

71 | 2025

Artisanat minier : pouvoir et territorialisation dans le Sud Global

Artisanal and small-scale mining (ASM): Power and Territorialization in the Global South

<https://doi.org/10.4000/140eo>

Editorial

Jérôme Lombard

Filons et filières : quand l'exploitation se cache derrière le mystère [Texte intégral]

Sur le champ

Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Muriel Côte et Géraud Magrin

Artisanat minier : pouvoir et territorialisation dans le Sud Global [Texte intégral]

Introduction

Artisanal and small-scale mining (ASM): Power and Territorialization in the Global South. Introduction

Robin Petit-Roulet

Sécurisation et distribution : évolutions de la gouvernance de l'orpaillage en Guinée [Texte intégral]

To secure and distribute: evolutions in the governance of artisanal gold mining in Guinea

Guillaume Bagayoko

Orpaillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali [Texte intégral]
Gold panning and the territorialization of state power in Mali

Vincent Moutedé-Madji et Elias O. Tchouki

Orpaillage et recomposition des systèmes d'activités rurales au sud-ouest du Tchad [Texte intégral]

Gold panning and the reshaping of rural activity systems in south-west Chad

Claude Le Guill

Les logiques du coopérativisme minier en Bolivie. Ancrages locaux, savoirs et luttes sociales comme légitimités d'une activité contestée [Texte intégral]

The logics of mining cooperativism in Bolivia. Local roots, knowledge and social struggles as the legitimacy of a contested activity

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget et Mélanie Duval

Mining the Desert Margins: Exploring the Territorial and Organizational Dynamics of Artisanal Mining in Namibia [Texte intégral]

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie [Texte intégral | traduction | fr]

Merlin Ottou

Les intermédiaires locaux dans la topographie politique de la gouvernance minière au Cameroun [Texte intégral]

Local intermediaries in the political topography of mining governance in Cameroon

Matthieu Bolay et Paule Pastré

Du droit d'usage au droit au profit ? La cohabitation minière à l'épreuve de l'arbitrage d'investissement en Tanzanie [Texte intégral]

From use rights to profit rights? The challenges of mining coexistence under investment arbitration in Tanzania

Laurent Gagnol

Expansion extractiviste en Mauritanie. Vers une industrialisation « par le bas » avec la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or ? [Texte intégral]

Extractivist expansion in Mauritania. Towards industrialisation 'from below' with the formalisation of artisanal and semi-industrial gold mining?

Edith Sawadogo et Kouka Sawadogo

Orpaillage filonien et facteurs d'ancrage territorial au Burkina Faso : le cas de la commune de Kampti [Texte intégral]

Artisanal shaft gold mining and factors of territorial anchoring in Burkina Faso: The case of the commune of Kampti

Sur le métier

Alizéta Ouédraogo, Bintou Koné et Muriel Côte

Orpaillage et genre : Recherche au féminin au Burkina Faso et au Mali

[Texte intégral]

Entretien entre Alizéta Ouedraogo, Bintou Koné et Muriel Cote, réalisé en ligne le 19 février 2025.

Gold panning and gender: Research by women in Burkina Faso and Mali. Interview with Alizéta Ouedraogo and Bintou Koné by Muriel Cote, conducted online on 19th February 2025.

Gabriel Fauveaud et Nathalie Fau

Être universitaire et géographe dans la francophonie : une perspective québécoise [Texte intégral]

Entretien avec Gabriel Fauveaud par Nathalie Fau.

Being an academic and geographer in the French-speaking world: A Quebec perspective. Interview with Gabriel Fauveaud by Nathalie Fau.

Sur l'image

Alexis Metzger, Maxime Petre et Martine Tabeaud

Les plans de pistes de ski : une saison hivernale fantasmée [Texte intégral]

Ski slope maps: A fantasy winter season

Sur l'écrit

David Frati et Sophie Didier

Paysages de vie des retraités du désert d'Arizona ou la fabrique d'une communauté en marge [Texte intégral]

Entretien avec David Frati réalisé le 11 mars 2025 par Sophie Didier (transcrit avec noScribe v. 0.5)

Landscapes of retired life in the Arizona desert or the making of a community on the margins. Interview with David Frati conducted on 11th March 2025 by Sophie Didier (transcribed with noScribe v. 0.5)

Filons et filières : quand l'exploitation se cache derrière le mystère

Jérôme Lombard

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28531>

DOI : 10.4000/140dk

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Jérôme Lombard, « Filons et filières : quand l'exploitation se cache derrière le mystère », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28531> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dk>

Ce document a été généré automatiquement le 6 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Filons et filières : quand l'exploitation se cache derrière le mystère

Jérôme Lombard

- 1 Le monde des mines est toujours apparu mystérieux. Sans doute en raison de l'éloignement constant entre, d'une part, la dureté des conditions de travail que l'on connaît depuis *Germinal* de Zola ou le film de Louis Daquin, *Le point du jour*, sorti en 1949, qui évoque le quotidien de ceux qui travaillent dans les mines du nord de la France, et, d'autre part, le milieu des salariés ordinaires auquel appartiennent les chercheurs et chercheuses. Il n'y a qu'à se déplacer dans les quelques musées de la Mine disséminés sur le territoire français, comme celui de Lewarde, près de Douai, ou de Blanzky, dans les faubourgs de Montceau-les-Mines, pour comprendre ce qu'ont pu être, pour les hommes, les femmes et les enfants du XIX^e et du XX^e siècles, l'extraction des minerais, la descente au fond des puits, la remontée au grand jour et le retour au domicile, parmi les autres, la vie dominicale et le repos ardemment désirés, au sein de ces gigantesques cités de pavillons éparpillées ici et là, en Europe et dans les pays industriels.
- 2 En 2002, lors d'une de mes pérégrinations sur les routes de la région de Kayes, à l'ouest du Mali, je découvris, stupéfait, le complexe aurifère de Sadiola, à 90 kilomètres au sud de la capitale régionale. Au milieu de l'indigence du réseau routier régional, se trouvait, là, une bonne piste en latérite, entretenue, parcourue d'incessants ballets de camions chargés de matériels destinés à alimenter non seulement Sadiola, mais aussi l'autre site voisin, celui de Yatéla. Les véhicules allaient et venaient sans réfléchir, uniquement concentrés sur leur tâche, celle de faire fonctionner l'exploitation industrielle de l'or dont la région est riche. En circulant de façon un peu plus approfondie, on comprenait l'importance de l'activité, son emprise spatiale, la suprématie qu'elle occupe sur la scène locale, déplaçant des villages entiers, enfermant des périmètres de savane arborée derrière des grillages surveillés, classant les actifs en cadres, ouvriers, manœuvres, distinguant dans l'espace les quartiers de résidence des uns – parfois

luxueux, avec piscines – et des autres, plus modestes, sous la forme de petits immeubles ou de lotissements reconstruits. Quoique curieux, mes collègues et moi-même, nous ne pûmes fouiller plus avant ce monde-là, tant la crainte des pouvoirs en place de voir le système et ses dérives s'étaler au grand jour est grande. Ce jour-là, je songeai au roman de Richard Llewellyn, *Qu'elle était verte ma vallée* (Llewellyn, 1939), qui, par le biais du regard d'un enfant, conte la vie des mineurs du Pays de Galles dans la première moitié du XX^e siècle, leurs joies, leurs renoncements, leurs sacrifices, mais aussi les conflits, les grèves, les accidents de la mine¹, l'émigration.

- 3 Avec le dossier Sur le champ de cette livraison d'*EchoGéo*, consacré aux mines artisanales, principalement en Afrique, et coordonné par Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Muriel Côte et Géraud Magrin, nous nous éloignons quelque peu du monde industriel, de l'opacité voulue et engendrée par les grillages interdisant tout regard. Ici, nous dissipons plutôt le mystère, pénétrant dans l'espace rural troué de puits, celui des villages surgis de nulle part et qui voient leur agriculture complètement chamboulée, nous immergeant dans le milieu des orpailleurs et orpailleuses attirés par le minerai et la réussite facile, au cœur des ruées vers l'or ou vers la pierre précieuse, dans le milieu des creuseurs et des intermédiaires, parmi les petites entreprises qui industrialisent leur système d'exploitation. Du Tchad à la Mauritanie et à la Guinée, du Soudan au Mali et au Burkina Faso, pays sur lesquels nombre d'écrits ont déjà paru, mais aussi, de façon plus inattendue, de la Namibie au Cameroun et à la Tanzanie, sans oublier le pas de côté opéré en Amérique du Sud, avec l'exemple bolivien, le dossier fait le point sur le travail des orpailleurs, sur les rapports de pouvoirs, sur les dispositifs de coopération et d'association, sur le rôle des intermédiaires, sur les concessions chinoises, sur la place des collectivités territoriales, soit un ensemble varié, mais complet, d'activités et d'organisations directement impliquées dans l'extraction minière artisanale.
- 4 Ce que le lecteur sent poindre dans ce dossier, c'est l'instauration d'un ordre puissant de légitimation, l'organisation croissante du secteur, l'installation pérenne de dispositifs extractifs, la formalisation des structures, l'industrialisation de l'exploitation, l'entrée dans la sphère capitaliste. Dans son ouvrage *La Diams'pora du fleuve Sénégal*, Sylvie Bredeloup (2007) semblait déjà tracer le chemin que suivent aujourd'hui les orpailleurs et autres mineurs présentés dans ce dossier : l'aventure et la ruée vers l'or, partout sur le continent, se heurtent à la nécessaire régulation des marchés, à l'emprise des États sur le minerai ou la pierre, à l'arrivée massive d'opérateurs industriels importants, à la criminalisation de l'activité, mais aussi à la présence croissante des forces de sécurité (car, selon l'expression populaire, « il y a de l'argent à se faire » et il faut protéger les filons et les filières). Les mineurs et autres petites mains ne peuvent résister, demeurant au bas de la hiérarchie, leur monde se délite sous nos yeux, le Far West est d'un autre temps.
- 5 *In fine*, des travaux récents documentent de plus en plus la place des migrants dans les mines, à l'image de la thèse de Ndeye Coumba Diouf sur les mobilités des orpailleurs au sud-est du Sénégal, soutenue en 2023 à l'université Gaston-Berger de Saint-Louis (Diouf, 2023). La rubrique Sur le champ nous invite à repenser la condition migrante, celle des femmes et des hommes travaillant dans les mines artisanales. Face à l'industrialisation du secteur, ces personnes, passant d'un filon à l'autre, d'un pays à l'autre², sont quasiment toujours perdantes. De fait, il est reproché aux orpailleurs et aux chercheurs de pierres originaires de l'étranger d'outrepasser la loi du pays d'installation, ceux-là permettant aux autorités et aux populations locales de régler leurs problèmes sur leur

dos, de développer le sentiment nationaliste, d'acquérir des richesses en les spoliant. Comme d'autres de par le monde, en Afrique et ailleurs, dans les mines artisanales, l'étranger, l'étrangère est un travailleur, une travailleuse qui dérange³.

- 6 Il n'y a pas seulement la place des étrangers qui demande notre vigilance, il y a aussi celle des femmes, épouses, mères, filles, qui se retrouvent au centre du jeu, pourrait-on dire, tant celles-ci sont nombreuses à œuvrer au cœur même de l'activité minière dominée par les hommes. Y compris dans la recherche. C'est ainsi que cette même rubrique Sur le métier débute par un judicieux entretien entre Muriel Côte et deux chercheuses burkinabé et malienne, Alizèta Ouédraogo et Bintou Koné, intitulé « Orpaillage et genre : recherche au féminin au Burkina Faso et au Mali », dont les parcours soulignent à la fois les difficultés qu'elles rencontrent pour faire de la recherche aujourd'hui dans les mines artisanales du Sahel et la richesse de leurs questionnements et préoccupations. « L'anthropologie veut une certaine immersion sur le terrain de recherche », dit l'une d'elles pour expliquer la manière dont elle s'y prend pour pénétrer ce milieu et se faire accepter. Et cela semble marcher, à les lire et à les suivre sur la piste des exploitantes en tant qu'observatrices reçues comme des sœurs. S'il est impossible à ces deux collègues d'être insensibles aux sorts réservés aux femmes des villages maliens et burkinabé où elles enquêtent, il leur apparaît tout aussi nettement combien celles-là sont de plus en plus actrices de leur destin, développant autant que possible leur capacité d'autonomisation, jusqu'à, pour certaines, devenir de véritables entrepreneuses de la mine.
- 7 Faut-il désormais relever uniquement de la catégorie de l'entrepreneur ou de l'entrepreneuse pour vivre et survivre, par les temps qui courent, en quelque endroit que ce soit, à la surface du globe ? À lire le second entretien de la rubrique Sur le métier, aux antipodes des mines, qui rassemble Nathalie Fau et Gabriel Fauveaud, professeur à l'Université de Montréal (UdeM), intitulé « Être enseignant-chercheur au Canada », on pourrait le croire. Ce dernier, formé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, revient sur son parcours québécois en évoquant le décalage entre les façons d'enseigner la géographie à Montréal et à Paris. Ainsi la conception des cursus est-elle différente, laissant grande liberté aux enseignants et enseignantes ; les cours sont évalués à chaque séance par les étudiants ; ceux-ci sont très tôt impliqués dans les programmes de recherche de leur professeur et financés ; la réflexion théorique est fondamentale, mais relègue quelque peu la pratique empirique au second plan. Gabriel Fauveaud insiste sur la nécessité de disposer d'un minimum de culture entrepreneuriale pour avancer dans la recherche à l'UdeM, déplorant dans son ultime réponse l'importante marchandisation de la production des savoirs académiques. En contrepoint, le lecteur ou la lectrice pourra effectuer un pas de côté, décaler son regard et peut-être ré-enchanter son propre avenir, en se plongeant dans la préface de l'ouvrage du géographe français Michel Bruneau, *Parcours d'un géographe de transitions, Terrain et concepts* (Bruneau, 2023), rédigée par Yann Calbérac⁴. Une seule phrase de ce court texte mérite d'être méditée : « ce qui peut intéresser ma génération ou la suivante, c'est le témoignage vivant d'un passé pourtant déjà révolu et d'une institution universitaire qui a changé ». Avec M. Bruneau, à la trajectoire éloquente, le libre-arbitre et le libre parcours demeurent, quoi qu'on en dise, possibles. Il faut pour cela que les institutions nous aident et fournissent le cadre pour voyager, observer et penser.

- 8 Si le sous-sol terrestre attire les investisseurs depuis la nuit des temps, il est rejoint depuis plus d'un siècle par les nouveaux espaces de loisirs que constituent les pentes herbeuses des Alpes françaises (et européennes). Leur exploitation à des fins de développement touristique, en offrant des activités de ski tous azimuts, a remodelé complètement les paysages, l'économie, les emplois, la société locale, les imaginaires des régions concernées. Un retour sur l'histoire des plans de pistes de ski, dont la confection est effectuée à la demande des stations en pleine croissance, est de ce point de vue passionnant et éclairant. C'est ce que proposent Alexis Metzger, Maxime Petre et Martine Tabeaud dans un article de la rubrique Sur l'image, intitulé « Les plans de pistes de ski : une nature hivernale fantasmée ? ». Rien n'est trop beau pour montrer des pistes toujours enneigées, équipées de remontées mécaniques dernier cri, ensoleillées et virevoltant des sommets jusqu'aux premières maisons du village historique. C'est un beau et riche travail que mènent les trois auteurs et autrice pour sortir des cartons ces plans de pistes, dont l'évolution, permanente, demande de la part des artistes dessinateurs de l'imagination et aussi de la ruse, pour masquer les difficultés du relief, les défauts d'enneigement, le difficile retour, skis aux pieds, à la station, les problèmes pour l'environnement. Mais les interrogations demeurent et croissent. Comment continuer à promouvoir par les plans des stations à l'avenir si incertain ? Comment continuer à vendre des pistes si blanches, alors que la compétition pour l'eau des sources et des nappes, en vue de fabriquer de la neige artificielle si fragile et si éphémère, s'accroît ? Comment enfin imaginer le futur durable de ces sites montagnards, autrefois en butte à la fin de l'agriculture et de l'élevage et aujourd'hui à celle de la neige ?
- 9 Pour achever ce tour d'horizon du numéro 71 d'*EchoGéo*, je vous invite à lire, dans la rubrique Sur l'écrit, le remarquable entretien de Sophie Didier avec David Frati, auteur de *Les réfractaires du désert. Rejet du travail et appropriation de l'espace dans le désert d'Arizona*. Celui-ci revient sur la manière dont, durant sa thèse, il a abordé les snowbirds, ces seniors, ou quasi, venus du Midwest ou du Canada ancrer leur camping-car dans les steppes arides du sud-ouest états-unien, souvent pour de longues durées. « J'ai fini par payer le loyer », raconte David Frati relancé par l'interlocutrice. Tout est dit. Le chercheur se doit de s'intégrer à la communauté qui l'accueille à bras ouverts, de participer aux tâches collectives, de chanter en karaoké, de vadrouiller en quad des heures durant. Et, dans le même temps, comme les gens qu'il observe et avec lesquels il échange beaucoup – « [...] tout à fait intégrés, ils sont sur Facebook », dit Frati –, il n'est pas isolé, bien au contraire, en recherche permanente d'informations à la mairie, au Bureau of Land Management (qui administre l'espace et les autorisations), revenant maintes et maintes fois durant quatre années de rang. « Les résidents de la Posa, ce sont des gens qui ne peuvent plus vivre en ville, c'est aussi bête que ça », ajoute-t-il. En rupture de ban avec l'économie capitaliste dont ils et elles ne peuvent plus satisfaire l'appétit insatiable, éloignés de leurs familles, avides de sensations et de chaleur humaine, ces hommes et ces femmes conservent le goût de vivre près des coyotes et dans la canicule estivale ou les vents froids d'hiver, entre les caravanes, autour des feux et des bières consommées à volonté. Pour qui se souvient de *Nomadland*, le film de Chloé Zhao, sorti sur les écrans en 2020, adapté du livre de Jessica Bruder, *Nomadland: Surviving America in the Twenty First Century*, lui-même publié en 2017, les corps trinquant, la vieillesse envahit l'horizon, mais, pour ces gens qu'on penserait paumés, l'avenir est encore possible et magnifiquement rendu dans cet entretien avec le chercheur.

BIBLIOGRAPHIE

- Bredeloup S., 2007. *La diams'pora du fleuve Sénégal. Sociologie des migrations africaines*. Toulouse-Marseille, Presses universitaires du Mirail-IRD Éditions, 301 p.
- Bruder J., 2017. *Nomadland: Surviving America in the Twenty First Century*. New York, W. W. Norton & Company, 273 p.
- Bruneau M., 2023. *Parcours d'un géographe de transitions. Terrain et concepts*. Paris, Éditions L'Harmattan, 328 p.
- Diouf N. C., 2023. *Chercher le fil de l'or. Mobilités des orpailleurs, circulation des savoir-faire au Sud-Est du Sénégal*. Thèse de doctorat, Université Gaston-Berger de Saint-Louis du Sénégal, 359 p.
- Llewellyn R., 1947 [1939]. *Qu'elle était verte ma vallée*. Genève, Jeheber.

NOTES

1. Pour l'Afrique contemporaine, voir : Douet M., 2025. En Afrique, le filon maudit des mines artisanales [En ligne]. Le Monde, 06 février 2025. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/02/06/en-afrique-le-filon-maudit-des-mines-artisanales_6533843_3212.html (consulté le 13 mars 2025).
2. Voir : Le Monde-AFP, 2023. Au Sénégal, les orpailleurs à la conquête de l'Est [En ligne]. Le Monde, 28 mars 2023. URL: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/28/au-senegal-les-orpailleurs-a-la-conquete-de-l-est_6167270_3212.html (consulté le 13 mars 2025).
3. Ainsi que nous le rappelle douloureusement le cas des centaines d'ouvriers bloqués durant plusieurs mois, fin 2024, dans la mine industrielle désaffectée de Stilfontein, en Afrique du Sud. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont refusé de remonter à la surface par crainte d'être expulsés du pays. Voir : Maseko N., Kupemba D.N., 2024. L'Afrique du Sud coupe les vivres à des milliers de mineurs clandestins qui se cachent sous terre [En ligne]. *BBC News*, 15 novembre 2024. URL: <https://www.bbc.com/afrique/articles/c39n4wlee8ro> (consulté le 19 mars 2025) ; Jones M., 2025. Plus de mineurs coincés sous terre en Afrique du Sud, disent les bénévoles [En ligne]. *BBC News*, 16 janvier 2025. URL: <https://www.bbc.com/afrique/articles/c20k5e2l5vlo> (consulté le 19 mars 2025).
4. « Il ne s'agit pas d'écrire mes mémoires, le récit de ma vie, mais celui de ma passion pour la géographie, indissociable de mes terrains de recherche » Préface [En ligne]. In Bruneau, 2023. URL: <https://shs.hal.science/halshs-04288679> (consulté le 24 mars 2025)

AUTEUR

JÉRÔME LOMBARD

 <https://idref.fr/033963746>

Artisanat minier : pouvoir et territorialisation dans le Sud Global

Introduction

Artisanal and small-scale mining (ASM): Power and Territorialization in the Global South. Introduction

Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Muriel Côte et Géraud Magrin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28536>

DOI : 10.4000/140dl

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Muriel Côte et Géraud Magrin, « Artisanat minier : pouvoir et territorialisation dans le Sud Global », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28536> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dl>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Artisanat minier : pouvoir et territorialisation dans le Sud Global

Introduction

Artisanal and small-scale mining (ASM): Power and Territorialization in the Global South. Introduction

Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Muriel Côte et Géraud Magrin

1 En hommage à Sabine Luning¹

L'artisanat minier par delà la formalisation

- 2 L'artisanat minier a considérablement augmenté ces dernières décennies. Alors que l'Organisation internationale du travail (OIT) estimait que 6 millions de personnes y étaient impliquées en 1993 (ILO, 1999), 25 ans plus tard, 45 millions de personnes seraient engagées directement dans cette activité, ce qui représente plus de 500 millions de personnes concernées, si on considère les emplois induits et les familles (McQuilken et Perks, 2021).
- 3 La corrélation entre pauvreté et mine artisanale est désormais largement acceptée : l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) constitue une activité de subsistance essentielle des populations pauvres (Hilson et McQuilken, 2014). Quand la pauvreté diminue, le secteur se rétracte (Canavesio, 2011 ; Reys, 2015). Les opportunités que représentent les mines artisanales sont à relier à des contextes sociaux et spatiaux marqués par l'injustice économique, particulièrement en milieu rural et en périphérie du capitalisme globalisé. Ainsi, l'artisanat minier constitue un horizon désirable en dépit de la grande précarité des conditions de travail qui l'accompagne. Il fait prendre de très grands risques aux travailleurs et travailleuses qui y opèrent, parfois à plusieurs dizaines de mètres sous terre, et toujours en respirant la poussière, ce qui engendre des maladies respiratoires et diminue l'espérance de vie (Cossa *et al.*, 2021). Ces travailleurs et travailleuses sont aussi victimes des éboulements, peu médiatisés et pourtant très fréquents : à titre d'exemple, en mars 2025, une quarantaine de femmes orpailleuses

perdent la vie dans un trou d'exploration industrielle abandonné au Mali². Les travailleurs et travailleuses de l'artisanat minier font aussi face à d'autres risques sanitaires causés par l'utilisation de produits chimiques comme le mercure ou le cyanure pour la transformation du minerai en or, par le recours aux drogues pour se donner du courage et par un cadre de travail et de vie qui favorise la diffusion de maladies sexuellement transmissibles (Dzinamarira *et al.*, 2024).

- 4 L'artisanat minier est également associé à son coût environnemental (déforestation, dégradation des eaux et des sols, braconnage) (Taux *et al.*, 2022), qui se répercute sur la santé des travailleurs et des communautés avoisinantes, suscitant des conflits et le délitement des liens sociaux (Malone *et al.*, 2021). Enfin, il est parfois dépendant de groupes armés non-étatiques, et par là accusé de financer de multiples conflits, notamment sur le continent africain dans la région des Grands Lacs ou au Sahel (Vogel et Raemaeykers 2016 ; Lanzano *et al.*, 2021). Ces situations conduisent la plupart des États à tenter d'en limiter le développement, à travers des politiques à dominante répressive qui tendent à accroître la précarité de nombreux artisans miniers, hommes et femmes (Bansah *et al.*, 2018).
- 5 L'artisanat minier n'est cependant pas une réalité monolithique. Ses impacts sociaux et environnementaux varient grandement selon qu'il s'agisse d'une activité saisonnière complémentaire à l'agriculture de terroirs ruraux densément peuplés, ou menée à plein temps au gré des découvertes dans des régions isolées ou faiblement habitées. Dans ce cas, on assiste à la naissance de hameaux temporaires, de mondes à part comme Tchibarakaten à la frontière nigéro-algérienne (Grégoire et Gagnol, 2017), qui peuvent constituer un refuge pour des individus marginalisés dans leur communauté autant que des points d'appui pour des activités illicites ou des groupes armés (Chevrillon-Guibert *et al.*, 2019). Les risques varient donc en fonction du minerai et des transformations qu'il requiert, de la nature des gisements, mais aussi des contextes géologiques, géographiques (zone centrale ou marge isolée, désertique ou non) et politiques de l'extraction.
- 6 Ainsi, l'expansion de l'artisanat minier doit être considérée à l'aune des crises du travail dans des sociétés agraires pauvres (Li, 2013) pour lesquelles la mine et son exploitation, malgré la précarité, offrent de nombreuses possibilités (Bryceson et Geenen, 2016). Les organisations internationales et les bailleurs de fonds du développement, après avoir longtemps évité le sujet, reconnaissent à présent l'EMAPE comme étant une activité de survie (*poverty-driven*), « vitale pour la prospérité globale et la réduction de la pauvreté » (Banque mondiale, 2024, p. 6), tout autant qu'un « potentiel à débloquent » (IGF, 2024, p. 14). Ils encouragent la formalisation de cette activité, qui évolue dans les interstices plus ou moins légaux de l'État de droit, comme la solution à tous les maux énumérés plus haut. Une telle représentation occulte les mécanismes historiques de production des inégalités ayant conduit à la paupérisation de populations vivant dans les marges socio-spatiales du monde. Ces territoires, parfois qualifiés de « Sud Global », sont les contextes d'émergence de prédilection de l'artisanat minier autant que des réalités nécessaires au fonctionnement du système mondial. Or les politiques de formalisation notamment promues par les institutions de Bretton Woods depuis le tournant néolibéral des années 1990 ne prennent pas en compte ces dimensions et manquent leur cible. Elles véhiculent un biais fréquent en faveur de l'industrie dans l'accès aux ressources qui fragilise les artisans (Hilson, 2019). Ceux-ci se trouvent criminalisés par des politiques de formalisation qui ne leur permettent pas de

gains substantiels en termes de droits du travail et de sécurisation foncière. Les travaux scientifiques et les débats sur l'artisanat minier qui ont majoritairement porté sur ses impacts économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques, ainsi que sur les défis de sa gouvernance et ceux des politiques de formalisation, mettent en évidence ces dimensions d'injustice sociale et spatiale (Tschakert, 2009 ; Spiegel, 2016 ; Diallo, 2017 ; Luning et Pijpers, 2017).

- 7 Ce dossier prend ces différentes dimensions d'injustice comme point de départ en se focalisant sur les rapports de pouvoir dans la relation à l'espace, et en invitant notamment à considérer l'artisanat minier comme un phénomène à part entière, en tant que tel. En effet, à force d'être considérée comme une activité informelle, voire illicite, porteuse de nombreux débordements, et au mieux comme une activité de survie, éphémère ou provisoire, la mine artisanale est toujours abordée de façon incomplète, par défaut. Cette représentation traduit avant tout des visions hiérarchisées des formes de production dans lequel les savoirs locaux sont dévalorisés au nom de la modernité, et la production artisanale conçue comme une étape archaïque menant vers l'industrie, à l'instar du développement historique du capitalisme en Europe où l'artisanat a servi de socle à l'accumulation industrielle avec son intégration progressive dans des systèmes marchands urbains (*Verlagssystem* ou *système domestique*, distingué du *Kaufsystem*) (Pfister, 2014 ; Mendels, 1978). Quand ce type de production persiste, il est souvent jugé « non viable », bien qu'il continue d'exister. Or les savoirs locaux de l'artisanat minier et leur circulation sont complexes et sophistiqués (Diouf et Diallo, 2019). Imaginer cette activité comme étant par essence transitoire relève d'une vision téléologique trompeuse. De nombreux travaux montrent combien la petite production ne disparaît pas systématiquement sous le capitalisme, mais qu'elle peut s'intégrer à celui-ci de manière asymétrique et exploitée, quand elle n'est pas maintenue comme une force de travail d'appoint bon marché. De même les frontières entre les deux modes de production artisanal et industriel sont plus poreuses qu'elles ne semblent – les artisans du *Verlagssystem* ont bien souvent été des ouvriers déguisés dépendants des donneurs d'ouvrage.
- 8 Dans certains cas, les relations sont ambiguës. B. Harriss-White (2022) décrit la coexistence des différents modes de production, avec un État qui tantôt soutient la petite production (via des politiques de microfinance, des infrastructures, etc.), tantôt l'étrangle par des politiques favorisant l'industrie. On retrouve aujourd'hui des dynamiques comparables dans l'artisanat minier, plus ou moins autorisé ou criminalisé selon les États et les circonstances. Robyn d'Avignon (2016) montre en Afrique de l'Ouest comment le secteur industriel minier s'est appuyé sur une « dépossession active » du savoir-faire artisanal et de réutilisation discrète de ses atouts par les grandes entreprises minières, aidées par des États coloniaux et post-coloniaux à travers la criminalisation des mineurs artisanaux, qui permet aux multinationales de capter la richesse minérale en monopolisant l'espace réglementaire. De telles réalités ont moins cours en Amérique latine, où il existe une tradition ancienne d'artisanat minier reconnu par l'État. L'artisanat n'est alors plus seulement une production de survie, mais un mode de production structurant l'économie locale et nationale.
- 9 Le présent dossier propose d'interroger ce phénomène protéiforme à travers le prisme de la géographie du pouvoir. En se développant à la fois en marge mais aussi de façon enchevêtrée au capitalisme globalisé, l'artisanat minier devient un espace significatif de production politique et de socialisation pour nombre d'individus et de territoires

(Velut, 2021 ; Le Tourneau, 2020 ; Cerceau et Laurent, 2023). Nous l'abordons comme la rencontre de logiques et de pratiques de groupes, d'acteurs et d'actrices divers, privés (urbains ou ruraux, autochtones ou migrants, hommes et femmes, détenteurs de capital et exclus, de tous âges) ou publics, autour de la production de minerai de manière dite artisanale, même si nous allons voir que ce terme recouvre une très grande diversité de formes sociales et techniques. Des relations de pouvoir configurent ces rencontres, et leur maillage se « cristallise » (Geenen et Verbrugge, 2020) au travers de dynamiques de contrôle de l'espace et de territorialisation (Côte et Korf, 2018 ; Grajales et Vadot, 2020). Les termes même « d'artisan minier » ou de « mine à petite échelle » expriment des relations de pouvoir : ils s'énoncent en opposition à la mine industrielle à grande échelle, implicitement dépositaire de la modernité extractive, exploitée par des compagnies transnationales qui sont des acteurs politiques bien plus puissants que ceux du monde artisanal, mais pas forcément plus légitimes pour les populations (Capitant, 2017 ; Côte, 2023). Par ailleurs, selon les régions du globe, les acteurs et actrices de la mine artisanale ne sont pas organisés de façon à faire porter collectivement leur voix, contrairement aux puissantes instances de représentation des acteurs industriels.

- 10 Ainsi, les liens qu'entretient l'État avec l'artisanat minier demeurent sous-étudiés et méritent plus d'attention. Il s'agit de mieux comprendre ce que produisent les actions de l'État, à travers la criminalisation des artisans mineurs, la perception de rentes informelles par les politiciens et autres agents de l'État (par exemple Nkomo et Nkomo, 2023), ou encore les frictions territoriales engendrées par la concurrence entre concessions industrielles et sites artisanaux (Geenen 2014 ; Werthmann et Ayeh, 2021 ; Kaufmann et Côte, 2021). De même que pour les activités extractives industrielles (Magrin et Perrier-Bruslé, 2011), l'artisanat minier se construit selon des logiques politiques et territoriales à travers des asymétries de pouvoir entre groupes d'acteurs inégaux mobilisés autour de la production de minerai. Ces relations de pouvoir sont territorialisées, dans plusieurs sens : contrôler l'espace donne du pouvoir sur la mine, quand l'existence même de la mine crée du territoire (qui correspond notamment à l'espace des régulations minières), et donc du contrôle territorial. Alors que les travaux scientifiques sont souvent compartimentés selon les régions étudiées (Amérique Latine, Afrique par exemple), et/ou autour de minerais spécifiques (or, cuivre par exemple), ce dossier tente de croiser les regards pour rendre compte des différences et similitudes dans les transformations profondes qui s'opèrent à partir de l'expansion de cette activité un peu partout dans le monde (Dessertine *et al.*, 2022 pour l'Afrique de l'Ouest et sahélienne ; Lahiri-Dutt, 2018) et autour de différents minerais.

Les neuf textes d'un dossier surtout africain

Gouvernance de la rente et territoires

- 11 Une première série de textes met l'accent sur la répartition de la rente entre travailleurs et sociétés semi-industrielles, autorités coutumières minières ou villageoises et représentants de l'État. Ils montrent que la gouvernance de la mine artisanale repose sur des équilibres subtiles et dynamiques entre acteurs, influencés par l'autochtonie, la dynamique de mécanisation, la plus ou moins grande tolérance de l'État, dans le cadre de relations ambivalentes. Si ce dernier ne semble pas au centre du jeu extractif artisanal, qui relève de normes coutumières évoquant une forme

d'informalité, il l'influence en permanence. En retour, la régulation en apparence imparfaite de l'activité minière artisanale – si on s'en tient à une lecture positiviste – contribue à la construction de l'État, en favorisant le déploiement sur des marges territoriales de ses normes et de ses agents, simples gendarmes ou puissants, proches du pouvoir, tirant les ficelles de la commercialisation illégale, et en fournissant matière à fiscalité, certes précieuse mais difficile à mobiliser pour les jeunes collectivités locales.

- 12 Le texte de Robin Petit-Roulet, intitulé « Sécurisation et distribution : évolutions de la gouvernance de l'orpaillage en Guinée », aborde les enjeux de la gouvernance des mines d'or artisanales en Guinée dans le contexte de la mécanisation progressive de l'orpaillage depuis vingt-cinq ans. À partir d'une enquête menée à la fois dans une région aurifère ancienne (Kintinian, au nord-est du pays) et dans un espace récemment ouvert à l'exploitation (Kounsitel, au nord-ouest), il montre que cette gouvernance renvoie à des formes précises et dynamiques d'organisation coutumière, dont la fonction est d'assurer la légitimation de l'activité minière, ce qui permet son expansion, en assurant sa sécurisation et une certaine redistribution de la rente. L'évolution des techniques, selon plusieurs phases de mécanisation, complexifie le paysage de la mine artisanale et mène à la cohabitation de formes de gouvernance différentes suivant que l'exploitation est organisée en puits (redistribution plus collective vers des institutions coutumières, telle que le *tombolomaw* dans les contextes bambaraphone, la police des mines) ou en sites d'extraction mécanisés (redistribution resserrée vers les collectivités locales et les propriétaires fonciers). Cette gouvernance locale, pluriscale et polycentrique, s'enchaîne dans le contrôle étatique sur l'espace minier. Alors que le cadre réglementaire minier n'est guère appliqué, l'État oriente l'activité artisanale dans les interstices de sa politique nationale, au gré de vagues de répression qui tolèrent l'orpaillage sous certaines formes et dans certains espaces, ainsi que dans les interactions quotidiennes de ses représentants locaux et des acteurs publics décentralisés, qui s'appuient sur les pouvoirs coutumiers.
- 13 De même, Guillaume Bagayoko (« Orpaillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali »), inscrit la question de l'orpaillage dans une temporalité longue pour interroger ses interactions avec la construction territoriale de l'État au Mali depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. À partir des archives et d'une recherche dans le cercle de Sadiola, au sud-ouest du pays, il observe deux constantes dans les politiques de l'État : fixer les orpailleurs ; évincer les pouvoirs coutumiers. Durant la colonisation, la tentative d'imposition de normes étatiques (taxation, espaces réservés), largement infructueuse, s'accompagne d'une reconnaissance tacite du rôle des institutions coutumières. Après 1960, les nouvelles normes étatiques poursuivent le dessein d'exclusion des pouvoirs coutumiers. Elles se précisent à la faveur de la phase néo-libérale, dès le milieu des années 1980, avec pour objectif d'attirer l'investissement industriel dont le Mali a été un des précurseurs en Afrique de l'Ouest. La décentralisation de la gestion de l'orpaillage, théoriquement confiée aux collectivités territoriales à partir de 1999, marque ainsi une tentative de redéploiement de l'État au détriment des pouvoirs villageois. Or lesdits pouvoirs demeurent prépondérants dans la gouvernance de l'activité, assurant notamment sa sécurisation. À rebours de l'idée selon laquelle l'abondance de ressources diffuses telles que l'or affaiblirait les liens des territoires marginaux avec le pouvoir central, le texte montre que l'orpaillage a malgré tout contribué au renforcement du contrôle territorial de l'État, en servant notamment

de poisson pilote à l'industrie minière, qui s'accompagne du déploiement de la gendarmerie, agent important de la territorialisation étatique.

- 14 Le texte de Vincent Moutédé-Madji, « Orpaillage et recomposition des systèmes d'activités rurales au sud-ouest du Tchad », met l'accent sur les retombées locales de l'exploitation aurifère. Il décrit les formes du boom récent de l'or dans une des trois provinces aurifères tchadiennes, le Mayo Kebbi ouest, où l'or était connu depuis plus d'un siècle mais exploité de manière ténue et intermittente. Au cours des vingt dernières années, l'exploitation a été marquée par la cohabitation de formes de production et de commercialisation formelles (permis semi industriels et autorisations artisanales) et de pratiques informelles, dont la répression à intensité variable a conditionné la géographie mouvante des sites. Quoi qu'il en soit, les revenus de l'or ont contribué à une forme intéressante de diversification économique au sein des ménages ruraux, en complétant ceux tirés de l'agriculture. Ils n'ont en revanche guère eu d'impact en termes de développement local, tant la taxation est demeurée faible et très peu redistribuée localement.

Acteurs, organisation collective et collaboration

- 15 La deuxième série de textes apporte un éclairage bienvenu sur la diversité des formes d'organisation dans l'artisanat minier, en montrant que les mineurs, hommes et femmes, ne sont pas simplement des acteurs isolés en quête de survie, mais des individus développant des stratégies collectives et adaptatives pour structurer leur activité face aux contraintes économiques, sociales et légales.
- 16 L'article proposé par Claude Le Gouill (« Les logiques du coopérativisme minier en Bolivie. Ancrages locaux, savoirs et luttes sociales comme légitimités d'une activité contestée ») explore les dynamiques du coopérativisme minier en Bolivie, où 90 % de la main-d'œuvre minière travaille au sein de coopératives artisanales. Il met en évidence trois logiques associatives distinctes mais parfois imbriquées. Une logique hiérarchique verticale perpétue des formes de domination héritées de l'histoire minière du pays, notamment en exploitant une main-d'œuvre journalière précaire, comme à Colquechaca, où une élite locale s'approprie les ressources et marginalise les paysans-mineurs. Une logique communautaire repose sur la prise de contrôle des mines par des groupes indigènes, qui réinvestissent le modèle coopératif pour sécuriser leur souveraineté territoriale et maintenir l'équilibre entre activités agricoles et minières, bien que certaines hiérarchies internes subsistent. La logique entrepreneuriale, enfin, illustrée par la coopérative Multiactive de Catavi, adopte une gestion plus moderne et collective des ressources, valorisant les savoirs techniques et la formation afin de garantir la rentabilité et de répondre aux exigences environnementales. Ces logiques, parfois hybrides et conflictuelles, révèlent que le modèle coopératif minier ne constitue pas une alternative politique homogène, mais un espace de luttes où l'ancrage local sert de levier pour légitimer l'appropriation des ressources et structurer des formes variées d'organisation collective.
- 17 Le texte d'Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget et Mélanie Duval (« Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie ») analyse les formes d'association des mineurs artisanaux de pierres semi-précieuses en Namibie. Il identifie quatre logiques organisationnelles façonnées par des facteurs économiques, sociaux et géographiques : le modèle du

mineur solitaire repose sur l'extraction individuelle peu coûteuse mais source de précarité. L'association horizontale, fondée sur une collaboration égalitaire entre mineurs, se caractérise par le partage des ressources et des bénéfices, bien qu'elle puisse inclure certaines hiérarchies informelles. L'association verticale repose sur un leader qui possède un titre minier ou des équipements, ce qui lui confère une position dominante dans la répartition des gains. Enfin, la contractualisation implique des relations entre les mineurs et des investisseurs externes, qui financent l'extraction en échange d'un contrôle sur les bénéfices. Cette forme d'organisation, bien que sécurisant l'accès aux ressources, renforce des rapports de dépendance et de domination. Ces modèles, souvent combinés selon les opportunités et les contraintes, montrent que l'artisanat minier en Namibie est un espace de luttes et d'adaptations, où les stratégies d'association sont des réponses aux tensions engendrées par la précarité, aux régulations imposées par l'État et aux rapports de force avec les propriétaires fonciers et les acheteurs.

- 18 Ces travaux montrent que les mineurs artisanaux ne sont pas seulement soumis aux aléas du marché ou aux politiques de formalisation, mais qu'ils créent eux-mêmes des formes de gouvernance locales et des rapports de pouvoir plus favorables, en fonction des ressources disponibles, du cadre légal et des relations avec d'autres acteurs (propriétaires fonciers, intermédiaires, institutions). Une telle approche permet de dépasser l'image d'une activité strictement informelle et marginale et de mieux comprendre l'articulation entre formes de coopération, inégalités internes et intégration différenciée au capitalisme extractif.
- 19 La contribution de Merlin Ottou, « Les intermédiaires locaux dans la topographie politique de la gouvernance minière au Cameroun », étudie quant à elle les logiques de régulation locale dans l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée au Cameroun, en mettant en lumière le rôle central joué par des intermédiaires locaux, organisés en collectifs villageois. Reconnus par les autorités administratives, ces acteurs encadrent les relations entre orpailleurs et entreprises minières, souvent chinoises, en régulant l'accès aux résidus aurifères et en assurant la stabilité sociale à travers des normes pratiques non codifiées. Leur action s'inscrit dans une logique de « décharge indirecte » où l'État délègue certaines fonctions de régulation, de sécurité et de gestion sociale tout en conservant un rôle d'arbitrage. Responsables de projets de développement local, ces collectifs agissent comme courtiers entre entreprises, autorités publiques et populations, notamment en supervisant la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises. Par leurs activités, ils participent à une transformation socio-spatiale des territoires miniers, redéfinissant les usages de l'espace, structurant les rapports sociaux et introduisant de nouvelles infrastructures dans un contexte de forte marginalisation. Ils incarnent ainsi des formes hybrides de pouvoir, mêlant autorité coutumière, reconnaissance administrative et fonctions techniques. Bien qu'ils contribuent à pacifier les tensions liées à la dépossession foncière, leur légitimité reste fragile, souvent contestée par les orpailleurs qui dénoncent l'opacité dans la gestion des ressources collectées et les rapports de pouvoir inégalitaires. Ce mode de gouvernance localisée révèle un équilibre instable entre délégation étatique, initiative communautaire et captation des bénéfices extractifs, au cœur des mutations politiques des territoires miniers contemporains.

Reconfigurations des frontières entre mine artisanale, semi-industrielle, industrielle

- 20 Une troisième dimension importante de la géographie du pouvoir autour de l'artisanat minier concerne la construction politique de la frontière (légale, symbolique, géographique, empirique) entre différentes formes d'extraction. Le travail de Sabine Luning a été particulièrement fondateur de ce champ de réflexion, dévoilant le large éventail des rapports de pouvoir autour de l'accès à la terre minière (Luning 2006, 2008, 2010, 2012, 2014). Il a mis en avant le rôle des relations de légitimation entre entreprise minières, État et communauté avoisinantes, qui sous tendent la possibilité d'exploiter une terre, ou pas, et qui ont inspiré nombre de travaux de recherche. Plusieurs articles du dossier abordent ces dimensions à travers différents cas sur le continent africain.
- 21 L'article de Matthieu Bolay et Paule Pastré (« Du droit d'usage au droit au profit ? La cohabitation minière à l'épreuve de l'arbitrage d'investissement en Tanzanie ») explore les dynamiques d'arbitrage entre industrie et artisanat minier en Tanzanie. La Tanzanie est souvent citée comme exemple de bonnes pratiques en matière de formalisation de l'artisanat minier, soutenue par la Banque mondiale, mais elle fait aussi face à des arbitrages internationaux pour des conflits miniers, notamment après que le gouvernement de John Magufuli a résilié la possibilité pour les compagnies internationales de maintenir des « licences de rétention », renforçant les dynamiques de spéculation foncière. L'article fait cas, d'une part, de ce qui apparaît être un tournant dans les régulations opérées par les pays miniers vers le retour d'un certain « nationalisme des ressources ». Il montre également que les enjeux territoriaux se déplacent : ils se concentraient au niveau national lorsque la législation était en faveur des compagnies minières internationales ; ils deviennent internationaux, à travers le déploiement de normes hybrides par des entreprises étrangères visant à sécuriser des « territoires forteresses ». L'artisanat minier se retrouve alors au cœur de modèles concurrents de territorialisation, l'un prônant la coexistence de l'industrie et de l'artisanat minier, l'autre excluant l'EMAPE.
- 22 Le texte de Laurent Gagnol, « Expansion extractiviste en Mauritanie. Vers une industrialisation « par le bas » avec la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or ? », analyse ce qu'il appelle l'émergence d'une industrialisation par le bas en Mauritanie, qui remet en question le partage entre un secteur artisanal qui serait naturellement local et l'industrie par essence internationale. L'article retrace l'émergence d'un secteur « semi-industriel » depuis la ruée vers l'or de 2016, et la manière dont les politiques de formalisation ont été plus ou moins mobilisées. La grande originalité du texte est de ne pas se confiner aux seules dynamiques d'accès à la terre et d'aborder aussi le commerce de l'or et des produits connexes (mercure) ainsi que les réinvestissements des bénéfices de l'or dans d'autres circuits commerciaux. L'analyse met en évidence l'émergence et la consolidation en Mauritanie d'une élite locale extravertie (au sens de Bayart, 1995), à travers la mobilisation de capitaux étrangers, provenant notamment du golfe Persique, mais également de sociétés partenaires soudanaises, chinoises, indiennes et turques... Ces capitaux sont essentiels pour le financement des activités d'orpaillage et la montée en capital vers le semi-industriel. Cependant, ils se déploient de manière clientéliste et dysfonctionnelle, à la faveur d'une concentration dans quelques mains, au niveau national et international.

Cette dynamique est à la fois facilitée et invisibilisée par les discours officiels de formalisation à travers l'ouverture de « couloirs d'orpaillage ».

- 23 Le texte d'Edith Sawadogo Barry et de Kouka Sawadogo (« Orpaillage filonien, un facteur d'ancrage territorial au Burkina Faso : le cas de la commune de Kampti ») repense également les distinctions entre artisanat et industrie en interrogeant la manière dont les acteurs (généralement des hommes) qui financent et contrôlent les puits d'orpaillage adoptent des pratiques de légitimation de leur activité qui peuvent être assimilées à une forme de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), notion habituellement associée à la mine industrielle. Le texte montre que ces promoteurs contribuent au développement local à travers des investissements locaux permettant aussi bien de construire des infrastructures communautaires que de procéder à des sacrifices rituels pour assurer la productivité et la sécurité de leurs activités. Ce type d'investissement inscrit dans une logique de développement local apparaît comme une nécessité pour légitimer les projets extractifs, même artisanaux, et ainsi permettre leur ancrage dans les territoires d'accueil.

Pistes à suivre et filons à creuser

- 24 Dans ce dossier, nous avons pu développer plusieurs dimensions des recherches contemporaines sur l'EMAPE, en approfondissant notamment les logiques associatives qui structurent l'organisation des mineurs et facilitent le travail collectif. Les contributions explorent également l'évolution des frontières entre l'industrie minière et l'artisanat, longtemps perçues comme des sphères distinctes. Les articles révèlent des continuités et des chevauchements entre ces deux modes de production, en particulier à travers les normes et les régulations qui les encadrent mais aussi les savoirs, mettant en lumière des zones d'interconnexion souvent sous-estimées. Par ailleurs, les études ici réunies montrent comment l'EMAPE offre une lecture pertinente de processus de construction étatique par le bas, ou en tout cas à partir d'activités considérées comme informelles ou aux marges de la légalité, en révélant les pratiques de gouvernance locale, les rapports de pouvoir et les formes d'encadrement institutionnel qui se déploient autour de l'accès aux ressources.
- 25 Cependant, à une exception près, les contributions se concentrent sur le contexte africain, soulignant la nécessité d'élargir les comparaisons à d'autres régions du monde à travers des études comparatives et transversales. L'unique article portant sur l'Amérique latine illustre de manière significative la façon dont les modèles d'organisation peuvent varier selon les contextes. Dans cette région, les coopératives peuvent regrouper des milliers de membres et jouer un rôle central dans la structuration des activités minières, contrastant fortement avec les approches africaines, où les coopératives sont généralement perçues comme des outils de formalisation visant à intégrer progressivement les mineurs informels dans un cadre réglementaire plus strict, parfois utilisé d'une manière opportuniste par des acteurs qui les utilisent comme chevaux de Troie pour l'accès aux ressources. Ces comparaisons enrichissent la réflexion sur les modèles d'encadrement, les logiques d'acteurs et les spécificités territoriales, offrant ainsi une compréhension plus globale des dynamiques de l'EMAPE. Dans différents contextes, il s'agirait également d'interroger en quoi ces modèles sont réellement « coopératifs » et engagent la propriété collective des moyens de production par les travailleurs et travailleuses sociétaires.

- 26 En outre, les liens entre conflits, violence et EMAPE ont fait l'objet de discussions approfondies depuis plus de vingt ans, notamment à travers les efforts de régulation visant à responsabiliser les acteurs situés en aval des chaînes d'approvisionnement, tels que les raffineurs et les acheteurs (Luning, 2013 ; Luning et de Theije, 2014). Les *blood diamonds* et le processus de Kimberley (2003) ont été emblématiques à cet égard, suivis quelques années plus tard par les premières régulations contraignantes mises en place par les États-Unis (loi Dodd Frank). Depuis, d'autres initiatives ont vu le jour, notamment celles de l'Union européenne et de l'OCDE, qui concentrent aujourd'hui leur action sur les questions d'éthique et de *sourcing* « propre », ainsi que des standards privés, tels que ceux établis par la Swiss Better Gold et la London Bullion Market Association (LBMA). Toutefois, ces dispositifs sont loin de garantir la déconnexion entre les mines artisanales et les conflits armés. Il est d'ailleurs notable de constater l'absence de contribution explorant ces dynamiques, alors même que l'intensification de la demande en minerais, stimulée par la transition énergétique, exacerbe les rivalités entre acteurs et engendre des compétitions pour les ressources qui ne sont pas sans implications territoriales, comme le montre par exemple le rebond du conflit dans l'est du Congo depuis 2024.
- 27 Les enjeux de pollution, quant à eux, sont fréquemment mobilisés par les acteurs étatiques pour justifier les politiques de formalisation au profit de l'industrie minière. Dans cette perspective, les gouvernements s'appuient souvent sur les travaux issus des sciences de l'environnement mettant en avant les impacts écologiques de l'EMAPE, comme la pollution au mercure ou la turbidité des eaux. Toutefois, en sciences sociales, des recherches récentes se développent autour de ces enjeux de territorialisation et de pollution, en particulier par l'étude des enjeux de compensation informelle associés aux mines artisanales – au sens où certaines formes de redistribution locale peuvent être interprétées comme relevant d'une compensation des externalités environnementales extractives. Ces dernières deviennent en effet souvent des points de tension avec les populations vivant dans les zones minières. Dans ce cadre, il serait intéressant de poursuivre l'exploration des liens entre conflits et mines artisanales, et notamment l'évolution des modalités de leur règlement, comme dans le cas d'une forme de « RSE » mise en œuvre par les artisans mineurs ici décrite au Burkina Faso.
- 28 D'autres pistes de recherche mériteraient d'être approfondies, telles que l'intégration plus poussée de la dimension de genre, d'autant plus pertinente que l'on sait aujourd'hui que l'EMAPE est une activité principalement menée par les populations les plus pauvres à l'échelle mondiale, parmi lesquelles les femmes figurent en première ligne. D'une part, la présence de ces dernières dans la chaîne de production artisanale de minerais est sous-estimée (Ouédraogo 2020 ; Abrefa Busia et Arthur-Holmes 2024). En effet, la mine artisanale est une activité couramment masculinisée, car associée à un travail considéré comme ne pouvant être fait que par des hommes. Or les femmes sont loin d'en être absentes : non seulement certaines d'entre elles financent dans l'ombre les activités extractives, mais la production de minerai ne serait pas possible sans le déploiement d'une myriade d'activités de reproduction sociale féminisées qui la soutiennent (soin des enfants, des personnes âgées, des malades, cuisine, commerce d'eau, etc.) (Kassa 2020 ; voir Koné *et al.* dans la rubrique Sur le Métier dans le même numéro). D'autre part, le caractère féminisé de ces activités laisse à penser que les implications environnementales et de santé qu'engendre la mine artisanale le sont également : les destructions environnementales et les répercussions sur la santé

publique touchent particulièrement le travail (non rémunéré) alloué aux femmes, ou à certaines femmes, qui alourdissent leur travail, engendrant des formes d'injustice qui pourraient susciter des stratégies collectives encore inexplorées. Il s'agirait donc d'interroger les rôles spécifiques des femmes, les inégalités auxquelles elles font face et les stratégies qu'elles déploient, notamment dans des contextes d'accroissement du capital et de mécanisation des mines artisanales qui redistribuent les rôles et les rapports de pouvoir.

- 29 Enfin, les travaux sur les mécanismes de règlement des conflits autour du partage de la rente demeurent aussi à approfondir. La structuration souvent informelle de cette activité artisanale, particulièrement aux premières étapes de la chaîne de valeur, favorise des dynamiques de captation parfois violente des ressources. Ces situations soulignent la nécessité d'analyser plus finement les rapports de pouvoir locaux, les stratégies d'appropriation et les tensions qu'elles suscitent, en liens avec les processus continus d'innovation technique et d'investissement qui traversent le monde de l'EMAPE. En croisant les contextes, les échelles d'analyse et les disciplines, ces pistes permettront à la fois d'enrichir les débats sur la mine artisanale en appréhendant avec plus de finesse la complexité des transformations contemporaines liées à cette activité, et de modéliser les lignes de force et les enjeux sociaux et politiques des dynamiques à l'oeuvre, afin d'éclairer de meilleures politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

Abrefa Busia K., Arthur-Holmes F., 2024. Women and gender in artisanal and small-scale mining: A review and future research directions. *Resources Policy*, n° 98, document 105357.

Banque mondiale, 2024. Achieving Sustainable and Inclusive Artisanal and Small-Scale Mining (ASM). A Renewed Framework for World Bank Engagement. The World Bank-EGPS, 46 p. URL: <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/cab95ce4-781f-42df-9c4d-912c55834c1b/content>

Bansah K.J., Dumakor-Dupey N.K., Kansake B.A., Assan E., Bekui P., 2018. Socioeconomic and environmental assessment of informal artisanal and small-scale mining in Ghana. *Journal of Cleaner Production*, n° 202, p. 465-475.

Bryceson F.D., Geenen S., 2016. Artisanal frontier mining of gold in Africa: Labour transformation in Tanzania and the Democratic Republic of Congo. *African Affairs*, vol. 115, n° 459, p. 296-317.

Canavesio R., 2011. Croissance économique des pays émergents et géographie mondiale des pierres précieuses. *EchoGéo* [En ligne], n° 17. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/12523> - DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.12523>

Capitant S., 2017. Les 'populations' à l'assaut des mines: économie morale de la contestation minière au Burkina Faso. In Leclerc-Olive M. (dir.), *Anthropologie des prédations foncières. Entreprises minières et pouvoirs locaux*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.

Cerceau J., Laurent B. (dir.), 2023. *Quand la mine déborde. Enquêtes sur la fabrique des territoires extractifs*. Presses des Mines, 200 p.

Chevrillon-Guibert R., Gagnol L., Magrin G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ? *Hérodote*, n° 172, p. 193-215.

Hermínio C., Scheidegger R., Leuenberger A., Ammann P., Munguambe K., Utzinger J., Macete E. et Mirko S. Winkler, 2021. Health Studies in the Context of Artisanal and Small-Scale Mining: A Scoping Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health* [En ligne], vol. 18, n° 4, document 1555. URL: <https://www.mdpi.com/1660-4601/18/4/1555> - DOI: <https://doi.org/10.3390/ijerph18041555>

Côte M., 2023. Furious depletion—Conceptualizing artisan mining and extractivism through gender, race, and environment [Conceptual Analysis]. *Frontiers in Human Dynamics* [En ligne], vol. 5. URL: <https://www.frontiersin.org/journals/human-dynamics/articles/10.3389/fhumd.2023.1097195/full> - DOI: <https://doi.org/10.3389/fhumd.2023.1097195>

Côte M., Korf, B., 2018. Making concessions: Extractive enclaves, entangled capitalism and regulative pluralism at the gold mining frontier in Burkina Faso. *World Development*, vol. 101(C), p. 466-476.

Dessertine A., et al., 2022. L'orpaillage est-il soluble dans le développement des territoires en Afrique. In Peyroux E., Lavie E., Raimond C., Viel V. (dir.), *Développement, changements globaux et dynamiques des territoires*. Londres, ISTE.

De Vries J., 2008. *The Industrious Revolution*. Cambridge, Cambridge University Press.

Diallo M.L., 2017. *Le Sénégal des mines. Les territoires de l'or et du phosphate*. Paris, L'Harmattan.

Diouf N.C., Diallo M.L., 2019. Mobilités des orpailleurs et circulation des savoirs-faire d'orpaillage dans les mines d'or artisanale du Sud-Est du Sénégal. *Dynamiques Spatiales et Développement (Dyspadev)*, n° 13, p. 45-68.

D'Avignon R., 2022. *A Ritual Geology. Gold and Subterranean Knowledge in Savanna West Africa*. Duke University Press.

Dzinamarira T., Moyo E., Cuadros D.F., Herrera H., Mano O., Ferris T., 2024. Occupational Health Risks and HIV Prevention Programming for Informal Extractive Miners in Sub-Saharan Africa: A Narrative Review of Interventions, Challenges, and Lessons Learned. *Merits* [En ligne], vol. 4, n° 4, p. 475-489. URL: <https://www.mdpi.com/2673-8104/4/4/34> - DOI: <https://doi.org/10.3390/merits4040034>

Geenen S., 2014. Dispossession, displacement and resistance: Artisanal miners in a gold concession in South-Kivu, Democratic Republic of Congo. *Resources Policy*, n° 40, p. 90-99.

Grajales J., Vadot G. (dir.), 2020. Entreprises ancrées, États en jeu ? *Politix*, n° 132, 238 p.

Grégoire E., Gagnol L., 2017. Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger). *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/14933> - DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.14933>

Harriss-White B., 2022. Petty commodity production. *The Journal of Peasant Studies* [En ligne], vol. 50, n° 1, p. 295-314. DOI: <https://doi.org/10.1080/03066150.2022.2138354>

Hilson G., 2019. Why is there a large-scale mining 'bias' in sub-Saharan Africa? *Land Use Policy*, vol. 81, p. 852-861.

Hilson G., McQuilken J., 2014. Four decades of support for artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa: A critical review. *The Extractive Industries and Society*, n° 1, p. 104-118.

- Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development (IGF), 2024. *Artisanal and small-scale mining of critical minerals*. IISD. <https://www.iisd.org/system/files/2024-12/artisanal-small-scale-mining-critical-minerals.pdf>
- International Labour Organization (ILO), 1999. Social and labour issues in small-scale mines. In *Report for discussion at the Tripartite Meeting on Social and Labour Issues in Small-Scale Mines*. Geneva: ILO.
- Kassa H.W., 2020. The crisis of social reproduction in petty commodity production and large-scale mining: A Southern perspective on gender inequality. In Francis D., Valodia I., Webster E. (ed.), *Inequality Studies from the Global South*. Routledge, p. 123-140.
- Kaufmann C., Côte M., 2021. Framing extractivism: Small-scale goldmining formalization and state violence in Colombia. *Political Geography*, n° 91, document 102496.
- Le Tourneau F.-M., 2020. Le « système garimpeiro » et la Guyane : l'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française. *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], vol. 282, p. 263-290. URL: <http://journals.openedition.org/com/12353> - DOI: <https://doi.org/10.4000/com.12353>
- Lahiri-Dutt K., 2018. Extractive peasants: reframing informal artisanal and small-scale mining debates, *Third World Quarterly*, vol. 39, n° 8, p. 1561-1582.
- Lanzano C., Luning S., Ouédraogo A., 2021. *Insecurity in Burkina Faso – Beyond conflict minerals: The complex links between artisanal gold mining and violence*. NAI (Policy note).
- Li T., 2013. Jobless growth and relative surplus population. *Anthropology Today*, vol. 29, n° 3, p. 1-2.
- Luning S., 2014. The future of artisanal miners from a large-scale perspective: From valued pathfinders to disposable illegals? *Futures*, vol. 62(A), p. 67-74.
- Luning S., 2006. Artisanal gold mining in Burkina Faso: Permits, poverty and perceptions of the poor in samnatenga, 'the land of gold' In G. Hilson (ed.), *Small-Scale Mining, Rural Subsistence and Poverty in West Africa*. Intermediate technology Publications Ltd, p. 135-147.
- Luning S., 2008. Liberalisation of the gold mining sector in Burkina Faso. *Review of African Political Economy*, vol. 39, n° 117, p. 25-39.
- Luning S., 2010. Beyond the pale of property: Gold miners meddling with mountains in Burkina Faso. In C. Panella (ed.), *Worlds of debts: Interdisciplinary perspectives on gold mining in West Africa*. Rozenberg Publishers, p. 25-48.
- Luning S., 2012. Processing promises of gold: A minefield of company-community relations in Burkina Faso. *Africa Today*, vol. 58, n° 3, p. 23-39.
- Luning S., 2013. Gold from 'rock to ring'. *Ethnofoor*, vol. 25, n° 2, p. 159-174.
- Luning S., Pijpers R.J., 2017. Governing access to gold in Ghana: in-depth geopolitics on mining concessions. *Africa*, vol. 87, n° 4, p. 758-779.
- Luning S., de Theije M., 2014. *Global gold connections: Ethical consumption and the beauty of bonding artisans*. In Barendregt B., Jaffe R. (ed.), *Green Consumption: The Global Rise of Eco-Chic*. Bloomsbury, Routledge.
- Magrin G., Perrier-Bruslé L., 2011. Nouvelles géographies des activités extractives. *EchoGéo* [En ligne], n° 17. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/12586> - DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.12586>
- Malone A., Smith N.M., Zeballos E., 2021. Coexistence and conflict between artisanal mining, fishing, and farming in a Peruvian boomtown. *Geoforum*, vol. 120, n° 4, p. 142-154.

- McQuilken J. T., Perks R.B., 2021. *Delve 2020 State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*. The World Bank-EGPS-Pact, 300 p.
- Mendels F., 1978. Aux origines de la proto-industrialisation. *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 2, p. 1-25.
- Nkomo M., Nkomo, L., 2023. Politics from the Pits: Artisanal Gold Mining, Politics and the Limits of Hegemonic State Domination in Zimbabwe. *Journal of Southern African Studies* [En ligne], vol. 49, n° 1, p. 137-153. DOI: <https://doi.org/10.1080/03057070.2023.2182982>
- Ouédraogo A., 2020. Les détentrices de hangars de traitement de l'or face à la technique de cyanuration (sud-ouest du Burkina Faso), *Journal des Africanistes*, Tome 90, Fascicule 1, p. 158-179
- Pfister U., 2014. Verlagssystem [En ligne]. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) [version du 15.01.2014, traduit de l'allemand]. URL: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013880/2014-01-15/>
- Reys A., 2015. *Ressources gemmifères et développement des territoires : la filière des pierres de couleur du Minas Gerais au Brésil*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris Diderot, 403 p.
- Spiegel S.J., 2016. Land and 'space' for regulating artisanal mining in Cambodia: Visualizing an environmental governance conundrum in contested territory. *Land Use Policy*, n° 54, p. 559-573.
- Taux K., Kraus T., Kaifie A., 2022. Mercury exposure and its health effects in workers in the artisanal and small-scale gold mining (ASGM) sector. A systematic review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 19, n° 4.
- Tschakert P., 2009. Digging deep for justice: A radical re-imagination of the artisanal gold mining sector in Ghana. *Antipode*, vol. 40, n° 4, p. 706-740.
- Velut S., 2021. Les territoires de l'Amérique latine et les dynamiques de l'extractivisme. *L'Information géographique*, vol. 85, n° 4, p. 10-19.
- Verbrugge B., Geenen S. (ed.). (2020). *Global Gold Production Touching Ground: Expansion, Informalization, and Technological Innovation*. Palgrave Mcmillan.
- Vogel C., Raeymaekers T., 2016. Terr(it)or(ies) of peace? The Congolese mining frontier and the fight against "conflict minerals". *Antipode*, vol. 48, n° 2, p. 1102-1121.
- Werthmann K., Ayeh D., 2021. *Processes of Enclaving under the Global Condition: The Case of Burkina Faso* [En ligne]. Working paper series des SFP1199 an der Universität Leipzig, n° 4. URL: https://research.uni-leipzig.de/~sfb1199/app/uploads/2017/05/WP4_Werthmann-Ayeh_final.pdf

NOTES

1. Anthropologue allemande spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, en particulier du Burkina Faso, Sabine Luning a conduit des travaux de référence sur l'impact de l'exploitation de l'or sur les sociétés. Elle est décédée le 6 mars 2025.
2. Diop A., 2025. Mali : l'effondrement d'une mine artisanale fait une quarantaine de morts à Bilalikota. *Afrik.com*. [En ligne]. URL: <https://www.afrik.com/mali-l-effondrement-d-une-mine-artisanale-fait-une-quarantaine-de-morts-a-bilalikota>

INDEX

Thèmes : Sur le champ

AUTEURS

RAPHAËLLE CHEVRILLON-GUIBERT

Raphaëlle Chevrillon-Guibert, raphaelle.chevrillon-guibert@ird.fr, est chargée de recherche à l'IRD et membre de l'UMR Prodig. Elle a récemment publié :

- Chevrillon-Guibert R., 2021. Quand l'équilibre vacille : réformes de l'exploitation minière et mobilisations des travailleurs des mines de Jerada. In Iraki A. (dir.), *Vivre ou Survivre après la mine. Cas des villes minières marocaines*. Rabat, Presses de l'INAU.
- Bach J.N., Chevrillon-Guibert R., Franck A., 2020. Introduction au thème. Soudan, la fin d'une domination autoritaire ? *Politique africaine*, n°158, p. 5-31.
- Chevrillon-Guibert R., Ille E., Salah M., 2020. Pratiques de pouvoir, conflits miniers et économie de l'or au Soudan durant le régime d'al-Inqaz. *Politique africaine*, n° 158, p. 123-148.

MURIEL CÔTE

Muriel Côte, muriel.cote@keg.lu.se, a récemment publié :

- Rushemuka M.N., Côte M., 2024. Artisanal and small-scale mining through a "labour regime" lens: Consolidating a research agenda on labour exploitation. *Journal of Rural Studies* [En ligne], vol. 105, document 103189. URL: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0743016723002553?via%3Dihub> - DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103189>
- Caretta M.A., Côte M., Ramasar V., van Ryneveld T.N., Zaragocin S., 2024. Resistance to Extractivism-Induced Water Insecurity. Does Gender Have a Role in It? A Systematic Scoping Review. *Geography Compass* [En ligne], vol. 18, n° 8, document e12767. URL: <https://compass.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/gec3.12767> - DOI: <https://doi.org/10.1111/gec3.12767>
- Côte, M., 2024. Robyn d'Avignon, A Ritual Geology: Gold and Subterranean Knowledge in Savanna West Africa. *Compte-rendu. Africa*, vol. 94, n° 3, p. 482-483.

GÉRAUD MAGRIN

Géraud Magrin, geraud.magrin@univ-paris1.fr, a récemment publié :

- Top E., Diallo M., Arnaud-Fassetta G., Magrin G., 2024. Gold mining, discourses, and threats: What is really damaging the fluvial hydrosystem of the Faleme River? *Journal of Political Ecology* [En ligne], vol. 31, n° 1, p. 868-887. DOI: <https://doi.org/10.2458/jpe.5949>
- Magrin G., Raimond C., 2024. La crise du Sahel est-elle une crise agraire ? *Sésame (Sciences et société, alimentation, mondes agricoles et environnement)* [En ligne]. URL: <https://revue-sesame-inrae.fr/la-crise-du-sahel-est-elle-une-crise-agraire/>
- Magrin G., Ninot O., 2024. L'intégration africaine tous azimuts : le dedans, le dehors, le haut et le bas. In Beckouche P., Richard Y. (dir.), *Régionalisation du monde*. Londres, Wiley, p. 139-155.

Sécurisation et distribution : évolutions de la gouvernance de l'orpaillage en Guinée

To secure and distribute: evolutions in the governance of artisanal gold mining in Guinea

Robin Petit-Roulet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28722>

DOI : 10.4000/140dt

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Robin Petit-Roulet, « Sécurisation et distribution : évolutions de la gouvernance de l'orpaillage en Guinée », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28722> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dt>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Sécurisation et distribution : évolutions de la gouvernance de l'orpaillage en Guinée

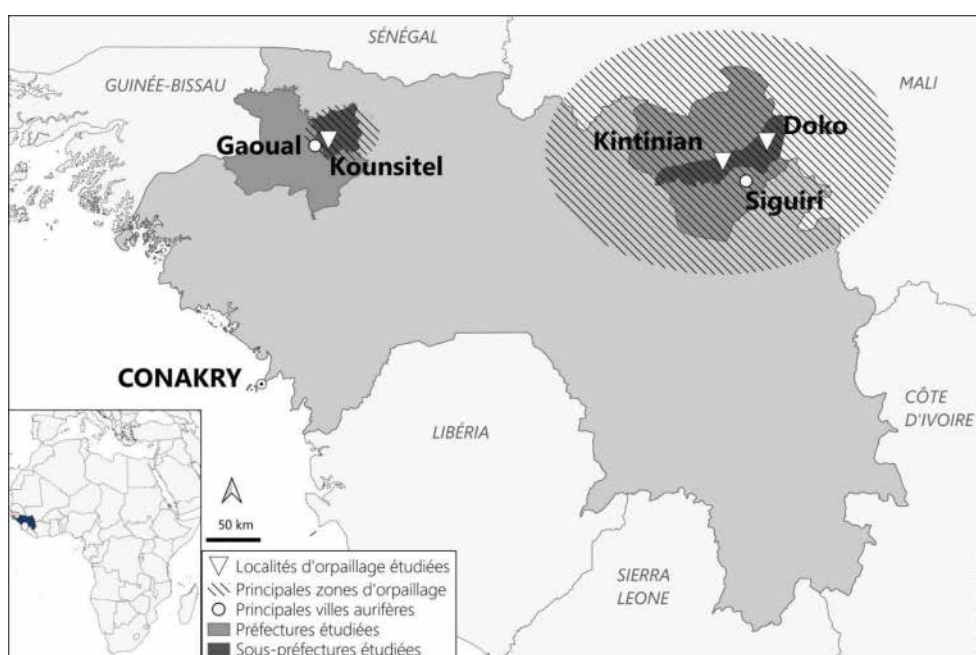
*To secure and distribute: evolutions in the governance of artisanal gold mining
in Guinea*

Robin Petit-Roulet

Introduction

- 1 La Guinée est un exemple de l'essor mondial de l'orpaillage depuis les années 2000. Dans un contexte de forte croissance démographique et de demande d'emploi, la hausse du cours de l'or a favorisé l'intensification de l'exploitation artisanale de l'or, activité historique dans le pays. L'orpaillage constitue, aujourd'hui, une source de revenus directs pour près de 250 000 personnes soit plus de 5 % de la population active (Levin Sources, 2017 ; MEEF, 2021). Depuis 2022, l'or issu d'exploitation artisanale est, en valeur, le premier produit exporté par la Guinée (MMG, 2024).
- 2 À l'image d'autres États, la Guinée s'est dotée d'une réglementation spécifique sur l'exploitation minière artisanale (Dessertine *et al.*, 2022). Toutefois, les activités d'extraction et de traitement du minerai se déroulent de façon quasi-exclusive hors du cadre légal ce qui amène certains discours politiques ou médiatiques à présenter l'orpaillage comme une activité anarchique. À rebours de cette vision, l'exploitation artisanale bénéficie d'un encadrement structuré au niveau local (Arnaldi di Balme, 2013 ; Bolay, 2017 ; Dessertine *et* Nous, 2021). Depuis les années 2010, l'orpaillage se mécanise (Dessertine, 2016 ; Lanzano *et* Arnaldi di Balme, 2017 ; Doumbouya *et al.*, 2024). Quels sont les effets de cette transformation technique sur la gouvernance locale et nationale de l'activité, sur la distribution de la richesse et la prise en compte de l'environnement ?

Illustration 1- Sites d'étude et principales zones d'orpaillage en Guinée



Auteur : Robin Petit-Roulet.

- 3 Basée sur des enquêtes de terrain menées en Guinée sur 10 mois entre 2020 et 2023 dans le cadre d'une recherche doctorale¹, cette étude s'intéresse à l'évolution de la gouvernance locale de l'orpaillage. Elle mobilise particulièrement des données issues d'entretiens conduits en 2022 avec des orpailleurs (95 entretiens) et des acteurs de la gouvernance minière (15 entretiens). Trois régions aurifères ont été sélectionnées pour ces échanges (illustration 1). Les sous-préfectures de Kintinian et Doko dans la préfecture de Siguiri sont des exemples de zones historiques d'exploitation de l'or en Guinée puisque l'activité y est notée depuis le Moyen-Âge. Le gisement de Kounsitel, au nord-ouest du pays, n'a été découvert et mis en exploitation qu'en 2021.

Une formalisation peu appliquée

- 4 Les États d'Afrique ont adopté des politiques publiques différentes en réponse à l'essor récent de l'orpaillage (Chevrillon-Guibert, Gagnol et Magrin, 2019). De façon générale, l'activité bénéficie d'une relative tolérance de la part des autorités, laquelle fluctue en fonction notamment de l'intensité de production et du développement des mines industrielles. Progressivement, les pouvoirs publics adoptent des réglementations qui visent à donner un cadre formel à l'exploitation artisanale. Cette volonté de formalisation est encouragée par des institutions et bailleurs internationaux (Dessertine *et al.*, 2022).
- 5 En Guinée, le Code minier adopté en 2011 et amendé en 2013 s'inscrit dans cette tendance et régit l'exploitation artisanale. Il instaure deux titres miniers spécifiques : l'autorisation d'exploitation artisanale et l'autorisation de reconnaissance artisanale (via une carte individuelle de prospecteur). Le Code crée également des « zones d'exploitation artisanale » (espaces réservés pour l'attribution de titres miniers) et précise le rôle de l'administration dans le contrôle technique de l'activité.

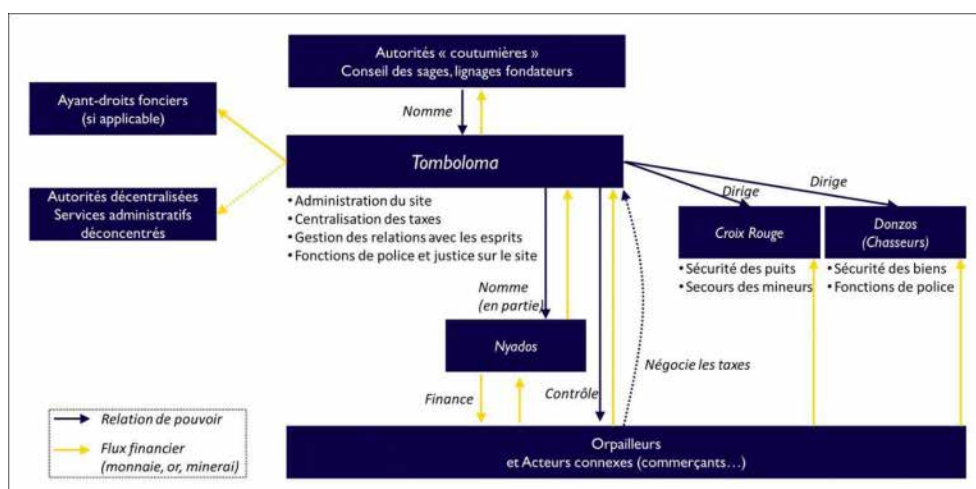
Cette réglementation, largement méconnue par les orpailleurs, est peu appliquée. Dans un contexte de faibles contrôles, il est possible d'accéder aux sites miniers sans autorisation ce qui limite l'intérêt de s'impliquer dans une telle démarche. Par ailleurs, la réglementation est peu adaptée. Ainsi, l'autorisation d'exploitation artisanale, délivrée à des titulaires individuels ou des personnes morales, est valable sur une surface maximale de 0,5 hectare pour une durée d'un an. Cette surface est très supérieure à la capacité de travail d'une équipe d'artisans mineurs. D'autre part, l'attribution d'un titre sur une zone définie est peu compatible avec la nature très mobile de l'activité artisanale. La centralisation de la procédure au niveau de la Direction Nationale des Mines et non au niveau local ou préfectoral constitue également un obstacle. Enfin, la demande d'autorisation d'exploitation artisanale implique le dépôt d'une « caution de réhabilitation des sites d'exploitation » destinée à financer la restauration après exploitation d'un montant forfaitaire fixé par décret à « mille dollars par hectare », inaccessible à la majorité des orpailleurs qui s'impliquent dans la mine en réponse à une situation de pauvreté. En 2021, seules 52 autorisations d'exploitation artisanale étaient en vigueur pour un nombre d'orpailleurs estimé à près de 250 000 (Enerteam, 2023).

- 6 Dans ce contexte, ce sont les droits locaux qui font sens pour les orpailleurs.

Une régulation structurée au niveau local

- 7 Dans les régions historiques de production d'or, au nord-est de la Guinée, la gouvernance de l'orpaillage s'exerce au niveau de chaque village. La régulation des activités minières manuelles ou peu mécanisées est structurée autour d'une institution dédiée, le *tomboloma* (illustration 2). Ce groupe d'hommes est désigné par les autorités coutumières² (conseil des sages ou lignage fondateur). Chargé de l'administration des sites d'orpaillage, le *tomboloma* en décide la localisation, les jours et horaires de travail, en définit les règles d'accès et de fonctionnement et assure, sur place, des fonctions de police et de justice.
- 8 Si le *tomboloma* ne dispose pas d'une reconnaissance dans le droit guinéen, il est l'interlocuteur local privilégié des services administratifs et des collectivités pour les questions relatives à l'orpaillage (Arnould, 2019).

Illustration 2 - Schéma simplifié de la gouvernance de l'orpaillage



Source : Petit-Roulet, 2023a.

- 9 Le *tomboloma* est secondé par des chasseurs traditionnels, qui ont un rôle de force de sécurité et de surveillance des sites, et par un groupe d'orpailleurs expérimentés, localement appelé « croix rouge »³, qui a pour rôles de prévenir les accidents liés aux éboulements de puits et d'intervenir pour secourir les orpailleurs qui se trouvent dans des puits effondrés.
- 10 *Tomboloma*, chasseurs et croix rouge définissent et prélèvent une rente auprès des orpailleurs sous forme de versement quotidien ou hebdomadaire de minéral. Ces prélèvements peuvent représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros par an pour les principaux sites (Arnaldi di Balme, 2013 ; Arnould, 2019). Ils constituent une forme de taxation locale d'une activité développée hors du cadre légal. Une part de cette rente est redistribuée aux autorités locales (conseil des sages, lignage fondateur) et utilisée pour des investissements collectifs (infrastructures routières, écoles, forages...). Les montants des rentes et leur utilisation sont néanmoins peu transparents (Arnould, 2019).
- 11 La composition et les modalités de désignation des membres du *tomboloma* varient entre village. À titre d'exemple, à Kintinian, chaque lignage reconnu comme historique nomme un représentant pour un an, ce qui permet une circulation de la rente. Dans quelques localités, les orpailleurs versent aussi un montant régulier aux forgerons présents sur le site en contrepartie d'un accès gratuit à leurs services pour la réparation et l'entretien des pioches et du rôle de médiateur qu'exercent les forgerons avec les forces spirituelles considérées comme propriétaires de l'or (Arnaldi di Balme, 2013).
- 12 Ce mode de gouvernance de l'orpaillage structurée autour du *tomboloma* se retrouve sous des formes similaires dans les pays de la sous-région (Grätz, 2004 ; Panella, 2007 ; Doucouré, 2015 ; Traoré, 2022).
- 13 Accompagnant l'essor de l'activité minière, un système de rente individualisée parallèle a été développé en Guinée à partir des années 1990. Chaque puits d'orpaillage est attribué par le *tomboloma* à une ou plusieurs personnes, appelées *nyado*, généralement des habitants du village qui payent un droit d'accès auprès du *tomboloma*. Ce dernier attribue également des puits gratuitement aux propriétaires fonciers de la parcelle et

autorités locales. Jouant un rôle de propriétaires du puit et tuteurs symboliques de l'équipe d'orpaillage, ces personnes sont censées participer, au moins symboliquement, au financement de l'activité. En contrepartie, elles obtiennent une part de la production.

- 14 La généralisation de la fonction de *nyado* pourrait être liée à l'augmentation du nombre d'orpailleurs allochtones à l'image du système *niaro* décrit par Tilo Grätz au Burkina Faso (2004). Elle pourrait également être inspirée de l'exploitation de diamant en Guinée, dans laquelle le travail s'exerce sous la coupe de tuteurs.
- 15 L'émergence de cette figure de *nyado* crée une rente minière individuelle. L'attribution des puits à différents tuteurs participe néanmoins à une certaine distribution de la rente. Dans certaines localités, le *tomboloma* a décidé d'augmenter le nombre de *nyado* par puits : une personne à Kintinian et jusqu'à quatre à proximité de Doko. L'accès à la fonction de tuteur reste cependant inégal, soumis à l'accord du *tomboloma* et restreint aux personnes en capacité de payer un droit d'accès (entre 4,5 et 5,5 € par puits en 2022).
- 16 La régulation locale de l'orpaillage donne ainsi lieu à deux rentes, l'une centralisée au niveau du *tomboloma*, l'autre plus individualisée. Elles permettent de distribuer un bénéfice tiré de l'exploitation des ressources par des orpailleurs dont une partie est « allochtone » sur le territoire concerné. Toutefois les orpailleurs, qu'ils soient allochtones ou non, n'ont pas qu'un rôle passif dans la gouvernance de l'activité (Petit-Roulet, 2023b). Ils contribuent à négocier le niveau des prélèvements sur les sites, peuvent accéder sous certaines conditions à une fonction dans les institutions de gouvernance locale et participent à la diffusion de ce mode de régulation. Par ailleurs, cette régulation largement répandue dans les régions aurifères de Guinée et des pays limitrophes facilite les mobilités des orpailleurs entre sites.

Montée en puissance des propriétaires fonciers

- 17 Depuis les années 2010, dans certaines localités, des personnes reconnues localement comme propriétaires fonciers cherchent à prendre une plus grande part dans l'administration des mines. Certains se substituent au *tomboloma* et organisent directement l'exploitation minière de leur domaine à la place de l'institution collective.
- 18 Trois régimes fonciers se distinguent en Guinée (Benkalha *et al.*, 2016). Les domaines villageois sont des terres gérées collectivement par les autorités du village ou le lignage fondateur. D'autres domaines sont appropriés par des lignages. Dans ce cas la gestion est assurée par le responsable du lignage qui peut octroyer des droits d'usage temporaires. Enfin, certaines parcelles relèvent d'un régime individuel dans lequel le propriétaire foncier possède seul un vaste éventail de droits. L'appropriation, par le lignage ou des personnes, est notamment liée à l'aménagement de la parcelle, en particulier la plantation. L'engagement dans des démarches d'enregistrement des titres fonciers ou de « petits papiers » (Lavigne-Delville, 2002) conduit également à l'appropriation de l'espace.
- 19 Quels que soient leurs statuts, les propriétaires fonciers n'ont pas de droits sur l'or, ce qui traduit une déconnexion entre les droits sur le sol et sur les ressources du sous-sol (Arnaldi di Balme, 2013). Ce sont les autorités villageoises, en particulier le *tomboloma*, qui décident de la mise en exploitation minière d'un domaine. Toutefois, cette décision

ne supprime pas les droits fonciers initiaux (Benkalha *et al.*, 2016). Au contraire, la propriété foncière est reconnue. S'il existe un propriétaire identifié (responsable de lignage dans le cas d'un domaine lignager ou propriétaire individuel), ce dernier est consulté et peut, en théorie, en refuser l'exploitation ou émettre des conditions (préservation des arbres fruitiers par exemple). En contrepartie, les propriétaires fonciers reçoivent une part de la production minière. Ce versement correspond à une forme d'indemnisation et marque une reconnaissance des droits fonciers.

- 20 Depuis les années 2010, l'expansion et la transformation technique de l'orpaillage favorisent la contestation du pouvoir du *tomboloma* (Lanzano et Arnaldi di Balme, 2017). Dans ce contexte, des propriétaires fonciers cherchent à prendre part à la gouvernance de l'orpaillage et se substituent au *tomboloma*. Cette dynamique n'est pas généralisée. Son importance diffère entre village en fonction des rapports de force entre acteurs locaux. Ainsi, à Sétigya et Balato, deux villages proches de Kintinian, le *tomboloma* s'est divisé en plusieurs groupes indépendants. Cette situation favorise la compétition pour l'accès à la rente et augmente le pouvoir des propriétaires fonciers par rapport aux groupes *tomboloma*, ce qui n'est pas le cas à Kintinian.
- 21 La possibilité d'accéder à une rente minière via la propriété renforce l'enjeu de l'appropriation du foncier. Dans les régions aurifères, cet intérêt s'articule avec deux facteurs. D'une part, ces espaces connaissent une expansion des mines industrielles. L'implantation de cette activité donne lieu au versement d'indemnités pour les propriétaires fonciers identifiés. L'appropriation du foncier est une stratégie d'anticipation de cette compensation (Mbodj, 2011 ; Arnaldi di Balme, 2013). D'autre part, la production d'or artisanal baisse dans certaines localités. Des habitants cherchent alors à sécuriser leur accès au foncier et développent des activités agricoles en prévision d'un amoindrissement des rentes directes et indirectes liées à l'exploitation minière. Ces éléments favorisent une dynamique d'appropriation du foncier qui se traduit en particulier par une expansion des plantations fruitières. À titre d'exemple, un habitant d'une localité minière plante des anacardiés sur une parcelle héritée de son père qui fut un ancien site d'orpaillage : « Je plante ici pour pas que quelqu'un dise que c'est à lui, [...] pour montrer que c'est pour moi, [...] pour ne pas que quelqu'un vienne et prenne la partie ».

Mécanisation de l'orpaillage et évolution de la gouvernance locale

- 22 L'essor récent de l'orpaillage en Guinée s'est fait en plusieurs phases. La hausse du cours de l'or dans les années 2000 a favorisé l'intensification des pratiques manuelles anciennes, l'arrivée d'orpailleurs et la mise en exploitation de nouveaux gisements. À partir des années 2010, l'utilisation de détecteurs de métaux constitue une première vague de mécanisation (Dessertine, 2016). En parallèle, l'adoption de nouvelles techniques permet l'exploitation de gisements primaires plus profonds (Lanzano et Arnaldi di Balme, 2017). À partir de 2015, l'activité connaît une deuxième phase de mécanisation liée à l'usage croissant d'équipements lourds d'excavation (marteau-piqueurs et pelles hydrauliques) et de traitement du minerai (concasseurs). Depuis 2020, le développement de la cyanuration constitue une dernière vague de transformation technique. Ces différentes techniques ne se remplacent pas. Le paysage minier se compose ainsi de plusieurs formes d'exploitation. D'emprise spatiales

inégaux, elles ne se prêtent pas toutes aux modalités de contrôle et taxation mises en œuvre par le *tomboloma*. Dans ce contexte, d'autres acteurs cherchent à prendre part à la régulation des activités et à bénéficier d'une rente minière. Ce sont notamment les propriétaires fonciers, les collectivités territoriales (mairies, district) et les services administratifs déconcentrés. Ces acteurs remettent en cause le rôle du *tomboloma* et se substituent à lui pour l'administration des formes mécanisées d'exploitation minière (Doubouya *et al.*, 2024). La compétition entre acteurs de la gouvernance se traduit par des tensions à l'échelle locale entre institutions dites coutumières (*tomboloma*, sages...) et institutions décentralisées (mairie, district). Des conflits existent également entre villages pour le contrôle des gisements situés sur les périphéries des finages.

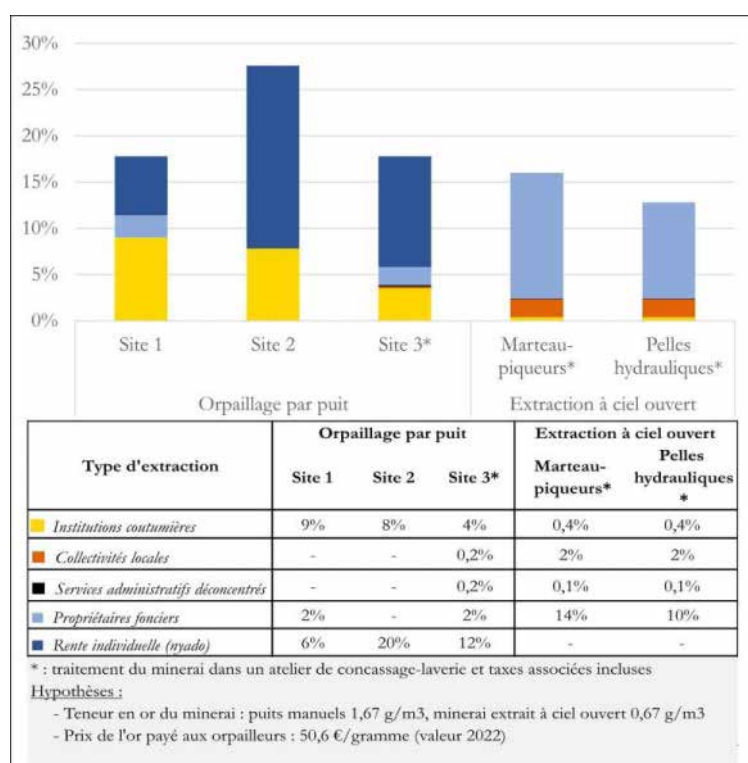
- 23 Ainsi, la gouvernance minière prend des formes qui dépendent des rapports de pouvoir entre acteurs locaux et évoluent avec eux. À titre d'exemple, dans une localité proche de Kintinian, les autorités coutumières ont décidé collectivement l'interdiction de l'usage de pelles hydrauliques en 2019 (Doubouya *et al.*, 2024). Lors de nos travaux de terrain, de telles machines étaient utilisées en 2022 dans un village voisin et soumises à taxation par les collectivités locales. La séparation du *tomboloma* de cette localité en plusieurs groupes indépendants peut expliquer la perte de pouvoir relatif des autorités coutumières.
- 24 Les modalités de gouvernance de l'orpaillage dépendent également des formes spatiales et techniques de l'exploitation minière. Dans le cas de l'orpaillage manuel par puits et galerie, les équipes, indépendantes, travaillent sur un même site, chacune sur un puits. La taxation est individualisée au niveau de chaque puits. Le *tomboloma* prélève une quantité fixée de minerai brut ou un pourcentage de la production sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Ce système de taxation est facilité par la concentration des puits en un même lieu. Cette concentration permet aussi aux *tomboloma* d'assurer les fonctions de sécurité et police.
- 25 La prospection par détecteur de métal ne se prête pas à un contrôle spatial concentré. L'or est recherché sur une faible profondeur, mais sur de vastes surfaces. Dans cette situation, des collectivités locales ont mis en place une taxation individualisée par machine qui prend la forme d'un ticket autorisant son usage sur une période définie sur l'espace de la collectivité.
- 26 L'orpaillage se pratique également dans de petites mines à ciel ouvert. Le minerai est extrait par des pelles hydrauliques ou des équipes de travailleurs équipés de marteau-piqueurs. Dans cette situation, l'activité est spatialement concentrée mais il est plus difficile de définir une taxation individualisée pour chaque équipe puisqu'elles travaillent dans la même excavation. Il est en revanche aisé de contrôler la production, étant donné que la totalité du minerai est transportée hors du site pour être traitée. Des prélèvements sont ainsi effectués sur chaque chargement de minerai par les collectivités locales et les propriétaires fonciers.
- 27 Enfin, le traitement mécanisé du minerai dans des ateliers de concassage-laverie est soumis à prélèvements par les collectivités locales et les services administratifs déconcentrés, qui taxent chaque machine de manière périodique. Certains propriétaires fonciers bénéficient également d'une rente sur le traitement mécanisé en prélevant un loyer par machine située sur leur domaine ou en demandant une indemnisation si leur domaine est affecté par les rejets de boues de traitement.

- 28 Ainsi, de même que la mécanisation de l'activité ne remplace pas les formes manuelles d'orpaillage, les nouveaux acteurs de la régulation de minière ne remplacent pas le *tomboloma*. Il y a coexistence de différents modèles de gouvernance.

Distribution et utilisation des prélèvements

- 29 Les différentes impositions sur l'orpaillage existent principalement en marge du cadre légal, y compris celles portées par les institutions publiques. Une partie des fonds collectés par le *tomboloma* ou les collectivités locales est utilisée pour des investissements collectifs. Cette utilisation des fonds est souvent peu transparente et peut être l'objet de tensions au niveau local.
- 30 Alors que la transformation technique de l'orpaillage conduit à une amplification des effets de l'activité sur l'environnement, les formes locales de gouvernance de l'orpaillage prennent peu en compte ces enjeux. Les prélèvements sont bien plus un moyen d'accéder à une rente qu'un outil de régulation. Dans un contexte de faibles ressources des institutions, la recherche de rente n'est pas de nature à favoriser l'application de la réglementation en matière environnementale ou la mise en œuvre d'actions de réhabilitation des sites miniers⁴. Aucun acteur au niveau local n'a intérêt à freiner l'exploitation minière. Seuls quelques espaces sont interdits au déploiement de l'orpaillage (cimetières, zones d'habitation, forêts sacrées). Quelques propriétaires fonciers interdisent également l'orpaillage sur leurs domaines, en particulier lorsqu'ils y exercent une activité agricole⁵.
- 31 L'essor de l'orpaillage permet donc la captation et la distribution de richesse au profit d'acteurs locaux. L'évolution de la gouvernance minière dans le contexte de mécanisation de l'activité remet cependant en partie en question le rôle distributif des rentes. Le graphique suivant (illustration 3) présente la répartition des prélèvements pour plusieurs sites d'orpaillage. Cette modélisation est basée sur des entretiens menés auprès des orpailleurs et des acteurs de la gouvernance⁶.

Illustration 3 - Répartition des rentes dans quelques sites d'orpaillage en Guinée



Source : entretiens. Conception : Robin Petit-Roulet.

- 32 Le niveau global des prélèvements est plus faible dans les situations d'orpaillage mécanisé que dans l'orpaillage par puits sous gouvernance du *tomboloma*⁷. Les prélèvements collectifs (*tomboloma*, croix rouge, chasseurs) sont en partie redistribués aux autorités coutumières (conseil des sages ou lignage fondateur). Sur les sites d'exploitation manuelle, ils représentent environ 3,5 à 8 % de la valeur de la production. Dans le cas de l'extraction mécanisée à ciel ouvert, les prélèvements collectifs ne représentent que 2,5 % de cette valeur.
- 33 Par ailleurs, la figure de *nyado*, tuteur symbolique des équipes d'orpailleurs, n'existe pas dans les formes mécanisées d'orpaillage. Ces personnes, nommées par le *tomboloma*, sont généralement des habitants du village-hôte du site minier. L'attribution des puits aux différents *nyado* permet une certaine distribution de rentes individuelles qui, via leur investissement, pourrait participer à une dynamisation globale de l'économie locale.
- 34 À l'inverse, la part captée par les propriétaires fonciers est très importante dans le cas de l'orpaillage mécanisé. Elle dépasse 10 % de la production contre 2,5 % dans l'orpaillage par puits. Alors qu'il pouvait y avoir plusieurs dizaines de *nyado* sur un site, il n'y a que quelques propriétaires fonciers. La contestation du rôle du *tomboloma* et la montée en puissance des propriétaires fonciers dans le cadre de l'orpaillage mécanisé se traduit ainsi par une plus grande concentration de la rente minière.

La gouvernance locale de l'orpaillage, condition de son développement

- 35 La gouvernance locale de l'orpaillage se base sur le contrôle de l'espace minier exercé par des acteurs revendiquant un rôle « coutumier » (*tomboloma* et conseil des sages), public (collectivités locales) ou foncier (propriétaires). Quels que soient ses effets en termes de modalités de mises en œuvre, d'acteurs concernés et d'effets sur la distribution des revenus, cette gouvernance locale s'articule autour de deux fonctions liées : créer un cadre de sécurisation de l'orpaillage facilitant son expansion, afin de générer une rente sur l'activité minière.
- 36 Les acteurs de la gouvernance ne cherchent pas à limiter l'accès à la ressource mais à assurer un bénéfice local sur l'exploitation de celle-ci. La redistribution des rentes, bien qu'inégale, permet à une partie de la population-hôte de bénéficier de l'orpaillage et donc de l'accepter.
- 37 Les orpailleurs tolèrent les prélèvements parce que les acteurs de la gouvernance sont réputés être capables de violence mais également car ces derniers fournissent des services de sécurisation nécessaires au développement de l'activité minière sur les plans spirituels, techniques, sociaux. *Tomboloma*, propriétaires fonciers et forgerons financent et réalisent des sacrifices dédiés aux esprits qui possèdent l'or. La croix rouge fournit un service de secours aux orpailleurs. Les chasseurs traditionnels sécurisent l'activité minière contre le vol et les violences. *Tomboloma* et propriétaires fonciers veillent à éviter et régler les différends qui pourraient opposer des équipes d'orpailleurs.
- 38 Kounsitel est une illustration de ces deux fonctions de taxation et de sécurisation. Située au nord-ouest du pays, cette commune n'est pas une zone minière historique. La présence d'or a été découverte début 2021. En quelques jours, plusieurs milliers de personnes s'installent dans cette localité. En réponse, les autorités militaires décident rapidement l'interdiction locale de l'orpaillage et déploient sur place plusieurs unités de forces de défense et de sécurité. L'exploitation minière se poursuit toutefois dans un climat d'insécurité et de violences entre orpailleurs, population locale et militaires. Dans ce contexte, la population est privée de la rente minière mais subit les effets négatifs du boom aurifère. Fin 2021, la mairie récupère la gestion de l'orpaillage et conclut un accord avec les orpailleurs aboutissant à la création d'un *tomboloma* chargé d'encadrer l'activité, d'assurer la sécurité sur les sites et de prélever des taxes⁸. Particularité, l'orpaillage étant nouveau à Kounsitel, le *tomboloma* rassemble des autochtones et des orpailleurs expérimentés issus d'autres régions. Il est reconnu comme légitime par les orpailleurs et par les autorités locales. Les forces de défense et de sécurité sont toujours présentes à proximité des sites, en particulier pour empêcher que l'exploitation minière affecte la route menant au Sénégal, mais l'administration et la sécurisation des sites sont civiles.
- 39 Comme ailleurs, l'autorité du *tomboloma* ne s'exerce que sur les formes manuelles d'orpaillage par puits et galeries. L'exploitation mécanisée de l'or est administrée et taxée par les collectivités locales. Dans ce contexte particulier, où le *tomboloma* tient son origine en partie de la mairie, la rente qu'il prélève est transmise à l'autorité coutumière (conseil des sages) puis à la mairie. Des responsables municipaux

rencontrés expriment avoir pu financer la construction d'une école et de forages grâce à ces fonds.

Une régulation locale non-déconnectée de l'État

- 40 Sans être directement impliqué dans la gouvernance de l'orpaillage et alors que le cadre réglementaire est peu appliqué, l'État central n'est pas étranger à la régulation de l'activité. Le pouvoir étatique s'exerce au travers de sa politique minière industrielle et de mesures coercitives dont l'ampleur et le rythme fluctuent au cours du temps. En 2024, les données de l'ITIE⁹ font état de 47 concessions minières et permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle concernant l'or pour une surface totale de 3 525 km². La moitié de ces titres a été octroyée en 2020 et 2021. Neuf sociétés industrielles ou semi-industrielles étaient en production en 2023, toutes localisées dans le nord-est du pays.
- 41 L'attribution de titres miniers industriels relève d'une « territorialisation hybride » (Dessertine et Noûs, 2021) dans laquelle les sociétés minières participent à l'implantation de l'État. L'exploitation artisanale est interdite dans l'espace de ces titres industriels. En réponse à l'extension de l'orpaillage, l'État a dirigé des missions d'expulsion militaires des travailleurs artisanaux, particulièrement importantes au milieu des années 2010 (Bolay, 2016 ; Dessertine et Noûs, 2021). Ces expulsions concernent à la fois les puits miniers en activité des compagnies industrielles dans lesquels travaillaient des orpailleurs (notamment à Kintinian ou Léro) et des camps de vie et sites d'exploitation artisanale. Ces actions traduisent une politique de sécurisation des mines industrielles et de contrôle de l'espace par l'État.
- 42 En parallèle de ces missions d'expulsion, l'État prend parfois des mesures d'interdiction. Ainsi, fin 2022, l'utilisation des pelles hydrauliques a été interdite. Plusieurs dizaines d'engins ont été saisis par les autorités. Des élus locaux et directeurs d'administration ont été limogés et accusés de complicité d'exploitation minière illégale. Les autres types d'exploitation bénéficient toujours d'une relative tolérance. Cette décision peut être lue comme un moyen de réguler les pratiques d'orpaillage les plus destructrices pour l'environnement et de limiter la concurrence entre ces exploitations et les mines industrielles titulaires de titres officiels.
- 43 Plus récemment, le gouvernement guinéen a interdit l'orpaillage pour la saison des pluies à partir du 1^{er} juillet 2024. Cette décision, qui a suscité de vives réactions dans quelques localités minières, est justifiée dans un communiqué par « les besoins de la campagne agricole en cours, de la restauration écologique et en vue d'éviter les risques d'éboulement des terres »¹⁰.
- 44 Ainsi, à travers une politique de tolérance fluctuante ou de répression, l'État oriente les conditions de développement de l'activité à l'échelle du pays.
- 45 Au niveau des sites miniers, si l'État ne reconnaît pas formellement le rôle du *tomboloma*, ses agents ne l'ignorent pas. À titre d'exemple, les fonctions de police et de justice sont assurées de manière informelle par les acteurs de la régulation minière (autorités coutumières et propriétaires fonciers). Toutefois, lorsque ces autorités considèrent que la situation dépasse leurs compétences, elles se dessaisissent et portent l'affaire devant les forces de défenses et de sécurité (Dessertine et Noûs, 2021). C'est

notamment le cas dans les situations de violences graves entre personnes. Les autorités minières locales jouent ainsi un rôle de supplétif des forces de police.

- 46 La gouvernance de l'orpaillage en Guinée peut ainsi être considérée comme polycentrique (Ostrom, Tiebout et Warren, 1961) en raison de l'existence de différents centres de décision, formellement indépendants les uns des autres. Ces centres de décision exercent leur autorité à différentes échelles, locales pour certains, nationales pour d'autres. Cette gouvernance s'apparente à une situation de « décharge » (Hibou, 1999) dans laquelle les prérogatives de l'État s'exercent par des intermédiaires privés, autorités coutumières, propriétaires fonciers et sociétés minières disposant de titres. L'orpaillage se développe hors du cadre légal et le *tomboloma* n'a pas pour objet de faire appliquer la réglementation nationale. Toutefois, la privatisation de la régulation au niveau local ne constitue pas une dépossession de l'État mais participe de son évolution et sa construction. D'une part, ce dernier n'a pas perdu une capacité de régulation puisqu'il ne l'a pas possédée par le passé. Cette « décharge » permet au contraire l'exercice indirecte d'une régulation, difficile à mener directement par l'État compte-tenu de ses moyens limités. D'autre part, même s'il se fait en-dehors de la réglementation nationale, l'essor de l'orpaillage permet à l'État d'engranger des recettes. En effet, l'État n'est pas absent de la taxation de l'activité. Au niveau local, les services administratifs déconcentrés participent aux prélèvements portés sur la production. Au niveau national, l'État tire des recettes de la filière d'or artisanal au travers de droits payés par les collecteurs et balanciers d'or ainsi que de taxes à l'exportation¹¹. Selon le Code minier, ces fonds sont répartis ainsi : 80 % pour le Budget national, 15 % pour l'ensemble des collectivités locales, 5 % pour le Fonds d'Investissement Minier. Une part conséquente des exportations est cependant non-déclarée, ce qui constitue une perte de revenus potentiels (Ummel et Schulz, 2024).
- 47 Enfin, la souveraineté étatique sur l'activité et les espaces miniers est aussi exercée directement puisque l'État mène des actions d'expulsions des sites d'orpaillage ou d'interdiction de certains équipements, indirectement quand il confie des concessions minières à des entreprises.
- 48 En 2017, dans le cadre d'un projet¹², un accord entre *tomboloma* et collectivités locales s'inscrit dans cette logique de « décharge » qui participe à la construction de l'État. Le *tomboloma* de plusieurs localités acceptait de transférer 20 % de ses recettes aux communes et ces dernières s'engageaient à une utilisation transparente de ces fonds (Arnould, 2019). Les entretiens menés sur le terrain n'ont pas permis de déterminer si ces accords sont toujours appliqués.

Conclusion

- 49 En Guinée, l'orpaillage se développe hors du cadre légal mais pas sans régulation. L'activité est encadrée par une gouvernance polycentrique et pluriscale qui correspond à une situation de « décharge » de l'État (Hibou, 1999). À l'échelle nationale, l'évolution de l'orpaillage dépend en partie de la politique de tolérance, variable, de l'État. En interdisant certaines pratiques, en attribuant des titres à des sociétés minières industrielles et en dirigeant des missions d'expulsion des sites d'orpaillage, l'État exerce un contrôle partiel de l'activité et de l'espace minier (Dessertine et Noûs, 2021).

- 50 Au niveau des localités et des sites d'orpaillage, la gouvernance de l'activité prend des formes plurielles qui dépendent à la fois des modalités techniques et spatiales de l'exploitation et des rapports de force entre trois acteurs principaux : autorités coutumières, collectivités locales et propriétaires fonciers. Cette gouvernance n'est pas figée (Doubouya *et al.*, 2024). Elle évolue au gré des modifications des rapports de force au niveau local, de l'intensité et des formes techniques de l'activité minière. Cette évolution donne lieu à la création d'institutions (*nyado*, *tomboloma*), de règles et de systèmes de prélèvements (Lanzano et Arnaldi di Balme, 2017). La gouvernance locale de l'orpaillage a un double rôle : permettre la levée d'une rente en sécurisant l'activité minière. Elle repose sur le contrôle de l'espace minier et sur la mobilisation de la notion d'autochtonie.
- 51 L'essor de l'orpaillage et l'évolution des techniques minières engendrent des impacts environnementaux majeurs. Cependant, dans une situation de faibles ressources publiques et de compétition pour l'accès à la rente, la préservation de l'environnement et la réhabilitation des sites miniers sont largement absentes des objectifs de la gouvernance locale de l'orpaillage. Cette situation pose d'évidentes questions concernant l'après-mine.
- 52 La distribution de la rente minière et son utilisation pour le développement local sont également des enjeux forts. La gestion des fonds manque largement de transparence. Par ailleurs, dans un contexte de transformation technique de l'orpaillage, le rôle central des autorités coutumières dans la gouvernance de l'orpaillage est remis en question (Lanzano et Arnaldi di Balme, 2017). Cette transformation conduit à une moindre répartition de la rente issue des formes mécanisées d'orpaillage. Elle résulte d'une triple dynamique : plus faible niveau global de taxation, réduction de la part dédiée aux acteurs collectifs, captation d'une part de la rente par les acteurs individuels. Des propriétaires fonciers se substituent en effet à la gestion de l'activité par les autorités coutumières. Ils organisent l'exploitation de leur domaine et prélèvent directement une part de la production au détriment de la taxation par les acteurs collectifs. Dans les formes d'orpaillage mécanisé, la part captée par les propriétaires est très importante, jusqu'à 10 % de la production contre 2 % dans l'exploitation manuelle. À terme, cette réduction des bénéficiaires de la redistribution pourrait altérer la légitimité locale de l'orpaillage et accroître les tensions associées.
- 53 Dans le contexte de forte demande d'emploi et de faibles ressources publiques en Guinée, l'orpaillage peut être un levier de développement local puisqu'il permet une certaine distribution de richesse. Afin de préserver les perspectives économiques de l'après-mine, sa gouvernance doit toutefois s'élargir aux enjeux d'inégalités, de préservation de l'environnement et d'investissement dans la diversification de l'économie.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaldi di Balme L., 2013. Structure foncière locale et enjeux de régulation du secteur extractif artisanal dans la Sous-préfecture de Kintinian - République de Guinée. Rapport d'étude. Conakry, Insuco, 59 p.
- Arnould D., 2019. L'or en partage. La participation des orpailleurs au développement local. Conakry, PROJEG, 43 p.
- Benkalha A., Diallo B., Diawara I., Faye I. M., Hochet P., Rey P., 2016. Étude sur la situation et les enjeux du foncier rural en Guinée. Paris, AFD, 67 p.
- Bolay M., 2016. Artisanal Gold Miners Encountering Large-Scale Mining in Guinea: Expulsion, Tolerance and Interference. In Niederberger T., Haller T., Gambon H., Kobi M., Wenk I. (dir.), *The Open Cut Mining, Transnational Corporations and Local Populations*. Münster, Lit, p. 187-204.
- Bolay M., 2017. Gold journeys: Expulsion-induced mobility and the making of artisanal mining spaces in West Africa. An ethnography of itinerant labour at the bottom of the gold supply chain. Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel.
- Chevrillon-Guibert R., Gagnol L., Magrin G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ? *Hérodote*, vol. 1, n° 172, p. 193-215.
- Dessertine A., 2016. From pickaxes to metal detectors: Gold mining mobility and space in Upper Guinea, Guinea Conakry. *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, n° 2, p. 435-441.
- Dessertine A., et al., 2022. Orpaillage et développement des territoires en Afrique : une équation difficile ? In Peyroux E., Raimond C., Viel V., Lavie E. (dir.), *Développement, changements globaux et dynamiques des territoires. Théories, approches et perspectives de recherche*. Londres, ISTE Éditions, p.178-196.
- Dessertine A., Noël C., 2021. Hybrid territorialisation: A reconfiguration of rural spaces through gold mining in Upper Guinea. *Political Geography*, vol. 86, document 102348.
- Doucouré B., 2015. Des pierres dans les mortiers et non du maïs ! Mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal. Dakar, CODESRIA, 161 p.
- Doumbouya I. K., Dessertine A., Vinches M., Cerceau J., 2024. Mechanization of artisanal and small-scale gold mining in Guinea: Socio-technical trajectory of a rural mining site in Upper Guinea. *Journal of Rural Studies* [En ligne], vol. 112, document 103445. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2024.103445>
- Enerteam, 2023. Rapport assoupli ITIE 2021. Conakry, ITIE Guinée, 150 p.
- Grätz T., 2004. Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale. *Autrepart*, n° 30, p. 135-150.
- Hibou B., 1999. La « décharge », nouvel interventionnisme. *Politique africaine*, n° 73, p. 6-15.
- Lanzano C., Arnaldi di Balme L., 2017. Des « puits burkinabè » en Haute Guinée : processus et enjeux de la circulation de savoirs techniques dans le secteur minier artisanal. *Autrepart*, n° 82, p. 87-108.

- Lavigne Delville P., 2002. Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale : éclairages sur les dynamiques d'innovation institutionnelle. Document de travail de l'Unité de recherche 095 n° 7. Gret - IRD Réfo, Paris, 20 p.
- Levin Sources, 2017. Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée. Cambridge, Levin Sources, 166 p.
- Mbodj F. B., 2011. Boom aurifère à l'est du Sénégal, l'ouest du Mali et au nord-est de la Guinée : mutations socio-économiques et spatiales d'anciennes marges géographiques et économiques. Thèse de doctorat, Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- MEEF, 2021. Plan d'action national pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE). Conakry, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 74 p.
- MMG, 2024. Bulletin de statistiques minières et carrières (no 22-année 2023). Conakry, Ministère des mines et de la géologie, 27 p.
- Ostrom V., Tiebout C. M., Warren R., 1961. The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry. *American Political Science Review*, vol. 55, n° 4, p. 831-842.
- Ottou M., 2024. La recomposition du secteur minier artisanal au Cameroun : contestation et négociation de l'accès dans les sites d'extraction de l'or dans les municipalités de Bétaré-Oya et Batouri. *Afrique contemporaine*, n° 277, p. 149-171.
- Panella C., 2007. L'éthique sociale du damansén. *Cahiers d'Études africaines* [En ligne], n° 186, p. 345-370. URL: <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/7261> - DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.7261>
- Petit-Roulet R., 2023a. Effets du développement et de la transformation de l'orpaillage sur les dynamiques foncières en Guinée [En ligne]. Paris, Comité Technique « Foncier et Développement » (AFD, MEAE), 123 p. URL: <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Rapport-CTFD-Guinee-Robin-Petit-Roulet.pdf>
- Petit-Roulet R., 2023b. Entre passivité, négociation et diffusion : rôles des orpailleurs mobiles dans la gouvernance des ressources en Guinée. *Recherches-Ressources* [Carnet Hypothèses, En ligne]. URL: <https://ressnat.hypotheses.org/1031>
- Traoré N., 2022., Arène de l'orpaillage : acteurs et enjeux des centrales d'achat d'or de Kadiolo, au Mali. *Revue internationale des études du développement*, n° 249, p. 147-172. URL: <http://journals.openedition.org/ried/1040> - DOI: <https://doi.org/10.4000/ried.1040>
- Ummel M. et Schulz Y., 2024. Sur la piste de l'or africain. Quantifier la production et le commerce afin de lutter contre les flux illicites. Lausanne, Swissaid, 140 p. URL: <https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2024/05/swissaid-sur-la-piste-de-lor-africain-web-ok.pdf>

NOTES

1. Cette recherche, menée dans le cadre d'un partenariat Iram-UMR Prodig, a bénéficié d'un financement du Comité Technique « Foncier et Développement » (AFD-MEAE) qui a donné lieu à la publication d'un rapport de recherche (Petit-Roulet, 2023a).
2. Ce terme est utilisé ici pour désigner les autorités qui ne dépendent pas de l'État. Il n'est pas question d'une coutume immuable, mais de structures qui évoluent en permanence en fonction des rapports de force au niveau local.

3. Bien que sans rapport avec l'organisation humanitaire internationale, ce groupe est localement appelé *croix rouge* en référence à son rôle d'assistance en urgence.
4. Au cours des travaux de terrain, Une institution locale dépendante du ministère de l'environnement a toutefois précisé avoir financé et mené la plantation d'arbres sur 10 hectares grâce aux prélèvements portés sur les concasseurs.
5. À titre d'exemple, un agriculteur de Doko refuse l'exploitation minière d'un domaine sur lequel il cultive des céréales, des légumineuses, et met en place une plantation de manguiers et anacardiers.
6. La caractérisation des flux financiers réels et l'évaluation de l'utilisation des fonds sont des sujets de recherche à approfondir.
7. À titre de comparaison, la taxe sur la production industrielle d'or est de 5 %. Elle est assortie d'une taxe de 1 % du chiffre d'affaires destinée au développement local.
8. Merlin Ottou (2024) présente un cas comparable au Cameroun : des acteurs locaux ont contesté la mise en place de prélèvements sur l'activité minière artisanale par des militaires. S'engageant dans des procédures administratives, ils ont obtenu le contrôle de l'activité et la rente associée. Les militaires sont toujours présents sur les sites mais n'ont plus la main sur la gestion de l'orpaillage.
9. Initiative pour la transparence des industries extractives. URL: <https://www.itie-guinee.org/proprietaires-legaux-des-societes-minieres/>
10. Source : Business & Human Rights Resource Centre, *Orpaillage, environnement et agriculture : la Guinée cherche un compromis*, 30 mai 2024. URL: <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/guin%C3%A9e-coup-de-frein-%C3%A0-lorpaillage-pour-favoriser-lagriculture-et-la-restauration-de-lenvironnement/>
11. Selon le Code minier, la taxe à l'exportation s'élève à 1 % de la valeur exportée. Suspendue en 2016, elle a été rétablie fin 2022.
12. Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (PROJEG). Pour plus d'informations voir Arnould (2019).

RÉSUMÉS

La Guinée est un des exemples de l'essor mondial de l'orpaillage. L'activité se déroule hors du cadre légal mais pas sans régulation. Basée sur des entretiens menés sur des sites miniers entre 2021 et 2023, cette étude porte sur la gouvernance de l'orpaillage et son évolution. La gouvernance de l'orpaillage est pluriscale et polycentrique. Par une politique de tolérance fluctuante, l'État oriente le développement de l'activité. Au niveau local, la régulation de l'activité est structurée autour de plusieurs acteurs : institutions coutumières, collectivités locales et propriétaires fonciers. Deux objectifs liés guident leur gouvernance : mettre en place les conditions de développement de l'activité afin de créer une rente sur l'exploitation de la ressource. Dans un contexte de transformation technique de l'orpaillage, les acteurs locaux sont en compétition croissante pour l'accès à la rente minière. Cette situation conduit à une concentration de la rente au profit de quelques acteurs et à une prise en compte restreinte des enjeux environnementaux.

Guinea is one example of the global boom in artisanal and small-scale gold mining (ASGM). The activity is expanding outside the legal framework but not without regulation. Based on

interviews conducted at mining sites between 2021 and 2023, this research focuses on the governance of ASGM and its evolution. Governance of ASGM is multiscalar and polycentric. Through a policy of fluctuating tolerance, the State guides the development of the activity. At local level, regulation of the activity is structured around several players: customary institutions, local authorities and landowners. Their governance is guided by two interconnected objectives: to create conditions for the development of the activity in order to generate a rent from the exploitation of the resource. In a context of technical transformation of ASGM, local stakeholders are increasingly competing for access to mining rents. This situation leads to a concentration of rents in the hands of a few players and a lesser consideration of environmental issues.

INDEX

Mots-clés : orpaillage, EMAPE, Guinée, gouvernance des ressources, gouvernance locale, mécanisation, rente minière

Thèmes : Sur le champ

Keywords : ASGM, resource governance, local governance, mechanization, mining rent

AUTEUR

ROBIN PETIT-ROULET

Robin Petit-Roulet, r.petit-roulet@istom.fr, est doctorant à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Prodig / Iram, Paris, France. N° ORCID : 0009-0001-6777-484X. Il a récemment publié :

- Dessertine A., Petit-Roulet R., Champy M., Doumbouya I. K., 2023. The Governance of ASGM in Guinea and Côte d'Ivoire: (Im)mobility, Territory, and Technological Change. In Castillo Guzmán G., Himley M., Brereton D. (dir.), *Mining, Mobility, and Social Change in the Global South: Regional Perspectives*. Londres, Routledge, p. 123-142.
- Petit-Roulet R., 2023. *Effets du développement et de la transformation de l'orpaillage sur les dynamiques foncières en Guinée* [En ligne sur HAL]. Paris, Comité Technique « Foncier & Développement » (AFD, MEAE), 123 p. URL: <https://hal.science/hal-04572379v1>
- Petit-Roulet R., 2024. Concurrences et complémentarités entre agriculture et orpaillage en Guinée [En ligne sur HAL]. *Afrique contemporaine*, n° 277, p. 237243. URL: <https://hal.science/hal-04572385/document>

Orpaillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali

Gold panning and the territorialization of state power in Mali

Guillaume Bagayoko

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28542>

DOI : 10.4000/140dm

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Guillaume Bagayoko, « Orpaillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28542> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dm>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Orpillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali

Gold panning and the territorialization of state power in Mali

Guillaume Bagayoko

L'auteur remercie les évaluateurs anonymes et les coordinateurs du dossier de leur contribution au texte.

Introduction

- ¹ L'or est le premier produit d'exportation du Mali depuis la première moitié de la décennie 2000 (Bagayoko, 2023). De l'antiquité à la seconde moitié des années 1980, son extraction était artisanale, avec une exception entre 1911 et 1953, où a existé sous le régime colonial français, une unité industrielle aurifère dans l'ouest du pays. Cependant, sa production n'a jamais atteint celle des orpailleurs. C'est à partir de 1990 que l'extraction industrielle devient la principale source de l'or officiellement exporté du pays devant celui issu des mines artisanales. Par exemple en 2022, sur les 72 tonnes d'or brut exportées, 66 provenaient des mines industrielles exploitées par des firmes d'origine anglo-saxonne (Agence Ecofin, 2023). Le Mali a été l'un des précurseurs du développement minier industriel en Afrique. Cela est inextricablement lié aux politiques néolibérales soutenues par la Banque mondiale dans les États en voie de développement au cours des années 1980-90. Ces politiques sont axées notamment sur la privatisation des actifs publics, le financement et l'octroi de garanties politiques aux firmes extractives, ainsi que la mise en place de codes miniers qui leur sont favorables (Belem, 2009).
- ² Cependant, l'orpillage¹ reste un enjeu important pour trois raisons au moins. D'abord, il fait partie des conditions d'existence des mines d'or industrielles au Mali mais aussi dans la plupart des États africains (Goossens, 2013). Ensuite, au Mali comme dans d'autres États du continent, il se développe sans cesse depuis la décennie 2000 (Chevrillon-Guibert *et al.*, 2023). Si depuis l'antiquité les mines artisanales étaient

localisées dans l'ouest et le sud du pays uniquement, elles s'étendent désormais au nord depuis 2017 (Chevrillon-Guibert *et al.*, 2019). Enfin, le « problème de gouvernement » (Foucault, 1994) des orpailleurs se pose à l'État depuis la colonisation française. Par exemple, depuis cette époque, les données officielles sur le nombre de sites d'orpaillage ou sur la quantité d'or artisanal exportée ne sont que des estimations éloignées de la réalité (Swissaid, 2024). En réalité, depuis le Moyen Âge, c'est-à-dire bien avant la colonisation européenne, la régulation de l'extraction artisanale de l'or tend à échapper aux pouvoirs centraux d'Afrique de l'Ouest (Fauvelle, 2013).

- 3 Il apparaît dans la plupart des travaux sur l'orpaillage au Mali (Grätz, 2004 ; Panella, 2007 ; Keita, 2017 ; Traoré, 2022 ; *etc.*) que cette activité s'opère dans le cadre d'un réseau de relations de pouvoir localisé, au sein duquel les autorités coutumières précoloniales occupent une place importante. Pourtant, depuis l'époque coloniale, l'État n'a jamais formalisé ses relations avec ces autorités, notamment les chefs des villages, les *tombolomaw* et *damantiguiw*². En revanche, depuis 1999, l'État décentralise la gestion de l'orpaillage aux collectivités locales, après avoir essayé de le gérer plus directement. Paradoxalement, sur la plupart des sites d'orpaillage, les pouvoirs coutumiers exercent une autorité plus concrète que les collectivités locales. L'orpaillage s'oppose-t-il donc à l'État au Mali ? Tel est le problème soulevé dans cet article.
- 4 Si l'idée selon laquelle l'orpaillage au Mali et dans la plupart des États africains n'est pas anarchique est peu contestée au sein de la littérature, en revanche celle-ci questionne rarement les incidences de cette activité sur la « construction de l'État », définie comme la création « consciente de l'appareil de contrôle » politique (Bayart, 1994). En outre, les analyses des stratégies étatiques de gouvernement des orpailleurs en Afrique en général et au Mali en particulier, manquent souvent d'historicité coloniale. Or, ces stratégies sont « postcoloniales » (Blanc, 2022), en ce sens qu'elles s'inscrivent dans la continuité des pratiques des États coloniaux. Ainsi, en ne remontant pas à la période coloniale, la plupart des analyses tendent à entretenir l'illusion selon laquelle les difficultés des États africains à gérer l'orpaillage leur seraient spécifiques d'une part, et les recettes envisagées pour y faire face seraient nouvelles, d'autre part. À ces limites, s'ajoute le fait que la plupart des travaux accordent peu d'importance à l'espace en tant qu'instrument étatique de gouvernement des orpailleurs. Or, dans le cas malien et des autres anciennes colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, il est impossible de comprendre le gouvernement des orpailleurs sans questionner la manière dont les États tentent de les fixer dans l'espace. En outre, contrairement à la plupart des travaux qui pensent qu'en Afrique l'artisanat minier s'opère en marge de la législation nationale, cet article montre, au contraire, que c'est la législation qui évolue en marge de l'orpaillage.
- 5 Au-delà du contexte malien et plus globalement africain, ce texte entend discuter l'idée selon laquelle l'abondance des ressources naturelles dans des territoires provoquerait leur exclusion (sécession) de l'autorité de l'État. Car les populations marginalisées desdits territoires revendiqueraient leur indépendance par le moyen de la guerre (Collier, 2004). D'autres analyses soulignent cependant que le développement de nombreux États s'est appuyé sur l'exploitation des matières premières, sans avoir été confrontés à des revendications sécessionnistes (Le Billon, 2003).
- 6 Toutefois, la préoccupation de ce papier n'est pas d'affirmer que l'extraction minière participe au développement ou non. La thèse qu'il défend consiste à dire que

l'orpaillage contribue à la territorialisation du pouvoir de l'État au Mali, plutôt qu'à l'exclusion de territoires miniers de leur allégeance au pouvoir central. Cela signifie deux choses. En premier lieu, l'orpaillage incite l'État à produire des lois et réflexions à destination des territoires concernés. J'appelle cela territorialisation symbolique, ou stratégie de territorialisation du pouvoir. Ensuite, l'orpaillage favorise l'industrialisation de l'extraction de l'or qui, à son tour, engendre l'enracinement militaro-judiciaire de l'État dans les territoires concernés. Il est donc impossible de penser séparément production industrielle et production artisanale des mines en Afrique.

- 7 Cet article s'ancre dans des données empiriques récoltées au moyen d'entretiens semi-directifs avec une centaine d'acteurs (orpailleurs, ingénieurs-géologues et des mines, agents de l'État, représentants de firmes extractives, chefferies traditionnelles, élus locaux, *etc.*), d'observations participantes et non participantes sur des sites d'orpaillage de l'ouest malien, de dépouillement d'archives publiques coloniales et postcoloniales, et d'analyse de la presse écrite. Ces enquêtes ont été réalisées entre 2013 et 2022 en France, au Mali et en Belgique dans le cadre de mon travail doctoral. Ainsi, l'une des contributions de cet article aux études sur l'artisanat minier africain réside dans le croisement des archives, entretiens, observations et journaux qu'il fait. L'enjeu d'une telle démarche est de montrer l'imbrication des dynamiques historiques et contemporaines. Plus précisément, elle constitue une manière de rompre la dichotomie entre périodes coloniale et post-coloniale.
- 8 Le papier est structuré en trois parties. La première traite de la réglementation de l'orpaillage par l'État depuis la colonisation française. Elle montre notamment que l'exclusion des pouvoirs coutumiers dans la gestion de cette activité, ainsi que le recours à l'espace comme instrument « disciplinaire » (Foucault, 2016) des orpailleurs, constituent des stratégies de territorialisation du pouvoir de l'État. La seconde partie met en évidence la prépondérance des pouvoirs coutumiers dans le gouvernement des orpailleurs, en dépit de leur exclusion dans les « normes étatiques » (Scott, 2024). Toutefois, le pouvoir des autorités coutumières et celui de l'État ne sont pas antagoniques, malgré les relations difficiles qu'ils entretiennent. Enfin, le troisième temps de la démonstration montre que l'orpaillage contribue à la création de l'appareil militaro-judiciaire de l'État dans les territoires extractifs par un effet de « friction » (Tsing, 2020). Contrairement à la première partie qui traite du contexte malien en général, voire des colonies ouest-africaines de la France, les deux derniers temps de l'analyse se concentrent beaucoup plus sur les interactions autour des mines de Sadiola, situé dans l'ouest du Mali, à 600 km de Bamako. Sadiola fait partie du territoire historiquement appelé le Bambouck, où l'on extrait de l'or depuis l'antiquité (Goossens, 1998). En plus de l'orpaillage, l'extraction industrielle aurifère s'y opère depuis 1996.

La stratégie de l'État : exclure les pouvoirs coutumiers et fixer les orpailleurs

- 9 Depuis la colonisation française, l'État tente de fixer territorialement les orpailleurs, afin de promouvoir l'extraction industrielle de l'or. Il y procède par la création de règles qui excluent les pouvoirs coutumiers de la gestion publique des affaires extractives. Ainsi, l'État n'a jamais associé les autorités coutumières à la mise en œuvre de ses règles minières. Toutefois, contrairement à l'État postcolonial, le colonisateur

français reconnut ces autorités comme des acteurs de la gestion de l'orpaillage, sans pour autant en faire des intermédiaires officiels auprès des orpailleurs.

À l'origine, la colonisation

- 10 Lorsque la colonisation s'établit en Afrique de l'Ouest au XIX^e siècle, l'orpaillage s'y pratique déjà depuis plusieurs siècles. Vilar (1974) souligne qu'au Moyen Âge, les Européens considéraient que l'Afrique était l'unique source d'or au monde. C'est dire que cette activité était déjà régie par des pouvoirs et des normes. Cependant, celles-ci ne sont pas uniformes : elles varient d'un territoire à l'autre, comme fut l'unité de mesure en France avant la Révolution (Scott, 2024).

Les pouvoirs coutumiers, entre reconnaissance juridique et mise à l'écart

- 11 Le pouvoir colonial tente d'imposer des règles uniformes aux exploitants. Le premier acte réglementaire colonial relatif aux ressources minérales au Mali remonte à 1896, et non 1899 comme Keita (2001) l'affirme. En effet, le 14 août 1896, le président français (F. Faure) prend son premier décret sur la recherche et l'exploitation des mines au Sénégal et au Soudan Français [actuel Mali]. En 1897, ce décret est étendu à la colonie de la Guinée française. Puis, en 1899, une législation minière est mise en place pour l'ensemble des colonies d'Afrique sub-saharienne de la France (Legoux, 1950). Cela contredit également Panella (2001) pour qui la réglementation minière coloniale en Guinée Française est antérieure à celle au Soudan Français.
- 12 Cependant, l'uniformisation coloniale des règles minières est beaucoup plus avancée dans l'extraction industrielle que celle artisanale des populations colonisées. En effet, l'accès des Européens aux mines est organisé par l'État colonial, seul habilité à leur délivrer des permis de recherche et d'exploitation. Tandis que l'artisanat minier des « indigènes » est organisé selon leurs droits coutumiers – ils ne sont pas soumis au permis de recherche et d'exploitation minières –, comme l'illustre l'extrait suivant d'un décret du président Français, Doumergue (1924, p. 1660) relatif aux ressources minérales d'Afrique occidentale française (AOF) :
- « Le droit d'exploiter une mine ne peut être acquis qu'en vertu d'une concession accordée [par le Lieutenant-Gouverneur] et après institution d'un permis de recherche [...]. Les indigènes conservent, dans l'étendue des régions ou périmètres exploités traditionnellement par eux, leur droit coutumier d'exploiter les gites d'or et autres substances minérales. »
- 13 En d'autres termes, en reconnaissant le droit coutumier des colonisés, le pouvoir colonial français laisse aux autorités précoloniales l'organisation des droits d'entrée dans les mines artisanales, qu'il estime plus difficiles à contrôler que l'extraction industrielle européenne. Cela est illustré par l'extrait suivant d'une étude de la Direction des mines de l'AOF (1944, p. 4) sur l'orpaillage :
- « Un autre inconvénient qui est particulièrement frappant et même grave à l'heure actuelle, est la quasi impossibilité de contrôler présentement la production indigène, ce qui empêche d'asseoir le contrôle du commerce de l'or sur des bases précises ; une entreprise doit tenir régulièrement des registres de production et il est toujours possible de lui demander communication de ses documents de prospection, ce qui permet de vérifier, compte tenu des moyens dont elle dispose, ses déclarations de production ; pour les orpailleurs, le contrôle sera de toute

manière beaucoup plus difficile, même si nous disposons d'une organisation technique appropriée totalement inexistante pour le moment. »

- 14 Cependant, d'une part le colonisateur n'entend pas associer les autorités coutumières précoloniales (chefs de villages, *damatigui*, *tomboloma*, etc.) à l'élaboration et à l'exécution de sa politique minière. Les seules autorités « indigènes » avec lesquelles le pouvoir colonial s'associe dans la mise en œuvre de ses règles sont les chefs de cantons, les gardes et les fonctionnaires, qui sont ses auxiliaires et ses créations (Colin, 2004). D'autre part, le colonisateur tente d'uniformiser d'autres aspects de l'extraction « indigène ». Notamment il taxe de manière uniforme la production minière, fixe annuellement le prix officiel de l'or (du moins jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale), taxe les exportations aurifères, interdit l'orpaillage pendant la saison agricole, et surtout, il essaie de fixer les orpailleurs. Ceux-ci font ainsi face à deux formes d'autorités politiques : celle de l'administration coloniale et celle des pouvoirs coutumiers africains.

- 15 L'État colonial est cependant incapable de transformer les pratiques minières indigènes conformément à ses règles, à l'instar de la plupart de ses décisions (Cooper, 2008). En effet, comme Balandier (1948) le souligne à propos de la Guinée Française, en AOF le prix de l'or fixé par l'administration n'a jamais été le seul en vigueur. Dans le même ordre d'idées, une note de renseignements de la Direction générale des affaires politiques, administratives et sociales de l'AOF (1944, p. 1) mentionne que le prix informel de l'or au sein des limites administratives sénégal-soudanaises (frontière entre les actuels Sénégal et Mali) est doublement supérieur à celui fixé par l'administration :

« La Direction Générale des Affaires Politiques, Administratives et Sociales a reçu le 8 mai 1944 la visite de M. DAVOUST, acheteur d'or patenté à Saraya (Cercle de Kedougou-Sénégal) [...] Il doit revendre l'or à 41.50 le gramme à l'Administration, par l'intermédiaire de la banque, alors que tout l'or des placers [sites d'orpaillage] de la Falémé serait raflé au prix de 80 francs le gramme sur le placer par des dioulas [marchands indigènes] venant de la région de Nioro. »

- 16 La fixation du prix de l'or par l'administration coloniale visait à lui assurer un approvisionnement en or au moindre coût. Cependant, le décalage entre les prix légal et réel (Scott, 2024) de l'or en AOF permet de souligner que l'État colonial ne détient pas le monopole de l'organisation du marché de cette ressource, bien qu'il le revendique. Il est en effet concurrencé par les marchands libanais et syriens, présents dans le commerce d'or en Afrique de l'Ouest depuis la période précoloniale. Ces marchands du Moyen-Orient s'appuient sur des négociants locaux (appelés dioulas) comme intermédiaires auprès des orpailleurs, ce qui révèle que l'exportation illégale actuelle de l'or artisanal ouest-africain vers cette région s'inscrit dans une continuité précoloniale.

- 17 L'on observe également un décalage entre la taxation étatique de la production artisanale aurifère et la réalité. Dès 1896, le colonisateur soumet la production des ressources minérales à la taxe de 5 % sur la valeur du minerai extrait. Cependant, comme l'extrait suivant d'une note du contrôleur des mines du Soudan Français, Durin (1923, p. 4) l'indique, cette taxe n'est jamais appliquée, du moins, jusqu'en 1923.

« Arrivé à SATADOUGOU [l'ouest malien] le 28 mai [1923] vers 16 heures je dois voir l'Administrateur Commandant le cercle demain soir [...] pour régler la question du droit d'extraction de 5% sur la valeur du minerai extrait, applicable aux indigènes.

Ces derniers n'ont jamais payé cette redevance malgré le droit coutumier de recherches et d'exploitation qui leur est accordé par les règlements en vigueur. »

- 18 En outre, lors de la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale interdit l'orpaillage en AOF, afin d'inciter les populations colonisées à s'enrôler davantage dans la production agricole dont la France avait besoin pour mener la guerre. Cependant, l'extrait suivant d'une lettre adressée par le Gouverneur général de l'AOF (1944, p. 1) au gouverneur du Soudan Français, illustre l'incapacité de l'État à faire appliquer cette politique.

« Le fait que les chantiers indigènes soient officiellement fermés, sans que l'Administration locale soit en mesure de faire appliquer rigoureusement cette décision, me paraît de nature à faciliter et encourager la fraude [...]. Je ne serais, par conséquent, pas opposé à la réouverture officielle des placers du Bassin aurifère du Niger. »

- 19 Dans le même ordre d'idées, le chef de canton de Yatéra dans l'ouest du Mali, Keoulin Sissoko (1944, p. 1), adresse un courrier au chef de subdivision de Kéniéba dans lequel il souligne son impuissance à exécuter la mesure d'interdiction de l'orpaillage décidée pendant la Guerre.

« Après avoir reçu votre mot sur la surveillance des placers [sites d'orpaillage], j'ai envoyé immédiatement un gardien là-bas. Mais [...] les gens de la Guinée ont dit à mon surveillant que s'il ne part ils vont le tuer. [...] Les gens de la Guinée ont dit qu'ils ne cesseront jamais de travailler les placers [...], ils sont armés de fusils, de couteaux et de sabres. Maintenant je ne peux pas envoyer un gardien là-bas car les Guinéens disent que s'ils voient même un de mes fils ils vont le tuer. [...] Envoyez des gardes là-bas, vous verrez si les gens de la Guinée ne les tueront pas. Même demain ils travailleront les placers. »

- 20 Ces échecs de l'administration coloniale illustrent d'une part l'idée selon laquelle les difficultés des pouvoirs publics à gérer l'orpaillage ne sont pas propres aux seuls États africains. D'autre part, ils montrent les limites de la supériorité politique revendiquée par le colonialisme. En d'autres termes, ce n'est pas en mettant à l'écart les pouvoirs coutumiers de la gestion publique de l'orpaillage que le colonisateur parvient à gouverner les orpailleurs conformément à ses normes.

L'espace comme instrument de gouvernement des orpailleurs

- 21 En Afrique de l'Ouest, la politique de sédentarisation des populations commence avec la colonisation (Magrin, 2013). En 1896, le colonisateur fixe la profondeur des galeries artisanales des « indigènes » à 12 mètres au plus, au Soudan français et au Sénégal. À la suite de conflits entre entreprises européennes et orpailleurs « indigènes », il abandonne cette politique en 1899 (Legoux, 1950). Toutefois, le 22 octobre 1924, il élabore un nouveau décret minier sur l'AOF dans lequel il invite les lieutenant-gouverneurs des colonies à circonscrire les orpailleurs dans des « régions ou périmètres ». En dehors de ces espaces géographiques, les « indigènes » ne peuvent pratiquer l'orpaillage que sur des territoires libres de permis européens, comme l'indique l'extrait suivant de l'article 17 de ce décret du président français, Doumergue (1924, p. 1664) :

« En dehors des régions ou périmètres qui leur sont réservés, mais à l'exclusion des permis concédés ou ayant fait l'objet d'une demande de concession d'une catégorie qui comprend le minerai qui les intéresse, les indigènes peuvent, sous la réserve [...], se livrer à l'exploitation des gisements d'or ou autres substances minérales ».

- 22 À partir de 1999, l'État malien reprend cette politique, en rebaptisant les régions ou périmètres sous le nom de « couloirs d'orpaillage » (*cf. infra*).
- 23 Une autre politique d'influence territoriale du colonisateur consiste à restreindre la circulation de l'or. Pour sortir cette ressource du cercle d'où il est extrait, les orpailleurs ou les négociants doivent obtenir l'autorisation préalable de l'administration, comme le montre l'extrait suivant d'un arrêté du Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger (27 novembre 1918, p. 2) :
- « Aucune expédition ne pourra être faite hors du cercle où réside l'envoyeur, sans être accompagnée d'un laissez-passer visé par l'administrateur ou son délégué. [...] En dehors des personnes se livrant au commerce de l'or et visées par les articles 1 à 6 du présent arrêté, tout particulier européen ou indigène qui voudra transporter hors du cercle une quantité quelconque de ce métal devra préalablement en faire la déclaration à l'Administration qui lui remettra un laissez-passer mentionnant le nom de l'exportateur et le poids de l'or à exporter. »
- 24 La législation minière coloniale est une illustration de l'analyse de Scott (2001) selon laquelle presque tous les États sont hostiles à la mobilité des populations. En effet, cette législation vise aussi à empêcher la ruée vers l'or des personnes extérieures aux territoires miniers, en les excluant du droit d'entreprendre l'orpaillage (Legoux, 1950). Autrement dit, elle veut fixer non seulement les orpailleurs, mais aussi le reste des populations colonisées à l'intérieur de leur territoire d'origine.
- 25 Au-delà des décrets, circulaires et arrêtés, qui constituent les formes les plus abouties des règles minières, l'administration coloniale produit plusieurs réflexions, sous forme de rapports. D'une manière générale, les recettes envisagées dans ces réflexions renvoient à des unifications territoriales. Par exemple, la Direction des mines de l'AOF (1944, p. 13) produit un rapport dans lequel il propose la fusion des territoires aurifères du Soudan Français, du Sénégal et de la Guinée Française en un seul cercle, en vue d'un meilleur gouvernement des orpailleurs :
- « [...] Le pays de Galam et le bassin de Siguiri sont partagés entre trois colonies : le Sénégal, le Soudan et la Guinée, et entre neuf circonscriptions administratives : cercle de Kayes, Bafoulabé et Kédougou pour le pays de Galam ; cercles de Siguiri (en entier), Dabola, Kouroussa, Kankan, Bougouni et Bamako pour le bassin de Siguiri. Or, les mesures que l'on entreprendra à l'égard de l'orpaillage ne seront efficaces que si elles sont prises par une autorité administrative fortement spécialisée dans les problèmes de l'or, ce qui ne sera possible que si l'on unifie administrativement les bassins miniers. »
- 26 Bien que cette proposition de réforme territoriale et d'autres (comme l'immatriculation des terrains d'orpaillage) n'aient jamais vu le jour, néanmoins elle renforce l'idée selon laquelle l'espace a toujours été pensé par l'État colonial comme un instrument disciplinaire des orpailleurs.

La continuité postcoloniale

- 27 Comme la plupart des États africains, au lendemain de son accession à l'indépendance (1960), le Mali s'inscrit dans l'abolition des pouvoirs coutumiers, qu'il considère comme des auxiliaires de la domination coloniale (Fay, 2003). Dès lors, si le colonisateur reconnu juridiquement les autorités coutumières, l'État postcolonial nie leur existence. Cependant, le colonisateur et les élites postcoloniales ont en commun de tenter d'inscrire une frontière avec les autorités coutumières précoloniales en les

mettant à l'écart de la gestion publique de l'orpaillage d'une part, et de faire de l'espace un instrument de gouvernement des orpailleurs, de l'autre.

- 28 Dans un premier temps, le Mali postcolonial centralise la gestion de l'orpaillage puis, la décentralise vers les collectivités locales. Cette dynamique renvoie à l'évolution de l'État malien depuis la décolonisation. Trois ans après son indépendance sous la présidence de Modibo Keita, l'État malien élabore son premier code minier (1963). À la différence du colonisateur, il soumet l'extraction artisanale des ressources minérales à la détention des permis de recherche et d'exploitation, qu'il est le seul habilité à délivrer. En outre, il entend faire de la coopérative l'unique forme d'organisation de l'extraction artisanale. La soumission des artisans miniers aux coopératives renvoie au projet de construction de l'État socialiste au Mali comme l'illustre le propos suivant de Kouyaté (1964, p. 142), ministre du développement de 1962 à 1965 :

« [...] nous estimons qu'en l'état actuel l'organisation coopérative sur les bases que nous avons indiquées, à savoir vente en commun des produits des récoltes, achats groupés des biens d'équipement et de consommation, assistance mutuelle, réalisation en commun des travaux d'intérêt collectif, constitue déjà une base très importante vers les formules plus complètes de la socialisation. »

- 29 Le code minier souligne qu'un décret ultérieur porterait sur l'organisation de ces coopératives. Or, ce décret n'a jamais vu le jour. Par conséquent, l'État crée un vide juridique dans la gestion de l'orpaillage, jusqu'en 1990. Par ce vide, il rend la pratique de l'orpaillage illégale, ce qui constitue une forme d'affirmation territoriale de son pouvoir. Le plus souvent en effet, l'État utilise l'argument de l'illégalité de l'orpaillage pour expulser les orpailleurs de leurs mines, au profit de l'extraction industrielle (*cf. infra*).
- 30 Après le coup d'État militaire de novembre 1968 contre le gouvernement de Modibo Keita, qui a permis la venue au pouvoir du lieutenant Moussa Traoré, les nouvelles autorités maliennes élaborent un nouveau code minier en 1970 après une première réforme en 1969. Dans un premier temps, le nouveau pouvoir s'inscrit dans le sillage de son prédécesseur, en promettant un décret sur l'organisation de l'extraction artisanale des mines, qui n'a jamais été pris. Dans un second temps cependant, il rompt avec cette politique, en imposant la « carte professionnelle d'orpaillage » en avril 1990. Dorénavant, la détention de cette carte conditionne la pratique de l'orpaillage individuel. Elle est d'une validité d'un an, renouvelable contre le paiement de 5000 francs CFA. Et seul le directeur national de la géologie et des mines (installé à Bamako) est habilité à la délivrer³. Cette carte est un instrument d'identification des orpailleurs par l'État. Pour l'obtenir, ceux-ci sont contraints de fournir à l'administration des informations relatives à leurs noms et prénoms, domicile, ainsi que des photos et pièces d'identité⁴. Cela constitue une différence avec la politique du colonisateur, moins portée vers l'identification des orpailleurs.
- 31 Néanmoins, la création de la carte professionnelle d'orpaillage s'inscrit dans la continuité de la politique coloniale de fixation des orpailleurs. Car elle borne ceux-ci à l'intérieur du périmètre pour lequel elle a été délivrée.
- 32 En créant cette carte pour mettre un terme au vide juridique dans l'orpaillage, l'État entend également protéger les projets d'exploitation aurifère industrielle des firmes transnationales, devenus significatifs dans le pays en ce début de la décennie 1990. Cette décennie est par ailleurs marquée par la mise en place dans les États africains de dispositifs juridiques d'attraction des investisseurs étrangers, avec le soutien de la

Banque mondiale. C'est ce qui apparaît dans l'extrait suivant d'une note du ministre de l'Industrie, de l'hydraulique et de l'énergie de l'époque :

« Faute de réglementation, cette production reste incontrôlée et l'orpailleur de plus en plus présent dans le paysage minier devient "envahissant" pour les sociétés minières soumises au Code Minier sans pour autant apporter une quelconque contribution directe au Trésor Public. Il s'agira de donner un statut légal à l'orpailleur, qui restera néanmoins soumis aux dispositions pertinentes du Code Minier notamment celle ayant trait au contrôle de l'administration et aux mesures de sécurité⁵. »

- 33 En 1992, Alpha Oumar Konaré devient président, et l'État malien élabore un nouveau code minier en 1999. Celui-ci abandonne la politique de la « carte professionnelle d'orpaillage » au profit de celle « d'autorisation d'exploitation artisanale » comme condition de l'orpaillage artisanal individuel. Le nouveau code marque également la décentralisation de la gestion de l'orpaillage vers les collectivités locales, installées la même année (Languille, 2010). Dorénavant, ce sont ces collectivités, d'importation occidentale, qui sont habilitées à délivrer les autorisations d'exploitation artisanale aux orpailleurs. En d'autres termes, l'État préfère associer les collectivités locales (qu'il a créées) à la gestion de l'orpaillage au lieu des pouvoirs coutumiers précoloniaux. Dit autrement, en matière de gestion de l'orpaillage, les collectivités locales sont pour le gouvernement malien ce que furent les chefs de cantons pour le pouvoir colonial. Cela contraste avec l'extraction industrielle, dont l'autorisation reste le domaine réservé de l'État depuis la colonisation française.
- 34 En supprimant la carte professionnelle d'orpaillage, l'État ne renonce pas pour autant à sa politique de fixation des orpailleurs. En effet, dans le code minier de 1999, il reprend la politique coloniale de « régions ou périmètres » géographiques sous l'appellation de « couloir d'orpaillage », qu'il définit comme la « bande de terrain réservée à l'orpaillage traditionnel par l'Administration chargée des Mines » (Code minier, 1999). Cela signifie qu'en dehors de cette bande de terrain –pouvant exister dans différentes parties du territoire national –l'orpaillage est exclu sur les permis des sociétés extractives, comme à l'époque coloniale. C'est donc à l'intérieur de ces couloirs que les collectivités locales sont habilitées à autoriser l'orpaillage.
- 35 Jusque-là, la loi interdisait à l'Administration centrale d'autoriser les projets d'extraction industrielle dans les couloirs d'orpaillage sans l'accord des collectivités locales. Cependant, la dernière réforme du code minier (2023) intervenue à la suite du coup d'État militaire de 2020, change la donne. Depuis, le ministère des mines est habilité à attribuer des titres miniers aux porteurs de projets industriels sur les couloirs d'orpaillage, sans l'accord des autorités municipales. Cette réforme entend ainsi renforcer la place de l'État dans la gestion de l'orpaillage au détriment des pouvoirs territoriaux.
- 36 Un autre changement introduit par le dernier code consiste à soumettre les orpailleurs au permis d'exploitation comme les industriels, ce qui fut également envisagé à l'époque de Modibo Keita, mais jamais appliqué. Toutefois, alors que la délivrance des permis d'exploitation industrielle est centralisée, celles des permis artisanaux est encore décentralisée au niveau des collectivités locales.
- 37 Enfin, malgré les multiples dispositifs juridiques que l'État met en place sur l'orpaillage, en ignorant les pouvoirs traditionnels, ces derniers restent incontournables dans le gouvernement des orpailleurs. De plus, la fixation des orpailleurs paraît impossible.

L'impossible exclusion des pouvoirs coutumiers et fixation des orpailleurs

- 38 Comme le colonisateur, l'État malien est confronté au contraste entre ses règles d'une part, et les pratiques quotidiennes de gestion de l'orpaillage, de l'autre. Cependant, nous n'appréhendons pas ce décalage comme la conséquence d'une faillite de l'État. Il montre tout simplement qu'au sein de l'orpaillage, le pouvoir déborde ses institutions officielles (Foucault, 1994 ; Olivier de Sardan *et al.*, 1993) d'une part, et que le gouvernement des orpailleurs est territorialisé, d'autre part. Parallèlement, ce décalage peut être interprété comme l'effet d'un calcul du pouvoir central. S'abstenir de faire appliquer ses lois impopulaires aux orpailleurs, est aussi une stratégie d'influence territoriale de l'État au Mali. C'est ce qu'illustre l'extrait suivant d'une note du Ministère de l'industrie, de l'hydraulique et de l'énergie (28 juin 1989, p. 3) :

« L'activité d'orpailleur traditionnel [...] demeure une source de revenus permanente pour une partie de la population malienne. L'organisation de cette profession doit se faire en prenant beaucoup de précautions afin de ne pas heurter cette catégorie socio-professionnelle, tout en évitant une intervention excessive de l'État. »

- 39 Les pouvoirs coutumiers, hérités de la période précoloniale, sont incontournables dans le gouvernement des orpailleurs pour deux raisons notamment. En premier lieu, ils sont les garants des normes traditionnelles qui régissent l'orpaillage. En deuxième lieu, ils participent au maintien de l'ordre social sur les sites d'orpaillage. Par ailleurs, si la fixation des orpailleurs paraît impossible, néanmoins l'État exerce à leur encontre le pouvoir d'expulsion depuis la colonisation.

Des garants de coutumes prépondérants

- 40 S'alignant sur le discours officiel, Sissoko *et al.*, (2019, p. 112) pensent l'orpaillage au Mali comme un espace anarchique, et soutiennent que cette anarchie est la cause de la dégradation de l'environnement par les orpailleurs :

« Jadis, l'orpaillage connaissait une organisation, une structuration traditionnelle qui faisait que son impact était moindre sur l'environnement.[...] Actuellement l'activité a pris une nouvelle dimension qui lui confère une image désorganisée, voire une anarchie qui engendre une dégradation indescriptible de l'environnement. Cette anarchie dans l'organisation de la recherche d'or est évoquée par plusieurs enquêtés[...]. Exécuté de façon anarchique, l'orpaillage constitue aujourd'hui un élément perturbateur de l'écosystème des zones où il s'exerce. »

- 41 Cependant, l'observation des interactions quotidiennes des sites d'orpaillage montre le contraire. Les espaces d'orpaillage sont régis par des autorités traditionnelles et des normes coutumières. Et, plutôt que d'opposer ces normes aux lois étatiques (Keita, 2017), il faut rendre compte de la complexité de leur rapport.

Une pluralité d'autorités précoloniales

- 42 Les orpailleurs sont gouvernés au quotidien par une pluralité d'autorités territoriales : le chef de village, *damantigui*, *tombolomaw*, les féticheurs et les marabouts.

Contrairement aux trois premières autorités, les deux dernières sont moins évoquées au sein de la littérature. Pourtant, leur pouvoir n'est pas moins important.

- 43 - Le chef du village. Il lui revient le pouvoir d'autoriser l'orpaillage sur son territoire. Par exemple, lors de nos enquêtes de terrain, nous apprenons que l'orpaillage ne se pratiquait pas dans certains villages de Sadiola du fait de l'opposition de leur chef. Comme dans la plupart des cas au Mali, à Sadiola les chefs de village sont issus des autochtones. L'État n'intervient pas dans leur désignation, c'est-à-dire leur légitimité repose sur la tradition (Weber, 1995). Cependant, dans les années 1960, le gouvernement de Modibo Keita substitua des partisans à des chefs de village soupçonnés d'alliance avec son rival Fily Dabo Sissoko. Cela se passa notamment à Sadiola.
- 44 - *Damantigui* (propriétaire symbolique du site d'orpaillage). À Sadiola est considérée comme *damantigui*, la personne (ou ses descendants) ayant extrait pour la première fois l'or sur le site d'orpaillage concerné. Lors de ces enquêtes, le *damantigui* du village de Bronkonê était une femme, descendante d'esclaves. Avant la colonisation, ses ancêtres furent les premiers à extraire de l'or dans ce village pour le compte de leurs maîtres, ce qui illustre l'idée selon laquelle en Afrique les esclaves étaient enrôlés dans l'extraction minière artisanale à l'époque précoloniale (Fauvelle, 2013). À Sadiola comme dans la plupart des sites d'orpaillage maliens, les *damantiguiw* jouent essentiellement le rôle d'organisateur des offrandes collectives aux divinités.
- 45 - Les *tombolomaw*. Ils sont à la fois les représentants du chef de village sur les sites d'orpaillage et les porte-paroles des orpailleurs. Ils sont souvent choisis parmi ces derniers. Ils jouent également le rôle d'intermédiation entre les orpailleurs et les tiers. Par exemple, qu'il s'agisse de Sadiola ou d'autres territoires maliens ou guinéens, mon accès aux sites d'orpaillage dans le cadre de ces enquêtes a toujours été soumis à l'autorisation des *tombolomaw*. Leur nombre se situe rarement en dessous de la dizaine. Ils ne sont pas nécessairement autochtones des villages concernés. Ils jouent aussi le rôle de pacification des interactions sociales sur les sites d'orpaillage. Ils sont investis par le chef du village du pouvoir d'admission des orpailleurs sur le site, de la sécurité des orpailleurs, du règlement des différends, du respect des interdits, de la taxation de la production. Bref, ils jouent le rôle de police. Le chef des *tombolomaw* est l'interlocuteur direct du chef de village. À la différence des autres *tombolomaw* qui peuvent être allochtones, à Sadiola la coutume veut que leur chef soit autochtone du village. Il faut y voir le signe du primat de l'ancrage territorial dans la gestion de l'orpaillage.
- 46 - Le féticheur et le marabout. Ils jouissent d'une « légitimité magique » (Weber, 1991). Avant d'entamer l'extraction de l'or, les orpailleurs consultent leurs féticheurs ou marabouts pour savoir si l'activité leur sera utile. D'une manière générale, ils suivent l'avis de ces derniers. En réalité, les orpailleurs leur obéissent plus qu'à l'État. S'ils peuvent en effet transgresser l'interdiction de l'État d'extraire de l'or à un endroit ou à une période donnée (l'hivernage), tel n'est pas le cas des interdits des féticheurs. C'est ce qui est illustré par l'extrait de l'entretien suivant avec un orpailleur âgé d'une quarantaine d'années à Sadiola (2015) :
- « J'ai beaucoup confiance en mon féticheur. Et s'il te demande de faire ses sacrifices, tu les fais correctement, tu trouves de l'or. Moi, il m'a demandé de croquer une seule noix de colas blanche avant d'aller sur le site d'orpaillage. Je l'ai fait. Le premier jour, je n'ai rien trouvé mais le second jour, j'ai trouvé 60 grammes d'or brut, ce qui m'a rapporté 700.000 FCFA [environ 1000 euros]. Il peut te dire : il faut

quitter tel endroit au profit d'un autre endroit. Je suis allé le voir pour un endroit, il m'a conseillé d'abandonner cet endroit. Il m'a conseillé un autre endroit où j'ai été m'installer. Et c'est là-bas où j'ai trouvé de l'or. »

- 47 En outre, en octobre 2015, j'observais que les *tombolomaw* et le *damantigui* d'un site d'orpaillage de Sadiola consultent un féticheur lorsqu'ils s'aperçoivent que les orpailleurs trouvaient de moins en moins d'or. Il fut une fois où un féticheur leur demanda d'offrir un bélier blanc aux divinités afin de trouver plus d'or, ce qu'ils firent.
- 48 La survivance de ces autorités précoloniales s'inscrit par ailleurs à contre-courant de l'intuition selon laquelle les institutions politiques africaines sont instables ou fragiles.

Le primat des coutumes précoloniales

- 49 Les coutumes des orpailleurs entretiennent trois types de relations avec les normes de l'État, tel un « espace discursif » (Nonhoff, 2007). Il s'agit des relations d'équivalence, d'opposition et de différenciation. Nous illustrons le premier type par trois exemples. En premier lieu, les deux normes partagent le principe selon lequel la propriété sur les ressources du sous-sol n'entraîne pas celle sur la terre. Deuxièmement, elles entendent résoudre le même problème juridique, à savoir : qui a « le droit d'exploiter une mine à un endroit donné » ? (Weber, 1991). Troisièmement, les deux normes partagent l'idée selon laquelle l'extraction minière requiert une autorisation préalable de l'autorité politique.
- 50 Quant aux relations d'opposition, nous mobilisons deux exemples pour les illustrer. D'une part, selon le code minier tous les Maliens sont admissibles à l'orpaillage. Or, les coutumes excluent de cette activité les personnes supposées appartenir à la caste des cordonniers. En fait, la simple présence d'une personne supposée appartenir à cette caste est interdite sur les sites d'orpaillage de l'ouest malien, qu'elle fasse de l'orpaillage ou non. Cette exclusion se justifie par l'idée selon laquelle en présence des cordonniers, les diables font disparaître l'or. Cependant, cette norme coutumière n'est pas uniforme à tout le Mali. C'est ce que révèlent nos entretiens avec des orpailleurs de Yanfolila, dans le sud-ouest, où les personnes de la caste des cordonniers ont le droit d'entreprendre l'extraction. D'autre part, la présence des forces de l'ordre (policiers, gendarmes, militaires, etc.) sur les sites d'orpaillage est interdite, sauf à de rares exceptions (*cf. infra*). C'est au nom de cette tradition que les orpailleurs de Sadiola s'opposent à la présence des agents de l'État chargés de la protection des eaux et forêts, un corps paramilitaire. Or, la souveraineté implique que l'État se rende sur tout son territoire y compris militairement. Toutefois, une fois encore, cette autre norme coutumière n'est pas uniforme à l'ensemble des communautés d'orpaillage maliennes.
- 51 Enfin, les relations de différenciation entre coutumes et règles étatiques s'observent sur la taxation notamment. La taxation des creuseurs s'opère en nature, d'une manière générale. Ils doivent en effet fournir une partie des minerais qu'ils récoltent au chef du village, aux *tombolomaw*, et au *damatigui*. Sur l'un des sites d'orpaillage que j'ai observés en 2015, 10% des minerais revenaient au chef de village. Ce système de prélèvement, non prévu dans le droit positif qui prévoit d'autres formes de taxation, conditionne pourtant l'extraction artisanale aurifère à Sadiola.
- 52 Ainsi, l'accès à l'extraction artisanale de l'or sur ce territoire en particulier et en Afrique de l'Ouest en général, est plutôt régi par la coutume que par le code minier. L'extrait suivant de l'entretien réalisé en 2015 avec le maire d'une commune dans

l'Ouest du Mali illustre cette prépondérance des normes coutumières sur le droit positif, ainsi que le primat de l'autorité traditionnelle sur les élus locaux, pourtant mandatés par l'État.

« Comme je le dis souvent, nous sommes mandatés sur le papier. L'orpaillage traditionnel est désormais autorisé par les maires. Mais si réellement le site d'orpaillage prend une certaine taille, ça devient grand et nous aussi, nous devons contacter notre hiérarchie. Bon, je demande à ce que l'État se mêle de ça parce que c'est une activité qui engendre beaucoup de problèmes. Les collectivités sont purement et simplement désemparées, nous n'avons pas droit de répression. [...] Les tombolomaw sont là, ils mettent leurs lois. C'est aussi un moyen d'organisation de l'orpaillage traditionnel. Les tombolomaw, souvent ils adhèrent à notre politique, souvent ils boudent. [...] Souvent, nous, nous partons sur le terrain, mais c'est dur de s'imposer face à eux. »

Des garants du maintien de l'ordre social

- 53 Les autorités traditionnelles contribuent à la pacification des territoires de l'orpaillage au Mali (Bagayoko et Coulibaly, 2019). Cela ne signifie pas absence de violence sur ces territoires, mais plutôt qu'il existe des pouvoirs, non mandatés par l'État, qui se chargent de sa gestion. En d'autres termes, ces autorités « suppléent l'État » (Holder, 2022) en matière de maintien de l'ordre social. Cela est d'autant plus significatif que la taille d'un grand site d'orpaillage malien varie d'environ 1000 à 3000 creuseurs (Diarra, 2014) et les interactions entre orpailleurs sont traversées par des conflits, parfois armés.
- 54 Lorsqu'une exploitation artisanale commence à gagner de l'ampleur, un groupe de *tombolomaw* y est créé en vue de la prévention et de la gestion d'éventuels conflits entre orpailleurs notamment. Cela est illustré par l'extrait de l'entretien suivant réalisé à Sadiola avec un ancien chef des *tombolomaw* et ancien orpailleur professionnel. Il est âgé de 85 ans au moment de l'enquête (2015) :
- « Il y a un risque de violence partout où il y a de la richesse comme l'or. Par conséquent, il faut enrôler des personnes dans la prévention de la commission de la violence entre orpailleurs, ainsi que le vol d'or ou de minerai sur le site d'orpaillage. C'est donc pour éviter les conflits entre creuseurs que les groupes de *tombolomaw* sont institués dans les mines. Ces groupes ont également pour rôle de trancher les différends entre les orpailleurs. »
- 55 D'une manière générale, c'est aux *tombolomaw* que les orpailleurs font appel pour régler leurs différends. Leurs décisions, qui s'imposent le plus souvent, peuvent aller du blâme à l'exclusion définitive de l'orpailleur mis en cause. À la différence des magistrats, qui invoquent le droit positif pour fonder leurs verdicts, c'est par l'invocation des divinités que les *tombolomaw* justifient leurs décisions. L'une de ces invocations consiste à dire que les diables, « propriétaires de l'or », sont opposés à la violence physique sur les sites d'orpaillage. En conséquence, la violence conduirait à l'expulsion de son auteur. Ces idées permettent aux pouvoirs traditionnels de discipliner les orpailleurs. Par exemple en septembre 2015, j'observe sur un site d'orpaillage de Sadiola que les *tombolomaw* réussissent à obtenir l'arrêt de l'extraction pour une semaine, grâce à l'invocation des divinités.
- 56 Ainsi, si les pouvoirs coutumiers agissent comme des hors-champs de la législation minière malienne, ils n'évoluent pas pour autant en dehors de l'État. Outre leur participation au maintien de l'ordre social, à Sadiola ils collaborent de manière

informelle avec la Mairie et la gendarmerie locale. Par exemple, les *tombolomaw* servent d'intermédiaires entre les orpailleurs et les autorités communales. Pour se rendre sur un site d'orpaillage, c'est sur les *tombolomaw* que ces autorités s'appuient.

L'expulsion des orpailleurs à défaut de leur fixation

- 57 Dans les pays d'orpaillage africains, il est rare de rencontrer des mineurs qui n'ont fait qu'un seul site extractif. Ils se déplacent régulièrement de site en site au gré de « nouveaux filons aurifères » (Arnaldi di Balme et Lanzano, 2014). Cette mobilité s'opère aussi bien à l'intérieur des territoires nationaux que d'un État à l'autre. En guise d'illustration, en 2015 j'enquête un orpailleur âgé d'une quarantaine d'années dans l'ouest malien, de nationalité Burkinabé. Il affirme avoir extrait de l'or dans son pays d'origine mais aussi, au Ghana, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et dans plusieurs territoires maliens. La mobilité des orpailleurs met donc à l'épreuve les politiques de fixation que les États africains élaborent à leur rencontre depuis la colonisation.
- 58 La politique de l'État malien en la matière est toutefois ambiguë. Alors qu'il instaure sur papier des couloirs d'orpaillage depuis 1999, lors de mes enquêtes dans l'ouest en 2015, je découvre que les orpailleurs ignoraient l'existence de ces couloirs. Parce qu'en réalité, ils ont rarement existé sur le terrain.
- 59 Quant aux firmes transnationales minières qui cohabitent avec les orpailleurs, leur comportement à l'égard de ces derniers est aussi ambigu. D'une manière générale, elles laissent les artisans extraire de l'or dans leurs permis miniers. Et, lorsqu'elles s'aperçoivent que les orpailleurs trouvent d'importantes quantités d'or, elles revendiquent leurs droits sur ces terrains. Cela signifie que la plupart des sociétés minières trouvent dans les orpailleurs des guides géologiques.
- 60 Vu sous cet angle, la pratique illégale de l'orpaillage profite aux compagnies minières et à l'État. En d'autres termes, l'ambiguïté de l'État et des sociétés minières à l'égard des orpailleurs contribue à rendre impossible leur fixation, et renforce leur mobilité. Par conséquent, la présence de l'État s'affirme par l'absence de couloirs d'orpaillage. En effet, à défaut de fixer les orpailleurs, l'État les expulse des gisements depuis l'époque coloniale. C'est dire qu'il n'est pas dépourvu de pouvoir sur eux. Par exemple, dans les années 1930 lorsque l'administration coloniale française s'aperçoit que le gisement de Kalana dans le sud-ouest pouvait faire l'objet d'une extraction industrielle, elle en expulse les orpailleurs, qui en étaient les découvreurs. De même, en 2014-2015, les gendarmes procédaient à l'expulsion des orpailleurs des gisements dans l'ouest du Mali, comme l'extrait de l'entretien suivant avec le chef de la sécurité d'une société minière le prouve (2015).
- « Quand on faisait intervenir la gendarmerie, on amenait également notre véhicule. Quand les orpailleurs s'en fuyaient à la venue de la gendarmerie, on collectait les sacs de minerai, on les amenait ici et on les remettait à l'usine. Les gens de l'usine déversaient ça dans le cracheur et ça entraînait dans le circuit de production, même si c'est pas le minerai que nous-mêmes on a produit. Donc, on a fait ça des dizaines de fois. »
- 61 Sans doute, l'une des expulsions les plus spectaculaires d'orpailleurs depuis la décolonisation s'opéra en 2014 à Kobadani, dans le sud. L'État malien attribue un permis au groupe minier canadien African Gold Group sur un site où les orpailleurs sont présents depuis plusieurs générations. Face à leur résistance aux demandes de

déguerpissement, l'État déploie les gendarmes contre les orpailleurs ; et les affrontements font des morts (Chouli et al., 2017).

La contribution de l'orpaillage au déploiement militaro-juridique de l'État dans les territoires

- 62 Il est impossible de penser séparément orpaillage et État au Mali. D'abord, la richesse des empires ouest-africains du Moyen Âge (Ghana, Mali, Songhaï), ainsi que les royaumes précoloniaux qui leur ont succédé, auxquels l'État malien a appartenu, reposait largement sur l'or produit artisanalement (Wallerstein, 1966 ; Simonis, 2015). Ensuite, les ressources aurifères de l'administration coloniale française provenaient de l'orpaillage. En outre, c'est à travers cette activité que les populations des zones minières parvenaient à payer l'impôt au colonisateur. Enfin, l'orpaillage a contribué à l'industrialisation de l'extraction aurifère qui constitue la plus importante source des revenus du gouvernement malien depuis la première moitié de la décennie 2000 (cf. *supra*). Outre ces apports économiques à l'exercice du pouvoir par l'État, l'orpaillage a également contribué à l'élaboration de cartes géologiques, voire de cartes de villes. Par exemple, c'est grâce à cette activité que le colonisateur français élabore en 1950 la carte d'une partie du territoire de Bougouni, ville située dans le sud-ouest (Doumbia, 1976). En d'autres termes, l'artisanat aurifère contribue à inscrire des territoires géographiquement marginaux dans le champ de vision stratégique de l'État et à construire des instruments de pouvoir, comme la cartographie (Magrin, 2013). Au-delà de ces rôles que l'orpaillage joue au sein de l'État, cette partie se focalise sur la façon dont il contribue au déploiement de l'appareil militaire et judiciaire dans les territoires.

L'apport de l'orpaillage dans le développement de l'extraction industrielle

- 63 À Sadiola comme dans d'autres territoires aurifères maliens, l'orpaillage participe au déploiement de l'appareil militaire et judiciaire, *via* sa contribution à l'industrialisation de l'extraction de l'or. C'est donc de la « rencontre » (Tsing, 2020) entre orpailleurs et porteurs de projets d'extraction industrielle que l'État se produit. À l'exception du gisement d'or de Morila dans le sud-ouest, les autres qui sont extraits industriellement dans le pays ont été identifiés grâce à d'anciennes mines d'or artisanales (Goossens, 2013). Car les géologues font de ces mines leurs cibles privilégiées en matière d'exploration aurifère en Afrique depuis l'époque coloniale, comme D'Avignon (2022) l'a également montré. Goloubinow (1940), l'un des géologues que l'administration coloniale chargea d'explorer les ressources minières en AOF souligne que les mines artisanales des « indigènes » doivent être des indices pour les géologues car cela contribuerait à réduire les coûts d'exploration des projets industriels. Dans le même ordre d'idées, l'ingénieur Belge des mines De Mathelin de Papigny (1925, p. 394-403) souligne qu'au Soudan Français (actuel Mali), les mines d'or artisanales des colonisés furent ses guides de recherche de gisements :

« L'expérience, les traditions indigènes fournissent souvent des renseignements des plus utiles tant pour les recherches que pour les exploitations[industrielles] éventuelles. [...] Pour ces divers motifs, j'ai cru utile d'étudier à fond pendant une quinzaine de jours un placer indigène y multipliant les mesures, les pointages, les

prises d'échantillons. [...] Il existe de grandes chances de découvertes heureuses même aux abords immédiats de vieux placers indigènes ».

- 64 De son côté, le directeur des mines d'AOF, Arnaud (1940, p. 1), adressa une instruction aux agents techniques des districts miniers, les invitant à récolter mensuellement des informations géologiques sur les mines d'or artisanales « indigènes ». L'idée est notamment d'utiliser ces données en vue de la création des industries extractives européennes dans la région :
- « Ce contrôle a essentiellement pour but de permettre au Chef du secteur de suivre mois par mois l'évolution des principales mines de son secteur et de recueillir tous les indices susceptibles de provoquer la découverte de nouveaux gisements, il portera en principe sur toutes les mines du secteur, qui occupent plus de cinq cents mineurs ».
- 65 Ce recours des colons au savoir des colonisés pour construire leur expertise géologique est une illustration du paradoxe du colonialisme : la justification idéologique de celui-ci fut toujours la « supériorité des valeurs culturelles occidentales » (Wallerstein, 1966, p. 147).
- 66 Les États africains et les firmes transnationales s'inscrivent dans la lignée des régimes coloniaux, en fondant leur savoir sur le sous-sol aurifère sur celui des orpailleurs. C'est pourquoi, en Afrique de l'Ouest, d'une manière générale la géographie des mines d'or industrielles correspond à celle des mines artisanales du temps des empires précoloniaux. Dès lors, l'économie aurifère industrielle dans la région est une économie précoloniale en ceci qu'elle se nourrit d'expertises ancestrales africaines.
- 67 La mine de Syama dans le sud du Mali illustre l'incidence de l'orpaillage précolonial sur le développement de l'extraction industrielle aurifère en Afrique. Actuellement exploitée par la firme australienne Resolute Mining depuis 2008, cette mine a placé l'or au centre des exportations maliennes pour la première fois depuis la décolonisation, en 1990. Comme l'extrait suivant de l'entretien réalisé en 2017 avec l'un des géologues qui ont participé à l'exploration du gisement l'indique, celui-ci a été découvert grâce à d'anciennes galeries artisanales précoloniales.
- « On est arrivés à Syama en janvier 1984. On a trouvé le gisement sur un plateau. Le matin, le géologue me dit qu'il voit des trous isométriques. Donc, on est partis voir et c'était un ancien site d'orpaillage. Donc, on l'a échantillonné. On l'a étendu, on a pensé qu'on a trouvé un gisement, et on a fait des puits pour prouver qu'on avait quelque chose. On avait trouvé 5 tonnes d'or. Quand on trouvait le gisement, l'orpaillage n'était plus pratiqué là-bas. Dans la plupart de ces zones, l'orpaillage avait cessé au XVII^e siècle.»
- 68 L'orpaillage n'est pas l'unique facteur d'industrialisation de l'extraction de l'or en Afrique en général et plus particulièrement au Mali, bien qu'il reste décisif. Le marché y joue son rôle. En effet, la libéralisation du marché de l'or à la fin des années 1960 grâce à la fin du pool de l'or, a provoqué l'augmentation du prix du métal jaune, ainsi que l'intérêt des firmes pour son extraction. C'est ce qui expliquerait, par exemple, la réouverture d'anciennes mines d'or au Canada, en Australie et aux États-Unis (Goossens, 2004). À ces deux facteurs (orpaillage et marché) qui ont influé sur l'industrialisation de l'extraction aurifère en Afrique, s'ajoutent notamment les politiques de soutien de la Banque mondiale à l'extraction minière privée dans les États en développement au cours des années 1980-90 (cf. *supra*, introduction).
- 69 Toutefois, l'idée selon laquelle les orpailleurs contribuent à la formation du savoir de l'État et des firmes transnationales sur le sous-sol africain est à nuancer. Contrairement

aux territoires du sud et d'ouest, l'État malien a découvert l'or dans le nord saharien avant les orpailleurs. En 1995, le directeur national de la géologie et des mines du Mali (Ibrahim Abba Kantao) citait Kidal dans le nord parmi les zones aurifères du pays, et précisait que les géologues y avaient identifié trois tonnes d'or (Maiga, 1995). Or, c'est seulement à partir de la deuxième moitié de la décennie 2010 que les populations du Nord-Mali ont commencé l'extraction aurifère, grâce à l'expertise importée par des Soudanais (cf. *supra*). Cela s'explique par le fait que le nord fut une plaque tournante du commerce d'or au Moyen Âge entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb, et non un territoire d'extraction (Roux et Guerra, 2000 ; Triaud, 2017).

L'implantation des dispositifs de sécurité autour des mines industrielles

- 70 Les mines d'or industrielles maliennes connaissent une présence de la gendarmerie. L'une des raisons de ce déploiement est de les protéger des orpailleurs. Cela nous est révélé notamment par l'extrait suivant de l'étude de faisabilité de la compagnie australienne Resolute Mining Limited (2005, p. 13.7) sur la mine de Syama dans le sud du Mali :

« Comme dans d'autres régions de l'Afrique, la sécurité du site est un problème parce qu'en général les communautés locales sont pauvres et certains éléments recourent au vol pour augmenter leur revenu. [...] Une force de gendarmes est située à la loge de garde originale et assure la sécurité armée. Ils sont employés aussi pour faire la patrouille de la zone afin de restreindre les activités des mineurs illégaux qui essaient de temps à autre d'établir des activités d'extraction et d'orpaillage à l'intérieur du permis minier. »

- 71 Togola (1995) nous renseigne qu'autrefois l'État déployait la gendarmerie dans les mines artisanales afin d'interdire l'extraction pendant l'hivernage – cette interdiction qui s'opère à présent s'inscrit dans la continuité des pratiques du colonisateur. Toutefois, ce déploiement de la gendarmerie était de nature ponctuelle, contrairement à ce qu'il est actuellement autour des mines industrielles. Celles-ci sont sécurisées par des forces gouvernementales et privées. Toutefois, comme l'extrait suivant de l'entretien réalisé en 2017 avec l'un des responsables d'une société d'extraction industrielle de l'or l'indique, ce sont les forces publiques qui y détiennent le monopole de la violence physique.

« En réalité, la présence des gendarmes est utile, leur présence est dissuasive. C'est clair. Moi, je ne m'imagine pas par exemple faire l'expédition de l'or sans eux. Parce que c'est eux qui ont les armes, ils sont entraînés, ils ont les moyens pour se défendre en cas d'attaque. [...] Et nous arrivons à obtenir d'eux qu'ils fassent des patrouilles : les patrouilles autour de la mine, des patrouilles s'ils peuvent à l'intérieur. [...] Et souvent aussi quand nous procédons à des arrestations à l'interne, on ne peut rien faire d'autre. Donc, on leur ramène la personne. Ils font l'enquête préliminaire, ils font le constat, ils envoient le résultat de l'enquête chez le juge [...]. Par exemple en cas de flagrant délit, quelqu'un a été trouvé en train de voler, en tant que civils, nous ne pouvons rien. Tout ce qu'on peut faire, c'est déposer plainte contre lui. Et là, on n'a pas besoin d'aller loin ; les gendarmes sont là à côté. On amène la personne chez eux, ou bien on leur demande de venir arrêter la personne. Ils l'emmènent, ils l'écoulent. Ils font son audition, et ils l'envoient chez le juge. »

- 72 En outre, cet extrait d'entretien permet de souligner que l'industrialisation de l'extraction de l'or s'accompagne également du déploiement de l'appareil judiciaire dans les territoires concernés. En effet, en plus de leur action militaire, les gendarmes

enregistrent des plaintes judiciaires, mènent des enquêtes judiciaires préliminaires, et dressent des procès-verbaux à destination des magistrats. C'est dire qu'en s'implantant, le capitalisme extractif industriel privé emmène l'appareil d'État, à son service. Par exemple, avant le projet d'extraction industrielle aurifère, il n'existait pas de poste de gendarmerie à Sadiola. Il en résulte que le néolibéralisme est à la recherche incessante de l'État-gendarme.

- 73 Les gendarmes déployés dans ces mines sont équipés et soutenus financièrement par les multinationales. Une enquête menée par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH, 2007) souligne que la mine d'or de Morila – à l'époque exploitée par l'anglaise Randgold et la sud-africaine AngloGold Ashanti – finançait les infrastructures de la gendarmerie et une partie du salaire des gendarmes enrôlés dans sa protection. Il ressort également de nos enquêtes que certains groupes miniers versent des primes aux gendarmes, construisent et équiperont gratuitement leur caserne en eau et électricité.
- 74 Ainsi, l'enrôlement des gendarmes dans la sécurisation des mines industrielles est une différence avec l'orpaillage. Tandis que les orpailleurs sont opposés à la présence des forces publiques autour de leurs mines qu'ils perçoivent le plus souvent comme abusives ; les industriels font de cette présence une condition de leur implantation.
- 75 Déployée pour protéger militairement et juridiquement les investissements privés étrangers, la gendarmerie nationale intervient néanmoins dans le contrôle des populations vivant sur les territoires miniers, c'est-à-dire elle exerce son mandat au-delà des affaires extractives.

Le contrôle des populations à partir des dispositifs de sécurité minière

« Quand un poste de gendarmerie s'installe, ils [les gendarmes] gèrent également les problèmes de la cité, c'est-à-dire les villages environnants. Par exemple, quand quelqu'un bat sa femme, ou tue sa femme, donc ils gèrent tout ça. Donc, ils ne sont pas concentrés uniquement sur la sécurité de la mine. » (Entretien réalisé en 2015 avec le chef de la sécurité d'une société aurifère au Mali).

- 76 Cet extrait d'entretien est une première illustration de l'idée selon laquelle les gendarmes interviennent dans le gouvernement des populations à travers les mines d'or industrielles. C'est sur des territoires pacifiques que l'extraction industrielle de l'or s'introduit au Mali. L'on ne peut donc affirmer que cette industrie a pacifié ces territoires. Au contraire, la présence des forces publiques dans ces localités est perçue par des habitants comme oppressive. Par exemple, un ancien travailleur de la mine d'or de Kalana (dans le sud-ouest), âgé de 72 ans lors de notre entretien (2017), raconte comment la présence des gendarmes dans la protection de la mine lui paraissait agressive :

« Les gendarmes étaient là pour surveiller tout ce que les gens font. Non, c'était devenu invivable vraiment. Parce que tu ne pouvais rien faire à Kalana sans que les gendarmes n'en rendent compte au préfet. Ils rendaient compte de tout ce que tu faisais, souvent même de ce que tu manges à la maison. Ça a été terrible. C'était très pénible. »

- 77 C'est donc l'État qui gagne de ce déploiement, en termes de contrôle du territoire. En effet, l'industrie aurifère provoque le rapprochement entre l'appareil militaro-judiciaire d'une part, et les populations environnantes et orpailleurs, d'autre part. Par exemple, avant l'industrialisation de l'extraction de l'or, le poste de gendarmerie le plus proche

du centre administratif de Sadiola était à Kayes, à 80 km environ. Dorénavant, les populations font appel régulièrement aux gendarmes pour trancher leurs différends.

- 78 Évoquons trois autres illustrations du contrôle des populations riveraines par le dispositif de sécurité des mines industrielles. En premier lieu, les gendarmes contrôlent l'accès aux territoires miniers. Par exemple en 2015, l'identité des personnes qui accédaient au centre administratif de Sadiola à partir de la capitale régionale (Kayes) était contrôlée par la gendarmerie (note d'observation participante). En second lieu, dans certains territoires extractifs, la gendarmerie participe à l'anti-terrorisme. C'est ce qui la conduit par exemple à enquêter sur des personnes soupçonnées de radicalisation religieuse, ce qui est illustré par l'extrait suivant de l'entretien réalisé en 2017 avec un responsable sécuritaire :

« Je me rappelle même, quand une fois on avait annoncé des djihadistes à 30 km, j'ai appelé le commandant de brigade. Il me dit : « oui nous étions au courant. Mais j'ai jugé inutile de vous alerter. Parce qu'on a été voir, et en fait c'était un imam qui se balade de village en village pour faire le prêche. Mais c'était pas un djihadiste. Tu sais quand quelqu'un est assez radicalisé pour aller de village en village pour faire les prêches, tu sais les gens se disent : ah, peut-être qu'il a déjà franchi la limite. Donc, le gars n'était pas un djihadiste. »

- 79 En réalité, la lutte contre le terrorisme a renforcé le contrôle des populations dans les territoires miniers par les forces publiques.
- 80 En troisième lieu enfin, les gendarmes de la mine interviennent dans la lutte contre le trafic de drogues. Lors de ces enquêtes à Sadiola, j'ai observé l'arrestation de présumés trafiquants de stupéfiants.
- 81 Dans un autre registre, l'industrialisation de l'extraction de l'or sur ce territoire provoque des collaborations entre gendarmes et pouvoirs coutumiers autour de la gestion de l'orpaillage. D'un côté, c'est par l'intermédiaire des pouvoirs traditionnels que les gendarmes accèdent aux sites d'orpaillage. Par exemple, lorsqu'une mine artisanale s'écroule sur les orpailleurs, les autorités traditionnelles font appel aux gendarmes pour constater l'éboulement et les décès. Ce n'est qu'après ce constat que les funérailles des orpailleurs décédés sont organisées. De l'autre côté, lorsque les pouvoirs traditionnels sont incapables de trancher un différend au sein de l'orpaillage, ils recourent aux gendarmes. C'est le cas de ce *tomboloma*, âgé d'une quarantaine d'années (2015), qui traduit régulièrement ses conflits avec les orpailleurs devant les gendarmes :

« À notre niveau, nous avons tout essayé pour mettre fin au vol de minerai sur notre site d'orpaillage. En vain. Personnellement, j'ai saisi la gendarmerie contre des voleurs de mon minerai d'or. Nous avons surpris des orpailleurs avec mon minerai volé, et nous leur avons demandé de le restituer, ils ont refusé. Nous avons donc porté plainte contre eux à la gendarmerie. Nous sommes convoqués par le CB [commandant de brigade] demain matin. »

- 82 En d'autres termes, les orpailleurs de Sadiola comme ceux d'autres territoires qui connaissent une extraction industrielle, subissent le pouvoir de deux catégories d'autorités territorialisées : celui des pouvoirs coutumiers et celui des gendarmes. Sur certains sites, les gendarmes profitent de l'illégalité des orpailleurs pour les racketter à des fins privées. À ces deux catégories d'autorité que subissent les orpailleurs, s'ajoutent les effets de l'autorité du marché exercée par les négociants d'or, comme c'est aussi le cas au Burkina Faso (Côte et Korf, 2018).

L'intégration des marges dans le centre du pouvoir étatique

- 83 Au Mali comme dans la plupart des États africains, l'extraction des ressources minérales s'opère dans des territoires ruraux. Pour le cas malien, la plupart de ces territoires sont situés à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale Bamako. Avant l'industrialisation de l'extraction aurifère, ils sont enclavés dans le sens où leur accès est difficile au pouvoir central à cause du manque d'infrastructures de transport. Et cela a pour conséquence de rallonger le temps d'intervention du pouvoir dans ces territoires. Par exemple, à partir de Bamako l'accès au village de Kalana – situé à 300 km dans le sud-ouest où la première mine d'or industrielle postcoloniale du Mali a vu le jour en 1985 – était périlleux. C'est ce qu'illustre l'extrait suivant d'une enquête de Dombia (1976, p. 6) :

« Pour s'y rendre, à partir de l'intérieur du pays, c'est toute une aventure. Les routes sont difficilement praticables en toute saison. Particulièrement, en cette saison des pluies où de nombreux cours d'eau débordent de leur lit, rendant la circulation périlleuse. Un obstacle inévitable et de taille est la traversée du bac du Ouassoulou-Balé, fleuve aux eaux tumultueuses. C'est dans cette région désolée de la 3^{ème} Région que l'ancien Bureau Minier [malien] s'est implanté ».

- 84 Dans le même ordre d'idées, l'un des géologues-fonctionnaires qui ont participé à l'exploration du gisement d'or de Sadiola dans les années 1980 explique pendant notre entretien (2017) qu'avant l'implantation de la mine industrielle, l'accès à Sadiola à partir de Bamako (environ 600 km) lui prenait deux jours :

« Je ne voulais pas intervenir dans l'ouest parce qu'il fallait deux jours pour arriver. Je me suis rendu à Sadiola pour évaluer l'anomalie d'or ; mais ça m'a rendu malade. Après deux jours de trajet en voiture, au retour je suis tombé malade. »

- 85 L'industrialisation de l'extraction des ressources minérales passe par la mise en place d'infrastructures au niveau local (routes, aéroports ou pistes d'atterrissage d'hélicoptères) visant à faciliter l'accès aux territoires concernés. Par exemple, autour de 1977, l'État malien en partenariat avec l'URSS construit un pont de 60 mètres de longueur, 12 mètres de hauteur et pouvant supporter jusqu'à 4 tonnes de charge sur la rivière Ballé, et aménage une piste d'hélicoptère (Keita, 1977). L'idée est de faciliter l'accès à la zone de Kalana qui abrite des gisements aurifères du même nom (cf. *supra*). Dans le même sens, au cours des années 1990, un aéroport est construit à Sadiola, aux fins de l'extraction aurifère industrielle.

- 86 Dans les deux exemples, les infrastructures ont pour effet de rapprocher ces « marges territoriales » (Magrin, 2013) du siège du pouvoir d'État à Bamako. Par exemple lors de mes enquêtes en 2015, il fallait environ treize heures pour rejoindre Sadiola par la voie routière, à partir de Bamako. Or, le même trajet faisait moins d'une heure en vol grâce à l'aéroport de la Mine.

- 87 L'analyse de Foucault (1976) selon laquelle le pouvoir passe dans les dispositifs techniques trouve son écho dans l'usage des infrastructures de transports minières au Mali. Celles-ci permettent en effet au pouvoir central d'affirmer, en peu de temps, sa domination sur les populations des territoires miniers. En guise d'illustration, en 2009 les populations de la zone de Loulo située dans l'Ouest à 400 km environ de Bamako, se mobilisent contre la compagnie anglaise Randgold (devenue Barrick Gold). Les manifestants incendient des logements du personnel de la compagnie et détruisent un tuyau essentiel au fonctionnement de l'usine d'or, contraignant l'entreprise à arrêter la production. Les gendarmes qui sont permanemment enrôlés dans la sécurité de la Mine

sont débordés. En réaction, l'État déploie par avion des militaires de Bamako qui arrivent sur les lieux en moins d'une heure, et répriment brutalement les manifestants, voire des villageois qui n'avaient pas participé à la mobilisation. C'est ce qui apparaît dans l'extrait de l'entretien suivant avec un responsable sécuritaire (2015), confirmant les propos des villageois réprimés :

« C'est ce jour-là que j'ai su ce que c'est que les bavures et autres. Souvent, la gendarmerie partait en patrouille en brousse. On te trouve en train de cultiver ton champ, on te dit : "tu es suspect", on te prend. C'est à toi de prouver que tu n'étais pas dans la manifestation. Et pour que tu puisses le prouver, tu peux le prouver avec quoi ? Donc, avant que tu ne puisses le prouver-là, on te bastonne bien. Ya des gens qui ont souffert. Bon, peut-être les villageois qui n'étaient pas là à l'époque, peuvent tenter la même chose. Sinon, tous ceux qui étaient là à l'époque, ils ne vont jamais participer à d'autres manifestations. »

- 88 De leur mémoire, jusque-là les populations du territoire aurifère de Loulo n'avaient subi une telle violence d'État. La répression fut brutale à tel point qu'elle reste encore dans les représentations des habitants, comme le montre cet extrait d'entretien réalisé en brousse avec un autochtone, âgé d'une quarantaine d'années (2015), ayant subi cette violence, ainsi que des proches :

« C'est seulement en brousse, en dehors des habitations que l'on peut évoquer la manifestation de 2009. Si tu poses des questions sur cette affaire dans les villages, tu ne trouveras personne pour te répondre. Personnellement, j'ai dépensé plus de deux millions de francs CFA [plus de 3000 euros] pour sortir mon petit frère de prison. Les militaires ont bastonné énormément de personnes : femmes, hommes, adultes, vieux. Et ils ont arrêté et mis en prison de nombreuses personnes. L'un des manifestants était tombé malade en prison et il est mort seulement un mois après sa sortie. C'est dire que si tu entres en conflit avec cette entreprise minière [Randgold], tu ne seras jamais gagnant. »

- 89 N'eut été l'aérodrome construit dans ce territoire à des fins d'extraction aurifère industrielle, l'arrivée des militaires sur les lieux aurait pris des heures. D'où, la confirmation de l'hypothèse selon laquelle l'extraction industrielle contribue à intégrer les marges territoriales dans le pouvoir central.

Conclusion

- 90 Cette réflexion est une contribution à la compréhension de l'État au Mali. Elle a montré que l'analyse de la gestion de l'orpaillage dans les territoires ruraux est impossible sans la prise en compte du rôle des autorités coutumières précoloniales. Pourtant, l'État malien tente de s'affirmer en les mettant à l'écart de la gestion des affaires publiques depuis la colonisation française. La politique étatique de l'orpaillage s'inscrit dès lors dans une double continuité coloniale. Outre l'exclusion des pouvoirs coutumiers, l'État postcolonial fait de la fixation des orpailleurs un élément central de sa politique, à l'instar de l'État colonial.
- 91 Bien que les normes coutumières qui régissent l'orpaillage puissent différer, voire s'opposer à la réglementation étatique, néanmoins les autorités coutumières qui en sont les garantes participent au maintien de l'ordre social dans les territoires. En outre, ce travail a prouvé qu'en favorisant l'industrialisation de l'extraction aurifère, l'orpaillage contribue à l'enracinement militaire et judiciaire de l'État. Dans la lignée de Chevrillon-Guibert *et al.* (2019), cette réflexion s'inscrit ainsi à contre-courant des

analyses qui opposent État, autorités coutumières et orpaillage. Elle prend également le contrepied des idées qui opposent orpaillage et extraction aurifère industrielle.

- 92 Enfin, ce papier a révélé l'un des paradoxes de la décentralisation au Mali. Alors que l'État charge, depuis 1999, les collectivités locales – qu'elle a créées – de la gestion de l'orpaillage au détriment des autorités coutumières qui lui préexistent, il s'avère que celles-ci exercent un pouvoir plus réel que ces collectivités. Ces dernières sont en réalité une importation du modèle occidental de gestion du pouvoir local. Cette recherche contribue ainsi à montrer les failles des stratégies d'importation des expertises d'État dans les anciennes colonies, dans la lignée de Dezalay et Garth (2002).

BIBLIOGRAPHIE

Agence Ecofin, 2023. *Mali : les revenus générés par l'État grimpent de 35 % pour atteindre 1.3 milliard en 2022* [En ligne sur le site de l'Agence Ecofin]. URL : <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2007-110482-mali-les-revenus-generes-par-l-etat-avec-l-or-grimpent-de-35-pour-atteindre-763-7-milliards-fcfa-en-2022> (consulté le 30/09/23).

Arnaldi di Balme L., Lanzano C., 2014. Gouverner l'éphémère. Étude sur l'organisation technique et politique de deux sites d'orpaillage (Bantara et Gombélédougou, Burkina Faso). *Étude Récit*, n° 37, 71 p.

Arnaud G., 1940. *Instructions techniques pour le contrôle des exploitations indigènes*. Bagama. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-39, 2 p.

Bagayoko G., 2023. *L'exploitation industrielle de l'or au Mali. Genèse et fonctionnement d'un réseau transnational, 1896-2017*. Thèse de doctorat, Science politique, Université de Lille.

Bagayoko S.L., Coulibaly O., 2019. Système de gestion auto-organisé sur le site d'orpaillage de Kemogola, cercle de Bougouni, Mali. *Études maliennes*, n° 86, p. 29-46.

Balandier G., 1948. L'or de la Guinée française. *Présence africaine*, vol. 4, n° 5, p. 539-548.

Bayart J.-F., 1994. Hors de la « vallée malheureuse » de l'africanisme. *Revue française de science politique*, n° 44, p.136-139.

Belem G., 2009. Mining, poverty reduction, the protection of the environment and the role of the world Bank group in Mali. In Campbell B. (ed.), *Mining in Africa: regulation and development*. London, Pluto Press, p. 119-149.

Blanc G., 2022. *Décolonisations : Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX^e-XXI^e siècles)*. Paris, Seuil, 530 p.

Chevrillon-Guibert R., Gagnol L., Magrin G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ? *Hérodote*, n° 172, p. 193-2015.

Chouli, L., Deneault A., Leclerc-Olive M., 2017. « Toronto » comme sujet politique : Logique financière et violences sur le site minier de Kodaba (Mali). In Leclerc-Olive M., *Anthropologie des prédatons foncières : Entreprises minières et pouvoirs locaux*. Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 61-72.

- Colin R., 2004. *Kènédougou au crépuscule de l'Afrique coloniale : Mémoires des années cinquante*. Paris, Présence africaine, 311 p.
- Collier P., 2004. Ressources naturelles, développement et conflits : liens de causalité et mesures politiques. *Revue d'économie du développement*, vol.18, n°3, p. 197-215.
- Cooper F., 2008. *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 319 p.
- Côte M., Korf B., 2018. Making concessions: Extractive enclaves, entangled capitalism and regulative pluralism at the gold mining frontier in Burkina Faso. *World Development*, vol. 101©, p. 466-476.
- D'Avignon R., 2022. *A ritual geology: Gold and subterranean knowledge in savanna West Africa*. Durham, Duke University Press, 328 p.
- De Mathelin de Papigny H., 1925. Note sur les exploitations indigènes du Satadougou. *Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, t. VIII, n° 1, p. 394-404
- Dezalay Y., Garth B.G., 2002. *La mondialisation des guerres de palais : La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine entre notables du droit et « Chicago Boys »*. Paris, Seuil, 504 p.
- Diarra A., 2014. *Projet de création d'une filière d'or équitable et de réduction des émissions de mercure dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest*. Projet ONUDI. Rapport de mission, 32 p.
- Direction des mines de l'AOF, 1944. *Rapport sur l'organisation administrative, technique & coopérative de l'orpaillage*. Dakar. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-59, 20 p.
- Direction générale des affaires politiques, administratives et sociales de l'AOF, 1944. *Renseignements*. Dakar. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-59, notice 43, 1 p.
- Doumbia M.L., 1976. Kalana ou le far west malien. *Quotidien L'Essor*, n° 7439, p.6.
- Doumergue G., 1924. *Décret portant réglementation de la recherche et de l'exploitation des gîtes de substances minérales en Afrique occidentale française*. Bulletin officiel du ministère des colonies, n° 10, p. 1657-1691.
- Durin, 1923. *Compte-rendu d'une tournée effectuée dans la région du Bambouck*. Satadougou. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-25, 4 p.
- Fauvelle F.-X., 2013. *Le rhinocéros d'or : Histoire du Moyen Âge africain*. Paris, Gallimard, 378 p.
- Fay C., 2013. Conserver, conquérir ou reconquérir le pouvoir : les chefferies à l'ère démocratique au Maasina (Mali). In Perrot C.-H, Fauvelle-Aymar F.-X., *Le retour des rois : Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, p. 213-216.
- FIDH (Fédération internationale pour les droits humains), 2007. *Mali, l'exploitation minière et les droits humains*. [En ligne sur le site de la FIDH]. URL: <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/Mali-L-exploitation-mini%C3%A8re-et-les> (consulté le 30/05/24).
- Foucault M., 1975. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard, 362 p.
- Foucault M., 1976. *Histoire de la sexualité. Tome 1. La volonté de savoir*. Paris, Gallimard, 211 p.
- Foucault M., 1994. *Dits et écrits. Tome 3 (1976-1979)*. Paris, Gallimard, 836 p.
- Goloubinow R., 1940. La prospection et les gisements d'or de demain. *Publications du bureau d'études géologiques et minières coloniales*, n° 15.
- Goossens P., 1998. *L'or : de l'antiquité à nos jours*. Paris, Société Industrie Minérale, 116 p.
- Goossens P., 2004. *Économie minière : valeur des minerais et concentrés, rentabilité des opérations minières, codes, conventions et contrats miniers*. Liège, Presses universitaires de Liège, 226 p.

Goossens P., 2013. *L'or à travers les âges : Une histoire pas toujours dorée*. Liège, Presses universitaires de Liège, 306 p.

Gouverneur général de l'AOF, 1944. *Au gouverneur du Soudan Français*. Dakar. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-25, 1 p.

Grätz T., 2004. Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale. *Autrepart*, n° 30, p. 135-150.

Holder G., 2022. Projet "suppléance" : un nouvel espace de gouvernance endogène en Afrique ? [En ligne sur Hal]. LMI MACOTER, AFD, IRD. URL: <https://cnrs.hal.science/hal-03928974> (consulté le 29/10/24).

Keita A., 2017. *Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali* [En ligne sur Uqam]. Les Cahiers du CIRDIS. Collection Recherche, n° 2017-1, 29 p. URL: https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/cahier_cirdis_-_no2017_-_01.pdf (consulté le 21/06/24).

Keita D. (Ministre de l'industrie, de l'hydraulique et de l'énergie du Mali), 1989. *Note de présentation des projets de lois portant code minier et organisation de la profession d'orpailleur*. Bamako. Centre de documentation de la direction nationale de la géologie et des mines, n° 3337.

Keita J., 1977. Kalana et Selingué : c'est bien parti. *Quotidien L'Essor*, n° 7738, p. 6.

Keita S., 2001. *Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali*. IIED or WBCSD. Mining, minerals and sustainable development, n° 80, 53 p.

Kouyaté S.B., 1964. *Les dirigeants africains face à leur peuple*. Paris, François Maspero, 183 p.

Languille S., 2010. Mali : la politique de décentralisation à l'heure de l'« Agenda de Paris » pour l'efficacité de l'aide [En ligne sur Cairn]. *Politique africaine*, n° 120, p. 129-152. URL: <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2010-4-page-129?lang=fr>

Le Billon P., 2003. Matières premières, violences et conflits armés. *Revue Tiers Monde*, t.4, n° 174, p. 297-322.

Legoux P.-Ch., 1950. *La réglementation minière des territoires français d'Afrique noire et de Madagascar*. Paris, LGDJ, 53 p.

Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, 1918. *Arrêté réglementant le commerce et la circulation de l'or extrait de la Colonie*. Bamako. Archives nationales du Mali, cote : 3Q-18.

Magrin G., 2013. *Voyage en Afrique rentière : Une lecture géographique des trajectoires de développement*. Paris, Éditions de la Sorbonne, 424 p.

Maiga F., 1995. Les potentialités maliennes, les ouvertures du nouveau code minier, le profit pour l'État : Les filons de l'ingénieur Kantao. *Quotidien L'Essor*, n° 13005, p. 3.

Ministère de l'industrie, de l'hydraulique et de l'énergie du Mali, 28 juin 1989. *Conseil des ministres*. Bamako. Centre de documentation de la direction nationale de la géologie et des mines, n° 3337, 4 p.

Nonhoff M., 2007. L'analyse hégémonique : à propos du développement récent de l'analyse de discours politique dans les sciences politiques. *Langage et société*, n° 120, p. 77-90.

Olivier de Sardan J.-P., Bierschenk T., 1993. Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. In *Les pouvoirs au village*. Paris, Karthala.

Panella C., 2007. L'éthique sociale du damansén. *Cahiers d'études africaines* [En ligne], n° 186, p. 345-370. URL: <http://journals.openedition.org/etudesafriques/7261> - DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesafriques.7261>

Présidence de la République du Mali, 13 avril 1990. *Ordonnance n°90-09/P-RM portant organisation de la profession d'orpaillage*. Journal officiel de la République du Mali, 30 avril 1990, n° 8, p. 281-282.

Présidence de la République du Mali, 2 mai 1990. *Décret n°90-186/P-RM fixant les modalités d'exercice de la profession d'orpailleur*. Journal officiel de la République du Mali, 31 mai 1990, n° 10, p. 347-349.

Resolute Mining Limited, 2005. *Projet d'or de Syama : Étude de faisabilité, concentrés sulfurés*. [En ligne sur le site du ministère malien des mines]. URL: http://www.mines.gouv.ml/images/pdf/etudes-de-faisabilite-stes-minieres/etude-de-faisabilite-concentre-sulfureux-syama_2.pdf (consulté le 17/07/15).

Roux C., Guerra M.F., 2000. La monnaie almoravide : de l'Afrique à l'Espagne. *Revue d'Archéométrie*, n° 24, p. 39-52.

Scott J.C., 2001. La montagne et la liberté. *Critique internationale*, n° 11, p. 85-104.

Scott J.C., 2024. *L'œil de l'État : Moderniser, uniformiser, détruire*. Paris, La Découverte, 546 p.

Simonis F., 2015. L'empire du Mali d'hier à aujourd'hui. *Cahier d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 128, p. 71-86.

Sissoko K., 1944. À monsieur le chef de division de Kéniéba. Yatéra. Archives nationales du Mali, fonds récents, cote : 3Q-59, 1 p.

Sissoko M.F., Fofana B.S., Traoré A.B., 2019. Double rationalité sur l'orpaillage traditionnel au Mali. *Revue africaine des sciences sociales et de la santé publique*, vol. 1, n° 2, p. 101-115.

Swissaid, 2024. Sur la piste de l'or africain : Quantifier la production et le commerce afin de lutter contre les flux illicites. [En ligne sur Swissaid]. URL: <https://www.swissaid.ch/fr/articles/sur-la-piste-de-lor-africain/> (consulté le 28/11/2024).

Togola S., 1995. Orpaillage traditionnel : le désordre sied aux spéculateurs. *Quotidien L'Esson*, n° 13005, p. 3.

Triaud J-L., 2017. Commerce et islam dans l'ouest africain. In Coquery-Vidrovitch C., *L'Afrique des routes : Histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées à travers le continent africain*. Paris, Actes Sud, p. 134-143.

Tsing A.L., 2020. *Friction : Délires et faux-semblants de la globalité*. Paris, La Découverte, 458 p.

Vilar P., 1974. *Or et monnaie dans l'histoire*. Paris, Flammarion, 439 p.

Wallerstein I., 1966. *L'Afrique et l'indépendance*. Paris, Présence Africaine, 202 p.

Weber M., 1991. *Histoire économique : Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*. Paris, Gallimard, 431 p.

Weber M., 1995. *Économie et société. I. Les catégories de la sociologie*. Paris, Plon, 411 p.

NOTES

1. L'orpaillage désigne ici l'extraction artisanale de l'or, et nous nous intéressons à sa pratique en dehors du cadre des entreprises.
2. *Tomboloma* (au pluriel *tombolomaw*) : mot bambara (Mali) signifiant police des mines ; et *damantigui* (au pluriel *damantiguiw*) signifie propriétaire du site d'orpaillage.
3. Présidence de la République du Mali, ordonnance n°90-09/P-RM portant organisation de la profession d'orpaillage, 13 avril 1990.

4. Présidence de la République du Mali, décret n°90-186/P-RM fixant les modalités d'exercice de la profession d'orpailleur, 02 mai 1990.
 5. Keita D. (ministre de l'industrie, de l'hydraulique et de l'énergie), « Note de présentation des projets de lois portant code minier et organisation de la profession d'orpailleur » (1989).
-

RÉSUMÉS

En faisant remonter l'analyse jusqu'à la colonisation française, cet article permet de voir que le problème de gouvernement des orpailleurs et les recettes qui lui sont appliquées par l'État malien ne sont pas entièrement nouveaux. Depuis la colonisation française, la législation sur l'orpaillage se centre sur la fixation territoriale des orpailleurs d'une part, et l'exclusion des pouvoirs coutumiers, de l'autre. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie d'affirmation de l'État. Les pouvoirs coutumiers exercent cependant une autorité réelle sur les orpailleurs dans le sud et l'ouest du pays depuis la période précoloniale, et suppléent l'État en matière de maintien d'ordre. La législation évolue donc en marge de l'orpaillage et non l'inverse. En outre, en favorisant le développement de l'extraction industrielle aurifère dans ces régions depuis la seconde moitié de la décennie 1980, l'orpaillage participe à l'enracinement militaro-judiciaire de l'État. Ce texte défend ainsi la thèse selon laquelle l'orpaillage contribue à la territorialisation du pouvoir de l'État au Mali, plus qu'à la sécession.

By tracing the analysis back to French colonization, this article shows that the problem of governing gold miners and the recipes applied to it by the Malian state are not entirely new. Since French colonization, legislation on gold panning has focused on the territorial fixation of gold panners, on the one hand, and the exclusion of customary powers, on the other. This system is part of the state's strategy of assertion. However, customary authorities have exercised real authority over gold miners in the south and west of the country since the pre-colonial period, and have taken over from the state in terms of policing. As a result, legislation evolves alongside gold panning, rather than the other way round. What's more, by encouraging the development of industrial gold mining in these regions since the second half of the 1980s, gold panning has contributed to the military and judicial entrenchment of the State. This text thus defends the thesis that gold panning contributes to the territorialization of state power in Mali, rather than to secession.

INDEX

Thèmes : Sur le champ

Keywords : gold panning, regulation, State, colonization, Mali

Mots-clés : orpaillage, réglementation, État, colonisation, Mali

AUTEUR

GUILLAUME BAGAYOKO

Guillaume Bagayoko, guillaumbagayoko16@gmail.com est docteur en science politique de l'Université de Lille, enseignant à l'Institut d'Études Politiques de Lille (France) et à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique). Il a notamment publié :

- Bagayoko G., 2025. Mali. L'État rompt avec l'ordre libéral dans les mines industrielles. *Afrique XXI* [En ligne], URL : <https://afriquexxi.info/Mali-l-Etat-rompt-avec-l-ordre-liberal-dans-les-mines-industrielles>
- Bagayoko G., 2023. De la colonisation aux prédatons actuelles des ressources non renouvelables : l'extraction de l'or au Mali. *Ecorev*, n°54, p. 50-68.

Orpaillage et recomposition des systèmes d'activités rurales au sud-ouest du Tchad

Gold panning and the reshaping of rural activity systems in south-west Chad

Vincent Moutedé-Madji et Elias O. Tchouki



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28892>

DOI : 10.4000/140dw

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Vincent Moutedé-Madji et Elias O. Tchouki, « Orpaillage et recomposition des systèmes d'activités rurales au sud-ouest du Tchad », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28892> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dw>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Orpillage et recomposition des systèmes d'activités rurales au sud-ouest du Tchad

Gold panning and the reshaping of rural activity systems in south-west Chad

Vincent Moutedé-Madji et Elias O. Tchouki

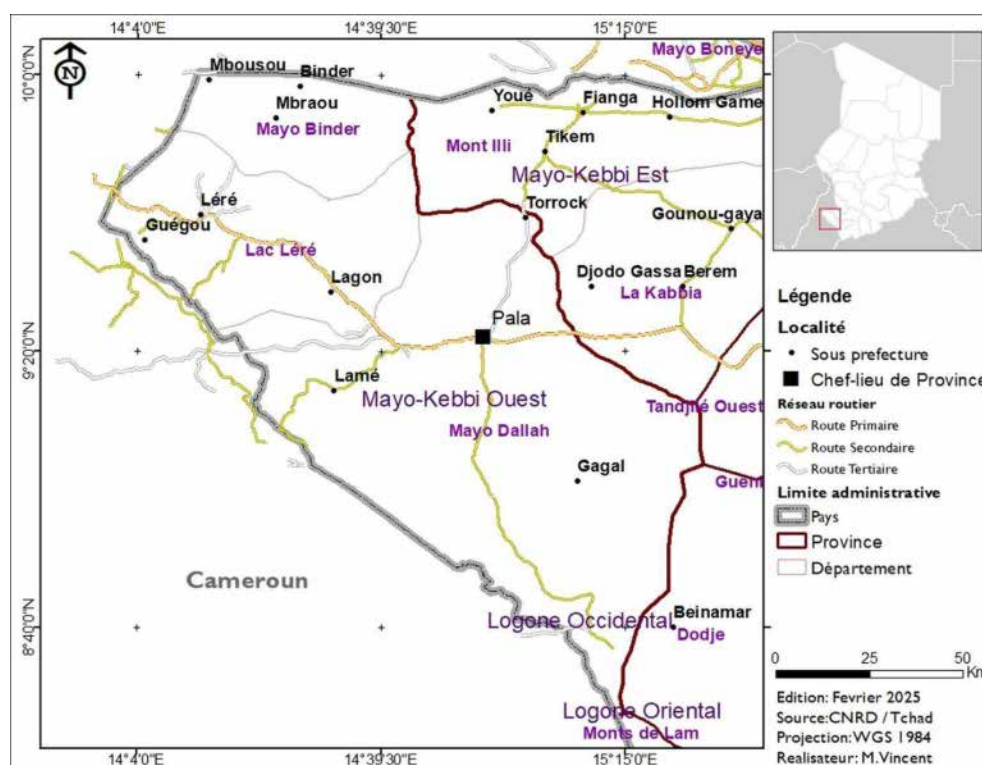
Introduction

- 1 Le renouveau de l'exploitation artisanale de l'or au Tchad s'inscrit dans le boom africain des années 2000 (Magrin, 2013 ; Chevrillon-Guibert et Magrin, 2018 ; Chevrillon-Guibert *et al.*, 2019 ; Moutedé-Madji, 2020). Au sud-ouest du pays, dans le Mayo Kebbi-Ouest, une petite exploitation de l'or est connue à Gamboké¹, mais l'intensification contemporaine date de 2012 (Goual, 2012). La découverte de l'or au Tibesti en 2012 (Tubiana et Gramizzi, 2017), au Guéra en 2014 puis au Fitri dans le Batha et au Sila en 2015, sont à l'origine des vastes mouvements d'orpailleurs. Ces ruées vers l'or ont lieu dans des contextes souvent conflictuels entre les autorités locales, les exploitants (migrants ou autochtones) et l'État qui cherchent, chacun, à contrôler l'exploitation de cette ressource précieuse (Chevrillon-Guibert *et al.*, 2019). Chaque groupe cherche à se positionner pour capter la rente liée à l'exploitation de ce métal précieux. Au sud-est du lac Fitri, les orpailleurs s'installent dans la forêt et les villages environnants les sites, malgré l'interdiction des autorités (Magrin, 2017).
- 2 Les problèmes se posent avant tout en termes d'inégalité d'accès aux revenus tirés de l'exploitation et de la commercialisation de l'or. Ils renvoient également à un ensemble de bouleversements qui affectent les territoires concernés : par exemple, l'exploitation de l'or au sud-est du Sénégal a été source de mutations sociales, démographiques, politiques, économiques et environnementales importantes (Doucouré, 2014). À Chami, en Mauritanie, elle est à l'origine d'une urbanisation inédite et d'une dynamique socio-économique favorable à une grande diversité d'acteurs, non sans impacts environnementaux liés à l'usage massif du mercure à proximité d'une aire protégée

(Gagnol *et al.*, 2019). Au Ghana et au Burkina Faso, l'orpaillage procure des revenus et des devises, mais il est plus bénéfique aux orpailleurs migrants qu'aux autochtones (Sawadogo, 2021).

- 3 Nous nous intéressons ici de manière plus spécifique aux impacts socio-économiques des mines dans le contexte du Mayo Dallah (illustration 1). Cette nouvelle activité artisanale, pratiquée sur plusieurs sites par des autochtones et des migrants, des acteurs formels et informels, a pour cadre une province agricole densément peuplée² et une économie typique des savanes du sud du Tchad, associant agriculture, élevage, pêche et parfois commerce frontalier (Magrin, 2001).

Illustration 1 - Le Mayo Kebbi-Ouest au Tchad



Source : CNRD / Tchad. Auteur : M. Vincent, 2025.

- 4 Avec l'extraction de l'or, on constate l'arrivée de nombreuses personnes³ en quête d'emploi et d'or, l'apparition de nouvelles activités (orpaillage, commerces et services) et l'essor de systèmes d'activités mixtes : le plus souvent, l'orpaillage s'associe aux anciennes activités, ce qui s'accompagne d'une amélioration des moyens de production et de retombées économiques au niveau des ménages. L'objectif de l'étude est d'analyser la recomposition des systèmes d'activités socio-économiques liés à l'orpaillage et ses effets sur le développement à l'échelle locale. Nous faisons l'hypothèse que l'orpaillage constitue une source de création de richesses et de revenus pour les exploitants, les autorités locales et nationales, et ainsi un facteur de recomposition du système d'activités qui produit des effets socio-économiques positifs, malgré les bouleversements associés à l'arrivée de migrants, l'implantation de villages spontanés et l'extension des excavations au détriment des terres cultivables.
- 5 Notre analyse s'appuie sur la cartographie des sites, la description des techniques utilisées et l'analyse des revenus que procure l'orpaillage aux acteurs locaux et

régionaux. Les données ont été collectées en 2020 sur quatre sites aurifères par un étudiant de Master de l'université de N'Djaména (Tchouki, 2020) et complétées par nous en 2023. Un questionnaire a été administré à 120 autochtones et migrants, jeunes hommes et femmes, ayant en commun d'être impliqués dans le travail de l'or, à l'aide d'un choix raisonné, en fonction de la proximité du village avec le site aurifère. Le questionnaire a permis de collecter des données sur la provenance des enquêtés, leurs activités, leurs revenus, les techniques d'exploitation de l'or, sa vente et ses effets socio-économiques. Par ailleurs, 30 entretiens individuels ont été menés avec des représentants du ministère des Mines à N'Djaména et à Pala, des chefs traditionnels, des détenteurs de permis d'exploitation de l'or et des orpailleurs sans autorisation. Ils ont permis de collecter des données sur les techniques utilisées, la réglementation et les pratiques, ainsi que sur divers impacts de l'exploitation de l'or. En outre, quatre focus group, des observations directes et des relevés de coordonnées GPS ont été réalisés⁴.

Contexte minier, systèmes d'activités et gouvernance au Sud-ouest du Tchad

- 6 Avant l'ère pétrolière inaugurée en 2003, l'économie du Tchad reposait essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Au Tchad, les zones d'activités minières concernent trois principales provinces qui ont fait l'objet de ruées importantes : le Tibesti (Kouri Bougoudi, 2012), le Mayo Kebbi-ouest (Gamboké, 2012), le Batha (Fitri, 2015) ; il existe aussi une activité minière secondaire dans d'autres provinces comme le Sila et le Wadi Fira. Les mines représentent moins de 1% du secteur extractif au Tchad, largement dominé par le pétrole. L'exploitation minière se fait avec ou sans l'Etat, et jusqu'à très récemment, l'or était totalement absent des statistiques économiques officielles. Une telle situation amène à postuler l'existence d'une exportation illicite et frauduleuse voire d'un accaparement de l'or – des exportateurs frauduleux ont d'ailleurs été arrêtés à Douala, en Egypte et à N'Djaména avec des quantités importantes d'or entre 2020 et 2022 (Moutedé-Madji, 2022 ; Mugelé, [2022]). Le code minier tchadien est très récent puisqu'il date seulement de 2018⁵. Comme souvent, il distingue trois types d'exploitation : artisanale traditionnelle, artisanale semi-mécanisée et industrielle, avec des autorisations ou permis d'exploitation pouvant atteindre trois, dix et vingt ans respectivement.
- 7 Le Mayo Kebbi-ouest est un espace peuplé à l'économie agricole relativement dynamique. La province du Mayo Kebbi-ouest se distingue au sein des savanes soudanaises du Tchad comme un espace assez densément peuplé, à l'agriculture productive, associant pendant longtemps sans conflit majeur l'agriculture et l'élevage – la fumure animale servant de support à des systèmes agricoles intensifs –, et la pêche. C'est un des foyers historiques les plus dynamiques de la culture cotonnière, dont l'essor a favorisé celle du maïs, orienté vers les marchés locaux ou régionaux (Magrin *et al.*, 2003). L'orpailage y est une activité ancienne mais marginale.
- 8 Le Mayo Dallah est un espace riche en ressources naturelles ce qui constitue un facteur d'attraction des populations. Au centre de cette province, le département du Mayo Dallah appartient à la zone soudanienne avec des pluies annuelles qui varient de 600 à 1350 mm pour une moyenne de 975 mm. Historiquement moins peuplé que la moyenne provinciale du fait de sa situation de marge entre les sultanats Peul de Binder,

les royaumes et chefferies Moundang et Toupouri, et les denses communautés Ngambaye de l'Est, il a constitué au cours des dernières décennies une aire de polarisation du peuplement. Habité à l'origine par les Zimé de Pala, les Pévés de Dari, Lamé et Doué, le Mayo Dallah a été peuplé par des populations venant de régions voisines en quête de terres cultivables et d'eaux poissonneuses : Ngambaye et Laka venant de l'Est et du Sud, Moundang de l'Ouest et Toupouri du Nord, ainsi que des populations diverses venant de la Tandjilé (Tchouki, 2020), attirées par ses ressources agricoles et halieutiques. La ville de Pala, par sa position sur l'axe Moundou-Kélo-Léré et à proximité du Cameroun, abrite une population cosmopolite, composée des groupes ethniques ci-dessus cités mais aussi de Foulbé, Kado et d'autres venus du Tchad, du Cameroun, du Nigéria. La population du département a été évaluée en 1993 à 132 000 habitants et 335 000 en 2009 (RGPH, 2009).

- 9 Cependant, comme ailleurs au Tchad méridional, depuis le début des années 2000, la forte croissance de la population sur fond de crise de la filière cotonnière et de faiblesse des politiques publiques de soutien à l'agriculture, entretiennent sous-emploi et pauvreté en milieu rural comme dans les villes secondaires, à l'image de Pala (Magrin et Raimond, 2012). La population est dominée par de nombreux jeunes sans emploi, malgré l'existence d'une exploitation industrielle de ciment à Baoré, près de Pala, depuis 2012. Dans ce contexte, l'exploitation de l'or a constitué pour une précieuse opportunité.
- 10 La gouvernance territoriale se caractérise par une mosaïque des pouvoirs coutumiers et une lenteur de la décentralisation. La constitution tchadienne de 31 mars 1996 prévoit l'organisation du Tchad en collectivités territoriales décentralisées : régions, départements, communes et communautés rurales. Dans les faits, les communes et les communautés rurales ont tardé à se mettre en place du fait de la lenteur de mise en place du processus de décentralisation. En août 2018, des provinces remplacent les régions. L'organisation la même année d'élections législatives, couplées à des élections communales et régionales, a permis une avancée. Avant cette date, en l'absence de collectivités décentralisées, les chefferies traditionnelles (aux niveaux des villages et cantons) exerçaient le pouvoir local à côté des autorités régionales (gouverneur) et départementales (préfet) nommées.
- 11 Les espaces aurifères du Mayo Dallah sont soumis à différents types de gouvernance locale suivant les populations concernées. Ainsi, chez les Zimés et Pévés, la terre appartient à la communauté représentée par le chef de terre, le *Pouyan*. Le chef de village n'a que des fonctions politiques et administratives limitées et ne peut agir qu'avec l'accord du Pouyan pour toute question relative à la gestion de la terre. En revanche, chez les Moundang, les Gong contrôlent toutes les activités de la vie courante. Ils agissent par l'intermédiaire de leurs représentants installés dans tous les villages.
- 12 Le code minier de 2018, prévoit le versement de 5 % des taxes minières au profit de la communauté rurale. En l'absence de ces collectivités locales jusqu'en 2024, les chefs traditionnels reconnaissent avoir reçu des montants forfaitaires symboliques offerts par les entreprises exploitantes.

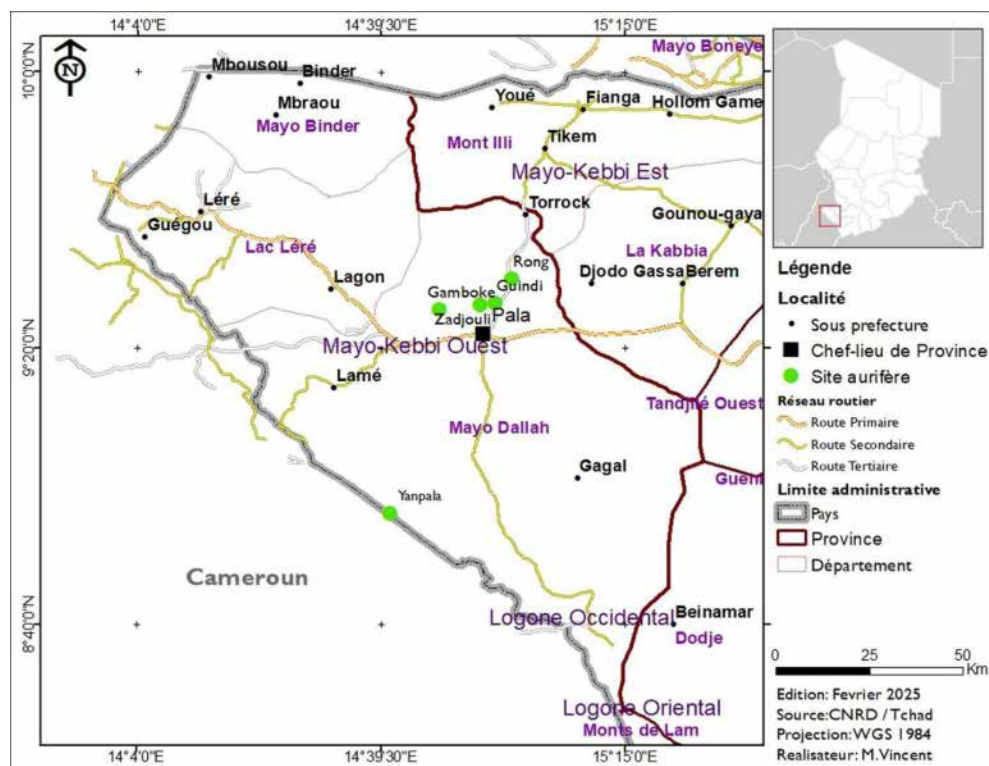
Description des sites d'orpaillage, des acteurs et des modes d'exploitation au sud-ouest du Tchad

- 13 En raison du caractère artisanal de l'exploitation, de l'attribution tardive de permis⁶ et du contexte politique et socio-économique du Tchad marqué une certaine instabilité, le secteur de l'or est encore peu structuré, ce qui rend difficile le suivi de la quantité et de la qualité de la production. L'adoption d'un code minier en 2018 puis la création en 2022 de la Société nationale d'exploitation minière et de contrôle (SONEMIC)⁷ en lieu et place de l'éphémère Société nationale des mines et géologie (SONAMIG, 2018-2022) devraient permettre d'y remédier. Il sera question dans cette partie de localiser et de décrire les sites à travers les modes et techniques d'extraction.

Des sites aurifères intermittents en fonction des trouvailles et de la répression

- ¹⁴ L'essentiel des sites aurifères du Mayo Dallah se trouve dans le canton Erdé, qui abrite Pala, chef-lieu de la province (Illustration 2).

Illustration 2 - Localisation des sites aurifères dans le Mayo Dallah au Mayo Kebbi-ouest



Source : CNRD / Tchad. Auteur : M. Vincent, 2025.

- 15 L'illustration 2 localise les sites d'exploitation de l'or dans le Mayo Dallah. Ces sites sont situés dans le canton Erdé à moins de 30 km au nord de la ville de Pala, sauf celui de Yapala qui est localisé au sud-ouest à 89 km de Pala, dans le canton Dari. Ils ont fait l'objet d'une exploitation artisanale plus ou moins continue, sauf celui de Gamboké, dont l'accès aux orpailleurs a été interdit par les autorités pour permettre une

exploitation semi-industrielle. Ces sites ont connu, au début de l'extraction, un moment de forte attraction à l'origine de la création de villages spontanés. Lorsque la ressource s'épuise ou qu'un nouveau gisement est découvert, les orpailleurs s'orientent vers ce dernier sans se préoccuper de la restauration de l'espace et un nouveau cycle commence. Cependant, l'ancien site n'est pas pour autant abandonné. Les orpailleurs y reviennent si les nouveaux ne tiennent pas leurs promesses.

- 16 Le tableau 1 rassemble des informations sur les différents sites d'exploitation de l'or du Mayo Dallah. Le site de Gamboké, situé à 17 km de Pala, est le plus ancien – son exploitation est attestée en 1921, mais le contexte colonial, le faible prix de l'or et les contraintes d'ordre technique y ont pendant longtemps retardé une exploitation importante. En 1998, Magrin (2001) y notait une activité d'orpaillage modeste et très artisanale. Ainsi, exploité depuis longtemps mais de manière discontinue, il a été l'objet d'une véritable ruée en 2012. Le ministère des Mines y a octroyé des permis à des exploitants et organisations semi-industriels nationaux comme le Groupement des exploitants d'or de Pala (GEOP⁸), la Société tchadienne d'exploitation de l'or (STEOR) et la Société d'exploitation minière de Pala (SEMPA⁹). Ces entreprises semi-industrielles détentrices de permis sont une douzaine en 2023.

Tableau 1 - Description des sites d'or du Mayo Dallah

Nom de sites	Coordonnées	Date d'ouverture	Superficie (en ha)	Distance de Pala (en km)
Gamboké	9° 26' 51"N 14° 49' 14"E	1921 Ruée en 2012	415,32	17
Yapala	8° 56' 8"N 14° 40' 56"E	2012	34,33	89
Rong	9° 30' 52"N 14° 58' 8"E	2006	30,23	22
Leang	9°32'30,16"N 15°00'47,83"E	2014	-	28 (et 6 de Rong)
Guindi	9° 27'21,35"N 14°56'11,93"E	2015	-	12
Zadjouli,	9°25'55,5"N 14°54'01"E	-	15,39	6

Source : Tchouki, 2020.

- 17 Le site de Yapala, dans le canton Dari, a la particularité d'être localisé au sein du parc national de Sena Oura, une aire protégée qui abrite les espèces rares comme l'Elan de Derby, l'Hippotrague ou encore l'Ourébi. Cette réserve a été en grande partie détruite par les orpailleurs (Moutedé-Madji, 2020) à cause du gisement d'or qui s'y trouve. Ainsi le site a été fermé en 2020 en raison de son impact sur l'aire protégée. Il en est de même pour celui de Guindi, fermé en 2020 par les autorités car jugé illégal. En dépit de leur

fermeture, d'anciens orpailleurs poursuivent leurs activités. À la différence des autres chantiers, celui de Leang est implanté au sein même du village.

Modes, techniques et acteurs de l'orpillage : l'invention d'un système « traditionnel » semblable aux formes d'organisation ouest-africaines

- 18 Une tentative d'exploitation industrielle du gisement de Gamboké par une entreprise de Corée du Sud, AFKO, en 2001, a échoué, sans que l'on connaisse à ce jour les véritables raisons de son départ. La thèse de panne du matériel souvent avancée n'est pas vraiment convaincante. L'hypothèse de la faible rentabilité semble bien plutôt expliquer ce départ précoce d'AFKO. Quoi qu'il en soit, de ce fait, l'exploitation minière des dernières années dans le sud-ouest tchadien a été exclusivement artisanale et semi mécanisée.
- 19 Dans le Mayo Dallah, l'or existe dans les alluvions superficielles ainsi que dans les filons de quartz en profondeur. Ainsi, l'exploitation artisanale se fait selon les caractéristiques de la ressource : elle est alluvionnaire ou filonienne. L'exploitation alluvionnaire utilise plusieurs techniques pour extraire du métal jaune, auxquelles les orpailleurs donnent différents noms. L'exploitation « sous-marin » consiste à exploiter l'alluvion aurifère par lavage dans le lit mineur du cours d'eau ; le « contre-mur » consiste à creuser sous les berges afin d'enlever la terre aurifère pour la laver dans la rivière ; le *bali-bali*¹⁰ désigne le balayage de la surface pour en extraire des poussières d'or. Sur la terrasse, en dehors du lit de la rivière, les orpailleurs creusent des excavations de 4 à 10 m jusqu'au gravier aurifère afin de l'extraire pour les laver dans la rivière. Cette technique est très utilisée et la plus rentable. Ces techniques liées à l'or alluvionnaire sont les plus utilisées sur les sites de Gamboké et Zadjouli.
- 20 En revanche, à Rong et à Guindi, on exploite de l'or filonien. La pratique consiste à réaliser des excavations et des galeries profondes de 20 à 40 m selon la position du filon de quartz contenant l'or. Les minerais sont concassés à l'aide d'outils comme le pic, la pioche, le burin ou à l'aide d'un compresseur et de marteaux piqueurs. Après extraction, le minerai est lavé, séché et broyé avant le lavage à l'eau, puis le recours au mercure ou au cyanure pour amalgamer l'or. Cette forme d'exploitation filonienne nécessite plus d'efforts et est réalisée par les hommes, mais elle est la plus rentable selon 80 % des orpailleurs interrogés.

Illustration 3 - Recherche de l'or à l'aide d'un détecteur des métaux à Rong

Extrait de Tchouki, 2020.

- 21 L'illustration 3 montre des orpailleurs qui cherchent l'or avec un détecteur de métaux (dans un trou) et des jeunes, hommes et femmes, membres du groupe, qui suivent avec intérêt cette recherche. Le creusement des trous est l'œuvre des jeunes hommes locaux ou migrants. Une fois l'or détecté, il sera lavé dans les rivières par les femmes comme le montre la l'illustration 4, avant d'être amalgamé. Le cas échéant, on pourra creuser à partir de là un puits profond pour suivre la veine de quartz aurifère.

Illustration 4 - Des jeunes femmes lavent l'or dans le mayo à Gamboké

Mayo : nom peul désignant les cours d'eau dans cette région et au Nord Cameroun voisin.
Extrait de Tchouki, 2020.

- 22 Sur les sites, la majorité des travailleurs sont les creuseurs, les concasseurs, les broyeurs et les laveurs – les femmes contribuant surtout à l'exploitation alluvionnaire ou aux phases de transformation, notamment le lavage. À côté de ceux qui font le travail physique, on trouve aussi les acheteurs, les commerçants.
- 23 L'or est exploité de manière semi-mécanisée par une douzaine d'entreprises détentrices de permis spécifiques (semi-industriels) ainsi que de manière artisanale par 54 détenteurs de permis et plus de 1 575 petits artisans miniers locaux, recensés en 2015, qui opèrent dans l'informel (Moutedé-Madji, 2020). Les démarches d'obtention d'un titre débutent pour l'entreprise ou l'individu par la négociation au préalable du terrain avec l'autorité coutumière. Ensuite, le ministère des Mines met à disposition deux ingénieurs géologues pour faire des levées des coordonnées du site sur la base desquelles le croquis est réalisé pour le montage du dossier avant sa validation et la délivrance du permis d'exploitation. Mais dans les faits, ce n'est pas systématique. Le détenteur de permis a le monopole d'achat de l'or produit sur le site qui lui est attribué. Les orpailleurs autochtones ou migrants travaillant dans son secteur ne sont pas ses employés, mais ils collaborent avec lui dans la recherche de l'or. Le détenteur de permis met à leur disposition des matériels (détecteurs de métaux¹¹, moulin à broyage, bacs à lavage) pour l'extraction. Une fois l'or produit, il est divisé en trois parts : une part pour le détenteur de permis, une autre pour les jeunes qui creusent et concassent le minerai de quartz et une dernière part pour les femmes¹² et les hommes qui s'occupent du lavage. Cette forme de partage de la ressource ressemble à celle observée en Afrique de l'Ouest dans des systèmes coutumiers à forte ancienneté (Petit-Roulet, 2023).
- 24 Les acteurs du secteur de l'or peuvent être regroupés en trois catégories : les détenteurs de permis ou propriétaires de sites (venus de N'Djaména, résidant à Pala ou dans les villages environnants), les orpailleurs migrants (du Mayo Kebbi, des autres localités du Tchad et des pays voisins), qui se logent dans des tentes ou autres habitations en matériaux sommaires installés sur les sites ; enfin des femmes et des jeunes des villages riverains, qui pratiquent l'orpaillage comme une activité secondaire et qui viennent sur les sites au retour des champs.

La commercialisation de l'or sur les sites aurifères : circuits officiels et parallèles

- 25 La collecte et la vente de l'or du Mayo Dallah profitent à différents acteurs. Le commerce est assuré par des acteurs formels et informels, des « entrepreneurs de la frontières » (Arnaldi di Balme et Lanzano, 2013). Les acteurs formels sont constitués des propriétaires des permis, impliqués dans l'exploitation, et des acheteurs officiels venus de N'Djaména. Ces derniers s'installent sur les sites ou dans les villages et collectent l'or auprès des orpailleurs. Les producteurs déclarent une partie de leur production et paient les taxes afférentes aux agents du ministère des Mines de Pala, puis vendent leur métal précieux à N'Djaména. De là, l'or du Tchad est principalement exporté vers Dubaï et Le Caire, sans traçabilité précise.
- 26 Des commerçants aux activités non déclarées (tchadiens, camerounais, nigériens) sont également présents sur les sites, dans les villages riverains et à Pala, et achètent de manière informelle de l'or auprès des orpailleurs. 65 % de nos enquêtés confirment l'existence de trafics clandestins et la fuite de l'or. Ces acteurs achètent l'or plus cher que le prix officiel auprès des orpailleurs et ils le revendent au Cameroun et au Nigéria

avec des bénéfices importants. Un troisième groupe de marchands est celui de bijoutiers, installés à Pala et à N'Djaména. Ils achètent de l'or pour la transformation sur place en produits finis et sont très sollicités par beaucoup de femmes de N'Djaména et d'autres villes qui en font un moyen sûr d'épargne et, pour ainsi dire, leur banque.

- 27 Ces deux derniers groupes achètent l'or à un prix qui varie selon les sites. En novembre 2020, un gramme d'or est acheté à 20 000 FCFA à Gamboké et à 25 000 à Guindi (tableau°2). Un tel différentiel crée une concurrence entre les sites pour attirer les orpailleurs qui n'ont pas de contrat avec les propriétaires des permis. Il alimente le circuit de la vente clandestine et illicite (Reichel, 2018). Cette situation est analysée en Mauritanie, où entre 2016-2022, environ 30 tonnes d'or sont sorties clandestinement du territoire. Les principaux importateurs d'or Mauritanien sont la Suisse, le Canada et les Émirats (Swissaid, 2024). En vue de limiter la fuite ou la fraude d'or, une brigade minière¹³ a été installée à Pala le 15 mars 2021 pour le contrôle quotidien sur les sites. Cependant, cette structure de contrôle et de répression est sans grand moyen d'action (en termes de véhicules et surtout de carburant). Ainsi, il ressort des entretiens que l'or produit échappe en partie au contrôle du ministère des Mines. D'anciens orpailleurs de Gamboké sont expérimentés dans le trafic et continuent à le pratiquer, en relation avec d'autres acteurs illégaux de N'Djaména, du Cameroun et du Nigéria. Ils sont donc à l'origine de la déperdition de l'or de la filière et du manque à gagner pour les collectivités locales et l'économie nationale. Sur les sites, des exploitants rencontrés déplorent la fuite d'or au détriment de l'économie nationale.

Tableau°2 - Prix d'achat de l'or en gramme selon les sites aurifères en novembre 2020

Sites aurifères	Quantité en gramme	Prix en FCFA	Prix en €	Prix du ministère en FCFA
Gamboké	1	20 000	30,49	20 000
Guindi	1	25 000	38,11	20 000
Rong	1	21 000	32	20 000
Zadjouli	1	25 000	38,11	20 000

Source : Enquête terrain, 2020

- 28 Le tableau°2 présente les prix de vente d'or par site. Il en ressort que les prix pratiqués sur trois sites sont plus élevés que celui fixé par le ministère des Mines, en particulier à Guindi et Zadjouli, ce qui reflète les stratégies de commerçants opérant dans l'informel de capter une part de la production.
- 29 Le prix de l'or a évolué dans le temps sous l'effet de l'augmentation des cours mondiaux, renforcé parfois par des facteurs locaux comme l'arrivée de nouveaux acheteurs. Ainsi, au sein de cet espace aurifère du sud-ouest du Tchad, avant 2000, le prix sur les marchés locaux et sur les sites aurifères oscillait entre 2 000 et 4 000 FCFA le gramme. À la suite de l'arrivée de la société AFKO en 2001, dans le contexte du boom minier des années 2000, le prix de l'or est passé au-dessus de la barre de 5 000 pour se stabiliser entre 6 000 et 7 000 FCFA entre 2006 et 2009. Dix ans plus tard, en 2019, le prix

de l'or a franchi 20 000 FCFA le gramme et varie en 2025 entre 20 000 et 25 000 FCFA le gramme.

Analyse des recompositions socio-économiques liées à l'exploitation de l'or

- 30 Au sein du débat général sur l'impact économique des ressources minières sur le développement, souvent traduit en termes de « malédiction des ressources naturelles » (Auty, 1993), nous nous intéressons ici aux effets de l'exploitation artisanale de l'or sur les recompositions des systèmes d'activités puis sur l'économie locale, dans un contexte de région rurale active, densément peuplée et en paix mais soumise aux tensions nées de la croissance démographique en contexte de pauvreté et de vulnérabilité.

De l'huile dans les rouages : revenus de l'or et diversification socio-économique au sein des villages

- 31 La crise du coton dans les années 2000 et la découverte de l'or ont amené 30 % des jeunes autochtones enquêtés à abandonner l'agriculture au profit de l'orpaillage, activité génératrice de revenu monétaire. D'autres, plus nombreux, associent l'agriculture et l'orpaillage (40 %). Le reste, constitué surtout de personnes âgées, ne s'intéresse pas à l'orpaillage, qui nécessite de la force physique. « L'or, une fois produit, rapporte vite l'argent et permet d'avoir ce dont nous avons besoin », nous disait un orpailleur. Les revenus obtenus par ces jeunes sont utilisés pour satisfaire des besoins de consommation en biens et services, mais aussi pour des investissements.
- 32 Le tableau³ présente les systèmes d'activités sur les sites aurifères du Mayo Dallah, les revenus issus de ces activités et les investissements réalisés pour 30 orpailleurs interrogés par site. Il en ressort que les populations interrogées, qui sont de tradition des agriculteurs, des éleveurs ou des pêcheurs ou encore des agro-éleveurs ou des agro-pêcheurs, ont associé à leurs anciennes professions une nouvelle activité, l'orpaillage.

Tableau³ - Les systèmes d'activités selon les revenus, sexes et investissements

Systèmes d'activités pratiqués	Sexe	Revenu moyen annuel par catégorie socio-professionnelle				Total	Investissements
		Agriculture	Elevage	Orpaillage	Commerce		
Agriculture et orpaillage	H	600 000	-	150 000	-	750 000	Charrue, houe, charrette, bœuf, engrais, scolarité.
	F	50 000	-	100 000	-	150 000	Outils agricoles, bœufs, moutons, dot

Agriculture, élevage et orpaillage	H	600 000	50 000	150 000	-	800 000	Ustensiles, habits, condiments, moulin.
	F	50 000	10 000	100 000	-	160 000	Ustensiles, habits, sel de cuisine, moulin
Orpaillage et commerce	H	-	-	500 000	1 000 000	1 500 000	Boutique, marchandises, moto, aliments, moulin
	F	-	-	100 000	150 000	250 000	Ustensiles, habits, sel
Orpaillage et élevage	H	-	150 000	800 000	-	950 000	Bœufs, mouton, chèvres, dot, santé, construction
	F	-	10 000	150 000	-	250 000	Ustensiles, habits, sels
Orpaillage	H	-	-	800 000	-	800 000	Nourriture, moto, bœufs, moulin, construction, boutique
	F	-	-	200 000	-	200 000	Ustensiles, habits, sel, savon.

Source : enquête terrain, 2020.

- 33 Sur chaque site, vingt hommes et dix femmes ont été échantillonnés. Au total, 120 personnes ont été interrogées sur quatre sites. La majorité est constituée d'agriculteur-orpailleur et orpailleur.
- 34 Nos enquêtes montrent plusieurs combinaisons d'activités entre les activités rurales pré-existantes et l'orpaillage. Si l'estimation des revenus des différentes activités rurales est particulièrement ardue, celle de l'orpaillage l'est plus encore, marquée par une très forte irrégularité en fonction des hasards de la géologie, du savoir-faire du travailleur et du facteur chance. Nous nous sommes basés ici sur la déclaration des revenus annuels moyens faites par les personnes interrogées. Leur analyse révèle que les villageois qui associent l'orpaillage et le commerce ont le revenu moyen annuel le plus élevé, atteignant 1 500 000 FCFA contre 750 000 FCFA pour ceux qui associent l'agriculture et l'élevage et 600 000 FCFA pour les agriculteurs simples, qui ne s'investissent pas dans l'or. L'orpaillage fournit donc en moyenne pour ceux qui ne

pratiquent que cette activité, un revenu annuel de 800 000 FCFA (chez les hommes), contre 600 000 FCFA pour l'agriculture et 150 000 FCFA pour l'élevage, bien que le revenu des éleveurs soit complexe à appréhender. Enfin, l'orpillage est une source de revenu pour les femmes, mais celles-ci gagnent moins d'argent que les hommes, à cause de la nature des tâches assumées (balayage, tamisage, lavage, filtrage), jugées secondaires et donc moins bien rémunérées. L'orpillage est donc une source de revenu additionnel importante, parfois plus rémunératrice que l'agriculture et l'élevage pour les autochtones. Il permet en outre à 45 % des orpailleurs (ou orpailleurs-agriculteurs, orpailleurs-commerçants, orpailleurs-éleveurs) d'investir ces ressources financières dans l'acquisition de petits matériels agricoles et de motos. Ainsi un homme a utilisé le revenu de l'or pour se former et créer un centre de santé ; un autre a ouvert une boutique à Gamboké.

- 35 Quant aux femmes, 60 % injectent les revenus de l'or dans le petit élevage, la nourriture, l'achat d'ustensiles et d'habits. Des revenus obtenus par les jeunes locaux, quoique limités, sont utilisés pour satisfaire les besoins familiaux. Certains orpailleurs ont gagné plus d'argent « ...tel a gagné 17 millions de FCFA, voire plus, tel autre 3 millions de FCFA, tel autre encore 500 000 FCFA... il n'y a que ma mort qui me sortirait d'ici » (Goual, 2012). Un tiers des personnes interrogées ont utilisé cet argent pour investir dans le commerce. Cependant, ces retombées financières restent aléatoires et limitées dans le temps en fonction de la production de l'or et de la saison. Des villageois qui ont abandonné l'agriculture sont obligés d'y retourner s'ils n'ont pas gagné suffisamment d'or.

Une faible contribution de l'or dans le budget local, provincial et national

- 36 Le code minier de 2018 prévoit que 5 % des revenus des droits fixés et des taxes prélevées localement soit affecté aux collectivités locales riveraines des sites extractifs. Le tableau⁴ montre la collecte mensuelle d'or déclaré auprès du service provincial des Mines de Pala lors de l'année 2019 par des entreprises semi-industrielles.

Tableau⁴ - Collecte mensuelle d'or déclaré au service des Mines de Pala en 2019

Mois	J	F	M	A
Quantité (en g)	1 449,33	317	816	4 060
Valeur (FCFA)	28 986 000	6 340 000	16 320 000	81 200 000
Mois	M	J	J	A
Quantité (en g)	856	283	856	3317,75
Valeur (FCFA)	17 120 000	5 660 000	17 120 000	66 355 000
Mois	S	O	N	D
Quantité (en g)	1029,25	220	164,7	1100

Valeur (FCFA)	20 585 000	4 400 000	3 295 000	22 000 000
TOTAL	Quantité (en g)	14 469,03		
	Valeur (FCFA)	289 381 600		

37 Source : Service provincial de Mines, 2019.

38 La collecte mensuelle se fait sur la base de l'or produit par la douzaine de sociétés ayant des permis d'exploitation. Cette situation donne une idée sur ce que l'or rapporte au ministère des Mines. En 2019, le trésor public de Pala a encaissé près de 300 millions F CFA (450 000 €), correspondant à 14,469 kg d'or déclarés. Il faut noter qu'il n'existait pas de structure étatique de contrôle installée sur les sites, ce qui suggère des quantités produites sous-évaluées et en partie non déclarées. Les sociétés versent 10 % de taxe (tableau°5) comme participation en faveur du développement local. C'est notamment pour prélever ces sommes et vérifier la correspondance entre les déclarations et la réalité de la production que la SONEMIC a été créée en 2023.

Tableau°5 - Revenus mensuels et annuels des sociétés exploitantes en 2019 (en FCFA)

Sites d'exploitation	Sociétés exploitantes	Revenu Moyen mensuel (en million)	Revenu Moyen annuel (en million)	Participation développement (10%)* (en million) au local
Gamboké Vri	Mahamat Abakar	4	48	4,8
	STE-OR	3	3,6	3,6
	OR-Tchad	8	96	9,6
Rong	Fidélité	6	72	7,2
	Ali Issa Gori	2	24	2,4
Zadjjouli	Sala Saleh	5	60	6
	Hassane Senaissi	6	72	7,2
Gamboké Goumaye	Adoum Tchaimi	3	36	3,6
	SEMPA	2	24	2,4
	Groupeement Dourgoulouma	4	48	4,8
Guindi	Saleh Soulemane	8	96	9,6
	Toula Luc	2	24	2,4

Total		4,636 364	636	63,6
-------	--	-----------	-----	------

* Bien que le code minier prévoit 5 % pour les collectivités décentralisées, les entreprises versent 10 % au service des Mines.

Source : Service provincial de Mines, 2020.

- 39 Il ressort du tableau⁵ que le revenu moyen annuel total des douze entreprises d'exploitation de l'or du Mayo Dallah mesuré en 2019 est de 636 millions FCFA (près d'un million d'euros) avec une moyenne mensuelle de 4,5 millions (6 800 €). La somme payée en contribution fiscale s'élève pour ces douze entreprises à environ 64 millions FCFA (97 000 €), ce qui est finalement modeste. En outre, ces ressources ne sont pas versées aux collectivités locales : elles sont remises aux chefs traditionnels et aux autorités étatiques déconcentrées (sous-préfet, préfet, gouverneur), sans transparence, et ne profitent ainsi guère au développement communautaire des villages riverains des sites miniers.
- 40 Ces réalités soulèvent la question du rôle de l'orpaillage dans le financement du processus de développement. En l'état actuel, les revenus officiels de l'or restent très faibles, tant à l'échelle locale que provinciale et nationale, du fait notamment de circuits commerciaux parallèles et frauduleux. Les agents déconcentrés du ministère des Mines de Pala que nous avons rencontrés estiment qu'au moins 50% des orpailleurs ne déclarent pas leur production. Or la brigade minière manque de moyens pour assurer sa mission de contrôle, et notamment de moyens de déplacements nécessaires au suivi des sites et à la répression de la vente frauduleuse de l'or.
- 41 En dehors de la participation fiscale versée par les sociétés exploitantes, qui s'élève à 63 millions FCFA en 2020, il est prévu dans le code minier que les sociétés participent également au développement local en construisant des écoles, des centres de santé, des forages. Sur le terrain, seule la société Fidélité a pu réaliser un forage et construit des hangars comme des salles de classe de collège, à Rong. Les autres se contentent de payer les 10 % de taxe au ministère des Mines. Le résultat, c'est que les villages aurifères ne bénéficient pas de meilleures infrastructures éducatives et hydrauliques que le reste de la province, où l'accès aux services est faible (illustration⁵).

Illustration 5 - Des cours sous les arbres à Gamboké en l'absence de bâtiment scolaire



Extrait de Tchouki, 2020.

- 42 L'illustration 6 montre des élèves et une enseignante en cours sous les arbres et à l'arrière-plan un habitat traditionnel non amélioré, alors que l'or et le ciment sont exploités depuis des années dans ce village. Cela montre l'absence des retombées collectives des revenus de l'or à l'échelle de la communauté aurifère.

Conclusion

- 43 Depuis un quart de siècle, l'orpaillage apparaît comme une activité socio-économique à part entière pour les paysans du Mayo Dallah et constitue une source de revenu additionnel précieuse en complément des activités rurales traditionnelles que sont l'agriculture et l'élevage. Les revenus de l'or obtenus par les autochtones ou les migrants sont utilisés pour résoudre les problèmes financiers quotidiens des familles, et parfois pour investir dans une diversification des sources de revenus. Cependant, ces retombées socio-économiques et financières restent aléatoires et limitées dans le temps. En outre, les entreprises semi-industrielles ayant des permis d'exploitation n'investissent pas dans la réalisation d'infrastructures communautaires sur les sites aurifères, contrairement aux exigences du code minier d'avril 2018. Les retombées des 10 % de taxes versés au service des Mines au bénéfice théorique du développement local ne sont pas visibles à l'échelle de la communauté minière. Il en est de même des retombées du secteur sur l'économie provinciale et nationale, tant les taxes prélevées sont modestes à cause notamment de l'importance du circuit de vente clandestine. Par conséquent, contrairement à l'hypothèse posée au départ, on observe que l'exploitation de l'or dans le Mayo Dallah a un impact socio-économique très limité sur le processus de développement à toutes les échelles, malgré son importance en tant que source de revenus additionnels pour les ménages impliqués dans l'activité.
- 44 Pour améliorer l'impact de l'or sur les régions productrices et l'économie nationale, l'État a réorganisé le secteur d'exploitation artisanale à travers le décret n° 3039/PT/PM/MMG/2023 du 17 octobre 2023, portant gestion des substances minérales et organisation des exploitations artisanales de l'or et des autres substances précieuses au Tchad, en complément de code minier de 2018. Ce décret mérite d'être diffusé auprès des acteurs et de mobiliser des moyens pour assurer le contrôle de la production. La collecte et la vente au niveau des comptoirs de la SONEMIC pourrait ainsi à l'État de collecter des revenus pour le budget national et de redistribuer à l'échelle provinciale. Comment les 10% collectés en faveur du développement local sont-ils répartis ? Comment l'environnement local est-il modifié par cette activité ? Autant de pistes à suivre par de futures recherches.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaldi di Balme L. et Lanzano C., 2013. « Entrepreneurs de la frontière » : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso. *Politique africaine*, n°131, p. 27-49.
- Auty R., 1993. Malédiction des ressources naturelles. <https://www.radiofrance.fr>, le 20 mai 2022 ;
- Chevrillon-Guibert R., Magrin G., 2018. Ruées vers l'or au Soudan, au Tchad et au Sahel : logiques étatiques, mobilités et contrôle territorial. *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], vol. 95, n° 2, p. 272-289. URL: <http://journals.openedition.org/bagf/3272> - DOI: <https://doi.org/10.4000/bagf.3272>
- Chevrillon-Guibert R., Gagnol L., Magrin G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ? *Hérodote*, n° 172, p. 193-215.
- Doucouré B., 2014. Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal. *Afrique et développement*, vol. XXXIX, n° 2, p. 47-67.
- Gagnol L., Magrin G. et Chevrillon-Guibert R., 2020. Chami, ville nouvelle et ville de l'or. Une trajectoire urbaine insolite en Mauritanie. *L'Espace Politique* [En ligne], n° 38. URL: <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6562> - DOI: <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6562>
- Goual N.N., [2012]. *La ruée vers l'or : le cas du site de Yapala dans le parc de Séna Oura, département du Mayo Dallah (Tchad)*. Rapport de mission, 20 p ;
- Lefebvre G., Leguérinel M., 2018. La structure des marchés de l'or physique en 2018. Les usages industriels de l'or. *Annales des mines - Réalités industrielles*, 2018(4). URL: <https://www.annales.org/ri/2018/ri-novembre-2018/2018-11-8.pdf> ;
- Magrin G., Raimond C. (dir.), 2012. *Atlas de l'Afrique. Tchad*. Paris, Les éditions du Jaguar, 135 p.
- Magrin G., 2017. Image à la une : orpaillage illégal au Fitri. *Géoconfluences* [En ligne]. URL: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-une/magrin-orpaillage-tchad>
- Magrin G., Faure G., Jamin J.Y., Duteurtre G., 2003. Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration aux marchés. *Annales de géographie*, n° 633, p. 471-494.
- Magrin G., 2001. *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*. Paris, Sépia-CIRAD, 427 p.
- Mokam S.A.B., Tsikam M.C., [2017]. *Impact de l'exploitation artisanale de l'or sur les populations de Kambélé, Région de l'Est Cameroun* [En ligne sur le site de l'Univ. Catholique d'Afrique Centrale]. Étude réalisée par NRGi, UCAC, CEGIEAF et MISEREOR. Yaoundé, Cameroun, 30 p. URL: https://ucac-icy.net/demo/wp-content/uploads/2017/12/impact_exploit_artisanale_or.pdf
- Moutedé-Madji V., [2022]. *Les activités d'orpaillage dans le Mayo Kebbi-ouest et mutations spatio-économiques*. PRODIG, Séminaire, 29 p.
- Moutedé-Madji V., 2020. Exploitation artisanale de l'or et ses effets socioéconomiques sur les populations locales d'Afrique centrale : cas du Mayo-Kebbi-Ouest au Tchad. *Annales de l'Université de Sarh*, Série A, FLASH. vol. 1, n° 2, p. 28-52.

Reichel V., 2018. Commerce illicite de l'or artisanal en Afrique subsaharienne. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 2018(4).

Mugelé R., [2022]. *L'exploitation de l'or au Tchad : avec ou sans l'État ?* PRODIG, Séminaire, 2022, 12 p.

Petit-Roulet R., 2023. *Effets du développement et de la transformation de l'orpaillage sur les dynamiques foncières en Guinée*. Paris, Comité technique « Foncier & développement » (AFD-MEAE). URL: <https://hal.science/hal-04572379v1>

République du Tchad, [2018]. *Ordonnance n°04/PR/2018 portant code minier*. N'Djamena, 73 p.

Sawadogo E., 2021. *Discours, pratiques et dynamiques environnementales autour de l'orpaillage dans la commune de Kampti (Sud-ouest du Burkina Faso)*. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Swissaid, 2024. Mauritanie. Site *African Gold Report*. Bern, 33 p. URL: <https://www.africangoldreport.org/>

Tchouki O.E., 2020. *Orpaillage et mutation spatio-agraire dans le Nord du Mayo Dallah*. Mémoire de Master 2, U-NDJ, 145 p.

Tubiana J., Gramizzi C., 2017. *Tubu trouble: State and statelessness in the Chad-Sudan-Libya triangle (Conflits Toubous : État et apatridie dans le triangle Tchad-Soudan-Libye)* [En ligne]. Genève, Small Arms Survey, Graduate Institute of International and Development Studies, 82 p. URL: <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-CAR-WP43-Chad-Sudan-Libya.pdf>

NOTES

1. Ce site a fait l'objet d'une exploitation pendant la période coloniale, à partir de 1939, selon un responsable du ministère des Mines rencontré à N'Djaména.
2. Avec 42 habitants au km² en 2009, la province est la deuxième plus peuplée du pays.
3. Elles viennent du Mayo Kebbi, des provinces voisines, des autres provinces du Tchad et du Cameroun, du Nigeria, du Soudan, etc.
4. Ces données ont été complétées par des recherches documentaires menées au sein de l'UMR Prodig (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) dans le cadre d'un séjour scientifique réalisé avec l'appui de l'Ambassade de France au Tchad, qu'il convient de remercier.
5. Au Mali, par exemple, le premier code minier a été adopté en 1981 à partir de lois sur les substances minérales datant du début des années 1960.
6. Rappelons que l'encadrement du secteur minier est très récent au Tchad, même si l'exploitation remonte à plusieurs années dans le Mayo Dallah, car l'ordonnance portant code minier a été seulement publiée le 21 février 2018.
7. La Société Nationale d'Exploitation Minière et de Contrôle a la responsabilité d'organiser l'exploitation, de collecter, d'acheter et d'organiser la fixation de prix et la vente de l'or et d'en assurer le contrôle au Tchad.
8. Il a été créé par les commerçants allogènes, venus de N'Djaména et d'ailleurs.
9. Le propriétaire est un ancien homme politique, originaire de Pala.
10. *Bali-bali*, mot d'origine ouest africaine, est un terme emprunter pour désigner un jeu de hasard, à gagner ou à perdre.
11. Un détecteur de métaux coûte entre 500 000 et 1 000 000 FCFA (750 à 1500 €) ; les orpailleurs n'ont pas les moyens d'en acquérir par eux-mêmes.
12. Les femmes sont les principales actrices au niveau de lavage dans la chaîne des activités d'orpaillage.

13. La brigade minière est composée de gardes nomades et de gendarmes et a pour rôle d'assurer le contrôle de l'exploitation de l'or.

RÉSUMÉS

L'article analyse les re compositions des systèmes d'activités rurales liées à l'orpaillage dans le Mayo Dallah, au sud-ouest du Tchad. Ce territoire recèle de l'or dont l'exploitation, qui s'est intensifiée au cours des dernières années, attire des populations venues d'horizons divers. À l'aide de la documentation, d'entretiens et d'enquêtes sur les sites aurifères, l'étude montre que l'orpaillage du Mayo Dallah est source de revenus additionnels pour la population et de re composition des activités socio-économiques. Cependant, ces dynamiques ne produisent pas d'effets structurants sur le territoire. Les sociétés minières titulaires de droits d'exploitation et le Trésor public de Pala engrangent des ressources financières faibles du fait du trafic informel de l'or, contrôlé par des proches du pouvoir ; de plus, la disposition du code minier de 2018 qui prévoit d'accorder 5% des revenus miniers aux collectivités locales riveraines n'est pas mise en œuvre, ce qui traduit la faiblesse de la décentralisation effective et explique l'absence d'investissements locaux.

This article analyses the reshaping of rural activity systems linked to gold panning in Mayo Dallah, south-west Chad. The area is rich in gold and mining has intensified in recent years, attracting people from a variety of backgrounds. With the help of documentation, interviews and surveys on the gold mining sites, the study shows that gold panning in Mayo Dallah is a source of additional income for the local population and is reshaping socio-economic activities. However, these dynamics are not having a structuring effect in terms of local development. The mining companies that hold the mining rights and the Pala public treasury have little financial resources due to the informal gold trade, which is controlled by people close to the government. In addition, the provision of the 2018 mining code, which stipulates that 5% of mining revenue is to be allocated to local communities in the area, has not been implemented, which reflects the weakness of effective decentralisation and explains the lack of local investment.

INDEX

Thèmes : Sur le champ

Mots-clés : système d'activités, développement local, Mayo Dallah, orpaillage

Keywords : activity system, Local development, Mayo Dallah, gold panning

AUTEURS

VINCENT MOUTEDÉ-MADJI

Vincent Moutedé-Madji, moutedevincent@gmail.com, est enseignant-chercheur de l'Université de N'Djamena (Tchad), SG de CERGIED, actuellement en séjour scientifiques de haut niveau, à l'UMR Prodig-Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne. Il a récemment publié :
- Moutedé-Madji V., [2022]. Les activités d'orpaillage dans le Mayo Kebbi-ouest et mutations

spatio-économiques. PRODIG, Séminaire, 2022, 29p.

- Moutedé-Madji V., 2020. Exploitation artisanale de l'or et ses effets socioéconomiques sur les populations locales d'Afrique centrale : cas du Mayo-Kebbi-Ouest au Tchad. *Annales de l'Université de Sarh*, Série A, FLASH, vol. 1, n° 2, p.28-52.

- Moutedé-Madji V., 2018. *Exploitation pétrolière et mutations spatio-économiques dans le Logone oriental (Tchad)*. Paris, L'Harmattan, 418 p.

ELIAS O. TCHOUKI

Elias O. Tchouki, tchoukielias05@gmail.com, est enseignant au Lycée de Koumra et a été étudiant à l'Université de N'Djamena (Tchad). Son mémoire de master était consacré à l'*Orpaillage et mutation spatio-agraire dans le Nord du Mayo Dallah* (2020).

Les logiques du coopérativisme minier en Bolivie. Ancrages locaux, savoirs et luttes sociales comme légitimités d'une activité contestée

The logics of mining cooperativism in Bolivia. Local roots, knowledge and social struggles as the legitimacy of a contested activity

Claude Le Gouill

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28929>

DOI : 10.4000/140dx

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Claude Le Gouill, « Les logiques du coopérativisme minier en Bolivie. Ancrages locaux, savoirs et luttes sociales comme légitimités d'une activité contestée », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28929> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dx>

Ce document a été généré automatiquement le 6 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Les logiques du coopérativisme minier en Bolivie. Ancrages locaux, savoirs et luttes sociales comme légitimités d'une activité contestée

The logics of mining cooperativism in Bolivia. Local roots, knowledge and social struggles as the legitimacy of a contested activity

Claude Le Guill

- 1 En Bolivie, l'activité minière a connu depuis quelques décennies un basculement qui touche autant les dimensions économiques ou politiques que symboliques de la vie sociale. Suite au démantèlement de la grande entreprise publique minière Corporación Minera de Bolivia (Comibol) en 1985, les gisements ont été repris par de nombreuses coopératives artisanales qui représentent aujourd'hui 90 % de la main d'œuvre minière, réunissant plus de 130 000 travailleurs « coopérativistes » et plus de 2 000 coopératives, dont 70 % seraient liées au boom aurifère amazonien¹. Cette abondante main d'œuvre ne produit néanmoins que moins de 20 % de la production minière nationale du fait que ces coopératives exploitent bien souvent, de manières rudimentaires, des gisements marginaux ou épuisés après des décennies d'exploitation (voir tableau 1²). Cette mainmise du secteur artisanal s'est accompagnée d'un basculement dans l'imaginaire minier national. Alors que les mineurs de la Comibol étaient perçus comme les héros de la nation pour leur rôle dans les luttes sociales du pays, on note aujourd'hui une stigmatisation des mineurs coopérativistes, notamment dans les zones urbaines auprès des classes moyennes. Outre les contaminations environnementales générées par des siècles d'exploitation (Alanoca *et al.*, 2016), ces critiques touchent les fondements égalitaristes et patriotiques des luttes minières passées, avec une remise en cause explicite du modèle d'organisation coopératif : présence d'une élites dirigeantes dont les gains mensuels étaient estimés pour certains à 100 000 boliviens³ à la fin des années 2000 ; exploitation des travailleurs journaliers (*peones*, péons) qui ne bénéficient ni des statut juridique ni de droit du travail ni de rémunérations, ne percevant qu'une

fable part de la production comme rétribution ; contrats illégaux passés avec des entreprises privées pour leur fournir du minerai en échange d'investissements en capital productif. Réalisées pour l'essentiel dans la ville minière de Potosi, ces études scientifiques et rapports d'ONG témoignent que les luttes passées du syndicalisme minier qui prévalaient dans la Comibol auraient laissé place à un usufuit du travail individuel et à une conduite plus pragmatique, orientée vers la réussite d'intérêts corporatistes (Michard, 2008 ; Francescone et Diaz, 2013).

Tableau 1 - Évolution des emplois et de la production dans le secteur minier

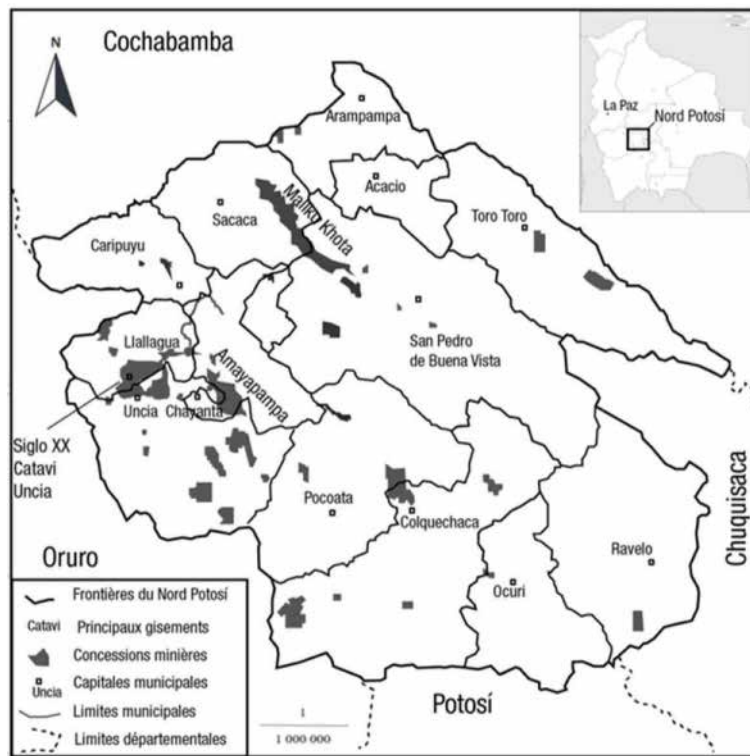
	COMIBOL	Exploitations privées de taille moyenne	Exploitations privées de petite taille	Coopératives	TOTAL
Nombre de travailleurs du secteur minier (et pourcentage du secteur coopératif)					
1980	27.823	7.400	13.046	21.500 (30,81%)	69.769
1985	27.092	5.685	8.573	28.649 (40,92%)	69.999
1990	8.056	4.415	12.500	48.543 (66,03%)	73.514
2000	117	3.027	2.345	49.120 (89,94%)	54.609
2010	5.936	5.745	1.881	85.000 (86,24%)	98.562
2022	5.920	4.810	2.136	130.575 (91%)	143.441
Production des principaux minerais par acteur productif (en tonnes) (et pourcentage du secteur coopératif)					
1980	62.827	39.845	14.401 (12,3%)		117.073
1990	35.411	83.306	32.764 (21,6%)		151.481
2000	5.931	110.821	57.317 (32,9%)		174.069
2010	10.630	422.948		83.926 (16,2%)	517.504
2022	21.618	496.126		117.196 (18,4%)	634.940

Source: Elaboration propre à partir de *Dossier estadísticas del sector minero metalúrgico 1980 – 2022* du Ministro de Minería y Metalurgia

- Les recherches menées sur les coopératives montrent que, derrière l'idéal politique et démocratique, prévaut bien souvent un « impératif économique » (Quijoux, 2018). C'est le cas dans les mines boliviennes où les coopératives ont historiquement été une stratégie de repli en cas de crise (Absi, 2003). La question de la pauvreté est ainsi centrale, comme ailleurs, pour comprendre ce boom de l'activité minière artisanale (Chevrillon-Guibert *et al.*, 2019). Les stigmatisations qui accompagnent le développement de cette activité dans le monde tendent bien souvent à invisibiliser l'« agencéité » des protagonistes locaux, en passant sous silence la grande diversité des dynamiques minières (Rubbers, 2013). Notre objectif est ici de témoigner de cette diversité à partir de notre région d'étude, le Nord Potosi⁴ (illustration 1). Dans cette région, il n'est pas rare d'entendre de la part des mineurs « ici ce n'est pas comme à Potosi », en référence aux structures plus égalitaires qui prévalent dans les coopératives. Selon les dirigeants, 90 % des membres des 33 coopératives régionales seraient paysans-mineurs (*agromineros*). Ils sont parfois dénommés « coopérateurs-hirondelle » (*socio golondrina*) en référence à leur circulation de l'espace agricole à l'espace minier selon les saisons et les cours internationaux des minerais. Les salaires des dirigeants y sont bien inférieurs à ceux de Potosi. Dans une des coopératives étudiées, ils sont mensuellement de 3 000 bolivianos⁵, soit moins que ce que peut

espérer gagner un mineur au fond de la mine. Beaucoup de ces dirigeants sont des mineurs proches de la retraite ou atteints de maladies (comme la silicose). Leur offrir un poste est une manière de les éloigner de la mine tout en leur permettant de toucher un minimum salarial. Mais l'exploitation de péons existe aussi dans la région, tout comme les abus de pouvoir de certains dirigeants. Ainsi, si le modèle coopératif minier repose sur un cadre normatif commun à toutes les coopératives (encadré 1), chacune repose sur une histoire propre et sur des dynamiques internes qu'il s'agit d'évaluer.

Illustration 1 - Le Nord Potosi et les gisements miniers



Auteur : C. Le Gouill, 2022.

- 3 En nous appuyant sur les études du mouvement coopératif (Nash et Hopkins, 1976), notre objectif est ici de partir des conditions de socialisations professionnelles (Quijoux, 2019) et des ressources mobilisées par les coopérateurs (Wagner, 2020) pour témoigner de la diversité du modèle artisanal minier en Bolivie. Nos recherches menées sur huit coopératives du Nord Potosi – retraçant l'histoire de leurs créations, leurs modes d'organisation, les savoirs mobilisés, les conflits qui les traversent, leur environnement social –, aussi bien dans les centres miniers historiques que dans les zones rurales, nous ont permis d'établir trois formes d'action, ou plus exactement de logiques collectives : la logique hiérarchique verticale, la logique communautaire et la logique entrepreneuriale. Nous entendons par logiques les processus sociaux, historiques et politiques, qui amènent à configurer des modes distincts d'organisations. Ces logiques s'inscrivent à la fois dans la trajectoire propre à la coopérative – en termes d'organisation, de main d'œuvre, de savoirs mobilisés – que dans les luttes politiques internes qui conforment ces coopératives en fonction de leur environnement extérieur (Nash et Hopkins, 1976). Ces logiques distinctes révèlent que, si en effet les coopératives ne portent pas de projets politiques de changements sociétaux, et si elles répondent

avant tout à des objectifs économiques, elles apparaissent néanmoins comme un enjeu de luttes entre groupes sociaux locaux concurrents pour le contrôle des ressources et des moyens de les exploiter.

- 4 Dans un premier temps, nous décrirons la logique hiérarchique verticale comme une reproduction des modes de domination qui ont structuré l'histoire minière bolivienne, à travers la mainmise des groupes urbanisés et métissés sur les gisements et par l'exploitation de la main d'œuvre indigène (Harris et Albó, 1986). Deuxièmement, nous montrerons en quoi la logique communautaire marque, à l'inverse, la prise de contrôle des gisements par les groupes indigènes, à partir des pratiques propres au monde paysan et des nouvelles revendications souveraines sur leurs territoires (Le Gouill, 2023), sans toutefois rompre avec une certaine hiérarchie verticale propre à ce même monde paysan, ou en reproduisant l'exclusion historique des femmes du travail souterrain (Cajías de la Vega et Jiménez Chávez, 2024 [1997]). Troisièmement, nous verrons qu'une logique entrepreneuriale peut apparaître à partir des anciennes élites minières de l'entreprise publique Comibol.

Encadré 1 - Le modèle des coopératives minières dans les Andes boliviennes

En Bolivie, la coopérative est reconnue par la Loi générale des sociétés coopératives de 1958 qui la définit par l'égalité des droits et les obligations des membres (*socios*) en termes de gestion démocratique, de contrôle et de finalité sociale. Dans le cadre de la nouvelle Loi Minière de 2014, c'est au nom de ce caractère « social » que les coopératives minières boliviennes bénéficient d'avantages en étant exemptées de certains impôts et de contraintes environnementales.

Dans les Andes, ces coopératives se sont déployées à partir des anciennes mines de la Comibol, d'autres ont remplacé les investisseurs privés dans de nombreuses petites mines et, parfois, certaines se sont créées dans des zones auparavant dépourvues d'exploitation. Les coopératives sont composées d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance dont les présidents reçoivent un salaire devant compenser leur absence du lieu de production. Elles peuvent aussi financer les salaires d'un agent comptable ou d'un secrétaire. Les dirigeants sont chargés de partager les aires de travail (dénommées *parajes*), de veiller au respect des règles de sécurité et des normes environnementales, de valider le recrutement de nouveaux membres ou encore de mener certains investissements selon les directives de l'assemblée des membres coopérateurs. Ces derniers doivent payer un droit d'entrée dans la coopérative, allant de quelques centaines à plusieurs milliers de dollars. Être coopérateur permet de cotiser à la retraite et à l'assurance maladie, de participer aux assemblées de la coopérative et de rejoindre une équipe de travail.

Les coopérateurs travaillent en équipe (*cuadrilla*) pouvant réunir de 2 à 3 travailleurs jusqu'à une trentaine selon la richesse de la zone exploitée. Ils se partagent des aires de travail, octroyées à un responsable (*cabecilla*) qui y forme son équipe. Le *cabecilla* est chargé d'organiser le travail, de veiller aux mesures de sécurité, de recruter des travailleurs journaliers péons en cas de besoins productifs particuliers (ouvrir une nouvelle galerie etc.) et de coordonner son travail avec les dirigeants de la coopérative. Le *cabecilla* est le plus souvent foreur (*perforista*) et parfois aussi chargé de la dynamite. Il peut aussi avoir un assistant. Son équipe

peut être composée d'autres foreurs, de *carretilleros* (qui transportent la pierre dynamitée en brouette jusqu'à une wagonnette métallique), de *carreros* (qui poussent la wagonnette à l'extérieur de la mine) et parfois de *chaskiris* (qui chargent à la main les pierres dynamitées jusqu'à la wagonnette métallique). Une fois le minerai sorti de la mine, il peut être envoyé à la petite usine de traitement de la coopérative (*ingenio*), quand elle existe, et il est ensuite transporté en camion, souvent loué à la coopérative par les équipes de travail, à des entreprises d'Oruro et de Potosi. Des pénalités peuvent être accordées par ces entreprises – de manière souvent abusive aux dires des mineurs – si la qualité du minerai est jugée insuffisante. La plupart des coopératives (exceptée la Multiactive de Catavi, voir *infra*) ne possèdent pas de laboratoire pour analyser le minerai vendu. Ancrées dans le monde de la production, ces coopératives ont bien du mal à peser sur la chaîne de commercialisation. Le montant de la vente est divisé entre les coopérateurs de l'aire de travail, après un prélèvement de 13 % comprenant les redevances minières⁵, le paiement de la caisse de santé et de retraite, la location de la concession à l'État (comme propriétaire des gisements) et le financement de la coopérative (salaire des dirigeants, certains investissements *etc.*). Selon les témoignages, les mineurs peuvent gagner jusqu'à 5 000 ou 7 000 bolívianos par mois (680 et 950 euros), mais d'autres mois seulement 2 000 (275 euros), voire « rien » quand « le filon tombe en panne ».

La logique hiérarchique verticale de reproduction des anciennes structures sociales

- 5 Nous nommons logique hiérarchique verticale les rapports de domination internes et les formes d'exclusion propres à certaines coopératives. Le cas le plus emblématique dans le Nord Potosi est celui de Colquechaca (voir illustration 2).

Illustration 2 - Entrée d'une équipe de travail dans la mine de Colquechaca



Auteur : Claude Le Gouil, novembre 2023.

- 6 Cette mine d'argent est exploitée à partir du XIX^e siècle par de riches familles de la capitale du pays, Sucre, souvent grands propriétaires terriens, qui y développent leurs activités minières et marchandes, jusqu'à produire de puissantes fortunes comme celles de Aniceto Arce, Gregorio Pacheco et Hilarión Daza qui devinrent présidents de Bolivie (Harris et Albó, 1986). En 1922, elle est rachetée par le « baron de l'étain » Simon I. Patiño, une des plus grandes fortunes mondiales après s'être enrichi dans les mines d'Uncia et de Llallagua dans le Nord Potosi. Suite à la nationalisation des mines en 1952, Colquechaca est gérée par la Comibol, jusqu'au décret 21060 de relocalisation de 1985 qui met fin au contrôle étatique. Lorsque la Comibol arrête ses activités à Colquechaca, 450 personnes travaillent pour l'entreprise publique. La grande majorité cherche alors du travail ailleurs, mais 60 travailleurs y restent pour y fonder une coopérative. Celle-ci est officiellement créée le 1^{er} mai 1987, avec 212 membres, en incorporant d'autres habitants de la ville, qui ne travaillaient pas auparavant dans la mine mais qui y virent une possibilité de relancer l'économie locale et une source d'enrichissement. Ces fondateurs de la coopérative, tous originaires de la ville de Colquechaca, profitent de leurs connaissances de la mine pour s'approprier les aires de travail les plus riches. Ils acquièrent par la suite un pouvoir important au sein de la coopérative, en contrôlant les postes de dirigeants au détriment des paysans-mineurs des communautés voisines qui ont un accès plus récent à la coopérative. La coopérative exploite aujourd'hui un ensemble de zinc-argent-plomb-étain. Elle connaît depuis les années 2010 une importante croissance du nombre de ses membres et comptabilise aujourd'hui 2 800 coopérateurs. Le nombre de travailleurs pourrait atteindre les 4 000 en tenant compte des péons, un nombre important pour une municipalité de 15 000 habitants qui permet de relier le destin de la ville de Colquechaca à celui de la coopérative.
- 7 Ce nombre élevé de péons à Colquechaca s'explique par les modes d'exploitation de la main d'œuvre qui prévalent dans cette mine. Contrairement à la grande majorité des

coopératives régionales, il y est possible de recruter des travailleurs extérieurs aux cercles d'amis ou familiaux, car la coopérative s'est donné un objectif de croissance en ouvrant de nouvelles aires de travail et en acceptant de nouveaux travailleurs, qu'ils soient originaires du lieu ou d'autres régions de Bolivie. Comme l'indique un *cabecilla* :

« Le *cabecilla* a toujours besoin de travailleurs, ainsi je cherche toujours, parfois même avec un communiqué 'j'ai besoin de travailleurs'. Suite à cela le travailleur se rapproche et ainsi je reçois des gens [...] Les gens cherchent toujours du travail et cherchent un responsable d'équipe pour travailler » (entretien auprès d'un dirigeant de la coopérative de Colquechaca, janvier 2024).

- 8 Ce recrutement massif de péons n'est pas reconnu dans les normes du modèle coopératif en Bolivie et s'accompagne de pratiques inégalitaires. En effet, alors que dans la plupart des coopératives régionales le bénéfice de la vente est réparti « à parts égales » entre tous les membres de l'équipe de travail, à Colquechaca le chef d'équipe « peut recevoir un peu plus », « cela dépend de sa conscience » (témoignage d'un membre de la coopérative, janvier 2024). De nombreux témoignages ont révélé les abus de certains responsables d'aires de travail, tant envers les péons qu'envers les coopérateurs de leur propre équipe, dont la plupart proviennent du milieu rural. Beaucoup seraient accusés de ne plus entrer dans la mine et de gérer leur aire de travail de l'extérieur, en s'appropriant la plus grande partie des bénéfices de l'exploitation. Ils agissent dès lors davantage en « gestionnaires » de la coopérative qu'en « producteurs » (Nash et Hopkins, 1976). La coopérative a ainsi permis l'émergence d'une nouvelle élite autour de certains chefs d'équipe, comme en témoigne la présence de gros 4x4, symboles de la réussite sociale du mineur, qui peinent à circuler dans les rues trop étroites de Colquechaca. Ces formes d'exploitation ne sont pas nouvelles dans les mines boliviennes. Les petits propriétaires miniers ont historiquement exploité la main d'œuvre rurale qui trouvait dans les mines un complément aux revenus agricoles. Dans les grands centres miniers, comme Llallagua ou Colquechaca, existaient aussi les dénommés *arrendatarios* (locataires), des petits entrepreneurs qui louaient des sections des mines de Patiño puis de la Comibol pour y faire travailler des équipes de travail de manière souvent abusive, à tel point de générer une révolte des mineurs contre ce type de pratiques (Harris et Albó, 1986 ; Marston, 2024).
- 9 Ces responsables d'équipe légitiment ces pratiques au nom d'un ancrage local, lequel s'ajuste « aux intérêts et propriétés des groupes sociaux dominants » (Wagner, 2020). Cet ancrage passe ici par la valorisation d'une lignée familiale minière urbanisée. L'identification à la ville de Colquechaca est bien exprimée par l'un des cadres de la coopérative, qui témoigne également d'une mise à distance des activités agricoles :

« Ma personne est clairement Colquechaqueño. Cette ville est ma ville. J'ai grandi ici, dans cette rue, j'ai grandi là-bas. Actuellement, je suis toujours dans ma ville en tant que dirigeant. [...] Mon père était paysan-mineur. Mon père était originaire de la ville d'Ocurí, ma mère aussi, mais mon père est arrivé ici dans cette ville de Colquechaca en 1936. Donc depuis ce temps il a vécu, il est décédé ici dans la ville de Colquechaca, à l'âge de 85 ans. [...] Actuellement, en tant que citoyen de Colquechaca, nous n'avons pas de terres. Nous sommes clairement de la ville. Peut-être que les gens des environs, les membres de la communauté, possèdent leurs propres terres dans leurs différentes zones, dans leurs districts. En tant que peuple de Colquechaca, tous les habitants de Colquechaca n'ont pas leurs terres. Autrement dit, je vis de l'exploitation minière » (entretien janvier 2024).
- 10 Malgré l'origine paysanne de ses parents, le dirigeant témoigne d'une rupture dans sa trajectoire familiale par son insertion au monde minier et urbain. Malgré les liens

unissant monde paysan et minier, en Bolivie l'identité minière s'est constituée parfois, en partie, en opposition au monde rural et par un processus de distinction par rapport à ce dernier (Nash, 1979 ; Harris et Albó, 1986). Nous observons à Colquechaca un processus comparable à ce qui fut observé dans les bourgs ruraux où, à la suite de la réforme agraire de 1953, une nouvelle élite prit le contrôle politique des villages coloniaux en y occupant l'espace central délaissé par l'ancienne élite et en y reproduisant certaines pratiques pour légitimer son nouveau statut (Claudel 2007). De la même manière, à Colquechaca, après le départ des riches familles, les habitants qui restèrent se réapproprièrent l'espace urbain en valorisant un passé glorieux – première ville à avoir l'électricité dans ses rues, présence de grandes fortunes, de nombreux journaux et de fêtes (Oporto Ordóñez, 2007) – et en reproduisant l'ordre hégémonique ancien. Cette reproduction politique et symbolique du pouvoir des anciennes élites est particulièrement visible durant l'anniversaire de la coopérative, laquelle donne lieu chaque année à une grande fête dans la ville, avec des défilés, des matchs de football, des compétitions de motocyclisme et de courses à pied, des danses, des jeux populaires, des groupes musicaux. Ces fêtes ne sont pas sans rappeler celles organisées par les grands propriétaires miniers à l'époque des grandes fortunes stannifères et argentifères (Oporto Ordóñez, 2007). Elles expriment une filiation avec les élites qui ont historiquement contrôlées les mines régionales. Cette volonté de reproduire l'hégémonie passée des anciennes élites minières est cependant mise à mal par le processus même de recrutement de la main d'œuvre. Plusieurs habitants de Colquechaca regrettent avoir « ouvert » la coopérative aux paysans, lesquels sont accusés de participer, par leur nombre, au manque de logement dans la ville et d'y reproduire certaines pratiques de leurs communautés (présence de voiture *chutos*⁷, de fêtes, etc.). Cette relative indigénisation de la ville génère de profonds élans racistes, portés par les personnes à première vue les plus respectables. Colquechaca est également le seul lieu où le terme de « paysan-mineur » est contesté par certains dirigeants, comme une manière de désavouer les formes de réappropriation de la mine par les groupes ruraux, dont certains parviennent à prendre le contrôle d'aires de travail où ils y développent une logique plus communautaire en adéquation avec leurs liens avec le monde rural. Ce rejet est aussi une manière de marquer une frontière entre l'espace minier et l'espace rural.

- 11 La logique hiérarchique verticale témoigne ainsi de l'émergence d'une nouvelle élite minière reproduisant les formes anciennes d'exploitation de la main d'œuvre minière. Cette logique trouve à Colquechaca son paroxysme par « un travail à la fois politique et symbolique de revalorisation de l'enracinement » (Wagner, 2020) qui permet aux anciens travailleurs de la Comibol et aux habitants de Colquechaca de légitimer et de reproduire les traditionnels rapports de domination entre villes et campagne. Cette domination passe par la défense de l'espace minier contre son appropriation par les groupes paysans-indigènes, et par l'exploitation historique de la main d'œuvre rurale.

La logique communautaire du monde rural

- 12 À côté des coopératives exploitant d'anciens gisements de la Comibol, il s'en est constitué d'autres dans les zones rurales (illustration 3). Cette articulation des groupes ruraux aux mines n'est pas récente, mais son ampleur l'est, tout comme le contrôle que les groupes ruraux exercent sur les gisements. Autrefois simple main d'œuvre minière,

ils en contrôlent aujourd'hui l'exploitation. Lors du congrès régional de 2024 réunissant l'ensemble des coopératives du Nord Potosi, aux 24 coopératives existantes neuf nouvelles ont été reconnues officiellement, toutes créées en zones rurales. Cette dynamique minière s'explique, d'une part, par la crise de l'agriculture andine, notamment sous les effets du changement climatique qui affecte toujours plus l'économie paysanne et amène un nombre croissant de paysans à chercher de nouvelles alternatives économiques. D'autre part, d'un point de vue politique, la conquête des mines s'inscrit dans une dynamique de revendication d'autonomie et de contrôle du territoire – non seulement du sol mais aussi du sous-sol (Le Gouill, 2023). Enfin, cette prolifération s'explique par le modèle coopératif minier qui permet une articulation plus libre au calendrier agricole pour les « coopérateurs-hirondelles » qui alternent ces deux activités. Le dirigeant actuel et fondateur d'une coopérative minière rurale, dont le père travaillait autrefois dans la mine tenue par une entreprise privée, explique ainsi la création de sa coopérative :

« Elle a été créée parce qu'il n'y a pas de source de travail pour la communauté, pour le secteur, pour la municipalité de Macha. C'est l'objectif, créer une source de travail. Parce que nous avons la richesse. C'est pour cela que je l'ai créée, je suis le fondateur de la coopérative. Je l'ai fondée en 2017. Maintenant, les membres de la communauté y travaillent, ils apportent le pain quotidien à leurs familles, pour moi ils sont heureux, satisfaits de leur travail. [...] La mine était avant exploitée, avec une entreprise. Mais nous l'avons expulsée parce qu'elle payait les habitants de la communauté comme journaliers. Et parfois elle ne les payait pas, ça les énervait. Pour cela nous l'avons expulsée. Aujourd'hui, tous ceux qui travaillent peuvent vendre [leur minerai]. Avec la coopérative c'est différent » (Macha, entretien personnel, janvier 2024).

Illustration 3 - Travailleurs de la coopérative aurifère Vilacota dans les Andes boliviennes



Auteur : Claude Le Gouill, juin 2024.

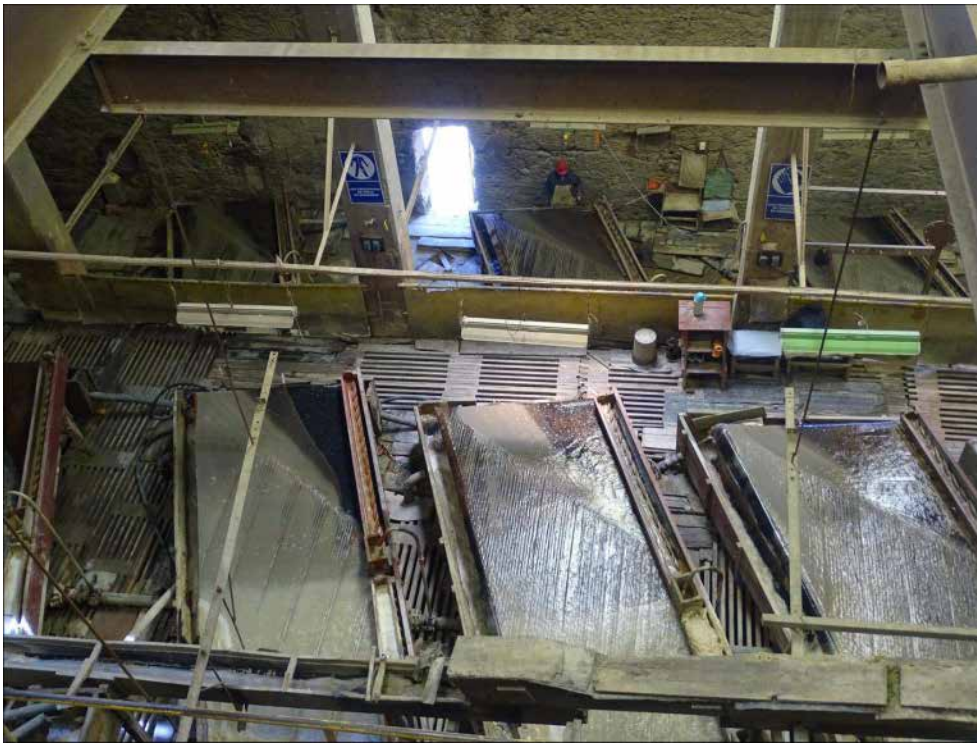
- 13 Dans le monde rural apparaissent ainsi des explorateurs de minerais, souvent des jeunes, qui arpentent les montagnes de leur communauté à la recherche de traces de minerais, parfois avec des détecteurs à métaux, afin d'ouvrir de nouvelles mines. On observe aussi une conquête des anciennes mines de la Comibol dans certains secteurs plus urbanisés. C'est ainsi qu'en 2005 le territoire indigène Chullpa attaque l'une des sections de la coopérative de SigloXX, à Llallagua, pour contester les abus des dirigeants envers les paysans-mineurs et prendre le contrôle de la section (Le Gouill, 2023 ; Marston, 2024). Contrairement à Colquechaca où l'élite locale maintient son pouvoir sur les groupes ruraux, dans le cas de Llallagua ces conquêtes minières ont été possibles du fait du poids des organisations indigènes locales et de leur croissante pénétration du milieu urbain, avec la création de plusieurs quartiers indigènes en ville. L'accès à ces urbanisations offre aux paysans-indigènes de meilleures possibilités d'études pour les jeunes dans les écoles de la ville et des emplois pour les pères dans les mines.
- 14 À la différence de Colquechaca, dans ces mines contrôlées par les « paysans-mineurs » les équipes de travail reposent davantage sur des dynamiques familiales ou communautaires, dans le sens où le responsable d'équipe réunit autour de lui des travailleurs de sa famille ou de sa communauté. Travailler avec des proches permet de coordonner plus facilement les travaux aux champs qui dépendent de l'arrivée des pluies et d'autres facteurs climatiques qui peuvent évoluer rapidement d'un versant à l'autre des montagnes. Les membres de l'équipe peuvent alors décider collectivement à quelle période ils quitteront la mine pour les champs, parfois pendant plusieurs semaines. Les activités agricoles nécessitant un soutien de voisins et de la famille, les membres de l'équipe de travail peuvent participer aux formes d'entraide en aidant chaque membre de l'équipe à tour de rôle, passant de champs en champs, selon la dynamique collective traditionnelle des activités agricoles.
- 15 Comme à Colquechaca, plusieurs responsables d'équipe nous ont indiqué recruter des péons à certaines occasions et sur de courtes durées, lorsque les étapes de production nécessitent une main d'œuvre plus abondante. Mais à l'inverse de Colquechaca où ce recrutement est ouvert à toute personne proche ou inconnue, dans le cas des coopératives communautaires les péons sont le plus souvent recrutés dans l'entourage du chef d'équipe, pendant quelques jours ou quelques semaines. La plupart des coopératives rurales interdisent même le recrutement de personnes extérieures aux communautés proches. L'ancrage local urbain valorisé à Colquechaca est ici remplacé par l'ancrage territorial indigène. Parfois, ce sont aussi des amis ou des membres de la famille de mineurs coopérativistes qui demandent à se faire recruter sur un laps de temps. Être péon permet d'obtenir des gains économiques rapides pour répondre à une urgence familiale, ou encore à des étudiants de financer leurs études sur les périodes de vacances. Le travail des péons ne s'inscrit ici pas tant dans une forme d'exploitation de la main d'œuvre à faible coût, mais davantage dans les formes de réciprocités et d'entraides mutuelles du monde paysan-indigène. Les gains de l'équipe de travail sont majoritairement partagés équitablement entre tous les membres de l'équipe, y compris avec les péons.
- 16 Il ne s'agit pas de voir dans ce modèle de coopérative communautaire un prolongement naturel de la structure sociale traditionnelle, dont de nombreuses études ont montré les limites du passage d'une structure à l'autre (Nash et Hopkins, 1976). Dans notre cas, les communautés andines ont trouvé dans le système coopératif minier un instrument de contrôle du territoire et des ressources, sans que ce modèle ne soit directement issu

de l'organisation communale préexistante⁸. Nous entendons ainsi par logique communautaire la nouvelle forme de territorialisation et d'accaparement des ressources minières par les communautés locales, lesquelles peuvent décider d'un usage exclusif des ressources pour leurs membres, et dont le modèle coopératif permet une articulation plus facile aux activités agricoles et favorise l'introduction de logiques paysannes. Cela n'exclut cependant pas la logique hiérarchique verticale. En effet, la dynamique communautaire peut dans certains cas générer de nouveaux rapports de dominations propres aux sociétés paysannes, avec l'émergence de nouveaux pouvoirs pour les membres des coopératives qui peuvent détourner les usages de la réciprocité pour établir de nouveaux réseaux clientélistes grâce aux possibilités de recrutement de péons. On observe aussi une exclusion des femmes des gisements, dont plusieurs se sont organisées pour faire valoir leurs droits à intégrer les coopératives et à y faire valoir leurs voix. Que les coopératives soient issues du monde rural ou des centres miniers historiques, les coopératives reproduisent en effet la domination masculine qui a historiquement structuré l'exploitation minière en Bolivie (Cajías de la Vega et Jiménez Chávez, 2024 [1997]).

La logique entrepreneuriale d'une élite minière

- ¹⁷ Les savoirs acquis par les anciens travailleurs de la Comibol peuvent aussi être réinvestis au bénéfice d'un projet plus collectif dans la coopérative. C'est le cas de la Coopérative Multiactive Catavi-SigloXX, dont le modèle de gestion unique dans la région est parfois accusé d'être celui d'une entreprise, alors que les dirigeants de cette coopérative le considèrent à l'inverse comme le seul réellement coopératif. La Coopérative Multiactive Catavi est localisée à Llallagua, la capitale de la région du Nord Potosi. Durant la gestion du « baron de l'étain » Simon I. Patiño, puis celle de la Comibol, Catavi était le quartier des ingénieurs miniers et de l'usine de traitement de l'étain. Il s'agissait aussi de l'un des bastions du syndicalisme minier. Ce sont ainsi les fortes sociabilités passées à l'usine, ainsi qu'un capital militant « combinant combativité et expertise économique et technique » (Quijoux, 2018), qui ont forgé les conditions sociales spécifiques à l'organisation de la coopérative. Lorsque l'entreprise publique se retire en 1992, un petit groupe de travailleurs négocie la création d'une coopérative en louant l'usine de traitement pour exploiter les terrils de la Comibol grâce à l'atelier de concentration gravimétrique (voir illustration 4). La coopérative est créée le 3 mai 1994. Chaque membre fondateur verse un capital pour acheter du matériel, effectuer la maintenance et remettre en services certains équipements, jusqu'à ce que la coopérative entre en production le 25 juillet 1994. Aujourd'hui, la coopérative compte 80 membres associés.

Illustration 4 - Tapis gravimétriques de la Coopérative Multiactive Catavi-SigloXX



Auteur : Claude Le Gouill, octobre 2024.

- 18 Alors que la plupart des coopératives du Nord Potosi n'ont qu'un équipement limité (perforeuses, générateurs pour l'électricité, parfois une ancienne usine de traitement délabrée) et que les mineurs travaillent *a pulso* (« à la main »), la Coopérative Multiactive Catavi se distingue par un objectif clairement établi de rentabilité à partir des savoirs acquis par cette ancienne élite de la Comibol travaillant dans les installations mécanisées de l'usine de traitement. La coopérative est divisée en une équipe opérationnelle, chargée du traitement du minerai, et une équipe technique regroupant plusieurs sections spécialisées (menuisiers, électriciens, mécaniciens, etc.), chargée de la maintenance et de la réparation. Les bénéfices mensuels de la production sont destinés à 55 % pour le financement des coûts d'opération, que ce soit pour acheter du nouveau matériel, pour la maintenance, pour investir dans de nouvelles machines, payer l'électricité etc. Ces 55 % servent aussi de « coussin financier » en cas de baisse de la production ou pour réaliser des investissements plus importants. Les 45 % restants sont répartis entre tous les coopérateurs, de manière égale quel que soit le poste occupé dans la coopérative. Il s'agit de la seule coopérative où les bénéfices sont partagés entre tous les membres, et non pas seulement au sein des équipes de travail, et où existe une collectivisation des investissements. La coopérative finance également des formations auprès des nouveaux membres afin de compter sur un nombre important d'ouvriers spécialisés.
- 19 Le minerai traité provient des terrils de l'ancienne exploitation de la Comibol. Ceux-ci comprennent une teneur en étain de 0,4 et 0,5 %, et sont traités dans l'atelier de concentration gravimétrique jusqu'à obtenir un étain de 40 % vendu aux fonderies de Vinto (entreprise publique de la Comibol) et de Omsa (entreprise privée). À la différence des autres coopératives qui critiquent certains abus de ces entreprises qui

les pénalisent pour la mauvaise qualité du minerai, la Coopérative Multiactive de Catavi possède son propre laboratoire qui lui permet de mieux contrôler la commercialisation. Comme l'indique un dirigeant, « nous savons quelle teneur nous produisons », à la différence des autres coopératives régionales qui « prennent leur petit minerai et disent 'eh bien, ça doit être comme ça, non ?' Et ils le transportent et le vendent. Mais sans vraiment savoir quelle est sa teneur » (entretien dirigeant de la Coopérative Multiactive Catavi, janvier 2024).

- 20 Mais c'est surtout sur la question de l'investissement que l'organisations de la Coopérative Multiactive se démarque, notamment pour répondre aux nouvelles normes environnementales. En effet, tous les acteurs miniers sont contraints par l'obtention de la « licence environnementale », à travers laquelle ils indiquent leurs actions pour limiter leur impact environnemental. 85 % des coopératives minières n'ont cependant pas cette licence. La Coopérative Multiactive a obtenu la sienne en 2010 mais cela ne l'empêcha pas d'être la cible du territoire indigène Sikuya qui bloqua l'accès à l'usine en protestation des contaminations d'une rivière, durant l'une des rares mobilisations pour la défense de l'environnement dans la région. Suite à cela, la coopérative décide d'accélérer son modèle de gestion environnemental. Des bassins de stockage des déchets et des hydrocyclones (permettant de séparer les éléments solides et liquides) sont en cours de création. Un autre projet tient à la création de bassins de décantation et de sédimentations, avec comme objectif à terme de récupérer la totalité de l'eau afin de travailler en circuit fermé. Pour mener à bien ces projets, la coopérative a recruté de nouveaux membres et les a formés aux enjeux environnementaux. Alors que la question environnementale est jugée comme une contrainte pour les coopératives régionales, la Coopérative Multiactive cherche à la transformer en une source d'embauche et de formation d'un nouveau personnel qualifié.
- 21 La logique entrepreneuriale de la coopérative de Catavi trouve ainsi son origine dans les savoir-faire spécifique et le prestige acquis par les anciens travailleurs au sein de l'usine de la Comibol. Elle s'inscrit dans la « culture d'intervention gestionnaire » (Quijoux, 2018) portée par les militants syndicalistes de l'usine de traitement, et par l'émergence d'une certaine élite minière artisanale (Hilson *et al.*, 2016). Il ne s'agit cependant pas d'idéaliser la coopérative de Catavi. Elle fut éclaboussée par un scandale de contrats illégaux avec des entreprises privées pour la vente de son minerai. De plus, une logique hiérarchique verticale est également présente par le fait que se sont bien souvent les anciens membres de la Comibol ou leurs fils qui occupent les postes de dirigeants. Cette logique est néanmoins atténuée par les pratiques plus égalitaristes qui prévalent dans la coopérative. Les dirigeants peuvent néanmoins y acquérir un capital symbolique qui peut être transformé en capital politique. C'est ainsi que le dirigeant que nous avons rencontré en 2009, lors de notre première visite de la coopérative, fut par la suite élu maire de la ville de Llallagua. En 2025, la Coopérative Multiactive devient la cible des critiques suite à la rupture du barrage minier de l'ancienne Comibol qui emporta avec lui plusieurs millions de tonnes de terrils. Si les causes de cette catastrophe sont encore en cours d'inspection, des voix accusent les opérations de cette coopérative qui auraient affaibli la structure des terrils.

Conclusion

- 22 Alors que l'ancien syndicalisme minier au sein des mines d'Etat luttait pour des avancées sociétales majeures (démocratie, droit du travail, etc.), le modèle coopératif artisanal s'est tourné vers une lutte corporatiste de contrôle des gisements. Mais cette nouvelle dynamique n'exprime en rien une dépolitisation des mines. Les logiques décrites dans cet article – hiérarchique verticale, communautaire et entrepreneuriale – révèlent au contraire que les mines sont devenues un nouvel enjeu de lutte au niveau local. D'un côté, les anciennes élites minières et urbaines visent à maintenir leur domination sur les groupes ruraux dans les mines, en cherchant à distinguer clairement l'espace minier de l'espace rural, et par la reproduction des anciennes structures de domination des villes sur le monde rural. D'un autre côté, les groupes paysans-indigènes brouillent les frontières traditionnelles séparant les espaces miniers/urbains et ruraux, en s'accaparant les mines urbaines ou en en créant d'autres dans le monde rural. Ces différentes logiques sont sujets à des formes d'hybridation. La logique hiérarchique verticale existe dans les coopératives rurales, en reproduisant notamment les formes paysannes d'exploitation de la main d'œuvre ou par l'exclusion des femmes. De même, nous avons rencontré des coopératives rurales ayant cherché à passer des accords avec des investisseurs privés, selon la logique entrepreneuriale. À l'inverse, tous les mineurs originaires des centres miniers historiques ne reproduisent pas les formes traditionnelles d'exploitation de la main d'œuvre, comme en témoigne le cas de Catavi. L'étude du mouvement minier artisanal invite ainsi à replacer ces logiques dans le contexte historique qui les a vus émerger (Rubbers, 2015). Ces dynamiques distinctes reposent néanmoins sur une logique commune d'identification locale comme source de légitimité de la pratique minière, que ce soit par la valorisation de son ancrage à la ville ou à une communauté. Les trajectoires familiales et collectives des groupes sociaux déterminent ainsi les ressources mobilisées par les coopérateurs pour légitimer l'exploitation des ressources (Wagner, 2020). Le cas de la coopérative de Catavi témoigne aussi que le savoir minier et administratif, la formation et les connaissances du marché permettent de résoudre de nombreuses critiques émises à l'encontre du modèle minier artisanal. La transmission et la formation d'un personnel qualifié en font un cas unique dans le Nord Potosi, plus à même de contrôler la chaîne de valeur depuis la production à la commercialisation, tout en pouvant s'adapter aux nouvelles normes environnementales. Cette spécificité provient à la fois de l'origine élitiste de ses fondateurs et du contrôle de l'usine de traitement. Elle témoigne que la mise en place de politiques publiques doit tenir compte de l'importance des savoirs – miniers, techniques, administratifs – et favoriser la formation des mineurs artisanaux pour encourager une gestion plus efficiente de ce modèle d'extraction.

BIBLIOGRAPHIE

Absi P., 2003. *Les ministres du diable*. Paris, L'Harmattan, 323 p.

- Alanoca L., et al., 2016. Synergistic effects of mining and urban effluents on the level and distribution of methylmercury in a shallow aquatic ecosystem of the Bolivian Altiplano. *Environmental Science: Processes & Impacts*, n° 18, p. 1550-1560.
- Cajías de la Vega M, Jiménez Chávez I., 2024 [1997]. *Mujeres en las minas de Bolivia. Palliris, comerciantes y amas de casa*. La Paz, Editorial del Estado Plurinacional de Bolivia, 198 p.
- Claudel C. 2007. Le *thaki* de la *vecindad* (le chemin de l'embourgeoisement) dans un bourg rural andin, ou comment se "faire" *vecino* à Mocomoco. In Lavaud J.P., Daillant I. (dir.), *La catégorisation ethnique en Bolivie. Labellisation officielle et sentiment d'appartenance*. Paris, L'Harmattan, p. 175-204.
- Chevrillon-Guibert R., Gagnol L., Magrin G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. *Hérodote*, n° 172, p. 193-215.
- Francescone K., Diaz V., 2013. Cooperativas Mineras. Entre socios, patrones y peones. *Petropress*, n° 30, p. 34-41.
- Harris O., Albó X., 1986. *Monteras y guardatojos: campesinos y mineros en el Norte de Potosí*. La Paz, CIPCA, 185 p.
- Hilson G., A. Hilson, J. McQuilken, 2016. Ethical minerals: Fairer trade for whom? *Resources Policy*, n° 49, p. 232-247.
- Le Gouill C., 2016. La politique minière du gouvernement d'Evo Morales, Bolivie. Entre mythes et pragmatisme politique. *Ideas. Idées d'Amériques* [En ligne], n° 8, URL: <http://journals.openedition.org/ideas/1695> - DOI: <https://doi.org/10.4000/ideas.1695>
- Le Gouill C. 2023. Creuser pour rester. Territorialités minières et sociabilités communautaires en Bolivie. In Cerceau J., Laurent B. (dir.), *Quand la mine déborde. Enquêtes sur la fabrique des territoires extractifs*. Paris, Presses des Mines, p. 137-156.
- Marston A., 2024. *Subterranean Matters Cooperative Mining and Resource Nationalism in Plurinational Bolivia*. Durham, Duke University Press, 312 p.
- Michard J., 2008. *Cooperativas mineras en Bolivia. Formas de organización, producción y comercialización*. Cochabamba, CEDIB, 82 p.
- Nash J., 1979. *We eat the mines and the mines eat us. Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines*. New-York, Columbia University Press, 363 p.
- Nash J., Hopkins N., 1976. Anthropological approaches to the study of cooperatives, collectives and self-management. In Nash J., Hopkins N. (ed.), *Popular Participation in Social Change. Cooperatives, Collectives, and Nationalized Industry*. The Hague-Paris, Mouton Publishers, p. 3-32.
- Oporto Ordóñez L., 2007. *Uncía y Llallagua. Empresa minera capitalista y estrategias de apropiación real del espacio (1900-1935)*. La Paz, PIEB, 471 p.
- Quijoux M., 2018. *Adieux au patronat. Lutte et gestion ouvrières dans une usine reprise en coopérative*. Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, p. 318.
- Rubbers B., 2013. Les sociétés africaines face aux investissements miniers. *Politique africaine*, n° 131, p. 5-25.
- Wagner A.C., 2020. Des coopératives dans la mondialisation L'ancrage local comme légitimation de la propriété collective. *Sociétés contemporaines*, n° 118, p. 103-131.

NOTES

1. Il faut distinguer en Bolivie deux types d'activités minières artisanales : les coopératives qui exploitent les gisements andins et les coopératives aurifères du versant et des plaines amazoniennes qui, bien que leurs activités soient elles aussi parfois anciennes, connaissent une forte croissance depuis les années 2000, avec des modèles d'exploitations variés et controversés concernant leurs financements extérieurs, leurs illégalités, les contaminations environnementales, etc. Notre article se focalise sur l'activité minière artisanale dans la zone andine, alors que d'autres enquêtes sont en cours sur la partie amazonienne.
2. Ce tableau propose des estimations étant donné la diversité des chiffres produits. Certains estiment par exemple le nombre de mineurs artisanaux à plus de 150 000. Il est important de préciser que le secteur coopératif, bien que produisant moins de 20 % de la production, représente plus de 50 % de la valeur produite du fait du boom aurifère amazonien qu'il contrôle à plus de 95 %.
3. Soit 10 000 euros, alors que le salaire minimum était en 2010 de 680 bolivianos (68 euros)
4. La région du Nord Potosi se situe au nord du département de Potosi, dont la capitale est la ville du même nom. Cet article se base sur une cinquantaine d'entretiens avec des dirigeants et membres de coopératives, des autorités indigènes et paysannes, des membres d'ONG et des élus et techniciens de municipalités. Il s'inscrit dans le cadre du projet « Économies politiques et morales du "boom extractif" dans la "grande transition" », de l'Agence nationale de la recherche (ECOBOM ANR-23-CE55-0005).
5. Soit 400 euros, alors que le salaire minimum en 2024 est passé à 2 500 bolivianos (332 euros).
6. Les redevances minières (de 2,5 % à 6 % selon le minerai) sont la seule imposition aux coopératives artisanales.
7. Voitures de contrebande, entrées illégalement depuis le Chili, très abondantes dans le milieu rural.
8. Plusieurs groupes indigènes se mobilisèrent pour faire reconnaître le statut de « coopérative communautaire » lors de l'élaboration de la Loi Minière de 2014, mais ce statut juridique ne fut pas reconnu sous la pression de l'organisation nationale des coopératives minières, peu enclin à voir apparaître une forme d'organisation concurrente.

RÉSUMÉS

La Bolivie est un cas à part en Amérique du Sud du fait que 90 % de sa main d'œuvre minière provient de mines artisanales et à petites échelles, organisées sous forme de coopératives réunissant plus de 130.000 travailleurs dans tout le pays. Ce modèle d'exploitation est aujourd'hui fortement critiqué, sans tenir compte de la diversité de ces coopératives minières. Notre objectif est de comprendre comment plusieurs logiques – hiérarchique verticale, communautaire et entrepreneuriale – cohabitent au sein des coopératives artisanales, tout en s'inscrivant dans des logiques communes de valorisation d'un ancrage local légitimant le contrôle d'espaces historiquement déterminés, que les pratiques minières artisanales viennent parfois bouleverser, parfois reproduire.

Bolivia is a special case in South America in that 90 % of its mining workforce comes from artisanal and small-scale mines, organized in the form of cooperatives bringing together over

150,000 workers throughout the country. Today, this model of exploitation is strongly criticized, without taking into account the diversity of these mining cooperatives. Our aim is to understand how several logics - vertical hierarchical, communitarian and entrepreneurial - coexist within artisanal cooperatives, while at the same time forming part of common logics of valorization of a local anchorage legitimizing the control of historically determined spaces, which artisanal mining practices sometimes disrupt, sometimes reproduce.

INDEX

Mots-clés : Bolivie, mine artisanale et à petite échelle, pouvoir, savoirs, coopérative

Thèmes : Sur le champ

Keywords : Bolivia, artisanal and small-scale mining, power, knowledge, cooperative

AUTEUR

CLAUDE LE GOUILL

Claude Le Gouill, claud.legouill@ird.fr, est chargé de recherche à l'IRD et membre de l'UMR Sens. Il a récemment publié :

- Le Gouill C., Herbozo H., 2023. Des coopératives minières équitables ? Difficultés et réajustements de la filière « équitable » dans les mines aurifères artisanales et à petite échelle en Bolivie. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol. 23 n° 1. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/40115> - DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.40115>
- Le Gouill C., 2023. Creuser pour rester. Territorialités minières et sociabilités communautaires en Bolivie. In. Cerceau J., Laurent B. (dir.), *Quand la mine déborde. Enquêtes sur la fabrique des territoires extractifs*. Paris, Presses des Mines, p. 137-156.
- Le Gouill C., 2022. Le rituel politique du *toro-tinku*. Systèmes symboliques et structures sociales dans les Andes Boliviennes. *Journal de la Société des Américanistes* [En ligne], vol. 108, n° 2, p. 125-156. URL: <http://journals.openedition.org/jsa/21246> - DOI: <https://doi.org/10.4000/jsa.21246>

Mining the Desert Margins: Exploring the Territorial and Organizational Dynamics of Artisanal Mining in Namibia

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget and Mélanie Duval

**Electronic version**

URL: <https://journals.openedition.org/echogeo/28767>

DOI: 10.4000/140du

ISSN: 1963-1197

Translation(s):

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie -

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28847> [fr]

Publisher

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Electronic reference

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget and Mélanie Duval, "Mining the Desert Margins: Exploring the Territorial and Organizational Dynamics of Artisanal Mining in Namibia", *EchoGéo* [Online], 71 | 2025, Online since 31 March 2025, connection on 17 October 2025. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/28767> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/140du>

This text was automatically generated on September 5, 2025.



The text only may be used under licence CC BY-NC-ND 4.0. All other elements (illustrations, imported files) may be subject to specific use terms.

Mining the Desert Margins: Exploring the Territorial and Organizational Dynamics of Artisanal Mining in Namibia

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget and Mélanie Duval

This research was funded in whole or in part by the Agence Nationale de la Recherche (ANR) under the project COSMO-ART, ANR-21-CE27-0011. In the interest of open-access publication, the author/rights holder applies a CC-BY open-access license to any article/manuscript accepted for publication (AAM) resulting from this submission. Also, this work is supported by the French National Research Agency in the framework of the « France 2030 » program (ANR-15-IDEX-0002) through the LabEx ITEM, research project GeoExTour.

Introduction

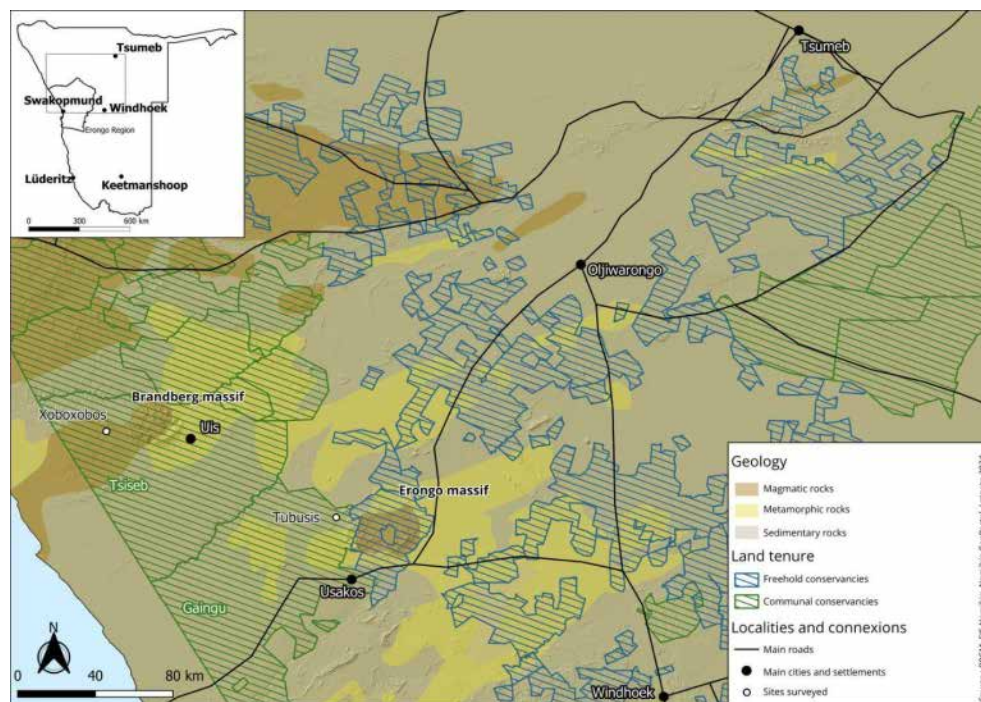
- 1 The collective imagination often associates mining with open-pit mines operated by large companies with expensive machinery. However, the vast majority of miners worldwide work with simple tools such as pickaxes, shovels, and chisels. These so-called “artisanal” miners extract various types of resources, including gold, diamonds, tin, lithium, rare earth elements, tantalum, cobalt, as well as precious and semi-precious stones. Working alone or organized into small groups or self-funded cooperatives, they play a crucial role in the global mining industry. In 2017, the IISD estimated their number at 40 million worldwide, six times more than the 7 million employed by industrial mines (Fritz *et al.*, 2017). While artisanal mines are far less efficient, they still contribute 20 to 25 % of the annual global production of gold,

diamonds, tin, tantalum, and cobalt (Schwartz *et al.*, 2021). As such, they are often considered “indispensable” and “the most important non-agricultural activity in the developing world” (World Bank, 2019).

- 2 Namibia is one of Africa's leading mining countries. Its mining industry is by far the main contributor to the country's GDP, exports, and public revenues. Alongside the 44 industrial deposits currently exploited, artisanal mining thrives due to a particularly favorable geology. This geology, dating back 2 billion years, has been shaped by a succession of volcanic phenomena, subduction, glaciations, and erosion. Volcanic complexes, formed by the creation (500 Ma) and disintegration of Gondwana (130 Ma) have been made visible by erosion, leading to the development of numerous artisanal extraction sites in the Erongo and Kunene regions, mainly around the Erongo, Spitzkoppe, and Brandberg mountains.
- 3 Yet, despite the significant mining potential, very few studies have focused on artisanal mining in Namibia. Government reports and scientific literature have nevertheless documented the development of the activity institutionally and quantitatively (see for example Nyambe and Amunkete, 2009; Ross, 2011; Odendaal and Hebinck, 2019) from the first study of small-scale mining in Namibia (2000) to the most recent impact studies funded by the Ministry of Mines and Energy (2021). These works often lack long-term field investment; they consensually repeat the major figures and priority issues of the sector, thus seemingly satisfying ministerial views. However, government oversight of this activity remains poor. Since independence in 1990, the Namibian government has attempted to legalize and control the artisanal mining activities, with 5,000 small-scale miners recorded in 2023. Nevertheless, most miners continue to live in difficult conditions, selling their production at low-cost informal markets, often as souvenirs for tourists (Ellmies *et al.*, 2005). Extraction and sale are frequently driven by urgency and immediacy. Longstanding issues, such as lack of appropriate tools and machinery, harsh working conditions, and recurrent conflicts with landowners over exploitation rights, have persisted for decades. Given their challenging living conditions, the primary concerns of small-scale miners revolve around survival rather than legalization. Consequently, many informal and sometimes illegal practices persist by default, particularly when extraction occurs on large private properties owned by Namibians of German origin. In addition to legal and material issues, security concerns arise, with miners sometimes being expelled by private militias.
- 4 What do these miners do when entering legality does not solve their problems? One strategy they adopt to address the multiple material, financial, legal, and security challenges of their activity is to form associations. They then navigate between these associations based on their current context and individual trajectories. To better understand the different forms of association and the miners' choices concerning specific issues, this study aims to analyze the modalities of mining work in Tubusis and Xoboxobos (illustration 1), two artisanal mining hotspots in Namibia (Mowa, 2021). These two sites cover various geological compositions – from basalts and other volcanic rocks to granites/granodiorites and sandstone rocks – and concentrate extraction on different land tenure regimes – from private properties to communal lands. Based on observations and semi-structured interviews conducted in 2023 and 2024, particularly with small-scale miners in Tubusis and Xoboxobos, landowners in the Erongo massif, and officials from the Ministry of Mines and Energy (MME), this study presents the challenges and involvement of the Namibian government in the formalization of

artisanal mining since the 1990s (1), analyzes the socio-spatial configurations of mining work in Tubusis and Xoboxobos (2), and proposes an ethnographically informed typology of miners' organizational models (3). Primarily focused on qualitative data and a participant observation approach, this study offers a grounded analysis (Charmaz, 2006) on the influence of context on the organizational choices of miners.

Illustration 1 – Tubusis and Xoboxobos, two artisanal mining hotspots at the heart of a specific geology and land tenure system



Author: Antoine Latarge, 2024.

Between Regulatory Objectives and Mining Realities: An Overview of Artisanal Mining in Namibia

- 5 In Namibia, despite its growing economic significance and increasing number of workers, artisanal mining has been relatively understudied. Yet, several thousand individuals now rely exclusively on this precarious economy (Speiser, 2000), supplying global markets with minerals at low costs (Schwartz *et al.*, 2021). Like elsewhere, Namibian artisanal mining fundamentally depends on the political, social, cultural, and geological contexts of the territory (Ross, 2011). Thus, this lack of research cannot be compensated by the diversity of studies on artisanal mining in other countries, where extensive work focuses (i) on environmental impacts and the use of chemicals in extraction processes (Tarras-Wahlberg *et al.*, 2000; Soe *et al.*, 2021), (ii) on moral issues such as child labor (Gatsinzi and Hilson, 2022 O'Driscoll, 2017), or (iii) on violence associated with armed groups (Brugger and Zongo, 2023; Uràn, 2018).
- 6 Distinct in its forms, Namibian artisanal mining exhibits unique characteristics. One notable feature is the focus on semi-precious stones, with nearly all mining activities organized around their extraction (Nyambe and Amunkete, 2009). Consequently, extraction methods and sales networks are also distinctive, reflecting the singular

configurations typically found in semi-precious stone mining (Chowdury and Lahiri-Dutt, 2016; Cartier, 2019).

- 7 Namibia's mining history, while relatively unknown, is quite ancient. The circulation of copper and its alloys in Southern Africa dates back to the 11th century (Mugabe, 2022). By the time the first German settlers (missionaries and traders) arrived around 1850, they documented the existence of a regional mining economy preceding them. Bushmen traded with Ovambos, selling them salt and copper from the Tsumeb area (Northeast), which they extracted from near-surface deposits (Gordon, 1992). In 1893, following a series of expropriations, this same deposit fell under the control of the South West Africa Company (Söhnge, 1967), followed by the tin deposit at Uis, discovered in 1911 and industrialized in 1922 (Olivier, 2006). Concurrently, several diamond mines were opened in the Namib Desert starting from 1908 (Schneider, 2020), along with around ten small tin mines on the southwest periphery of the Erongo Massif, between 1916 and 1928 (Haughton *et al.*, 1939; Frommurze *et al.*, 1942). The decline in mineral prices, particularly tin from the 1980s onward, led to the temporary or permanent closure of most industrial mines. During this period of economic recession, compounded by precarious social conditions due to the War of Independence, a plurality of non-white individuals (re)turned to artisanal mining. This revitalized the activity, valued for its stability amidst a deleterious national socio-economic situation. Thus, with independence in 1990, the nascent Namibian Republic faced the challenge of managing these two competing mining activities (artisanal and industrial). It inherited a colonial period that had turned the country into a vast extraction ground for international markets (Freeman, 1991). Integrating artisanal mining thus became a significant postcolonial issue, as it involved organizing the management of an activity that supported thousands of individuals' livelihoods. Simultaneously, this activity frequently occurred beyond the boundaries of farms with immense dimensions inherited from colonialism. One of the young government's multiple challenges was to formulate new laws to:
 1. Address the issue of illegality in an increasingly accepted activity,
 2. Better control a relatively opaque sector,
 - and 3. Revise the legal organization of these historically linked but increasingly disjointed activities due to technological changes.
 In 1992, the enactment of the Minerals Act theoretically addressed this challenge by providing a unified legislation of all mining activities, which remains in effect today.
- 8 The Minerals (Prospecting and Mining) Act (33 of 1992) distinguishes between artisanal and industrial mining by providing two types of regulations within a shared legislative framework. For artisanal mining, the Minerals Act stipulates that a Non-Exclusive Prospecting Licence (NEPL) can be granted to any adult Namibian resident for a relatively modest fee (the price fluctuates periodically – currently N\$250 or €13) and is valid for one year. This license, renewable at will, allows an individual to prospect – but not mine – anywhere in the country, irrespective of mineral types or land tenure regimes. It enables one to “go anywhere search for any commodity” (MME geoscientist, 2023 interview). NEPLs can be obtained in Windhoek at the Ministry of Mines and Energy (MME) or at designated regional offices to minimize transportation costs. Upon identifying a suitable site, transitioning from prospecting to exploitation requires applying for a Mining Claim. This title, also relatively inexpensive (currently N\$250 or €13), undergoes an evaluation process that results in either approval or rejection. Acquiring a Mining Claim permits legal extraction and sale of minerals found within a

rectangular area of 18 hectares (300 x 600 meters). The Small-Scale Mining Division (SSMD), a specialized branch of the MME established in 2010, assists miners in formalizing these applications. As a prerequisite for obtaining a Mining Claim, the MME mandates submitting an Environmental Clearance Certificate (ECC), a questionnaire confirming the site's suitability for mining activities. The ECC is then forwarded from the MME to the Ministry of Environment, Forestry and Tourism (MEFT). Depending on the site, the MEFT may require an Environmental Impact Assessment (EIA) conducted by a private consultant. Since 2021, obtaining an ECC must also precede a Heritage Impact Assessment (HIA), performed by an archaeologist accredited by the National Heritage Council (NHC). Given the financial burden of these procedures on miners, various strategies have been implemented to assist them. For instance, in partnership with the United Nations Development Programme (UNDP), the government conducted impact studies in 2021 across strategically significant mining areas, thereby relieving miners of the associated costs. Consequently, obtaining a mining title now involves a triple validation process – MME, MEFT, NHC – contributing to extended approval timelines, sometimes spanning up to a year. The final decision on granting a Mining Claim rests with representatives from the relevant ministries, who convene for meetings every Friday. Once acquired, a Mining Claim is valid for three years and can be renewed for an additional two years. Individuals can hold a maximum of ten mining titles concurrently.

- 9 Legislation and subsequent incentives have significantly transformed mining practices in Namibia, aiming for widespread regularization of artisanal mining. For instance, in the early 2000s, the MME proposed regional financing to establish cooperative organizations among artisanal miners. Concurrently, the EU delegation in Namibia provided substantial financial support to develop business management courses tailored for mining activities (Nyambe and Amunkete, 2009). Today, through its SSMD, the MME encourages miners to consolidate their claims, seeking enhanced control and visibility of artisanal mining operations while streamlining legal processes through centralized efforts. Moreover, the government often allocates portions of land too large for individual miners to exploit alone, thereby fostering associations among miners. This rationale justifies governmental incentives for collaboration, with many miners now sharing their mining areas by forming partnerships.
- 10 Despite a general trend towards increased legalization for miners operating on communal lands, those working on private lands seldom achieve full legal compliance. Most hold a Non-Exclusive Prospecting License (NEPL), applicable regardless of land tenure, but obtaining a mining concession on private land requires consent from the landowner. Consequently, a few years after the law's implementation, 80 % of Namibia's 2,000 artisanal miners continued to operate illegally (Krappmann, 2006). However, according to the MME, the situation has since improved. By 2023, approximately 5,000 Namibians derived their livelihoods from artisanal mining, with nearly all 'registered' (*i.e.*, holding a NEPL). While these figures are challenging to verify, they indicate a growing trend toward sector formalization. Legal, administrative, and technical obstacles involving various institutions and governmental measures complicate the process of obtaining mining permits, which is neither straightforward nor guaranteed. In 2022, only 115 out of 1,141 mining concession applications submitted to the MME were approved, reflecting a mere 10 % approval rate.

- 11 At both the extraction and sales levels, legislation is a key factor influencing miners' association strategies. Geology is also fundamental, as it determines whether miners need to invest in mechanized tools (drills, generators, *etc.*), or if manual tools (shovel, pickaxe, chisel, *etc.*) are sufficient. Furthermore, land tenure significantly affects mining operations, often leading to conflicts over exploitation rights with landowners. However, empirical studies conducted during the 2023 and 2024 fieldworks reveal that legislation, geology, and land tenure alone do not fully explain the observed patterns of association among artisanal miners. Therefore, this study aims to enhance our understanding of organizational choices among Namibian artisanal miners by examining how these choices are influenced by interconnected factors, including local territorial configurations and power dynamics among diverse stakeholders. By analysing local mining organizations in Tubusis and Xoboxobos, two prominent artisanal mining sites in Namibia, we seek to shed light on the contextual variations that influence miners' association modalities and, consequently, the power relations shaping their daily lives.

Tubusis and Xoboxobos: Contexts and Challenges of Two Namibian Artisanal Mining Hotspots

Tubusis

- 12 Nestled at the foot of the Erongo Massif, Tubusis (illustration 2) is located less than 200 kilometers northwest of Windhoek, the capital, and less than an hour's drive north of Usakos (illustration 3), along a well-maintained road frequented by tourists. Despite a population of no more than 1,500 individuals, the village boasts significant public amenities such as a clinic, a police station, an agricultural training center, and a nationally significant primary school with 400 students, including 250 boarders, which gives Tubusis a relative centrality. Not all residents derive their livelihood from mining; some work in nearby businesses and public services, or private lodges owned by large Erongo landowners. The ethnic diversity is limited, predominantly consisting of Damaras, with smaller numbers of Ovambos and Himbas, occasionally leading to the exclusion of other ethnic groups. To settle in Tubusis, individuals must complete a consent form signed by future neighbors, followed by an application form submitted to the traditional authority. Although this process is non-monetary, approval may be facilitated by “in-kind” donations. These social barriers to local integration may explain the relatively low number of individuals from other regions settling in Tubusis.

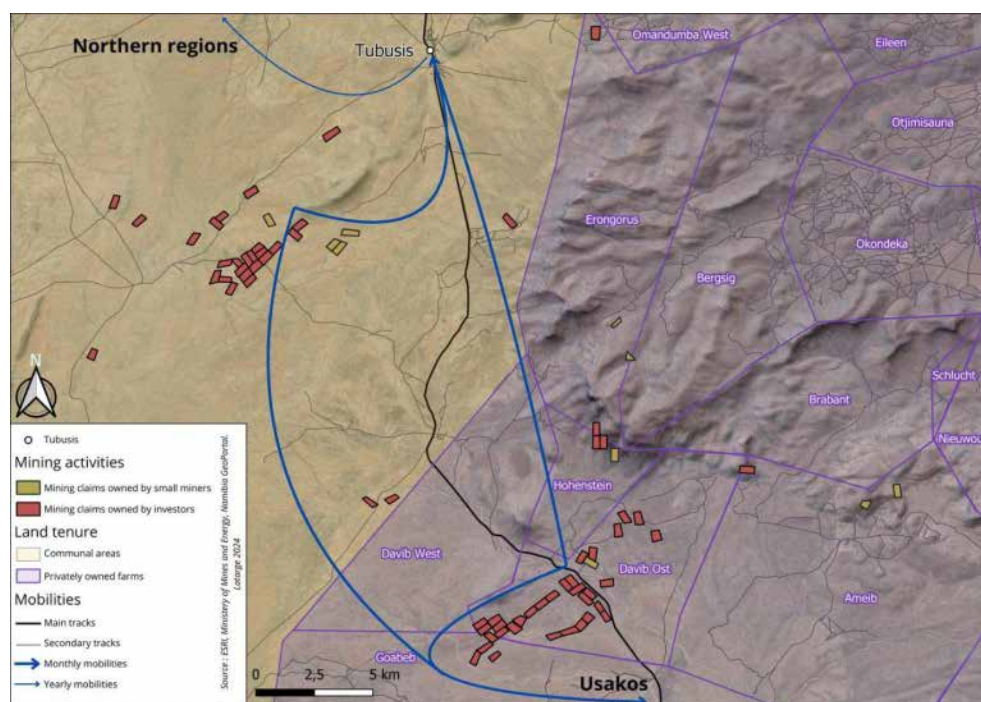
Illustration 2 – At the foot of the Erongo massif, Tubusis is made up of corrugated iron shacks and concrete houses



Author: Mélanie Duval, 2024.

- 13 The history of Tubusis is not solely mining-focused; the toponym appears on early German colonial maps. Mining activity seems to have commenced in the late 1990s, spurred by the discovery of significant quantities of black tourmaline in 1999, igniting a small-scale mining “rush” in the Erongo. The rush from 1999 to 2001 saw substantial finds of beryl (1999), aquamarine (2000), and then uranium and gold (2003). In March 2001, the discovery of jeremejevite will bring hundreds of small-scale miners to dig permanently in several farms (Wilson *et al.*, 2002).

Illustration 3 – Mining activities and mobilities around Tubusis, between privately owned farms and communal lands



Author: Antoine Latarge, 2024.

- 14 Today, mining activities occur on two types of land: community lands managed by the traditional authority Oe=Gân, integrated since 2004 into the #Gaingu Conservancy¹, and privately owned farms exceeding 10,000 hectares, held by Namibian of German descent. Extraction is particularly demanding due to the geological context of the massif: The sites around Tubusis often consist of hollowed-out granite cavities. These natural cavities, known as “pockets,” can sometimes be large enough for miners to stand in and may reach impressive depths of up to thirty meters. Accessing a “pocket” is extremely challenging, and miners often wait months or even years to discover one. Consequently, small semi-permanent camps from makeshift tents, are scattered across community lands or private properties, leading to occasional tensions. The tools required to extract crystals are adapted to the hardness and depth of the geological formations. Without “makitas,” essential jackhammers named after the Japanese brand (although mostly cheap Chinese equivalents) (illustration 4), penetrating hard rock layers would be nearly impossible. The diversity of crystals extracted from these pockets is noteworthy: quartz (clear, smoky, amethyst), tourmalines, beryls, topazes, fluorite... (Schneider, 2005). This diversity has earned Tubusis particular mineralogical renown among crystal collectors worldwide (Cairncross & Bahmann, 2006).

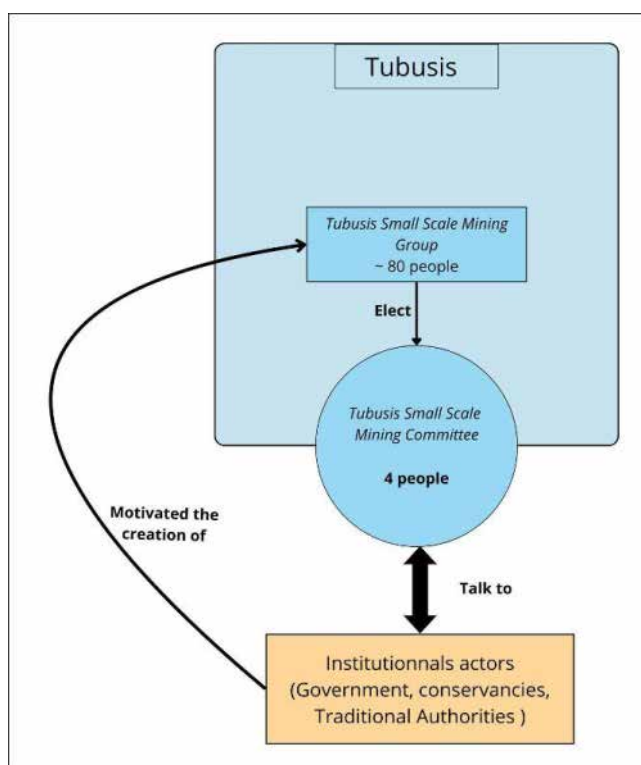
Illustration 4 – A Tubusis miner with a “Makita”, essential to reach “pockets”



Author: Mélanie Duval, 2024.

- 15 Miners' mobility is largely dictated by these local extraction conditions. One form of mobility involves movements necessary for mining work – access to the sites, procuring water, food, fuel, machinery, and handling stone sales –. Another form of mobility occurs during breaks from mining activity, when miners visit their families. However, this depends on individual financial capacities. Consequently, some miners from northern regions have not returned home for several years, indicative of restricted mobility access. Thus, most mobility patterns among Tubusis residents fit into a quadrangular scheme, involving semi-permanent camps, the village, nearby towns, and potentially their places of origin (illustration 5).

Illustration 5 - At Tubusis, the setting up of the miner's committee illustrates the government's strategy



Author: Antoine Latarge, 2024.

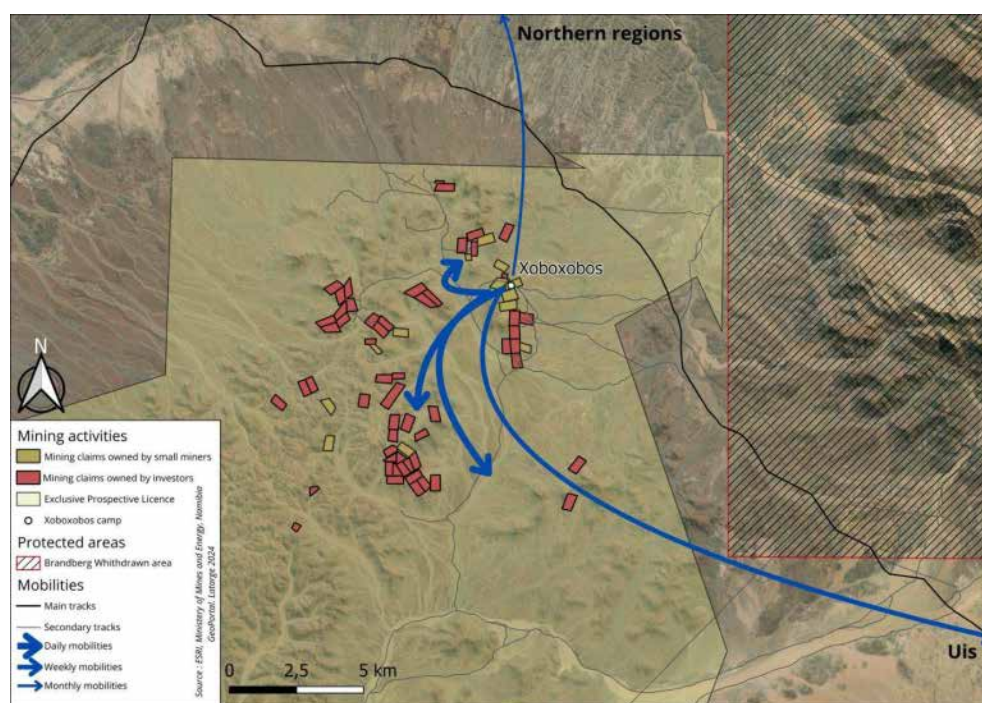
- 16 n 2022, the Tubusis Small Scale Mining Group is established following a meeting organized by the MME artisanal mining division. It gathers 80 individuals and is managed by a four-person committee. For the MME, this encourages miners' organisation in legally recognized groups in order to reinforce the control of an expanding activity. For the miners this allows them to formalize their situation, mutualize their resources to accomplish complexes administrative tasks and improve their representativity toward governmental bodies.
- 17 This is all the more critical as relations with large landowners have deteriorated over the past two decades. The latter have progressively formed alliances, notably to counter mining activities, within a context of growing tourism development (Quemin, 2023). However, as they are still unable to legally oppose mining operations on their land, some resort to illegal armed evictions.
- 18 This situation gives rise to multiple levels of violence. Physical, with threats issued by farmers: "I thought Namibia is independent but that white guy behind there he's telling people [miners]: 'I will shoot you if I find you in my camp [land], I will shoot you.' It is right in front of a police officer." (Immanuel², interview 2024) and mobilization of game rangers to monitor entries (thereby no longer protecting animals but instead hunting miners). Symbolic, with the privatization of access to a mountain that Tubusis residents consider a common resource: "But here, we are actually not on somebody's ground, we are on the mountain. The ground is yours, the farm is yours, but the mountain is not yours" (Immanuel, interview, 2024). Economic, as miners now must detour several kilometres on foot to extraction sites, heavily laden with supplies or machinery. Marginalized from main extraction areas, the communal areas inhabitants revive

painful memories of apartheid while landowners organize expensive touristic visits that overlap on the communal lands, without any benefit for the local population.

Xoboxobos

- 19 In the heart of the Goboboseb Mountains, about ten kilometers west of Brandberg and approximately 80 kilometers from the small town of Uis (illustration 6), a few corrugated iron structures attest to the possibility of life in the heart of the Namib Desert (illustration 7). Depending on who you ask, the name Xoboxobos is derived either from the sound of the “Makita” breaking rock or signifies “the smell of money.” The housing units, numbering around 70 presently, typically accommodate about 4 individuals and sometimes take the form of family households, with young children.

Illustration 6 - The high level of mobility of Xoboxobos miners despite disconnection and remoteness



Author: Antoine Latarge, 2024.

- 20 The diversity among miners at Xoboxobos, where speakers of Oshi-wambo (Northern), followed by Kavango (Northeast), Ovahimba (Northwest), and Otjiherero (Northwest and Southeast) languages predominate, contrasts sharply with the near absence of Damara, yet in majority in the area. This diversity manifests in significant linguistic and cultural differences within the village, although cohabitation appears not to be a source of conflict or tension.

Illustration 7 - Xoboxobos mining camp and its shacks

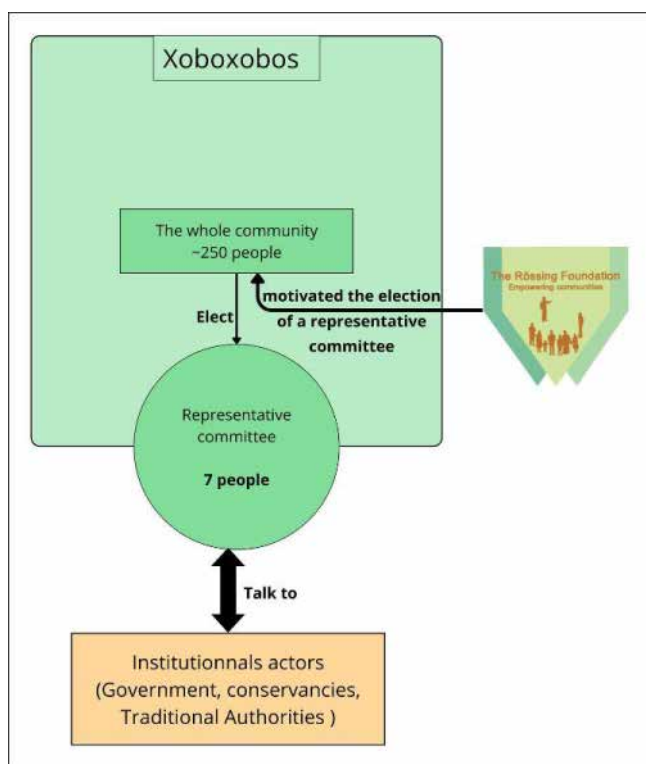


Author: Antoine Latarge, 2024.

- 21 Isolated from institutional actors, the predominantly male camp of Xoboxobos follows a quasi-autonomous mode of operation. The notable scarcity of women is striking. Those present, described as “the strongest” (Hector, interview 2024), are directly involved in the extraction activity, often under the authority of their spouses without to machinery, thus perpetuating gendered power dynamics. Although being more than an hour by car, essential activities are concentrated in Uis, including water and food supplies, church visits, occasional interactions with local authorities, and the organization of rare workshops on safety, legislation, and environmental preservation. Trips to Uis also serve as opportunities for leisure: “[referring to some miners] These motherfuckers, they say they don’t care, waste their money. They go in town to buy alcohol, bang ladies and all” (Absalom, interview 2024). However, for government engagements, one must travel to the capital a five-hour drive away. Locally, the distance between the village and the extraction sites is walkable, and the necessity of using machinery, which would justify residing close to the extraction site, is minimal. Miners typically return to their families one week per month but may also be absent for several months, explaining why more than half of the village is often vacant due to a continuous turnover. Thus, the mobilities of Xoboxobos residents follow a triangular pattern between the village, the nearby town, and their regions of origin.
- 22 The initial settlement at Xoboxobos appears to date back to 1990, coinciding with Namibia's independence, although the region was already known to some Germans for its concentration of amethyst (Cairncross and Bahmann, 2006). By 1992, the earliest confirmed mining activity involved only a few individuals, with the site already resembling a mining village. However, significant development of the village occurred only in the early 2000s, accompanied by NGOs with workshops conducted by the

Rossing Foundation on safety, business, and organization, leading to the establishment of a representative committee (illustration 8). Comprising seven members, predominantly Oshiwambo speakers, the committee plays a crucial role in regulating conflicts and arrivals, daily life, and mining activities. For example, they manage the supply of drinking water – purchased from Uis through a collective contribution of N\$100 per individual per year and sold at a low cost of N\$30 for 20 liters (illustration 9). They have also invested in stone-cutting machinery for use by miners. Additionally, they serve as an administrative intermediary with the ministry for mining title applications, bypassing potential administrative difficulties and associated indirect costs. From its inception, the representative committee of Xoboxobos appears to have held central importance, as evidenced by the absence of other forms of community life regulation entities. No other representative entities have emerged since, despite Xoboxobos' increased attractiveness after 2020, due to job losses and precarization resulting from successive lockdowns. The population, which numbered less than a hundred individuals in 2018, has doubled or even tripled since then. Integration of new arrivals occurs through sponsorship, often facilitated by family members or friends already present. This “affinity-based integration” is reflected in the spatial organization of the camp, where newcomers initially settle with their kin before potentially establishing independent residences nearby. This seems to explain the camp's expansion into two-facing wings, mirroring its growth rate (Figure 3). This growth appears poised to increase exponentially, as artisanal mining becomes an increasingly attractive solution to address the critical challenge: “There is no more jobs in town” (Johannes, interview 2024).

Illustration 8 - The Xoboxobos miners' committee, an initiative born out of workshops organised by the Rossing Foundation



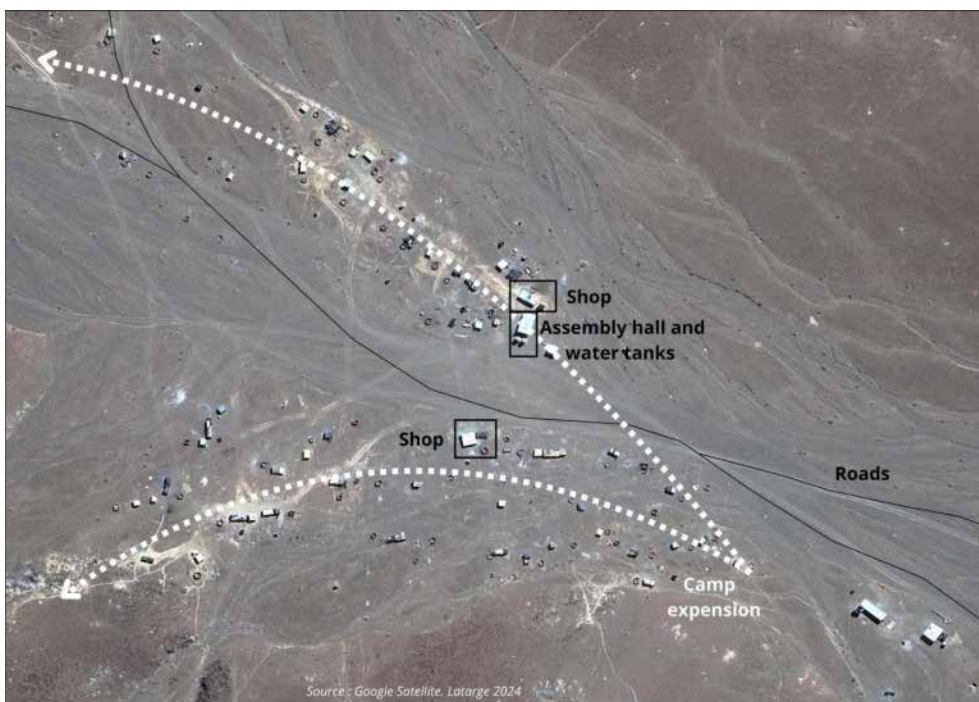
Author: Antoine Latarge, 2024.

Illustration 9 - The water purchased by the committee is stored in two large containers, with a miner in charge of distribution an hour per day.



Author: Mélanie Duval, 2024.

Illustration 10 - Xoboxobos, a camp developing itself in two-facing



Author: Antoine Latarge, 2024.

- 23 Mining activity at Xoboxobos occurs entirely on communal lands, managed by the traditional authority Dâure Daman, integrated into the Tsiseb Conservancy since 2008. It is characterized by geologically lenient conditions. Comparing to the Erongo, extractive conditions are easier: the “pockets” are a few centimetres in size and located near the surface in friable rocks (illustration 11). A baramine, hammer, chisel, and folded metal rod are enough to reach several pockets in a single day, although jackhammers are sometimes employed to expedite the process. Crystals found at Xoboxobos are primarily quartz varieties such as clear quartz, smoky quartz, and amethyst. Their market value is lower compared to Tubusis crystals but it is compensated by the quantities extracted and the regularity of “pocket” discoveries.

Illustration 11 - Pocket containing several varieties of quartz - already a large size for Xoboxobos



Author: Marie Forget, 2024.

Forming Alliances Amid Precarity

- 24 The organization of miners in Namibia exhibits a diversity of models, reflecting the influence of specific contexts and organizational strategies. This diversity is not a result of determinism or isolated choices, but rather responses developed in relation to specific contexts (or within contexts). While analysts often attempt to untangle the intricacies of context for better understanding, we argue that the interconnectedness of contextual factors remains a crucial component of analysis. For instance, considering the lack of machinery as an influential factor without accounting for geological factors is nonsensical. Hoping to analyze each contextual factor independently of others is akin to “believing one can remove a fish from water to better observe how it swims” (Beaud and Weber, 1997). Therefore, it is preferable to study these factors together as they

relate to local organizational responses, rather than attempting to unravel them and expect to find the essence of context within each one. This interconnectedness—and thus the variable nature of context—helps us understand to what extent identified models are not mutually exclusive, as miners always have the option to adapt their models based on changing contexts. Within the same individual, these modes of association can coexist at one moment, evolve, and be influenced by their trajectory.

Solo Mining

“I was working with the group together but now I'm alone because we broke it. Those who have the real machine, the owners of the machinery [...] They take more money than the other and then you have nothing” (Thomas, solo miner in another region after leaving the group he was mining within Erongo, interview 2024).

- 25 At Xoboxobos, the model of solo mining is common due to the technical simplicity of the operational mode and the remote, loosely governed geographical context. Easy to establish, it likely contributes to the post-COVID enthusiasm in Xoboxobos, as no technical skills, financial investments, or relational competencies are required for extraction. Exemplifying this model is the situation of a couple who began mining after the pandemic:

“I have four kids and too little money, so I left my old job at the Tsumeb copper mine. Then I met someone who worked in Xoboxobos. We mined together, and in those two days, I made around eight thousand [420€]. When I saw I could make that much, I came back home, packed my bag, and told my girlfriend about it. She agreed to come with me. We went to Xoboxobos and started mining.” (Tobias, interview 2024).

- 26 However, despite the realized earnings, the couple faced relational tensions. Blanca, known for her hard work, experienced violence from her partner, likely fueled by jealousy or influenced by alcohol. While potentially lucrative, this model highlights the vulnerability, particularly gender-related, to exploitation and domestic violence. The absence of association fosters such situations; the interdependence within the couple is heightened, and the victim has no one to turn to for escape.

Illustration 12 - Three hours' walk from Xoboxobos, a miner accompanied by her son wields the baramine to unearth quartz crystals



Author: Mélanie Duval, 2024.

- 27 At Tubusis, solo mining is impractical due to the hardness of the Erongo massif rock. The depth of galleries and the technical complexity of extraction necessitate cooperation among miners to manage equipment and associated risks. Work accidents, the imperative use of heavy machinery, risks of prolonged solitude, illegality, undesirability, and distance from residential areas are explanatory factors for the challenges of the solo mining model. As explained:

“It is not easy to work alone because once the place is deep, then you must have three or four people to help you. You need ropes to carry out all the waste. [...] And sometimes in the holes there is no oxygen. So, it's difficult to work in that kind of hole. So somewhere we use medical oxygen [...] or we blow a compressor during the night [...] and sometimes we use the aircon” (Daniel, interview 2024).

- 28 This context, especially geological, renders solo activities perilous.
- 29 Although the solo mining model may be a deliberate strategy, it is sometimes dictated by the miner's precarious situation and the lack of viable alternatives. Indeed, this organizational mode can result from insufficient networks and relational skills necessary to form effective partnerships. Despite its economic benefits, this model also entails notable risks in terms of safety and financial stability. In some situations, miners find themselves isolated in mountainous terrain, engaged in inherently perilous activities without immediate human presence. If they are in incapacity to find minerals, they lack peer support to overcome these challenges. While the choice to engage in solo mining may stem from a desire to avoid imbalanced power dynamics in work organization and profit distribution, it also creates vulnerabilities in social interactions that the miner might have outside of mining activities, both with other community members and external actors such as large farm owners or institutions.

Consequently, in response to these challenges, although solo mining is an individual pursuit, forms of indirect and informal cooperation may manifest, for example through the shared use of a claim space, whether one's own or another's, with or without payment. This demonstrates a porous relationship with the second type of association, namely horizontal association.

Horizontal association

“We share the same tent. We are brothers. [...] When you spend so much time with people, they become part of your family” (George, 2024).

30 At Xoboxobos, horizontal association can emerge within diverse socio-economic contexts. When none of the group members hold a mining claim, they find themselves collectively operating in a legally precarious situation or dependent on another miner's acceptance to conduct activities on their concession. Additionally, a group member can possess a mining permit but choose not to seek economic compensation for the others' use of their concession. For example, a group of miners working together on the same mining claim, equitably sharing profits from the sale of semi-precious stones, since “everyone is here for the bread, the bread brings everyone here.” (Absalom, interview 2024). This form of association demonstrates how mutual aid and resource sharing are crucial for survival in the mining environment. It underscores the development of solidarity based on collective precarity.

31 At Tubusis, several teams also exemplify a horizontal association model, although the use of machinery—requiring capital investment—complicates its formation. In this setting, profits generated from sales are equally distributed among members, as described by George:

“When we find stone, we sell it, and all together we share the price equal. [...] We rent three machines for N\$300 [15€] a week. [...] Actually, it's retired miners who rent their machines. And that's how they make their retirement. [To collectively pay for these machines], what we do, we collect grass and then we sell it in bags for N\$50 [2.5€] to farmers, because there are many livestock.” (George, interview 2024).

32 While this model is based on horizontal redistribution of profits, it may also include elements of internal hierarchy. For instance, within a group, typically one miner manages relations with buyers through phone numbers that only they possess. Depending on the arrangement, this individual also organizes operational resources as well as the transportation of machinery to the camp. These dual roles confer a leadership position within the group. Thus, while profit-sharing is structured horizontally, this model may integrate a form of hierarchical verticality based on individual experience and social capital.

Illustration 13 - A horizontal association near Tubusis



Spending most of their time there, sharing the same tent, they live as a brotherhood

Author: Mélanie Duval, 2024.

- 33 The horizontal association model thereby emphasizes equality and solidarity often reinforced by community or familial ties. Despite inequalities in capital and technical knowledge among members, this form of association appears to transcend these disparities through a deep-seated desire for collaboration and fraternity. Such solidarity is a fundamental element in understanding association dynamics within isolated and remote contexts associated with their way of life. Horizontal associations enable miners to establish close relationships that extend beyond the professional realm. They arise not solely out of necessity but also by choice, with miners sharing not only work hours but also their daily lives. An economic interpretation of this model would thus be overly simplistic. Despite the presence of hierarchical relationships, collective confrontation with social and relational precarity, as well as the inherent challenges of small-scale mining life in the Namibian desert mountains, forge particularly intense bonds.

Vertical Association

“It’s as if I was a driver in a car and the others, the passengers... The passengers have to pay the driver because the driver is responsible for them” (Loide, a miner from Xoboxobos who owns his mining claim and retrieves a larger share of profits compared to the other three members of his group, interview 2024).

- 34 At Xoboxobos, despite the minimal requirement for access to machinery, this organizational mode characterized by a leader in decision-making and economic realms remains popular. Mining on a concession brings a certain stability to the activity, the difficulty of obtaining it can justify inequality in redistribution. The

responsibility of the leader, as the mining claim is in their name and they organize the group's strategy, also influences the logic behind profit distribution. Another factor is the sharing of experience: In exchange for temporary mentoring by a more experienced miner, some young miners accept a lower income while learning the intricacies of the trade:

“Currently, two youngsters are mining with the group, one since last month and the other one for three months. They have no experience in mining activities, so I am teaching them where and how to mine.” (Hafeni, interview 2024).

- 35 Therefore, economic value is sometimes attributed to elements that initially have none or very little. In cases of redistribution disparities due to ownership of machinery or a vehicle, the association is driven by the hope of higher economic returns. By sacrificing a portion of their income, miners hope to increase it nonetheless, either by being more efficient with machines or by reaching remote areas by car where stones are plentiful and competition is scarce.
- 36 At Tubusis, the dynamics leading to verticality within groups are similar but more pronounced due to the locality's characteristics. The hardness of the geological substrate and the need to effectively organize difficult and dangerous extraction justify this model. Having special contacts and relationships with generous and reliable buyers, ensuring larger collective profits in a context where sales pose a major challenge, is also an argument a miner can use to negotiate a more advantageous profit share. Therefore, the leader's role sometimes resembles that of a manager:

“I am lucky enough to have my own machines, and I have a group of three other miners who are in the mountain. I'd like to go with them every day, but I need to be here [Tubusis] to deal with the food, water, and fuel supply, the sales of the stones to find enough money to keep mining and distribute money to the family of miners in the mountain.” (Immanuel, interview 2024).

Illustration 14 - As Immanuel, some leaders of vertical associations spend most of their time at Tubusis rather than at the miners' camp, looking after supplies and other imperatives



Author: Mélanie Duval, 2024.

- 37 Vertical association illustrates how the possession of capital creates power dynamics and inequalities among miners through economic capital, as well as superior technical or relational capabilities compared to others. Overall, miners' investment means remain the primary factor of hierarchy, where those with machines or the ability to rent them occupy a dominant position. Compared to horizontal associations, these groups assemble more through a selection process focused on efficiency and productivity rather than relational motivations, leading to strained ties outside the activity framework. Consequently, these organizational models tend to be less enduring, and disparities in redistribution—sometimes perceived as injustices—can drive miners to attempt solitary ventures or negotiate a fairer share of profits within new groups.

Contractualisation

“[His life is] not really complicated. He have a nice house. He don't have any problem with water, with electricity. I'm afraid every time I'm going to go down, but I try to work for my kids” (Thomas, about the sponsor who financed his mining in the Erongo Massif).

- 38 At Xoboxobos, forms of contractual arrangements primarily unfold between miners and buyers, often referred to as “middle-men”. Ruben, whose export of semi-precious stones to Germany and Taiwan has made him a prominent figure in the field, exemplifies the main forms of contractualization prevalent in Xoboxobos. The first is based on a “gifts for goods” logic: the buyer provides miners with the necessary machinery for extraction or cutting, and in return, benefits from the priority purchase

of valuable crystals and potential negotiation of more advantageous prices. They may also ensure a proper stone cut by entrusting this task to a skilled miner. This model also offers substantial benefits to miners. Established trust with a buyer guarantees miners regular outlets for their stones. Furthermore, access to contracted cutting machinery allows miners to capitalize on this equipment by offering its use to other miners, generating additional income. To strengthen this trust relationship, buyers often bring water and food when visiting sellers, whom they also offer transportation to the city. In contrast to this informal type of contractualization, there is also a more formal arrangement in Xoboxobos: a mining claim holder hires other miners and retrieves all stones in exchange for a monthly salary. This model ensures miners a regular income source, providing them with better financial visibility. However, the precarious nature of this salary can also keep them in a situation of economic vulnerability. This contractualization can be a side activity for buyers who own a mining claim. Some invest in multiple mining claims to employ more miners and utilize more efficient machinery, such as caterpillars. Mining claims are operated in this manner around Xoboxobos, mainly by three Namibian white brothers, Aron, Joel, and Gerson.

Illustration 15 - Around Xoboxobos, forms of contractualisation lead to the use of caterpillars, radically changing the practice and the landscape impact of the activity



Author: Antoine Latarge, 2024.

- 39 At Tubusis, contractualization is commonly referred to as sponsorship. This model involves an outsider to the group of miners, the “sponsor,” providing resources and machinery necessary for mining extraction and survival in the mountains.

“So, how it works is like this: I invest in the mining teams, they work to find something valuable, okay? They need to find something that can give them a salary and also pay back the guy who put money into them. So, the one who sponsors

owns the things they find. [...] When they find nice stones, they belong to me. And then I sell the stones and then give some money to the team” (Jeremy, interview 2024).

- 40 The sponsor holds ownership of extracted stones and is responsible for their sale, thus exerting complete and often opaque control over the percentage of profits redistributed to other members of the association. This form of contractualization fits into the collective narrative that shapes the imaginations of miners in Tubusis. Many are driven by the hope of discovering a sufficiently wide pocket to afford machines, and a car, and thereby transition into the sponsorship model themselves to become investors in the mining industry. This aspiration is nurtured by several living success stories, such as Jeremy and Daniel, who started their business in the 1990s. Their success, illustrated by the money generated from the discovery of several “pockets,” allowed them to secure their retirement by investing in certain groups. Thus, the sponsorship model in Tubusis reflects not only economic mechanisms where the sponsor holds a disproportionate share of profits but also a collective dream in which miners hope to transcend their current role to achieve positions of power and success in the mining sector.
- 41 Contractualization in the mining sector manifests in various forms, encompassing explicit agreements established between miners and other economic actors to facilitate access to tools or markets for the commercialization of their products. This model differs from vertical associations in that one party to the contract is not directly involved in mining and by the rare physical presence of the funder in the field. Indeed, interactions between the investor and miners are relatively sporadic. This form of contractualization is based on a power model where the investor, despite being distant from operations, maintains significant control over the mining process by ensuring the continuity of their presence. For this purpose, they may delegate some of their authority to an intermediary, embodied by a trusted member of the group. Ultimately, the greatest disparities produced by this model are economic, leading to radically different living standards.

Conclusion

- 42 Through a situated reflection combining field observations and semi-structured interviews, our analysis provides tangible insights into the operational modalities of artisanal mining in Namibia, revisiting and deepening how scientific and grey literature have purportedly covered the subject over the past two decades. The four models of miner associations presented – solitary, horizontal association, vertical, and contractualization – illustrate the diversity and complexity of strategies employed by miners to navigate a challenging economic and social environment. In many respects, the assumption that artisanal mining constitutes a uniform and homogeneous activity must be challenged. To preconceive artisanal mining as monolithic is to overlook the means miners employ to combat the precariousness of their activity. Adhering to such an assumption not only disregards miners' organizational praxis but also reduces them to inactive and powerless figures, posing a major methodological problem and neglecting the analysis of power dynamics among different stakeholders in artisanal mining, thereby raising ethical concerns.

- 43 The choice of an association model is not solely the result of strategic decision-making but is also influenced by a set of factors often beyond miners' control. Miners' association strategies thus reflect ongoing adjustments to perpetually evolving contexts, with each miner seeking to optimize their situation. This analysis reveals three essential principles that structure mining associations:
- (i) building on the continuity of monographic studies conducted in other regions (Kuramoto 2001; Deb *et al* 2008; Bazillier *et al* 2023), this case study underscores that mining work does not conform to a single operating mode. The diversity of observed practices demonstrates that miners adapt their methods according to the specificities of the contexts in which they operate.
 - (ii) Furthermore, miners often do not confine themselves to a single fixed association model. They navigate between different types of associations based on opportunities, stakes, and sometimes simultaneously adopt multiple models.
 - (iii) Finally, the boundaries between these models are not rigid. The existence of a range of possibilities within which miners' situations unfold reveals a certain permeability between association models. Organizational choices vary according to geological, geographical, and social contexts –or rather, they vary according to how miners assess these contexts.
- 44 This article provides an initial look at an activity that proves as complex as it is significant in postcolonial Namibia. As interest in artisanal mining grows among Namibians (increasingly attracted to this activity) and government authorities alike, this study serves as a milestone in exploring this sector, calling for further research. Among these are examinations of sales conditions, including specific analyses of relationships between sellers and buyers, and the “gifts for goods” mechanisms that structure these exchanges. Additionally, the circulation of semi-precious stones from extraction to their final destination, whether in Western stores or private collections, invites new research from the perspective of the globalization of products stemming from so-called “artisanal” activities, thereby prompting a deconstruction of discourses associated with traditional mining. With the growing importance of the mining sector in Namibia, a range of new issues emerges, particularly those concerning the interplay between mining (artisanal and industrial) and environmental preservation goals – which entails examining interactions and power relations among mining sector actors, conservation objectives representatives, and local inhabitants. Thus, by offering an analysis of association modalities among small miners in Namibia, we initiate a broader investigation into the place and operation of mining activity – artisanal and industrial – in Namibia, along with the comparative international potential this investigation may uncover.

BIBLIOGRAPHY

Bazillier R. *et al.*, 2023. Gold and diamond artisanal mining in Liberia: Under the umbrella of (in)formality? *Resources Policy*, n° 86(B).

- Beaud S., Weber F., 1997. *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Éditions La Découverte.
- Brugger F., Zongo T., 2023. Salafist violence and artisanal mining: Evidence from Burkina Faso. *Journal of Rural Studies* [On line], vol. 100, document 103029. URL: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103029>
- Cairncross B., Bahmann I., 2006. Famous mineral localities: the Erongo Mountains Namibia. *The Mineralogical Record*, vol. 37, n° 5.
- Cartier L. E., 2019. Gemstones and sustainable development: Perspectives and trends in mining, processing and trade of precious stones. *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, n° 4, p. 1013-1016.
- Charmaz K., 2006. *Constructing Grounded Theory: A Practical Guide through Qualitative Analysis*. London, Sage Publications.
- Chowdhury A. R., Lahiri-Dutt K., 2016. The geophagous peasants of Kalahandi: De-peasantisation and artisanal mining of coloured gemstones in India. *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, n° 3, p. 703-715.
- Deb M. et al., 2008. Artisanal and small scale mining in India: selected studies and an overview of the issues. *International Journal of Mining, Reclamation and Environment*, vol. 22, n° 3, p. 194-209.
- Ellmies R. et al., [2005]. *Excursion Report to Small-scale Mining in Namibia*.
- Fritz M. et al., 2018. *Global Trends in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM): A review of key numbers and issues* [On line]. Intergovernmental Forum on Mining, Minerals and Sustainable Development, 91 p. URL: <https://www.iisd.org/system/files/publications/igf-asm-global-trends.pdf>
- Freeman L., 1991. The Contradictions of Independence: Namibia in Transition. *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis*, vol. 46, n° 4, p. 687-718.
- Frommurze H. F. et al., 1942. *The geology and mineral deposits of the Karibib area, South West Africa*. Pretoria, Geological Survey Union of South Africa Mines Department.
- Gargallo E., 2015. Conservation on contested lands: the case of Namibia's communal conservancies. *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 33, n° 2, p. 213-231.
- Gatsinzi A., Hilson G., 2022. "Age is just a number": Articulating the cultural dimension of child labour in Africa's small-scale mining sector. *Resources Policy*, vol. 78, document 102779.
- Gordon R. J., 1992. *The Bushman Myth. The Making of a Namibian Underclass*. Boulder (Colorado) and Oxford, Westview Press.
- Haughton S. H. et al., 1939. *The geology and mineral deposits of the Omaruru District, South West Africa*. Pretoria, Geological Survey Union of South Africa Mines Department.
- Hilson G., McQuilken J., Perks R., 2019. *State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*. World Bank.
- Kuramoto J. R., 2001. *Artisanal and Informal Mining in Peru* [On line]. IIED and WBCSD. 53 p. URL: https://faculty.washington.edu/timbillo/Readings%20and%20documents/interoceanic%20Highway/Peru_from_Darby/peru_gold_mining/Kuramoto2001.pdf
- Krappmann O., 2006. *Tantaline, tungsten and gold mineralization suitable for small-scale mining in Namibia: A qualitative survey of metal occurrences and assessment project preferences*. Goakey Consult CC.

- Mowa E., 2021. *Heritage Impact Assessment for the small-scale mining hotspot: Goboboseb Mountains, Erongo Region, Namibia*. GeoEnviro Consulting and Trading Cc.
- Mowa E., 2021. *Heritage Impact Assessment for the small-scale mining hotspot: Tubussis, Erongo Region, Namibia*. . GeoEnviro Consulting and Trading Cc.
- Mugabe B., 2022. *Circulation of copper and copper alloys in Hinterland Sourthern Africa: material evidence from Great Zimbabwe (1000-1700CE)*. Doctoral thesis, University of Cape Town.
- Nyambe J.M., Amunkete T., 2009. *Small-Scale Mining and Its Impact on Poverty in Namibia: A Case Study of Miners in the Erongo Region* [On line]. Namibian Economic Policy Research Unit, 43 p. URL: https://www.tips.org.za/files/SSM_NEPRU_project_Final.pdf
- Odendaal W., Hebinck P., 2019. Mining on communal land as a new frontier –a case study of the Kunene Region, Namibia. *Journal of Land Use Science* [On line], vol. 15, n° 2-3, p. 457-476. DOI: <https://doi.org/10.1080/1747423X.2019.1671524>
- O'Driscoll D., 2017. *Overview of child labour in the artisanal and small-scale mining sector in Asia and Africa*. University of Manchester.
- Olivier W., 2006. *African Adventurer's Guide to Namibia: Travelling All Major Routes and Gravel Tracks*. Cape Town, Struik.
- Quemin H., [2023]. *Patrimoine comme traduction. Perspectives passées et présentes sur la fabrique du patrimoine rupestre en Namibie*. Research dissertation, Université Savoie Mont-Blanc.
- Ross B., 2011. *Artisanal Mining in Namibia – Understanding the cycle of poverty and the impact of selling collector minerals in the local marketplace*. Doctoral thesis. University of Arizona.
- Schneider G.I.C., [2020]. *Gondwanaland Geopark - A proposed Geopark for Namibia*. University of Namibia.
- Schneider G. I.C., 2020. Marine diamond mining in the Benguela Current Large Marine Ecosystem: The case of Namibia. *Environmental Development*, vol. 36, document 100579.
- Schwartz F. W. *et al.*, 2021. A Review of the Scope of Artisanal and Small-Scale Mining Worldwide, Poverty, and the Associated Health Impacts. *GeoHealth* [On line], vol. 5, n° 1, document e2020GH000325. URL: <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2020GH000325> - DOI: <https://doi.org/10.1029/2020GH000325>
- Soe P.S. *et al.*, 2022. Mercury Pollution from Artisanal and Small-Scale Gold Mining in Myanmar and Other Southeast Asian Countries. *International Journal of Environment Research and Public Health* [On line], vol. 19, n° 10, document 6290. URL: https://www.mdpi.com/1660-4601/19/10/6290/review_report - DOI: <https://doi.org/10.3390/ijerph19106290>
- Söhnge G., 1967. *Tsumeb: A historical sketch*. Windhoek, SWA Wissenschaftliche Gesellschaft.
- Speiser A., [2000]. *Small-scale mining - the situation in Namibia* [On line]. Thesis. University of Cape Town. URL: <https://open.uct.ac.za/server/api/core/bitstreams/6c967571-9232-4d04-9897-ed3eb34bd41e/content>
- Tarras-Wahlberg N.H. *et al.*, 2000. Environmental Impact of Small-scale and Artisanal Gold Mining in Southern Ecuador. *AMBIO: A Journal of the Human Environment*, vol. 29, n° 8, p. 484-491.
- Urán A., 2018. *Small-scale gold-mining: Opportunities and risks in post-conflict Colombia*. Acton (Australia), The Australian National University Press.
- Wilson W. E. *et al.*, 2002. Jeremejevite from Namibia. *Mineralogical Record*, vol. 33, n° 4, p. 289-301.

NOTES

1. *Conservancies* are areas that benefit from a form of autonomous management by local people, with the aim of ensuring the sustainable use of natural resources, with the benefits accruing to the communities (Gargallo, 2015).
 2. For anonymity purposes, first names have been altered.
-

ABSTRACTS

This article examines the social and spatial organization of artisanal gemstone mining in Namibia, shedding light on a largely under-researched area. It delves into the power dynamics and experiences of precarity faced by miners, highlighting the associative strategies they employ daily. These strategies are shown to be responses to specific situations, shaped by various factors, with the miners' agency playing a significant yet not dominant role. Drawing on fieldwork conducted at two major artisanal mining sites in Namibia, Xoboxobos and Tubusis, the article utilizes semi-structured interviews and participant observation to propose a typology of associative modes, identifying the influential factors and organizational choices of the miners. By providing a comprehensive overview, this article paves the way for future research on the artisanal mining sector in Namibia, opening new dimensions and perspectives.

Cet article examine l'organisation sociale et spatiale de l'exploitation artisanale des pierres semi-précieuses en Namibie, mettant en lumière un domaine largement sous-exploré. Il s'intéresse aux dynamiques de pouvoir et aux expériences de précarité rencontrées par les mineurs, en soulignant les stratégies associatives qu'ils mettent en œuvre au quotidien. Ces stratégies apparaissent comme des réponses à des situations spécifiques, façonnées par divers facteurs, où le libre arbitre des mineurs joue un rôle significatif mais non dominant. En s'appuyant sur un travail de terrain mené sur deux principaux sites miniers artisanaux en Namibie, Xoboxobos et Tubusis, cette analyse se base sur des entretiens semi-directifs et une observation participante pour proposer une typologie des modes d'association, identifiant les facteurs influents et les choix organisationnels des mineurs. Ainsi, en fournissant une vue d'ensemble et une analyse située, cet article ouvre la voie à de futures recherches sur le secteur minier artisanal en Namibie.

INDEX

Mots-clés: mine artisanale, pierre semi-précieuse, organisation spatiale, mode d'association, rapport de pouvoir, réflexion située

Subjects: Sur le champ

Keywords: artisanal mining, semi-precious stones, spatial organization, modes of association, power dynamics, situated reflection

AUTHORS

ANTOINE LATARGE

Antoine Latarge, antoine.latarge@univ-smb.fr, is a PhD student, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France, and a member of the EDYTEM laboratory (UMR 5204).

HUGO QUEMIN

Hugo Quemin, quemin.hugo@gmail.com, is a PhD student, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France, and a member of the EDYTEM laboratory (UMR 5204). He recently published :

- Quemin, H., Duval, M., Lahaye, R., 2024. Claiming rock art, claiming indigeneity: Spaces and scales of recognition in Khoe and San identity claims. *Journal of Social Archaeology*, vol. 25, n° 1.
- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.

KAARINA EFRAIM

Kaarina Efrain, kaarinaefraim@gmail.com, is a museum curator, Department of Archaeology, National Museum of Namibia, Windhoek, Namibia.

MARIE FORGET

Marie Forget, marie.forget@univ-smb.fr, is a lecturer and researcher, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France and a member of the EDYTEM laboratory (UMR 5204). She recently published

- Bos, V., Forget M., Gunzburger Y., 2024. Lithium-based energy transition through Chilean and Australian miningscapes. *The Extractive Industries and Society*, vol. 17, document 101384 .
- Forget M., Rossi M., 2024. Beyond Technology and Toward Sustainable Trajectories for Mining Territories: A Challenge for the Present. *International Journal of Political Economy*, vol. 53, n° 1, p. 96-110.
- Forget M., Bos V., 2024. Verdir l'extraction : la « récolte » du soleil et du lithium dans les Andes. *Écologie & Politique*, n° 68, p. 71-86.

MÉLANIE DUVAL

Mélanie Duval, Melanie.Duval@univ-smb.fr, is a researcher, Laboratoire EDYTEM UMR 5204, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France

- Rock Art Research Institute, GAES, University of the Witwatersrand, P. Bag 3, P.O. Wits, Johannesburg 2050, South Africa. She recently published :
- Baracchini L., Duval M., 2024. Partager des images, repenser le patrimoine rupestre : un projet de photographie participative avec les communautés !Xun et Khwe de Platfontein (Afrique du Sud). *Nouvelles perspectives en sciences sociales* [En ligne sur Erudit], vol. 20, n° 1, p. 135-179. DOI: <https://doi.org/10.7202/1116924ar>
- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.
- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget et Mélanie Duval

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28847>

DOI : 10.4000/140dv

ISSN : 1963-1197

Cet article est une traduction de :

Mining the Desert Margins: Exploring the Territorial and Organizational Dynamics of Artisanal Mining in Namibia - URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28767> [en]

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget et Mélanie Duval, « Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28847> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dv>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Miner dans le désert : logiques d'association et formes spatiales de la mine artisanale en Namibie

Antoine Latarge, Hugo Quemin, Kaarina Efraim, Marie Forget et Mélanie Duval

Cette recherche a été financée en tout ou partie, par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du projet COSMO-ART, ANR-21-CE27-0011. Dans l'objectif de sa publication en libre accès, l'auteur/le bénéficiaire titulaire de droits applique une licence open Access CC-BY à tout article/manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission. Également, ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « France 2030 » portant la référence ANR-15-IDEX-0002 via le LabEx ITEM, projet de recherche GéoExTour.

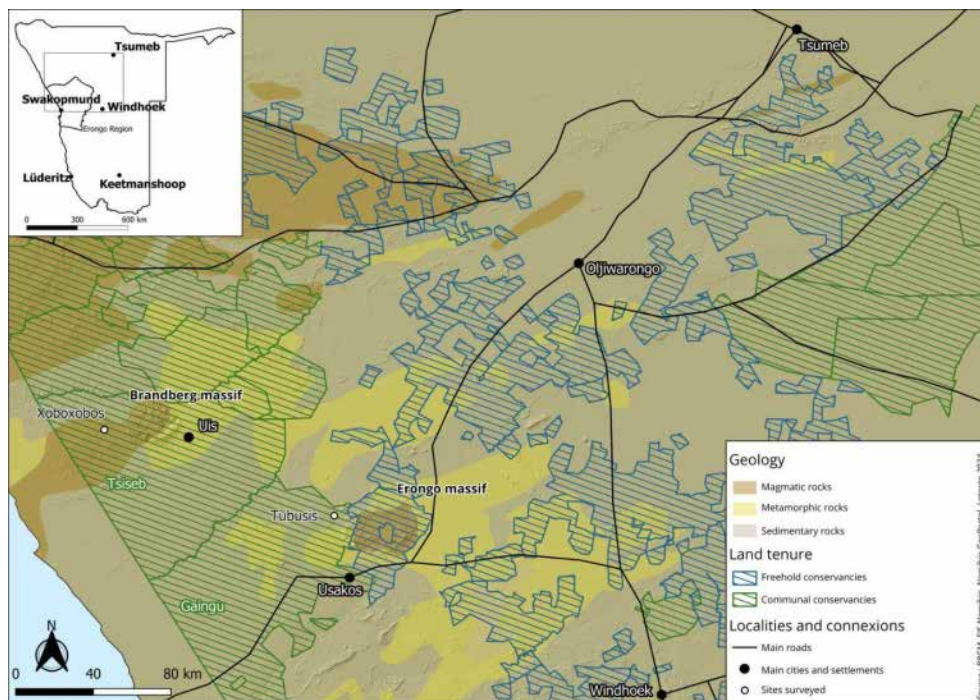
Introduction

- 1 L'imaginaire collectif associe souvent l'exploitation minière aux mines à ciel ouvert, opérées par de grandes entreprises et leurs machines coûteuses. Pourtant, l'immense majorité des mineurs à travers le monde travaillent avec des outils simples tels que des pioches, pelles et burins. Ces mineurs dits « artisanaux » extraient divers types de ressources telles que l'or, le diamant, l'étain, le lithium, les terres rares, le tantale, le cobalt ainsi que des pierres précieuses et semi-précieuses. Seuls ou organisés en petits groupes et en coopératives auto-financés, ils jouent un rôle crucial dans l'industrie minière mondiale. En 2017, l'IISD estimait à 40 millions leur nombre dans le monde, soit six fois plus que les 7 millions employés par les mines industrielles (Fritz *et al.*, 2018). Ainsi, si les mines artisanales sont bien moins efficaces, elles contribuent toutefois à hauteur de 20 à 25 % de la production annuelle mondiale d'or, de diamants, d'étain, de tantale et de cobalt (Schwartz *et al.*, 2021). À ce titre, elles sont souvent considérées comme « indispensables » et comme « l'activité non agricole la plus importante dans le monde en développement » (World Bank, 2019).

- 2 La Namibie est l'un des principaux pays miniers d'Afrique. Son industrie minière est de loin le principal contributeur au PIB, aux exportations et aux recettes publiques du pays. Parallèlement à 44 gisements industriels actuellement exploités, la mine artisanale prospère grâce à une géologie particulièrement favorable. Cette géologie, remontant à 2 milliards d'années, a été formée par une succession de phénomènes volcaniques, de subduction, de glaciations et d'érosion. Les complexes volcaniques, façonnés par la formation (il y a 500 Ma) et la dislocation du Gondwana (130 Ma) ont été rendus visibles par l'érosion favorisant le développement de nombreux sites d'extraction artisanale dans les régions de l'Erongo et de Kunene, principalement autour des massifs de l'Erongo, de Spitzkoppe et du Brandberg.
- 3 Malgré l'important potentiel minier, très peu d'études se sont intéressées à la mine artisanale en Namibie. Les rapports gouvernementaux et les écrits scientifiques ont néanmoins observé le développement de l'activité de manière institutionnelle et quantitative (voir par exemple Nyambe et Amunkete, 2009 ; Ross, 2011 ; Odendaal et Hebinck, 2019) depuis la première étude sur le *Small-Scale Mining* en Namibie (Speiser, 2000) jusqu'aux plus récentes études d'impacts financées par le Ministère des Mines et de l'Énergie (2021). Ces travaux manquent souvent d'un investissement à long terme sur le terrain : ils répètent consensuellement les grands chiffres et les enjeux prioritaires du secteur et semblent ainsi satisfaire les vues ministérielles. Pourtant, force est de constater que la visibilité gouvernementale sur cette activité reste médiocre même si depuis l'indépendance en 1990, le gouvernement namibien tente de formaliser et de contrôler les activités minières artisanales des 5 000 petits mineurs recensés en 2023. La plupart d'entre eux vivent toujours dans des conditions difficiles et vendent leur production sur des marchés informels à bas coût, souvent comme souvenirs pour les touristes (Ellmies *et al.*, 2005). L'extraction comme la vente sont donc souvent motivées par l'urgence et l'immédiateté. De plus, les problèmes du quotidien minier tels que le manque d'outils et de machines appropriés, les conditions de travail difficiles, ou les conflits récurrents avec les propriétaires fonciers concernant les droits d'exploitation, perdurent depuis des décennies. Au regard de leurs conditions de vie difficiles, la priorité des petits mineurs recouvre des enjeux de (sur)vie plutôt que des questions de légalisation. Dès lors, de nombreuses situations informelles, parfois illégales, persistent par défaut. C'est notamment le cas lorsque l'extraction se déroule sur les propriétés privées de très grande superficie des Namibiens d'origine allemande. Aux enjeux légaux et matériels se superposent alors des enjeux sécuritaires, les mineurs étant parfois pourchassés par des milices privées pour les expulser.
- 4 Que font ces mineurs lorsque l'entrée dans la légalité ne permet pas de répondre à leurs problèmes ? L'une des stratégies qu'ils adoptent pour faire face aux multiples enjeux matériels, financiers, légaux et sécuritaires de leur activité consiste à s'associer. Ils naviguent ensuite entre ces associations en fonction de leur contexte du moment et de leurs trajectoires respectives. Pour mieux comprendre les différentes formes d'association et les choix des mineurs au regard d'enjeux situés, cette étude propose d'analyser les modalités du travail minier à Tubusis et Xoboxobos (illustration 1), deux hauts lieux de l'exploitation artisanale en Namibie (Mowa, 2021). Ces deux terrains couvrent des compositions géologiques variées – allant des basaltes et autres roches volcaniques en passant par des granites/granodiorites à des roches gréseuses – et concentrent l'extraction sur des régimes fonciers différents – de propriétés privées à des terres communautaires. À partir d'observations et d'entretiens semi-structurés

menés en 2023 et 2024, notamment avec les petits mineurs à Tubusis et à Xoboxobos, les propriétaires terriens du massif de l'Erongo et les fonctionnaires du Ministère des Mines et de l'Energie (MME), cette étude présente l'enjeu et l'implication du gouvernement namibien dans la formalisation de l'activité minière artisanale depuis les années 1990 (1), avant d'analyser les configurations socio-spatiales du travail minier à Tubusis et Xoboxobos(2) puis de proposer une typologie ethnographiquement informée des modèles d'organisation des mineurs (3). Axée majoritairement sur des données qualitatives et une démarche d'observation participante, cette étude propose une réflexion située (*grounded theory*, cf. Charmaz, 2006) sur l'influence du contexte dans les choix organisationnels des mineurs.

Illustration 1 - Tubusis et Xoboxobos, deux hauts lieux de la mine artisanale au cœur d'une géologie et de régimes fonciers particuliers



Auteur : Antoine Latarge, 2024.

Entre objectifs de régulation et réalités minières : un état des lieux namibien

- 5 En Namibie, malgré un poids économique croissant et un nombre grandissant d'individus engagés dans cette activité, la mine artisanale n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches. Pourtant, plusieurs milliers de personnes vivent aujourd'hui exclusivement de l'économie précaire de cette activité (Speiser, 2000), alimentant des marchés mondialisés en demande de minéraux à bas coûts (Schwartz *et al.*, 2021). Comme ailleurs, la mine artisanale namibienne dépend fondamentalement des contextes politiques, sociaux, culturels et géologiques du territoire dans lequel elle se déploie (Ross, 2011). Pour cette raison, ce désinvestissement de la recherche sur le sujet ne peut pas être comblé par la diversité des travaux sur la mine artisanale dans d'autres pays où de nombreuses réflexions mettent l'accent

(i) sur les impacts environnementaux de la mine artisanale, notamment autour de l'usage de substances chimiques pour faciliter les processus extractifs (Tarras-Wahlberg *et al.*, 2000 ; Soe *et al.*, 2022),

(ii) sur certains enjeux moraux notamment lié au travail minier infantile (Gatsinki et Hilson, 2022 ; O'Driscoll, 2017)

ou encore (iii) sur les violences associées à la présence de groupes armés (Brugger et Zongo, 2023 ; Uràn, 2018).

- 6 Très différente dans ses formes, la mine artisanale namibienne présente des particularités qui la singularisent. L'une de ses particularités tient aux minéraux qui y sont recherchés, avec la quasi-totalité de l'activité minière organisée autour de la recherche de pierres semi-précieuses (Nyambe et Amunkete, 2009). Les modalités d'extraction sont donc également spécifiques, de même que les réseaux et les méthodes de vente, dans la mesure où l'activité minière autour de la pierre semi-précieuse présente généralement des configurations singulières (Chowdury et Lahiri-Dutt, 2016 ; Cartier, 2019).
- 7 L'histoire minière de la Namibie est relativement méconnue, et pourtant très ancienne. La circulation de cuivre et de ses alliages en Afrique australe est attestée dès le XI^e siècle (Mugabe, 2022), et à leur arrivée vers 1850, les premiers colons allemands (missionnaires et marchands) documentent l'existence d'une économie minière régionale qui les a précédés. Les Bushmen commercent alors avec les Ovambos, leur vendant du sel ainsi que du cuivre des environs de Tsumeb (Nord-Est), qu'ils ont pu extraire de gisements proches de la surface (Gordon, 1992). En 1893, après une série d'expropriations, ce même gisement passe sous le contrôle de la South West Africa Company (Söhnge, 1967), suivi du gisement d'étain d'Uis, découvert en 1911 et industrialisé en 1922 (Olivier, 2006). Pendant la même période, plusieurs mines diamantifères sont ouvertes dans le désert du Namib à partir de 1908 (Schneider, 2020), ainsi qu'une dizaine de petites mines d'étain sur les pourtours sud-ouest du massif de l'Eroingo, entre 1916 et 1928 (Haughton *et al.*, 1939 ; Frommurze *et al.*, 1942). La chute du prix de plusieurs minerais, notamment de l'étain à partir des années 1980, a entraîné l'arrêt temporaire ou permanent de la plupart des mines industrielles. Durant cette période de récession économique, croisée avec une situation sociale précaire liée à la guerre d'indépendance, une pluralité d'individus non-blancs se (re)tourne vers la mine artisanale. Cela a donné un nouvel élan à cette activité, alors prisée pour sa stabilité dans le contexte d'une situation socio-économique nationale délétère. Ainsi, avec l'indépendance en 1990, la République namibienne naissante devait relever le défi de la gestion de ces deux activités minières concurrentes (artisanale et industrielle). Elle héritait en effet d'une période coloniale qui avait fait du pays un vaste terrain d'extraction vers l'international (Freeman, 1991). Intégrer la mine artisanale représentait alors un enjeu postcolonial majeur, car il s'agissait d'organiser la gestion d'une activité qui permettait à des milliers d'individus de survivre. Dans le même temps, cette activité se déroulait régulièrement au-delà des clôtures de fermes aux dimensions démesurées héritées du colonialisme. L'un des multiples défis de ce jeune gouvernement consistait donc à formuler de nouvelles lois afin de 1. dépasser le problème de l'illégalité d'une activité devenue acceptable/acceptée, 2. mieux contrôler un secteur relativement opaque et 3. revoir l'organisation légale de ces activités historiquement liées mais de plus en plus disjointes au gré des changements technologiques. En 1992, la promulgation du *Minerals Act* répond en théorie à ce défi par

une réglementation unique de toutes les activités minières toujours en vigueur aujourd'hui.

- 8 Le *Minerals (Prospecting and Mining) Act* (33 of 1992) distingue la mine artisanale de la mine industrielle en proposant deux types de réglementation avec un cadre législatif commun. Pour la mine artisanale, le *Minerals Act* stipule qu'une *Non-Exclusive Prospecting Licence* (NEPL) peut être accordée à tout résident namibien majeur pour une somme relativement modeste (le prix change régulièrement – actuellement N\$250 / 13€) et une validité d'un an. Cette licence, renouvelable à souhait, donne le droit à un individu de prospecter – mais pas de miner – partout dans le pays, quels que soient les minerais et les régimes fonciers. Il est dès lors possible « d'aller n'importe où pour chercher n'importe quel produit » (géoscientifique du MME, entretien 2023). Cette licence peut être obtenue à Windhoek, au MME, ou dans des bureaux régionaux prévus pour alléger les coûts de transport. Une fois un terrain trouvé, pour passer de la prospection à l'exploitation, il faut soumettre une demande de *mining claim*. Ce titre, également relativement bon marché (actuellement N\$250 / 13€), passe par un processus d'évaluation qui débouche sur une validation ou un refus. Son acquisition permet d'extraire et de vendre légalement les minéraux trouvés sur une aire usuellement rectangulaire, de 18 hectares (300 x 600 mètres). Une branche spéciale du MME, la *small-scale mining division* (SSMD, créée en 2010) aide les mineurs à formaliser ce type de demande. Comme condition d'obtention d'un *mining claim*, le MME impose de soumettre un *Environmental Clearance Certificate* (ECC), c'est-à-dire un document prenant la forme d'un questionnaire, qui permet d'attester que l'endroit peut supporter l'extraction minière. L'ECC est ensuite transféré du MME et au Ministry of Environment, Forestry and Tourism (MEFT). Selon le terrain demandé, le MEFT peut alors imposer un Environmental Impact Assessment (EIA) fait par un consultant privé. Depuis 2021, l'ECC doit systématiquement être précédé d'un *Heritage Impact Assessment* (HIA), réalisé par un archéologue assermenté par le National Heritage Council (NHC). Comme les coûts des démarches sont difficilement supportables pour les mineurs, différentes stratégies sont mises en place pour les aider. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le gouvernement a par exemple réalisé en 2021 des études d'impacts sur de larges zones stratégiques – là où il y a une concentration de l'activité minière – pour que les mineurs n'aient plus besoin de les financer eux-mêmes. La délivrance d'un titre minier nécessite donc aujourd'hui une triple validation – MME, MEFT, NHC –, ce qui explique la longueur des délais, atteignant parfois l'année. La décision finale d'attribution de ce titre est finalement prise par des représentants des ministères concernés qui se retrouvent en réunion chaque vendredi. Une fois acquis, un *mining claim* est valable pour trois ans et renouvelable pour deux ans, et il est possible d'obtenir jusqu'à un maximum de dix titres miniers par individu.
- 9 La législation et les incitations subséquentes ont transformé de manière significative les modalités de l'exploitation minière en Namibie en visant une régularisation massive de la mine artisanale. Par exemple, au début des années 2000, le MME a proposé un financement régional pour établir des organisations coopératives parmi les mineurs artisanaux. Au même moment, une délégation de l'UE en Namibie fournissait un soutien financier important pour développer des cours de gestion d'entreprise adaptés aux activités minières (Nyambe et Amunkete, 2009). Aujourd'hui, le MME, par le biais de la SSMD, encourage les mineurs à regrouper leurs concessions, pour un meilleur contrôle et une meilleure visibilité de l'exploitation minière artisanale et simplifier les

processus légaux grâce à des efforts centralisés. De plus, le gouvernement attribue souvent des portions de terrain trop grandes pour qu'un seul mineur puisse les exploiter. Cela justifie les incitations gouvernementales à l'association, et de nombreux mineurs partagent désormais leur surface avec d'autres.

- 10 Bien que la tendance générale soit à l'augmentation de la légalisation pour les mineurs opérant sur des terres communales, ceux travaillant sur des terres privées atteignent rarement une pleine conformité légale. La plupart possèdent une licence de prospection non exclusive (NEPL), applicable quel que soit le régime foncier, mais l'acquisition d'une concession minière sur des terres privées nécessite le consentement du propriétaire. Ainsi, quelques années après la mise en œuvre de la loi, 80 % des 2 000 mineurs artisanaux namubiens continuaient à opérer illégalement (Krappmann, 2006). Cependant, selon le MME, la situation s'est depuis améliorée. En 2023, environ 5 000 Namubiens tiraient leurs revenus de l'exploitation minière artisanale, presque tous étant « enregistrés » (c'est-à-dire détenteurs d'une NEPL). Ces chiffres, bien que difficiles à vérifier, indiquent une tendance croissante à la formalisation du secteur. Les obstacles légaux, administratifs et techniques impliquant diverses institutions et mesures gouvernementales font que l'obtention de ce permis n'est ni simple ni garantie. En 2022, seulement 115 des 1 141 demandes de concessions minières soumises au MME ont été approuvées, représentant un taux d'approbation de seulement 10 %.
- 11 Tant au niveau de l'extraction que de la vente, la législation est l'un des facteurs qui influence les modalités d'association des mineurs. Également, la géologie est une donnée fondamentale dans la mesure où elle détermine la nécessité d'investir, ou non, dans des machines (perforateur, groupe électrogène, etc.), ou si des outils manuels (pelle, pioche, burin, etc.) suffisent. Le type de foncier est également un facteur important, avec la possibilité de conflits avec les propriétaires concernant les droits d'exploitation. Cependant, des analyses développées en 2023 et 2024 révèlent que la législation, la géologie et le contexte foncier ne suffisent pas à expliquer les formes d'association observées. Par conséquent, cette étude vise à améliorer notre compréhension des choix organisationnels des mineurs artisanaux namubiens en examinant la manière dont ces choix sont influencés par des facteurs interconnectés, y compris les configurations territoriales locales et les dynamiques de pouvoir entre les diverses parties prenantes. En analysant les organisations minières locales sur deux hauts lieux de la mine artisanale namibienne, Tubusis et Xoboxobos, nous proposons de mettre en lumière les variations contextuelles qui influencent les modalités d'association des mineurs et, par extension, les relations de pouvoir qui façonnent leur vie quotidienne.

Tubusis et Xoboxobos, contexte et enjeux de deux hauts lieux de la mine artisanale en Namibie

Tubusis

- 12 Logé au pied du massif de l'Erongo, Tubusis (illustration 2) se situe à environ 200 kilomètres au nord-ouest de la capitale Windhoek, et à moins d'une heure au nord d'Usakos (illustration 3) le long d'une route praticable et fréquentée par les touristes. Avec 1 500 habitants, Tubusis bénéficie toutefois d'infrastructures publiques notables : clinique, commissariat, centre de formation agricole et une école primaire d'ampleur

nationale de 400 élèves, dont 250 en pensionnat, ce qui permet à Tubusis de jouir d'une centralité relative. Outre l'activité minière, certains habitants travaillent dans les commerces et services publics à proximité, et une poignée dans les lodges privées. La mixité est faible, avec des difficultés d'intégration pour des individus non-damaras (Ovambos, Himbas...).

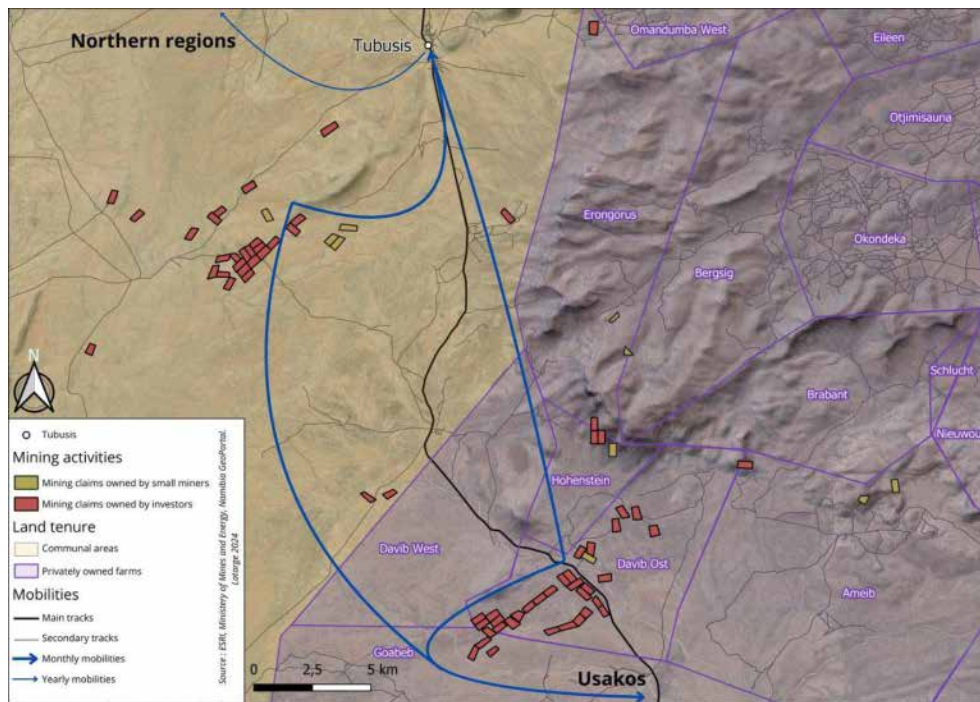
Illustration 2 – Au pied du massif de l'Erongo, des habitations de tôles ou en dur forment la localité de Tubusis



Auteure : Mélanie Duval, 2024.

- 13 L'histoire de Tubusis n'est pas exclusivement minière, son toponyme figurant déjà sur les premières cartes coloniales allemandes. L'activité minière semble avoir débuté à la fin des années 1990, notamment via la découverte en 1999 d'une grande quantité de tourmaline noire créant un emballement du *small-scale mining* dans l'Erongo. La ruée de 1999-2001 se développe aussi avec la découverte de béryl (1999), d'aquamarine (2000), puis d'uranium et d'or (2003). En mars 2001 la découverte de jeremejevite amène plusieurs centaines de *small-scale miners* à creuser illégalement en continu sur plusieurs fermes (Wilson *et al.*, 2002).

Illustration 3 – L'activité minière et les mobilités à Tubusis, entre fermes privées et terres communautaires



Auteur : Antoine Latarge, 2024.

- 14 Aujourd'hui, l'activité minière se déroule sur deux catégories foncières : communautaire, gérée par l'autorité traditionnelle Oe=Gân, intégrée depuis 2004 à la #Gaingu Conservancy¹, et privée, dont les fermes détenues par des namibiens d'origine allemande dépassent 10 000 ha. L'extraction est particulièrement exigeante dû au contexte géologique granitique du massif. Les cavités naturelles appelées *pockets* que cherchent les mineurs, parfois assez grandes pour qu'ils puissent s'y tenir debout, peuvent se trouver à des profondeurs atteignant trente mètres. Souvent, les mineurs doivent patienter plusieurs mois, voire des années, avant d'en atteindre une. Ainsi, de petits camps semi-permanents de tentes de fortune sont éparpillés, autant sur les terres communautaires que sur les propriétés privées, provoquant des tensions. Les outils nécessaires pour extraire les cristaux sont adaptés à la dureté et à la profondeur des formations géologiques. Sans les *makita*, marteaux-piqueurs dénommés d'après la marque japonaise (bien qu'étant pour la plupart des équivalents low-cost chinois) (illustration 4), percer les couches de roche serait strictement impossible. La diversité des cristaux extraits est remarquable : quartz (clair, fumé, améthyste), tourmalines, béryls, topazes, fluorite... (Schneider, 2005). Cette diversité confère à Tubusis une renommée connue des collectionneurs de cristaux du monde entier (Cairncross et Bahmann, 2006).

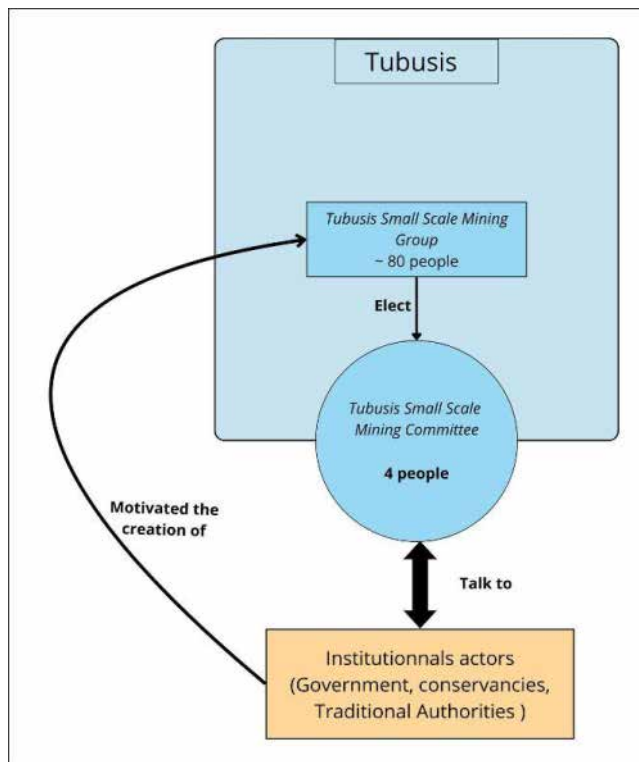
Illustration 4 – Mineur de Tubusis équipé de son *makita*



Auteure : Mélanie Duval, 2024.

- 15 Les conditions d'extraction locale influencent les mobilités. Un premier type de mobilité correspond aux déplacements liés au travail minier – accès au site, ravitaillement du groupe en eau, nourriture, pétrole, machines et vente de pierres. Un deuxième type correspond à une pause dans l'activité permettant aux mineurs de visiter leurs proches, mais celle-ci dépend des capacités financières de chacun. Des mineurs provenant des régions du Nord, par exemple, ne sont pas rentrés depuis plusieurs années. La mobilité des habitants de Tubusis s'inscrit donc dans un schéma quadrangulaire, entre les campements semi-permanents, le village, la ville de proximité, et potentiellement les lieux d'origine.
- 16 En 2022, l'association Tubusis Small Scale Mining Group est fondée à la suite d'une réunion organisée par la division de la mine artisanale du MME. Elle rassemble environ 80 individus sous la direction d'un comité de quatre personnes (illustration 5). Pour le MME, elle favorise l'organisation des mineurs en groupes dotés d'une entité légale, afin de renforcer le contrôle d'une activité en expansion. Pour les mineurs cela permet de formaliser leur situation, mutualiser les ressources pour accomplir des démarches administratives complexes et améliorer leur représentativité auprès des instances gouvernementales.

Illustration 5 - À Tubusis, la mise en place du comité des mineurs comme illustration de la stratégie gouvernementale



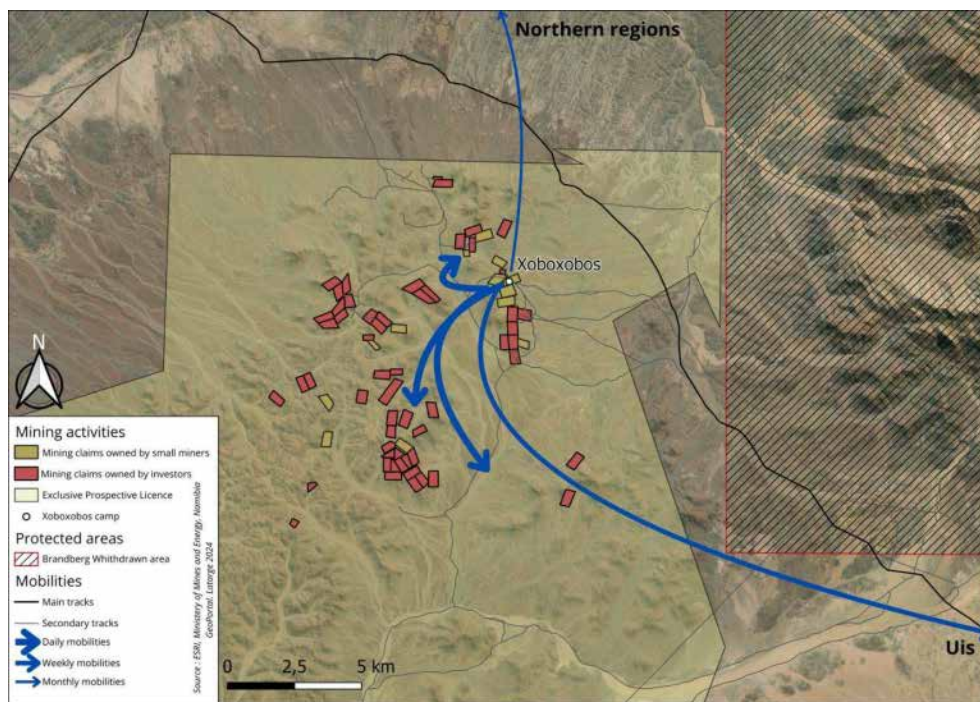
Auteur : Antoine Latarge, 2024.

- 17 Ceci est d'autant plus crucial que les relations avec les grands propriétaires se sont dégradées ces deux dernières décennies. Ces derniers se sont progressivement associés, notamment afin de contrer l'extraction minière, dans un contexte de développement touristique croissant (Quemin, 2023). Ne pouvant toujours pas s'opposer légalement à l'activité minière sur leurs terres, certains recourent à des évictions armées illégales.
- 18 Cette situation présente donc plusieurs niveaux de violence. Physique, avec des menaces proférées par les fermiers : « Je pensais que la Namibie était indépendante, mais ce gars blanc là-bas, il dit aux gens : je vais te tirer dessus si je te trouve sur mes terres, je vais te tirer dessus » (Immanuel², entretien 2024). La mobilisation des *game rangers*, qui ne protègent plus seulement la faune mais chassent les mineurs, radicalise la situation. Symbolique, avec la privatisation de l'accès à une montagne que les habitants de Tubusis considèrent comme un bien commun : « Mais ici, nous ne sommes pas sur la terre de quelqu'un, nous sommes dans la montagne. Le sol est à toi, la ferme est à toi, mais la montagne n'est pas à toi, elle est à tout le monde » (Immanuel, entretien, 2024). Économique, car l'accès aux sites d'extraction, requiert désormais un détour d'une dizaine de kilomètres, alors que les mineurs sont lourdement chargés en ravitaillement et en machines. Relégués à l'écart des meilleures surfaces d'extraction, les habitants des terres communautaires revivent le souvenir douloureux de l'apartheid tandis que les propriétaires fonciers organisent des visites touristiques onéreuses qui débordent sur les terres communautaires, sans aucun bénéfice pour les populations locales.

Xoboxobos

- 19 Dans les montagnes de Goboboseb, une dizaine de kilomètres à l'ouest du Brandberg et à environ 80 kilomètres de la petite ville d'Uis (illustration 6), quelques ondulations de tôles prouvent que la vie est possible au cœur du désert du Namib (illustration 7). Selon les interlocuteurs, le nom Xoboxobos serait dérivé du bruit du *makita* brisant la roche, ou signifierait « l'odeur de l'argent ». Les unités d'habitation, environ 70 à l'heure actuelle, rassemblent en moyenne 4 personnes, parfois sous la forme de foyers familiaux, avec des enfants en bas âge.

Illustration 6 - À Xoboxobos, des mobilités importantes malgré la déconnexion et l'éloignement



Auteur : Antoine Latarge, 2024.

Illustration 7 - Xoboxobos et ses habitations de tôles et de bâches en plastique

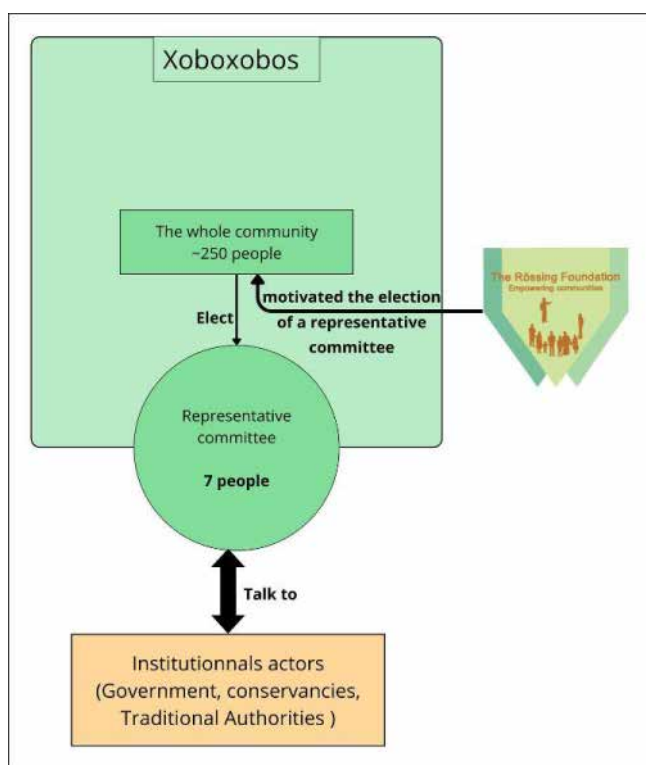


Auteur : Antoine Latarge, 2024.

- 20 La diversité des mineurs à Xoboxobos, où les locuteurs Oshiwambo (Nord) sont majoritaires, suivis des Kavangos (Nord-Est), Ovahimbas (Nord-Ouest) et Otjihereros (Nord-Ouest et Centre-Est), contraste avec la quasi-absence de Damaras, pourtant majoritaires dans la région. En découle de fortes différences linguistiques et culturelles au sein du village, sans pour autant sembler être source de conflits ou de tensions.
- 21 Isolé des acteurs institutionnels, le camp majoritairement masculin de Xoboxobos fonctionne en quasi-autonomie. Les rares femmes présentes – « les plus fortes » (Hector, entretien 2024) – participent à l'extraction, souvent sous l'autorité de leur conjoint et sans accès aux machines, perpétuant ainsi des rapports de domination genrés. Bien qu'étant à plus d'une heure de voiture, c'est à Uis que sont centralisées les activités essentielles pour les mineurs de Xoboxobos, comme l'approvisionnement en eau et en nourriture, les visites à l'église, les quelques échanges avec les autorités locales et l'organisation de rares ateliers sur la sécurité, la législation et la préservation de l'environnement. Les trajets vers Uis sont aussi l'occasion de loisirs : « [à propos de certains mineurs] Ces *motherfuckers*, ils disent qu'ils s'en foutent, gaspillent leur argent. Ils vont en ville pour acheter de l'alcool, s'envoyer en l'air et tout » (Absalom, entretien 2024). Toutefois, pour les contacts gouvernementaux, il faut se rendre à la capitale à cinq heures de route. Localement, la distance entre le village et les lieux d'extraction est praticable à pied, et la nécessité d'utiliser des machines, qui justifierait de résider à proximité immédiate du lieu d'extraction, est faible. Les mineurs rentrent généralement dans leurs familles une semaine par mois, mais s'absentent parfois plus longtemps. Plus de la moitié du village est donc souvent vide en raison d'un turnover permanent. Ainsi, les mobilités des habitants de Xoboxobos suivent un schéma triangulaire entre le village, la ville voisine et les régions d'origine.

- 22 La première installation à Xoboxobos semble remonter à 1990, lors de l'indépendance de la Namibie, bien que la région soit alors déjà connue de certains allemands pour sa concentration d'améthyste (Cairncross et Bahmann, 2006). En 1992, date la plus ancienne à laquelle une activité a pu être attestée, quelques individus seulement y minaient, le lieu ayant alors déjà l'aspect d'un village minier. Toutefois, le développement significatif du village a attendu le début des années 2000, accompagné par des ONG avec des ateliers de la Rossing Foundation sur la sécurité, le business et l'organisation, conduisant à la création d'un comité représentatif (illustration 8). Composé de sept personnes, majoritairement des locuteurs Oshiwambo, ce comité joue un rôle crucial dans la régulation des conflits et des arrivées, de la vie quotidienne et de l'activité minière. Il gère par exemple l'approvisionnement en eau potable – achetée à Uis via une cotisation collective de N\$100/individu/an et revendue au faible coût de N\$30 les 20 L – (illustration 9). Ils ont également investi dans des machines de coupe de pierres, accessibles aux mineurs, et servent de relais administratif pour les demandes de titres miniers, court-circuitant ainsi les difficultés administratives et les coûts associés. Le rôle du comité est central, en témoigne l'absence d'autres entités de régulation communautaire. L'attractivité de Xoboxobos a pourtant considérablement augmenté après 2020, la précarisation engendrée par les confinements successifs ayant fait presque triplée la centaine de mineurs qui y vivaient en 2018. L'intégration des nouveaux arrivants se fait par parrainage familial ou amical, ce qui se reflète dans l'organisation spatiale du camp en deux ailes distinctes (illustration 10), puisque les nouveaux venus s'installent d'abord avec leurs proches avant de potentiellement s'établir indépendamment à proximité. Xoboxobos semble destiné à continuer de grandir, la mine artisanale étant une solution de plus en plus attractive pour répondre à l'actuel enjeu crucial : « Il n'y a plus de travail en ville » (Johannes, entretien 2024).

Illustration 8 - Le comité de Xoboxobos, né lors de workshops organisés par la Rossing Foundation



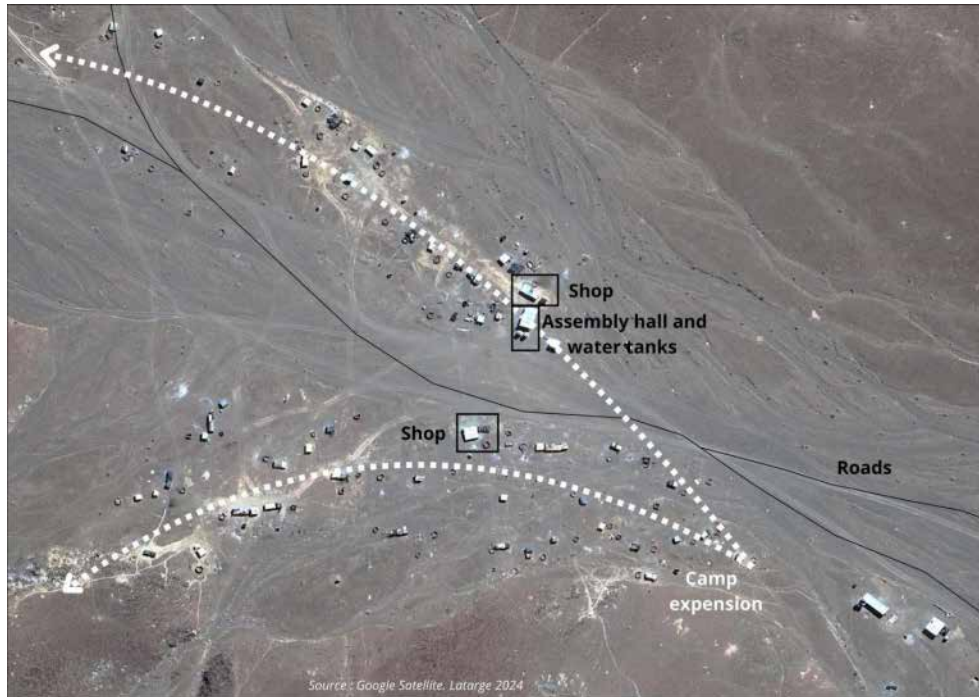
Auteur: Antoine Latarge, 2024.

Illustration 9 - L'eau achetée par le comité est stockée dans deux grands conteneurs, et chaque jour un mineur s'occupe de la distribution pendant une heure



Auteure : Mélanie Duval, 2024.

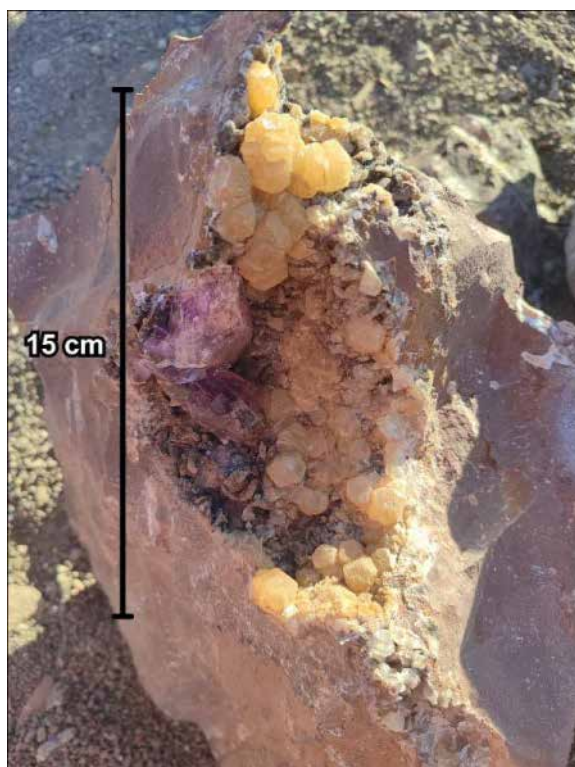
Illustration 10 - Xoboxobos, un camp qui se développe en deux ailes



Auteur : Antoine Latarge, 2024.

- 23 L'activité minière à Xoboxobos se déroule entièrement sur des terres communautaires, sous l'autorité traditionnelle Dâure Daman, intégrée depuis 2008 à la Tsiseb Conservancy. Elle est caractérisée par des conditions géologiques faiblement contraignantes. En comparaison à l'Erongo, les conditions d'extractions sont plus aisées : les *pockets* de quelques centimètres sont situées proche de la surface au creux de roches friables (illustration 11). Une baramine, un marteau, un burin, et une tige en métal repliée suffisent pour atteindre plusieurs géodes en une seule journée, bien que des marteaux-piqueurs soient parfois employés pour accélérer le processus. Les cristaux extraits – principalement des variétés de quartz (clair, fumé, améthyste) – ont une valeur marchande inférieure à ceux de Tubusis, ce qui est compensé par les quantités extraites et la régularité de découverte des *pockets*.

Illustration 11 - Géode contenant plusieurs variétés de quartz



Auteure : Marie Forget, 2024.

Typologie des modes d'association : quelles réponses des mineurs face à la précarité ?

- 24 L'organisation des mineurs en Namibie présente une diversité de modèles, révélant l'influence de contextes situés et de stratégies organisationnelles. Il ne s'agit donc ni de déterminisme, ni de choix isolés, mais de réponses élaborées par rapport à un contexte donné. Si l'analyste tente souvent de dénouer le nœud du contexte pour mieux le comprendre, nous pensons que l'interconnexion des facteurs contextuels demeure une composante essentielle de l'analyse. Considérer par exemple le manque de machines comme un facteur influant sans considérer le facteur géologique est un non-sens. Décomposer ces facteurs contextuels indépendamment des autres, « c'est croire qu'on peut sortir un poisson de l'eau pour mieux observer comment il nage » (Beaud et Weber, 1997). Il est donc préférable d'étudier conjointement ces facteurs comme impliquant des réponses organisationnelles locales, plutôt que de prétendre les démêler et croire retrouver en chacun d'eux la trace du contexte. Cette interconnexion – et donc la part variable du contexte – permet de comprendre dans quelle mesure les modèles identifiés ne sont pas exclusifs les uns par rapport aux autres. Chez une même personne, ces modes d'association peuvent cohabiter à un moment donné et évoluer au fil du temps, influencés par l'évolution du contexte et les trajectoires individuelles.

Le mineur solitaire

« Je travaillais avec un groupe, mais maintenant je suis tout seul car nous avons brisé le groupe. Les gars avec les machines, celui à qui elles appartiennent [...] Ils prennent plus d'argent que les autres, et après tu n'as plus rien » (Thomas, mineur solitaire dans une autre région après avoir quitté le groupe avec lequel il minait dans l'Erongo, entretien 2024).

- 25 À Xoboxobos, le modèle du mineur solitaire est courant du fait de la simplicité technique et du contexte reclus et peu contrôlé. Facile à mettre en place, il permet l'engouement autour de Xoboxobos suite au COVID, aucune compétence technique, ni investissement financier, ni compétence relationnelle n'étant nécessaires à l'extraction :

« J'ai quatre enfants et pas beaucoup d'argent, alors j'ai quitté mon travail à la mine de cuivre de Tsumeb. Ensuite j'ai rencontré quelqu'un qui travaillait à Xoboxobos. On a miné ensemble, et en deux jours, je me suis fait huit mille [420€]. Quand j'ai vu que je pouvais faire autant, je suis rentré chez moi, fait mon sac, et j'en ai parlé à ma petite amie. Elle a été d'accord pour venir. Nous sommes allés à Xoboxobos et avons commencé à miner » (Tobias, entretien 2024).

- 26 Malgré les gains réalisés, ce modèle expose des vulnérabilités, notamment de genre. Réputée très travailleuse, Selma subit des violences de la part de son partenaire, jaloux ou sous l'influence de l'alcool. L'absence d'association favorise ce genre de situation : l'interdépendance entre les membres du couple est exacerbée et la victime n'a personne vers qui se tourner pour y échapper.

Illustration 12 - À trois heures de marche de Xoboxobos, Selma, accompagnée de son fils, manie la baramine



Auteure : Mélanie Duval, 2024.

- 27 À Tubusis, miner seul est impossible en raison de la dureté de la roche et de la profondeur des galeries. Les accidents de travail, le recours impératif à des machineries lourdes, le risque de solitude prolongée, l'illégalité, l'indésirabilité ou encore la distance par rapport au lieu de résidence expliquent la nécessité d'une collaboration. Pour cause, il n'est pas facile de travailler seul car une fois que l'endroit est profond, il faut être aidé par trois ou quatre personnes.
- « Il faut des cordes pour évacuer tous les déchets [...] Et parfois, dans les trous, il n'y a pas d'oxygène. Donc à des endroits, on utilise de l'oxygène médical [...] ou on fait souffler un compresseur [...] et des fois on utilise une clim... » (Daniel, entretien 2024).
- 28 Si le modèle du « mineur solitaire » peut résulter d'une stratégie délibérée, il est parfois dicté par une situation de précarité, l'absence d'alternatives viables ou un manque de réseaux et de compétences relationnelles nécessaires pour former des partenariats efficaces. D'un côté il promet des avantages économiques et l'évitement de rapports hiérarchiques déséquilibrés, mais de l'autre il se caractérise par une vulnérabilité sécuritaire et financière, le mineur ne disposant pas du soutien de pairs en cas d'incapacité à trouver des minéraux. Il fragilise aussi le mineur dans les interactions sociales, tant avec d'autres membres de la communauté qu'avec des acteurs externes, tels que les grands propriétaires ou les institutions. Aussi, en réponse à ces difficultés, bien que l'activité extractive soit individuelle, une forme de coopération indirecte et informelle peut se manifester, par exemple à travers le partage de l'espace d'un *mining claim*, moyennant ou non un paiement. Des formes de porosité se dessinent ici avec l'association horizontale.

L'association horizontale

- « On partage tous la même tente, nous sommes frères [...] Quand tu passes autant de temps avec des gens, ils deviennent une partie de votre famille » (George, mineur à Tubusis, entretien 2024).
- 29 À Xoboxobos, l'association horizontale émerge de contextes socio-économiques variés. Quand aucun des membres du groupe ne détient de *mining claim*, ils se trouvent dans une situation d'illégalité collective ou dépendent de la tolérance d'un autre mineur qui les accepte sur sa concession. Il est également possible que le titulaire d'un permis minier n'impose pas de compensation économique aux membres de son groupe. Dans ce cas, ils partagent équitablement les bénéfices issus de la vente des pierres semi-précieuses, car « Tout le monde est ici pour le pain, c'est le pain amène tout le monde ici » (Absalom, entretien 2024). Cette forme d'association montre comment l'entraide et le partage des ressources sont essentiels pour survivre dans le milieu minier. Elle repose sur le développement d'une solidarité fondée sur une précarité collective.
- 30 À Tubusis, quelques équipes adoptent un modèle d'association horizontale, bien que l'usage de machines – impliquant un investissement en capital – le complique. Les bénéfices engendrés sur la vente sont partagés équitablement entre les membres :
- « Quand on trouve une pierre, on la vend, et tous ensemble on partage le prix de manière égale. [...] On loue trois machines pour N\$300 [15€] la semaine. [...] En fait, c'est des mineurs à la retraite qui, du coup, louent leurs machines. Et c'est comme ça qu'ils se font une retraite. [Pour payer collectivement ces machines], ce qu'on fait, c'est qu'on ramasse de l'herbe puis on la vend en sac de N\$50 [2,5€] aux fermiers du village, parce qu'il y a pas mal d'élevages » (George, entretien 2024).

- 31 Cependant, une hiérarchie interne peut émerger. Généralement, un seul mineur est en charge des relations avec les acheteurs via des numéros de téléphone qu'il est le seul à posséder. Il est aussi parfois celui qui organise les ressources nécessaires à l'exploitation et l'acheminement des machines jusqu'au camp. Ces fonctions lui confèrent une position de leadership au sein du groupe. Bien que fondé sur une répartition équitable des bénéfices ce modèle intègre bien souvent une verticalité basée sur l'expérience et le capital social.

Illustration 13 - Une association horizontale à proximité de Tubusis



En y passant le plus clair de leur temps et en y partageant la même tente, les mineurs développent des sentiments de fraternité.

Auteure : Mélanie Duval, 2024.

- 32 Le modèle de l'association horizontale repose ainsi sur des principes d'égalité et de solidarité souvent renforcés par des liens communautaires ou familiaux. Bien que des inégalités de capital et de connaissances techniques existent, elles semblent transcendées par un profond désir de collaboration et de fraternité. Cette solidarité est essentielle pour appréhender les dynamiques d'association dans ces contextes isolés. Permettant aux mineurs d'établir des relations de proximité au-delà du cadre professionnel, les associations horizontales naissent autant par choix que par nécessité. Une lecture strictement économique de ce modèle serait donc réductrice. En dépit de rapports hiérarchiques, la confrontation collective à la précarité sociale et relationnelle ainsi qu'aux défis inhérents à la vie de petit mineur dans les montagnes du désert namibien forge des liens particulièrement intenses.

L'association verticale

« C'est comme si j'étais le conducteur d'une voiture et les autres, les passagers... Les passagers doivent payer le conducteur car le conducteur est responsable d'eux ». (Loide, mineur de Xoboxobos qui possède son propre *mining claim* et récupère une proportion des bénéfices supérieure à celle des trois autres membres de son groupe, entretien 2024).

- 33 À Xoboxobos, malgré le besoin limité d'un accès aux machines, ce mode d'organisation qui se définit par la présence d'un leader sur le plan décisionnel et économique reste populaire. Miner sur une concession apporte une certaine sérénité à l'activité, la difficulté de son obtention peut justifier une inégalité dans la redistribution. La responsabilité du leader, puisque le *mining claim* est à son nom et qu'il organise la stratégie du groupe, pèse aussi dans les logiques de répartition des gains. Un autre facteur est le partage de l'expérience : en échange d'un accompagnement temporaire par un mineur plus exercé, certains jeunes mineurs acceptent de percevoir moins d'argent le temps d'apprendre les ficelles du métier :

« En ce moment, deux jeunes minent avec le groupe, un depuis le mois dernier et un depuis trois mois. Ils n'ont aucune expérience dans l'activité minière alors je leur apprends où et comment miner » (Hafeni, entretien 2024).

- 34 Ainsi, une valeur économique est parfois attribuée à des éléments qui n'en ont pas au départ, ou très peu. Dans le cas d'écarts de redistribution dus à la possession de machines ou d'une voiture, l'association s'explique par un espoir de meilleur rendement économique. En sacrifiant une proportion de leur revenu, les mineurs espèrent malgré tout l'augmenter, en étant plus efficaces grâce aux machines, ou en allant plus loin en voiture, où les pierres sont nombreuses et la concurrence plus rare.
- 35 À Tubusis, les logiques qui mènent à la verticalité des groupes sont similaires mais plus fréquentes, du fait de la particularité du lieu. La dureté du substrat géologique ainsi que la nécessité d'organiser efficacement une extraction difficile et dangereuse justifient ce modèle. Avoir le contact et des relations particulières avec des acheteurs généreux et fiables, permettant d'assurer des bénéfices collectifs plus importants dans un contexte où la vente représente un challenge capital, est aussi un argument sur lequel un mineur peut jouer pour réclamer un partage des gains à son avantage. Le rôle du leader ressemble donc parfois plus à celui d'un manager :

« J'ai assez de chance pour avoir mes propres machines, et j'ai un groupe de trois mineurs qui sont dans la montagne. J'aimerais aller avec eux tous les jours, mais je dois être ici pour m'occuper du ravitaillement en nourriture, en eau et en carburant, de la vente des pierres et de la distribution d'argent aux familles des mineurs qui sont dans la montagne » (Immanuel, entretien 2024).

Illustration 14 - Comme Immanuel, certains leaders d'associations verticales passent une bonne partie de leur temps à Tubusis plutôt qu'au campement



Auteure : Mélanie Duval, 2024.

- 36 L'association verticale illustre comment la possession de capital crée des dynamiques de pouvoir et d'inégalité parmi les mineurs à travers un capital économique, mais aussi via des capacités techniques ou relationnelles supérieures aux autres. Dans l'ensemble, les moyens d'investissements des mineurs restent le facteur principal de hiérarchie, où ceux qui ont des machines ou la possibilité de les louer occupent une position dominante. Par rapport aux associations horizontales, ces groupes s'assemblent davantage par un processus de sélection orienté vers l'efficacité et la productivité plutôt que par des motivations relationnelles, conduisant à une distension des liens en dehors du cadre de l'activité. Ces modèles d'organisations ont donc tendance à être moins durables, et les inégalités de redistribution – parfois perçues comme des injustices – peuvent pousser les mineurs à tenter une aventure solitaire ou à mieux négocier la part des gains qui leur revient auprès d'un nouveau groupe.

La contractualisation

« [Sa vie] n'est pas très difficile. Il a une belle maison. Il n'a aucun problème avec l'eau, avec l'électricité. Moi j'ai peur dès que je descends dans les trous, mais j'essaie de le faire pour mes enfants » (Thomas, à propos de son ancien sponsor qui le finançait pour miner dans le massif de l'Erongo).

- 37 À Xoboxobos, des formes de contractualisation se déploient principalement entre les mineurs et les acheteurs, souvent appelés *middle-men*. Ruben, dont l'exportation de pierres semi-précieuses vers l'Allemagne et Taiwan a fait de lui une figure prééminente du domaine, incarne les principales formes de contractualisation en vigueur à Xoboxobos. La première repose sur une logique de « dons contre dons » : l'acheteur

fournit aux mineurs les machines nécessaires pour l'extraction ou la découpe, et il bénéficie en retour d'une priorité d'achat sur les cristaux de valeurs, et un potentiel de négociation des prix plus avantageux. Il peut également s'assurer d'une bonne découpe de la pierre en confiant cette tâche à un mineur talentueux. Ce modèle offre également des avantages substantiels aux mineurs. Un lien de confiance établi avec un acheteur garantit aux mineurs des débouchés réguliers pour leurs pierres. De plus, l'accès à une machine de découpe sous contrat permet de capitaliser sur cet équipement en proposant de tailler les pierres d'autres mineurs, générant ainsi un complément de revenu. Afin de renforcer cette relation de confiance, les acheteurs apportent fréquemment de l'eau et de la nourriture lorsqu'ils viennent voir leurs vendeurs, à qui ils offrent également un trajet vers la ville. En contraste avec ce type de contractualisation informelle, il existe également une contractualisation plus officielle à Xoboxobos : un détenteur de *mining claim* embauche des mineurs et récupère la totalité des pierres en échange d'un salaire mensuel. Ce modèle assure aux mineurs une source de revenu régulier, leur offrant ainsi une meilleure visibilité sur leur avenir financier. Cependant, la nature précaire de ce salaire peut également les maintenir dans une situation de vulnérabilité économique. Cette contractualisation peut être une activité d'appoint pour des acheteurs qui possèdent un *mining claim*. Certains investissent dans plusieurs *mining claims* afin d'employer davantage de mineurs et recourir à des machines plus efficaces, telles que des caterpillars. Des *mining claims* sont exploités de la sorte autour de Xoboxobos, principalement par trois frères namibiens blancs, Aron, Joel et Gerson.

Illustration 15 - Autour de Xoboxobos, certaines formes de contractualisation amènent à utiliser des caterpillars, modifiant radicalement la pratique et l'impact paysager de l'activité



Auteur : Antoine Latarge, 2024.

- 38 À Tubusis, la contractualisation est communément désignée sous le terme *sponsoring*. Ce modèle implique qu'une personne extérieure au groupe de mineurs, le « sponsor », fournisse les ressources et les machines nécessaires à l'extraction minière et à la survie dans la montagne.
- « Donc ça marche comme ça : j'investis dans une équipe de mineurs, ils travaillent pour trouver quelque chose de valeur, ok ? Ils doivent trouver quelque chose qui peut à la fois leur payer un salaire et rembourser le gars qui les a subventionnés. Donc, c'est à celui qui les sponsorise qu'appartient tout ce qu'ils trouvent. [...] Quand ils trouvent de belles pierres, elles m'appartiennent. Et ensuite je les vends et je donne de l'argent à l'équipe » (Jeremy, entretien 2024).
- 39 Ce dernier détient la propriété des pierres extraites et est responsable de leur vente, exerçant ainsi un contrôle complet et souvent opaque sur le pourcentage de bénéfices redistribués aux autres membres de l'association. Cette forme de contractualisation s'inscrit dans le collective narrative qui façonne l'imaginaire des mineurs à Tubusis. Nombreux sont animés par l'espoir de découvrir une *pocket* suffisamment grande pour pouvoir acheter des machines, une voiture, et ainsi franchir le seuil du modèle de *sponsoring* pour devenir eux-mêmes des investisseurs dans le domaine minier. Cette aspiration est nourrie par plusieurs exemples de réussite vivants, tels que Jeremy et Daniel, qui ont démarré leur activité dans les années 1990s. Leur succès, illustré par l'argent généré par la découverte de plusieurs *pockets*, leur a permis de sécuriser leur retraite en investissant dans certains groupes. Ainsi, le modèle de *sponsoring* à Tubusis reflète non seulement des mécanismes économiques où le sponsor détient une part disproportionnée des bénéfices, mais aussi un rêve collectif dans lequel les mineurs espèrent transcender leur rôle actuel pour accéder à une position de pouvoir et de réussite dans le secteur minier.
- 40 La contractualisation dans le secteur minier se manifeste sous diverses formes, englobant les accords explicites établis entre les mineurs et d'autres acteurs économiques afin de faciliter l'accès à des outils ou des marchés pour la commercialisation de leurs produits. Ce modèle se distingue des associations verticales par le fait qu'une des parties au contrat n'est pas directement impliquée dans l'extraction minière et donc par une rare présence physique du financeur sur le terrain. En effet, les interactions entre l'investisseur et les mineurs sont relativement sporadiques. Cette forme de contractualisation repose sur un modèle de pouvoir où l'investisseur, malgré son éloignement des opérations, maintient un contrôle significatif sur le processus minier en assurant une continuité de sa présence. Il peut pour cela transférer une partie de son autorité à un intermédiaire, incarné par un membre du groupe en qui il place davantage de confiance. Finalement, les plus grandes disparités produites par ce modèle sont d'ordres économiques, puisqu'il débouche sur des situations de niveau de vie radicalement différentes.

Conclusion

- 41 Par le biais d'une réflexion située, couplant observations de terrain et entretiens semi-directifs, notre analyse apporte des éléments de réflexion tangibles sur les modalités de fonctionnement de la mine artisanale en Namibie, revisitant et approfondissant la manière dont les littératures grises et scientifiques ont prétendu couvrir le sujet durant les deux dernières décennies. Les quatre modèles d'association des mineurs qui ont été

présentés – en solitaire, association horizontale, verticale, et contractualisation – illustrent la diversité et la complexité des stratégies employées par les mineurs pour naviguer dans un environnement économique et social difficile. À bien des égards, le postulat consistant à concevoir l'activité minière artisanale comme une activité uniforme et homogène doit être remis en question. Préconcevoir l'activité minière sous une forme monolithique, c'est négliger les moyens que les mineurs mettent en place pour combattre la précarité de leur activité. Emprunter ce postulat, c'est donc à la fois faire l'impasse sur la praxis organisationnelle des mineurs et les réduire à l'état de figurants inactifs et impuissants, ce qui pose un problème méthodologique majeur, et négliger l'analyse des rapports de pouvoir entre les différents acteurs de la mine artisanale, ce qui pose un problème éthique.

- 42 Le choix d'un modèle d'association n'est pas uniquement le résultat d'une décision stratégique, il est également influencé par un ensemble de facteurs souvent incontrôlables par les mineurs eux-mêmes. Les stratégies d'association reflètent ainsi des ajustements continus face à des contextes en perpétuelle évolution, chaque mineur cherchant à optimiser sa situation. Cette analyse révèle trois principes essentiels qui structurent les formes d'association minière :
- (i) d'abord, dans la continuité des études monographiques conduites sur d'autres régions (Kuramoto 2001 ; Deb *et al.*, 2008 ; Bazillier *et al.*, 2023), cette étude de cas souligne à son tour que le travail minier ne se conforme pas à un mode opératoire unique. La diversité des pratiques observées démontre que les mineurs adaptent leurs méthodes en fonction des spécificités des contextes dans lesquels ils opèrent.
 - (ii) Ensuite, les mineurs ne se limitent souvent pas à un modèle d'association fixe. Ils naviguent entre différents types d'associations, en fonction des opportunités, des enjeux, et parfois même en adoptant simultanément plusieurs modèles.
 - (iii) Enfin, les frontières entre ces modèles ne sont pas rigides. L'existence de toute une gamme de possibilités dans lesquelles s'inscrivent les situations des mineurs révèle une certaine porosité entre les modèles d'associations. Les choix organisationnels varient au gré des contextes géologiques, géographiques et sociaux – ou plutôt, ils varient en fonction de la manière dont les mineurs évaluent ces contextes.
- 43 Cet article apporte un premier regard sur une activité qui se révèle aussi complexe qu'importante dans la Namibie postcoloniale. Alors que l'intérêt pour la mine artisanale croît tant parmi les Namibiens (de plus en plus attirés par cette activité) que du côté des autorités gouvernementales, cette étude n'est qu'un jalon dans l'exploration de ce secteur, appelant des études complémentaires. Parmi celles-ci figure notamment l'examen des conditions de vente, avec l'analyse des relations spécifiques entre vendeurs et acheteurs, et les mécanismes de « dons contre dons » qui structurent ces échanges. Également, la circulation des pierres semi-précieuses depuis leur extraction jusqu'à leur destination finale, qu'il s'agisse de magasins occidentaux ou de collections privées, invite à entreprendre de nouvelles recherches sous l'angle de la mondialisation des produits issus d'activités dites « artisanales », invitant par là-même à déconstruire les discours associés aux mines traditionnelles. Avec l'importance croissante du secteur minier en Namibie, un panel de nouveaux enjeux se dessine, notamment ceux qui touchent à l'articulation entre l'extraction minière (artisanale et industrielle) et les objectifs de préservation environnementale et touristiques – ce qui revient à s'intéresser aux interactions et aux rapports de pouvoir qui s'expriment entre les acteurs du secteur minier, les représentants des objectifs de préservation et ceux

qui habitent ces territoires. Ainsi, en proposant une analyse des modalités d'association des petits mineurs en Namibie, nous initions une démarche d'investigation plus large sur la place et le fonctionnement de l'activité minière – artisanale et industrielle – en Namibie, avec tout ce que cette investigation peut soulever comme potentiel comparatif international.

BIBLIOGRAPHIE

- Bazillier R. *et al.*, 2023. Gold and diamond artisanal mining in Liberia: Under the umbrella of (in)formality? *Resources Policy*, n° 86(B).
- Beaud S., Weber F., 1997. *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, Éditions La Découverte.
- Brugger F., Zongo T., 2023. Salafist violence and artisanal mining: Evidence from Burkina Faso. *Journal of Rural Studies* [En ligne], vol. 100, document 103029. URL: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2023.103029>
- Cairncross B., Bahmann I., 2006. Famous mineral localities: the Erongo Mountains Namibia. *The Mineralogical Record*, vol. 37, n° 5.
- Cartier L. E., 2019. Gemstones and sustainable development: Perspectives and trends in mining, processing and trade of precious stones. *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, n° 4, p. 1013-1016.
- Charmaz K., 2006. *Constructing Grounded Theory: A Practical Guide through Qualitative Analysis*. London, Sage Publications.
- Chowdhury A. R., Lahiri-Dutt K., 2016. The geophagous peasants of Kalahandi: De-peasantisation and artisanal mining of coloured gemstones in India. *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, n° 3, p. 703-715.
- Deb M. *et al.*, 2008. Artisanal and small scale mining in India: selected studies and an overview of the issues. *International Journal of Mining, Reclamation and Environment*, vol. 22, n° 3, p. 194-209.
- Ellmies R. *et al.*, [2005]. *Excursion Report to Small-scale Mining in Namibia*.
- Fritz M. *et al.*, 2018. *Global Trends in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM): A review of key numbers and issues* [En ligne]. Intergovernmental Forum on Mining, Minerals and Sustainable Development, 91 p. URL: <https://www.iisd.org/system/files/publications/igf-asm-global-trends.pdf>
- Freeman L., 1991. The Contradictions of Independence: Namibia in Transition. *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis*, vol. 46, n° 4, p. 687-718.
- Frommurze H. F. *et al.*, 1942. *The geology and mineral deposits of the Karibib area, South West Africa*. Pretoria, Geological Survey Union of South Africa Mines Department.
- Gargallo E., 2015. Conservation on contested lands: the case of Namibia's communal conservancies. *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 33, n° 2, p. 213-231.

- Gatsinzi A., Hilson G., 2022. "Age is just a number": Articulating the cultural dimension of child labour in Africa's small-scale mining sector. *Resources Policy*, vol. 78, document 102779.
- Gordon R. J., 1992. *The Bushman Myth. The Making of a Namibian Underclass*. Boulder (Colorado) and Oxford, Westview Press.
- Haughton S. H. et al., 1939. *The geology and mineral deposits of the Omaruru District, South West Africa*. Pretoria, Geological Survey Union of South Africa Mines Department.
- Hilson G., McQuilken J., Perks R., 2019. *State of the Artisanal and Small-Scale Mining Sector*. World Bank.
- Kuramoto J. R., 2001. *Artisanal and Informal Mining in Peru* [En ligne]. IIED and WBCSD. 53 p. URL: https://faculty.washington.edu/timbillo/Readings%20and%20documents/interoceanic%20Highway/Peru_from_Darby/peru_gold_mining/Kuramoto2001.pdf
- Krappmann O., 2006. *Tantaline, tungsten and gold mineralization suitable for small-scale mining in Namibia: A qualitative survey of metal occurrences and assessment project preferences*. Goakey Consult CC.
- Mowa E., 2021. *Heritage Impact Assessment for the small-scale mining hotspot: Goboboseb Mountains, Erongo Region, Namibia*. GeoEnviro Consulting and Trading Cc.
- Mowa E., 2021. *Heritage Impact Assessment for the small-scale mining hotspot: Tubussis, Erongo Region, Namibia*. . GeoEnviro Consulting and Trading Cc.
- Mugabe B., 2022. *Circulation of copper and copper alloys in Hinterland Southern Africa: material evidence from Great Zimbabwe (1000-1700CE)*. Doctoral thesis, University of Cape Town.
- Nyambe J.M., Amunkete T., 2009. *Small-Scale Mining and Its Impact on Poverty in Namibia: A Case Study of Miners in the Erongo Region* [En ligne]. Namibian Economic Policy Research Unit, 43 p. URL: https://www.tips.org.za/files/SSM_NEPRU_project_Final.pdf
- Odendaal W., Hebinck P., 2019. Mining on communal land as a new frontier –a case study of the Kunene Region, Namibia. *Journal of Land Use Science* [En ligne], vol. 15, n° 2-3, p. 457-476. DOI: <https://doi.org/10.1080/1747423X.2019.1671524>
- O'Driscoll D., 2017. *Overview of child labour in the artisanal and small-scale mining sector in Asia and Africa*. University of Manchester.
- Olivier W., 2006. *African Adventurer's Guide to Namibia: Travelling All Major Routes and Gravel Tracks*. Cape Town, Struik.
- Quemin H., [2023]. *Patrimoine comme traduction. Perspectives passées et présentes sur la fabrique du patrimoine rupestre en Namibie*. Research dissertation, Université Savoie Mont-Blanc.
- Ross B., 2011. *Artisanal Mining in Namibia – Understanding the cycle of poverty and the impact of selling collector minerals in the local marketplace*. Doctoral thesis. University of Arizona.
- Schneider G.I.C., [2020]. *Gondwanaland Geopark - A proposed Geopark for Namibia*. University of Namibia.
- Schneider G. I.C., 2020. Marine diamond mining in the Benguela Current Large Marine Ecosystem: The case of Namibia. *Environmental Development*, vol. 36, document 100579.
- Schwartz F. W. et al., 2021. A Review of the Scope of Artisanal and Small-Scale Mining Worldwide, Poverty, and the Associated Health Impacts. *GeoHealth* [En ligne], vol. 5, n° 1, document e2020GH000325. URL: <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2020GH000325> - DOI: <https://doi.org/10.1029/2020GH000325>

Soe P.S. *et al.*, 2022. Mercury Pollution from Artisanal and Small-Scale Gold Mining in Myanmar and Other Southeast Asian Countries. *International Journal of Environment Research and Public Health* [En ligne], vol. 19, n° 10, document 6290.

URL: https://www.mdpi.com/1660-4601/19/10/6290/review_report - DOI: <https://doi.org/10.3390/ijerph19106290>

Söhnge G., 1967. *Tsumeb: A historical sketch*. Windhoek, SWA Wissenschaftliche Gesellschaft.

Speiser A., [2000]. *Small-scale mining - the situation in Namibia* [En ligne]. Thesis. University of Cape Town. URL: <https://open.uct.ac.za/server/api/core/bitstreams/6c967571-9232-4d04-9897-ed3eb34bd41e/content>

Tarras-Wahlberg N.H. *et al.*, 2000. Environmental Impact of Small-scale and Artisanal Gold Mining in Southern Ecuador. *AMBIO: A Journal of the Human Environment*, vol. 29, n° 8, p. 484-491.

Urán A., 2018. *Small-scale gold-mining: Opportunities and risks in post-conflict Colombia*. Acton (Australia), The Australian National University Press.

Wilson W. E. *et al.*, 2002. Jeremejevite from Namibia. *Mineralogical Record*, vol. 33, n° 4, p. 289-301.

NOTES

1. Les *conservancias* sont des espaces qui bénéficient d'une forme de gestion autonome, par les populations locales, dont l'objectif est d'assurer un usage des ressources naturelles durable et dont les retombées reviennent aux communautés (Gargallo, 2015).
2. Pour des besoins d'anonymat, les prénoms ont été modifiés.

RÉSUMÉS

Cet article examine l'organisation sociale et spatiale de l'exploitation artisanale des pierres semi-précieuses en Namibie, mettant en lumière un domaine largement sous-exploré. Il s'intéresse aux dynamiques de pouvoir et aux expériences de précarité rencontrées par les mineurs, en soulignant les stratégies associatives qu'ils mettent en œuvre au quotidien. Ces stratégies apparaissent comme des réponses à des situations spécifiques, façonnées par divers facteurs, où le libre arbitre des mineurs joue un rôle significatif mais non dominant. En s'appuyant sur un travail de terrain mené sur deux principaux sites miniers artisanaux en Namibie, Xoboxobos et Tubusis, cette analyse se base sur des entretiens semi-directifs et une observation participante pour proposer une typologie des modes d'association, identifiant les facteurs influents et les choix organisationnels des mineurs. Ainsi, en fournissant une vue d'ensemble et une analyse située, cet article ouvre la voie à de futures recherches sur le secteur minier artisanal en Namibie.

INDEX

Mots-clés : mine artisanale, pierre semi-précieuse, organisation spatiale, modes d'associations, rapport de pouvoir, réflexion située

Thèmes : Sur le champ

AUTEURS

ANTOINE LATARGE

Antoine Latarge, antoine.latarge@univ-smb.fr, est doctorant, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France, et membre du laboratoire EDYTEM (UMR 5204).

HUGO QUEMIN

Hugo Quemin, quemin.hugo@gmail.com, doctorant, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France, et membre du laboratoire EDYTEM (UMR 5204). Il a récemment publié :

- Quemin, H., Duval, M., Lahaye, R., 2024. Claiming rock art, claiming indigeneity: Spaces and scales of recognition in Khoe and San identity claims. *Journal of Social Archaeology*, vol. 25, n° 1.
- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.

KAARINA EFRAIM

Kaarina Efrain, kaarinaefrain@gmail.com, est conservatrice, Department of Archaeology, National Museum of Namibia, Windhoek, Namibia.

MARIE FORGET

Marie Forget, marie.forget@univ-smb.fr, est enseignante chercheure, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France et membre du laboratoire EDYTEM (UMR 5204). Elle a récemment publié

- Bos, V., Forget M., Gunzburger Y., 2024. Lithium-based energy transition through Chilean and Australian miningscapes. *The Extractive Industries and Society*, vol. 17, document 101384.
- Forget M., Rossi M., 2024. Beyond Technology and Toward Sustainable Trajectories for Mining Territories: A Challenge for the Present. *International Journal of Political Economy*, vol. 53, n° 1, p. 96-110.
- Forget M., Bos V., 2024. Verdir l'extraction : la « récolte » du soleil et du lithium dans les Andes. *Écologie & Politique*, n° 68, p. 71-86.

MÉLANIE DUVAL

Mélanie Duval, melanie.duval@univ-smb.fr, est chercheure, Laboratoire EDYTEM UMR 5204, Université Savoie Mont Blanc, Campus scientifique, pôle montagne, Bourget du Lac 73376, France - Rock Art Research Institute, GAES, University of the Witwatersrand, P. Bag 3, P.O. Wits, Johannesburg 2050, South Africa. Elle a récemment publié :

- Baracchini L., Duval M., 2024. Partager des images, repenser le patrimoine rupestre : un projet de photographie participative avec les communautés !Xun et Khwe de Platfontein (Afrique du Sud). *Nouvelles perspectives en sciences sociales* [En ligne sur Erudit], vol. 20, n° 1, p. 135-179. DOI:

<https://doi.org/10.7202/1116924ar>

- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.

- Quemin H., Duval M., Morris D., Pinto L., 2023. Exploring Multiple Conditions of Participation on Community-based Heritage Management: A Case Study of Wildebeest Kuil Rock Art Tourism Centre, South Africa. *Public Archaeology*, vol. 22, n° 1, p. 39-59.

Les intermédiaires locaux dans la topographie politique de la gouvernance minière au Cameroun

Local intermediaries in the political topography of mining governance in Cameroon

Merlin Ottou



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28991>

DOI : 10.4000/140dz

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Merlin Ottou, « Les intermédiaires locaux dans la topographie politique de la gouvernance minière au Cameroun », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28991> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dz>

Ce document a été généré automatiquement le 6 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Les intermédiaires locaux dans la topographie politique de la gouvernance minière au Cameroun

Local intermediaries in the political topography of mining governance in Cameroon

Merlin Ottou

- 1 La libéralisation du secteur minier promue par l'État du Cameroun, au travers de l'élaboration d'un nouveau Code minier en 2001, visait à attirer les investisseurs privés étrangers, mais la mine industrielle ne s'est pour autant que peu développée. Par contre, à partir de 2007, l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée a rapidement progressé en milieu rural avec l'arrivée de petites compagnies minières asiatiques. Celles-ci ont acquis un droit de propriété sur de grandes parcelles foncières grâce à l'obtention d'actes juridiques auprès de l'État qui y voit une nouvelle source de retombées fiscales à travers le paiement de redevances superficielles et d'une taxe sur la production d'or. L'intégration de cette nouvelle forme d'activité extractive dans le Code minier révisé en 2016 s'inscrit dans la volonté du gouvernement camerounais d'adapter, pour ses intérêts propres, la réforme de la politique minière (Lickert, 2013), soutenue par la Banque mondiale qui promeut la privatisation du secteur minier en Afrique depuis les années 1980 (Campbell, 2004 ; Rubbers, 2013).
- 2 Les populations rurales, historiquement engagées dans l'orpaillage dans les zones minières à l'Est-Cameroun pour subvenir à leurs besoins, se trouvent aujourd'hui confrontées à l'implantation de petites sociétés minières. L'État accorde à ces nouveaux opérateurs miniers étrangers des droits fonciers exclusifs, les privilégiant ainsi sur le plan juridique. Parallèlement, il cherche à organiser une forme de coexistence entre ces sociétés minières et les orpailleurs locaux, désormais reconvertis dans l'exploitation des résidus aurifères à l'aide d'un outillage rudimentaire. Dans cette perspective, l'administration minière a créé une norme non codifiée échappant au cadre réglementaire formel. Cette « norme pratique » (Olivier de Sardan, 2021) attribue de manière informelle aux populations locales « la propriété » des résidus miniers issus du

gravier minéralisé extrait par les entreprises minières, leur permettant ainsi de générer des revenus. Dans la logique étatique, cette règle informelle constitue un mécanisme de construction d'un « compromis fonctionnel » destiné à préserver la stabilité sociale dans les zones d'activité minière et les communautés environnantes.

- 3 Depuis près d'une décennie, l'implication croissante de ressortissants chinois dans l'exploitation artisanale de l'or, – juridiquement réservée aux acteurs locaux dans l'ancien Code minier de 2001 –, attire l'attention des médias et des organisations non gouvernementales en Afrique¹. Ces nouveaux opérateurs miniers ont introduit des techniques mécanisées, proches de celles utilisées par les compagnies industrielles, contribuant ainsi à l'intensification de l'activité artisanale et à une redéfinition des rapports de pouvoir dans les concessions minières. La littérature consacrée à la participation des exploitants miniers chinois dans l'extraction minière artisanale à petite échelle s'est jusqu'ici focalisée sur deux thèmes. D'une part elle analyse l'impact environnemental de leurs activités sur les communautés rurales, d'autre part elle explore les mécanismes par lesquels ces acteurs parviennent à s'intégrer dans la filière aurifère artisanale, en mettant en lumière les interactions complexes entre logiques économiques et dynamiques politiques (Crawford *et al.*, 2015 ; Crawford et Botchwey, 2017 ; Botchwey et Crawford, 2018 ; Hilson *et al.*, 2014 ; Loubere *et al.*, 2019 ; Antwi-Boateng et Akudugu, 2020 ; Ocquaye, 2023).
- 4 Ces travaux éclairent le fonctionnement de l'État au prisme des pratiques corruptrices entre fonctionnaires et exploitants chinois et apportent des preuves empiriques supplémentaires de l'incapacité des gouvernements à créer un « espace politique » propice à la formalisation de l'artisanat minier (Hilson *et al.*, 2014 ; Fisher, 2007 ; Mulamba Tchomba, 2024). En revanche, la manière dont l'État – souvent caractérisé par une capacité d'action limitée – intervient pour maintenir l'ordre politique dans les zones d'exploitation artisanale mécanisée demeure encore peu documentée. Inscrits dans une logique de captation de la rente, ces espaces d'extraction mécanisée de l'or deviennent des lieux stratégiques de gouvernance sécuritaire locale. Celle-ci renvoie aux enjeux de prévention des potentiels conflits et des risques de violence entre les orpailleurs et les entreprises minières. Cette contribution s'attache à analyser l'implication de petites entreprises chinoises dans l'exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or, ainsi que les modes de gouvernance des territoires mis en œuvre par l'État. Au Cameroun, la présence croissante d'opérateurs miniers chinois dans le secteur artisanal depuis plus d'une décennie avec s'explique notamment par l'intégration, dans le cadre légal, de partenariat technico-financiers entre acteurs locaux et investisseurs privés étrangers.
- 5 Percevant une nouvelle opportunité d'accumulation économique, les élites au pouvoir à différents échelons de l'État mobilisent leurs ressources financières ainsi que leur capital relationnel, tant national qu'international, pour nouer des partenariats avec de petits investisseurs chinois (Nguepjou, 2017 ; Nguepjou et Runge, 2021). L'implantation de ces petites entreprises minières dans les sites extractifs entraîne une dépossession foncière progressive des populations locales, souvent nostalgiques à l'égard de la période où la Banque mondiale soutenait leur activité dans le cadre d'un programme de formalisation de l'artisanat minier (Ottou, 2024). La priorité accordée par l'État aux sociétés chinoises soulève dès lors des questions sur les mécanismes de régulation mis en place œuvre pour maintenir l'ordre social et assurer la sécurité dans les territoires miniers.

- 6 Cet article s'inscrit dans le débat sur les nouvelles topographies politiques de la gouvernance minière en Afrique. En réponse aux discours qui présentent l'État comme défaillant ou faible face aux investissements miniers étrangers, un courant de recherche s'est intéressé aux stratégies de contrôle indirect mises en œuvre par les autorités publiques, telles que la « décharge indirecte », permettant à l'État de conserver une certaine emprise sur le secteur privé minier (Hönke, 2013 ; Rubbers, 2019 ; Wiegink, 2018). Dans cet perspective, cet article propose d'apporter une contribution à ce champ d'étude par l'analyse du rôle d'un groupe d'acteurs locaux dans la gouvernance sécuritaire des sites miniers mécanisés opérés par des entreprises chinoises, ainsi que dans les dynamiques sociales des communautés villageoises avoisinantes. Ces acteurs locaux sont organisés en un collectif formalisé, agissant comme des « intermédiaires locaux » désignés par les autorités de l'appareil administratif local. Ils sont investis d'une double mission : d'une part, encadrer le travail des orpailleurs dans les sites miniers ; d'autre part, participer à la mise en œuvre des projets de développement portés par les entreprises minières dans le cadre de leurs engagements en matière de responsabilité sociale. Cette dernière dimension comprend la réalisation d'infrastructures et d'initiatives sociales destinées aux communautés vivant à proximité des concessions exploitées par les entreprises minières semi-mécanisées.
- 7 L'État délègue en effet la gestion localisée des territoires extractifs aux représentants du collectif villageois qui assument en dehors de la réglementation minière formelle une fonction de maintien de l'ordre social en entretenant des relations avec les orpailleurs et les sociétés chinoises mécanisées. À rebours des analyses fondées sur une conception wébérienne qui défendent l'idée d'un affaiblissement du pouvoir étatique sous l'effet de sa privatisation progressive, Béatrice Hibou (1999) a développé une approche théorique fondée sur la notion de « décharge ». Elle propose de saisir « l'État en action » à travers les processus de délégation et de contrôle exercés via des acteurs privés et des intermédiaires. Dans ce cadre, le mode de gouvernance de l'État repose sur des formes d'interventions indirectes qui donnent lieu à des pratiques de (re)négociation continue avec des acteurs non étatiques. Dans la continuité de cette approche conceptuelle, et de celle des sur les nouvelles topographies politiques cités précédemment, cette contribution met en lumière le rôle central joué par les intermédiaires locaux dans la mise en œuvre de cette « décharge indirecte ». Dans le cas analysé ici, l'État confie en effet aux représentants du collectif local la responsabilité d'assurer la stabilité sociale dans les zones d'activité minière, en instituant un système de normes informelles qui encadrent les relations de travail entre les orpailleurs et entreprises minières.
- 8 Cette délégation ne confère toutefois pas aux intermédiaires locaux un pouvoir de coercition sur les orpailleurs ni sur les compagnies chinoises mécanisées. L'État demeure l'acteur central dans les dynamiques de négociation et dans l'arbitrage des tensions qui émergent dans les sites d'activité. De plus, l'État étend la gouvernance sécuritaire aux communautés villageoises adjacentes aux concessions minières en attribuant aux représentants locaux la responsabilité de veiller à la fourniture des biens collectifs par les entreprises minières, désormais tenues de contribuer au développement local. Cette responsabilisation des intermédiaires locaux dans la production des services sociaux s'inscrit ainsi dans un mode de gestion indirecte des attentes développementalistes des populations vivant dans les zones d'extraction

minière. L'analyse présentée ici s'appuie sur des données empiriques collectées pendant 18 mois, entre 2020 et 2022, dans le cadre de ma recherche doctorale. Les enquêtes de terrain ont été réalisées dans trois concessions minières situées dans la localité de Kambélé, administrativement rattachée à la municipalité de Batouri dans la région de l'Est-Cameroun. Ces zones d'extraction de l'or constituent l'épicentre de l'implémentation des entreprises minières mécanisées, faisant de la localité de Kambélé un espace hybride de vie, d'activités économiques et de production d'or.

- 9 Proches du centre-urbain, ces zones sont quotidiennement fréquentées par de nombreuses personnes : elles s'y rendent chaque matin pour travailler puis regagnent leur domicile en fin de journée de travail grâce aux services de moto-taxis qui facilitent la mobilité. Au total 250 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec divers acteurs : orpailleurs et leurs représentants, autorités locales, agents sécuritaires, ainsi qu'interprètes des entreprises minières chinoises. La question de la gouvernance minière étant particulièrement sensible pour les agents de l'État, plusieurs entretiens – à la fois semi-directifs et informels – ont été menés avec des membres de l'administration centrale et des agents des brigades minières en s'appuyant sur des relations de confiance et d'amitié patiemment construites au fil du temps. À cela s'ajoute l'observation des pratiques et des interactions entre les différents acteurs présents sur les sites d'activité minière.
- 10 Cette contribution s'organise autour de trois parties. La première présente les dynamiques de l'émergence de l'exploitation minière semi-mécanisée et la cohabitation entre les orpailleurs et les entreprises chinoises dans les concessions minières. La seconde analyse les modes de gouvernance de la sécurité des zones d'extraction aurifère mis en œuvre par l'État, à travers les représentants locaux dotés d'un pouvoir d'intervention limité. Enfin une dernière partie s'intéresse aux perceptions de l'action de ces intermédiaires locaux au sein des communautés villageoises concernées.

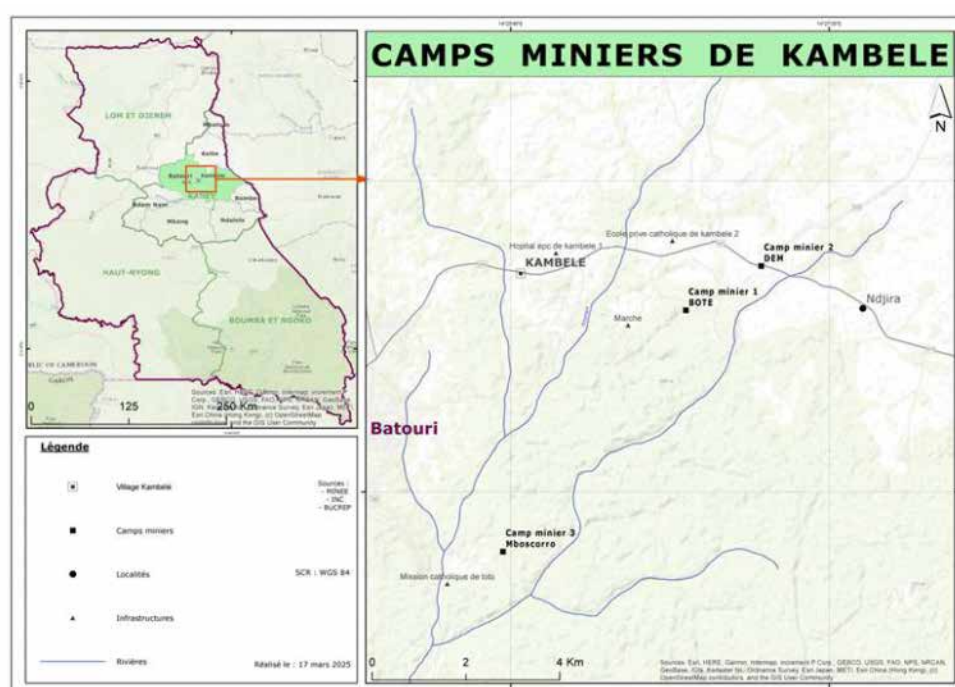
L'émergence de l'extraction aurifère mécanisée et la place des orpailleurs dans les concessions minières

- 11 L'exploitation des ressources minières est restée marginale sous l'administration coloniale au Cameroun. À son arrivée au pouvoir après l'indépendance, le président Ahmadou Ahidjo ambitionne de faire de l'industrie minière un levier de la croissance économique, parallèlement au secteur agro-industriel qui occupe une place centrale dans le projet de construction de l'État postcolonial. La crise économique survenue au cours des années 1980 amène la Banque mondiale à intervenir dans la politique économique en imposant les programmes d'ajustement structurel (PAS), ce qui contraint le gouvernement camerounais à abandonner la mise en œuvre de son plan d'industrialisation minière. Au pouvoir depuis 1982, Paul Biya entreprend, avec l'appui de la Banque mondiale, une réforme minière en 2001. Comme dans de nombreux pays africains, la nouvelle réglementation minière promeut l'exploitation industrielle à travers des incitations fiscales favorables aux investisseurs privés étrangers (Lickert, 2013 ; Voundi, 2021). Lors d'un entretien (7 octobre 2020), un haut fonctionnaire de l'administration minière a souligné que c'est en réalité l'exploitation minière semi-mécanisée, non prévue par le Code minier dans sa version inspirée par Banque mondiale, qui s'est cependant développée. À la suite d'une opération d'extraction aurifère menée dans une zone initialement destinée à la construction d'un barrage

hydroélectrique, de nombreuses entreprises minières chinoises, soutenues par des acteurs locaux détenant des positions de pouvoir, se sont implantées dans plusieurs localités minières pour mener une activité artisanale semi-mécanisée. Selon Lickert (2013), l'État a effectué à une « délégation contrôle » dans le secteur minier, en maintenant le monopole des décisions stratégiques dans ses relations avec les investisseurs étrangers, alors même que la réforme du Code minier visait à réduire son rôle de régulation.

- 12 Dans la localité rurale de Kambélé (illustration 1), l'implantation des sociétés minières chinoises investies dans l'exploitation minière semi-mécanisée a favorisé l'éclosion d'un petit centre-urbain où se déploie une population cosmopolite qui mène diverses activités liées à l'économie de biens et de services. Les premières opérations minières qu'on y observe se rapportent au concassage des tas de gravier minéralisé par les villageois qui l'étaient sur les devantures des maisons construites avec des planches. En devisant avec eux, j'apprends que certaines personnes n'hésitent pas à creuser l'intérieur de leur habitat pour extraire le gravier minéralisé. Si la quantité d'or recueillie est importante, elles démolissent complètement leurs maisons pour reconstruire à un autre endroit afin d'exploiter la zone aurifère.

Illustration 1 - Carte de localisation des concessions minières à Kambélé



Réalisation : G. Atangana Ayissi, d'après des données géologiques, Bucrep, INC, Minee.

- 13 Dans les concessions aurifères contrôlées par les compagnies minières chinoises, les orpailleurs sont confrontés à la dépossession foncière, comme dans de nombreux pays africains. Certains chercheurs (Ayeh, 2022 ; Côte, 2013 ; Luning et Pijpers, 2017) relèvent que ces dépossessions foncières deviennent localement légales à travers les licences minières qui autorisent les investisseurs privés à s'approprier les ressources, les populations locales contestent le droit de propriété en mobilisant le régime juridique coutumier et le discours de l'autochtonie pour légitimer leur appropriation

des terres dans les concessions minières. Contrairement aux fonctionnaires de l'administration minière qui perçoivent l'émergence de l'extraction semi-mécanisée de l'or comme une modalité du processus de libéralisation du secteur minier, les communautés villageoises interprètent la dépossession foncière comme une nouvelle forme de « colonisation » et fustigent les indemnités marginales qu'elles reçoivent des entreprises minières. Lors d'un entretien (23 novembre 2021), un orpailleur résume l'opinion dominante de la population ainsi : « Les Chinois ont déjà occupé tout le territoire, donc les trous où on travaillait avant. On n'a plus d'espace pour travailler parce que les terres appartiennent déjà aux Chinois ; c'est comme si le gouvernement est même avec les Chinois-là ». Le chef de village insiste sur la responsabilité des élites locales qui favorisent les entreprises chinoises : « Nos élites sont parties chercher les partenaires chinois qui ont occupé les terres où les orpailleurs travaillaient, alors maintenant ils n'ont pas d'espace. On ne connaissait pas les Chinois, ceux qui sont nos élites les ont amenés pour occuper nos terres » (entretien du 24 novembre 2021).

- 14 Afin de maintenir la stabilité sociale dans les zones d'activité minière, l'autorité gouvernementale en charge du secteur minier impose aux entreprises chinoises semi-mécanisées une norme non prévue par la réglementation, qui accorde aux orpailleurs le droit d'exploiter les résidus aurifères aux abords de leurs sites d'activité (Ottou, 2024). En effet, l'application de cette règle informelle vise à favoriser la cohabitation entre ces différents opérateurs miniers. L'organisation au sein des concessions extractives a été étudiée par certains chercheurs qui s'intéressaient à la mise en œuvre concrète de la politique de libéralisation du secteur minier en contexte africain. Ils ont analysé comment fonctionne le système normatif informel qui a émergé au côté de celui officiel, et la manière dont ce système informel façonne les relations entre les entreprises minières et les orpailleurs (Luning, 2008 ; Côte et Korf, 2018).
- 15 Au niveau local, l'autorité de l'administration minière assure l'application effective de cette règle informelle en établissant des liens de collaboration avec les représentants des populations locales. Elle délègue à des intermédiaires locaux la gestion de l'accès des orpailleurs à l'exploitation des résidus miniers situés à proximité des concessions des entreprises minières. Parallèlement, dans cet espace d'activité extractive, les agents des forces de l'ordre assurent la sécurité des sociétés minières chinoises et de leur matériel de travail. Au cours de mon travail de terrain, un agent de sécurité m'a confié que le développement de l'activité minière mécanisée représente une opportunité financière pour les responsables hiérarchiques de l'appareil sécuritaire. Ces derniers « loueraient » les services des forces de l'ordre aux entreprises minières en échange d'une rémunération mensuelle. Par ailleurs, certains soldats négocient directement leur affectation auprès de leurs supérieurs dans ces sites miniers, en contrepartie de quoi ces derniers perçoivent une indemnité chaque mois (entretien, 28 octobre 2020).
- 16 Dans les concessions des entreprises minières, les représentants locaux gèrent l'installation des orpailleurs dans les sites d'exploitation des résidus aurifères en mettant en place un système normatif de régulation de la construction du dispositif d'extraction des résidus miniers et de l'organisation spatiale des orpailleurs. La première règle est d'ordre technique. Elle régit le travail de construction du dispositif en bois (illustration 2a) sur lequel les orpailleurs installent des cuves en planche dans lesquelles ils recueillent les résidus miniers en aval du dispositif d'extraction de l'or des entreprises minières. La construction de ce dispositif de production se fait sur la base de certaines normes techniques ; les orpailleurs utilisent de grosses billes de bois pour

installer les poutres de soutènement. Ces poteaux sont enfouis dans le sol à une profondeur de 3 m afin de garantir la solidité du dispositif de production lorsqu'il est opérationnel (illustration 2b). Les représentants locaux exigent que chaque orpailleur débourse une somme de 500 FCFA pour acheter le matériel permettant la construction de ce dispositif technique (planches, clous, barres de ferres). Ils s'accordent également avec les entreprises minières sur le moment de la construction du dispositif d'extraction des résidus miniers par les orpailleurs.

Illustration 2a - Le dispositif technique d'extraction des résidus aurifères en construction



Auteur : Merlin Ottou, 10 novembre 2020.

Illustration 2b - Le dispositif opérationnel d'extraction des résidus aurifères



Auteur : Merlin Ottou, 22 octobre 2022.

- 17 La large bande de terre sert de limite entre le site d'activité des entreprises et la zone d'exploitation des résidus aurifères. Au-dessus du dispositif de récupération des résidus miniers, les délégués des orpailleurs désignés par les représentants de la communauté locale contrôlent la stabilité de ce support de production. Les femmes et leurs enfants sont autorisés à installer des rampes de lavage aux alentours pour traiter les granulas boueux.
- 18 Pour assurer le suivi de l'exécution des tâches liées à la construction de cette rampe de récupération des résidus aurifères, les représentants du collectif local désignent dans toutes les concessions minières en activité deux orpailleurs comme « délégués ». Ces individus sont alors chargés de coordonner la répartition des tâches et les relations de travail entre les orpailleurs pendant la construction du dispositif technique. Ensuite, les représentants du collectif villageois attribuent les postes de travail de chaque orpailleur, ce choix s'appuie sur une seconde règle non codifiée selon laquelle la répartition doit reposer sur le nombre de jours durant lesquels chaque travailleur a participé à la construction du dispositif de production (Ottou, 2024). Pour les orpailleurs, cela constitue un important enjeu puisque la quantité d'or extrait des résidus aurifère dépend largement de la place obtenue dans le dispositif technique : plus on est proche de la rampe de production des entreprises minières plus on extrait du minerai.
- 19 Les orpailleurs qui ont participé à toutes les étapes de l'installation du dispositif technique sont donc en principe privilégiés, cependant il est d'usage que le président du collectif villageois attribue au chef de village la première position et les suivantes à ses conseillers. Cette décision souvent considérée comme discrétionnaire par les orpailleurs, est justifiée pour les représentants par le fait que ces acteurs locaux incarnent l'autorité coutumière. Les autres places sont ensuite réparties entre les orpailleurs, avec un nouveau privilège accordé aux délégués considérés comme d'un statut hiérarchique supérieur en tant que coordonnateur des opérations de construction du dispositif de production. En revanche, ceux qui n'ont pas contribué à sa construction sont installés à une distance de 7 mètres autour du dispositif d'extraction des résidus miniers, ils peuvent alors « panner » la boue qui s'étale dans le site d'activité pour essayer d'en extraire un peu de minerai.
- 20 Lors de nos échanges, les orpailleurs considèrent qu'au sein des concessions les représentants du collectif villageois sont leur « chef » car ils gèrent l'occupation des sites de travail et veillent à ce que les entreprises chinoises semi-mécanisées respectent leur droit d'accès à l'exploitation des résidus aurifères. Ainsi, en collaborant avec les entreprises minières, les intermédiaires locaux de l'État agissent en marge de la réglementation minière en créant un système de régulation « pratique » qui façonne localement des modes d'ancrage socio-spatial entre des acteurs engagés dans deux formes d'opérations minières dans les territoires extractifs : d'un côté l'extraction artisanale mécanisée de l'or et, de l'autre, l'exploitation des résidus miniers.

La gouvernance des sites d'activité des orpailleurs par les représentants locaux

- 21 Nous avons observé, dans la section précédente, que l'autorité administrative locale a délégué aux représentants du collectif villageois la responsabilité de veiller à

l'application de la règle informelle autorisant les orpailleurs à exploiter les résidus aurifères et d'assurer leur cohabitation avec les entreprises minières afin de maintenir l'ordre social au sein des concessions. Dans cette perspective, les représentants du collectif ont mis en place un mode de gestion des sites d'exploitation des résidus miniers reposant sur le paiement, par chaque orpailleur, d'une « taxe » hebdomadaire de 2 000 FCFA, représentant une « contribution citoyenne au développement local ». En cas de non-paiement, l'orpailleur perd sa position sur le dispositif de production : les percepteurs – les deux hommes en chapeau de l'illustration 3 – le déplacent alors vers une place marginale sur le site de travail. Ces repositionnements, qu'ils soient punitifs ou incitatifs, fonctionnent ainsi comme des mécanismes de sanction et de récompense. Selon le gestionnaire financier du collectif local (entretien, 22 décembre 2020), l'argent ainsi collecté constitue une ressource permettant aux villageois de financer eux-mêmes des infrastructures sociales destinées à améliorer leurs conditions de vie.

- 22 Par ailleurs, les représentants du collectif local s'occupent également de la sécurité des orpailleurs et de la protection contre le vol de leur matériel de travail au niveau des sites d'activité. Ils s'appuient pour cela sur deux catégories d'acteurs. D'une part, les « délégués » qui désignés au moment de la construction du dispositif d'extraction des résidus aurifères. Ces derniers assurent la supervision diurne des différentes opérations dans les sites d'activité : ils contrôlent l'organisation des positions sur le dispositif d'extraction des résidus aurifères mais aussi les endroits où les femmes doivent travailler afin d'éviter les risques d'accidents. En cas de problème ou de contestation, les délégués se réfèrent aux représentants du collectif local qui sont ceux habilités en dernier ressort à prendre les décisions concernant la gestion des rapports de travail entre orpailleurs. Sous la tutelle du collectif villageois, les délégués jouent donc le rôle de « police économique » via la supervision du matériel de production des orpailleurs et le contrôle des risques ; ils reçoivent pour cette tâche une indemnité hebdomadaire de 30 000 FCFA.
- 23 D'autre part, les représentants locaux s'arrangent avec les agents de sécurité des entreprises minières chinoises pour qu'ils assurent le contrôle nocturne des sites de résidus aurifères en contrepartie de l'attribution de positions de travail sur le dispositif d'extraction des résidus miniers. Mais cette implication des agents de sécurité dans le fonctionnement du site suscite des controverses chez les orpailleurs. Certains suspectent les membres du collectif local d'entretenir des liens de connivence avec les agents des forces de l'ordre afin de tirer profit de l'activité, car les agents de sécurité sont exemptés du paiement de la taxe. Par ailleurs, de nombreux orpailleurs dénoncent le recours systématique à la violence de ces agents sur les sites d'activité. Ils rapportent que leurs épouses, tout comme eux-mêmes, sont régulièrement victimes de brutalités, souvent déclenchées par de simples altercations. Le secrétaire du collectif villageois nuance ces plaintes. Selon lui, les villageois qui sont violentés par les agents de sécurité sont ceux qui cherchent à voler le minerai dans les zones d'activité des entreprises minières. Il explique :

« Les militaires ne sont pas supérieurs aux représentants du comité local. On les prend en qualité de riverain, c'est un frère. Ça c'est une coopération avec eux. Ils nous aident aussi, juste leur présence dans le site, s'il y a bagarre entre les orpailleurs, le militaire sera obligé d'intervenir. Leur présence effraye les orpailleurs qui ont de mauvaises intentions. On ne doit pas les chasser, on doit travailler ensemble » (entretien, 24 novembre 2021).

- 24 Le récit met en lumière la centralité des forces de l'ordre de l'État dans la gestion de la sécurité dans l'espace extractif. Mais contrairement aux sociétés privées d'achat d'or qui encadrent les activités et gère la sécurité dans les sites d'orpaillage en mobilisant des vigiles privés dans le cas du Burkina Faso (Di Balme et Lanzano, 2013), les responsables du collectif villageois construisent ici, dans les sites d'extraction des résidus aurifères dans les concessions des entreprises minières mécanisées, une gouvernance sécuritaire via collaboration avec des agents publics, c'est-à-dire ceux qui disposent du monopole de la violence publique. Cette stratégie est défendue par le président du collectif local qui considère qu'elle permet de prévenir des affrontements avec les orpailleurs qui contesteraient le paiement de la « taxe ».
- 25 S'inspirant du concept de « décharge » proposé par Hibou (1999), Hönke (2010) a montré que l'État délègue indirectement le maintien de l'ordre social dans les concessions minières aux entreprises industrielles en leur « louant » le service sécuritaire par le truchement des agents de sécurité publique. Dans le prolongement de cette analyse, nous soutenons que l'implication des représentants du collectif villageois dans la gouvernance de la sécurité dans les sites d'activité des sociétés chinoises semi-mécanisées constitue ici aussi un mécanisme de contrôle indirect des zones d'extraction minière par l'État.
- 26 En effet, les représentants locaux tirent leur légitimité et leur autorité de deux sources : d'une part, ils sont les intermédiaires des autorités administratives locales et les interlocuteurs directs des sociétés minières et, d'autre part, ils sont soutenus dans leur travail par le chef de village qui se trouve lui-même médiateur entre la population et les représentants de l'État. Par ailleurs, le recours à la coercition des forces de sécurité dans la régulation de l'ordre social contribue à structurer des rapports de pouvoir asymétriques entre représentants locaux et orpailleurs. L'usage de la menace ou de la violence devient un instrument de contrôle de l'occupation des sites d'extraction des résidus miniers et un moyen de « discipliner » les travailleurs.
- 27 Durant mon travail de terrain, nous avons ainsi constaté que les consignes émanant des délégués du collectif étaient ignorées par les orpailleurs, sauf quand elles étaient relayées par les forces de l'ordre. Ces dernières n'hésitaient pas à les menacer voire à les brutaliser pour imposer leur autorité dans les concessions minières. Chaque orpailleur respectait alors scrupuleusement les règles concernant, par exemple, la distance et la profondeur des trous creusés à proximité du dispositif d'extraction des résidus aurifères, ou encore l'emplacement désigné pour les motopompes utilisées pour le ravitaillement en eau sur le site d'activité. Cette situation illustre ce que Sikor et Lund (2009) ont analysé : le recours à la violence d'agents de l'État comme mode d'exercice du pouvoir sur un territoire et les individus qui l'occupent en dehors du rôle prévu par la loi de ces agents et alors même que cette violence n'est pas considérée comme légitime par ceux qui la subissent.
- 28 Il arrive également que les agents de sécurité de l'État agissent en collaboration avec des acteurs non étatiques, mobilisant la force de manière conjointe. En suivant l'analyse de Sikor et Lund (2009), nous pouvons interpréter le recours des représentants locaux à la coercition exercée par les agents de la sécurité publique comme une stratégie de normalisation disciplinaire (Foucault, 1997, p. 225) à l'égard des orpailleurs. Ces derniers sont ainsi contraints de se conformer aux mesures sécuritaires relatives à la prévention des accidents, à l'utilisation des motopompes pour l'approvisionnement en eau et au respect des périmètres pour le creusement autour du

dispositif d'extraction des résidus aurifères. Dans ce contexte, le recours par les représentants du collectif villageois à la coercition s'apparente à une tactique destinée à instaurer un climat de peur parmi les orpailleurs susceptibles de perturber l'ordre social dans les zones d'activité minière. Comme le soulignent Sikor et Lund (2009, p. 26), les dispositifs de de contrôle de l'organisation spatiale ne se limitent pas à structurer l'espace physique : ils façonnent également la perception politique de celui-ci. L'ordre spatial devient un instrument de gouvernement.

- 29 Selon le responsable hiérarchique du service local des mines, la délégation du maintien de la sécurité aux représentants locaux est une façon de faire des villageois des « partenaires » des entreprises minières, responsables de la surveillance et de la dénonciation des vols de minerai. La délégation de la gouvernance de la sécurité aux acteurs locaux eux-mêmes permet aux autorités administratives locales de changer la perception du problème des décès des orpailleurs dans les concessions des entreprises minières en transférant la charge morale et sociale de la sécurité sur les communautés. En fait, les décès collectifs qui surviennent régulièrement dans les sites extractifs en raison des éboulements de terre ne sont plus interprétés comme un problème d'insécurité créé par les sociétés minières qui creusent des trous béants sans respecter la profondeur requise par la réglementation minière. Ce qui est plutôt mis en avant par les autorités locales, c'est l'attitude irresponsable des orpailleurs qui cherchent à voler l'or sans se soucier du danger auquel ils s'exposent. Les autorités locales insistent désormais sur la responsabilité individuelle des villageois, accusés de chercher à extraire illégalement de l'or au mépris des dangers.
- 30 Dans leurs discours de sensibilisation, les représentants du collectif local mobilisent un registre moral qui condamne le maraudage comme pratique illégitime et dangereuse. Ce glissement discursif permet d'écarter la dimension juridique des normes sécuritaires en la remplaçant par une interprétation morale du risque. Ainsi, les décès survenus dans les concessions minières minière sont présentés non plus comme le résultat de manquements des entreprises, mais comme la conséquence de comportements déviants et irresponsables. Cette moralisation du risque contribue à désamorcer les protestations collectives : nombre de villageois, sensibles à ces discours, choisissent de ne pas se joindre aux mouvements de contestation à la suite d'accidents mortels.
- 31 Malgré les risques, les orpailleurs continuent d'exploiter les résidus aurifères dans les concessions des entreprises minières. Selon les enquêtés, cette activité présente plusieurs avantages : elle est moins pénible et plus rapide que l'orpaillage traditionnel, ce qui permet de la concilier avec d'autres tâches quotidiennes, et elle constitue une source de revenus immédiate, contrairement aux autres formes d'exploitation aurifère plus aléatoires. Face à cela, les entreprises minières tentent de réduire la présence des orpailleurs dans les concessions minières en limitant leur accès aux résidus et en utilisant des technologies d'extraction plus performantes.
- 32 Lors de notre enquête de terrain, de nombreux orpailleurs ont signalé une baisse significative du volume d'or extrait, et, par conséquent, de leurs revenus. Soupçonnant les manœuvres des sociétés minières, les orpailleurs s'en plaignent auprès des représentants du collectif villageois. Au cours d'une discussion collective (17 novembre 2022), l'un des orpailleurs relève que les entreprises minières créent une « concurrence déloyale » en utilisant des technologies de production de pointe pour extraire l'or. Cette dynamiques illustre ce que Fisher (2007) décrit comme une forme de dépossession foncière renforcée ici par la barrière technologique. Comme le relèvent

Ribot et Peluso (2003, p. 177), « l'accès à la technologie facilite [le contrôle d'accès], et les technologies les plus avancées profitent à ceux qui y ont accès ».

- 33 Les plaintes des orpailleurs provoquent un mécontentement social, mais les entreprises minières refusent de dialoguer avec les représentants locaux qui ne disposent d'aucun moyen de contrainte envers ces investisseurs miniers privés. Ces derniers recourent alors à l'autorité de l'administration régionale des mines pour qu'elle intervienne afin d'entreprendre des négociations avec les sociétés minières. Lors d'une séance de travail avec ces intermédiaires locaux (25 novembre 2022), un administrateur local reconnaît ouvertement que : « L'État central privilégie désormais les compagnies minières étrangères qui génèrent des ressources financières liées au paiement de diverses taxes ». Pour apaiser les tensions, l'administration régionale effectue à des descentes dans les sites miniers pour tenter de « désamorcer » les conflits en tentant de convaincre les entreprises minières de la menace sociale potentielle que représente la forte densité d'orpailleurs vivant autour des concessions minières.
- 34 Cette approche s'inscrit dans ce que Hönke (2010) appelle une stratégie de « décharge indirecte » dans laquelle l'Etat délègue certaines fonctions de gouvernance à des acteurs non-étatiques, ici le comité local, sans pour autant se retirer complètement. Ce faisant, il maintient sa place dans la construction de l'ordre politique local et affirme son autorité dans ses relations avec le secteur privé. L'administration régionale mobilise ainsi la démographie des orpailleurs comme un « argument statistique » (Desrosières, 2008) pour justifier la nécessité d'un compromis.
- 35 Ce compromis informel qui prévoit que les entreprises minières autorisent ponctuellement les orpailleurs à excaver le gravier aurifère dans leurs zones de production une fois par mois afin de leur permettre d'augmenter leurs revenus. Cet accord non écrit préconise également l'application du principe de la responsabilité sociale par les entreprises minières avec l'appui des représentants des populations locales. Dans ce schéma, l'État poursuit sa stratégie de délégation en confiant au comité local des responsabilités relevant normalement des services publics, tout en consolidant son rôle de garant ultime de l'ordre politique local.

Les perceptions de l'action sociale du collectif local dans la communauté villageoise

- 36 En contrepartie des droits miniers exclusifs dont les entreprises minières bénéficient, l'État leur délègue certaines fonctions régaliennes concernant la production des services sociaux dans la communauté locale. À cet effet, l'autorité de l'administration minière à l'échelle régionale confie aux représentants du collectif local la responsabilité de veiller à la réalisation concrète des projets sociaux menés par les sociétés minières. De plus, elle autorise ces intermédiaires locaux à collecter une taxe sur le travail des orpailleurs dans les sites d'extraction des résidus miniers considérant qu'il s'agit d'une source alternative de ressources financières permettant aux villageois eux-mêmes de contribuer à la production de biens collectifs.
- 37 Les villageois comme les orpailleurs, qui sont censés être les bénéficiaires de cette action sociale, portent un regard très critique sur rôle accordé aux représentants locaux, les orpailleurs allant jusqu'à contester leur action dans les sites d'activité. Ces derniers dénoncent le caractère contraignant de la collecte de la taxe, et émettent des

doutes quant à l'usage des fonds collectés par les représentants du collectif local. Lors d'une discussion avec un groupe d'orpailleurs (8 novembre 2020), un intervenant estime ouvertement que ces fonds bénéficient avant tout aux représentants : « On paye, on se demande l'argent là, ça va servir à quoi ? On sait que cet argent va où ? On sait qu'ils mangent. Ce n'est pas normal qu'on accepte ça ». Pour certains enquêtés l'exploitation des résidus miniers représente une forme de « compensation » attribuée par l'État qui a abandonné l'encadrement des orpailleurs à la suite du développement de l'extraction minière semi-mécanisée et l'afflux des entreprises minières chinoises ; ils se considèrent dans leur droit de travailler ainsi et fustigent la captation opérée par les intermédiaires.

- 38 Les soupçons d'appropriation de l'argent qui pèsent sur les représentants du collectif villageois alimentent des tensions dans leurs rapports avec les orpailleurs et des formes d'oppositions plus ou moins ouvertes émergent dans les sites de travail. L'une des manœuvres des orpailleurs consiste à jouer avec le temps. L'observation ethnographique de leurs relations avec le perceuteur du collectif local révèle que certains se rendent dans les sites d'activité à 6 h du matin et arrêtent de travailler à 10 h, au moment où le perceuteur se présente dans les sites de travail pour collecter la taxe. Un autre stratagème se joue dans les interactions entre les deux acteurs. Lorsque le collecteur de la taxe aborde les groupes d'orpailleurs, ceux-ci refusent de lui communiquer les noms de leurs patrons en utilisant les pseudonymes populaires dans la communauté des travailleurs. Cet acte de dissimulation est une manière de décliner collectivement l'acquittement de la taxe. Le perceuteur n'a aucun moyen de contraindre les orpailleurs à identifier les personnes qui les recrutent et gèrent les dépenses des équipes, des opérations qui reposent généralement sur des liens d'interconnaissance.
- 39 Pour pallier cette situation, le perceuteur tente d'affirmer son autorité par l'exclusion des orpailleurs récalcitrants, mais sa décision suscite généralement une vive désapprobation de la part des patrons des équipes d'orpailleurs. Perceuteur et patrons des groupes d'orpailleurs s'accusent alors mutuellement, le premier dénonçant la « mauvaise moralité » des orpailleurs qui le méprise en cherchant à créer une opposition frontale ; les seconds faisant valoir leur « sens de la responsabilité » en tant que supérieurs hiérarchiques des orpailleurs et opposant aux demandes du perceuteur le fait qu'ils payent régulièrement la taxe représentant le « droit d'accès » aux résidus aurifères. Ils dénoncent alors l'« injuste » des mesures d'exclusion de leurs ouvriers du site d'activité.
- 40 De nombreux orpailleurs justifient le refus de la taxe en la qualifiant « d'acte illégitime » en relevant que l'État leur attribue le « droit de propriété » sur les résidus miniers pour compenser la dépossession foncière engendrée par l'arrivée des compagnies minières mécanisées. En effet, les registres discursifs des différents acteurs locaux reposent sur des principes éthique (responsabilité, (in)justice, (mal)honnêteté) qui traduisent une volonté mutuelle de (dé)légitimer la collecte de la taxe, et plus largement l'action du collectif local dans la gouvernance des sites extraction des résidus aurifères.
- 41 Principales cibles des critiques et discours suspicieux partagés dans l'espace « public villageois », le président et le trésorier du collectif local qui occupent des positions décisionnelles fortes construisent la légitimité de l'action du collectif villageois en faisant valoir la reconnaissance dont ils disposent de par les autorités administratives

locales qui leur attribuent le rôle d'intermédiaire dans la gestion de la sécurité au sein des concessions des entreprises minières ainsi que celui de superviser la mise en œuvre des initiatives de développement local. Ils convoquent également les liens qu'ils entretiennent avec l'autorité coutumière du fait de ce rôle d'intermédiaire. Comme les responsables des sociétés privées d'achat d'or étudiées par Di Balme et Lanzano (2013), les responsables décisionnels du collectif villageois mettent en avant leur rôle de médiateur entre différentes autorités incarnant divers registres normatifs dans l'environnement institutionnel au niveau local.

- 42 C'est eux qui présentent les réalisations sociales du collectif villageois. Par exemple, lors d'une réunion entre les villageois et la chefferie que nous avons observée, c'est le président du collectif local qui a détaillée la construction d'un hangar en planches permettant d'améliorer les conditions de travail des femmes dans l'espace commercial du village et annoncé la dotation de la chefferie d'une quarantaine de chaises. Le trésorier a par ailleurs mentionné l'engagement de l'entreprise minière Wang dans la construction de deux salles de classes dans la petite école du village (illustration 3) en précisant que la société Wang a déboursé une somme de 8 millions de francs CFA pour la réalisation de cette infrastructure sociale. Il a également souligné que ce projet social a permis au collectif local de donner un emploi salarié à des jeunes du village à travers le recrutement de la main d'œuvre. Le fait que ces annonces soient faites par les représentants eux-mêmes renforce leur position centrale dans la médiation entre la chefferie, les villageois, les orpailleurs et l'entreprise minière, en les plaçant comme les garants visibles et légitimes des échanges et des bénéfices générés par l'exploitation minière.

Illustration 3 - Un bâtiment scolaire offert à la communauté locale par une entreprise minière



Auteur : Merlin Ottou, 16 novembre 2020.

- 43 Par ailleurs, les représentants du collectif local justifient la collecte de la taxe hebdomadaire par une logique de solidarité sociale. Celle-ci se manifeste concrètement par le soutien à la scolarisation des enfants du village – via la distribution de fournitures académiques et la rémunération des deux enseignants bénévoles de l'école – mais aussi mais aussi par l'assistance médicale apportée aux orpailleurs en cas d'accident, ainsi que par l'appui financier octroyé lors des funérailles. Cette logique d'action révèle une extension des fonctions des représentants locaux au-delà de la

simple gestion communautaire : ils endossent progressivement une fonction étatique de gestion des préoccupations de développement qui émergent de l'implantation locale des entreprises minières, lesquelles sont souvent controversées au sein de la population dans de nombreux pays (Bebbington *et al.*, 2008).

- 44 En effet, la délégation de la prise en charge des attentes et besoins sociaux aux représentants de la communauté villageoise est comprise comme une technique de gouvernance du social à l'intérieur des communautés rurales éloignées des centres de pouvoir. Dans les territoires d'activité extractive délaissés par les politiques de développement depuis l'État colonial (Zouya Mimbang, 2013), l'implication des représentants de la communauté villageoise dans la fourniture de services sociaux avec l'appui des entreprises minières suggère qu'il assume le rôle de « courtier » en développement (Bierschenk *et al.*, 2000) dans les marges territoriales. On constate donc ici le rôle central de ces « courtiers » dans les dynamiques de « décharge indirecte » ; ceux-ci opérant comme des intermédiaires incontournables entre l'autorité étatique, les compagnies étrangères et les communautés locales affectées par la dépossession foncière, tels que les orpailleurs.

Conclusion

- 45 Les intermédiaires locaux constituent l'interface entre l'État, les entreprises minières étrangères et les communautés villageoises dans les localités d'activité extractive. Ces acteurs locaux jouent un rôle stratégique dans la gouvernance de la sécurité des espaces miniers par l'État caractérisé par une capacité d'action limitée. Dans la recherche des rentes, l'État procède à une délégation contrôlée de l'exploitation des ressources minières à de petites entreprises extractives mécanisées, et adopte une forme d'intervention indirecte dans la gouvernance de la sécurité dans les sites d'activité par le truchement des représentants des populations locales affectées par les dépossession foncières et exprimant des attentes développementalistes. L'usage de la « décharge indirecte » comme mécanisme de régulation de l'organisation spatiale et du travail entre les entreprises étrangères et les orpailleurs locaux permet à l'autorité étatique de configurer les concessions minières en des espaces de travail sécurisés non déconnectés des communautés villageoises.
- 46 Cet article a montré que l'État attribue un rôle stratégique aux « intermédiaires locaux » pour assurer la fabrique d'un ordre pacifié dans les concessions minières et les villages environnants. Il suspend en effet l'application de la loi (Roy, 2005) en établissant des relations avec les représentants locaux à qui il délègue la tâche d'assurer la cohabitation entre les sociétés minières et les orpailleurs dans les concessions d'activité minière. Cette dynamique d'organisation spatiale repose sur une « norme pratique adaptative » (Olivier de Sardan, 2021) qui garantit l'accès aux résidus miniers aux populations locales confrontées à la dépossession de leurs terres par les compagnies minières bénéficiant d'un avantage juridique. Les autorités administratives locales confient ainsi aux représentants de la communauté villageoise la mission de maintenir l'ordre social dans les concessions des entreprises étrangères où les orpailleurs exploitent les résidus miniers.
- 47 Cette délégation d'une fonction étatique s'inscrit dans une logique de responsabilisation des populations locales pour qu'elles luttent elles-mêmes contre le vol de minerai et les décès des orpailleurs dans les sites de production des sociétés

minières. L'usage de la « décharge » permet à l'État de déplacer l'appréhension des problèmes d'insécurité et l'enjeu des responsabilités qui leur sont liées, notamment lors d'accidents mortels collectifs dans les sites d'activité minières du registre juridique mettant en cause la responsabilité des sociétés minières vers un registre de l'éthique et de la responsabilité individuelle reposant désormais sur les orpailleurs.

- 48 L'analyse a démontré que le rôle joué par les intermédiaires locaux dans la gouvernance de la sécurité constitue une modalité de contrôle indirect des territoires miniers par l'État. Ces acteurs locaux construisent l'ordre social en mettant en place un système de normes informelles qui leur permet d'assurer la régulation des relations de travail entre les orpailleurs dans les sites d'exploitation des résidus miniers. Leur autorité reste limitée, ils s'appuient sur les agents de sécurité publique qui mobilisent leur pouvoir de coercition pour réprimer les tentatives de désordre initiées par les orpailleurs sur les sites d'activité
- 49 La délégation du maintien de l'ordre dans les concessions extractives aux représentants locaux n'a pas dessaisi pour autant l'État de sa capacité régulatrice, car il reste l'acteur central des négociations et de l'arbitrage des tensions entre orpailleurs et entreprises minières. L'État intervient pour préserver ses intérêts rentiers qui sont menacés lorsque l'activité minière est exposée au potentiel contestataire des populations locales.
- 50 L'étude s'est également intéressée à la manière dont l'État gère les préoccupations sociales des populations vivant à proximité des concessions minières par le truchement des représentants locaux. Ces intermédiaires locaux ont une marge d'action plus grande. Ils s'impliquent dans la fourniture des services sociaux par les entreprises minières et développent des initiatives de solidarité au sein de la communauté villageoise. Cette contribution a montré que la délégation de la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) aux acteurs locaux eux-mêmes permet à l'État d'assurer de façon indirecte l'opérationnalisation des projets de développement qui induisent des transformations spatiales et sociales dans les communautés locales désormais connectées à la politique libérale avec l'implantation des sociétés minières semi-mécanisées.

BIBLIOGRAPHIE

Antwi-Boateng O., Akudugu M.A., 2020. Golden migrants: the rise and impact of illegal chinese small-scale mining in Ghana. *Politics & Policy*, vol. 48, n° 1, p. 135-167.

Ayeh D., 2022. Le droit minier face à l'éthique de l'or. *Revue internationale des études du développement* [En ligne], n° 249, p. 35-62. URL: <http://journals.openedition.org/ried/770> - DOI: <https://doi.org/10.4000/ried.770>

Di Balme L.A., Lanzano C., 2013. Entrepreneurs de la frontière : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso. *Politique africaine*, n° 131, p. 27-49.

- Bebbington A., Hinojosa L., Bebbington D. H., Burneo M. L., Warnars X., 2008. Contention and Ambiguity: Mining and the Possibilities of Development. *Development and Change*, vol. 39, n° 6, p. 887-914.
- Bierschenk T., Chauveau J-P., Olivier de Sardan J-P., 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.
- Botchwey G., Crawford G., 2018. Resource politics and the impact of Chinese involvement in small-scale mining in Ghana. *Africa*, vol. 88, n° 4, p. 867-70.
- Campbell B. (dir.), 2004. *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*. Nordiska afrikainstitutet, Uppsala.
- Chevrillon-Guibert R., Ille E., Salah M., 2020. Pratiques de pouvoir, conflits miniers et économie de l'or au soudan durant le régime d'al inqaz. *Politique africaine*, n° 158, p. 123-148.
- Côte M., 2013. What's in a Right ? The liberalisation of gold mining and decentralisation in Burkina Faso. Working Paper, n°25, p. 1-20.
- Côte M., Korf B., 2018. Making Concessions: Extractive Enclaves, Entangled Capitalism and Regulatory Pluralism at the Gold Mining Frontier in Burkina Faso. *World Development*, vol. 101, p. 466-476.
- Crawford G., Botchwey G., 2017. Conflict, collusion and corruption in small-scale gold mining: Chinese miners and the state in Ghana. *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 55, n° 4, p. 444-470.
- Desrosières A., 2008. L'argument statistique. Pour une sociologie historique de la quantification (tome I). Paris, Presses des Mines.
- Fisher E., 2007. Occupying the margins: labour integration and social exclusion in Artisanal mining in Tanzania. *Development and Change*, vol. 38, n° 4, p. 735-760.
- Foucault M., 1997. *Il faut défendre la société*. Paris, Le Seuil.
- Hibou, B., 1999. La « décharge », nouvel interventionnisme. *Politique africaine*, vol. 73, n° 1, p. 6-15.
- Hilson G., Yakovleva N., 2007. Strained relations: a critical analysis of the mining conflict in Prestea, Ghana. *Political Geography*, vol. 26, n° 1, p. 98-119.
- Hilson G., Hilson A., Adu-Darko E., 2014. Chinese participation in Ghana's informal gold mining economy: drivers, implications and clarifications. *Journal of Rural Studies*, vol. 34, p. 292-303.
- Hönke J., 2013. *Transnational Companies and Security Governance*. Hybrid Practices in a Postcolonial World. London, Routledge.
- Hönke J., 2010. New political topographies. Mining companies and indirect discharge in Southern Katanga (DRC). *Politique africaine*, vol. 4, n° 120, p. 105-127.
- Lickert V., 2013. La privatisation de la politique minière au Cameroun : enclaves minières, rapports de pouvoir trans-locaux et captation de la rente. *Politique africaine*, n° 131, p. 1010-119.
- Loubere N., et al., 2019. Unequal Extractions: Reconceptualizing the Chinese Miner in Ghana. *Labour, Capital and Society*, vol. 49, n° 2, p. 1-29.
- Luning S., 2008. Liberalisation of the Gold Mining Sector in Burkina Faso. *Review of African Political Economy*, vol. 35, n° 117, p. 387- 401.
- Luning S., Pijpers R. J., 2017. Governing access to gold in Ghana: in-depth geopolitics on mining concessions. *Africa*, vol. 87, n° 4, p. 758-79.

Mulamba Tchomba G., 2024. Réforme du secteur minier, encadrement de creuseurs artisanaux et gouvernance de l'orpaillage dans la province du Maniema : enjeux, dynamique et acteurs. *Afrique contemporaine*, n° 277(1), p. 129-147.

Nguepjouo D., 2017. The spatialisation of China's presence in Cameroon: The case of the mining sector. *The Extractive Industries and Society*, vol. 4, n° 3, p. 513-524.

Nguepjouo D., Runge J. (dir.), 2017. The Perceptions of Local Stakeholders of the Preponderance of Asians in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM) in Cameroon. In Graf A., Hashim A.A. (ed.), *African-Asian Encounters. New Cooperations and New Dependencies*, p. 47-78.

Olivier de Sardan J.-P., 2021. La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà. Paris, Karthala.

Ocquaye N., 2023. Explaining the Persistence of Illegal Chinese Mining in Ghana: The Efficacious Role of Local Patrons. London School of Economics and Political Science, Working Paper, vol. 9, n° 1.

Ottou M., 2024. La recomposition du secteur minier artisanal au Cameroun : contestation et négociation de l'accès dans les sites d'extraction de l'or dans les municipalités de Bétaré-Oya et Batouri. *Afrique contemporaine*, n° 277, p. 149-171.

Ribot J. C., Peluso N. L., 2003. A Theory of Access. *Rural Sociology*, vol. 68, n° 2, p. 153-181.

Roy A., 2005. Urban Informality Toward an Epistemology of Planning. *Journal of the American Planning Association*, vol. 71, n° 2, p. 147-158.

Rubbers B., 2013. Introduction au thème. Les sociétés africaines face aux investissements miniers. *Politique africaine*, n° 131, p. 5-25.

Rubbers B., 2019. Mining towns, enclaves and spaces: A genealogy of worker camps in the Congolese copperbelt. *Geoforum* [En ligne], vol. 98, p. 88-96. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.10.005>

Sikor T., Lund C., 2009. Access and Property: A Question of Power and Authority. *Development and Change*, vol. 40, n° 2, p. 1-22.

Voundi E., 2021. Extractivisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales ? *Belgeo* [En ligne], 2021-2. URL: <http://journals.openedition.org/belgeo/48699> - DOI: <https://doi.org/10.4000/belgeo.48699>

Wiegink N., 2018. Imagining Booms and Busts: Conflicting Temporalities and the Extraction-“Development” nexus in Mozambique. *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, n° 2, p. 245-252.

Zouya Mimbang L., 2013. L'est-Cameroun de 1905 à 1960. De la mise en valeur à la marginalisation. Paris, L'Harmattan.

NOTES

1. Cf. Les quotidiens *Le Jour* du 28 avril 2018 et *Le quotidien de l'Économie*, janvier 2018, pour le cas du Cameroun. Voir les travaux de Hilson *et al.*, 2014 et Crawford et Botchwey, 2017 pour le cas du Ghana.

RÉSUMÉS

La réforme de la réglementation minière au Cameroun a favorisé l'implication des entreprises minières dans l'activité minière artisanale semi-mécanisée et l'État a mis en œuvre un mode de gouvernance indirecte de la sécurité dans les territoires extractifs. Cet article analyse le rôle des représentants des communautés locales dans la régulation de l'accès aux espaces de production et des relations entre les orpailleurs et les entreprises minières. Il démontre que ces intermédiaires locaux participent à la construction de l'ordre social dans les zones d'activité et collaborent avec les sociétés minières dans la réalisation de projets sociaux porteurs de profonds changements dans les communautés locales.

Cameroun, exploitation minière semi-mécanisée, régulation étatique, intermédiation locale, mécanismes de décharge indirecte, normes informelles.

Mining regulatory reform in Cameroon has encouraged the involvement of mining companies in semi-mechanised artisanal mining, and the state has adopted a form of indirect governance of security in extractive territories. This article analyzes the role of local community representatives in regulating access to mining concessions and relations between gold miners and mining companies. It shows that these local intermediaries participate in the construction of social order in mining sites and collaborate with mining companies in carrying out social projects for local community.

INDEX

Thèmes : Sur le champ

Keywords : Cameroon, semi-mechanised mining, mining regulatory reform, state regulation, local intermediation, indirect discharge mechanisms, informal rules

AUTEUR

MERLIN OTTOU

Merlin Ottou, merlin_ottou@yahoo.fr, est doctorant à l'Université de Liège (Belgique) et rattaché au Laboratoire d'Anthropologie Sociale et Culturelle (LASC). Il a récemment publié :

- Ottou M., 2024. La recomposition du secteur minier artisanal au Cameroun : contestation et négociation de l'accès dans les sites d'extraction de l'or dans les municipalités de Bétaré-Oya et Batouri. *Afrique contemporaine*, n° 277, p. 149-171.

- Ottou M., 2023. Photographie clandestine et défis éthiques d'une ethnographie de la bureaucratie minière. *Civilisations* [En ligne], n° 72, p. 153-167. URL: <http://journals.openedition.org/civilisations/7796> - DOI: <https://doi.org/10.4000/12t9a>

Du droit d'usage au droit au profit ? La cohabitation minière à l'épreuve de l'arbitrage d'investissement en Tanzanie

From use rights to profit rights? The challenges of mining coexistence under investment arbitration in Tanzania

Matthieu Bolay et Paule Pastré



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28559>

DOI : 10.4000/140dn

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Ce document vous est fourni par Institut de recherche pour le développement (IRD)



Référence électronique

Matthieu Bolay et Paule Pastré, « Du droit d'usage au droit au profit ? La cohabitation minière à l'épreuve de l'arbitrage d'investissement en Tanzanie », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28559> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dn>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Du droit d'usage au droit au profit ? La cohabitation minière à l'épreuve de l'arbitrage d'investissement en Tanzanie

From use rights to profit rights? The challenges of mining coexistence under investment arbitration in Tanzania

Matthieu Bolay et Paule Pastré

Financement :

Cet article est issu de la recherche Arbitral Reasoning in the Legal Topographies of Global Extraction, financée par le Fond National Suisse pour la Recherche Scientifique, bourse n° 201748.

Remerciements :

Nous remercions tous les interlocuteurs et interlocutrices en Tanzanie et ailleurs, et particulièrement M. Alfayo Miseyeki pour son soutien à la recherche en Tanzanie.

Introduction

- 1 En Afrique Subsaharienne, la Tanzanie sert fréquemment d'illustration des « bonnes pratiques » promues par la Banque Mondiale en matière de formalisation de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE). Depuis 2009, plusieurs crédits ont été octroyés pour un soutien et une amélioration des bénéfices issus de l'EMAPE au développement local et la création de « Centres d'excellence » fournissant soutien logistique, technologique, et administratif à l'échelle locale (Hilson, 2020). En 2014, la banque mondiale appuyait aussi un « partenariat innovant » entre l'état, les deux principales sociétés aurifères, et le secteur de l'EMAPE. Plus récemment, l'installation de centres d'achat de l'or issu de l'EMAPE a aussi été considérée comme un succès dans l'effort de maillage territorial nécessaire à la formalisation du secteur.

- 2 Pourtant, bien que “bon élève” dans les politiques promues par la Banque Mondiale, la Tanzanie a aussi récemment fait l’objet de nombreuses notifications en arbitrage d’investissement pour des disputes minières auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), un autre organisme de la Banque mondiale visant à assurer la protection des investissements étrangers. Du point de vue des investisseurs, les politiques mise en œuvre depuis 2016 sous le gouvernement de John Magufuli, décédé en 2021, sont jugées incompatibles avec le droit international des investissements (DII). Il y est notamment reproché à la Tanzanie de conduire une politique de « nationalisme des ressources » dont le soutien accru à l’EMAPE serait l’une des manifestations (Kyniondo *et al.*, 2019, Pedersen *et al.*, 2019).
- 3 Depuis la mise en œuvre de ces réformes, en particulier la suppression de la catégorie des « licences de rétention » (*retention licence*), plusieurs compagnies d’exploration minière ont convoqué la Tanzanie en arbitrage international au CIRDI. Ces licences, considérées par le gouvernement comme uniquement spéculatives et empêchant la réalisation du potentiel minier, permettaient à des compagnies de maintenir leurs droits sur des titres miniers inexploités malgré leur expiration, et ceci en vue d’une vente ultérieure dans des conditions conjoncturelles jugées plus profitables. Les espaces concernés étant parallèlement convoités par des opérateurs artisanaux bien décidés à exploiter les ressources minières, la révocation des licences de rétention pouvait être considérée comme une légitimation de l’accès par l’EMAPE à des espaces qui lui étaient jusqu’alors exclus. Nous nous penchons dans cet article sur les deux formes antagonistes de territorialisation que manifeste ce contexte. L’EMAPE y est tour à tour considéré comme objet de développement à soutenir par le biais de politiques publiques et d’un engagement des compagnies minières, et comme menace dont les investisseurs devraient se protéger.

La territorialisation de l’EMAPE au cœur de la triade compagnies – populations - État

- 4 Comme le suggère Elden (2010), le terme de territoire renvoie à la gouvernance de l’espace. Il est le produit de dynamiques historiques, culturelles, techniques, économiques, politiques et juridiques. De ce point de vue, le territoire résulte d’un processus de territorialisation (Sack 1986). C’est par ce processus que l’espace est converti en une catégorie politique et juridique matérialisée par des dispositifs de contrôle, de calcul, d’accès, de distribution et de propriété (Elden, 2010, p. 810). En tant que catégorie occidentale imposée à travers la colonisation, et ayant transformé les terres indigènes en marchandises, le territoire se manifeste notamment par les droits de propriété (Bhandar, 2018). En contextes miniers, le territoire renvoie du point de vue des investisseurs à la conception de la propriété privée comme capital dont le droit international des investissements est chargé de garantir la protection. Pourtant, du point de vue des populations ou de l’État, les espaces couverts par des titres miniers ne sauraient être réduits à leur unique statut de propriété privée, et moins encore à la qualité marchande de celle-ci.
- 5 Cet article propose donc un pas de côté vis-à-vis du droit des investissements en prenant en considération les différentes conceptions et pratiques de la propriété que l’on peut observer dans la gouvernance minière en Tanzanie. Nous partons du constat proposé par Blomley (2019) selon lequel le territoire est d’abord un dispositif de médiation des

interactions organisé à travers différentes conceptions et pratiques de la propriété. Les conceptions multiples de la propriété portées par différents acteurs faisant usage ou revendiquant un accès aux mêmes espaces, nous permet d'interroger les interactions entre les différents ordres juridiques et normatifs qui soutiennent d'une part l'engagement des investisseurs avec le secteur artisanal et d'autre part la protection contre la menace que celui-ci représente selon eux.

- 6 Du fait du chevauchement de différents régimes de propriété, l'EMAPE fait l'objet de processus de territorialisation concurrents. Il en résulte en Tanzanie comme ailleurs des formes de gouvernance hybrides au sein desquelles interagissent divers ordres juridiques et normatifs (eg. Dessertine, 2021 ; Geenen, 2016). Au risque de les réifier, on distingue habituellement trois principales entités en interaction, à savoir les compagnies minières, l'État, et les populations (voir par exemple Szablowski, 2007 ; Sawyer, 2012), chacune porteuse de différents régimes juridiques et normatifs. L'EMAPE peut être analysée au regard des interactions entretenues avec chaque pôle de cette triade isolément, voire avec les trois simultanément, comme en témoigne la littérature sur la mine artisanale et à petite échelle dont nous donnons quelques illustrations ci-dessous.
- 7 En premier lieu, l'EMAPE interagit avec l'État et le droit interne¹, notamment au travers des politiques de formalisation promues depuis les années 2010. Ces politiques font l'objet de nombreux débats du fait de leur caractère excluant induit par les barrières sociales, administratives et financières auxquelles font face les artisans miniers (Hilson *et al.*, 2017), amenant certains auteurs à considérer que leurs effets s'avèrent marginalisant (Fischer 2007) ou criminalisant (Crawford et Botchwey 2018). En second lieu, l'artisanat minier interagit avec les « communautés » et les administrations locales au travers de ce que l'on pourrait regrouper après Olivier de Sardan (2008) comme les normes pratiques de la gouvernance réelle. Cette perspective met en lumière son imbrication dans les institutions locales de gouvernance du foncier (Bryceson, *et al.*, 2014 ; Dessertine, 2021), de la mobilité (Bryceson *et al.*, 2020 ; Bolay, 2022), ou encore ses apports contrastés en matière de développement économique local (Poignant, 2023 ; Petit-Roulet, 2024). En troisième lieu, l'EMAPE est aussi en interaction plus ou moins conflictuelle avec les compagnies minières. Ces interactions, quant à elles, sont médiées principalement par régime de *soft law*, matérialisé par la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises (RSE) dont les programmes contribuent à territorialiser la gouvernance des sociétés (voir par exemple Bolay et Knierzinger, 2021). La RSE illustre de ce point de vue le paradoxe des enclaves extractives dont l'idéal « d'immunité » (Donner, 2011) procède nécessairement d'un certain degré d'engagement avec les populations locales (Welker, 2014), conduisant parfois à établir des « partenariats » ambigus avec l'EMAPE (Sauerwein, 2023) voire à incorporer cette main d'œuvre dans leurs opérations par le biais de la RSE (Bolay et Calvão, 2022).
- 8 Pourtant, au-delà du droit national, de la *soft-law* des entreprises, ou des normes pratiques de gouvernance mises en œuvre localement, les relations entre investisseurs étrangers et états font intervenir un cadre normatif supplémentaire dans la territorialisation de l'EMAPE. Il s'agit du droit international des investissements qui se trouve au cœur de cet article. Cet ordre légal transnational vise à mettre en œuvre les dispositions des accords internationaux d'investissement, et se distingue des droits internes voire d'autres branches du droit international reposant essentiellement sur des codes, des statuts et la jurisprudence. Il permet fréquemment de recourir à

l'arbitrage via des tribunaux ad hoc, qui appliquent le droit international public dans un cadre privé (van Harten, 2007) pour trancher les différends entre États et investisseurs. Certains litiges concernent justement les responsabilités imputées aux gouvernements de faillir à protéger les investisseurs étrangers des effets néfastes qu'aurait l'EMAPE lorsqu'elle empiète sur leurs concessions.

- 9 Ayant pour spécificité de siéger hors des juridictions concernées, de reposer sur un corpus juridique lâche en termes de statuts, sur des définitions volontairement vagues, et sur un affranchissement de la contrainte du précédent dans le rendu des décisions, les arbitres et les avocats conseils des différentes parties définissent certaines des normes qu'ils mobilisent de manière variable. Dès lors, nous porterons une attention particulière à la pratique des arbitres, tels qu'ils et elles la décrivent.
- 10 Malgré « l'inconsistance systémique » des décisions des tribunaux d'arbitrage (Arato *et al.*, 2020), leur pouvoir se manifeste à travers des sentences pouvant se chiffrer en centaines de millions de dollars payés par de l'argent public. L'hypothèse selon laquelle l'arbitrage amène inévitablement les gouvernements à remodeler la gouvernance des territoires miniers nous conduit à pointer les incohérences normatives entre les politiques de réformes du secteur minier promues et financées par la Banque Mondiale depuis vingt ans et la gouvernance issue des arbitrages conduits sous l'égide du CIRDI.
- 11 L'analyse se fonde sur une base de données dans laquelle nous avons enregistré tous les arbitrages d'investissement connus pour le secteur extractif jusqu'à fin 2023, ainsi que des entretiens réalisés avec des arbitres, des avocats, et des experts de la résolution des différends entre investisseurs et états (en anglais *Investor-State Dispute Settlement*, ci-après ISDS). Finalement, par l'étude d'un cas récent en Tanzanie, cet article ouvre la perspective du pluralisme juridique et normatif en jeu dans les processus de territorialisation minière au droit international de l'investissement.
- 12 La première partie met en lumière le rôle discret, mais croissant, de l'arbitrage international dans la gouvernance minière. Le cœur de l'article se penche alors sur les conceptions du territoire telles qu'issues des accords internationaux d'investissement et interprétées par les arbitres. Nous prêtons ensuite une attention particulière aux interactions entre cette juridiction et ses implications concrètes dans la gouvernance de l'EMAPE.

L'émergence d'une juridiction extraterritoriale

- 13 Le droit international des investissements trouve ses bases légales dans les traités bilatéraux d'investissement, les contrats d'investissement internationaux, et certaines législations nationales sur l'investissement². Participant de la propriété nationale des territoires nationaux et de leur ouverture aux capitaux extractifs, ce droit vise essentiellement à protéger les capitaux étrangers en administrant les éventuels litiges avec les états dits hôtes. Pour ce faire, l'arbitrage extrait les litiges des juridictions nationales qui seraient nécessairement « biaisées » (Dimitropoulos, 2018, p. 548-549), c'est-à-dire favorisant les intérêts des états au détriment des investisseurs étrangers. Le droit international des investissements peut ainsi se comprendre comme un droit extraterritorial (offshore) ou « sans état » (Schultz, 2014).
- 14 Si l'arbitrage d'investissement paraît initialement éloigné des enjeux de l'EMAPE, la présence de mineurs dits « illégaux³ » est de plus en plus perçue comme un

manquement des États à leur devoir de protection des investisseurs. Alors que les politiques de coexistence minière placent l'État en médiateur, le DII en fait un garant de la valeur des investissements et le rend potentiellement responsable d'éventuels dommages se traduisant en compensation de pertes passées, voire futures. La perspective de l'investissement réduisant le territoire à l'état de ressource (Li, 2014), il devient alors administrable essentiellement en tant que capital et marchandise.

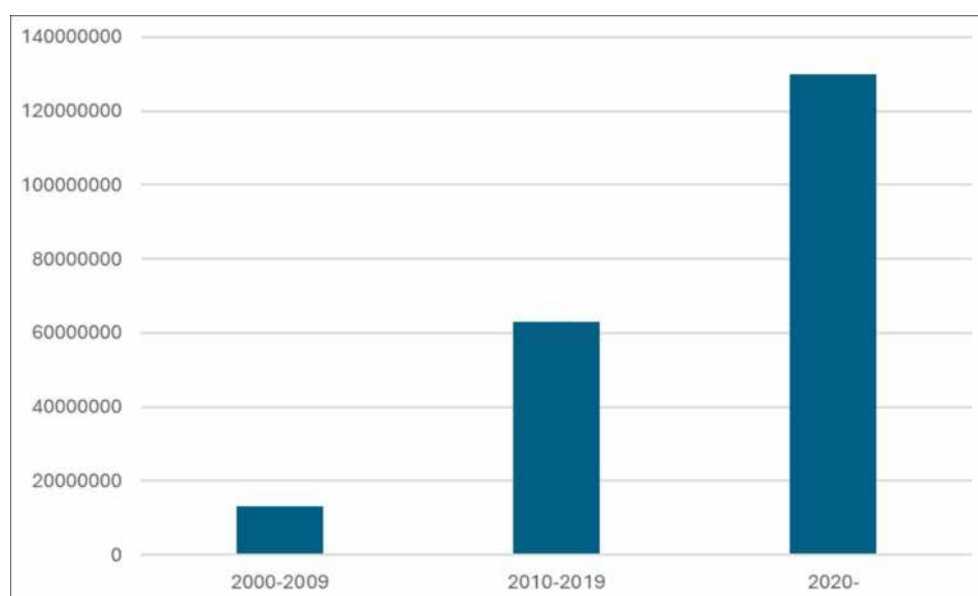
- 15 Cette conception du territoire comme capital à protéger trouve ses origines dans la décolonisation et les politiques antiimpérialistes dans les anciennes colonies. Face à ces mouvements, les anciens colonisateurs cherchaient à maintenir le contrôle sur les capitaux dans les périphéries des anciens empires. L'émergence d'un droit international spécifiquement dédié à la protection des investissements étrangers visait ainsi à se prémunir des risques de nationalisation des capitaux étrangers et d'en maintenir le contrôle sur le long terme (Miles, 2013). Les dispositions de protection des investissements doublées de clauses d'arbitrage ont été intégrées progressivement aux accords de libre-échange, aux traités bilatéraux d'investissements, aux contrats miniers internationaux, ainsi que dans les codes des investissements de nombreux états. En ce qui concerne les traités bilatéraux uniquement, leur nombre a cru de manière exponentielle entre les années 1990 et 2010 et se monte actuellement à plus de 3 000. Imprégné sur le plan technique et procédural de l'arbitrage international commercial (entre entreprises), l'arbitrage d'investissement permet à des individus ou entreprises de traduire des états dans un système de tribunaux privés⁴, dont les décisions sont contraignantes et sans appel pour tous les états signataires de la Convention du CIRDI et de la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères⁵.
- 16 En cas de non-respect des clauses de protection – principalement en matière « d'expropriation directe ou indirecte », ou de manquements au traitement dit « juste et équitable » – les investisseurs peuvent imposer la constitution d'un tribunal arbitral. Plutôt que de reposer sur un droit substantiel issu de codes ou de la jurisprudence, les tribunaux d'arbitrage appliquent un droit essentiellement procédural selon les règles du CIRDI (Banque Mondiale), de la CNUDCI (Nations Unies), parfois empruntées à différentes chambres de commerce, ou encore élaborées ad-hoc par le tribunal. Parmi les 296 disputes extractives qui composent notre base de données, les règles du CIRDI sont de loin les plus fréquemment employées (66 %), suivies de celle de la CNUDCI (24 %), tandis que les chambres de commerce de Paris, Moscou ou Stockholm, voire des règles décidées ad-hoc composent les 10 % restant. Bien que vagues, les normes matérielles de protection de l'investissement, quant à elles, sont celles du traité, du contrat ou du code national d'investissement mobilisé comme source de l'arbitrage. Des lacunes de cohérence et de consistance dans les sentences émises sont régulièrement critiquées dans la mesure où elles rendent les décisions particulièrement imprédictibles (Arato *et al.*, 2020). Des disputes présentant des enjeux similaires, concernant parfois les mêmes états, et pouvant impliquer les mêmes arbitres, résultent ainsi dans des décisions souvent contradictoires, et pourtant incontestables en appel.
- 17 Une fois une notification de dispute reçue par l'une des institutions arbitrales, le plus généralement le CIRDI, l'État et l'investisseur proposent chacun un arbitre, qui ensemble s'accordent sur le recrutement d'un troisième arbitre officiant comme président du tribunal. Sur les vingt dernières années, on peut constater que 18 arbitres

seulement ont présidé 43 % des disputes extractives, ce qui leur confère un pouvoir colossal.

L'ISDS et les industries extractives

- 18 Si l'ISDS peut s'appliquer à tous les secteurs économiques, les arbitrages concernant les secteurs des mines et de l'énergie sont de loin les plus fréquents et totalisent 41 % des litiges enregistrés au CIRDI (ICSID 2024). L'augmentation des montants d'indemnisation réclamés aux états par les investisseurs s'estimant lésés a aussi été spectaculaire. Sur près de 300 cas d'arbitrage entre États et investisseurs extractifs (illustration 1), nous constatons que le montant médian des indemnisations était de 13 millions USD pour la décennie 2000, 63 millions pour la décennie 2010, et 130 millions depuis 2020, alors que le montant moyen des investissements étrangers est resté relativement stable durant la même période⁶.

Illustration 1 - Montant médian des sentences arbitrales dans le secteur extractif (en USD)



Source : Base de données réalisée par les auteurs (données CIRDI, CNUCED, PCA, CCI, IAREporter, JUSMundi).

- 19 De plus, cette croissance exponentielle du montant des indemnisations va de pair avec une augmentation idoine des frais légaux et de procédure. Comme le rapporte un arbitre, « les millions de dollars c'est pas juste l'indemnisation, c'est aussi tous les honoraires. Et cet argent-là, quelle que soit la décision, il sera payé de toute façon. »
- 20 Par ailleurs, en s'appuyant sur une conception toujours plus élargie de garanties telles que la protection de « l'expropriation indirecte » ou du « traitement juste et équitable » (Prieto-Rios, 2015), l'expansion du recours à l'arbitrage d'investissement limite la capacité des états à réguler l'extraction des ressources naturelles. Les modifications du cadre réglementaire et législatif peuvent ainsi être interprétées comme des formes d'expropriation indirecte dans la mesure où elles impacteraient négativement les profits escomptés, et par ce biais la valeur actuelle des actifs.

- 21 Plus que de protéger des investissements impliquant nécessairement une part de risque, l'évolution du droit des investissements semble s'apparenter à un droit au profit. Dans cette optique, c'est essentiellement le périmètre de souveraineté des états et leur capacité à agir de manière politique sur des processus de territorialisation concurrents qui se voit réduit (Perrone, 2021). Or justement, dans de nombreux pays du Sud global, les enjeux de cohabitation de l'EMAPE et des mines industrielles sont centraux dans les efforts de régulation du secteur minier en vue d'une redistribution équitable de la rente extractive et de sa contribution au développement local (Hilson *et al.*, 2020).
- 22 Dans une série de litiges que nous avons identifiés, des compagnies ont eu recours ces dernières années à l'arbitrage sous prétexte que la présence illégale de mineurs artisans sur leur concession traduisait la faillite de l'état à protéger leur investissement. Bien qu'encore limitées dans leur nombre, l'irruption récente de telles disputes suggère une nouvelle voie mobilisée par certaines compagnies minières pour imposer la fortification de leur territoire vis-à-vis de l'EMAPE et garantir la profitabilité des droits miniers qu'ils ont acquis. C'est par exemple le cas des disputes opposant les compagnies AngloGold Ashanti à la République du Ghana, GCM ou encore Red Eagle à la Colombie, Lupaka au Pérou, ou Junefield à l'Équateur (tableau 1). Si dans ces cas, ce sont les interactions houleuses avec l'EMAPE qui font directement l'objet de la dispute, dans d'autres cas – comme en Tanzanie que nous approfondirons plus tard – cette dimension est invisibilisée de la présentation officielle de la dispute car elle vient s'ajouter en second plan à d'autres réclamations des investisseurs

Tableau 1 - Cas d'ISDS invoquant l'EMAPE comme cause principale de dégradation de l'investissement

Année	Investisseur	État	Réclamation	Violations invoquées	Source	Indemnisation réclamée (USD)	Décision
2016	AngloGold Ashanti	Ghana	Échec à protéger l'incursion de mineurs illégaux dans la zone d'exploitation.	Contrat	Contrat		Interruption
2018	GCM (Aris)	Colombie	Manque d'action face aux désordres civils associés à la mobilisation sociale des artisans mineurs pour protéger leurs droits en tant que mineurs traditionnels (participation, consultation, liberté d'exercer leur commerce).	Traitement juste et équitable, expropriation indirecte, protection intégrale	Accord bilatéral d'investissement (BIT) Canada-Colombie	70'000'000	En attente
2018	Red Eagle	Colombie	Révocation d'une partie de la concession en vertu de la loi nationale pour protéger les cours d'eau et zones humides (avec compensation) alors que des mineurs artisanaux auraient bénéficié d'une tolérance et continueraient à opérer dans la zone protégée.	Traitement juste et équitable, expropriation indirecte	Accord bilatéral d'investissement (BIT) Canada-Colombie	130'000'000	En attente
2020	Lupaka	Pérou	Manque d'actions et omissions du gouvernement concernant un prétendu blocus illégal et l'invasion de la zone du projet minier 'Invicta Gold Development Project'.	Traitement juste et équitable, protection intégrale	Accord de libre-échange Pérou-Canada	100'000'000	En attente
2022	Junefield	Équateur	Manque d'action du gouvernement face aux protestations des communautés et aux activités minières illégales dans une concession appartenant à une filiale de l'investisseur. L'arbitrage a été initié après un procès national contre Junefield pour violation des droits de consultation préalable des communautés locales.	Traitement juste et équitable, expropriation indirecte, protection intégrale	Accord bilatéral d'investissement (BIT) Chine-Équateur	480'000'000	En attente

Source : Base de données réalisée par les auteurs (données CIRDI, CNUCED, PCA, CCI, IARporter, JUSMundi).

- 23 Ces litiges rendent visible une superposition de territoires, relatifs à différents droits et régimes de propriété, au-delà du pluralisme juridique habituel entre normes étatiques, normes coutumières, et éventuellement *soft law* de l'industrie. Au prisme de l'arbitrage d'investissement, les tensions entre ces couches territoriales se voient ramenées à une lecture univoque du territoire, soit celle de la concession et des droits de propriété.

Le territoire de l'investissement comme forteresse

- 24 Lors d'une rencontre avec les membres d'une association de juristes tanzaniens engagés dans la préservation de l'environnement, ceux-ci nous faisaient part de leur impuissance à faire entendre les voix des populations concernées dans les disputes en arbitrage. L'implication de certains membres comme *amicus curiae* dans la dispute *Bywater vs Tanzania* les avait définitivement découragés de réitérer l'expérience. Ce statut purement consultatif, coûteux en démarches administratives, ne donnait selon eux aucun poids à la perspective de la société civile.
- 25 En se focalisant sur les relations États-investisseurs, le droit international des investissements néglige les dimensions sociales et environnementales des projets miniers (Cotula, 2013), invisibilisant les réalités locales, notamment celles des populations et de l'EMAPE. Comme on peut le constater dans nos entretiens lorsque les arbitres décrivent leur pratique comme « isolationniste » ou « clinique », les contrats faisant l'objet d'arbitrages peuvent être considérés comme des « enclaves légales » (Appel, 2019) qui prémunissent les investisseurs d'éventuelles contre-plaintes relatives aux fréquentes atteintes aux droits humains et à l'environnement, et de manière plus générale à la nécessité de réguler pour l'intérêt public. Par exemple, les pressions exercées par la compagnie Lupaka Gold pour le recours à la force contre les protestataires à ses opérations ne sont pas considérées comme partie de la dispute qui l'oppose au Pérou, à l'inverse du blocage de l'accès à la mine par ceux-ci jugé, lui, pertinent du point de vue des arbitres. De manière similaire, les attaques contre une activiste indigène et défenseuse des mineurs par un sous contactant de la compagnie Junefield en Equateur ne participent pas du litige, alors que les oppositions des populations indigènes et des mineurs dits traditionnels contre la compagnie sont considérées comme une potentielle dévaluation de l'investissement. Exclues des procédures, les populations apparaissent comme objet de litige plutôt que comme détentrices de droits. Considérées comme des variables exogènes au contrat, elles sont réduites à leur rôle de contestataires ou à l'illégalité supposée de leurs activités dans l'EMAPE.
- 26 Du point de vue de la doctrine sur les droits de propriété, la conception du territoire est imprégnée du « modèle de l'investissement » (Singer, 2016, p. 314-316), c'est-à-dire d'un droit au profit selon les attentes « légitimes » de l'investisseur. Pourtant, c'est plutôt sur un modèle de « forteresse » (Singer, 2016, p. 313), dont découle essentiellement un droit exclusif de contrôle d'accès, que se fondent les requêtes en arbitrage. Dans cette logique, toute transgression des limites de la concession peut s'apparenter à une atteinte à l'investissement. Ces deux approches mobilisées conjointement se distinguent d'un modèle dit « citoyen » (Singer, 2016, p. 314) qui insisterait non seulement sur les droits (au profit ou au contrôle) mais aussi sur les obligations vis-à-vis d'autres concitoyens ou usagers de l'espace.
- 27 Or, sans préjuger de son succès ou non, c'est justement le modèle citoyen qui prédomine dans les autres branches du groupe Banque Mondiale. La Société financière internationale (SFI), par exemple, impose des critères de responsabilité sociale et environnementale pour l'octroi de financement. Les réformes soutenues par la Banque visent par ailleurs à intégrer des prérequis de participation ainsi que la nécessité d'une licence sociale à opérer. La Banque a aussi financé depuis trente ans de très nombreux projets visant à encourager des formes de cohabitation avec le secteur industriel. Le

rapport *Working Together: How large-scale mining can engage with artisanal and small-scale miners*, paru en 2009 déjà, témoigne de cette approche voulue plus citoyenne des espaces miniers, d'ailleurs mise en œuvre en Tanzanie depuis 2014.

Des pratiques de la propriété inévitablement relationnelles

- 28 La relation entre propriété et territoire ne se manifeste jamais de façon univoque. De ce point de vue, les modèles de « l'investissement » et de la « forteresse » s'apparentent donc de prime abord à des fictions juridiques. Le langage du droit mis au service de projets capitalistes est certes opérant en termes de constitution d'un territoire à l'accès restreint (forteresse) et de conversion de celui-ci en marchandise (investissement). Mais il demeure une marchandise fictive (Polanyi 2009), d'ailleurs évidente dans les usages et pratiques quotidiens.
- 29 En effet, lors d'une rencontre avec la maire de Chunya, en Tanzanie, district concerné par un litige en arbitrage lié au non-renouvellement de certains permis d'exploration et aux incursions de mineurs artisans, la maire rappelait que les habitants ne savaient simplement pas quels espaces avaient été octroyés à des investisseurs. En effet, le territoire légal dessiné par les permis d'exploration est en pratique un espace habité et pratiqué par l'agriculture et la mine artisanale qui constituent l'essentiel de l'économie de la région. La remise en question de l'accès à la terre par voie légale exclusivement, et sans concertation ni engagement vis-à-vis de la population, apparaît comme une négation du caractère irréductiblement relationnel du couple propriété-territoire non seulement comme relation à la terre, mais comme relation aux autres citoyens ou usagers potentiels de celle-ci.
- 30 En Tanzanie comme ailleurs, les branches de la Banque mondiale promeuvent ainsi des visions contradictoires du territoire : le droit des investissements, via le CIRDI, impose une logique de forteresse fondée sur la propriété exclusive, tandis que la branche politique encourage un modèle citoyen axé sur la coexistence et le développement local. Or parler de coexistence territoriale suppose une mise en relation de normes et de pratiques. Les mineurs artisans sont ainsi amenés à mettre en relation différents régimes de propriété et processus de territorialisation. Par exemple, en tant que « paysans extractifs », pour reprendre l'expression de Lahiri-Dutt (2018), les actions de travail à l'aide de pelles, de pioches ou d'engins mécaniques sont des dispositifs centraux d'inscription du territoire. De la même manière, l'accès au sous-sol requiert fréquemment que la personne ou la famille qui détient les terres y ait donné son accord, ce qui bien souvent dans les régions rurales consiste à savoir quelle famille ou quel lignage a travaillé ces terres par le passé.
- 31 À côté des droits coutumiers, les titres fonciers inscrivent la terre dans le cadre légal de l'État. L'EMAPE y opère tantôt via des partenariats formels (comme avec AngloGold ou Barrick), tantôt par des arrangements informels ou illégaux. L'État, tout en reconnaissant l'illégalité de l'EMAPE hors zones autorisées, entretient cette ambiguïté en intégrant ses productions dans les circuits officiels via des centrales d'achat d'or.
- 32 En Tanzanie, les territoires de l'EMAPE se construisent ainsi à travers différentes pratiques de la propriété, au sein, aux marges ou en dehors du droit national. Elles ont en commun d'être mises en œuvre de manière flexible et relationnelle, et de répondre à

des économies morales dont le principe est celui d'une certaine acceptabilité des règles d'accès aux ressources par les différentes parties dont les intérêts sont voués à co-exister. A l'image des recherches de Côte et Korf (2018) sur le pluralisme des régulations à l'œuvre dans les enclaves minières, les pratiques variables de la propriété « intensifient les relations » puisqu'elles requièrent *a minima* la négociation entre co-usagers.

- 33 Plutôt que d'adopter une lecture juridique des litiges impliquant l'EMAPE, nous nous interrogeons maintenant sur les conceptions du territoire que les arbitres promeuvent dans leurs pratiques. Cette analyse de la pratique du droit se propose comme une alternative à une lecture centrée sur la formalité des textes et vise ainsi à rendre compte de la « vie du droit » (Nader, 2002) selon la perspective de ses praticiens.

Le territoire de l'investissement du point de vue des arbitres

- 34 Les entretiens conduits avec différents arbitres permettent de dégager trois dimensions saillantes de leur conception du territoire de l'investissement : sa modularité procédurale, son désencastrement social et politique, et son extensibilité.

Droit procédural et extra-territorialisation

- 35 Alors que l'expertise techno-économique au cas par cas et l'approche « sur mesure » sont traditionnellement convoquées pour justifier le recours à l'arbitrage plutôt qu'aux cours nationales, il est frappant de constater que la plupart des arbitres interrogés estiment au contraire que l'approche procédurale permet justement de se dispenser d'expertise spécifique du secteur minier et de ses enjeux.
- 36 Sans spécialisation, la connaissance s'acquiert selon nos interlocuteurs au gré des arbitrages auxquels ils sont conviés : « On est nommé arbitre dans des affaires extrêmement variées dont on ne connaissait pas au départ les aspects techniques. Par exemple, j'étais dans une affaire nucléaire il n'y a pas très longtemps, et bien ça, je ne connaissais rien au nucléaire. »
- 37 La connaissance et la compréhension des enjeux socio-économiques tant locaux que nationaux ainsi que du droit national sont aussi largement effacés par l'approche procédurale. Comme l'explique un arbitre, « que le droit applicable soit anglais ou allemand, j'applique le droit des investissements. » Le constat que l'expertise a trait à la procédure plutôt qu'aux objets des disputes est synthétisée comme suit dans un entretien : « l'aire d'expertise c'est l'arbitrage d'investissement en soi. On est des spécialistes de la procédure. » Les auditions de l'arbitrage entre Winshear et la Tanzanie, sur laquelle nous reviendrons, sont d'ailleurs illustratives de ce constat puisque les arbitres interviennent peu pour questionner directement les parties. Leurs interventions consistent plutôt à recadrer le périmètre des questions et réponses des deux parties selon les règles procédurales établies en amont.
- 38 L'insistance sur l'expertise procédurale au détriment de la connaissance des enjeux inévitablement sociaux et politiques rappelle le caractère modulaire de tout projet minier. En effet, comme le suggère Appel (2012, p. 693) c'est paradoxalement une forme

d'extra-territorialisation (*offshoring*) des projets extractifs qui est visée en traitant un investissement de manière standardisée en dépit du contexte et de l'ancrage territorial.

Désencastrement social et politique

- 39 L'approche procédurale soutient ainsi un désencastrement social et politique. Selon un arbitre rencontré, « on applique le traité d'investissement, et ce qu'il y a autour on ne regarde pas. » Lors de l'arbitrage opposant Winshear à la Tanzanie, c'est justement cette mise à distance des réalités locales que conteste la défense. D'emblée, les représentants de la Tanzanie insistent sur la prise en compte nécessaire du contexte social de l'investissement, en référence à la pratique de l'EMAPE, comme un risque inhérent à celui-ci plutôt qu'une responsabilité exclusive de l'État.
- 40 L'État, s'il est bien reconnu comme principal interlocuteur, puisqu'il occupe nécessairement la position de « répondant », est réduit à son rôle de partie contractante. S'il s'agit là d'une approche rappelant le principe non extra ou ultra petita⁷ appliqué par d'autres tribunaux aussi bien nationaux qu'internationaux, l'isolement clinique de l'arène arbitrale face aux enjeux socio-économiques pourtant inhérents à la dispute, est un trait d'autant plus saillant que les accords d'investissement sur lesquels elle se base sont connus pour leur minimalisme, étroitesse et rigidité.
- 41 Les obligations souveraines de régulation en faveur de l'intérêt public susceptibles d'évoluer avec le temps sont ainsi inévitablement mises à la marge. Selon un arbitre, « ce fonctionnement en isolement ne permet pas de prendre en compte la globalité des questions. (...) L'État peut prendre des engagements vis-à-vis des investisseurs qui vont lier les gouvernements qui suivront et qui n'auront pas forcément la même couleur politique. »
- 42 En figeant les politiques publiques, l'arbitrage réduit le territoire à un capital dont la valeur se mesure en compensations financières. Comme l'explique un arbitre, « souvent on n'est pas du tout dans un contentieux de légalité [qui imposerait la prise en compte d'autres normes et cadres légaux que le DII], on est dans un contentieux univoque de compensation. » D'ailleurs, selon lui, « l'enjeu est surtout celui de la façon dont on calcule les indemnités (...), [surtout] que ces dix dernières années, on ne s'est pas contenté d'indemniser les pertes, mais aussi les profits futurs. » Or pour compenser, il faut d'abord définir l'objet de compensation, ce qui amène à se questionner sur le périmètre de la notion d'investissement.

Définition extensible de l'investissement

- 43 La notion d'investissement dans les traités est volontairement floue, la plupart adoptant une approche large selon laquelle tout actif ayant une valeur économique peut être protégé. En pratique, les arbitres s'appuient souvent sur le test dit de Salini (contribution, durée, risque, et participation au développement), mais ces critères sont appliqués de manière flexible, voire réduits à la seule présence d'un transfert de capital.
- 44 Les arbitres reconnaissent volontiers que la définition sur laquelle ils doivent s'appuyer pour qualifier un actif d'investissement reste relativement floue. Comme le rappelle l'un d'entre eux : « il n'y a pas d'unanimité sur la définition d'investissement. Or, c'est

quand même la base de toute la construction. (...) Vous avez des tribunaux, une fois avec ces trois personnes, une fois un avec trois autres, (...) donc la définition donnée peut varier d'une fois à l'autre. »

- 45 Dans les contextes extractifs, la qualification de l'investissement comprend aussi un flou technique quant à savoir si l'investissement revêt un ou plusieurs permis, des actifs matériels ou financiers relatifs au projet, voire le projet dans son ensemble. Ces ambiguïtés se traduisent ainsi par des définitions variables et surtout extensibles du territoire de l'investissement – l'ensemble des titres pouvant être considérés comme un tout indissociable par l'investisseur – qui impliquent des demandes d'indemnisation également extensible au-delà des portions concernées ou des pertes enregistrées.

Territorialisations minières concurrentes en Tanzanie

- 46 Nous nous penchons finalement sur un arbitrage récent en Tanzanie pour discuter des contradictions entre les normes promouvant la cohabitation en matière d'extraction, et l'hypothèse d'un assujettissement de la gouvernance de l'EMAPE à la conception du territoire-forteresse promue par le droit des investissements.

L'émergence rapide d'une territorialisation duale

- 47 Dès la fin des années 1980, à la suite de la période socialiste sous Nyerere, la Tanzanie a libéralisé son secteur minier et signé plusieurs traités d'investissement, devenant ainsi un « bon élève » des réformes promues par la Banque mondiale.
- 48 Parallèlement, la Banque mondiale lança en 1993 un projet d'assistance technique au secteur minier pour la Tanzanie comprenant une aide à la réécriture du code minier adopté en 1998 ainsi que la nouvelle loi sur l'investissement de 1997. Comme le note Butler (2004, p. 69), les principaux moteurs de ces réformes étaient d'offrir aux « investisseurs privés un climat d'investissement sans risque » et « un mécanisme de résolution des litiges indépendant du ministère des mines ». Conjugué à la hausse des prix de l'or, les investisseurs étrangers répondirent favorablement à ces réformes de telle sorte qu'à la fin des années 1990 60 % des investissements directs étrangers provenaient de sociétés aurifères australiennes et canadiennes (Bridge, 2004, p. 407).
- 49 L'expansion de l'EMAPE fût particulièrement marquée durant cette période de libéralisation. Les politiques d'ajustement structurel ne conduisirent pas uniquement à favoriser les investissements étrangers, mais à une transformation de l'économie rurale marquée un phénomène de déagrarianisation. Selon Bryceson *et al.* (2014), la fin des soutiens para-étatiques et des subsides à l'agriculture ont participé à orienter une part importante des populations rurales vers l'EMAPE. En 2013, une personne sur cinq en Tanzanie dépendait directement ou indirectement de l'EMAPE (Aizawa, 2016). Ce double processus rapide de territorialisation par l'EMAPE et par les compagnies minières n'a, comme ailleurs, pas été exempté de conflits d'accès répétés lors desquels les opérateurs de l'EMAPE ont parfois été violemment réprimés (Lange, 2008 ; Jonsson and Fold, 2011)⁸.

L'EMAPE dans la région de Chunya

- 50 Dans l'Ouest de la Tanzanie, les régions de Mbeya et Songwe connaissent une activité d'EMAPE particulièrement soutenue. Une partie importante des opérations sont conduites dans le cadre de Primary Mining Licenses (PML, licences dédiées à l'EMAPE) dont les détenteurs jouent un double rôle de financiers et de contractants des propriétaires de puits, qui, eux-mêmes, emploient les mineurs artisans. Ce système en « trois tiers » se réplique de manière équivalente en l'absence de PMLs entre financiers, propriétaires de puits et mineurs. En l'absence de contrats entre ces parties, les arrangements sont conduits de manière informelle mais selon des règles relativement stables (Kuwanda 2022).
- 51 Témoin de l'approche relationnelle du territoire mise en œuvre par le gouvernement, l'office régional de Madini de Chunya sert de point d'accès administratif aux différents acteurs miniers locaux, qu'il s'agisse d'orpailleurs, de commerçants, de détenteurs ou futurs acquéreurs de droits miniers. Au-delà de l'assistance et de l'octroi des permis PML et de la collection des taxes et royalties, le bureau officie aussi dans le règlement informel des éventuelles disputes, bien que cela ne fasse officiellement pas partie de son mandat. Comme nous le rapporte sa principale administratrice, à travers la connaissance des différents acteurs et de leurs enjeux, ce rôle de médiation permet d'éviter dans la majeure partie des cas que les disputes ne prennent une voie judiciaire. Cette résolution locale des différends amène, selon elle, souvent à devoir s'affranchir d'une lecture légaliste du droit afin de permettre des « arrangements temporaires » principalement entre les détenteurs de PMLs, les propriétaires de puits, et les équipes de travail.
- 52 Depuis mai 2019, un marché des minerais hébergeant une vingtaine de comptoirs d'achat d'or a été mise en place par le gouvernement en face de l'office de Madini (illustration 2). À l'entrée, les orpailleurs y font certifier la teneur et le poids de leur or auprès d'un agent de Madini (illustration 1) et peuvent ensuite négocier « en confiance » auprès de l'un des différents comptoirs. Là aussi, les agents du gouvernement ne font pas de mystère sur le fait que l'or négocié au sein de la centrale d'achat provient majoritairement d'opérations informelles. Celles-ci se situent souvent sur des zones couvertes par des permis d'exploration, comme ceux de l'investisseur canadien Winshear qui font simultanément l'objet d'un arbitrage à Washington.

Illustration 2 - Marché des minerais de Chunya (gauche) - Instruments de titrage de Madini (droite)



Auteur : Matthieu Bolay, 2023.

- 53 Bien que la mission officielle des offices régionaux de Madini consiste à « surveiller et administrer les activités minières dans les zones respectives afin de garantir le respect de la législation existante, » ses agents adoptent sur le terrain une approche pragmatique en assumant un écart de mise en œuvre de la norme par rapport à la législation. L'objectif est ainsi de réguler l'activité et surtout de générer des revenus pour l'État sans pour autant marginaliser les pratiques réelles qui gouvernent l'orpaillage et sans lesquelles « de nombreuses familles ne pourraient pas vivre », selon notre interlocutrice. Loin d'une conception exclusive du territoire contractuel des titres miniers, la gouvernance des agents locaux met ainsi constamment en balance les intérêts des différents usagers et revendications d'accès des entités qui composent la triade mentionnée en introduction, à savoir les investisseurs, la population et l'état.

Territorialisation de l'EMAPE dans un tribunal arbitral

- 54 Cette réalité est abordée tout autrement dans le cadre d'un tribunal arbitral. Sans revenir en détail sur l'ensemble du différend opposant Winshear (ex-Helios, via sa filiale Bafex) à la Tanzanie, le conflit s'inscrit dans le contexte des réformes initiées par le gouvernement Magufuli. Face à des soupçons de sous-déclaration des exportations par plusieurs compagnies minières, ce dernier avait engagé en 2017 une refonte rapide et peu concertée de la législation minière. S'appuyant sur l'article 9 de la Constitution – qui affirme que « les ressources nationales doivent servir le bien commun » – la réforme prévoyait notamment une hausse des royalties, une participation accrue de l'État dans les projets, et la suppression des licences de rétention, tout en limitant le recours à l'ISDS, malgré les traités en vigueur⁹.
- 55 Comme il est d'usage dans le secteur minier, les sociétés d'exploration valorisent leurs titres en vue de les revendre à des entreprises capables de développer les projets. Ce modèle repose sur une logique spéculative, liée à l'incertitude des gisements et à l'évolution du prix de l'or. Les licences de rétention servaient cet objectif spéculatif, en permettant de conserver des titres sans obligation d'exploitation. La réforme de 2017, portée par une vision développementaliste, considérait alors que ces licences

empêchaient la réalisation du potentiel minier – aussi bien par des exploitants industriels qu'artisans – et ne servaient donc pas le « Bien commun. »

- 56 Du point de vue de l'investisseur, la dispute peut se résumer ainsi, comme l'annonce l'un de ses avocats en introduction des audiences conduites en février 2023 : « Que ce serait-il passé si la Tanzanie n'avait pas adopté la législation de 2017 et avait pris ses responsabilités vis-à-vis de l'investissement en chassant les mineurs illégaux de la propriété de Winshear ? »
- 57 Lors de la suite des audiences dans les locaux du CIRDI à Washington, les deux conceptions du territoire – forteresse ou citoyenne – s'opposent constamment et se manifestent en particulier au regard du caractère encastré/désencastré et circonscrit/extensif de l'investissement. Si les deux approches peuvent s'accorder sur le principe d'une compensation, c'est bien l'étendue de celle-ci qui fait l'objet de débats.

Encastrement ou désencastrement de l'investissement

- 58 Dès le premier jour d'audience, les avocats de Winshear insistent sur le fait que la présence de mineurs illégaux a dévalué l'investissement et rendu difficile la levée supplémentaire de fonds. En réponse, l'office du solliciteur général de la Tanzanie rappelle que les mineurs artisans étaient présents de longue date comme c'est le cas ailleurs dans le pays.
- 59 Pour appuyer son argumentaire, Winshear propose de mettre en parallèle la carte de ses différents titres miniers à des images extraites de Google Earth indiquant la présence de mineurs artisans sur certaines licences d'exploration. Faisant écho aux usages potentiellement désocialisant de l'imagerie satellite dans la gouvernance minière (Ngom *et al.*, 2023), le procédé illustre la réduction du territoire à son statut de capital désencastré des réalités humaines qui y ont cours.
- 60 De plus, non seulement les mineurs auraient établi des camps sur certaines portions des licences, mais ils se seraient montrés menaçant vis-à-vis des employés de la compagnie. Arguant en faveur de la cohabitation, la défense s'étonne qu'aucun engagement n'ait été entrepris vis-à-vis des mineurs artisans, notamment par l'intermédiaire de l'office régional de Madini. La réponse de la Tanzanie rappelle aussi que l'EMAPE a cru dans la région dès 2012 sans que cela ne semble jamais poser de problème à l'investisseur avant que ses permis de rétention ne soient remis en cause.
- 61 Les auditions révèlent ainsi deux visions opposées du territoire : la Tanzanie défend une logique de coexistence cohérente avec les politiques promues par la Banque mondiale, tandis que l'investisseur invoque le droit des investissements pour exiger une protection exclusive de ses titres par l'État.

Conception circonscrite ou extensive de l'investissement

- 62 Les « faits » une fois posés par chacune des parties, les auditions sont largement consacrées aux enjeux de compensation du tort présumé. Lors de l'examen des coûts, un représentant du gouvernement tanzanien s'étonne d'ailleurs que « à partir de 7.2 millions de dollars dépensés entre 2006 et 2017 [pour les quatre licences sur treize révoquées], l'investisseur demande 124 millions sans compter les intérêts », et d'ajouter : « C'est proprement hallucinant et la première fois en 15 ans de pratique que je vois un montant changer pareillement en deux ans [soit entre l'annulation des

licences et la requête en arbitrage]. » Au cœur de ce débat figurent différents modèles de quantification des dommages. Tandis que l'investisseur se fonde sur les coûts enregistrés pour l'ensemble des licences en y ajoutant les profits escomptés, le conseil de la Tanzanie se base sur les valorisations boursières de la compagnie et les offres d'achat constatées avant la dispute.

- 63 Lors de réponse par la Tanzanie, il apparaît dans un examen plus approfondi que la présence de mineurs illégaux était concentrée sur une seule zone, dite de « Elizabeth hill », sans que cela n'affecte les autres permis. La défense insiste par ailleurs sur le fait que malgré la révocation de quatre permis sur treize, il est questionnable que l'ensemble des titres et des coûts associés à chacun fasse l'objet de compensation.
- 64 Du point de vue extensif de l'investissement porté par Winshear, « toute la valeur de l'investissement [a été perdu] avec la révocation des licences de rétention. Le projet entier était perdu à ce stade » (avocat du plaignant, auditions du CIRDI, le 13 février 2023). Ce raisonnement, que l'on retrouve dans plusieurs cas colombiens, s'explique selon les avocats de l'investisseur par la difficulté que Winshear aurait dès lors rencontré à obtenir de nouveaux financements sur les marchés, la société étant cotée à la bourse de Toronto comme la majeure partie des sociétés d'exploration minière.
- 65 Les conceptions circonscrites ou extensives de l'investissement, là aussi, semblent irréconciliables. Elles se rattachent chacune à des rationalités apparemment disjointes. D'une part, l'état développementaliste tanzanien vise une exploitation effective des ressources selon un modèle néo-extractiviste. D'autre part, la rationalité financière de Winshear illustre le modèle économique des sociétés d'exploration poursuivant la valorisation boursière au regard du potentiel de projet minier que représentent les licences acquises.

Indemnisation ou prise en charge du risque par l'État ?

- 66 Comme c'est fréquemment le cas, l'arbitrage opposant Winshear à la Tanzanie a finalement été résolu par un arrangement conclu en dehors du tribunal arbitral. Il ne nous est dès lors pas possible de savoir quel modèle de quantification a prévalu. Toutefois, nous pouvons constater que le montant de cet arrangement s'est élevé à 30 millions USD, ce qui correspond à peu de choses près à plus de quatre fois les sommes dépensées dans les titres concernés et à l'ensemble des coûts enregistrés par Winshear pour toutes ses opérations en Tanzanie entre 2006 et 2017¹⁰. Autrement dit, à travers l'arbitrage la compagnie a pu conduire des recherches et valoriser les licences de son projet aux frais presque exclusifs de l'État tanzanien, sans qu'aucune ressource minière ne soit finalement extraite.
- 67 Ce dénouement, jugé acceptable par le gouvernement tanzanien, doit être replacé dans un contexte plus large : la même année, un litige similaire s'est soldé par une sentence de 109 millions USD, et un troisième, réclamant 90 millions, était encore en cours¹¹. Ces montants interrogent le rôle de l'arbitrage d'investissement dans la gouvernance minière du pays ainsi que les choix politiques que cela impose au gouvernement. À titre de comparaison, seuls 3 millions USD étaient en moyenne alloués à la formalisation de l'EMAPE et aux politiques de cohabitation soutenues par la Banque mondiale (Mutagwaba *et al.*, 2018) au moment où les notifications d'arbitrage citées ont été émises. Cela pose la question du poids croissant accordé à la protection des investisseurs face à un secteur artisanal pourtant central pour l'économie locale. En

2023, un agent du Centre tanzanien pour l'investissement suggérait déjà un durcissement nécessaire contre les incursions de l'EMAPE sur les permis industriels. Ces propos résonnent aujourd'hui avec le regain de violences policières observé autour de la mine de North Mara, où Barrick – qui avait déjà lancé un arbitrage contre la Tanzanie en 2017 – est l'investisseur principal.

Conclusion

- 68 A l'heure où la Banque Mondiale vient de publier un nouveau cadre d'engagement pour une « EMAPE soutenable et inclusive » (World Bank, 2024) faisant de la coexistence entre artisanat et industrie dans un même « espace politique et géographique » un point central des politiques qu'elle entend promouvoir (notamment par conditionnement des financements de la SFI), l'irruption de l'EMAPE dans les tribunaux d'arbitrage apparaît comme une incohérence normative saillante.
- 69 Comme le rappelle Eckert (2021), si le droit, dans une perspective de pluralisme juridique, tend à être marqué par une recherche de cohérence relationnelle, cet idéal est justement le fruit de l'enchevêtrement croissant de différentes normes et corpus juridiques, et de leur mobilisation par des acteurs variés. Les territoires de l'EMAPE, considéré au centre de la triade État-population-compagnies, sont une manifestation pratique de l'enchevêtrement de normes portées par les différentes entités avec lesquels cette activité interagit. Face à ce mouvement d'enchevêtrement, l'arbitrage peut apparaître par contraste comme un dés-enchevêtrement légal Eckert (2021, 401-402), et par conséquent aussi territorial pourrions-nous ajouter.
- 70 En prêtant attention à la pratique des arbitres, ainsi qu'aux argumentaires portés par les représentants de l'État tanzanien et de l'investisseur dans un cas d'ISDS, notre analyse montre le rôle conjoint d'une logique de désencastrement social et politique et d'une conception extensive de la notion d'investissement dans la mise en œuvre d'une garantie de profit au détriment de la coexistence minière. Il demeure à ce stade hasardeux de déterminer les conséquences que le droit international de l'investissement et l'arbitrage peuvent avoir sur la conduite et la remise en question des politiques de gouvernance de l'EMAPE. Toutefois, le parallèle avec d'autres politiques publiques – notamment climatiques (voir Tienhaara *et al.*, 2022) – suggère que le droit des investissements et le mécanisme d'arbitrage peut infléchir les intérêts nationaux au profit des intérêts privés des investisseurs étrangers. Le cas analysé, dont l'issue est la prise en charge complète du risque financier de l'investisseur par l'État tanzanien au détriment de ses finances publiques, invite plus généralement à ouvrir la perspective du pluralisme juridique au risque, cette fois-ci politique, que pose l'arbitrage d'investissement sur la gouvernance de l'EMAPE.

BIBLIOGRAPHIE

- Aizawa Y., 2016. Artisanal and small-scale mining as an informal safety net: evidence from Tanzania. *Journal of International Development*, vol. 28, n° 7, p. 1029-1049.
- Appel H. C., 2012. Walls and white elephants: Oil extraction, responsibility, and infrastructural violence in Equatorial Guinea. *Ethnography*, vol. 13, n° 4, p. 439-465.
- Appel H., 2019. The licit life of capitalism: US oil in Equatorial Guinea. Duke University Press, 344 p.
- Blomley N., 2019. The territorialization of property in land: Space, power and practice. *Territory, Politics, Governance*, vol. 7, n° 2, p. 233-249.
- Bolay M., Knierzinger J., 2021. Corporate gift or political sacrifice? State-sponsored CSR and electricity provision in Guinean extractive enclaves. *Political Geography*, n° 84, document 102300.
- Bolay M., 2022. Miners on the move: Expellable labor, flexible intimacies, and institutional recast in West African artisanal gold mines. *American Ethnologist*, vol. 49, n° 4, p. 521-535.
- Bolay M., Calvão F., 2022. Labour, Incorporated: Dependent Contracting and Wageless Work in Africa's "Responsible" Mines. *Cahiers d'études africaines*, n° 245-246, p. 123-151.
- Bridge G., 2004. Mapping the bonanza: geographies of mining investment in an era of neoliberal reform. *The Professional Geographer*, vol. 56, n° 3, p. 406-421.
- Bryceson D.F., Fisher E., Jonsson J.B., Mwaipopo R., 2014. *Mining and social transformation in Africa. Mineralizing and democratizing trends in artisanal production*. London and New York, Routledge.
- Butler P., 2004. Tanzania: liberalisation of investment and the mining sector analysis of the content and certain implications of the Tanzania 1998 Mining Act. In Campbell B. (ed.), *Regulating mining in Africa: For whose benefit*. Nordiska Afrikainstitutet, p. 67-80.
- Christophers B., 2018. *The new enclosure: The appropriation of public land in neoliberal Britain*. Verso Books.
- Côte M., Korf B., 2018. Making concessions: Extractive enclaves, entangled capitalism and regulative pluralism at the gold mining frontier in Burkina Faso. *World Development*, vol. 101, p. 466-476.
- Cotula L., 2013. The New Enclosures? Polanyi, international investment law and the global land rush. *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 9, p. 1605-1629.
- Crawford G., Botchwey G., 2018. Militarisation and criminalisation of artisanal and small-scale gold mining. *Review of African Political Economy*, vol. 45, n° 156, p. 321-334.
- Dessertine A., Noûs, 2021. Hybrid territorialisation: A reconfiguration of rural spaces through gold mining in Upper Guinea. *Political Geography*, n° 86, document 102348.
- Eckert J., 2021. Entangled Hopes. Towards Relational Coherence. In Krisch, N., Ed.). *Entangled legalities beyond the state*. Cambridge U. Press.
- Dimitropoulos G., 2018. Investor-state dispute settlement reform and theory of institutional design. *Journal of International Dispute Settlement*, vol. 9, n° 4, p. 535-569.

- Fisher E., 2007. Occupying the margins: labour integration and social exclusion in artisanal mining in Tanzania. *Development and Change*, vol. 38, n° 4, p. 735-760.
- Geenen S., 2016. *Hybrid governance in mining concessions in Ghana*. IOB Working papers 2016/5.
- Van Harten G., 2008. *Investment treaty arbitration and public law*. Oxford University Press.
- Hilson G., Hilson A., Maconachie R., McQuilken J., Goumandakoye H., 2017. Artisanal and small-scale mining (ASM) in sub-Saharan Africa: Re-conceptualizing formalization and 'illegal' activity. *Geoforum*, n° 83, p. 80-90.
- Hilson G., 2020. 'Formalization bubbles': a blueprint for sustainable artisanal and small-scale mining (ASM) in sub-Saharan Africa. *The Extractive Industries and Society*, vol. 7, n° 4, p. 1624-1638.
- Hilson G., Sauerwein T., Owen J., 2020. Large and artisanal scale mine development: The case for autonomous co-existence. *World Development*, vol. 130, document 104919.
- Jönsson J.B., Fold N., 2011. Mining 'from below': Taking Africa's artisanal miners seriously. *Geography Compass*, vol. 5, n° 7, p. 479-493.
- Kinyondo A., Huggins C., 2019. Resource nationalism in Tanzania: Implications for artisanal and small-scale mining. *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, n° 1, p. 181-189.
- Lahiri-Dutt K., 2018. Extractive peasants: reframing informal artisanal and small-scale mining debates. *Third World Quarterly*, vol. 39, n° 8, p. 1561-1582.
- Lange S., 2008. *Land tenure and mining in Tanzania*. CMI Report, 2008, n° 2.
- Li T.M., 2014. What is land? Assembling a resource for global investment. *Transactions of the institute of British Geographers*, vol. 39, n° 4, p. 589-602.
- Miles K., 2013. *The origins of international investment law: empire, environment and the safeguarding of capital*. Cambridge University Press.
- Mutagwaba W., Tindyebe J.B., Makanta V., Kaballega D., Maeda G., 2018. *Artisanal and Small-scale Mining in Tanzania: Evidence to Inform an 'action Dialogue'*. IIED.
- Ngom N.M., et al., 2023. Artisanal exploitation of mineral resources: remote sensing observations of environmental consequences, social and ethical aspects. *Surveys in Geophysics*, vol. 44, n° 1, p. 225-247.
- Olivier de Sardan J.P., 2008. *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*. London, Programme Afrique : pouvoir et politique, Discussion Paper n° 5.
- Pedersen R.H., et al., 2019. Mining-sector dynamics in an era of resurgent resource nationalism: Changing relations between large-scale mining and artisanal and small-scale mining in Tanzania. *Resources Policy*, n° 62, p. 339-346.
- Perrone N.M., 2021. *Investment treaties and the legal imagination: How foreign investors play by their own rules*. Oxford University Press.
- Petit-Roulet R., 2024. Concurrences et complémentarités entre agriculture et orpaillage en Guinée. *Afrique contemporaine*, n° 277, p. 237-243.
- Poignant A., 2023. Small-scale mining and agriculture: Evidence from northwestern Tanzania. *Resources Policy*, n° 83, document 103694.
- Polanyi K., 2009 [1944]. *La grande transformation*. Paris, Gallimard.
- Prieto-Ríos E., 2015. Neoliberal market rationality: the driver of international investment law. *Birkbeck Law Review*, vol. 3, n° 1.

Sauerwein T., 2023. Should mining companies partner with artisanal miners? Why only time will tell. *Journal of Rural Studies*, n° 100, document 103006.

Sawyer S., Gomez E. (ed.). 2012. *The politics of resource extraction: Indigenous peoples, multinational corporations and the state*. Springer.

Schultz T., 2014. *Transnational legality: Stateless law and international arbitration*. Oxford University Press.

Singer J.W., 2006. The ownership society and takings of property: Castles, investments, and just obligations. *Harvard Environmental Law Review*, vol. 30, document 309.

Szablowski D., 2007. *Transnational law and local struggles: mining, communities and the World Bank*. Bloomsbury Publishing.

Tienhaara K., 2011. *Regulatory chill and the threat of arbitration: a view from political science*. In *Evolution in Investment Treaty Law and Arbitration* [edited by Chester Brown and Kate Miles]. Cambridge University Press

Welker M., 2014. *Enacting the corporation: An American mining firm in post-authoritarian Indonesia*. University of California Press.

NOTES

1. i.e. les codes miniers en premier lieu, ainsi que les différentes dispositions du droit public et privé susceptibles de s'appliquer dans les contextes d'extraction, voire les droits indigènes lorsque ceux-ci sont reconnus par le droit étatique.

2. Jusqu'en 2017, la Tanzanie offrait de ce point de vue des garanties particulièrement élevées aux attentes des investisseurs étrangers. Ayant intégré des clauses d'arbitrage à son code des investissements, ce mécanisme était accessible aussi à des compagnies n'ayant pas nécessairement leur siège dans un état signataire de l'un des 21 accords d'investissement signés par la Tanzanie.

3. Pour une discussion de l'illégalité relative de l'EMAPE, voir Hilson *et al.*, 2017.

4. Bien que le caractère « privé » de l'ISDS soit débattu puisqu'il applique une forme de droit international public (par exemple van Harten, 2007 ; Alvarez, 2016), le principe de l'arbitrage dans des tribunaux *ad-hoc* demeure selon Alvarez (2016) un processus privé fondé sur une approche procédurale, le choix autonome des arbitres, la confidentialité des procédures, et l'absence de mécanisme d'appel.

5. La convention du CIRDI a été signée par 165 États et la convention de New York par 172.

6. Site UN Trade & Development. URL: <https://unctad.org/data-visualization/global-foreign-direct-investment-flows-over-last-30-years>

7. Ce principe, qui signifie littéralement « pas au-delà des conclusions des parties », est une base traditionnelle des règles de procédure régissant les litiges civils et administratifs dans les systèmes juridiques continentaux et dans le droit international public.

8. Jonnson and Fold (2011, p. 485) identifient les causes suivantes aux conflits entre mineurs artisans et compagnies minières : 1) Affaiblissement des systèmes fonciers coutumiers par les législations minières, 2) Barrières sociales, financières et bureaucratiques à l'acquisition de permis miniers pour les acteurs de l'EMAPE, 3) Rachat des permis EMAPE par les compagnies minières au détriment des mineurs artisans, 4) Réallocation des permis EMAPE de courte durée aux compagnies minières qui en font la demande.

9. *The natural wealth and resources Act (Permanent sovereignty Act), the Natural wealth and resource contracts Act (contract review act), the Public Private Partnership Act (PPP act)*.

10. 33 millions selon la documentation de l'investisseur.

11. À titre purement indicatif, ces montants excèdent par exemple le budget annuel alloué par la Tanzanie pour la gratuité de l'éducation primaire et secondaire.

RÉSUMÉS

Cet article explore comment le droit international de l'investissement et l'arbitrage des différends entre investisseurs et Etats reconfigurent la gouvernance minière en Tanzanie, notamment dans les relations entre compagnies minières et acteurs de l'extraction artisanale et à petite échelle (EMAPE). L'analyse inscrit d'abord ces dynamiques dans un contexte global de litiges croissants sur les investissements extractifs pour lesquels les investisseurs peuvent poursuivre les Etats dans des tribunaux d'arbitrage. À partir d'entretiens avec des arbitres, l'article montre comment le droit de l'investissement véhicule une conception du territoire comme somme d'actifs financiers, socialement désencastré, et géographiquement extensible. L'étude d'un cas récent en Tanzanie illustre la tension entre une vision relationnelle de la propriété orientée vers la cohabitation, et une vision exclusive fondée sur la marchandisation du territoire. La garantie d'un droit au profit au détriment de droits d'usage de la terre accroît les risques financiers pour l'État et fragilise les efforts de gouvernance inclusive de l'EMAPE.

This article explores how international investment law and investor-state dispute settlement are reconfiguring mining governance in Tanzania, particularly in the relations between mining companies and artisanal and small-scale mining (ASM) operators. The analysis begins by placing these dynamics in a global context of growing disputes over extractive investments, for which investors can sue governments in arbitration tribunals. Based on interviews with arbitrators, the article shows how investment law conveys a conception of territory as a sum of financial assets, socially disembedded and geographically extensible. The study of a recent case in Tanzania illustrates the tension between a relational vision of property oriented towards mining coexistence, and an exclusive vision based on the commodification of territory. Guaranteeing a right to profit at the expense of land use rights increases the financial risks for the State and undermines efforts towards an inclusive governance of ASM.

INDEX

Thèmes : Sur le champ

Mots-clés : Tanzanie, Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), arbitrage d'investissement, pluralisme juridique, territorialisation

Keywords : Tanzania, Artisanal and Small-Scale Mining (ASM), Investor State Dispute Settlement, Legal pluralism, territorialisation

AUTEURS

MATTHIEU BOLAY

Mathieu Bolay, matthieu.bolay@hesge.ch, est professeur associé au Centre de Recherche Sociale (HETS Genève), Haute Ecole Spécialisée de la Suisse Occidentale (HES-SO) et Chercheur Ambizione, Institut d'Anthropologie Sociale, Université de Berne. Il a publié récemment :

- Ngom, N. M., et al., 2023. Artisanal exploitation of mineral resources: Remote sensing observations of environmental consequences, social and ethical aspects. *Surveys in geophysics*, vol. 44, n° 1, p. 225-247.
- Bolay M., 2022. Miners on the move: expellable labor, flexible intimacies, and institutional recast in West African artisanal gold mines. *American Ethnologist*, vol. 49, n° 4, p. 521-535.
- Bolay M., Schulz Y., 2022. Les conditions disputées d'un approvisionnement « responsable » en or. Vigilance, traçabilité et transparence dans le secteur suisse de l'affinage. *Revue internationale des études du développement*, n° 249, p. 63-88.

PAULE PASTRÉ

Paule Pastré, paule.pastre@unibe.ch, est doctorante à l'Institut d'Anthropologie Sociale, Université de Berne.

Expansion extractiviste en Mauritanie. Vers une industrialisation « par le bas » avec la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or ?

Extractivist expansion in Mauritania. Towards industrialisation 'from below' with the formalisation of artisanal and semi-industrial gold mining?

Laurent Gagnol

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28611>

DOI : 10.4000/140do

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Laurent Gagnol, « Expansion extractiviste en Mauritanie. Vers une industrialisation « par le bas » avec la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or ? », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28611> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140do>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Expansion extractiviste en Mauritanie. Vers une industrialisation « par le bas » avec la formalisation de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or ?

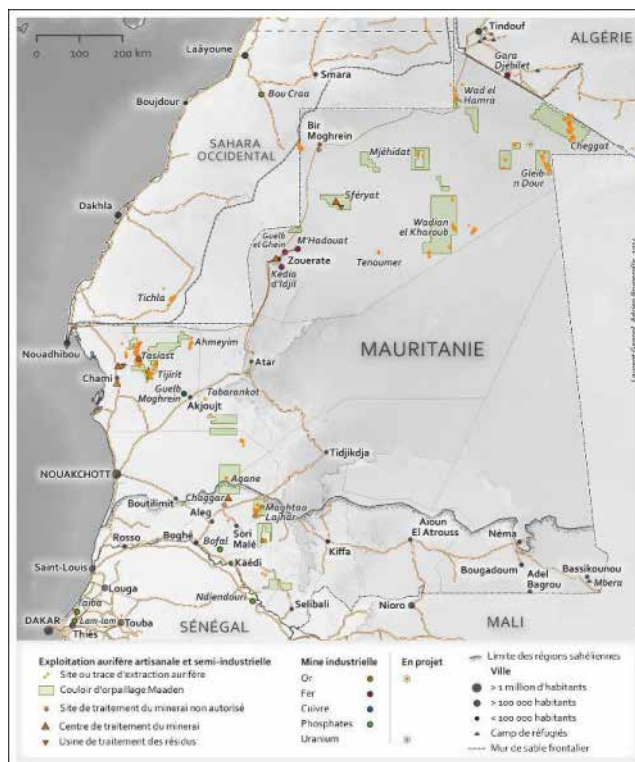
Extractivist expansion in Mauritania. Towards industrialisation 'from below' with the formalisation of artisanal and semi-industrial gold mining?

Laurent Gagnol

- 1 L'or joue plus que jamais son rôle de valeur refuge dans un contexte mondial politiquement et financièrement instable, son cours n'a jamais été aussi élevé, puisqu'il approche ou dépasse les 2 000 dollars l'once depuis mi-2020 et même 3 000 début 2025. Il est produit¹ en partie par des sociétés minières cotées en bourse et issues des grands pays miniers occidentaux (Canada, Australie, Royaume-Uni, États-Unis notamment) ou d'autres pays industrialisés (Afrique du sud, Russie, Chine surtout). C'est le cas en Mauritanie où, depuis 2010, le groupe canadien Kinross exploite dans le permis de Tasiast la seule mine industrielle en phase de production² (illustration 1). Depuis la période coloniale, la Mauritanie est ainsi un exemple emblématique de nombre de pays des Suds qualifiés d'extractivistes – ou néo-extractivistes (Gudynas, 2013) – qui fondent leur développement sur la rente de l'industrie minière et sur une économie extravertie. S'ajoutant au fer et au cuivre, l'exploitation de l'or semble toutefois ne s'inscrire que partiellement dans cette trajectoire minière avec le surgissement brusque et imprévu d'une ruée vers l'or en 2016. Alors que l'artisanat minier était inconnu (en dehors des salines et des carrières pour la construction), la Mauritanie connaît un développement inédit et de grande ampleur de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle

(EMAPE) de l'or, selon l'expression consacrée par les organisations internationales et non gouvernementales.

Illustration 1 – Carte de Mauritanie extractiviste en 2024



Auteurs : Laurent Gagnol et Adrien Brugerolle, 2024.

- 2 Fortement promue par les autorités centrales mauritaniennes, la formalisation de l'EMAPE peut apparaître comme la plus avancée au sein de l'espace saharo-sahélien alors que la Mauritanie est le dernier pays à avoir connu cette ruée vers l'or contemporaine (Gagnol et Ahmet Tchilouta, 2021). Dans la littérature académique et opérationnelle, la notion de formalisation désigne l'instauration d'un cadre juridique et réglementaire à des pratiques jusque-là informelles. Dans le secteur minier³, cela passe par une stratégie de quadrillage et d'équilibre dans l'attribution et la répartition territoriale des types de permis (régis par le cadastre minier), ainsi que par la création d'une bureaucratie (avec la mise en place d'agences semi-publiques, d'organisations professionnelles, etc.) et la catégorisation de nouveaux acteurs privés : c'est le deuxième aspect que nous analyserons, le premier ayant été abordé dans un précédent article (Gagnol *et al.*, 2023).
- 3 L'objectif central de cette analyse est de mieux rendre compte des interactions entre les acteurs de l'EMAPE, avec ceux de sa régulation mais aussi avec ceux de l'industrie minière. En caractérisant l'organisation et les arrangements des acteurs qui interviennent dans la chaîne de production et de valeur de l'exploitation de l'or (extraction, traitement et commercialisation), nous évaluerons les modalités et les effets de la stratégie mise en place par l'État mauritanien pour encadrer l'orpaillage et surtout promouvoir l'émergence du secteur semi-industriel. Précisons que si nous utilisons l'expression d'EMAPE pour sa dimension pratique, on constate que la prospection, l'extraction et surtout le traitement dépendent largement de moyens

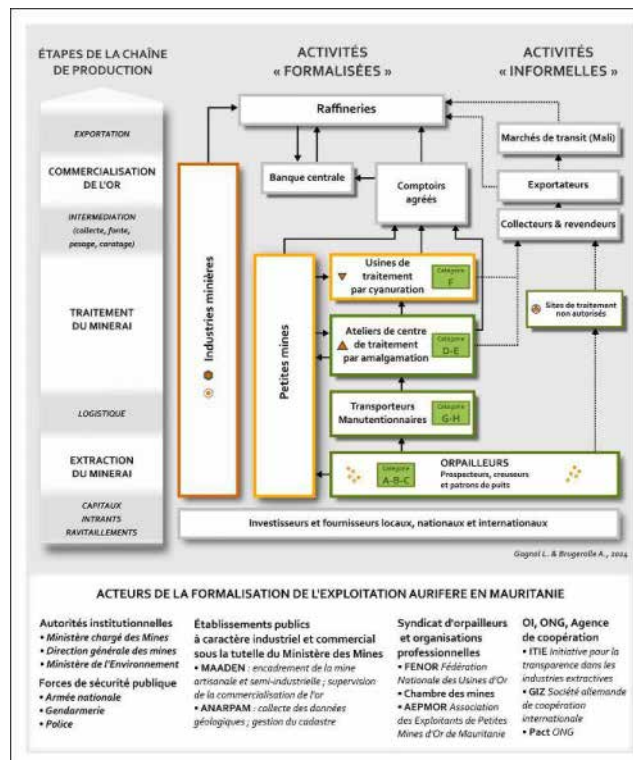
techniques (appareils détecteurs de métaux, marteaux-piqueurs, gros engins d'excavation, produits chimiques, *etc.*) et d'investissements financiers importants qui dépassent l'artisanat et relèvent en grande partie d'un secteur émergent qualifié de semi-industriel. La mise en lumière du développement méconnu et invisibilisé du secteur semi-industriel en Mauritanie est centrale dans notre analyse puisqu'il apparaît en porte-à-faux avec l'approche « dualiste » (Verbrugge et Geenen, 2020) – opposant l'industrie minière à l'artisanat minier – qui est largement dominante dans la littérature académique et opérationnelle. Intégrée aux circuits globalisés de production et de commercialisation de l'or, l'activité semi-industrielle montre à l'inverse un continuum de l'artisanat à l'industrie, et même leur hybridation. L'hypothèse défendue qui en résulte est que l'expansion de l'extractivisme aurifère pourrait s'accompagner d'une forme d'industrialisation inédite, « par le bas ».

- 4 Cette analyse⁴ s'appuie sur trois enquêtes individuelles et collectives de terrain en février 2022, février/mars 2023 et avril 2024, associant des entretiens avec les différents acteurs du secteur minier à Nouakchott et à Chami avec des observations et des entretiens aux abords des sites miniers des régions de Tasiast et de Tijirit (wilayas du Dakhlet Nouadhibou et de l'Inchiri), auxquels s'ajoutent des enquêtes plus ponctuelles à Zouérate, Atar, Akjoujt et leurs environs. Ces données empiriques sont complétées par des analyses à distance, par le biais de l'observation et de l'interprétation des images satellites en accès libre et de haute résolution qui permettent d'analyser des secteurs isolés et d'obtenir une compréhension spatiale mais aussi diachronique plus large. La carte présentée (illustration 1) est issue de ces données géospatiales et, secondairement, de l'examen de rapports issus de la littérature grise.

La formalisation analysée à partir des trois niveaux de la chaîne de production de l'or issu de l'EMAPE

- 5 On peut distinguer trois maillons essentiels dans la chaîne de production de l'or issu de l'EMAPE et donc dans les possibilités de formalisation : extraction, traitement et commercialisation. Notre schéma de synthèse (Illustration 2) met aussi en lumière les approvisionnements en amont de la chaîne et les étapes intermédiaires (logistique, collecte et fonte) sur lesquels les actions de formalisation ont moins de prises, ainsi que l'écoulement du produit final en aval (exportation, affinage industriel et certification) qui fait l'objet d'une attention accrue par la mise en place d'un « devoir de vigilance pour une conduite responsable des entreprises » (OCDE). À titre indicatif, mentionnons enfin les prestataires de services (commerce, ravitaillement, mécanique, réparation, *etc.*) qui sont souvent ignorés des stratégies de formalisation et restent dans l'informel, ainsi que les orfèvres qui sont peu nombreux en Mauritanie⁵.

Illustration 2 - Schéma de la formalisation des acteurs de l'EMAPE et de la chaîne de production de l'or



Exploitation de l'or artisanale (en vert), semi-industrielle (en jaune) et industrielle (en orange).

Auteur : Laurent Gagnol (inspiré de Abdel Hamid M. L., 2021).

- 6 Pour l'instant, depuis l'extraction jusqu'à l'exportation, le chaînon principal est formalisé (et taxé), puis passe largement dans l'informel à partir des collecteurs d'or jusqu'aux raffineries de Dubaï qui affinent et intègrent l'or dans les circuits commerciaux globaux légalisés (Ummel et Schulz, 2024). S'ajoutant plus récemment aux ateliers de traitement mécanique et chimique (amalgamation au mercure) situés dans des centres dédiés ouverts en 2017⁶, le chaînon « semi-industriel » comprend depuis 2021 les usines de traitement des résidus (lixiviation dans une solution de cyanures) et les petites exploitations minières dont l'activité s'est développée surtout à partir de 2022.
- 7 La formalisation de l'orpaillage en Mauritanie s'est opérée de façon graduelle et différenciée selon le niveau dans la chaîne de production qui s'est structurée progressivement. Nous présenterons successivement la formalisation de l'extraction artisanale, les trois formes de traitement semi-industriel et enfin la commercialisation de l'or.

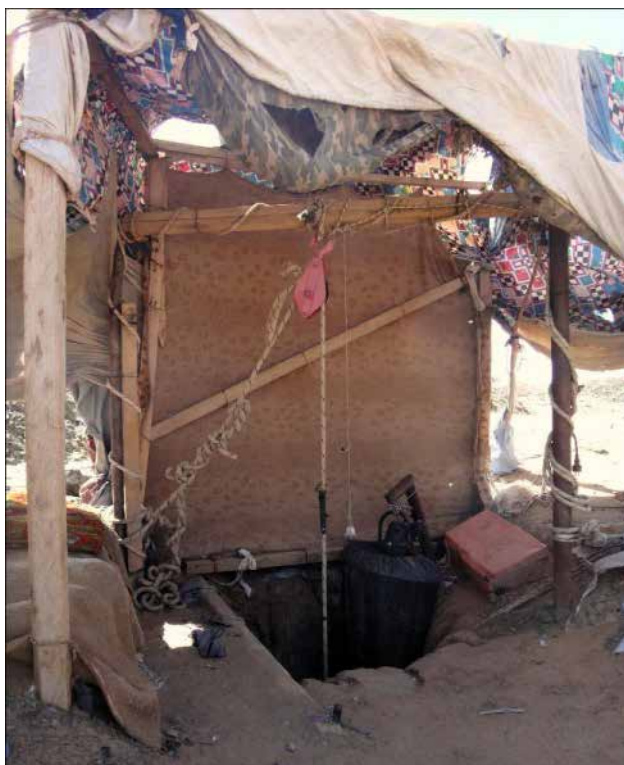
Le cantonnement et la formalisation partiels de l'extraction artisanale du minerai aurifère

- 8 Moins d'un mois après le déclenchement de la ruée vers l'or en avril 2016, l'encadrement de l'EMAPE en Mauritanie a débuté par l'enregistrement et la taxation des prospecteurs (Gagnol *et al.*, 2023). Tout en faisant entrer des taxes dans les caisses de l'État, l'octroi de cartes individuelles par le ministère des Mines a eu pour objectif

d'éviter la concentration dans quelques mains de titres miniers. Appelée « couloir d'orpaillage », une seule zone a été autorisée à la prospection et à l'extraction, non loin d'Ahmeyim (au cours du deuxième semestre de 2016), qui s'est très vite révélée improductive pour les orpailleurs. À partir de la fin 2018, d'autres couloirs ont été progressivement ouverts au nord du pays, sous supervision militaire (Gagnol et Ahmet Tchilouta, 2021). Néanmoins, le cantonnement de l'activité a échoué : l'orpaillage s'est très vite étendu à tout le territoire national, en dehors des couloirs dédiés. Entre temps, un décret promulgué en janvier 2018 a donné un cadre juridique à l'EMAPE⁷, en catégorisant les différents acteurs : les cartes individuelles (catégorie A) ont légalisé la recherche de l'or, qui a d'abord été conduite au moyen d'appareils-détecteurs (catégorie B), puis en exploitant l'or filonien en creusant des puits et des galeries (catégorie C) à l'aide d'outils manuels, remplacés progressivement par des marteaux-piqueurs. Contrairement aux autres pays voisins qui ont réprimé l'activité ou laissé faire, la légalisation progressive de l'orpaillage a permis aux couches défavorisées de la société mauritanienne, notamment haratin, de trouver un nouveau moyen d'existence (Taleb Heidi, 2022).

- 9 Bien que « formalisés », ces orpailleurs restent dans une forme de précarité juridique : l'exploitation artisanale dans les couloirs n'implique pas la reconnaissance d'un droit équivalent à un titre minier, tandis qu'il n'existe aucune garantie sur la pérennité de l'existence de chacun des couloirs : l'exemple des couloirs de Cheggat, empiétés par l'octroi de permis à une société émirati-russe, le montre (Gagnol *et al.*, 2023).
- 10 En Mauritanie, les orpailleurs ne sont pas organisés en coopératives. Les syndicats, quoique fonctionnels et jouant leur rôle d'interlocuteurs privilégiés des autorités, manquent d'une réelle autonomie d'organisation et de décision pour être les porte-voix des intérêts des orpailleurs. La régulation de l'extraction est relativement souple, laissant aux orpailleurs la libre organisation de leur travail, du partage des coûts d'exploitation et des bénéfices. L'organisation du travail passe notamment par une relation de patronage entre un investisseur et la main d'œuvre qui récupère une partie négociée des bénéfices issus de la production d'or (entre 20 et 50 %, souvent un tiers lorsque le patron subvient à tous leurs besoins). Des normes pratiques acceptés par tous, car considérés comme équitables, permettent une forme d'entente et d'équilibre partagés entre les différents acteurs. Par exemple, la solidarité entre les orpailleurs fait qu'un patron ne peut pas limoger un ouvrier seul parmi ceux qui composent l'équipe qu'il a embauchée. De plus, une fois que le puits est en phase de production, le patron ne peut plus renvoyer l'équipe entière.
- 11 En outre, les ressortissants maliens, force de travail très présente sur les sites mauritaniens en tant que creuseurs⁸, ont amené leurs techniques de creusage de puits (illustration 3) et de galeries, associées à une organisation du travail différente⁹. Le patron de puits minier (catégorie C, dont la licence n'est pas ou peu réclamée) peut être seul mais, cas fréquent, il n'est qu'un gérant pour le compte d'un investisseur. La catégorie C est donc la grande absente de la formalisation.
- 12 Soulignons enfin que la formalisation, qui a donc débuté par le maillon de l'extraction, est aujourd'hui largement considérée comme une étape conduisant vers le petit entrepreneuriat minier semi-industriel¹⁰.

Illustration 3 - Entrée sous abri d'un puits Komougo



Puits équipé d'un système d'aération (ventilateur dans un tube en bâche de plastique) et d'une poulie pour faire remonter à la seule force de bras le minéral.

Auteur : Laurent Gagnol, site dit de Med. Salem - Tévragh Zeina, mars 2023.

Le regroupement du traitement du minéral dans des centres dédiés non loin d'un pôle urbain

- 13 Alors que l'encadrement au niveau de l'extraction est limité, le contrôle de l'activité s'opère de façon plus étroite pour les activités de traitement mécanique et chimique du minéral qui nécessitent une consommation d'eau importante. C'est une spécificité de la régulation de l'orpaillage que l'on retrouve dans tout le Sahara (Gagnol et Ahmet Tchilouta, 2021), où le regroupement des opérations de traitement est facilité par la difficulté d'accès à l'eau. Les centres de traitement permettent de taxer les acteurs, les marchandises et les machines à l'intérieur (catégories D et E) et lors des entrées/sorties (catégories G et H). Ils favorisent aussi le cantonnement de l'utilisation des produits polluants et dangereux pour la santé et l'environnement, liée au procédé d'amalgamation au mercure (catégorie E) et, potentiellement, le contrôle de la vente de l'or produit.
- 14 En Mauritanie, le regroupement des activités de traitement du minéral a été décidé fin 2016 par le ministère des Mines en les implantant près de deux villes, relativement proches des principaux sites d'extraction : respectivement, Chami et Zouérate. Les deux centres ont été construits à partir de mi-2017, avant d'être pleinement fonctionnels à la fin 2017 pour le premier (Gagnol *et al.*, 2019) et mi-2018 pour le second. Officiellement, seuls ces deux centres sont autorisés dans tout le pays¹¹, concentrant les opérations mécaniques (concassage, broyage et « lavage ») et chimiques (amalgamation au

mercure et « grillage »). Divisés en lots (respectivement 960 et 572 lots) et clôturés par un grillage (par métonymie on les désigne souvent par ce nom), ils comprennent des ateliers de traitement avec des machines¹², des chambres pour les forgerons, ainsi que le bureau de l'antenne de l'agence nationale Maaden¹³ et celui du comptoir d'achat de l'or (illustration 4).

Illustration 4 - Vue de drone du centre de traitement et de la ville de Chami



À noter les ateliers avec cuves de broyage à double meule à l'intérieur du « grillage » et les haldes stockées à l'extérieur pour être traitées par cyanuration par les usines de catégorie F.

Auteur : Michele Cattani, février 2023.

- 15 Les deux centres ont été largement investis par la main d'œuvre soudanaise, reconnus comme spécialiste du lavage de l'or et de l'amalgamation. Leur création a-t-elle été directement inspirée de l'expérience soudanaise en la matière, en tant que « modèle soudanais » (Chevrillon-Guibert et Magrin, 2018) ? Selon les interlocuteurs, plusieurs versions existent concernant l'idée de créer un espace grillagé dédié au traitement de l'or : certains affirment qu'il s'agit d'une proposition d'orpailleurs et de commerçants soudanais (pour vendre les moulins à roues qui apparaissent en Mauritanie dès le mois d'août 2016), tandis que d'autres avancent que l'idée a été suggérée par la société mauritanienne Kenz mining et son associé soudanais (Abu Rugia mining) qui ont construits le centre de Chami. Dans l'administration minière et à l'agence Maaden, on soutient que l'initiative en revient au ministère des Mines à la suite d'une visite de travail au Soudan ou qu'il s'agit d'une recommandation de la GIZ (l'agence de coopération internationale allemande). Un « centre de services » a ainsi été préconisé en Mauritanie dans un rapport de la GIZ daté de début janvier 2017 (Neu *et al.*, 2017), sur le modèle explicite du Shamva mining centre au Zimbabwe. Toutes ces sources d'inspiration se sont probablement additionnées. Au-delà de l'influence patente de l'expérience soudanaise, l'encadrement de l'orpaillage par les centres de traitement est

une stratégie prônée dans la formalisation depuis plus d'une trentaine d'années et qui a circulé à travers le globe (Veiga *et al.*, 2014), en tant que modèle-voyageur (Olivier de Sardan, 2021), via les recommandations d'experts globaux, consultants pour les organisations internationales. Initié par une ONG anglaise en 1987, et construit dans les années 90 avec d'autres ONG et la GIZ pour accompagner les artisans miniers, le Shamva mining center a servi de modèle et a essaimé dans d'autres pays africains, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est. Qualifié de « meilleure pratique en matière d'exploitation minière à petite échelle » par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique en 2002, le projet a néanmoins été abandonné, en raison de la faible inclusion des orpailleurs, de la corruption et des abus de pouvoir dans la gouvernance interne, ainsi que du manque de soutien du gouvernement national dans l'approche décentralisée qui était préconisée (Spiegel, 2015).

- 16 Solution efficace pour éviter la diffusion des nuisances et encadrer l'activité, la proximité des centres de traitement mauritaniens avec les villes de Chami et de Zouérate (à moins de un et de trois km des quartiers proches) a été bénéfique pour leur développement urbain mais s'est avéré être un problème sanitaire crucial, en raison de la poussière et des déchets générés et surtout de la contamination au mercure (Maha *et al.*, 2024). En novembre 2020, à la suite de consultations menées par l'agence Maaden, décision a été prise de transférer les centres dans des zones désertiques plus isolées, sans aquifères potables : près de la piste conduisant de la route goudronnée à la mine industrielle de Tasiast pour celui de Chami-nord¹⁴ et à Sféryat pour le second, à 200 km au nord-est de Zouérate (illustration 5). Quatre ans plus tard, leur déménagement n'est toujours pas effectif. Une partie des orpailleurs mais aussi des habitants et notables des deux villes s'y opposent aujourd'hui, craignant un dépérissement de l'animation commerciale et du marché de l'immobilier, voire le déclin irrémédiable pour la ville nouvelle de Chami.

Illustration 5 - Site de traitement à Sféryat



Installation de la membrane d'étanchéité d'un bassin de lixiviation d'une usine de cyanuration (catégorie F) à Sféryat.

Auteur : X [anonymisé], mai 2024.

- 17 Enfin l'ouverture d'un troisième centre de traitement est en discussion depuis plusieurs années près du couloir d'Agan au centre du pays (illustration 5). Malgré la volonté initiale des autorités de cantonner l'orpaillage dans le nord désertique du pays¹⁵, l'or y est extrait et traité clandestinement dans une trentaine de moulins à mercure répartis dans trois sites, tandis que trois autres sites possèdent des bassins de cyanuration (IDS, 2024). En limite ou à l'intérieur de la zone agropastorale du sud du pays, ils sont situés parfois en bord d'oueds qui se jettent dans le fleuve Sénégal, ce qui accentue les risques de dissémination du mercure. En cours de construction non loin de la petite ville de Chegar, le centre officiel devrait ouvrir au début 2025 selon l'agence Maaden.

La création de pôles semi-industriels regroupant les usines de traitement des résidus

- 18 Tandis que les centres de traitement au mercure relèvent du secteur artisanal dans le code minier mauritanien, le traitement des résidus au cyanure appartient quant à lui au secteur semi-industriel (catégorie F). Les ateliers de Chami et de Zouérate produisent des masses conséquentes de résidus miniers évacués et stockés à l'extérieur des centres (illustration 4). Sans qu'une valeur importante leur soit reconnu au début de la ruée, ces halles étaient cédées gratuitement et exclusivement à la société Kenz mining, dans le cadre d'un accord passé avec le ministère des Mines, autrefois gestionnaire du centre avant la création de l'agence Maaden. Kenz a en effet aménagé le « grillage » à ses frais, tout en construisant une usine de traitement des halles par cyanuration dans un

permis de petite exploitation minière (à 14 km au sud-est de Chami). Cette situation de monopole et de cession gratuite, mais aussi la crainte d'une contamination de l'aquifère de Benichab ont créé une vague de protestation chez les orpailleurs allant jusqu'au blocage de la route à Chami et à l'incendie du poste de police. Après la suspension du projet d'usine de Kenz par décision administrative en septembre 2019, des consultations ont été menées par l'agence Maaden afin d'ouvrir ce secteur à la concurrence tout en respectant un cahier des charges. L'interdiction de fonctionnement de l'usine de Kenz a été levée en décembre 2020 à la condition de la transférer vers une zone plus isolée. Douze autres sociétés ont également obtenu l'agrément. Joutant les centres de traitement au mercure qui devraient eux-aussi y être délocalisés, les usines forment aujourd'hui deux pôles semi-industriels à Chami-nord et à Sféryat¹⁶. Elles emploieraient 600 personnes selon l'agence Maaden. À moyen terme, il est attendu un développement urbain avec la pleine activité des usines et les 15 000 emplois prévus.

- 19 Ni les autorités publiques, ni les autorités religieuses consultées, n'ont réussi à trouver un consensus en matière de droits sur les résidus. Le partage des bénéfices est très conflictuel puisque c'est à cette étape que les profits générés sont les plus importants (Verbrugge *et al.*, 2021). Aujourd'hui, bon gré mal gré, les orpailleurs cèdent gratuitement les résidus aux propriétaires de machines qui font le traitement au mercure, lesquels les vendent aux propriétaires d'usines sous deux formes : soit ils demandent un prix à la tonne en fonction de la teneur, soit un pourcentage une fois l'or récupéré par les usines après retraitement. Garantissant l'approvisionnement du minerai et des résidus à bas coût, les orpailleurs sont nettement défavorisés dans le partage des bénéfices.
- 20 Seulement quatre usines ont commencé la production en 2021, six en 2022 selon l'agence Maaden. Début 2023, il y aurait 55 agréments selon le président de la Fédération Nationale des Usines d'Or (FENOR), créée en 2021. À la même date, si 24 périmètres semblent en activité et 11 en construction sur les images satellites à Chami-nord et à Sféryat, il y aurait 20 usines en fonctionnement (14 à Chami et 6 à Sféryat) selon un communiqué de l'agence Maaden en mai 2023 ; 25 selon le dernier rapport de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE, 2023). La production reste donc encore modeste selon les données déclarées par Maaden : 7,9 kilos en 2020, 259 en 2021, 2 383,5 en 2022 et 3 543,5 en 2023¹⁷. Chaque usine aurait pour objectif de produire environ 80 kg d'or par mois. Jusqu'à récemment, les usines ont pu disposer des résidus accumulés et stockés près des deux centres de traitement au mercure. Selon l'agence Maaden, 1 473 833 tonnes de haldes auraient été acheminées près des nouvelles usines pour être traitées. La FENOR s'inquiète désormais du manque de minerai et elle a donc été pleinement satisfaite de l'ouverture d'un nouveau couloir d'orpaillage à Tamaya en février 2023 (Gagnol *et al.*, 2023). Malgré tout, la production de minerais et de haldes semble déjà insuffisante et les propriétaires des usines cherchent aujourd'hui, grâce à des prête-noms, à acheter ou à financer des puits d'orpaillage et des ateliers dans les centres de traitement pour sécuriser leur approvisionnement. Dans leurs ateliers, ils proposent des tarifs de traitement plus bas afin d'attirer plus de clients et de s'approvisionner plus abondamment en résidus. Les autres propriétaires d'ateliers dénoncent cette concurrence qu'ils jugent déloyale (Abdel Hamid, 2021, p. 22).

- 21 En passant de l'artisanal au semi-industriel, les risques environnementaux et sanitaires s'accroissent. Publié dans le magazine de l'agence de presse officielle mauritanienne (Horizons 2022, p. 13), un cahier des charges à respecter a été soumis aux usines par le ministère de l'Environnement, interdisant formellement l'usage du cyanure de sodium NaCN. Or, la plupart des procédés industriels actuels utilisent la cyanuration qui est la méthode de récupération de l'or la plus efficace¹⁸. Un des procédés les plus courants dans l'exploitation industrielle et semi-industrielle de l'or est celui de la lixiviation en tas par percolation d'une solution cyanurée (comme à Tasiast) ou dans des fosses ennoyées (illustration 5). Les nombreux bassins de décantation que l'on peut observer sur les images satellites récentes semblent indiquer que cette dernière est la plus employée dans les usines de Chami et de Sféryat. Il existe aussi un procédé de lixiviation en cuves, notamment celui par agitation et récupération au charbon actif (CIL et CIP), qui est devenu courant dans l'industrie minière et surtout dans l'EMAPE de par le monde (Stapper *et al.*, 2021). Plus coûteux en termes d'investissement initial et plus complexe techniquement, il offre une meilleure récupération de l'or que la méthode de lixiviation en fosses plus couramment utilisée en Mauritanie.
- 22 Importé depuis la Chine, il semble que le Gold Dressing Agent (GDA), à base de thiocyanate de sodium soit beaucoup utilisé comme substitut au cyanure dans la méthode par lixiviation en fosses. Nouveau procédé développé dans le secteur semi-industriel par les ingénieurs chinois qui l'ont déjà répandu dans d'autres pays (Ghana, Soudan, Afrique de l'est, etc.), il est présenté comme moins nocif pour l'environnement et la santé (ce qu'il faut nuancer, Mkama, 2019), tout en utilisant les mêmes infrastructures et procédés métallurgiques que la cyanuration. Il est ainsi autorisé par le ministère de l'Environnement mauritanien. Des dérogations à l'emploi du cyanure semblent néanmoins existées : des acteurs nous ont affirmé qu'au moins deux usines de Chami achètent des résidus qui ont déjà été traités par d'autres, en utilisant le procédé de lixiviation par agitation dans des cuves¹⁹. Signalons qu'à la suite d'une visite de contrôle inopinée du ministère de l'Environnement en avril 2023, trois usines à Sféryat ont dû arrêter leur production par décision administrative, en raison semble-t-il de défauts d'étanchéité des géomembranes déposées au fond des bassins de lixiviation (IDS, 2024, p. 142). Cet exemple montre que les normes édictées ne sont pas toujours respectées, alors que le traitement des usines de catégorie F produit des rejets contenant des complexes cyanurés solubles et des gouttelettes de mercure fortement nocifs après dissémination dans l'environnement (Veiga *et al.*, 2014). Enfin, les employés des usines bénéficient rarement de contrats de travail, d'horaires adéquats, de congés et d'assurance santé, ainsi que d'équipements de protection nécessaires.

Les petites exploitations minières : l'exploitation semi-industrielle par intégration verticale

- 23 Alors que les usines dépendent de l'approvisionnement en résidus, les petites mines²⁰ sont en principe indépendantes de l'exploitation artisanale puisqu'elles associent les trois niveaux de la chaîne de production : extraction, traitement et vente de l'or. Cette intégration verticale leur permet ainsi de traiter leur minerai en cumulant l'autorisation de catégorie F. Toutefois, les petites mines sont ou seront en position d'acquiescer des résidus dans les centres de traitement, se plaçant alors en relation de concurrence avec les usines. De même que pour ces dernières, elles pourraient à terme

se passer des ateliers des centres de traitement en se fournissant en minerai directement auprès des orpailleurs. Les propriétaires d'ateliers qui ne sont pas des détenteurs d'usines ou de petites mines se sentent ainsi menacés.

- 24 Pour l'instant, cette menace semble lointaine puisqu'en pratique, la plupart des petites mines ne sont pas fonctionnelles et relèvent de la pure spéculation. De nombreux détenteurs de permis n'ont pas investi sur le terrain et attendent un partenaire. D'après la législation, leur périmètre devrait être borné et l'exploitation commencer dans l'année d'octroi du permis. Or seule une minorité l'ont fait (trois sur 82 dans le secteur de Tasiast-Tijirit, d'après nos observations d'images satellites). Pour la plupart situées dans un couloir d'orpaillage, les petites exploitations minières sont en fait un moyen de capter une partie du travail des orpailleurs. Ces derniers découvrent les gisements et permettent d'estimer les profondeurs et les teneurs des veines aurifères. Une fois le permis attribué, le propriétaire d'une petite exploitation minière leur impose alors un pourcentage sur la production d'or (généralement 20 %). Ceux qui refusent sont expulsés et on en fait venir d'autres. La prospection et l'extraction des petites mines sont ainsi sous-traitées aux orpailleurs.
- 25 À l'instar des usines de catégorie F, la professionnalisation de ce secteur reste encore à construire : le droit du travail et les normes environnementales sont difficiles à faire respecter. On observe aussi que des sociétés détentrices de permis de recherches délivrés pour d'autres substances ou de carrières (pierres ornementales, marbre, quartz) les ont été convertis en petite exploitation minière pour l'or. D'autres ne l'ont pas fait alors qu'elles sont devenues des centres de logistique et de traitement informels pour les orpailleurs. Ils louent à l'heure leurs gros engins aux patrons de puits (illustration 6) ou aux prospecteurs munis de détecteurs à métaux : les pelleteuses et chargeurs décapent le sol, ce qui facilite la détection de pépites et le creusement de tranchées. Des sociétés chinoises, notamment à Ahmeyim, sous-louent une partie d'un permis pour installer leur centre d'extraction et de traitement (illustration 7).

Illustration 6 – Pelle mécanique hydraulique sur un site d'orpaillage



Location par un patron de puits d'une pelleteuse transportée par poids-lourd pour atteindre la roche minéralisée du filon.

Auteur : Laurent Gagnol, Tin Guermich, février 2022.

Illustration 7 - Foreuse d'une société minière chinoise



À noter, les drapeaux mis en évidence (chinois et mauritanien).

Auteur : Laurent Gagnol, Ahmeyim, février 2022.

La commercialisation de l'or : chaînon opaque de la formalisation de l'EMAPE

- 26 La commercialisation et l'exportation de l'or restent le maillon de la chaîne la plus opaque. C'est ici que se situent les plus grandes menaces liées au blanchiment d'argent et au manque à gagner pour l'État en termes d'évasion fiscale. La situation est paradoxale car c'est à ce niveau que les acteurs sont « formels » et peu nombreux, avec la plus grande surface financière. Ils sont aussi les plus influents et bénéficient de leur connexion aux réseaux clientélistes de l'élite politico-économique et militaire.
- 27 Les collecteurs d'or étaient nombreux à l'intérieur et aux alentours des centres de traitement. Autrefois très visibles, ils opéraient comme intermédiaire pour le compte d'acheteurs installés notamment à l'intérieur de caravanes garées le long de l'artère principale de Chami. L'entrée en vigueur de l'attribution du monopole de l'achat de l'or artisanal à la Banque Centrale Mauritanienne (BCM) date de janvier 2019. Jouant le rôle d'intermédiation entre les orpailleurs et la BCM, deux comptoirs d'achat appartenant à la société privée Chami Gold ont été créés dans les centres de Zouérate et de Chami. Cependant, les orpailleurs ont continué à vendre leur or au marché noir. Les collecteurs et les acheteurs d'or sont devenus plus discrets. Ces derniers opérant dans des maisons connues de tous, évaluent le carat par un spectrogramme de masse (illustration 8) et le prix en se rapportant au cours mondial. L'or est ensuite envoyé à Nouakchott, d'où une poignée de grands commerçants exportent l'or en contrebande (Abdel Hamid, 2021). En l'absence de raffinerie d'or en Mauritanie, l'or fondu en petit lingot est acheminé directement par voie aérienne vers les raffineries de Dubaï ou indirectement par voie terrestre en passant par le Mali. Comme ailleurs, la politique visant à rendre obligatoire la vente de l'or à la Banque centrale a été un échec. Le gouvernement mauritanien a changé de stratégie en janvier 2023 en promulguant un arrêté libéralisant la commercialisation de l'or par le biais de comptoirs d'achat privés ayant un agrément d'exportation délivré par l'agence Maaden. Étant toujours en cours d'installation, l'achat d'or a été confié provisoirement à l'agence Maaden, avec toujours l'intermédiation de la société Chami Gold, au grand mécontentement des orpailleurs qui estiment que les appareils de mesure du carat et le prix donnés leur sont moins favorables. C'est pourquoi la commercialisation clandestine de l'or perdure malgré les contrôles accrus. Les usines et les petites mines du secteur semi-industriel avaient également obligation de vendre à la Banque centrale jusqu'à la libéralisation de la commercialisation de l'or. Aujourd'hui, dans chaque usine un employé de l'agence Maaden est requis pour récupérer une redevance de 6,5 % de la vente d'or et se charger de l'exportation de l'or vers une ou des raffineries (à Dubaï surtout semble-t-il et peut-être très secondairement à Istanbul). Remarquons que l'aboutissement principal de la chaîne de production est la même pour le circuit du marché noir, pour celui formalisé du secteur artisanal ainsi que du semi-industriel : les raffineries des Émirats Arabes Unis. De manière générale, l'or issu des mines informelles africaines est souvent assimilé à l'or recyclé dans les raffineries émiraties afin d'être « légalisé » et intégré dans le marché mondial, via notamment les raffineries de Suisse qui sont accréditées par la London Bullion Market Association (Ummel et Schulz, 2024).

Illustration 8 - Spectrographe de masse et calculatrice utilisés par un acheteur d'or au marché noir



Auteur : Laurent Gagnol, Chami, février 2023.

Discussion autour des modalités et des effets de la formalisation en Mauritanie

- 28 Le schéma de la formalisation de l'EMAPE que nous avons décrit permet de montrer les circuits et les pratiques visibles mais plus difficilement les omissions dans la formalisation ou les arrangements négociés entre les acteurs et encore moins les illégalismes de droit²¹, qui transgressent, contournent ou détournent la législation minière qui s'est progressivement mise en place. Comme on l'a vu, une grande partie de l'extraction reste dans l'informel en étant en dehors des couloirs²², tandis que les puits ne sont pas enregistrés. Aux différents niveaux de la chaîne de production, les investisseurs (à distance des sites) sont les grands absents de la formalisation. Le maintien partiel de l'extraction dans l'informel est indispensable pour permettre le développement du secteur semi-industriel, bénéficiant ainsi d'une main d'œuvre importante qui l'approvisionne à bas coût en minerai. La formalisation a débuté de l'amont, avec les acteurs les plus précaires et nombreux, pour atteindre progressivement les acteurs dominants, en nombre restreint, en aval. Toucher ces intérêts est sensible politiquement et la mise en place du secteur semi-industriel n'a pas du tout mis fin aux pratiques d'arrangements avec la loi. La tolérance marquée des illégalismes de droits (dérogations et passe-droits, fraudes et corruption, etc.) leur permet de conserver les avantages de l'informel tout en donnant un cadre, voire un vernis, formel.
- 29 Pour les orpailleurs, la grande difficulté d'accéder au crédit et à constituer une épargne est en partie responsable de cette dépendance face à des acteurs dominants s'imposant

comme partenaire en proposant des financements extérieurs et en disposant également d'un accès facilité aux autorités nationales et aux réseaux commerciaux globaux. Ainsi, le poids des intérêts des hauts gradés militaires et de l'élite politico-économique dans les investissements nécessaires au creusement de puits et à la prise en charge des équipes de travail explique les situations de conflictualité ou de blocage liées aux relations clientélistes et au favoritisme dans l'action publique. C'est ce que montre les déguerpissements ou la pérennisation des sites d'orpaillage, ainsi que les délocalisations retardées des centres de traitement. On l'a vu aussi à travers les situations de monopole de sociétés privés dans la commercialisation comme dans l'émergence des usines de catégorie F. Ces « dysfonctionnements » (du point de vue légaliste) dans l'action d'encadrement contribuent à affaiblir la confiance des orpailleurs vis-à-vis des autorités compétentes mais ils sont aussi un levier d'action indispensable pour les acteurs dominants et une condition essentielle de la rentabilité de l'activité semi-industrielle, garantissant le développement de l'entrepreneuriat minier mauritanien.

- 30 Dans l'état actuel, loin de se substituer à eux, les trois grands acteurs du semi-industriel (ateliers, usines et petites mines) sont en relation symbiotique avec le travail à bas coût des orpailleurs. Les rivalités entre acteurs portent sur les moyens par lesquels ils cherchent à sécuriser leur approvisionnement en minerai, en finançant de façon plus ou moins directe les orpailleurs dans les sites d'extraction. Il apparaît clairement que la formalisation fige l'extraction artisanale dans une situation d'archaïsme et de dépendance accrue par rapport aux acteurs du semi-industriel qui évoluent vers un entrepreneuriat minier à petite échelle, qui est le modèle économique largement soutenu. Il n'y a pas eu de substitution de l'artisanat par le semi-industriel, mais symbiose et accentuation des relations hiérarchiques et des formes de dépendance entre acteurs de la chaîne de production.
- 31 Si une partie de l'activité semi-industrielle dépend de l'artisanat minier, l'autre a partie liée avec les industries minières pour ses techniques et sa main d'œuvre qualifiée. Plus globalement, le secteur semi-industriel se positionne dans une relation ambivalente avec les industries extractives, alternant les situations de rivalité (sur le plan de l'octroi des permis notamment) avec des formes de complémentarité puisque, au nom du « contenu local », les industries minières sous-traitent à bas coût une partie de leurs opérations à ce petit entrepreneuriat minier. Par ailleurs, guidés, informés et approvisionnés en minerai par les orpailleurs, les exploitations semi-industrielles poursuivent l'exploitation de gisements de surface non rentables pour les grandes sociétés minières (jusqu'à 150 mètres de profondeur). Il existe une circulation de l'expérience, des techniques et des employés entre elles. Soulignons aussi qu'il existe une continuité certaine entre la diffusion de la ruée vers l'or à partir de 2016 et l'histoire et la géographie de l'industrie minière mauritanienne : cette dernière a préparé et a guidé les premières prospections qui se sont dirigées prioritairement vers les tranchées et les sondages des compagnies minières, à l'intérieur parfois de leur permis d'exploration et d'exploitation. Les rapports de prospection, les cartes géologiques et les indications sur la minéralisation des terrains aurifères ont très vite circulé entre les orpailleurs, de même que les informations délivrées par les employés des sociétés minières ou l'administration du service des mines. Le développement du secteur semi-industriel témoigne ainsi d'un continuum entre l'EMAPE et les industries minières.

- 32 En outre, si les industries minières en Mauritanie se plaignent de l'incursion d'orpailleurs dans leurs concessions, la formalisation leur est profitable, non pas tant qu'elle détourne de leurs périmètres les orpailleurs clandestins (*kollabeu*), « volant » le minerai la nuit, mais qu'elle oblige les autorités centrales à agir et à les déguerpier. La formalisation ne permet plus à l'État d'instrumentaliser les orpailleurs comme un moyen de pression dans les négociations de convention d'exploitation avec les sociétés minières (Gagnol *et al.*, 2023). Elle empêche l'utilisation de la rhétorique du « hors de contrôle », d'un orpillage qui serait par essence anarchique et incontrôlable. Néanmoins, si le processus de formalisation provoque une légalisation de certains acteurs jusqu'alors informels, dans le même mouvement, il produit à l'inverse une criminalisation des acteurs non formalisés, en faisant disparaître ou décroître la tolérance du secteur informel. Extraire l'or en dehors des couloirs dédiés revient à un vol. De ce point de vue, la formalisation produit une intensification des illégalismes de droits (souvent tolérés du secteur semi-industriel) et des illégalismes de biens (souvent réprimés du secteur artisanal).
- 33 Il existe ainsi un continuum entre la mine formelle et informelle, et même qu'entre l'orpillage et l'industrie minière, au sein d'un monde extractiviste globalisé qui tend à s'unifier. Dans les conditions actuelles et à moyen terme, plutôt que de transition et de substitution de l'artisanat par le semi-industriel, les acteurs dominants de la formalisation cherchent à maintenir une co-évolution, avec d'un côté une formalisation qui n'est que partielle des acteurs artisanaux (au niveau de l'extraction), et une « informalisation » (Verbrugge et Geenen, 2020) des nouveaux acteurs semi-industriels par la tolérance de leurs illégalismes de droits (au niveau du traitement et de la commercialisation).

Conclusion : vers une industrialisation par le bas ?

- 34 En Mauritanie, l'élite économico-politique a fortement investi tous les niveaux de la chaîne de production. Il peut s'agir d'orpailleurs ayant exceptionnellement réussi dans l'or, mais la plupart du temps cela concerne des sociétés de commerce familiales devenue, en se diversifiant, des conglomérats (Antil, 2019). Pour passer à l'exploitation semi-industrielle, cette élite a renforcé ses stratégies d'extraversion (Bayart, 1999). Autant globalisé que l'industrie minière, le petit entrepreneuriat minier a élargi la diversification des investisseurs internationaux, autrefois centrés sur les partenariats des pays arabes (« stade Dubaï de l'extraversion » selon Choplin et Lombard, 2009, reprenant en la modifiant l'expression de Mike Davis). En plus de la recherche de partenariats visant à attirer les capitaux des pays du Golfe persique (saoudiens et émiratis notamment), on note aussi la présence de sociétés minières des pays des Suds (en premier lieu soudanaises, mais aussi chinoises, indiennes, turques, *etc.*), ainsi que des exilés des conflits du Soudan, du Yémen, de Syrie et du Liban qui ont investi dans l'or ou le commerce. De même que les permis de petites exploitations minières, la grande majorité des usines relèvent d'un partenariat entre un investisseur étranger et un Mauritanien, associé ou souvent prête-nom, puisque la société créée doit être de droit mauritanien. Le secteur semi-industriel a également bénéficié ou sollicité l'arrivée d'une main d'œuvre qualifiée d'ingénieurs/techniciens internationaux (soudanais et chinois surtout, mais aussi indiens, russes, et ressortissants d'autres pays minier d'Afrique comme le Zimbabwe, la Tanzanie, le Ghana, *etc.*). Le rôle des

innovations technologiques et de l'accès à bas coût de machines, d'équipements électroniques et de produits chimiques est particulièrement important. Grâce à la diaspora commerçante mauritanienne (Bensaâd, 2011), ils sont importés directement depuis la Chine ou via Dubaï qui s'est imposé comme plaque-tournante de l'import-export du matériel pour l'exploitation aurifère. L'exemple de l'approvisionnement en appareils détecteurs de métaux le montre. En outre, la connexion probable entre l'approvisionnement en mercure et la commercialisation de l'or vers les raffineries de Dubaï peut expliquer l'échec ou plutôt l'absence de volonté de lutter fermement contre l'utilisation du mercure. Faute de capitaux, de maîtrise des procédés techniques, d'accès à certains produits chimiques et de main d'œuvre qualifiée (métallurgiste et ingénieur), la dépendance vis-à-vis de l'étranger est donc forte. Le semi-industriel est encore loin de remplir les critères d'un nationalisme des ressources²³ affiché comme doctrine et résultat de la politique de promotion du secteur. Témoignant d'une mondialisation extractive plus discrète, par le bas (Choplin et Pliez, 2018), il n'est pas vraiment dénoncé par le nationalisme des ressources qui cible beaucoup plus les grandes sociétés minières occidentales financiarisées qui cherchent à entretenir le plus possible un rapport d'extraterritorialité au pays, sous la forme d'enclaves.

- 35 Si la dynamique extractive y a été sans doute accélérée au regard d'autres contextes nationaux, la Mauritanie n'est pas un cas à part. La petite exploitation minière et le secteur semi-industriel se développent rapidement et à bas bruit en Afrique et ailleurs dans le monde, comme en Amérique latine et en Asie. Il est encore prématuré d'affirmer que le petit entrepreneuriat minier aura un effet d'entraînement durable sur le développement économique national en faisant émerger un tissu semi-industriel. Si jusqu'à présent « l'extraversion économique de la Mauritanie conduit à privilégier le commerce, quel qu'il soit, à céder les ressources nationales et à délaisser la transformation locale » (Choplin et Lombard, 2009), l'exploitation de l'or a néanmoins été portée par un engagement inédit des acteurs (informel, public et privé) et a apporté une valeur ajoutée qui paraissent sans précédent dans l'histoire extractive du pays. À travers la formalisation partielle de l'orpaillage artisanal, c'est surtout la promotion du secteur semi-industriel qui a été recherchée et qui en résulte. L'État soutient ainsi les intérêts des élites politico-économiques investissant dans l'or, tout en compensant les couches populaires s'adonnant à l'extraction par l'ouverture de nouveaux couloirs. Cette dynamique d'extractivisme par le bas est en fait rendu possible par le haut, mais aussi par les connexions globalisées des élites mauritaniennes avec des individus et des sociétés, des capitaux et des techniques qui circulent dans ce que l'on nomme le « Sud global ». Les relations clientélistes font se perpétuer une stratégie d'extraversion d'un nouveau type avec des ingénieurs, investisseurs, fournisseurs et acheteurs étrangers, qui sont invisibilisés dans les discours officiels.
- 36 La Mauritanie est ainsi devenue brusquement une nouvelle « frontière » de l'expansion globalisée de l'extractivisme aurifère. Huit ans après le déclenchement de la ruée en 2016, l'exploitation de l'or s'est beaucoup transformée par une forme d'extractivisme et d'industrialisation par le bas. Dans la phase actuelle d'expansion, sont largement invisibilisés le maintien d'une large part de l'extraction dans l'informalité, la gestion différentielle des illégalismes (de droit et de biens) et le développement des inégalités par la concentration dans quelques mains de l'accès aux ressources minérales (extraction, transformation et commercialisation). Leurs effets sont aujourd'hui amoindris par l'ouverture de nouveaux couloirs d'orpaillage et par la mobilité des

orpailleurs qui perdure et se déporte même vers les pays voisins au nord, où la criminalisation de l'activité les fait apparaître comme des fronts pionniers en devenir. Dans la phase de décélération qui suivra nécessairement à plus ou moins moyen terme avec l'épuisement des gisements les plus proches de la surface, ces effets apparaîtront plus distinctement. Les injustices dans l'exploitation des sous-sols et les conséquences environnementales et sanitaires finiront par se manifester au grand jour.

BIBLIOGRAPHIE

Abdel Hamid M.L., 2021. *Diagnostic actualisé de la chaîne de valeur de l'exploitation artisanale de l'or en Mauritanie*. GIZ, Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie de Mauritanie, Maaden, 79 p.

Antil A., 2019. Les évolutions paradoxales de la démocratie mauritanienne. *Politique étrangère*, n° 2, p. 49-59.

Bayart J.-F., 1999. L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion [En ligne sur Persée]. *Critique internationale*, vol. 5., p. 97-120. URL: https://www.persee.fr/doc/criti_1290-7839_1999_num_5_1_1505 - DOI: <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1505>

Bensaâd A., 2011. Aux marges du Maghreb, des tribus mondialisées. Réseaux tribaux et réseaux diasporiques commerciaux maures. *Méditerranée*, n° 116, p. 25-34. DOI : <https://doi.org/10.4000/mediterranee.5349>

Chevrillon-Guibert R., Magrin G., 2018. Ruées vers l'or au Soudan, au Tchad et au Sahel : logiques étatiques, mobilités et contrôle territorial. *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], n° 95-2, p. 272-289. URL: <http://journals.openedition.org/bagf/3272> - DOI: <https://doi.org/10.4000/bagf.3272>

Childs J., 2016. Geography and resource nationalism: A critical review and reframing. *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, n° 2, p. 539-546.

Choplin A., Lombard J., 2009. La « Mauritanie off shore ». Extraversion économique, État et sphères dirigeantes. *Politique africaine*, n° 114, p. 85-102.

Choplin A., Pliez O., 2018. *La mondialisation des pauvres. Loin de Wall Street et de Davos*. Paris, Seuil, 128 p.

Foucault M., 1975. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard, 362 p.

Gagnol L., Ahmet Tchilouta R., 2021. L'orpaillage au Sahara : un défi pour la stabilité des États. *Politique étrangère*, vol. 86, n° 4, p. 187-200.

Gagnol L., El Ghastalany R., Mahfoudh A., 2023. De l'âge du fer à l'âge de l'or : géographie extractiviste en Mauritanie. *L'Ouest saharien*, vol. 19, n° 2, p. 147-182.

Gagnol L., Magrin G., Chevrillon-Guibert R., 2019. Chami, ville nouvelle et ville de l'or. Une trajectoire urbaine insolite en Mauritanie. *L'Espace Politique* [En ligne], vol. 38, n° 2. URL: <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6562> - DOI: <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6562>

Gudynas E., 2013, État compensateur et nouveaux extractivismes : ambivalence du progressisme en Amérique latine. In Thomas F. (dir.), *Industries minières. Extraire à tout prix ?* Éd. Syllepse, p. 49-66.

Hatcher P., 2016. Le boom minier de la Mongolie et la montée du nationalisme des ressources : tensions politiques, promesses électorales et normes néolibérales. *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, vol. 37, n° 4, p. 466-483.

Hilson G., Hilson A., Maconachie R., McQuilken J., Goumandakoye, 2017. Artisanal and small-scale mining (ASM) in sub-Saharan Africa: Re-conceptualizing formalization and 'illegal' activity. *Geoforum*, vol. 83, p. 80-90, DOI:

Horizons, 2022. L'orpaillage... La sécurité d'abord. *Magazine mensuel de l'Agence Mauritanienne de l'Information*, n° 20, 32 p.

IDS (Ingénierie pour le Développement au Sahel, ministère de l'Environnement et du développement durable), 2024. *Évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier en Mauritanie*. Mauritanie, 328 p.

Maha M.M., Matsuyama A., Arima T., Sainoki A., 2024. Assessment of Total Mercury Levels Emitted from ASGM into Soil and Groundwater in Chami Town, Mauritania. *Sustainability* [En ligne], vol. 16, n° 87992. URL: <https://www.mdpi.com/2071-1050/16/18/7992> - DOI: <https://doi.org/10.3390/su16187992>

Mkama A., 2019. *Report on Investigation of Environmental and Health Impact of the Gold Dressing Agent (GDA) Used for Gold Extraction. Mineral Processing and small scale mining*. African Minerals and Geosciences Centre (AMGC), Tanzanie, 19 p.

Neu T., Demel C., Carstens J., 2017. *Réalisation d'une étude visant la mise en place d'un cadre légal et réglementaire de l'activité d'exploitation artisanale d'or en Mauritanie*. GIZ - Projekt-Consult, 43 p.

Olivier de Sardan J.-P., 2021. *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Paris, Karthala, 496 p.

Spiegel S. J., 2015. Shifting Formalization Policies and Recentralizing Power: The Case of Zimbabwe's Artisanal Gold Mining Sector. *Society & Natural Resources* [En ligne], vol. 28, n° 5, p. 543-558. DOI: <https://doi.org/10.1080/08941920.2015.1014606>

Stapper D., Dales K., Velasquez P., Keane S., 2021. *Best Management Practices for Cyanide Use in the Small-Scale Gold Mining Sector* [En ligne]. Programme PlanetGOLD, Fonds pour l'environnement mondial (FME) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Octobre, 52 p. URL: https://www.planetgold.org/sites/default/files/CN%20Best%20Practices%20in%20ASGM_Final_Dec%2016%202021_0.pdf

Taleb Heidi M., 2022. Artisanal gold mining in Mauritania. In Freire F. (ed.), *State, Society and Islam in the Western Regions of the Sahara: Regional Interactions and Social Change*. London, I.B. Tauris, p. 107-142.

Ummel M., Schulz Y., 2024. *Sur la piste de l'or africain. Quantifier la production et le commerce afin de lutter contre les flux illicites* [En ligne]. Lausanne, SWISSAID, mai 2024. URL: <https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2024/05/swissaid-sur-la-piste-de-lor-africain-web-ok-1.pdf>

Veiga M., Angeloci G., Hitch M., Velasquez-Lopez P., 2014. Processing centres in artisanal gold mining. *Journal of Cleaner Production*, vol. 64, p. 535-544.

Verbrugge B., Geenen S. (ed.), 2020. *Global Gold Production Touching Ground: Expansion, Informalization, and Technological Innovation*. Palgrave Macmillan, Springer Nature Switzerland, 379 p.

Verbrugge B., Lanzano C., Libassi M., 2021. The cyanide revolution: Efficiency gains and exclusion in artisanal and small-scale gold mining. *Geoforum*, n° 126, p. 267-276.

NOTES

1. Selon le World Gold Council, la demande annuelle d'or a augmenté de 18 % en 2022 pour atteindre le volume record de plus de 4 700 tonnes (seulement légèrement dépassé en 2011 et 2012), en raison notamment des achats des banques centrales qui ont doublés entre 2021 et 2022 pour atteindre un niveau inégalé (sauf en 1967) de 1 078 tonnes. La production des mines additionnée à l'or recyclé plafonne à 4 800 tonnes d'or en moyenne par an depuis trente ans. Le plafonnement de la production industrielle permet de comprendre la place essentielle prise par l'orpaillage dans cette expansion extractiviste qui répond à cette faim insatiable de l'or.

2. La mine de Tasiast, au nord-ouest du pays, est une des plus importantes de cette société minière, septième productrice d'or au monde. Kinross a annoncé avoir atteint le volume de production record de 16 tonnes d'or en 2022 et de 17,6 tonnes en 2023. Mi-2023, des investissements importants ont permis la création d'une centrale solaire de 34 MW et d'accroître la capacité de traitement à 24 000 tonnes de minerai par jour.

3. Pour une discussion sur la formalisation, voir Hilson, 2017.

4. Elle correspond à une version remaniée d'une communication au colloque *La politique de développement durable au Maghreb, un gouvernement néolibéral des ressources naturelles ?* qui s'est tenu à Rabat (Maroc) le 5 et 6 octobre 2023.

5. Les forgerons (*haddad*) s'occupent de fonderies artisanales à l'intérieur du centre de traitement de Chami. Ils purifient l'or issu de l'amalgamation en utilisant du borax et des acides pour le couler en petits lingots.

6. Sur ce schéma, nous suivons le code minier mauritanien qui intègre ces ateliers dans l'artisanat minier. Dans la suite de l'analyse, nous considérons qu'ils relèvent d'une activité de traitement mécanisée semi-industrielle, puisqu'ils nécessitent l'usage de produits chimiques et des investissements de départ plus importants que ceux nécessaires à l'extraction. Surtout, activité encadrée et taxée, elle est un rouage important par les relations qu'ils entretiennent à la fois avec la nuée d'orpailleurs et les patrons de puits, ainsi qu'avec le petit entrepreneuriat minier (usines et petites mines). Il s'agit du premier « goulot d'étranglement » de la chaîne de production.

7. C'est aujourd'hui une loi promulguée en décembre 2022 qui organise l'EMAPE, précisant et complétant le décret de janvier 2018 et remplaçant l'ancien code minier de 2008.

8. Force de travail très demandée sur les sites, les étrangers sont évalués à 10 % des orpailleurs (Abdel Hamid, 2021), alors que la législation n'autorise que des ressortissants du pays à obtenir une carte individuelle et à extraire l'or dans les couloirs. En plus de la présence soudanaise (surtout dans les centres de traitement et les usines), on note aussi celle, plus secondaire, de Sénégalais, ainsi que des Saharaouis et des ressortissants d'autres pays saharo-sahéliens au nord du pays.

9. Appelé *Komougo*, il s'agit d'un système de creusage d'un puits étroit puis de galeries le long de la veine. Se plaignant d'une relation plus inégale entre le patron et la main d'œuvre en Mauritanie que dans leur pays d'origine, les Maliens préfèrent être rémunérés par un montant fixe tous les deux mètres au début de la création du puits. Par la suite, une fois la veine aurifère

atteinte, ils demandent un pourcentage des bénéfices issus de la production d'or, en prenant en charge eux-mêmes leur approvisionnement en nourriture, eau et matériel (partage à 50/50).

10. En Mauritanie, elle s'inscrit dans la stratégie quinquennale (2016-2030) de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) dont l'un des piliers majeurs est la promotion du secteur privé, d'autant qu'elle concerne le domaine prioritaire de l'industrie minière. En outre, en août 2024, le ministère du Pétrole, des Mines et de l'énergie a été scindé en deux afin de créer un ministère des Énergies et du pétrole d'une part, un ministère des Mines et – point révélateur – de l'industrie d'autre part.

11. Ce qui n'empêche pas l'existence de sites de traitement non autorisés à Bir Moghreïn et dans le sud du pays.

12. Essentiellement des grandes cuves de broyage humide à deux meules importées de Chine par des commerçants soudanais. Fin 2019, 672 ont été comptabilisées à Chami et 351 à Zouérate ; début 2021, 613 à Chami et plus de 400 à Zouérate (Abdel Hamid, 2021). Aujourd'hui, il est avancé des chiffres approximatifs de plus d'un millier à Chami ainsi qu'à Zouérate (Horizons, 2022 et IDS, 2023). Selon nos estimations à partir de vue de drone en février 2023, complétées par les images satellites : plus de 1200 à Chami et près de 800 à Zouérate. Le mercure est ajouté directement dans les cuves pendant l'opération de broyage du minerai et il est rajouté au moment du « lavage » : ce procédé est relativement efficace et peu coûteux mais très grand consommateur de mercure.

13. Créée en mai 2020, la société Maaden est un établissement public à caractère industriel et commercial, devenu « agence nationale » en 2022. Elle est chargée notamment d'encadrer l'EMAPE, de superviser la commercialisation de l'or produit, d'assurer la gestion des couloirs d'orpaillage et des centres de traitement et d'en recueillir les taxes.

14. En raison du vent dominant (l'harmattan), le transfert au centre de Chami-nord n'est sans doute pas assez distant pour éviter toute contamination au mercure du Parc National du Banc d'Arguin, classé patrimoine mondial par l'UNESCO (IDS, 2024, p. 206). Il est estimé que l'EMAPE en Mauritanie diffuserait dans l'environnement 248 tonnes par an (Abdel Hamid, 2021), ce qui est considérable et particulièrement préoccupant.

15. Les premières traces d'activités observables sur les images satellites remontent à avril 2017 près de la petite ville de Magta-Lahjar (région de Brakna).

16. L'aménagement planifié prévoit 59 lots de différentes superficies, dont 35 à Chami et 24 à Sféryat, avec accès à l'eau (désalinisée à Sféryat) et à l'électricité.

17. En 2020, un total de 4,6 tonnes d'or a été produit pour le secteur de l'EMAPE selon la Banque centrale mauritanienne. Il s'agit d'une année record jusque-là pour la production déclarée d'or puisque cette dernière a pu en récupérer une partie plus conséquente en raison de la fermeture des frontières pendant la crise du Covid-19. Depuis lors, la production de l'EMAPE est estimée entre 10 et 15 tonnes par an (Abdel Hamid, 2021, Ummel et Schulz, 2024). Certains de nos interlocuteurs estiment à 20 tonnes la production artisanale additionnée à celle du semi-industriel, ce qui dépasserait la production industrielle (18,3 tonnes en 2023, pour Kinross à Tasiast et First Quantum à Guelb Moghreïn-Akjoujt). Voir aussi le travail de compilation des déclarations et des estimations de données sur l'or réalisé par Swissaid [URL: <https://africangoldreport.org/fr/mauritanie>]

18. Dans l'EMAPE en Mauritanie, la cyanuration capterait autour de 90 % de l'or issu des résidus après amalgamation au mercure, laquelle ne capte qu'environ un tiers de l'or issu du minerai d'extraction.

19. Dans ces vidéos de promotion accessibles sur certaines plateformes et réseaux sociaux, Kenz mining annonce une capacité de traitement de 1 000 tonnes de minerai par jour, en sachant que la société transnationale Kinross à Tasiast a augmenté sa capacité à 24 000 tonnes par jour.

20. Les petites exploitations minières, d'un périmètre borné de 2 km², ont été créées par décret dès novembre 2017. Il s'agit de la première mesure de formalisation promouvant le passage de l'artisanat au semi-industriel. Si les permis de petites mines, octroyés par le ministère des Mines, peuvent être situés à l'extérieur des couloirs d'orpaillage, des secteurs leur y ont été réservés.

21. Par opposition aux illégalismes de biens des classes populaires, les illégalismes de droit désignent chez Michel Foucault (1975, p. 103-104) la tolérance sélective de pratiques d'acteurs dominants qui bénéficient de larges marges de manœuvre pour appliquer la loi.

22. Nous avons montré qu'environ 60 % des sites d'orpaillage se situent à l'extérieur des couloirs, alors que 2/3 d'entre eux sont vides car non exploitables par les orpailleurs (Gagnol *et al.*, 2023). Il ne nous a pas été possible d'analyser les modalités et les principes qui ont conduits à la délimitation des couloirs. Elle n'a pas été guidée par la présence de gisements de surface. À ce sujet, en septembre 2023, l'ANAPARM a livré un rapport à Maaden qui n'a pas été rendu public. Les orpailleurs n'ont pas accès à l'information géologique, sauf par des relations informelles avec des géologues ou ingénieurs miniers, des employés de sociétés minières ou du cadastre, *etc.*

23. Pour une définition et une discussion plus poussée de cette notion, voir Childs (2016) et Hatcher (2016).

RÉSUMÉS

À la suite du déclenchement d'une ruée vers l'or en 2016, la Mauritanie connaît une dynamique nouvelle de son secteur extractif avec la formalisation de l'orpaillage artisanal et l'émergence d'une activité semi-industrielle. En reconstituant la chaîne de production de l'or, nous décrivons les logiques de cette formalisation, qui a pour effet de renforcer les relations hiérarchiques entre les acteurs, avec une dépendance accrue des orpailleurs et une invisibilisation des illégalismes des acteurs dominants du secteur semi-industriel. Au-delà, nous montrons que l'expansion d'un extractivisme semi-industriel globalisé contribue à une forme d'industrialisation « par le bas », inédite pour le pays.

Following the outbreak of a gold rush in 2016, Mauritania is experiencing a new dynamic in its extractive sector with the formalisation of artisanal gold mining and the emergence of a semi-industrial activity. By reconstructing the gold production chain, we describe the logic behind this formalisation, which has had the effect of reinforcing the hierarchical relationships between actors, increasing the dependence of gold miners and making illegalisms of the dominant actors in the semi-industrial sector invisible. In addition, we show that the expansion of a globalised semi-industrial extractivism is contributing to a form of industrialisation 'from below', unprecedented for the country.

INDEX

Keywords : extractivism, formalisation, industrialisation, ASM, gold mining, Mauritania

Mots-clés : extractivisme, formalisation, industrialisation, EMAPE, orpaillage, Mauritanie

Thèmes : Sur le champ

AUTEUR

LAURENT GAGNOL

Laurent Gagnol, laurent.gagnol@univ-artois.fr, est maître de conférences à l'Université d'Artois (Arras, France) et membre de l'UR 4028 Textes et cultures. N° ORCID : 0000-0003-1218-1868. Il a récemment publié :

- Gagnol L., Crépy M. (dir.), 2024. Géographies du Sahara. *L'Ouest saharien*, vol. 19, 334 p.
- Gagnol L., Lageiste J., Moullé F. (dir.), 2023. *Penser avec les discontinuités en géographie*. Presses universitaires de Rennes, 321 p.
- Mortelette C., Gagnol L., Burger C. (dir.), 2023. L'urbanisme tactique : outil d'émancipation ou de neutralisation des pratiques habitantes dans les espaces urbains ? *L'Espace politique* [En ligne], n° 47-48. URL: <https://journals.openedition.org/espacepolitique/11173>

Orpaillage filonien et facteurs d'ancrage territorial au Burkina Faso : le cas de la commune de Kampti

*Artisanal shaft gold mining and factors of territorial anchoring in Burkina Faso:
The case of the commune of Kampti*

Edith Sawadogo et Kouka Sawadogo



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28962>

DOI : 10.4000/140dy

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Edith Sawadogo et Kouka Sawadogo, « Orpaillage filonien et facteurs d'ancrage territorial au Burkina Faso : le cas de la commune de Kampti », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28962> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dy>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Orpaillage filonien et facteurs d'ancrage territorial au Burkina Faso : le cas de la commune de Kampti

*Artisanal shaft gold mining and factors of territorial anchoring in Burkina Faso:
The case of the commune of Kampti*

Edith Sawadogo et Kouka Sawadogo

Introduction

- 1 L'exploitation minière artisanale de l'or est une pratique ancienne au Burkina Faso notamment dans la région du Sud-ouest, encore appelée « pays Lobi ». Du fait de certains facteurs culturels et historiques liés à la colonisation (Kiéthéga, 1983 ; Giri, 1994 ; Somé, 2004), elle avait été bannie de certaines communautés de la région où l'or, notamment alluvionnaire, n'était exploité que par les femmes. Depuis 2004, la commune de Kampti, située en pays lobi, connaît une ruée vers les gisements d'or filoniens, animée par des populations venant notamment des régions sahéliennes du pays et des États voisins. Le décalage initial entre les pratiques d'exploitation filonienne et des représentations associées à la vie et aux usages du métal aurifère dans la région n'ont pas été favorables à l'arrivée de ces nouveaux acteurs. Cependant, en 2018, le nombre de campements miniers aurifères artisanaux était de quatre, occupés par des milliers de personnes selon le Plan communal de développement de Kampti (PCD, 2018). Pour aboutir à cet ancrage territorial dans ce milieu où l'orpaillage filonien était presque inexistant et la recherche de l'or réservée aux femmes (surtout par pannage du minerais), la nécessité de développer des stratégies s'est imposée aux nouveaux acteurs.
- 2 L'ancrage territorial renvoie à l'attachement social et politique à un lieu, du fait de facteurs environnementaux (économique, financier, technologique...) et des politiques

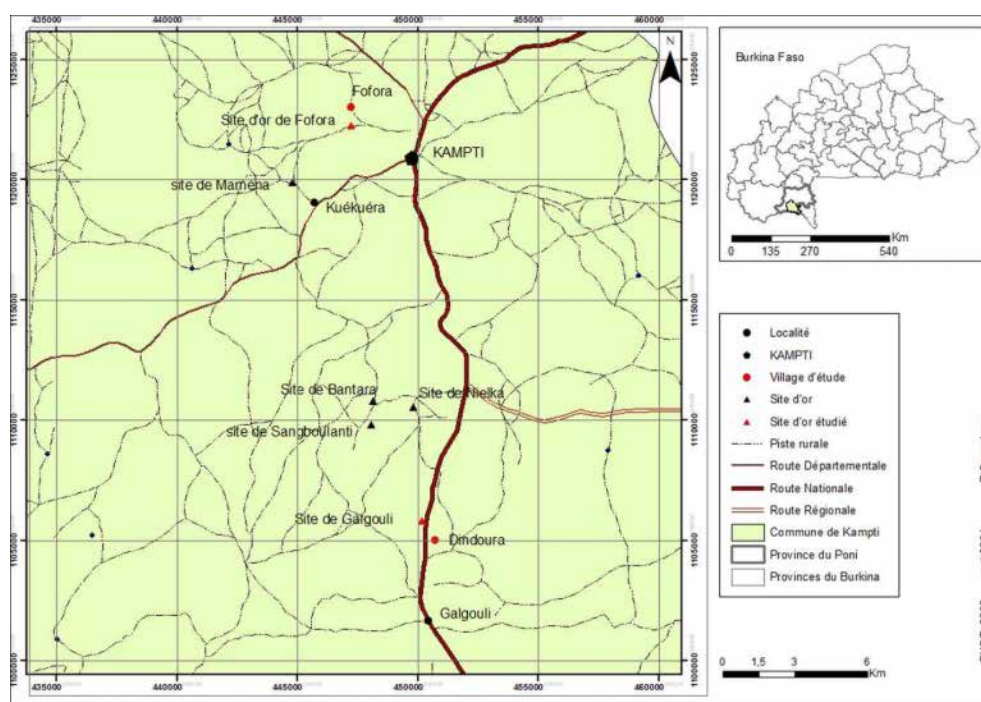
publiques, qui régulent les dynamiques territoriales. Selon Elverdín *et al.* (2011), les processus d'ancrage des activités productives dépendent des éléments du contexte global, des conditions locales et des politiques nationales. Les facteurs politiques ont en effet contribué à l'installation et à l'ancrage de populations agricoles au Burkina Faso, lors de précédentes migrations climatiques organisées par l'État à partir de 1973 (Nébié, 1987). Si l'installation des orpailleurs n'a, elle, pas été orchestrée par les pouvoirs politiques, leur ancrage dans les territoires miniers suit un processus et des stratégies spécifiques adaptées à un milieu où plusieurs facteurs concourent à la rendre difficile.

- 3 Contrairement aux entreprises formelles constituées d'une entité unique, les entreprises informelles en Afrique, notamment celles qui régissent les mines artisanales, sont caractérisées par leur organisation apparemment « multicéphale » en lien avec leur informalité. Cependant, ils font l'objet d'une organisation interne bien définie, tantôt puisant dans les règles étatiques, tantôt dans les relations coutumières ou traditionnelles (Arnaldi di Balme et Lanzano, 2014). Le site minier artisanal est considéré de la même manière dans cette étude : il est une entité économique productrice, avec à sa tête un comptoir privé d'achat, souvent représentant des acteurs externes au territoire d'extraction, et qui assurent une certaine organisation informelle interne, avec le concours des exploitants. Dans cet article, nous nous intéressons aux actions développées par les acteurs externes à un territoire pour y légitimer leur présence. L'accent est mis sur les relations entre les artisans miniers et les parties prenantes locales composées des gestionnaires traditionnels des ressources naturelles, les autorités coutumières, et les instances décentralisées chargées de la gestion de la commune. Le village est le territoire géré par des autorités coutumières et la commune est gérée par le Maire. Depuis début 2022, les communes sont également sous la responsabilité de Présidents de délégation spéciale. Ces deux échelles coutumière et municipale du territoire sont considérées pour l'analyse dans cet article. Le type de territoire étudié ici est le « territoire au sens économique qui se réfère à l'acquisition par la population locale d'une capacité de développement économique spécifique, à partir d'avantages naturels ou humains » (IMS et ORSE, 2006). L'orpaillage est ainsi au cœur de l'émergence économique du territoire villageois et communal.
- 4 Les facteurs qui favorisent l'ancrage territorial relèvent du domaine économique à travers la création d'emplois directs ou indirects, la participation au développement local, la prospective, le partenariat publics/privés ; mais aussi des données environnementales (déchet, transport, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable, biodiversité, *etc.*) et du contexte social à travers, entre autres, l'accessibilité, la cohésion sociale, le bien-être de la population, le recrutement (Bres, 2016). L'ancrage territorial est ici abordé à travers la contribution de l'orpaillage à la création d'emplois informels au profit des populations locales, mais aussi les partenariats et les réalisations faites dans la commune à leur profit. On l'a dit, dans la zone d'étude, les exploitants qui ont initié cette activité sous sa forme actuelle sont majoritairement des populations exogènes ou allochtones, venues d'autres régions du pays et des États voisins. L'installation de ces nouveaux acteurs, majoritairement masculins, est d'autant plus compliquée que les populations locales, surtout lobi, avaient, elles, une perception et pratique bien différente de l'orpaillage, qui était réservé aux femmes, plutôt qu'aux hommes, et à la technique de pannage plutôt que la méthode filonienne souterraine d'extraction. La présence des nouveaux acteurs suscite donc un certain nombre de questionnements quant aux stratégies d'insertion et d'ancrage de ces nouveaux acteurs exogènes de l'orpaillage : comment ont-ils pu s'établir dans une zone où l'orpaillage

était une activité réservée aux femmes et comment ont-ils pu faire accepter la méthode filonienne ?

- 5 Nous situons la contribution de cette étude au niveau des travaux sur la légitimité locale des projets d'extraction minière, notamment à travers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Cette dernière est majoritairement appliquée à la mine industrielle (Rodić, 2007 ; Jahmane et Louart 2013), alors que l'analyse portée ici montre qu'elle est également significative dans le champ de la mine artisanale. Souvent présentée de manière apolitique comme une approche bienveillante des entreprises de mine industrielle à aider les communautés avoisinantes des projets extractifs, les travaux de recherche montrent que la RSE est aussi souvent une manière de légitimer leur présence localement (Walas *et al.*, 2022). Nous nous inspirons de ce débat pour montrer que, dans la mine artisanale aussi, ces dynamiques font écho. Alors que l'orpaillage est parfois présenté comme un phénomène social homogène, nous montrons au contraire que son expansion est aussi porteuse d'hétérogénéité sociale, culturelle et politique rendant nécessaire le développement de stratégies que nous appelons « d'ancrage territorial » qui s'apparentent à de la RSE.
- 6 L'analyse porte sur les stratégies d'insertion et d'ancrage des artisans miniers en pays lobi, à travers le cas des sites de Fofora et de Dindoura dans la commune de Kampti. D'une superficie de 1 244 km², Kampti a été une des premières communes de la région à accueillir un site d'exploitation artisanale contemporaine de l'or (illustration 1). De 43 850 individus installés dans 114 villages en 2006, la population de la commune de Kampti était estimée à 65 725 en 2019 selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD, 2022).
- 7 Les enquêtes au sein de la commune ont été principalement réalisées dans les villages de Fofora et Dindoura, dont relèvent les camps d'habitation et sites d'extraction de Fofora et de Galgouli qui ont également été concernés. Le choix de ces camps miniers a été guidé par leur ancienneté : ils ont été créés respectivement en 2004 et 2008. Le village de Dindoura est peuplé de Lorhon, exploitants traditionnels de l'or en Afrique de l'Ouest (Kiéthéga, 1983). Quant à Fofora, occupé par des Lobis, l'orpaillage est traditionnellement interdit aux hommes. Dans ces deux terroirs, les populations locales adoptent de plus en plus l'activité. Ces cas différents nous permettent d'intégrer les différences historiques du rapport à l'orpaillage dans notre analyse.

Illustration 1 - Localisation de la zone d'étude



Auteure : Édith Sawadogo, 2024.

- 8 Les matériaux sont essentiellement qualitatifs, reposant sur 64 entretiens individuels ou en groupe, auprès d'orpailleurs à Fofora et à Gargouli, des autorités de la commune de Kampti et autres personnes-ressources des villages de Fofora et de Dindoura étant en mesure de se prononcer sur le contexte social de développement de l'orpaillage par des allochtones dans cette zone. Il s'agit précisément de
 20 personnes du village de Dindoura dont le chef du village qui est aussi à la tête du Conseil villageois de développement (CVD),
 20 personnes à Fofora dont le CVD,
 10 responsables de puits d'orpaillage, soit cinq par site d'orpaillage, un focus group de 10 orpailleurs allochtones à Dindoura,
 deux responsables de la mairie de Kampti,
 et deux responsables de l'établissement primaire de Dindoura. Ces entretiens sont complétés, mais aussi nourris par des observations de terrain. La collecte des données s'est déroulée en mai 2018, novembre 2019 et décembre 2024 sur une durée totale de 46 jours. Le logiciel Iramuteq a été utilisé pour l'analyse thématique du corpus et ArcGis pour la cartographie.
- 9 Cet article s'organise en deux parties. Premièrement, nous analysons les conditions géologiques ainsi que les rapports des populations autochtones à l'orpaillage comme facteurs précurseurs favorables à l'afflux des orpailleurs allochtones. Deuxièmement, nous analysons les stratégies mises en place par les artisans miniers allochtones, à travers les négociations pour l'occupation des lieux, les réalisations en faveur des populations locales, ainsi que l'implication de ces derniers aux différentes activités.

Les facteurs naturels et historiques de l'occupation du territoire par des orpailleurs allochtones

- 10 Les facteurs précurseurs à l'afflux des exploitants sont d'abord naturels, liés à la géologie de la commune, suivis de la féminisation de l'orpaillage en pays lobi.

Des conditions géologiques favorables

- 11 Il existe des causes naturelles à l'attraction et à l'installation d'une population dans un territoire. Dans le secteur agricole, dans les années 1970-1980, les conditions climatiques plus favorables dans certaines zones surtout au sud du pays avaient amené le gouvernement burkinabè à installer des populations venant des zones éprouvées par les sécheresses successives (Nébié, 1987). Dans le domaine minier, les conditions géologiques ont été les causes directes de l'arrivée des exploitants allochtones. La commune est en effet composée de deux entités géologiques qui sont les formations détritiques du Tarkwaïen et les formations volcano-sédimentaires d'âge Birimien ou Paléoproterozoïque (Zonou, 2005). Les roches vertes rencontrées dans la commune sont des roches méta volcanites neutres à basiques, les faciès grenus basiques associés aux méta-volcanites, les granodiorites et dans une moindre mesure dans les roches volcano-sédimentaires (tufs, gneiss) (Sawadogo, 2021). La présence de roches riches en or a favorisé les découvertes fortuites à l'origine des ruées dans la commune. La familiarité des nouveaux acteurs miniers artisanaux avec la recherche aurifère et le désintérêt des populations de la commune de Kampti pour l'or filonien ont favorisé cette occupation du milieu à des fins d'orpaillage.

Une hostilité par la force des relations ancestrales et coloniales

- 12 Rappelons que de manière générale, l'orpaillage était traditionnellement une activité féminine en pays Lobi avant d'être déclaré interdit aux hommes avec la colonisation (Mégret, 2013; Sawadogo, 2021). Auparavant, et au-delà du pays Lobi, l'or avait été exploité par des populations dans cette région sans distinction aucune de genre. Il s'agissait en effet des populations de l'ethnie Lorhon, actuellement habitants de Dindoura, et propriétaires terriens du site d'or de Galgouli. Ils sont des descendants des Malinkés de l'empire du Mali, préalablement installées dans l'actuelle Côte d'Ivoire (Kiéthéga, 1983 ; Somé, 2004 ; Sawadogo, 2021). Ils seront plus tard rejoints par les Koulango du royaume Ashanti (actuel Ghana), les Touna, descendants des Lorhon (Kiéthéga, 2008), ainsi que les Bwaba (Somé, 2004). Leurs exploitations de l'or vont cependant cesser avec la colonisation, qui va mettre fin au travail forcé, précédemment source principale de main-d'œuvre pour l'orpaillage (Kiéthéga, 1983, 2009 ; Somé, 2004 ; Mégret, 2013). Au sortir de la colonisation, la mésaventure des travaux forcés, qui obligeaient aussi bien les anciens esclaves que leurs anciens maîtres à rechercher l'or pour le paiement de l'impôt de capitation, a eu un impact culturel sur l'extraction minière artisanale. En effet, pour échapper à ces travaux forcés, les populations du pays Lobi vont renforcer les interdits autour de l'or en interdisant l'activité aux hommes (Kiéthéga, 1983 ; Zonou, 2005 ; Mégret, 2013). Les femmes ont assuré ainsi la production de l'or après la colonisation jusqu'à l'arrivée des orpailleurs contemporains dans le terroir de Dindoura (Galgouli en 2008) après une précédente installation dans d'autres

terroirs de la commune (un peu plus tôt à Maména en 1998 et Fofora en fin 2004). Leur arrivée dans la commune a favorisé une reprise de l'orpaillage par les Lorhons et certains Lobis.

Les stratégies d'ancrage des orpailleurs allochtones

- 13 L'arrivée d'orpailleurs allochtones a constitué une nouvelle source de rente bien accueillie par certaines localités et plus ou moins combattue par d'autres. Dans tous les cas, les orpailleurs ont pu tant bien que mal convaincre les populations locales à faciliter leur installation dans des campements et dans les sites d'extraction du minerai aurifère. La présence actuelle de ces exploitants principalement dans des campements miniers, territoires qui leur sont dédiés depuis la renaissance de l'orpaillage, est la preuve de l'existence de facteurs facilitant leur ancrage territorial. Ci-dessous nous analysons les différentes stratégies qui facilitent cet ancrage. Nous commençons par les négociations avec les autochtones en vue de paiement de loyer d'installation ou d'accès au terrain pour l'extraction et le traitement du minerai, qui aboutit à un partage de la rente minière artisanale, et ce malgré leurs relations vis-à-vis de l'or. Nous continuons avec l'implication d'acteurs locaux dans les activités, en finissant par les réalisations sociales au profit de la communauté en passant par les implications multiformes de ces derniers.

La négociation comme moyen de s'installer et étendre l'activité

- 14 À l'échelle des villages, dans le but d'une installation, des actions comme les négociations sont menées par les orpailleurs à travers leurs leaders. Cela a abouti pour les sites étudiés à des versements de loyer pour une occupation de l'espace à des fins de logement ou d'extraction. Dans la commune de Kampti, les négociations se font avec les propriétaires terriens, notamment avec les aînés. Seulement les propriétaires terriens dont le domaine est occupé sont dédommages. En cas de réinstallation suite à des conflits, de nouvelles négociations sont entreprises comme ce fut le cas dans le site de Fofora en 2019 suite à un déguerpissement en 2017. En fonction de la zone concernée, les types d'acteurs impliqués dans la négociation diffèrent. Les négociations ont lieu aussi bien pour l'installation des camps miniers que pour le forage des puits d'orpaillage. Pour l'installation et les débuts de forage de puits, des fonds sont demandés par les propriétaires terriens pour des sacrifices. Il s'agit en effet de contributions sous forme de location pour l'occupation des biens fonciers informellement privés. Les négociations pour l'installation des exploitants d'une activité sont également observées dans le milieu agricole, comme au Sénégal dans le secteur de l'agro-industrie. En effet, des négociations sont entreprises en vue de l'installation de l'entreprise ou de l'extension des superficies cultivées de l'entreprise agricole (Bourgoin *et al.*, 2017). Toujours au Sénégal, Touré montre l'existence de négociation auprès des coutumiers, pour la mise en valeur du foncier par les sociétés d'aménagement des terres. Des dédommagements ou un traitement prioritaire lors des attributions de parcelles aménagées leur sont alors proposés (Touré, 2021). Des pratiques similaires ont lieu dans nos cas d'étude : les cautions d'installation et de réinstallation sont demandées dans chaque site d'orpaillage à Kampti auprès des artisans miniers (Zonou, 2005 ; Mégret, 2013).

- 15 Aussi, à la découverte d'un filon, les chefs de puits allochtones doivent verser des montants variables pour des sacrifices aux propriétaires terriens. En fonction de l'âge de la mine artisanale, les montants ont connu des évolutions. En 2012, à la découverte de filon d'or, chaque propriétaire de puits devait verser 2 000 FCFA pour l'achat d'une poule à des fins de sacrifice (Mégret, 2013). Ce montant a évolué et en 2019, une somme forfaitaire supérieure à 2 000 FCFA était demandée aux exploitants des différents sites de la commune.
- 16 Selon un propriétaire de puits à Galgouli, « l'obtention d'un puits est conditionnée par le paiement d'une somme pour des sacrifices à la découverte d'un endroit » (Entretien avec un chef de puits dans le site de Galgouli, Kampti, mai 2018). Ces dépenses ont pour but de favoriser une bonne productivité en toute sécurité. Cela relève de la croyance qu'ont les habitants et les artisans miniers, de l'existence d'une communauté spirituelle ayant le pouvoir d'influencer leurs activités. Dans la commune de Kampti, l'or représente une matière appartenant aux génies, divinités ou ancêtres. Il est autorisé aux humains seulement sous certaines conditions : les sacrifices. Des sacrifices en lien avec l'obtention de la permission des êtres invisibles sont constamment réalisés par les autorités coutumières au nom des orpailleurs, notamment en cas de perte en vie humaine. Les artisans miniers allochtones, régulièrement en porte-à-faux avec les us et coutumes par ignorance, sont en effet tenus pour responsables, par les locaux, des accidents se déroulant dans la commune et dans les sites d'orpaillage (Sawadogo et Da, 2020).
- 17 Au-delà des êtres invisibles auxquels il faut faire des sacrifices par l'intermédiaire des coutumiers et propriétaires terriens, des négociations pour l'exploitation des puits se font entre les différentes parties prenantes (propriétaires terriens et chefs de puits). « Le responsable du puits approche le chef du village qui donne les conditions et le montant nécessaires pour les sacrifices. Par la suite, les propriétaires de puits et du terrain s'entendent sur le mode de paiement (argent, moto ...) » (entretien avec un chef de puits dans le site de Galgouli, Kampti, mai 2018). Les différentes actions de solidarité envers les populations proches des entreprises informelles et les actions qui visent à faire des sacrifices pour le bon déroulement des activités sont donc à considérer dans ces stratégies d'ancrage.
- 18 Ainsi, les orpailleurs allochtones sont aussi à l'origine de dons en nature et en espèce, qui favorisent leur ancrage. Les dons en espèces peuvent aller de 1 000 FCFA à plus de 50 000 FCFA (de 1,53 à plus de 76,25 euros¹). Si les faibles sommes sont données dans le cadre d'une invitation pour une calebasse de dolo au cabaret du site, des montants de 50 000 francs CFA sont demandés pour l'ouverture d'un puits. Dans le Sanmatenga, ce montant était de 25 000 FCFA (Zongo, 2019) (38,12 euros environ). Ces montants pour l'ouverture de puits sont aussi observés dans les autres sites de la commune comme Bandadjara, Sangboulanti (Mégret, 2013 ; Sawadogo, 2021). Selon certains chefs de puits, le cumul des montants donnés aux propriétaires terriens pendant l'exploitation d'un puits dans le site de Galgouli peut souvent atteindre les 3 000 000 de francs CFA (4 574,89 euros), voire plus. Les dons en nature sont souvent l'achat d'engins de déplacement pour le propriétaire terrien. Certains propriétaires de puits s'expriment en ces termes : « pendant l'exploitation de mon puits, j'ai donné aux propriétaires terriens des motos et des sommes allant de 250 000 à 1 000 000 de FCFA (de 381,24 à 1 524,96 euros) » (entretien avec un chef de puits dans le site de Galgouli, Kampti, mai 2018). Les montants importants servent souvent à l'achat de biens matériels ou pour la

construction et la réfection de l'habitat des populations locales qui sont propriétaires de terre où l'on a des puits d'orpaillage.

- 19 En plus de ces actions isolées, des acteurs locaux ou administratifs vont vers les orpailleurs pour demander du soutien. C'est ce qui ressort d'une discussion avec un groupe de responsables d'orpaillage allochtones en novembre 2019 dans le site d'orpaillage de Galgouli. « Au début de l'orpaillage dans la commune en 2008..., nous sommes allés voir un responsable de l'administration à Gaoua et de la commune à Kampti qui a accepté de prendre nos présents. Ils viennent vers nous individuellement pour demander de l'aide » (entretien avec un groupe d'orpailleurs dans le site de Galgouli, novembre 2019). Ces actions relèvent, selon Olivier de Sardan (1996) de l'économie morale de la corruption. En effet, dans l'administration africaine des personnes haut placées peuvent profiter de leur position pour obtenir des faveurs d'autres acteurs en position de faiblesse, ce qui semble être le cas présent. Les actions des orpailleurs paraissent alors comme un moyen de se faire accepter par les autorités, dans ce milieu traditionnellement hostile à l'orpaillage filonien. Ces actions ont sans doute nourri une certaine empathie de l'administration, des autorités municipales ou coutumières pour les exploitants qui évoluent dans l'illégalité, leur permettant de s'installer ainsi dans les terroirs villageois de la commune. Ces pratiques sont acceptées, car l'orpaillage est perçu comme une contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations, soit en favorisant l'amélioration de l'habitat, soit à travers l'acquisition de biens matériels par les populations locales, qui trouvent dans l'orpaillage une source de rentabilité. Cette économie morale est donc un facteur d'ancrage clé des orpailleurs allochtones.

L'implication des acteurs locaux dans l'exploitation artisanale de l'or pour un ancrage pérenne

- 20 De façon générale, de nos entretiens auprès des habitants de Dindoura et Fofora, l'orpaillage était perçu comme une mauvaise chose au début de la ruée dans la commune. Il était perçu comme un problème social. Un habitant de Dindoura affirme en novembre 2019 que : « À l'arrivée des orpailleurs allochtones, c'était un problème avec les enfants et les jeunes du village qui allaient dans le site contre la volonté de leurs parents ». Cependant, actuellement les perceptions ont changé. Selon le même interlocuteur « actuellement, quelques jeunes fréquentent le site et d'autres sont même devenus officiellement des orpailleurs. Certaines personnes arrivent à tirer profit de l'orpaillage en construisant des maisons (illustration 2) et en s'achetant des motos ». D'autres investissements ont pu être faits pour plus de rentabilité notamment dans le lavage des engins dans le site de Galgouli » (entretien avec un habitant de Dindoura, novembre 2019).

Illustration 2 - Maison construite en 2019 par un autochtone orpailleur de Fofora



Source : Sawadogo, 2021.

- 21 Un autre habitant affirme son intérêt pour l'activité par ces propos : « avant l'arrivée des orpailleurs, j'étais élève et maintenant je suis creuseur de puits d'orpillage. Nous sommes 8 dans notre famille et je fais l'orpillage avec le chef de famille. L'orpillage nous permet de subvenir à nos besoins » (entretien avec un ressortissant de Dindoura, novembre 2019). Dans le même sens, « l'orpillage est considéré comme une bonne chose, un mal nécessaire, car il permet aux orpailleurs autochtones de subvenir aux besoins de leur famille et de s'occuper des soins médicaux » (entretien avec un habitant de Fofora, novembre 2019). Cette perception de l'orpillage comme « mal nécessaire » traduit bien l'ambiguïté toujours présente de cette forme d'ancrage territorial : d'une part il est clair que l'activité tient une importance économique pour les populations, d'autre part celle-ci a des conséquences néfastes sur l'environnement et la société.
- 22 Traditionnellement exploitants de l'or, les Lohrons ont d'abord observé les orpailleurs allochtones exploiter l'or avant de s'y impliquer. Leurs relations traditionnelles à l'or ont favorisé une intégration plus ou moins pacifique des nouveaux chercheurs d'or dans le terroir. Ils se sont progressivement impliqués dans l'orpillage en occupant, pour les hommes des postes de chefs de puits et des creuseurs de puits d'or, et pour les femmes des postes de gestionnaires de hangars de traitement et de laveuses de minerai aurifère. Dans la zone de Fofora, même si des conflits violents ont opposé les locaux aux nouveaux arrivants miniers, l'activité a été adoptée au fil des années par les populations locales. Cette nouvelle implication semble être une aubaine pour les populations de Dindoura et de Fofora qui ne manquent pas d'exprimer leur satisfaction pour cette activité. Cette organisation du travail dans les années 2004 a évolué. De nos jours, le type d'acteurs de la chaîne de traitement du minerai a été modifié. Des hommes détenteurs de trous d'extraction possèdent aussi des hangars de mouture et de traitement du concentré de minerai et embauchent des femmes pour la gestion des hangars de concentration du minerai.
- 23 Ainsi, dans le cadre de leurs activités, l'ancrage des exploitants miniers artisanaux allochtones se fait non seulement à travers le prix des sacrifices et de la rente avec les propriétaires terriens, mais elle s'est construite également à travers l'emploi d'orpailleurs locaux. Au-delà de la simple volonté d'aider les populations à améliorer leurs conditions de vie, l'implication de la population satisfait à la fois le besoin de

main-d'œuvre des orpailleurs allochtones et facilite l'atteinte de leurs objectifs d'exploitation. Cette implication favorise la cohésion sociale dans la mesure où aussi bien les allochtones que les autochtones tirent profit, même si de façon disproportionnée, et facilite donc l'ancrage des premiers, et la pérennisation de cet ancrage.

Les réalisations locales et communales des artisans miniers en faveur des populations

- 24 Au-delà de ces implications qui occupent les jeunes à la recherche d'emploi, les orpailleurs allochtones contribuent à la réalisation d'infrastructures publiques au profit des populations locales, qui s'apparente de manière intéressante à la RSE. Bien que ces réalisations ne soient pas générales, elles se font de manières directes ou indirectes selon que l'on soit à l'échelle villageoise ou communale. En ce qui concerne l'échelle du village, une réalisation a par exemple été faite pour l'éducation de la jeune enfance à Dindoura. Il s'agit d'une école primaire sous paillote de l'État reconstruite en 3 classes par les orpailleurs à la demande de la population locale. Approchée par la population locale, l'association des orpailleurs de Galgouli a procédé à des cotisations par puits, hangars, moulins et lieux de commerce pour réunir des fonds selon la capacité de chacun (Sawadogo, 2021).
- 25 Cette infrastructure a été en effet réalisée après installation des orpailleurs allochtones dans le territoire villageois, où seulement des négociations liées à leurs installations et sanctionnées par le paiement de loyer étaient la condition. Cependant pour rendre durable leur présence, des négociations de réalisation d'infrastructures ont été faites plus tard. L'établissement (illustration 3) est d'une importance capitale pour le village de Dindoura d'autant plus que c'est le seul dans le village. Construit à 100% par les orpailleurs, il est aussi bien fréquenté par les enfants de Dindoura, des villages environnants que du site d'orpaillage.

Illustration 3 - Établissement construit par les artisans miniers du site de Galgouli



Auteure : Édith Sawadogo, décembre 2024.

- 26 Depuis son inauguration en novembre 2018, l'infrastructure a accueilli environ 298 enfants, dont 155 filles et 143 garçons (tableau 1), dans de bien meilleures conditions.

Tableau 1 - Effectif cumulé des élèves de l'école primaire publique de Dindoura

	Filles	Garçons	Effectif Total
2018-2019	58	67	125
2019-2020	94	95	189
2020-2021	94	95	189
2021-2022	103	102	205
2022-2023	103	102	205
2023-2024	37	45	82
2024-2025	89	86	175

Source : Direction de l'école primaire de Dindoura, décembre 2024.

- 27 Selon le tableau 1, après des recrutements consécutifs des deux premières années, les nouveaux élèves sont recrutés toutes les deux années comme dans les écoles classiques à 3 classes. Chaque recru doit faire 2 ans en Cours Préparatoire (CP), en Cours Élémentaire (CE) et au Cours Moyen (CM). Le même effectif est ainsi formé pour deux ans s'il n'y a pas de redoublant ni de renvoi. Les importantes baisses d'effectif sont observées après les fins de cycles, lorsqu'il y a des admis au certificat d'études primaires, comme c'est le cas ici en 2022-2023. Cependant dans les différents effectifs, les enfants du village de Dindoura sont faiblement représentés contrairement aux élèves des orpailleurs. Selon un responsable de l'école, les enfants de Dindoura représentent seulement 10 à 15 % des effectifs des différentes promotions. Cela s'explique par un taux de scolarisation endémique, mais dans une moindre mesure du fait du faible effectif de la population de Dindoura par rapport à celles du site d'orpillage où des milliers de personnes vivent avec des enfants de bas-âge. À titre d'exemple, selon le RGPH 2019, 179 enfants avaient l'âge entre 4 à 5 ans en 2019 et éligibles pour les recrutements au cours préparatoire (CP) en 2021-2022. Cependant, selon le tableau, seuls 16 élèves, sans distinction d'origine, ont été recrutés par l'école, faisant passer l'effectif de 189 en 2020-2021 à 205 en 2021-2022, avec le même effectif durant l'année scolaire suivante. En 2023-2024 le nombre a baissé de 205 à 82, suite à l'admission des élèves en deuxième année de cours moyen (CM) au Certificat d'Études Primaire (CEP) en 2023, correspondant aussi à la fin du parcours des premiers élèves. En outre, certains élèves auraient déménagé avec leurs parents orpailleurs selon notre interlocuteur au sein de l'école. Les prochains recrutements n'ont eu lieu qu'en 2024-2025, d'où une nouvelle hausse des effectifs de 82 à 175. Au vu du nombre d'enfants d'orpailleurs à plus de 80 %, leur contribution aux cotisations des parents d'élèves est plus significative. Ces chiffres compliquent évidemment les discours

dominants sur le travail des enfants dans l'orpaillage, mais l'importance ici est de montrer que l'ancrage des orpailleurs allochtones ne se fait pas gratuitement : elle passe par la construction d'infrastructures, qui favorise tantôt les autochtones, même de manière moindre, et les orpailleurs allochtones.

- 28 La construction de cet établissement jadis sous paillote, par les orpailleurs, est une fierté aussi bien pour les orpailleurs que pour les autochtones. Ces derniers voient en ce geste une avancée pour leur village en matière d'éducation, mais aussi un renforcement de la cohésion sociale, gage d'un bon ancrage pour cette entité économique. Cependant, le faible effectif des élèves autochtones montre que l'établissement est plus bénéfique pour les orpailleurs que pour les autochtones qui n'envoient pas tous leurs enfants à l'école. L'état d'esprit des acteurs (autorités communales et coutumières, populations locales) à la réception de l'infrastructure confirme cependant leurs satisfactions quant à la présence des orpailleurs comme un facteur favorable à l'épanouissement du village (Sawadogo, 2021). La nouvelle infrastructure réduit en effet pour ses bénéficiaires leur exposition aux intempéries des saisons qui rendent les conditions d'apprentissage difficiles. Elle améliore ainsi les conditions de travail et d'apprentissage des enseignants et des élèves.
- 29 À la cérémonie de réception officielle de l'édifice le 6 octobre 2018, en présence des autorités communales, le maire de la commune a salué l'initiative des orpailleurs et a garanti le soutien du conseil municipal aux orpailleurs donateurs. Ces actions sont selon lui, un gage des relations saines entre exploitants miniers artisanaux et les populations locales. Ce qui traduit une volonté des autorités à accompagner les donateurs, malgré l'informalité de leur activité, donc à leur accorder une certaine légitimité. Le maire l'exprime en ces termes : « le conseil municipal ne ménagera aucun effort pour accompagner les initiateurs de cette œuvre sociale² ». À travers cette construction, les orpailleurs allochtones bénéficient donc de légitimité « par le bas » des autochtones, mais également « par le haut » des autorités étatiques, et ce malgré leur informalité.
- 30 Sur le plan communal, les orpailleurs contribuent également indirectement à la réalisation d'infrastructures. En effet, malgré que leur activité soit informelle, ils payent des taxes à la commune qui sont injectées dans le budget qui sert à certaines réalisations. Ces taxes mises sur le compte de la compensation de la dégradation du domaine communal sont collectées par la mairie. À cet effet, en 2017, la Mairie a collecté environ 8 716 000 FCFA (13 288 euros), à raison de 50 000 FCFA (76,22 euros) par trou (120 trous payés) sur un total de 180 recensés (Sawadogo, 2021). Ces contributions sont utilisées, selon un agent de la mairie, pour la construction d'infrastructures commerciales dans la commune. Des magasins en location ont été réalisés dans le chef-lieu de la commune et d'autres en cours de construction par la mairie. Ces infrastructures sont réalisées pour le bénéfice final de la municipalité, qui va percevoir des loyers auprès des locataires. Toutefois, selon nos observations, la réhabilitation des espaces détériorés par les activités minières n'est pas une priorité pour les parties prenantes. Il faut alors noter un usage tronqué des taxes collectées à cause de la dégradation de l'environnement. Ces négociations informelles contribuent également à l'ancrage territorial des orpailleurs allochtones.

Conclusion : des actions comme stratégies d'insertion et d'ancrage qui restent fragiles

- 31 Dans ce milieu informel, l'orpaillage et les activités économiques connexes échappent au contrôle de l'État, les rendant illégales. Pour légitimer leurs pratiques et galvaniser leur ancrage, les artisans miniers ont développé des actions qui leur permettent de non seulement s'installer, mais aussi d'avoir accès à la source de leurs activités. En effet, les responsables des comptoirs d'achat, avec le concours des propriétaires de puits, développent des pratiques chargées de renforcer la légitimité de cette activité. Leurs actions peuvent aussi bien survenir avant ou pendant leur installation. L'aide apportée à la population avant l'installation se présente comme un moyen d'obtenir les autorisations nécessaires dans le terroir villageois et cela a été beaucoup plus observé dans le site de Fofora où la population était hostile à l'orpaillage. Les stratégies d'ancrage pour ces exploitants informels et illégaux paraissent alors, tout comme le montrent les travaux politisant la RSE (Walas *et al.*, 2022), non seulement comme une question de moralité, mais aussi une question de survie de l'activité minière artisanale.
- 32 Les contributions des acteurs miniers artisanaux au développement local se font à travers des réalisations directe ou indirecte d'infrastructures en faveur des populations riveraines. Leurs contributions concernent aussi bien des milliers de francs CFA qui sont injectés dans les terroirs villageois en vue d'accéder aux ressources, que la garantie de leur ancrage. Ces actions s'assimilent à la Responsabilité Sociale des Entreprises, observée dans le secteur industriel où les réalisations sont dans un cadre formel et contribuent à légitimer ces sociétés. Dans le milieu des sociétés minières artisanales non formelles, les retombées socioéconomiques profitent aussi bien aux populations autochtones qu'aux allochtones qui dépendent de l'exploitation du minerai aurifère. En définitive, les réalisations et les compensations entreprises permettent aux acteurs étrangers de se maintenir dans les territoires miniers qui les ont accueillis tout en contribuant à leur développement. Cela traduit une légitimation de cette activité illégale.
- 33 Il s'agit de pratiques courantes dans le domaine minier dans la commune de Kampti et ailleurs au Burkina Faso. En effet, dans un contexte précaire et incertain d'obtention d'autorisations formelles d'exploitation, les exploitants illégaux et informels font des dons de diverses natures aux propriétaires terriens, autorités villageoises et communales dans le but de sécuriser leur présence. Ces pratiques relèvent d'une économie informelle classique de la dette au sein de laquelle des opérateurs travaillent à maintenir au mieux leurs activités en « obligeant » leurs hôtes par le biais de dons généreux. En Afrique et notamment au Burkina Faso, l'informalité importante du milieu entrepreneurial entraîne des actions relevant d'une économie informelle à l'origine du renforcement de l'ancrage de leurs activités. Selon Biwolé-Fouda (2023), il s'agit de valeurs révélées par les savoirs locaux et les pratiques ancrées. En fin de compte, les exploitants qui cherchent à s'intégrer dans les territoires riches en ressources et les populations détentrices des ressources profitent tous des retombées économiques de l'exploitation des ressources.
- 34 Les œuvres en faveur des populations locales constituent des actions non-inscrites dans le circuit formel bien que mobilisant souvent des acteurs administratifs et politiques comme dans le cas de la remise des clés de l'infrastructure scolaire à Dindoura. Elles sont souvent le fruit de négociations entre acteurs qui commencent dès que la richesse

en or du minerai semble avérée dans un territoire. Des négociations sont faites dans le but d'une installation prolongée d'habitations à proximité de la ressource. Aussi, l'accès à la ressource va-t-il nécessiter des négociations continues à chaque fois qu'une recherche ou exploitation est à entamer. Les entreprises informelles minières sont ainsi continuellement à la recherche d'accords pour un accès aux ressources. L'installation des artisans miniers dans les villages miniers de la commune a engendré avec le temps une implication des riverains (autochtones) qui se privaient de l'orpaillage au début de la ruée de 2004. Cela est une des garanties pour un ancrage et une bonne continuité de l'activité pour les allochtones. Cet ancrage n'empêche pas les perpétuelles négociations avec les parties prenantes locales en rapport avec la ressource minière ou d'autres ressources indispensables à l'orpaillage.

- 35 Cependant, il faut reconnaître la limite de cet ancrage qui reste partielle, dans la mesure où les problèmes environnementaux et sociétaux qui en découlent restent une réalité, et mettent en question la durabilité de l'activité minière artisanale. L'ancrage est donc fragile, compte tenu de l'incertitude économique dans laquelle se situe l'orpaillage, de sa participation au développement local, et des aspects environnementaux et sociaux. Dans la commune et dans les sites d'études, la dégradation de l'environnement à travers la coupe du bois et l'utilisation des polluants chimiques est une réalité qui fait de l'orpaillage un « mal nécessaire », pour reprendre l'expression d'un de nos interlocuteurs, plutôt qu'un mode de vie viable sur le long terme (Razanamahandry, 2017 ; Sawadogo et Da, 2021). Aussi, dans le site de Fofora, plusieurs conflits entre orpailleurs allochtones et population locale ont été enregistrés à plusieurs reprises (Cros et Mégret, 2018 ; Sawadogo et Da, 2020). Ces contraintes constituent une limite à l'ancrage effectif des orpailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

Arnaldi di Balme L.A., Lanzano C., 2014. *Étude sur l'organisation technique et politique de deux sites d'orpaillage (Bantara et Gombélédougou, Burkina Faso)*. Rapport. Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, Étude Récit n° 37, 71 p.

Biwolé-Fouda J., 2023. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les très petites entreprises et les petites entreprises en contexte africain : état des lieux et modélisation. *M@n@gement*. [En ligne] vol. 26, n° 2, p. 34-53. URL : <https://management-aims.com/index.php/mgmt/article/view/5531> - DOI: <http://dx.doi.org/10.37725/mgmt.2023.5531>

Bourgoin J., Diop D., Dia D., 2017. Dynamique spatiale et insertion territoriale de l'agro-industrie au Sénégal. Focus sur la zone du Delta du fleuve Sénégal et du lac de Guiers. *Les notes politiques de l'ISRA-BAME* [En ligne], n°7, p. 1-6. URL : <https://agritrop.cirad.fr/606497/1/ID606497.pdf> (consulté le 18 décembre 2024).

Bres M., 2016. *Mettre en place une démarche RSE dans son organisation : méthodologie, outils et pratiques* [En ligne], Comité français pour le développement durable. 48 p. URL : <http://www.comite21.org/docs/territoires-durables/rencontre-2014/fiche-repere-rse-materialite-vf.pdf> (consulté le 18 février 2025).

Cros M., Mégret Q., 2018. L'or, le sang, la pluie et les génies. Chroniques ethnographiques d'un conflit entre orpailleurs et autochtones lobi du Sud-Ouest burkinabè. *Afrique contemporaine*, n° 267-268, p. 113-134.

Elverdín, J. H., Maggi, A., et Muchnik, J., 2011. Facteurs d'ancrage territorial des activités agricoles. Soja et élevage en Argentine. *Économie rurale* [En ligne], n° 322, p. 64-78. URL: <http://journals.openedition.org/economierurale/3008> - DOI: <https://doi.org/10.4000/economierurale.3008> (consulté le 10 décembre 2024).

IMS, ORSE., 2006. *L'ancrage des entreprises dans les territoires : Pilotage et reporting international (Guide Ancre Territoriale)* [En ligne]. Paris, IMS entreprendre pour la cité/ Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises. France. 82 p. URL: <https://gisnt.org/pdf/guide%20ancrage%20territorial.pdf> (consulté le 18 décembre 2024).

Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2022. *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso. Fichier des localités du 5^e RGPH* [En ligne], 395 p. <https://www.insd.bf/sites/default/files/2022-07/Fichier%20des%20localites%20RGPH%202019.pdf> (consulté le 12 novembre 2024).

Jahmane A., Louart P., 2013. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise : une diversité des concepts, des enjeux multiples et imbriqués et diverses méthodes de mesure [En ligne sur HAL]. *Management & Sciences Sociales*, vol. 1, n° 14, p. 99-117. URL: <https://hal.science/hal-01898797v1>

Kiéthéga J.-B., 1983. *L'or de la Volta Noire. Archéologie et histoire de l'exploitation traditionnelle (région de Poura, Haute Volta)*. Paris, Karthala, 247 p.

Kiéthéga J.-B., 2009. *La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso. Une technologie à l'époque précoloniale*. Paris, Karthala, 500 p.

Mégret Q., 2013. « L'argent de l'or ». *Exploration anthropologique d'un « boom » aurifère dans la région Sud-Ouest du Burkina Faso*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2

Nébié O., 1987. La situation actuelle des périmètres d'aménagement des vallées des Volta au Burkina-Faso [En ligne sur Persée]. *Cahiers d'Outre-mer*, n° 159, p. 285-294. URL: https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1987_num_40_159_3230

Olivier de Sardan, J.-P., 1996. L'économie de la corruption morale en Afrique. *Politique africaine*, n° 63, p. 97-116 ;

PCD., 2018. *Plan communal de développement de Kampti (PCD, 2019-2023)*. Direction Régionale de l'Économie et de la Planification du Sud-Ouest, 115 p.

Razanamahandry L.C., 2017. *Pollution environnementale par le cyanure et potentialités de la bioremédiation dans des zones d'extraction aurifère en Afrique Subsaharienne. Cas du Burkina Faso*. Thèse de Doctorat, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.

Rodić I., 2007. *Responsabilité sociale des entreprises - le développement d'un cadre européen*. Mémoire de Diplôme d'études approfondies en études européennes, Genève. 102 p.

Sawadogo E., Da Dapola E. C., 2020. Orpaillage et dynamiques des modes d'accès aux ressources naturelles à Kampti. *Revue des Lettres et Sciences Sociales du PASRESS*, vol. 8, n° 29, p. 106-125

Sawadogo E., Da D.E.C. †, 2021. Enjeux de la mutation des techniques artisanales sur la formalisation de l'exploitation de l'or au Burkina Faso. *EchoGéo* [En ligne], n° 58. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/22710> - DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.22710>

Sawadogo E., 2021. Discours, pratiques et dynamiques environnementales autour de l'orpaillage dans la commune de Kampti (Sud-Ouest du Burkina Faso) [En ligne sur HAL]. Thèse de doctorat,

géographie, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. URL: <https://theses.hal.science/tel-03483652/file/SAWADOGOBARRY.pdf>

Somé D. B., 2004. Les orpailleurs du Burkina Faso : exclusion sociale et rapport à l'environnement. Thèse de doctorat, Université Cheick Anta Diop de Dakar, 423 p.

Touré J.-M.F., 2021. *Ancrage territorial du modèle contractuel rizicole sénégalais : une perspective géographique et relationnelle (Géographie et aménagement de l'espace)* [En ligne sur le site du Cirad]. Université Montpellier 3. URL: <https://agritrop.cirad.fr/600713/1/ID600713.pdf>

Walas A., Reynaud E., Husser J., 2022. Le processus de légitimation par la RSE : Une analyse multiméthodes du noyau stratégique des Caisses d'Épargne [En ligne sur HAL]. *Recherches en Sciences de Gestion*, n° 151, p. 193-2199. URL : <https://hal.science/hal-03952234v1>

Zongo T., 2019. *Orpaillage et dynamiques territoriales dans la province du Sanmatenga « le pays de l'or » au Burkina Faso*. Thèse de doctorat, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Zonou S. E., 2005. *Étude socio-économique et environnementale sur les sites d'orpaillage de Maména et de Fofora (région de Kampti)*. Wentworth, Ouagadougou, Burkina Faso, 99 p.

NOTES

1. 1euro = 655,67 francs CFA.

2. Ouattara K.A.K., 7/10/2018. Comme rurale de Kampti : Des orpailleurs offrent une école aux habitants du village de Dindoura. Site du *Bafujii Infos*. *Les Echos du Sud Ouest*, URL: <https://bafujiinfos.com/comme-rurale-de-kampti-une-ecole-pour-les-habitants-du-village-de-dindoura/> consulté le 23 mai 2024.

RÉSUMÉS

L'orpaillage est une ancienne pratique des populations du Sud-ouest du Burkina Faso, mais la reprise contemporaine de cette activité par des artisans « exogènes », au début des années 2000, ne s'est pas faite sans difficulté. Les artisans miniers ont pu cependant s'intégrer dans les anciens territoires où l'orpaillage était une activité féminine, à travers la région du Sud-ouest du pays. L'objectif de cette recherche est d'analyser les actions de ces artisans miniers « exogènes » vis-à-vis des populations riveraines qui ont permis leur intégration territoriale. L'approche méthodologique est qualitative, basée sur des entretiens groupés et individuels auprès de 64 personnes dans les sites et villages miniers de Fofora et de Dindoura dans la commune de Kampti. Cette collecte a été complétée par des observations du milieu. Il ressort que les artisans miniers « exogènes », en plus de louer des espaces pour leurs activités, impliquent les populations locales dans l'orpaillage, en les associant ou en les embauchant. De plus, ils font des réalisations en faveur des riverains, assimilables à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) observée dans le milieu formel de la mine industrielle. Ces actions concourent ainsi à leur ancrage et leur légitimation dans les territoires villageois jadis hostiles à l'orpaillage filonien.

Gold panning is an ancient practice of the populations of southwest Burkina Faso but the contemporary resumption of this activity by "exogenous" artisan miners in the early 2000s, was not without difficulty. However, artisanal miners were able to integrate into these former territories where gold panning was a female activity, across the southwest region of the country. The objective of this research is to analyse the actions of "exogenous" miners towards local populations that have enabled their territorial integration. The methodological approach is qualitative, based on group and individual interviews with 64 people in the mining sites and villages of Fofora and Dindoura in the commune of Kampti. This collection was supplemented by observations in the field. It appears that "exogenous" artisan miners, in addition to renting spaces for their activities, involve local populations in shaft mining, by associating them or hiring them. In addition, they carry out projects in favor of local residents, similar to the Corporate Social Responsibility (CSR) observed in the formal and industrial mining sector. These actions contribute to their anchoring and legitimization in village territories previously hostile to gold mining.

INDEX

Mots-clés : ancrage territorial, RSE, légitimation, mine artisanale, orpaillage, Kampti,

Burkina Faso

Keywords : territorial anchoring, CSR, legitimization, artisanal small-scale gold mining, Kampti,

Burkina Faso

Thèmes : Sur le champ

AUTEURS

EDITH SAWADOGO

Edith Sawadogo, editsawadogo@yahoo.fr, est assistante à l'Université Yémbila Abdoulaye Toguyéni (UYAT) de Fada N'Gourma. Elle a récemment publié :

- Sawadogo E., Kanazoe H., Sanogo S., 2025. Orpaillage et mutation de l'habitat en pays Lobi, le cas de la ville de Kampti [En ligne sur Hal]. *Revue Les tisons*, vol. 1, n° Spécial, p. 75-97. URL : <https://hal.science/hal-05003505v1>

- Sawadogo E., Valea F. *et al.*, 2024. Problématique de dégradation des ressources en eau de surface dans le bassin versant de Sourgou, Burkina Faso. *Revue des Arts-Communication, Lettres, Sciences Humaines et Sociales DJIBOUL*, vol. 3, n° 8, p. 217-228.

- Sawadogo E., Da D.E.C., 2020. Orpaillage et dynamiques des modes d'accès aux ressources naturelles à Kampti. *Revue des Lettres et Sciences Sociales du PASRESS*, vol. 8, n° 29, p. 106-125.

KOUKA SAWADOGO

Kouka Sawadogo, fabricesawadogo63@yahoo.fr, est ingénieur de recherche au CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso et doctorant à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne. Il a récemment publié :

- Sawadogo K., 2022. La régulation endogène de l'orpaillage dans le village de Koutouloyarcé (commune de Kaya, Burkina Faso). *Espace scientifique*, n° 37, p. 32-35.

Orpaillage et genre : Recherche au féminin au Burkina Faso et au Mali

Entretien entre Alizéta Ouedraogo, Bintou Koné et Muriel Cote, réalisé en ligne le 19 février 2025.

Gold panning and gender: Research by women in Burkina Faso and Mali.

Interview with Alizéta Ouedraogo and Bintou Koné by Muriel Cote, conducted online on 19th February 2025.

Alizéta Ouédraogo, Bintou Koné et Muriel Côte



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28639>

DOI : 10.4000/140dp

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Alizéta Ouédraogo, Bintou Koné et Muriel Côte, « Orpaillage et genre : Recherche au féminin au Burkina Faso et au Mali », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28639> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dp>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Orpaillage et genre : Recherche au féminin au Burkina Faso et au Mali

Entretien entre Alizéta Ouedraogo, Bintou Koné et Muriel Cote, réalisé en ligne le 19 février 2025.

Gold panning and gender: Research by women in Burkina Faso and Mali.

Interview with Alizéta Ouedraogo and Bintou Koné by Muriel Cote, conducted online on 19th February 2025.

Alizéta Ouédraogo, Bintou Koné et Muriel Côte

Dans cet entretien, Muriel Côte (MC) échange avec Alizéta Ouédraogo (AO), socio-anthropologue, Attachée de Recherche à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) au Burkina Faso ; et Bintou Koné (BK), doctorante à l'Université de Bayreuth en Allemagne et Cheffe de la Section Anthropologie de l'Institut de Sciences Humaines au Mali. Toutes deux étudient de plus ou moins loin des aspects liés à l'artisanat minier, couramment appelé orpaillage lorsqu'il s'agit de l'or au Burkina Faso et au Mali, et notamment sur dynamiques de Genre. Elles partagent leurs observations dans ce domaine, ainsi que leurs expériences de chercheuses travaillant sur ces questions.

MC. Bienvenue Alizéta Ouédraogo et Bintou Koné, et merci d'avoir répondu présentes à mon invitation de partager votre expérience en tant que chercheuses sur les questions d'orpaillage, et en particulier sur les différentes dimensions de genre, qui d'ailleurs sont peu présentes dans ce dossier. Pour commencer je vous demanderais de vous présenter l'une et l'autre, et comment vous avez commencé à travailler sur l'orpaillage et le genre.

AO. Je retracerai mon parcours à l'année 2012, quand je faisais un stage au sein d'une ONG nationale qui était chargée de mettre en œuvre un projet sur l'évaluation de l'impact environnemental et social de sites d'orpaillage. J'y ai été prise comme assistante de recherche, et c'était ma première fois de rentrer en contact avec le secteur. J'y ai été retenue suite à la sensibilité de la thématique de mon mémoire de Maîtrise, qui a porté sur les pratiques et comportements sexuels des personnes vivantes sous antirétroviraux. Donc à l'issue de l'entretien, je pense que je les ai convaincus par le fait que j'avais pu mener une étude sur des questions sensibles,

comme celles liées au VIH. J'étais encore toute jeune, et je les ai suivis sur un site d'orpaillage dans le sud-ouest du Burkina. Nous étions deux femmes, mais j'étais la seule femme dans l'équipe qui parlait la langue la plus véhiculée sur le site et d'origine burkinabè, le Mooré, et le côté féminin dans le projet n'était pas au centre.

La revue de littérature en amont décrivait la masculinité du visage des sites aurifères au Burkina Faso, et le côté le féminin était plutôt marginalisé. Dans les journaux, quand on dit « femmes sur les sites d'orpaillage » il s'agissait surtout des activités du travail de sexe. Et à ma grande surprise, à travers cette étude, j'ai constaté que les femmes étaient plus présentes dans la chaîne opératoire de l'or sur les sites. Donc j'ai commencé à échanger avec les femmes pour comprendre leurs trajectoires : Comment ont-elles fait pour se retrouver sur le site ? quelles activités y mènent-elles... et je me suis rendu compte que sur toute la chaîne opératoire de l'or, les femmes occupaient des places importantes. Depuis la prospection jusqu'à la commercialisation, en passant par le traitement du minerai, notamment au niveau des hangars, les femmes jouent un rôle primordial. Donc j'ai constaté que c'est là où se jouaient les rapports sociaux du genre.

Cela m'a tellement motivée que j'ai par la suite écrit un projet de recherche pour commencer le master 2 recherche en anthropologie sur « L'anthropologie de l'orpaillage au féminin dans la région du sud-ouest du Burkina Faso ». À l'époque il y avait un doctorant qui avait travaillé sur le même site, mais qui avait mis plus l'accent sur les orpailleurs hommes, et comme on avait la même directrice qui nous encadrait, la directrice m'a suggérée de m'inspirer de sa thèse pour mettre plus l'accent sur les aspects qu'il n'a pas développés, qui étaient les aspects liés aux femmes. J'ai ensuite enchaîné avec la thèse de doctorat, commencée en 2016, qui est une continuité en fait du master 2, et que j'ai intitulée « De l'anthropologie de l'orpaillage au féminin à la santé maternelle et infantile sur les sites d'orpaillage dans la région du sud-ouest du Burkina Faso ». Durant tous mes séjours sur les sites, j'ai constaté un brassage culturel, un melting pot d'ethnies, de nationalités où les unions naissaient, mais avec des impacts sur la santé de la mère et aussi de l'enfant.

Ma recherche s'est nourrie de quelques détours professionnels. Dans le temps de flottement entre le master 2 et la thèse, entre 2014 et 2016, je me suis retrouvée employée par une compagnie minière industrielle où j'ai fait l'expérience d'une autre exploitation minière, et où je travaillais sur les questions d'impact environnemental et social. Je m'occupais de la compensation des biens du patrimoine culturel : des mosquées, des églises, des lieux ou collines sacrés où l'on fait des sacrifices, des bosquets, des cimetières... des questions de relocalisation des biens culturels déplaçables. J'ai participé également à la mise en œuvre d'un plan de restauration de moyens de subsistance où on tenait compte du genre à travers l'impact des activités minières industrielles sur les femmes. Et quand j'ai fini le doctorat, je me suis retrouvée dans le milieu des ONG, à coordonner un projet national sur les questions de santé, en lien avec le mercure.

Aujourd'hui je suis attachée de recherche, depuis novembre 2023, à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS). Mes productions scientifiques se concentrent sur la cause de la femme dans le secteur minier, mais surtout à montrer et à rendre plus visible la place très importante que les femmes occupent dans la chaîne opératoire de l'or. J'ai fait le choix d'intégrer la fonction publique parce que

j'en avais marre de certaines injustices dans le privé, surtout dans la mise en œuvre de certains programmes et projets qui sont parfois en déphasage avec les réalités, mais que l'on est quand même contraint de mettre en pratique. De plus, ce sont les impacts liés à la santé qui me préoccupent le plus, autant dans la mine industrielle qu'artisanale. Ce qui m'a fait rentrer de nouveau dans la recherche c'est en tant que patriote et une personne qui veut le bien de son pays, de voir en quoi je peux être utile pour servir ma nation. Je cherche présentement des collaborations pour réaliser plus de recherche dans le secteur de la santé, notamment les impacts liés à l'usage de certains produits chimiques comme le cyanure et le mercure, qui sont une question de santé publique. Ils sont susceptibles d'affecter toute la chaîne alimentaire à travers la manière dont ils sont utilisés sur les sites d'orpaillage. Le mercure par exemple, lorsqu'on le grille, il se transforme en vapeur, il peut être inhalé si la personne ne porte pas de masque et rentre dans les poumons, tombe sur le sol, peut être entraîné par les eaux de ruissellement, dans les retenus d'eaux. C'est vrai que depuis 2012 il y a eu une évolution sur la réduction de ses impacts à travers les chalumeaux améliorés et d'autres instruments qui évitent l'inhalation directe, mais ces questions demeurent. L'amalgamation à main nue est également un problème. Donc mon but c'est d'essayer d'être utile avec le peu de connaissances que j'ai dans ce secteur pour qu'on puisse aborder ces questions-là. C'est vrai que c'est l'artisanat dont on parle le plus, mais l'industriel pose aussi des problèmes. Et la guerre, la rivalité, la concurrence sur le minerai, empirent la situation. De nos jours les artisans utilisent de gros moyens, de telle sorte que l'artisanat est devenu mécanisé.

Illustration 1 - Bassins de cyanuration clandestins, Diébougou, Sud-Ouest du Burkina Faso, avril 2019



Auteure : Alizèta Ouédraogo, 2019.

Illustration 2 - Une équipe de mineurs artisanaux en train de traiter l'or issue de la cyanuration, région du Sud-Ouest du Burkina Faso, mars 2024



Auteure : Alizèta Ouédraogo, 2024.

Je m'intéresse aux impacts mais également au partage de cette ressource. Les femmes se sont battues et il y a eu une grande évolution de leur place dans le secteur. Elles ne sont plus limitées au niveau des hangars, mais elles détiennent des galeries, des puits d'orpaillage, font des investissements énormes, deviennent des entrepreneuses. Aujourd'hui il existe même l'association des femmes orpailleuses du Burkina Faso. Sur le plan institutionnel également, les femmes se voient accordées plus de place sur la scène de prises de décisions, et ce ne sont pas seulement les hommes qui partent défendre les intérêts et les causes des femmes, mais les femmes elles-mêmes sont aussi conviées autour de la table.

MC. Merci Alizèta. Et toi, Bintou, quel est ton parcours ? Comment est-ce que tu arrivée à étudier la mine artisanale, et quelle place occupe la dimension genre dans tes recherches ?

BK. Cela renvoie à 2018, quand j'ai demandé une affectation de mon service pour aller à l'Institut des Sciences Humaines (ISH). A mon arrivée, j'ai été incluse dans une mission sur l'orpaillage dans le cercle de Kangaba, à l'Est du Mali. C'est un programme de recherche qui a démarré bien avant 2018 et qui est mis en œuvre par le Département Socio-anthropologie, financé par l'État malien, et qui était à l'époque dirigé par mon père. A mon arrivée, j'ai intégré le Département socio-anthropologie dans « l'équipe orpaillage », et par la suite, j'ai été nommée Cheffe de Section anthropologie. Le programme a travaillé dans plusieurs communes du Cercle de Kangaba, ainsi que dans la région de Sikasso. Ces études ont inspiré certains collègues à faire leur thèse sur ce thème qui est l'orpaillage. Malheureusement depuis trois ans nous n'avons pas de financement de l'État pour continuer les recherches sur la question, ce qui est vraiment dommage. L'orpaillage, dans plusieurs localités est plus

que jamais au cœur des enjeux locaux au Mali, à cause de la crise sécuritaire qui secoue le pays depuis 12 ans. Jusqu'à présent, je suis la seule femme de cette équipe qui travaille sur l'orpaillage. On a travaillé notamment sur des questions d'extraction minière artisanale par dragues (la mécanisation de l'orpaillage dans le lit des fleuves ou des rivières), sur les questions de l'entrepreneuriat féminin au sein de l'orpaillage, *etc.* Je ne m'y connaissais pas trop sur cette thématique, à part le fait que le Mali est renommé pour l'orpaillage, puisque c'est une activité qui se pratique depuis bien avant la période coloniale.

Durant ma première visite sur le terrain, je me souviens avoir constaté qu'il y avait beaucoup plus de femmes que d'hommes sur les sites. Parce que les hommes se trouvent souvent « sous la terre », et les femmes « en surface ». On les retrouvait plus dans les activités connexes telles que des petits commerces, mais aussi devant les puits d'orpaillage, beaucoup de femmes tenaient les cordes qui hissaient le minerai hors des puits. En plus, au niveau du lavage des minerais, ce sont les femmes qu'on voyait le plus. Comme je ne m'y connaissais pas trop, je n'étais pas impressionnée par ce fait là. Culturellement aussi, j'avais déjà des idées sur la pratique de l'orpaillage par les femmes, puisque ma mère vient d'une localité où l'orpaillage est beaucoup pratiqué. Quand j'étais petite, elle partait sur des sites d'orpaillage, que ce soit en Guinée ou au Mali. Elle sillonnait les sites d'orpaillage et vendait l'or au niveau du marché artisanal de Bamako. Donc pour moi, ce n'était pas du tout une surprise de voir des femmes sur les sites d'orpaillage.

Illustration 3 - Femmes tirant le minerai avec des cordes, Commune de Minidian, Cercle de Kangaba (Mali), juin 2021



Auteure : Bintou Kone, 2021.

Illustration 4 - Femmes tirant le minerai avec des cordes, Commune de Kaniogo, Cercle de Kangaba (Mali), juin 2021



Auteure : Bintou Kone, 2021.

Par contre, ce qui m'a impressionné, c'est de voir que les femmes n'avaient pas accès à la gouvernance des sites d'orpaillage. Au Mali par exemple, les sites sont généralement gouvernés par ce qu'on appelle les *tombolomaw*, mais parmi eux les femmes étaient absentes. Il s'avère qu'il y a des réalités socio-culturelles qui font que l'on n'accepte pas que les femmes siègent au sein de ces organisations locales. Cela m'a beaucoup tiqué parce que je connais la capacité des femmes à s'adapter dans toute situation. Donc, j'ai eu à poser des questions lors de nos entretiens pour comprendre pourquoi on ne voit pas des femmes au sein de cette organisation dirigeante des sites. Je voulais savoir ce que les femmes avaient le droit de faire et de ne pas faire, c'est-à-dire de l'exploitation jusqu'à l'achat des produits. J'ai commencé à poser des questions sur les interdits auxquels elles font face, et si une femme peut être propriétaire de puits ou non. Concernant les puits, on m'a dit qu'effectivement, une femme peut être propriétaire de puits dans le sens où elle peut être bailleur ou financière, mais elle ne peut pas devenir directement « propriétaire », selon les réalités sociales et culturelles ; elle doit passer derrière un homme pour cela.

Illustration 5 - Quartier Général ("QG") des Tombolomaw, Commune de Kaniogo, Cercle de Kangaba (Mali), juin 2021



Auteure : Bintou Kone, 2021.

C'est à partir de ce moment- là que j'ai vraiment compris à quel point les femmes sont au cœur de l'orpaillage. C'est vrai qu'elles ne font pas l'exploitation dans le sens où elles ne rentrent pas dans les activités de creusage, ou quand il s'agit d'être propriétaire de façon officielle. Pourtant elles sont là, dans l'ombre. On s'est intéressé aussi aux questions de prostitution sur les sites. En général, mon impression a été de savoir à quel point les femmes sur les sites se battent pour pouvoir prendre en charge leur famille, surtout les enfants, leur scolarité. Une autre dimension abordée et qui fut étonnante pour moi a été au niveau des puits. C'était de savoir que même parmi celles qui tirent les cordes, il existait une forme d'hierarchisation. Les femmes n'ont pas toutes le même statut autour des puits. On m'a expliqué qu'il y a la première, la deuxième, etc. avec différents privilèges. La grande surprise a été que sur le plan économique, beaucoup de femmes arrivent à s'en sortir grâce à l'orpaillage....

Enfin, j'ai été interpellée par les luttes des femmes sur les sites. Par exemple, au niveau de la distribution du minerai, lorsque l'or n'est pas encore extrait de la boue, il y a un système selon lequel tels nombres de tas de boue sont donnés aux hommes d'abord, et ensuite aux femmes. Par exemple sur un site, sur dix tas, c'était le dixième tas qui revenait aux femmes. Mais elles avaient constaté que certains hommes faisaient exprès de leur donner des tas qui comportaient moins d'or que les leurs. Donc elles ont fait en sorte que cela change. Elles ont lutté pour changer ce système, et avoir plus de chance de recevoir des tas avec plus de minerai. Ensuite, selon certaines femmes, il existe une manipulation dans les relations de genre autour de ces tas. En d'autres termes il peut arriver que quand un homme tombe amoureux d'une femme, il met plus d'or dans le tas de la femme qu'il courtise, pour l'impressionner. Cela montre l'existence de petites combines dans les relations de genre dans l'orpaillage, comme les stratégies que les femmes adoptent pour avoir

leur part d'or, et qu'on ne voit pas, qui se passent en dessous, mais qui structurent la vie sur les sites.

Aujourd'hui, je travaille sur les questions de sécurité au centre et au sud du Mali, dans les communes de Niono et de Fakola, et à l'ouest du Burkina, dans les communes de Djibasso, de Dédougou et de Samorogouan. Plus précisément, je travaille sur le concept de « peur » lié à des stratégies de lutte contre les attaques armées, des groupes d'autodéfense, djihadistes ou terroristes. L'orpaillage intervient indirectement dans cette recherche. Par exemple sur un de mes sites où est pratiqué l'orpaillage depuis 2006, deux personnes, membres d'un groupe terroriste, s'étaient faites passer pour des orpailleurs et avaient ainsi réussi à se faire héberger chez un notable, selon mes interlocuteurs. L'orpaillage est une pratique présente dans certains de mes sites de recherche, et j'aborde donc brièvement la question de l'orpaillage dans ma thèse avec l'analyse de ce cas ethnographique.

MC. J'aimerais rebondir sur quelque chose que vous avez dit toutes les deux, à savoir, qu'on représente souvent l'artisanat minier comme un monde très masculin, alors que vous, quand vous êtes arrivées sur les sites, vous constatiez que les femmes sont au contraire très présentes. Comment est-ce que vous expliquez ce décalage entre la représentation et la réalité ?

AO. Une fois j'ai demandé à un orpailleur pourquoi on ne voit pas les femmes dans les puits en train de creuser, et il m'a répondu que ce travail n'est pas fait pour les femmes, parce que c'est une question de force physique. Alors que les femmes souvent partent sur les sites et mènent des activités connexes comme la cuisine, le commerce... On a tendance à les victimiser, mais il faut souligner que ce sont des battantes. Elles ont des profils très différents. Par exemple, certaines femmes ont fui le lévirat. Le lévirat se réfère à une pratique selon laquelle, quand un mari décède, sa femme doit se remarier avec le petit frère de son défunt mari, et si elle refuse, elle est systématiquement bannie de la famille. Il y aussi des femmes qui fuient la pauvreté, des filles qui fuient le mariage forcé... Mais il y a aussi des femmes qui entreprennent, qui sont de vraies entrepreneuses, et qui, grâce à leurs revenus dans ces activités connexes, payent la scolarité de leurs enfants, soutiennent leur famille et même au-delà de leur propre famille, parfois la famille de leur mari, leur belle famille... Donc c'est en mettant ces dynamiques à jour que l'on comprend à quel point les femmes ont une place vraiment importante dans ce secteur. Donc même si beaucoup de femmes ne rentrent pas dans les galeries, elles occupent tout de même une place centrale dans la chaîne opératoire de l'or. En dépit, de ces activités connexes, certaines femmes mènent des activités directement liées à l'extraction et à l'exploitation de l'or, lorsqu'elles détiennent de galeries, des hangars de traitement de l'or, contribuent au financement des galeries de leurs conjoints avec les activités connexes qu'elles mènent...

Illustration 6 - Bibi, *tāngpoaka* (orpailleuse en mooré), assise devant sa galerie et heureuse de son activité, site de Bantara (dans le région du Sud-Ouest du Burkina Faso), janvier 2024



Auteure : Alizèta Ouédraogo, 2024 (avec le consentement de Bibi).

BK. Ce que je peux ajouter est en lien avec l'histoire de l'orpaillage et avec le foncier. En effet à travers l'histoire ce sont les hommes qui creusent, mais ce sont les femmes qui lavent l'or, c'est-à-dire qui extraient l'or du minerai. Dans certaines localités, cela se passe dans la cour de leur maison, où des femmes ramassaient des tas de boue qu'elles lavaient ensuite pour avoir de l'or sans creuser. Le décalage, on peut le mettre en lien avec l'accès inégal au foncier : qui dit orpaillage, dit également foncier. Et dans nos localités, surtout dans les zones où se pratiquent l'orpaillage, les questions foncières sont contrôlées par les hommes ; les femmes n'ont pas accès à la terre comme les hommes. Ensuite, l'orpaillage est aussi lié aux croyances populaires selon lesquelles, des pouvoirs surnaturels et des Djinns interviennent. Et qui dit Djinns, dit sacrifice. Généralement, les sacrifices sont faits par les hommes. Ce sont eux qui sont désignés pour faire des sacrifices, cette réalité demeure jusqu'à aujourd'hui. Par exemple, quand on désigne les parties où on doit exploiter l'or, on attribue des puits à différentes personnes, et dans chaque équipe, on intègre un membre du village. C'est une sorte de mainmise locale sur les ressources exploitées. Quand un site est choisi pour faire de l'orpaillage, il y a généralement un sacrifice, souvent celui d'un bœuf, qui est fait par le(s) village(s). Ensuite, au niveau des puits, avant de commencer les travaux, des sacrifices sont fait aussi, par exemple celui d'un mouton ou d'une chèvre. Les femmes ne sont pas autorisées à égorger des bœufs, des chèvres, des moutons. Ces sacrifices sont faits pour qu'il ait plus de chance à avoir beaucoup d'or et pour la sécurité des exploitants contre par exemple des éboulements, la folie ou une mort surnaturelle.

Enfin, il y a aussi de nombreux interdits qui jouent sur l'accès des femmes au sous-sol, par exemple pour les femmes qui ont leurs règles. Malgré cela, les femmes sont effectivement présentes et engagées. D'ailleurs quelque chose de très triste s'est passé récemment, il y a quelques jours une cinquantaine de femmes ont trouvé la mort dans un éboulement. Il y aurait eu à peu près 200 femmes présentes sur le site. Cela s'est passé le 15 février 2025, dans le village de Bilali-Koto situé dans le Cercle de Kéniéba, dans la Commune Dabia, dans la Région de Kayes au sud du Mali. Un éboulement a fait plusieurs morts et blessés, et d'après la presse, 34 femmes issues du même village ont été retrouvées après les fouilles¹. Deux semaines avant ce drame, le 29 janvier 2025 dans le hameau de Kokoyo du village de Danga dans Commune de Nougua, Cercle de Kangaba dans la Région de Koulikoro, où j'avais d'ailleurs auparavant mené des enquêtes, un éboulement a fait plusieurs victimes, dont la majorité était des femmes. Plus d'une dizaine de corps avaient été repêchés et la presse a fait cas du fait que les victimes étaient « des femmes membres d'une association exploitante sur un ancien site d'orpaillage laissé à leur disposition par une société étrangère d'exploitation minière »².

Dans le cas de Kokoyo, là où il y a eu l'éboulement, il semblerait que des entrepreneurs Chinois exploitaient le site. Les règles d'accès étaient telles que les femmes n'étaient autorisées à y travailler qu'une fois par semaines et seulement quelques heures. Une fois l'accès autorisé, ce sont des centaines de femmes qui arrivaient au même moment sur une même surface pour tenter leur chance. Malheureusement les éboulements arrivent tout le temps. Auparavant, c'était surtout les hommes qui étaient victimes d'éboulement. A travers ces cas récents, on constate que l'absence de mesures de sécurité persiste, et la présence des femmes est de plus en plus forte dans ce secteur. Ces anciens sites d'exploitation sont très convoités par les femmes malgré les risques, et ils peuvent nous apprendre davantage sur la représentativité locale des femmes dans le secteur de l'orpaillage, et sur le statut des terres laissées par les entreprises d'exploitations, notamment des acteurs extérieurs, qui visiblement donnent plus d'opportunité aux femmes concernant l'accès à la terre ou au minerai.

MC. Effectivement d'où l'importance de la recherche sur ce sujet, mais c'est aussi une recherche difficile. Ce qui m'amène à la question suivante, qui tourne autour des défis que vous rencontrez dans la conduite de vos recherches sur le sujet de l'orpaillage. Je pense par exemple aux défis liés à la situation sécuritaire dans les contextes dans lesquels vous travaillez, mais aussi les défis en tant que femme, malienne ou burkinabè, chercheuse, sur ces sujets-là ?

AO. Le statut même de femme peut être un handicap et le tout c'est de savoir comment s'y prendre et ne pas se laisser aller dans les questions de tentation. Les hommes vont toujours te faire la cour, ça c'est inévitable. Je me souviens quelques années en arrière, avoir dû mettre en place mes propres stratégies pour m'en sortir. L'anthropologie veut une certaine immersion sur le terrain de recherche, donc je dormais sur les sites. J'avais adopté un style vestimentaire qui dépassait mon âge, par exemple les habits qui traînent à terre. J'évitais de porter des habits qui plaquent mon corps, qui ne couvrent pas mes bras, ceci permettait de montrer que j'étais une femme occupée qui a déjà un mari. Malgré ça, certains venaient quand même, surtout s'ils m'avaient croisé en dehors des sites, dans mon vrai biotope pour ainsi dire.

Une autre stratégie qui a marché c'est le respect que je vouais à cette famille « orpailleuses », et à cette communauté minière. Je me suis vite adaptée à leur milieu et j'étais devenue un membre de leur société : on partageait ensemble les mets, c'est-à-dire les repas... dans le quotidien on tournait dans les sites et causait ensemble, donc il n'y avait pas de différenciation, et je m'intéressais à leur vie sociale. Par exemple, des fois, je repartais sur les sites passer une journée juste pour causer, parler de la vie privée, échanger des angoisses, les problèmes et jusqu'à présent quand il y a des événements heureux ou des événements malheureux, certains et certaines m'informent et je pars le plus souvent. Donc je me suis retrouvée comme une sœur. Ils m'appellent : « hé petite sœur, tu es où ? On t'a pas vu aujourd'hui, y'a quoi ? Si tu n'as pas carburant aussi, il faut dire, on va envoyer un enfant te chercher ». Je leur ai même une fois demandé comment cela se fait qu'ils m'ont adoptée de cette façon. Ils m'ont répondu : « quand tu es venue sur le site, tu nous as considéré comme tes grands frères, tes sœurs, tu n'as pas fait de différence ». Ou bien ils disent que je leur ai imposé le statut de petite sœur (rires !) et qu'ils n'ont pas eu d'autres alternatives que de l'accepter. Eux-mêmes disaient que je ne ressemblais pas à une étudiante, mais plutôt à une femme ordinaire, qui parle leur langue, puisque c'est ma langue maternelle le Mooré, et leur jargon également.

Concernant le secteur minier industriel, là aussi ce n'était pas simple. Mais la chance que j'ai eu c'est que personne n'est intervenu pour que je me retrouve dans ce poste. Ils ont lancé l'appel, j'ai postulé et c'est comme ça que j'ai eu le poste. Cela fait que personne n'avait la mainmise sur moi. Donc si quelqu'un vient me faire la cour, je pouvais dire « je ne suis pas venue ici pour ça », et c'est fini. Et quand j'étais au niveau des ONG c'était la même chose. Donc c'est à toi de savoir éviter la tentation. Parce que c'est ton monde. Il ne faut pas gâter ou polluer ton terrain pour des bêtises. Donc voilà en tant que femme comment j'ai pu naviguer entre rapports de terrain, de travail et de vie sociale dans ce sujet. En tant que femme, tu ne peux pas échapper à ce genre de dynamique, donc c'est à toi de trouver les stratégies pour ne pas polluer ton terrain.

BK. pour ma part, je suis au sein d'une équipe qui est à majorité masculine, je suis en réalité la seule femme. Quand on part pour des missions de terrain, souvent, je conduis les focus groupes et les entretiens, peut-être parce que je suis quelqu'un qui se sent très à l'aise dans toutes les situations dans lesquelles je me trouve, même avec les questions taboues. Je réussis à poser ces questions-là de sorte que ça ne vexes pas leur la sensibilité de mes interlocuteurs, avec le sourire, etc. Parce que ces hommes-là jouissent d'une réputation sur ces sites d'orpaillage, on les traite de coureurs de jupon. Et même quand tu es entouré par des hommes, en équipe, ils ont cette facilité à entamer des conversations avec moi. Généralement, je me réserve, une façon de maintenir une certaine distance, mais je réponds aux questions toujours avec le sourire. Je ne fais pas très attention avec mon habillement, mais je porte toujours un foulard sur la tête. Je porte des pantalons quand je pars dans ces zones-là, parce qu'ils ont aussi un esprit très ouvert, puisqu'ils accueillent des gens venant de divers horizons. Mais je me couvre toujours la tête quand je suis sur le terrain et quand je commence les entretiens avec des questions très sensibles, je commence toujours par des excuses, surtout s'il y a des questions par rapport aux femmes, à la prostitution, au petit mariage que l'on appelle le « *furu curuni* » en bamanankan. C'est un type de mariage qui est à la mode dans ces zones, où il n'y a pas de consentement de parents.

C'est très libre, on se voit seulement sur les sites, on est ensemble, en concubinage, et ça peut aboutir soit à un mariage formel ou bien, à un moment donné, chacun part de son côté. Donc, c'est un monde vraiment à part.

Dans ces contextes ça n'est pas rare de trouver des hommes qui essaient de t'épater. Par exemple, il y en a qui disent : « ah tu sais, si tu pouvais financer un puits, je suis sûre que tu vas avoir beaucoup d'argent en rien de temps ». Ou encore, « Si tu veux avoir assez d'argent ici, c'est possible. Tu viens juste faire quelques temps ici, et tu pourras avoir des millions ». Ils poursuivent en racontant des cas qui se sont passés, ils donnent des exemples : « telle femme qui avait des problèmes financiers au niveau de son service à Bamako, elle pleurait car elle ne savait pas comment rembourser cet argent. On l'a aidé. Elle est venue ici, et en moins de deux mois, elle a pu avoir l'équivalent de cet argent-là et elle est retournée à Bamako pour rembourser son créancier ». Des fois, je suis tentée d'investir, tellement c'est tentant quand tu les écoutes, mais je trouve toujours des moyens pour m'éclipser. Je navigue entre eux, sans les vexer, mais en jouant un peu le jeu. Face aux tentations de séduction de la part de certains, tu ne vas jamais leur dire oui, mais tu ne vas pas leur dire non aussi. Parce que dans mon imaginaire, puisque ce sont des gens liés aux questions de sacrifices auxquels je crois d'une certaine manière, il ne faut pas les repousser directement pour qu'il ne se sentent pas vexés. C'est pourquoi, j'essaie toujours de voir comment les gérer sans les vexer. Au final, ils vont comprendre. J'ai eu des expériences allant dans ce sens, jusque-là, je les ai bien gérées. Parmi eux, je suis devenue très proche de certaines personnes au fil des années, et aujourd'hui, nos relations s'approchent à des liens de parenté.

Pour les questions sécuritaires, dans les zones où je travaille sur l'orpaillage, la sécurité n'est pas un phénomène préoccupant comme dans certaines localités. Là où je travaille actuellement, au sud du Mali, pour le moment ça va. L'insécurité est surtout liée aux vols de bétails. Dans cette localité du sud, il y a eu deux attaques terroristes dans deux communes. En revanche, dans certains sites selon mes interlocuteurs, il y a des bandits armés qui peuvent se parachuter, pour ainsi dire, dans un village pour faire un braquage, parce qu'ils ont eu écho que quelqu'un a gagné beaucoup d'argent. Donc, ils viennent, ils attaquent le site et puis ils emportent tout ce qu'ils trouvent comme butin. Ce genre de situations, bien que rares, se produisent.

MC. Merci beaucoup, je suggère que l'on finisse sur une question qui regarde en avant : quelles pistes de recherche suggèreriez-vous aux jeunes chercheurs et chercheuses qui vous lisent ?

BK. Je pense ici à mes recherches au nord du Mali en 2021, dans la région de Gao spécialement, où certains sites d'orpaillage sont contrôlés par des groupes armés, et dans lesquels il est formellement interdit aux femmes de travailler. Il serait intéressant de savoir comment tout ça évolue avec le temps ? Comment les femmes se positionnent vis-à-vis de cette exclusion ? On peut tenter d'émettre certaines hypothèses telles que : Dans un contexte d'insécurité profonde, la vigilance est très importante surtout que l'orpaillage est un phénomène nouveau dans cette zone. Les sols seraient riches en or et des puits peu profonds, contrairement au sud du Mali, donc, les femmes tout comme les hommes peuvent l'exploiter facilement, ce qui peut être perçu comme source de divers conflits. Ou encore, l'exclusion des femmes est liée à des questions « religieuses », car ces sites seraient gouvernés par des terroristes

islamistes, ou bien cela serait une manière d'éviter toutes sources de distractions pour les hommes, dans le sens où l'interdiction des femmes empêcherait la prostitution. C'est très difficile de faire de la recherche dans les terrains comme ça cependant. Il faut donc dynamiser la méthodologie de recherche...

En plus de cela, les luttes des femmes sur les sites d'orpaillage sont intéressantes. Il peut s'agir par exemple de celles qui deviennent « propriétaires cachées ou invisibles », ou bien du cas du partage du minerai que j'évoquais plus haut. Il s'agirait aussi de poser des questions sur l'organisation et la hiérarchisation des femmes au sein des sites à savoir, comment les femmes accèdent aux différentes équipes de travail, les différentes formes de privilège et de marginalisation. Certaines travaillent avec leurs maris ou avec leurs compagnons, et ce ne sont pas toutes les femmes qui ont accès par exemple à certains puits. Il s'agirait de mieux comprendre l'accès, le clientélisme, l'influence, les luttes, les avantages, les contraintes, les combines, etc. des femmes pour se hisser en haut de la chaîne de production.

Enfin, au Mali un autre phénomène préoccupant est l'arrivée des techniques d'extraction par draguage avec l'arrivée des entrepreneurs Chinois. Cela pose un problème majeur d'accès à l'eau potable. Les femmes sont obligées de se débrouiller dans le ménage pour avoir accès à de l'eau propre, et souvent ce sont les hommes, avec la complicité de certaines autorités et « Big Man », qui font venir ces entrepreneurs Chinois dans les villages. On a l'impression que les femmes n'ont pas leur mot à dire alors que ce sont elles qui portent le fardeau de ces évolutions qui changent leur quotidien.

AO. Je n'ai pas beaucoup à ajouter à ce que Bintou a dit, sinon d'appuyer sur la question d'autonomisation financière et d'*empowerment*. J'ai écrit sur ce sujet, mais il faut plus d'étude transversale et transnationale sur la question de l'entrepreneuriat et de l'*empowerment* des femmes, qui demande de prendre en compte les dimensions économique et sociale. Ceci dépasse la simple question d'emploi et d'entrepreneuriat à travers l'orpaillage. Cela touche plutôt à la question de l'autonomisation des femmes sur tous ces points. Et lié à cette question, comment les femmes réinvestissent ce qu'elles gagnent dans l'artisanat minier ; les manières dont l'orpaillage transforme les rôles de femmes sont un vaste chantier de recherche dont il faut se saisir.

NOTES

1. Sahelien.com [site d'actualité au Sahel], mars 2025. *Mali/Orpaillage : ces femmes qui risquent leur vie pour subvenir aux besoins de leur famille* [En ligne]. URL: <https://sahelien.com/mali-orpaillage-ces-femmes-qui-risquent-leur-vie-pour-subvenir-aux-besoins-de-leur-famille/>
2. Studio Tamani [Toutes les voix du Mali], janvier 2025. Effondrement meurtrier d'une mine à Kokoyo [En ligne]. URL: <https://www.studiotamani.org/181364-effondrement-meurtrier-dune-mine-a-kokoyo>

INDEX

Thèmes : Sur le métier

AUTEURS

ALIZÈTA OUÉDRAOGO

Alizèta Ouédraogo est socio-anthropologue et chercheure (Attachée de Recherche) à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) au Burkina Faso. Elle a notamment écrit :

- Ouédraogo A., 2021. « *Tāngpogsé* » : *De l'anthropologie de l'orpaillage au féminin à la santé maternelle et infantile dans le sud-ouest du Burkina Faso*. Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2 (France) en co-tutelle avec Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso), France, 360 p.

- Fisher *et al.*, 2021. Transforming matters: sustaining gold lifeways in artisanal and small-scale mining. *Current Opinion in Environmental Sustainability* [En ligne], vol. 49, p. 190-200. URL: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877343521000828> - DOI: <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2021.06.010>

- Ouédraogo A., 2020. *Les détentrices de hangars de traitement de l'or face à la technique de cyanuration (sud-ouest du Burkina Faso)*. *Journal des africanistes* [En ligne], vol. 90, n° 1. URL: <http://journals.openedition.org/africanistes/9528> - DOI: <https://doi.org/10.4000/africanistes.9528>

BINTOU KONÉ

Bintou Koné est doctorante à l'Université de Bayreuth en Allemagne et Cheffe de la Section Anthropologie de l'Institut de Sciences Humaines au Mali. Elle a notamment publié :

- Hagberg S., *et al.*, 2019. *Sécurité par le bas. Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala, Université d'Uppsala – Forum for African Studies, 109 p. URL: <https://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:1368559/FULLTEXT01.pdf>

- Hagberg S., Koné Y.F., Koné B., *et al.*, 2017. *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala, Université d'Uppsala – Forum for African Studies, 76 p. URL: <https://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:1095872/FULLTEXT01.pdf>

MURIEL CÔTE

Être universitaire et géographe dans la francophonie : une perspective québécoise

Entretien avec Gabriel Fauveaud par Nathalie Fau.

Being an academic and geographer in the French-speaking world: A Quebec perspective. Interview with Gabriel Fauveaud by Nathalie Fau.

Gabriel Fauveaud et Nathalie Fau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28651>

DOI : 10.4000/140dq

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Gabriel Fauveaud et Nathalie Fau, « Être universitaire et géographe dans la francophonie : une perspective québécoise », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28651> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dq>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Être universitaire et géographe dans la francophonie : une perspective québécoise

Entretien avec Gabriel Fauveaud par Nathalie Fau.

Being an academic and geographer in the French-speaking world: A Quebec perspective. Interview with Gabriel Fauveaud by Nathalie Fau.

Gabriel Fauveaud et Nathalie Fau

Cet entretien est le premier d'une série sur le métier d'enseignement chercheur en dehors de la France. L'objectif est de comprendre les différents systèmes, d'éclairer par contrepoint les spécificités du modèle français, ses avantages et ses inconvénients, tout en présentant aux doctorants en géographie des perspectives de carrière en dehors de la France.

- 1 Gabriel Fauveaud est professeur à l'Université de Montréal. Après avoir soutenu une thèse de doctorat de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2013, il s'est engagé dans des recherches postdoctorales à l'Université de Montréal (UdeM), l'une des deux universités francophones de la capitale économique du Québec. En 2018, il a été engagé comme professeur adjoint (l'équivalent de maître de conférences en France) au département de géographie et au Centre d'études asiatiques de l'UdeM. En 2024, il accède au rang de professeur agrégé (l'équivalent de professeur des universités en France). Spécialiste du Cambodge et de l'Asie du Sud-Est, ses travaux portent sur les dynamiques de la fabrique urbaine dans une perspective critique.

Faire carrière au Canada

Nathalie Fau (NF). Vous avez été recruté en 2018 à l'Université de Montréal. Êtes-vous une exception ou est-ce qu'il y a de nombreux Français dans les universités du Canada ?

Gabriel Fauveaud (GF). Oui, les départements de géographie des universités francophones au Québec, particulièrement à Montréal et à Québec, embauchent de nombreux professeur•es¹ d'origine française. Le Québec et la France entretiennent

d'importants liens académiques, et ce depuis fort longtemps. Le géographe français Raoul Blanchard, par exemple, a participé à la fondation du département de géographie de l'UdeM à la fin des années 1940. Ces proximités s'inscrivent bien entendu dans l'héritage de la colonisation et de son héritage culturel et linguistique. L'influence de la géographie de culture française a donc été forte dans les universités francophones du Québec. Cependant, la géographie du monde anglo-saxon est aujourd'hui beaucoup plus influente dans les universités francophones. En géographie humaine, mes collègues originaires du Québec sont presque tous passés (au doctorat et après) par des universités anglophones, principalement du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Bien que cela ne soit ni officiellement institué ni automatique, ces trajectoires sont très bien vues lors des recrutements. Les étudiant·e·s arrivant au doctorat se font d'ailleurs souvent dire que s'ils/elles souhaitent se faire recruter au Québec, il faut qu'ils/elles aillent se former ailleurs. Si l'UdeM est une université qui met en avant son environnement francophone (presque tous les cours sont donnés en français), la production scientifique en anglais et les collaborations tissées à l'international sont très valorisées.

NF. Comment avez-vous postulé ? Existe-t-il un site regroupant l'ensemble des postes disponibles ?

GF. À la différence de la France, le recrutement des enseignant·e·s-chercheur·e·s n'est pas centralisé, pour la simple raison que nous ne devenons pas des fonctionnaires d'État. Car les universités sont indépendantes et autonomes, elles gèrent leurs recrutements indépendamment. Les fiches de poste sont toutes publiées en français et en anglais et diffusées dans les réseaux internationaux, qu'ils soient disciplinaires ou thématiques. Le recrutement est donc très international. Au département de géographie de l'UdeM, le corps professoral compte près de dix nationalités différentes (pour un peu moins de vingt professeur·e·s). Par ailleurs, la connaissance du français ne peut être un critère de discrimination à l'embauche. Pour le recrutement d'allophones, l'UdeM offre du soutien (cours de francisation) et des aménagements (dégrèvements de cours) pendant les deux premières années de recrutement.

NF. Pourriez-vous nous décrire les spécificités de la progression de carrière au Québec et au Canada ?

GF. La carrière professorale à l'UdeM, comme dans le reste des universités québécoises et canadiennes, correspond au système de *tenure track* (nommée « permanence » à l'UdeM), qui tend à devenir le mode privilégié de gestion de la carrière professorale dans le monde académique à l'échelle mondiale (la France fait un peu figure d'exception à cet égard, même si elle n'est pas la seule). Ce système se traduit par la signature d'un contrat d'embauche temporaire de quelques années (six années à l'UdeM, mais cela peut varier d'une université à l'autre). À l'issue de la cinquième année au maximum, le/la professeur·e doit déposer une demande de permanence en présentant l'ensemble de ses réalisations depuis son embauche et sur quatre principaux volets : 1) l'enseignement (incluant les charges de cours, l'encadrement, la participation à des jurys, ou les initiatives pédagogiques annexes à l'enseignement) ; 2) la recherche (publications, projets, financements) ; 3) la contribution aux tâches collectives du département et de l'Université ; 4) le rayonnement (conférences internationales, médias, organisation d'événements, invitations, prix). La demande de permanence est évaluée par un comité interne au

département de rattachement, trois évaluateurs externes disposant d'une importante reconnaissance internationale dans le ou les champs de recherche du/de la professeur·e, et deux comités universitaires aux niveaux du décanat et du rectorat. Bien que cela soit tacite, la performance en recherche est le critère d'évaluation le plus important.

Si la demande est acceptée, le « professeur adjoint » devient « professeur agrégé » (*associate professor* en anglais) et le contrat d'embauche devient permanent. Si la demande est refusée, le professeur quitte l'Université à l'issue de son contrat. La demande de permanence est donc un moment clé (et stressant !) de la carrière de l'enseignant·e-chercheur·e. Les conventions collectives² des universités prévoient d'ailleurs un certain nombre d'accommodements afin de faciliter le début de carrières des professeurs (par ex. charge d'enseignement allégée les premières années, pas de tâches collectives chronophages).

NF. Mais si la demande est refusée, l'enseignant chercheur peut retrouver un contrat ailleurs ? Contrairement au système français, il n'y a donc pas d'HDR à effectuer ?

GF. Oui le/la professeur·e peut tout à fait postuler ailleurs puisque les universités sont autonomes. Ce n'est donc pas une punition, mais plutôt un fort incitatif à la rentabilité, ainsi qu'une manière pour l'Université de garder de la flexibilité dans la gestion de son corps professoral. Les taux d'obtention de la permanence sont très élevés à l'UdeM, comme dans le reste des universités québécoises. Au sein des universités qui occupent le haut des classements internationaux, ces taux peuvent être très bas (10 ou 15% dans les grandes universités de la Ivy League par exemple). Au Québec, nous pourrions donc dire que nous sommes dans une situation intermédiaire.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, non il n'y a pas d'HDR et nous n'avons pas besoin de postuler au milieu de notre carrière à de nouveaux postes pour obtenir une évolution de notre statut universitaire. Nous pouvons diriger des étudiant·e·s au doctorat dès notre prise de poste, et nous n'avons pas besoin de produire un nouveau travail de type « thèse » pour l'obtention de notre permanence. Le système HDR paraît souvent très « exotique » aux universitaires québécois, qui comprennent mal la différence entre l'existence d'institutions universitaires indépendantes d'un côté, et l'existence d'un système institutionnel de contrôle et de centralisation des carrières universitaires de l'autre.

Être enseignant dans une université canadienne

NF. Pourriez-vous nous décrire les conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur à l'UdeM ?

GF. Du côté de l'enseignement, la charge dépend des universités, des disciplines et des aménagements propres à chaque situation individuelle (par exemple implications dans les tâches collectives, chaires de recherche), mais elle se situe globalement autour de 12 crédits d'enseignement par année, soit quatre cours en moyenne. Un cours est donné sur 13 semaines. Il correspond à une charge de 39 h d'enseignement présentiel. À l'UdeM, dans les sciences humaines et sociales, le cours générique est un cours de 3h au sein duquel le/la professeur·e propose un enseignement de savoirs fondamentaux sur un aspect de sa discipline. Certains cursus prévoient aussi des

cours de type TD réservés à des apprentissages plus pratiques. En géographie, c'est le cas en géomatique et en géographie physique par exemple.

NF. Comment s'effectue, ce que nous appelons en France, la maquette d'enseignement ? Quelle est la progression des enseignements ?

GF. À la différence de la France, les départements n'élaborent pas des « plaquettes pédagogiques » qui encadrent l'approche pédagogique collective au sein des formations. Les programmes s'organisent plutôt autour de grandes orientations qui rassemblent les cours individuels offerts par les professeur•e•s, qui enseignent bien souvent leurs domaines de spécialité. Il est donc rare que les contenus pédagogiques soient mis en commun entre professeur•e•s, ou entre professeur•e•s et chargés de cours³. Les cours sont gérés individuellement par chaque professeur•e qui en élabore l'entièreté de son contenu et décide des modalités d'évaluation, qui sont d'ailleurs présentées en début d'année dans un plan de cours. Ce dernier représente un engagement contractuel entre l'enseignant•e et les étudiant•e•s, et il est protégé par le droit syndical (syndicat des étudiant•e•s). La quasi-absence de travail collectif sur les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences à l'échelle des formations est très symptomatique de la manière dont est perçu le travail académique au Québec : une réalisation individuelle plutôt que collective mettant l'accent sur l'excellence en recherche plutôt que sur les objectifs des formations.

Au département de géographie de l'UdeM, le baccalauréat, équivalent de la licence, comporte deux principales orientations que les étudiant•e•s peuvent prendre à partir de la deuxième année : environnement humain d'un côté, environnement physique de l'autre.

NF. Ce découpage de la formation entre, pour simplifier, géographie physique et humaine n'est pas questionné ? Est-ce qu'il n'existe pas de cours transversaux ?

GF. Effectivement, la rupture entre géographie humaine et physique est importante, certainement plus qu'en France. Certains collègues la déplorent. Nous pouvons y voir la convergence de différents facteurs. Tout d'abord et comme nous l'avons mentionné, elle découle d'une faible mise en commun des objectifs pédagogiques poursuivis par chaque enseignant•e, en l'absence de cadres pédagogiques communs. Ensuite, elle s'inscrit dans les dynamiques de spécialisation des expertises des enseignant•e•s-chercheur•e•s d'un côté, des étudiant•e•s de l'autre. Ces exigences sont la conséquence de différents facteurs structurels. Du côté des enseignant•e•s-chercheur•e•s, les exigences de productivité et d'efficacité, qui se traduisent dans les stratégies de carrière, les poussent à limiter leurs savoirs à leurs champs d'expertise. Du côté des étudiant•e•s, l'Université répond aux désirs de spécialisation et d'apprentissage utiles de ce qu'elle nomme, au côté du ministère de l'Enseignement supérieur, la « clientèle étudiante »⁴. Enfin, le Québec a embrassé l'évolution épistémologique globale de la géographie, où les approches plus généralistes ont été éclipsées par des formations et approches s'inscrivant dans les sciences naturelles du côté de la géographie physique (principalement biologie, chimie, climatologie), dans les sciences humaines et sociales du côté de la géographie humaine. L'analyse spatiale occupe peut-être une place plus transversale dans ce contexte de fragmentation disciplinaire, mais nous manquons de place pour approfondir ce sujet.

Tout cela étant dit, l'offre de formation peut aussi apparaître moins spécialisée que celle de certaines universités françaises, où les contingents étudiants sont plus importants. Il existe chez vous de multiples spécialités qui sont offertes dès la

Licence, ainsi qu'au sein des Masters. Au Québec, les effectifs étudiants plus réduits limitent ces possibilités de spécialisation.

NF. Les relations entre enseignant•e•s et étudiant•e•s diffèrent de celles en France ?

GF. De manière générale, les rapports entre les étudiant•e•s et les professeur•e•s sont très horizontaux. Les universités offrent de nombreux mécanismes institutionnels pour que les étudiant•e•s puissent faire entendre leurs voix. Les représentants des associations étudiant•e•s et du syndicat des étudiant•e•s jouent un rôle important dans la défense des intérêts des étudiant•e•s à l'université. Pour certain•e•s, ces mécanismes ne visent qu'à satisfaire ce que l'Université considère comme une « clientèle », ce qui se traduirait par une inclusion symbolique des étudiant•e•s dans la gouvernance universitaire. Si cela est certainement vrai, l'université étant une importante machine institutionnelle aux logiques d'action et de décision à la fois très opaques et verticales, il n'en reste pas moins que ce système diffère fortement de ce qui se passe en France. Les rapports étudiant•e•s-professeur•e•s sont bien moins hiérarchiques. Par ailleurs, de nombreux mécanismes sont mis en œuvre pour lutter contre les situations de harcèlement, de conflit d'intérêt et toute formes de relations qui dérogent aux règlements éthiques mis en œuvre par les universités.

Pour en revenir aux enseignements proprement dits, au niveau du baccalauréat, bien que les cours de géographie humaine dispensent principalement des « savoirs fondamentaux » (situé à mi-chemin entre des cours magistraux et des travaux dirigés), ils demeurent très interactifs et alternent enseignements généraux et travaux plus pratiques ou participatifs. Aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat), les cours de géographie humaine sont des séminaires de recherche dans lesquels un groupe d'étudiant•e•s échange avec un•e professeur•e sur des lectures obligatoires, et où le/la professeur•e effectue des interventions de synthèse.

Être chercheur dans une université canadienne

NF. Vos sujets de recherche s'inscrivent nécessairement dans des axes de votre laboratoire ? de votre université ? des priorités nationales ?

GF. À la différence de la France, les départements à l'intérieur des universités n'ont pas d'obligation de formuler des programmes de recherche collectifs et supportent très peu, tant d'un point de vue financier qu'institutionnel, les recherches menées par leurs membres. Au Québec, la « performance » en recherche est très valorisée par les universités. L'évaluation de la carrière accorde ainsi une très grande importance à ce volet de la tâche professorale, particulièrement aux publications et aux financements obtenus. Et puis, la culture entrepreneuriale est très développée dans la recherche.

NF. Qu'est que vous appelez culture entrepreneuriale ?

GF. Véritable injonction institutionnelle, la recherche est portée par toute une organisation structurelle visant à valoriser la réussite individuelle des chercheu•r•se•s. La recherche est donc avant tout pensée comme le fruit d'une réalisation individuelle. Selon des principes organisationnels empruntés aux sciences dures, les chercheu•r•se•s sont invité•e•s à constituer autour d'elles/eux une infrastructure de recherche leur permettant d'optimiser leurs recherches et leur

valorisation scientifique. Comme me le confiait un collègue en études urbaines au début de ma carrière : « lorsque tu es professeur, tu gères une petite PME ». En effet, dès l'embauche, il est attendu que le/la professeur•e monte des projets de recherche structurant autour de ses domaines de spécialité. Le/la professeur•e ne le fait pas seule. Grâce aux financements qu'elle/il est censé•e obtenir, elle/il s'entoure d'étudiant•e•s et de professionnelle•s de recherche, qui travaillent à diversifier et valoriser la recherche menée par le/la professeur•e. Tout ceci constitue, à l'intérieur des départements, des « labs » animés par chaque chercheur•e.

Bien sûr, tout cela relève d'une certaine injonction autour de laquelle chaque enseignant•e-chercheur•e se positionne différemment en fonction de sa personnalité, de ses intérêts et de ses sujets de recherche. Mais ce qui est sûr, c'est que ce système entrepreneurial pousse à la simplicité de l'individualisme, plutôt qu'à la complexité du collectif, à la recherche de l'utilité plutôt qu'à celle du sens. Cela explique aussi, selon moi, pourquoi les dynamiques collectives au sein des départements, tant dans la recherche que dans l'enseignement, sont bien souvent minimales.

La conception entrepreneuriale de la recherche est aussi le résultat d'une dynamique structurelle favorisée tant par les universités que par les organismes de financement. Au Québec, les chercheur•e•s ont accès à deux principales sources de financement institutionnelles : le Fonds de recherche du Québec (FRQ) au niveau provincial, et le Conseil de Recherche en Science Humaine du Canada (CRSH) à l'échelon fédéral. Ces programmes proposent différents types de financement en fonction des objectifs de la recherche d'une part, du profil des chercheur•e•s d'autre part. Si, en France, l'ANR favorise dès le début de carrière (par ex. avec les financements JCJC) la constitution d'équipes de recherche, les financements de début de carrière au Québec sont principalement faits pour appuyer les chercheur•e•s dans le développement de leurs travaux individuels. Les financements sont donc aussi plus restreints. Par exemple, le programme « Établissement de nouveaux chercheurs et de nouvelles chercheuses universitaires » du FRQ propose un financement de 45 000 CAD (30 000 euros environ) sur trois ans. Ce périmètre plus restreint des financements, qui permet aussi des taux de réussite relativement élevés, permet aux jeunes chercheur•e•s de disposer de fonds de recherche, sans pour autant faire face à la lourdeur gestionnaire qui va de pair avec la coordination d'équipes de recherche.

En parallèle, les organismes gestionnaires proposent des financements plus importants dédiés cette fois aux équipes de recherche. Cependant, ces financements n'appuient pas la réalisation de recherches proprement dites, mais plutôt tout ce qui relève de « l'infrastructure de recherche » (par exemple événements, appuis aux étudiant•e•s, appuis à la production scientifique). Dans ce contexte, il est courant que les chercheur•e•s soient impliqué•e•s, à des degrés divers, dans de multiples projets de recherche à la fois individuels (pour mener leurs propres recherches) et collectifs (pour créer des synergies entre les recherches menées individuellement et pour favoriser leurs diffusions).

NF. N'est-ce pas lié à une conception différente du savoir scientifique et de sa diffusion ?

GF. Oui, je pense. Il faut aussi voir les injonctions à la production de connaissances théoriques et fondamentales comme la conséquence de l'importante marchandisation de la production des savoirs académiques, dont les logiques de

concurrence s'organisent autour de l'établissement d'indices de performance de la diffusion de la recherche (citation index par exemple). Pour les grandes revues internationales et les éditeurs commerciaux qui les possèdent, la production de savoir théoriques et fondamentaux permet de toucher un lectorat plus important, et donc de favoriser les indices de citation. Pour les chercheur•e•s, augmenter son score de citation apporte de la reconnaissance qui donne accès en retour à des meilleurs financements, de meilleures étudiantes, *etc.* De récentes études ont montré que les scores de citation sont devenus des facteurs de jugement très influents au sein des comités de recrutement des universités canadiennes.

Les universités participent aussi à cette tendance. Répondant bien souvent à la pression des organismes subventionnaires et du ministère de l'enseignement Supérieur, tout en cherchant à attirer le plus d'étudiant•e•s possibles, les universités valorisent leurs positionnements dans les classements internationaux, tout en demandant aux départements de mettre en place des stratégies visant à améliorer leurs indicateurs d'excellence dans la recherche, principalement le nombre de publications et le montant des financements obtenus par les chercheur•e•s. Les financements accordés aux Universités⁵ s'établissent aussi de plus en plus en fonction de critères de performance, comme leur attractivité internationale (nombre d'étudiant•e•s étranger•ère•s inscrit•e•s), le temps de diplomation et le nombre d'étudiant•e•s et de diplômé•e•s inscrit•e•s dans des programmes identifiés comme prioritaires⁶.

Faire une thèse au Canada

NF. Est-ce que tou•te•s les étudiant•e•s ayant validé un Master peuvent s'inscrire en thèse ? Doivent-elles/ils avoir obligatoirement un financement pour entreprendre une thèse ?

GF. Oui les étudiant•e•s peuvent s'inscrire en thèse si elles/ils ont obtenu auparavant un diplôme de maîtrise, ou l'équivalent. Du côté des financements, le FRQ et le CRSH proposent des financements pour les étudiant•e•s à la maîtrise et au doctorat sur concours annuels. Les professeur•e•s doivent aussi, au mieux de leurs capacités, prévoir le financement de leurs étudiant•e•s de maîtrise et de doctorat. Les professeur•e•s mobilisent aussi leurs financements de recherche pour appuyer leurs étudiant•e•s. Le FRQ et le CRSH attendent que 50 % au moins de leurs financements de recherche aille au financement de la « relève » étudiante, que ce soit sous la forme de bourses ou de contrats de recherche. Un tel système diffère donc largement du système français.

NF. Comment se passe l'encadrement de la recherche dans ce contexte ?

GF. Du côté de la formation à la recherche, les étudiant•e•s en maîtrise et en doctorat collaborent activement avec le/la professeur•e, notamment en intégrant leurs projets de recherches. Cela favorise la formation par la recherche. Par ailleurs, il faut noter que l'expérience en enseignement n'est pas considérée comme un élément central de la formation des jeunes chercheur•e•s. La prise en charge d'enseignement, en tant que chargé•e de cours, arrive généralement en fin de doctorat, au moment de la rédaction de la thèse. Là encore, c'est avant tout la production scientifique qui est valorisée aux cycles supérieurs car elle sera un critère déterminant dans la poursuite de la carrière universitaire.

De même, la formation à la recherche au sein des départements est assez éloignée de celle de la France. Tout d'abord, il est attendu que les étudiant•e•s développent d'importants savoirs théoriques avant de se lancer dans les recherches empiriques proprement dites. Au cours de leur première année, les étudiant•e•s de maîtrise et de doctorat suivent une série de séminaires à la fois thématiques et méthodologiques afin de se former à l'analyse théorique et à la lecture critique. Dès la maîtrise qui se réalise sur deux années et se traduit par la réalisation d'un unique mémoire de recherche (à l'image de ce qui peut aussi se faire dans certaines institutions françaises, comme l'EHESS), les étudiant•e•s doivent formuler un cadre théorique précis, s'inscrivant dans un sous-champ spécifique de la discipline.

En doctorat, les étudiant•e•s doivent passer deux examens obligatoires au cours de leurs deux premières années de scolarité. Tout d'abord, l'examen général de doctorat qui peut prendre de multiples formes selon les exigences des départements et des universités. Au département de géographie de l'UdeM, l'étudiant•e identifie trois thématiques liées à son sujet de doctorat (par ex. « géographie politique ») et à ses intérêts de recherche. Il/elle élabore une liste de lecture pour chaque thème (entre 20 et 30 lectures fondamentales). Ensuite, un jury de trois professeur•e•s est constitué (le/la directeur•rice et deux évaluateur•ices, dont au moins un•e externe). Chaque professeur•e est responsable d'une liste de lecture. L'étudiant•e dispose d'environ 6 mois pour assimiler la littérature. À l'issue de ce délai, chaque professeur•e envoie une ou plusieurs questions de fond liées à la liste dont il/elle est responsable. L'étudiant•e dispose ensuite d'un mois pour répondre à l'ensemble des questions dont il présentera le résultat devant le jury. Une fois l'examen de synthèse réussi, l'étudiant•e prépare son projet de recherche, qui consiste en la rédaction d'un document présentant la question de recherche, le contexte, les objectifs et la méthodologie du travail doctoral. Le travail est présenté à l'écrit à un jury composé de trois évaluateur•ices (dont au moins un•e externe) et en soutenance publique. À l'issue de ces deux examens, l'étudiant•e peut commencer sa recherche empirique.

Comme en France, la maîtrise est vue comme une première marche vers la recherche. Les étudiant•e•s doivent montrer qu'ils/elles maîtrisent les outils fondamentaux de la recherche. Au contraire, en thèse, les étudiant•e•s doivent produire une réelle contribution originale à l'avancée des connaissances. Dans ce contexte, la maîtrise de la littérature, à la fois fondamentale et récente, est très attendue. Si ce travail est entamé en maîtrise, il est beaucoup plus poussé en thèse.

NF. Et est-ce que ces exigences changent fondamentalement le travail de recherche des étudiant•e•s par rapport à la France ?

GF. Les exigences de scolarité que je viens de mentionner présentent du pour et du contre. Le pour d'abord. Si je compare avec ma propre formation française à la recherche (et les choses ont sûrement largement évolué depuis les quinze dernières années), l'absence d'une telle exigence de formation tend, ou tendait, à favoriser celles et ceux qui disposent déjà d'une certaine connaissance de la littérature et des outils méthodologiques liés à la démarche et réflexivité scientifiques, notamment les étudiant•e•s qui ont suivi des parcours d'excellence (par ex. classes préparatoires, grandes écoles). Au Canada au contraire, les exigences de formation présentent l'avantage de former les étudiant•e•s à la réflexivité et à la démarche scientifique, en mettant tout•e•s les étudiant•e•s sur un pied d'égalité. À l'issue de leurs deux premières années de formation, les étudiant•e•s en doctorat disposent donc d'une

connaissance poussée des grands courants théoriques actuels dans leurs domaines de spécialité, ce qui leur permettra par la suite de contribuer aux discussions actuelles dans leurs champs de recherche. Une telle démarche est aussi adaptée à la mobilité disciplinaire, qui est beaucoup plus forte en Amérique du Nord qu'en France. Un certain nombre de nos étudiant•e•s commence un doctorat de géographie sans en avoir jamais fait.

NF. Et le contre ?

GF. Le contre renvoie à une discussion plus large touchant aux démarches scientifiques d'un côté, et à l'influence du contexte institutionnel de production des connaissances dans le monde anglo-saxon de l'autre. Les spécificités de la formation à la recherche détaillées précédemment renvoient tout d'abord à la domination des approches hypothético-déductives dans la démarche scientifique au Canada et dans le monde anglo-saxon. Découlant de la démarche scientifique privilégiée par les sciences dures, le travail empirique doit avant tout servir à valider ou invalider la formulation d'hypothèses élaborées à partir de la construction d'un état des connaissances récent sur un sujet donné. Dans ce contexte, l'empirie est mise au service de la théorie, et non l'inverse. Il est ainsi courant que certain•e•s étudiant•e•s en doctorat rencontrent d'importantes déconvenues lors de la réalisation des recherches de terrain, car celui-ci est souvent en décalage avec la formulation initiale de leurs hypothèses. Puisque la méthode inductive n'est pas valorisée, les étudiant•e•s ont parfois du mal à adapter leurs méthodes et approches lors du travail de terrain, ou à reformuler leurs cadres analytiques en fonction des résultats obtenus. Et puis, une fois encore, l'approche hypothético-déductive est souvent perçue comme plus « efficace » que l'approche inductive, souvent plus sinueuse.

N.F. Finalement, il s'agit en fait plus généralement d'une conception différente de la géographie et du travail universitaire entre la France et le Canada, non ?

GF. Oui bien sûr. Les géographes français le savent bien, la géographie anglo-saxonne, et à l'intérieur d'elle canadienne, est une discipline beaucoup plus théorique. Si nous ne pourrions développer ici les raisons historiques et scientifiques d'une telle situation, je pense que l'un des effets positifs est que la géographie humaine anglo-saxonne, et par extension celle qui pratique en anglais, ne se sent pas moins apte que d'autres disciplines à contribuer aux grands débats théoriques qui animent les sciences humaines et sociales aujourd'hui, ce qui peut être parfois le cas en France.

Cela étant dit, il faut aussi avoir un regard critique sur l'importance donnée à la théorie dans la géographie (et dans d'autres sciences humaines et sociales) lorsqu'elle devient une injonction. En effet, on ne peut que constater l'appauvrissement des recherches empiriques dans la production académique internationale, voire même la généralisation de stratégies visant à « tordre » les données pour les faire correspondre aux hypothèses formulées. Cela n'est d'ailleurs pas propre à la géographie. Les ouvrages méthodologiques formant à la recherche, qui foisonnent dans le monde anglo-américain, regorgent aussi de conseils visant l'amélioration de la productivité académique. Lors de mon premier post-doctorat au Canada, je me souviens que l'un de ces ouvrages, donné aux étudiant•e•s en formation à la recherche, déconseillait la lecture de livres « car personne n'en lit plus », tout en indiquant qu'il fallait limiter sa revue de littérature à des articles « qui ont été publiés dans les cinq dernières années ». Les recherches théoriques, qui « parlent à tout le

monde », ont aussi plus de chances d'être citées. Les revues internationales favorisent donc aussi la production de savoirs fondamentaux car ils répondent bien aux modèles économiques des grands éditeurs internationaux.

NOTES

1. L'usage de l'écriture inclusive a été institutionnalisé à l'UdeM et dans la plupart des universités canadiennes. Le guide pour l'UdeM est disponible ici : <https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/ecriture-inclusive/>.
 2. Les conditions de travail des employés dans la plupart des universités québécoises sont protégées par des conventions collectives, fruits d'ententes entre des syndicats représentant différents corps de métiers (par exemple professeur•e, employé•e•s de recherche, chargé•e•s de cours, étudiant•e•s) et l'Université. Il existe 14 syndicats à l'UdeM, qui représentent chacun un corps de métier. Ce sont donc des syndicats corporatifs, et non politiques. Un corps de métier ne peut donc être représenté par plusieurs syndicats.
 3. À la différence de la France, les conditions des chargé•e•s de cours sont protégées par le droit syndical et leurs niveaux de salaires sont bien plus élevés qu'en France. En 2022 par exemple, selon la convention collective des chargé•e•s de cours (https://rh.umontreal.ca/fileadmin/ressourcesshumaines/documents/conventions_et_ententes/Convention_collective_SCCUM.pdf), un cours de trois crédits est payé, en 2022, 10 072,43 CAD.
 4. Comme en témoigne, entre autres exemples, le dernier document cadre de politique de financement des Universités publiés par le ministère de l'Enseignement supérieur : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Politique-financement-universites.pdf>.
 5. En 2024, selon l'exercice comptable de l'UdeM, 65 % de son financement provient des subventions du ministère de l'Enseignement Supérieur, et 17 % des droits de scolarités, qui représentent les deux principaux postes de revenu de l'université. Bien que les universités soient autonomes dans leurs stratégies de gestion, elles restent ainsi des institutions publiques.
 6. URL: <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Politique-financement-universites.pdf>
-

INDEX

Thèmes : Sur le métier

AUTEURS

GABRIEL FAUVEAUD

Gabriel Fauveaud est professeur à l'Université de Montréal. Il a récemment publié :

- Fauveaud G., 2024. New-build speculation and the financialization of Urban Development in the Global South: A Perspective from Phnom Penh, Cambodia. *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 114, n° 4, p. 737-752. DOI: <https://doi.org/10.1080/24694452.2023.2299223>
- Fauveaud G., 2023. Violence and the making of land subalternity in Sihanoukville, Cambodia. *Justice Spatiale / Spatial Justice* [En ligne], n°18. URL: <https://www.jssj.org/article/violences-et-fabrique-de-la-subalternite-fonciere/>
- Bertrais D., Fauveaud G., Choplin A., 2023. Fabriquer la ville-verte en Asie : la Green City, de Singapour à Phnom Penh. *Espaces et sociétés*, n° 189, p. 39-57.

NATHALIE FAU

Les plans de pistes de ski : une saison hivernale fantasmée

Ski slope maps: A fantasy winter season

Alexis Metzger, Maxime Petre et Martine Tabeaud

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28654>

DOI : 10.4000/140dr

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Alexis Metzger, Maxime Petre et Martine Tabeaud, « Les plans de pistes de ski : une saison hivernale fantasmée », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28654> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140dr>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Les plans de pistes de ski : une saison hivernale fantasmée

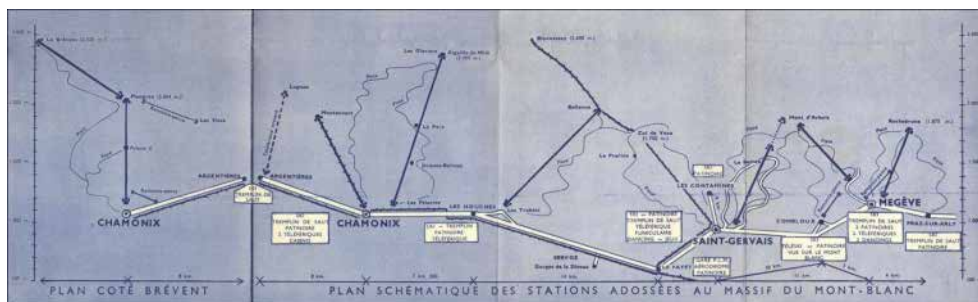
Ski slope maps: A fantasy winter season

Alexis Metzger, Maxime Petre et Martine Tabeaud

Introduction

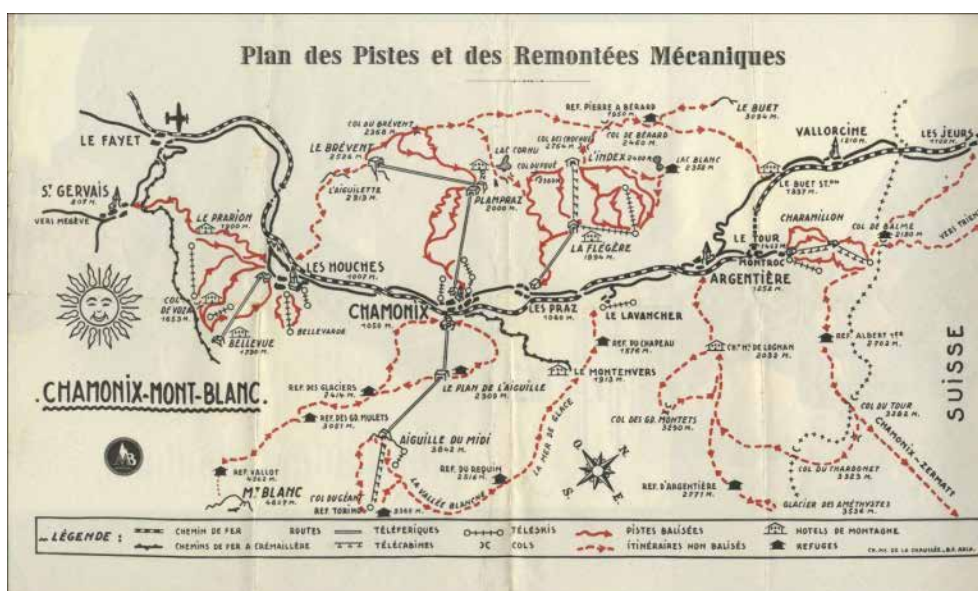
- 1 Les différentes phases d'aménagement de la montagne française en domaines skiables se sont accompagnées de plusieurs mises en images. Des cartes, photographies, plans des projets étaient utilisés et fabriqués par les porteurs de ces transformations majeures. Par exemple, l'architecte et urbaniste Laurent Chappis « annote sur ses cartes et ensuite transcrit dans des rapports les itinéraires parcourus et les caractéristiques propres aux terrains traversés : les conditions météorologiques ; les points de lever et de coucher du soleil ; les données climatiques (enneigement, exposition au vent et à l'irradiation solaire), topographiques (pentes, replats, rochers), panoramiques (vues), environnementales (flore, faune, sources d'eau) (Franco, 2021). Ces travaux ont abouti à plusieurs types d'architecture des stations (Delorme, 2014) jusqu'à pouvoir proposer des modèles d'aménagements de la montagne pour le ski (Knafo, 1990).
- 2 Pour montrer ensuite l'étendue du domaine, le marketing a longtemps imposé des brochures avec les pistes de ski sur plan. Toutes sont désormais accessibles en ligne avec parfois certaines fonctionnalités pour ne faire apparaître que certaines caractéristiques (selon le niveau des pistes par exemple). Mais ce qui s'apparente au bloc diagramme relève en fait de la quadrature du cercle : mettre sur un plan des volumes et des dénivelés d'expositions différentes. Techniquement, les vues peuvent s'entremêler : vu d'en haut/vu d'en bas/vu de mi-hauteur... jusqu'à aboutir à des images où les coordonnées géographiques indiquées nécessitent un certain sens de l'orientation (comme dans ce plan ancien de la vallée de Chamonix, premier exemple de déformation de l'espace adopté ensuite par la plupart des panoramistes, illustration 1 puis illustration 2).

Illustration 1 - Tous les versants tiennent sur un plan, Chamonix (France). 1936, Héliogravure SADAG, Bellegarde



© Collection Maxime Petre.

Illustration 2 - Tous les versants tiennent sur un plan, Chamonix (France). Années 50, auteur inconnu



© Collection Maxime Petre.

- 3 Parmi les multiples supports de représentation possibles (photo/photo retouchée/dessin au trait/dessin à plats...), c'est le dessin qui s'est pendant longtemps imposé grâce au talent et à la mainmise de Pierre Novat depuis les années 1970. En témoignant une exposition récente à Grenoble (novembre 2013-janvier 2014) et un catalogue associé (Novat, 2013). Peintre, formé aux beaux-arts, il est contacté dans les années 1960 par la station de Val d'Isère où il supplée Heinrich C. Berann, de nationalité autrichienne et talentueux inventeur du panorama. C'est le début de la prolifique carrière de Pierre Novat auprès des stations de ski qui recherchent alors à travers les panoramas de domaine skiable une mise en tourisme, un moyen d'aimer le skieur, de scénographier la montagne, de décrire les potentialités inédites de ces « hauts lieux des sports d'hiver ». Pierre Novat a aussi réalisé le plan représentant les sites des JO d'hiver autour d'Albertville en 1992 à partir d'un plan de 1985.
- 4 Aujourd'hui, le projet *micmap* porté par des enseignants-chercheurs, ingénieurs et artistes reprend l'héritage de Novat dans le graphisme des plans, tout en donnant au

numérique une part prépondérante. Il s'inspire du talent de l'artiste et de ces choix graphiques concernant notamment les lumières pour proposer une cartographie « à la demande » (Vergne *et al.*, 2024).

- 5 Dans les plans de Novat, le regard est d'abord attiré par les lignes des tracés soulignant la multiplicité des remontées et des niveaux de pistes de ski. Le panorama (hauts sommets, crêtes d'une part et forêt/non forêt d'autre part) est esquissé. La triche est revendiquée par Pierre Novat lui-même dans un entretien, mais concerne plutôt la réalité topographique : « Le crayonné a pour but de se mettre d'accord avec les gens de la station, voir si ça correspond à l'image qu'ils veulent donner de leur station et aux angles de prises de vues, aux ombres portées. Le plus, enfin le principe le plus important, ce qui m'a permis de me rendre utile aux stations, c'est que on triche, on triche pas mal. Alors il faut re-déformer en gardant toujours la même allure pour la station, que les gens reconnaissent bien la station telle qu'elle est, mais agrandir les arrière-plans par rapport aux premiers-plans »¹. C'est le cas par exemple à Valloire avec un point de vue qui inclut tous les versants skiables (illustration 3). À la marge, en haut du plan, le beau temps (ciel bleu dégagé) règne, alors qu'un temps pour skier nécessite que de la neige soit tombée ou tombe, une autre forme de triche ?

Illustration 3 - Les ombres et lumières de Pierre Novat portent un bloc-diagramme fait pour le ski. Valloire (France). 1971, Pierre Norat



© Collection Maxime Petre.

- 6 C'est cette construction visuelle que nous souhaitons discuter dans cet article. On interrogera ce qui est donné à voir, les représentations de la montagne proposées et la façon dont celles-ci engagent elles-mêmes des pratiques et sont à ce titre performatives. Elles consacrent « l'avènement d'une perception et d'une représentation paysagère, voire d'un aménagement paysager de cet espace », ici, la station de ski (Bercovitz et Briffaud, 2018). Ce travail s'inscrit plus globalement dans l'analyse des représentations matérielles de l'espace en géographie : « avoir recours aux représentations, c'est se livrer sans cesse à une quête du sens de l'espace » (Gumuchian, 1989, p. 29). Cette analyse d'images va dans le sens de plusieurs travaux interrogeant la mise en scène des paysages dans des images touristiques (Antomarchi, 2011 ; Tabeaud et Metzger, 2018 ; Metzger et Bussard, 2020 ; Andry, 2024). L'image fixe un moment, cadre un paysage, offre une représentation destinée à un certain public. Le paysage représenté est donc toujours un acte d'interprétation. Il l'est d'autant plus dans le cas de ces plans qui sont un support publicitaire, tout comme les agences touristiques qui « construisent un produit identitaire destiné prioritairement aux touristes. C'est donc une mise en scène du territoire, la création d'un décor qui tente de

faire sens en fabriquant une sorte de "territoire du spectacle" » (Tabeaud et Lysianuk, 2009).

- 7 En géographes et géoclimatologues, nous regarderons les ciels, les types de temps, les versants et mettrons en lumière les choix météorologiques de ces images. Cette méthode s'appuie sur plusieurs travaux qui proposent une grille de lecture météorologique d'images (par exemple Tabeaud et Browaeys, 2007). L'image montre un type de temps, s'intégrant dans un type de climat. Or c'est non seulement un paysage qui est recréé dans ces plans mais aussi un paysage enfermé dans une seule temporalité, celle de l'hiver, et dans un seul temps météorologique : celui du ciel bleu anticyclonique. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons aux écarts entre l'enneigement affiché dans ces plans et l'enneigement réel des stations. Car la terre est loin d'être si blanche à n'importe quelle altitude, dans n'importe quelle exposition, dans n'importe quel massif et n'importe quand dans la saison. Puis, nous questionnerons l'évolution historique de ces plans faits pour attirer les skieurs. Nous regarderons plus spécifiquement comment l'enneigement artificiel est représenté, avec insistance ou très discrètement.
- 8 Notre corpus est composé de plans de pistes utilisés principalement en France. Il a d'abord été constitué par l'ensemble des plans de Pierre Novat, reproduit dans le catalogue d'exposition précité. Il a ensuite été augmenté de la collection personnelle d'un des co-auteurs afin de proposer des mises en perspective éclairantes. Nous mobilisons aussi quelques plans étrangers qui permettent au lecteur de se détacher de la norme de représentation et d'envisager des comparaisons avec des images françaises.

Un type de temps immuable : le froid sans précipitation

Des ciels quasiment toujours bleus

- 9 Le ciel est très majoritairement dégagé au-dessus des plans des pistes. Le soleil en majesté est parfois représenté en plus dans le plan (Valloire ou le domaine franco-suisse des Portes du Soleil, illustrations 4 et 5).

Illustration 4 - « Le soleil du Midi sur la neige de Savoie » Valloire (France). 1969 Bernard Grange



© Collection Maxime Petre.

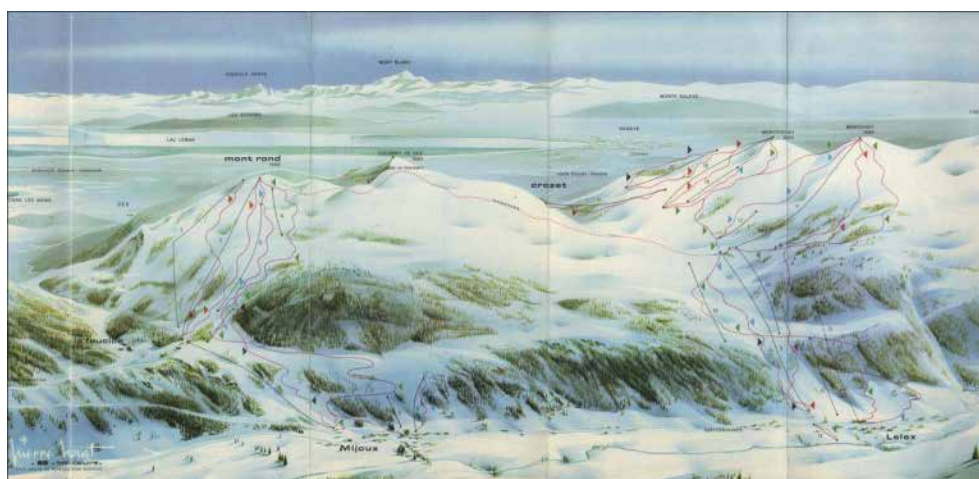
Illustration 5 - « Le soleil brille au-dessus des Portes du soleil » (Suisse et France). 2010, Kalibblue



Source : Site allchalets (hébergements à la montagne). URL <https://www.allchalets.com/system/cms/files/46/files/original/portes-du-soleil-piste-map.pdf>

- 10 Très rarement, les ciels sont laiteux et voilés comme sur le domaine de Mijoux-La Faucille - Monts Jura avec des cirrus dans la troposphère et quelques bancs de stratus formant une mer de nuages (très rarement représentée à plus basse altitude, noyant le lac Léman et ses alentours (illustration 6))

Illustration 6 - Ciel laiteux en arrière-plan du domaine de ski alpin de Mijoux-La Faucille - Monts Jura (France). 1969, Pierre Novat



© Collection Maxime Petre.

- 11 On ne relève jamais de ciel totalement couvert, jamais de pluie, jamais de brouillard dense, jamais de grand vent en apparence. Les couleurs changent aussi : du gris anthracite à l'acier, du bleu ciel à l'outre-mer, comme dans ce plan de la station de

Saint-Moritz, réalisé par le dessinateur suisse, Max Bieder, qui joue avec les artifices de lumière et affiche des nuages d'une certaine épaisseur, mais n'empiétant pas dans le ciel au-dessus du domaine skiable (illustration 7).

Illustration 7 - Les bleus du plan de Saint-Moritz - Corviglia - Piz Nair (Suisse). 1966, Max Bieder



© Collection Maxime Petre.

Chutes de neige jamais, manteau neigeux toujours

- 12 Il est évidemment contradictoire (temporalité différée) que le manteau neigeux soit toujours présent alors que la chute de neige n'est jamais représentée sur le plan. Peut-être parce que, s'il neige, cela est synonyme d'inconfort, la neige brouillant la visibilité des skieurs et du plan ? Il n'y a jamais non plus trop de neige sur un plan (les arbres ne sont pas couverts de blanc, les toits des maisons ou les routes d'accès aux stations non plus), ce qui pourrait aller, là encore, à l'encontre du temps idéal pour les skieurs, outre le risque d'avalanche plus présent en cas d'abondance de neige. Mais des flocons de neige auraient pourtant pu occuper le ciel.
- 13 Notons également que le manteau neigeux est présent sur tous les versants, à toutes les altitudes, à quelques exceptions près cependant. Le plan des 2 Alpes (1990) révèle des pentes sans neige, mais il s'agit de pentes non skiées - pour souligner que la route d'accès à la station est totalement déneigée, sans blocage par des congères ? De même pour le plan des 7 Laux, avec son versant Pleyne (illustrations 8 et 9). C'est le style Roger David, d'origine grenobloise - probablement une exception - que de tenir compte des expositions ou du couvert forestier. L'artiste, diplômé de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, et qui a dessiné son premier plan des pistes pour les 2 Alpes, en 1957, avec l'aide d'Henri Giraud, figure légendaire du vol de montagne, a d'ailleurs fini sa vie comme peintre naturaliste. Il est le fondateur des magasins de dessin Dalbe et a toujours peint la roche avec beaucoup de détail et de finesse.

la station est d'altitude modeste, un manteau neigeux recouvre le plan, là encore à de rares exceptions près. Par exemple, sur un plan réalisé par Pierre Novat de la Maurienne, le fond de vallée est montré sans neige, certainement pour inciter les touristes à séjourner dans les stations et pas dans la vallée, à Modane, Saint-Jean ou Saint-Michel de Maurienne. Mais il existe aussi d'autres plans récents avec des fonds de vallée couverts de neige, comme celui du domaine des Portes du Soleil. Des bords du Léman, dans la vallée du Rhône (canton de Vaud en Suisse), jusqu'aux crêtes frontalières, tout est couvert de neige, même à des altitudes très modestes (moins de 550 m sur les rives lacustres), alors que le manteau neigeux y est rarement continu et permanent. Curieusement, le plan des Portes du Soleil en 1975 montrait bien la vallée du Rhône sans neige, alors que les plus récents la recouvrent du manteau blanc (illustrations 10, 11 et 12). Ce qui n'est guère adéquat avec l'évolution actuelle du manteau neigeux et le réchauffement climatique.

Illustration 10 - Vert en bas et blanc en haut autour des Portes du soleil (Suisse et France). 1975, Pierre Novat



© Collection Maxime Petre.

Illustration 11 - La neige sur des rives du Léman aux Portes du soleil (Suisse et France). Années 80, Winfried Kettler



© Collection Maxime Petre.

Illustration 12 - Ni plus ni moins de neige sur les rives du Léman ou aux sommets des Portes du soleil (Suisse et France). 2024, Kalibblue



Source : site valledaups [Office du tourisme, Haute Savoie]. URL: https://www.valleedaulps.com/medias//images/info_pages/plan-des-pistes-des-portes-du-soleil-5396.pdf

- 15 Prenons l'exemple de Chamonix. Les dernières moyennes sur trente ans (1991-2020) donnent les relevés suivants pour certaines caractéristiques météorologiques.

Tableau 1 - Quelques caractéristiques climatiques hivernales à Chamonix (moyenne 1981-2010)

	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars
Nbre jours pluvieux et neigeux	10	11	10	8	10
Nbre jours neigeux	3	5	9	8	8
Nbre heures de soleil / jour	3	3	3,5	4,5	5,5

Données Météo-France.

- 16 Or les plans ne montrent jamais de neige ou de pluie qui tombent, alors que la majorité des journées est bien marquée, même pendant un petit laps de temps, par ces météores. Certes, la durée du jour est courte, mais le ciel couvert domine (au moins dans le fond de vallée, puisque la fréquente inversion thermique développe une couche de stratus). À Chamonix, le manteau neigeux est de 33 jours en moyenne annuelle, alors que tous les plans des domaines de la vallée (Les Houches, le Brévent, La Flégère, Argentière les Grands-Montets, Le Tour/Vallorcine) indiquent la présence de neige dans la vallée (par exemple illustration 13).

Illustration 13 - Vallée de Chamonix sous la neige (France). 2000, Pierre Novat



© Collection Maxime Petre.

- 17 De plus, la neige du skieur n'est pas celle qui vient de tomber. Les skieurs veulent une neige fraîche et damée, sauf pour amateurs de hors-piste (ce tassement signifie déjà qu'un processus d'artificialisation du manteau neigeux est à l'œuvre). Certains skieurs

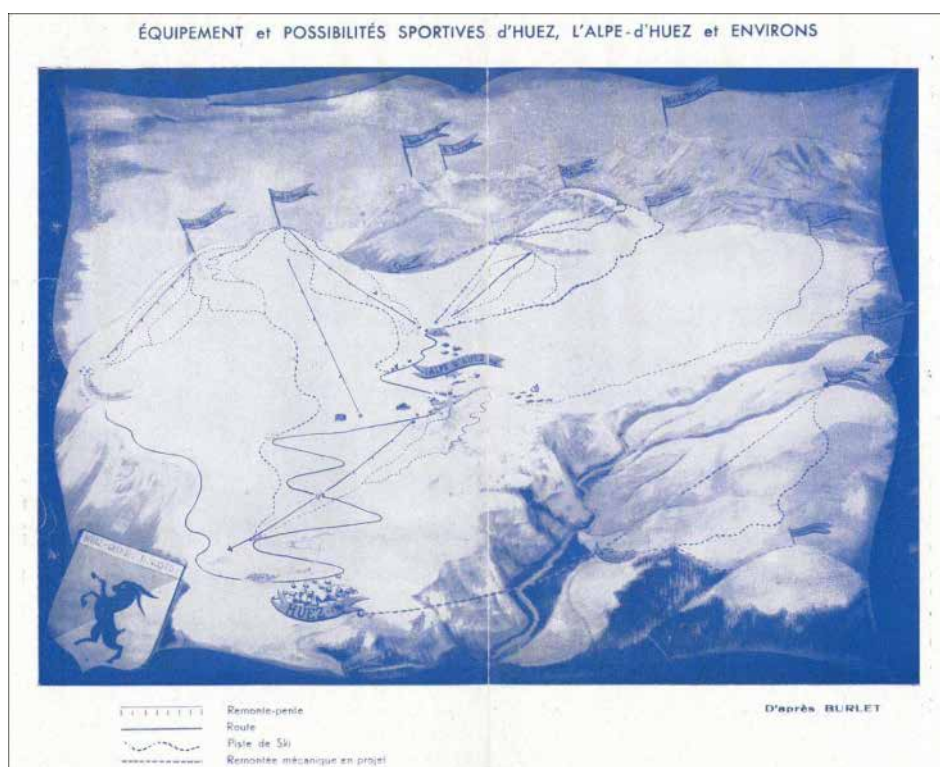
préfèrent la neige plus lourde de printemps qui facilite les virages et aide à prolonger la saison. Enfin, jamais on ne cite sur le plan le nombre d'employés (dameurs, pisteurs...) pour préparer les pistes, ni le parc de machines qui fabriquent la bonne neige, ce qui pourrait être une garantie d'efficacité.

Évolution historique : du simple repérage aux œuvres d'art

Avant les années 1960-70 et le plan Neige

- 18 Il y a un avant et un après les plans des années 1960/70. Auparavant, aux Houches (1949) ou à l'Alpe d'Huez (1947, illustration 14), les plans, souvent minimalistes, apparaissent en noir et blanc ou bichrome à leurs débuts, ce qui ne facilite pas la représentation du blanc de la neige : partout ou nulle part ?

Illustration 14 - Les dégradés de bleus de l'Alpe d'Huez (France). 1947, Burlet



© Collection Maxime Petre.

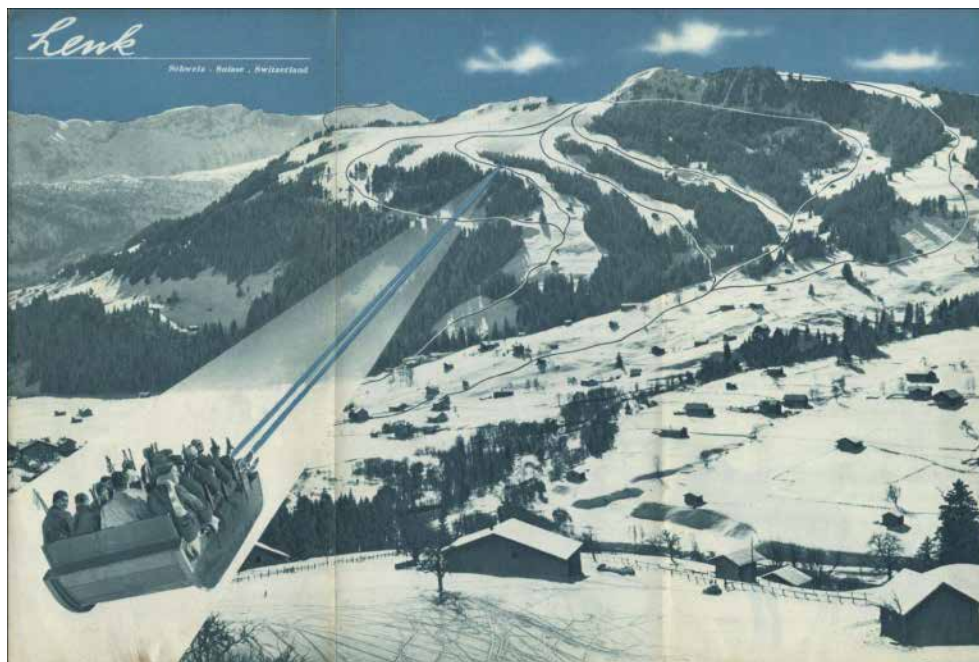
- 19 Les pentes sont par ailleurs moins représentées, mais il y a plus de détails dans le village et son architecture, comme à Badgastein, en Autriche (plan de 1958, illustration 15), ou Nevegal, en Italie (1965). On passe petit à petit de la photo (comme sur le plan de Lenk 1937, illustration 16) à une représentation stéréotypée (notamment avec Pierre Novat).

Illustration 15 - La station de ski et thermale de Badgastein (Autriche). 1958, Oberbacher



© Collection Maxime Petre.

Illustration 16 - Les premières installations pour remonter la pente à Lenk (Suisse). 1937, auteur inconnu

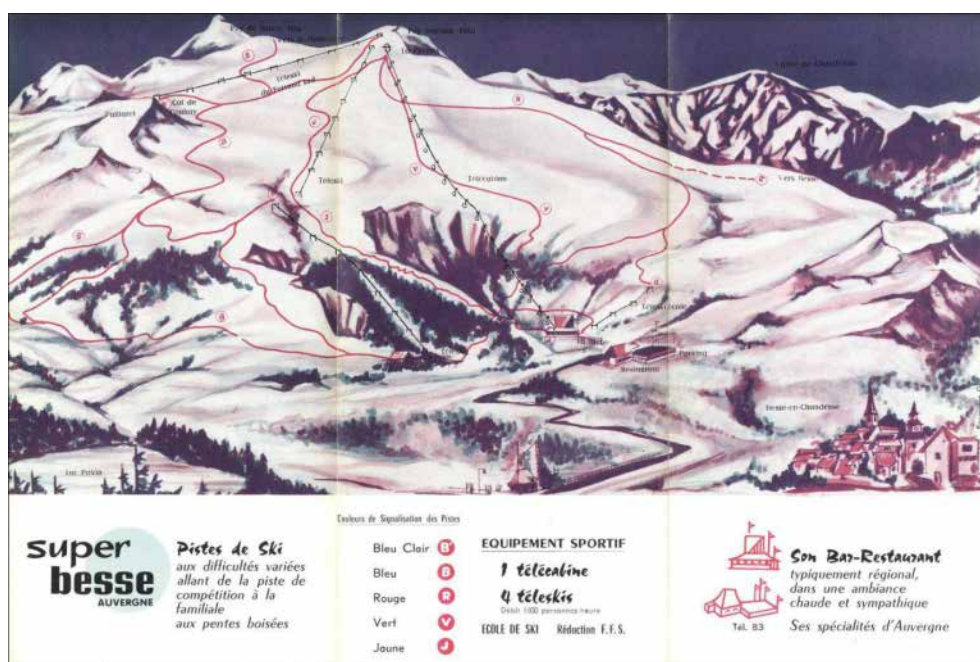


© Collection Maxime Petre.

- 20 Le nombre de stations explose avec le plan Neige, notamment dans les Alpes françaises : de 50 en 1960 à 200 en 1975. Plus de stations veut dire plus de plans, mais aussi une réduction de l'espace à celui du ski. C'est le cas des premiers plans de Super Besse, non dessinés par Pierre Novat. La forêt et le relief ne sont qu'à peine figurés, sous un ciel bleu nuit assez curieux. Ces plans correspondent à une période dans les années 1960-80

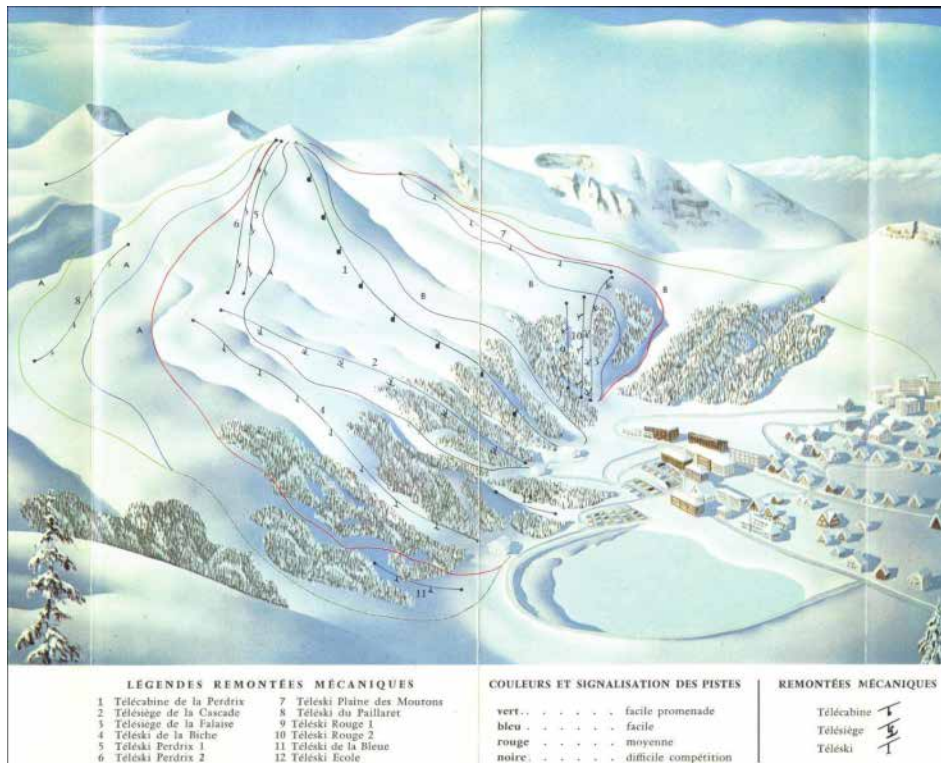
où certains acteurs ont cherché à supplanter Novat avec des plans hyper-simplifiés. Super Besse est l'exemple d'une station qui a plusieurs fois changé de plan des pistes, avant d'épouser le plan Novat, dans les années 1990 (illustrations 17 à 20). La neige recouvre toujours toutes les surfaces, mais Novat réussit à étirer la station et donner l'impression de grands espaces. S'il n'accentue pas tant l'effet de plongée, il met beaucoup plus en avant les ombres et les lumières rendant la neige presque scintillante par endroits.

Illustration 17 - Super Besse (France). Années 1960, G. Pouzargue



© Collection Maxime Petre.

Illustration 18 - Super Besse (France). Années 1970, Edi



© Collection Maxime Petre.

Illustration 19 - Super Besse (France). 1985, Croizet Conseil



© Collection Maxime Petre.

Illustration 20 - Super Besse (France). 1996, Pierre et Frédérique Novat

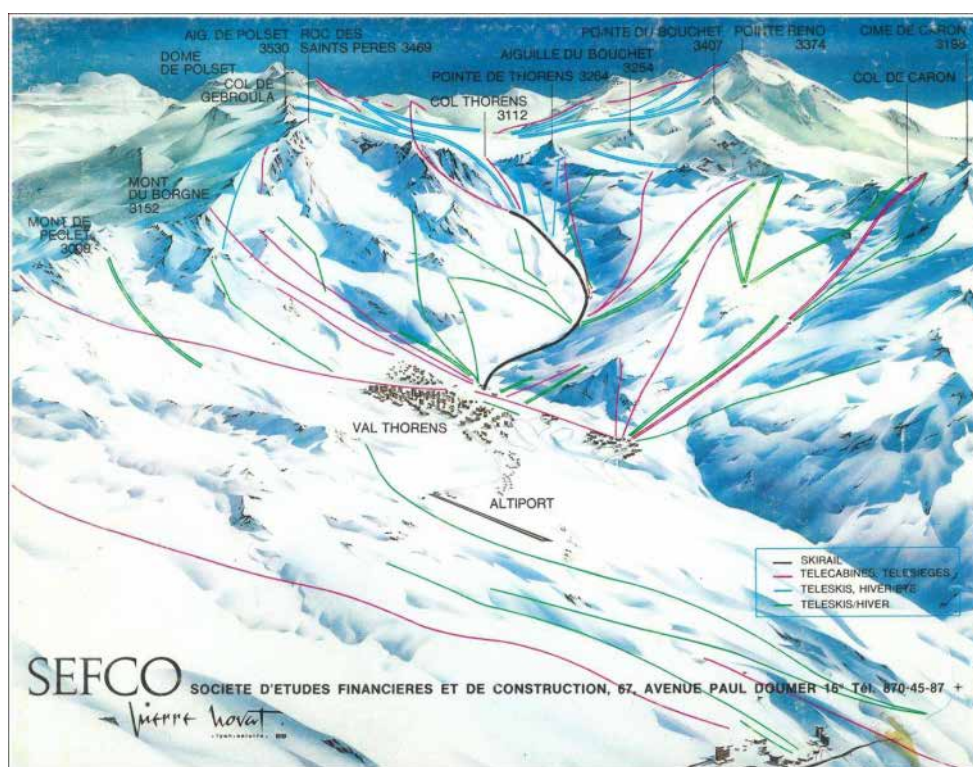


© Collection Maxime Petre.

L'aménagement progressif des pentes de ski : uniformisation et diversification des légendes de plans de pistes

- 21 Les plans sont aussi révélateurs des aménagements et évolutions du domaine skiable. Par exemple, en 1969, la SEFCO (Société d'Etudes Financières et de Construction), en charge de la construction de Val Thorens, utilise un plan Novat pour matérialiser le futur domaine skiable qui sera inaugurée en 1971 (illustration 21). On est au cœur du plan Neige. Il était alors commun d'annoncer les remontées et pistes en projet. Ce prévisionnel fera, d'ailleurs, l'objet d'une plainte de la part de la Fédération française des sociétés de protection de la nature, car ce schéma d'aménagement faisait état de remontées mécaniques installées à l'intérieur du parc de la Vanoise.

Illustration 21 - Le projet de station de Val Thorens (France). 1969, Pierre Novat



© Collection Maxime Petre.

- 22 Dans la vallée voisine de la Maurienne, un autre plan signé Pierre Novat détaille dans les années 1980 le projet de relier Val Fréjus à Bardonecchia en Italie, liaison qui ne sera finalement jamais réalisée. Les remontées projetées inscrites en rouge se démarquent de celles existantes en noir.
- 23 Certains zonages spécifiques voient aussi le jour à la faveur des réglementations, comme les zones refuges pour le tétras-lyre (plan du Grand Bornand, illustration 22). Certains parcours de ski hors-piste encadrés sont également mis en évidence.

Illustration 22 - Des aires protégées pour le tétras-lyre sur le plan du Grand Bornand (France), détail. 2024, Kalibblue



Source: site legrandbornand [GrandBo ! Le village du Bo !Vivre, Office du tourisme]. URL: https://www.legrandbornand.com/medias/documents/plandespistes_grandbornand_2025_V1_avec_legendes.pdf

- 24 Effet du covid, lorsque les remontées ont été fermées une saison, et de la vogue du ski « en peau », des itinéraires de montée font leur apparition sur les plans, au même titre que des espaces ludiques. De nouvelles informations voient le jour, jusqu'à ce que le plan regorge de symboles (beaucoup trop ?), comme ce plan en Suisse qui affiche à peu près toutes les pratiques sur neige, en usant d'une personnalisation ludique de chaque activité (Mörlialp, illustration 23).

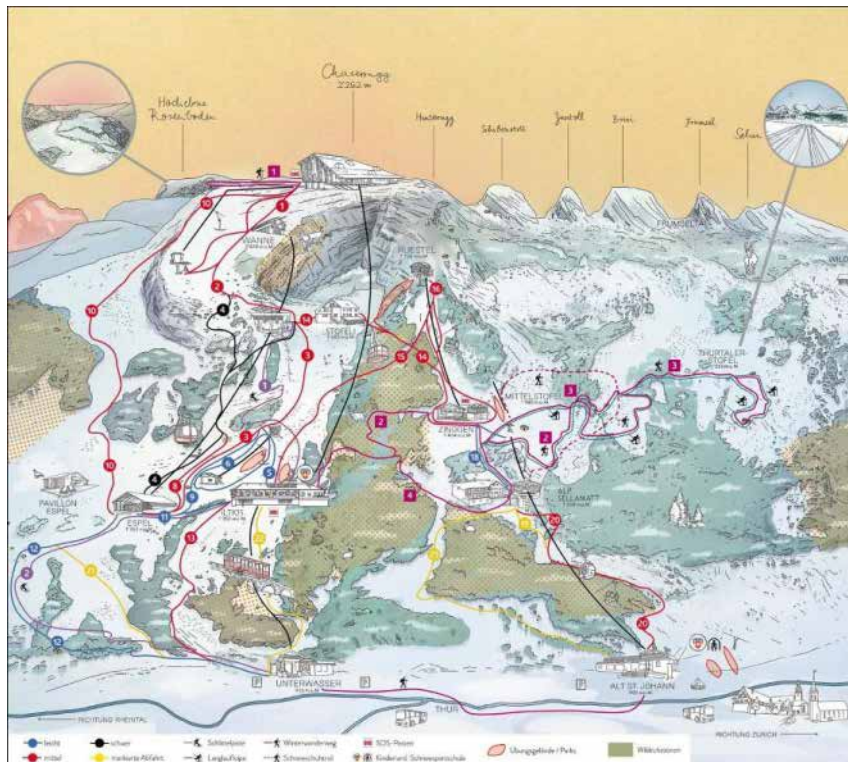
Illustration 23 - Un excès d'informations sur le plan de Mörialp (Suisse). 2024, Arne Rohweder



Source : Site carte-panoramique, Arne Rohweder GmbH. URL: <https://carte-panoramique.ch/fr/cartes-panoramiques/plan-des-piste/moerlalp-giswil-hiver>

- 25 Quelques stations se distinguent par certains choix comme l'utilisation du plan à plat (illustration 24).

Illustration 25 - Un plan mettant l'accent sur des éléments du patrimoine naturel et culturel de Toggenburg (Suisse). 2023, auteur inconnu



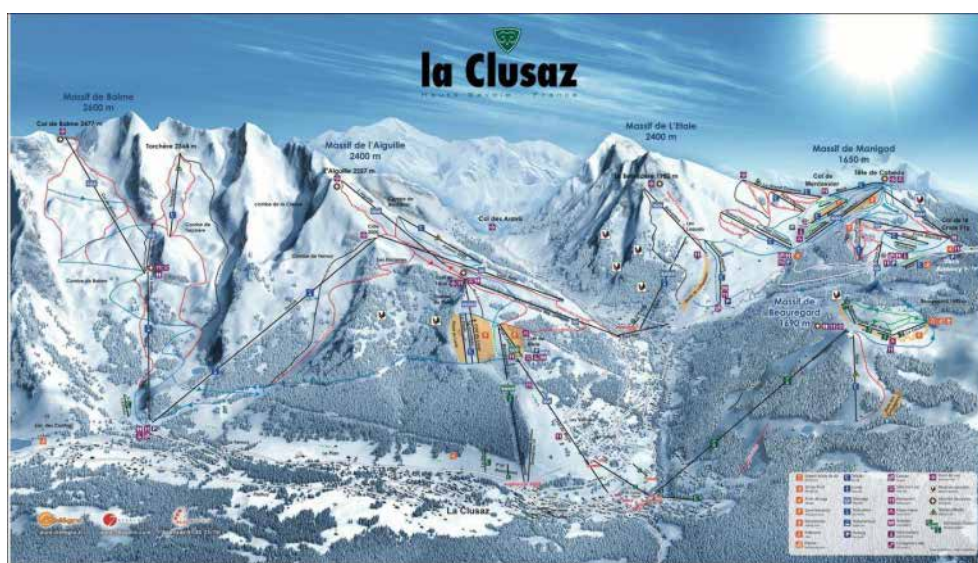
Source : Site Chäserrugg [Toggenburg Bergbahnen AG]. URL: https://www.chaeserrugg.ch/chaeserrugg/informieren/medien-und-downloads/downloads/prospekte/small_en_chaeserrugg_winterprospekt_23_24.pdf

La neige artificielle en trompe l'œil

- 27 La garantie d'une activité de ski peut apparaître sur le plan comme un plus. Ainsi, la neige artificielle est surreprésentée dans les années 2000, après la grande vague d'équipement des stations dans les années 1990, à la suite des deux hivers sans neige de la fin de la décennie 1980 (Gauchon, 2009). Par exemple, la station des Houches insiste sur les pistes enneigées artificiellement, matérialisées en jaune (illustration 26).

politiques locales et régionales, les dénonciations pour aberration écologique font mauvais effet. Entre la consommation en eau, en électricité, et au début l'usage d'agents biologiques accélérant la cristallisation, les remises en cause sont nombreuses. C'est sans doute pour ne pas stigmatiser les équipements que les représentations des canons à neige se font plus discrètes. À Font-Romeu, voisine des Angles, en 2010, les « enneigeurs » sont mentionnés, mais leur zonage a disparu des pistes ; la mention est totalement gommée ensuite. À la Clusaz, en 2024 (illustration 28), autre station qui a connu de fortes tensions en lien avec un projet de nouvelle retenue collinaire aujourd'hui stoppé, toute mention de l'enneigement artificiel a complètement disparu. Bien malins ceux qui pourront même repérer les lacs destinés à la production de neige artificielle... L'artificiel est enfoui, laissant croire à l'usager de la neige que tout est naturel, y compris les lacs d'altitude qui ont été creusés au bulldozer.

Illustration 28 - L'enneigement artificiel disparaît des plans de La Clusaz (France). 2024, AED Montagne, Sylvestre Bénard



URL : <https://lumiplay.link/interactive-map/La-Clusaz-Manigod/fr>

- 30 La localisation et l'extension des lacs de retenue pour la production de neige artificielle qui nécessite de l'eau sont peu visibles. Ils auraient même pu disparaître totalement du plan. Pourtant, en moyenne en France, 1 m³ d'eau est nécessaire pour créer 2 m³ de neige, ce qui représente en un an, dans Alpes françaises, 20 à 25 millions de m³. En électricité, c'est entre 1 et 3 kWh qui sont nécessaires pour produire 1 m³ de neige, que ce soit par pompage d'eau ou par système gravitaire (moins dispendieux).

Conclusion

- 31 In fine, ces plans reflètent la schizophrénie humaine du vacancier qui souhaite qu'il neige avant son arrivée (et après on s'en fiche) et surtout pas pendant, qui veut monter vite et en sécurité et enfin qui veut montrer qu'il y est allé : le symbole, c'est le bronzage – qui impose le soleil. Or un séjour au ski coûte cher, ce qui n'est pas donné à tous (c'est un marqueur de classe sociale) : moins de 10 % des Français se rendent au ski chaque hiver. Les publicitaires et autres auteurs d'images de plan doivent aider la

station à attirer le chaland tout en se démarquant des autres. Ils exploitent donc les fantasmes de ces riches urbains. Pour les satisfaire, le nombre d'activités représentées répond à la diversification des pratiques hivernales (ski de randonnée, raquettes...). Mais l'essentiel du plan des pistes demeure la représentation du domaine skiable de descente.

- 32 Deux pistes de recherche pourraient être prolongées. D'une part, la question des représentations de la montagne et leur évolution à partir d'une collection de plans pourraient être accompagnées d'une réflexion sur les ressorts du tourisme et ses mutations. Y aurait-il de nouveaux plans à proposer au regard des évolutions sociales et climatiques ? Les stations où l'enneigement est plus incertain peuvent-elles se passer de cette image blanche pour attirer des touristes ? Y aurait-il deux plans différents à fournir, l'un avec un manteau neigeux, l'autre sans, pour appuyer la diversification de l'offre (Hatt et Claeys, 2024) ? Comment seront représentés les plans pour les jeux olympiques d'hiver de 2030, dans les Alpes françaises ? S'inscriront-ils dans la lignée (paysagère et météorologique) de Pierre Novat ? D'autre part, la comparaison entre plans des pistes de différents pays et artistes mériterait d'être affinée. Quelques différences notables sont à souligner entre les deux grands artistes que sont Pierre Novat et James Niehues outre-Atlantique. Niehues semble donner plus de place à des ciels chargés (comme dans ce plan d'Ashland, illustration 29), mais la blancheur de la neige domine aussi. Contrairement au plan de Novat, Niehues donne une place importante aux parkings déneigés, par exemple sur le plan de Tahoe Donner de 2011 où l'on distingue les voitures stationnées. Une comparaison plus fine pourrait mettre en avant des modalités communes ou différentes de valorisation des stations de ski en Europe ou aux États-Unis.

Illustration 29 - Stratocumulus dans le ciel de Mount Ashland (États-Unis). 2023, James Niehues



Source : Site Mt. Ashland Ski Area. URL: <https://www.mtashland.com/trail-maps/>

BIBLIOGRAPHIE

Andry M., 2024. La mer et ses représentations dans les discours de promotion touristique : le cas de l'île de La Réunion. *Tropics* [En ligne], n° 15. URL: <https://tropics.univreunion.fr/2906>

Antomarchi, V., 2011. Images touristiques du grand nord : du rêve au cliché. In Tabeaud M., Kislov A. (dir.), *Le changement climatique. Europe. Asie septentrionale. Amérique du nord*. Allonzier-la-Caille, Ed. Eurcasia, p. 155-164.

Bercovitz R., Briffaud S., 2018. L'invention du bassin d'Arcachon. Essai sur le désir d'un rivage singulier. *Sud-Ouest européen* [En ligne], n° 45. URL: <http://journals.openedition.org/soe/3891> - DOI: <https://doi.org/10.4000/soe.3891>

Delorme, F., 2014. Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne. *In Situ* [En ligne], n° 24, URL: <http://journals.openedition.org/insitu/11243> - DOI: <https://doi.org/10.4000/insitu.11243>

Franco C., 2021. La production d'un paysage par et pour le ski. *Projets de paysage* [En ligne], n° 25. URL: <http://journals.openedition.org/paysage/23632> - DOI: <https://doi.org/10.4000/paysage.23632>

Gauchon C., 2009. Les hivers sans neige et l'économie des sports d'hiver : un phénomène récurrent, une problématique toujours renouvelée. *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie* [En ligne], n° 8, p. 193-204. URL : https://www.persee.fr/doc/edyte_1762-4304_2009_num_8_1_1087 - DOI: <https://doi.org/10.3406/edyte.2009.1087>

Gumuchian H., 1989. Les représentations en géographie. Définitions, méthodes et outils. In André Y. (dir.), *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*. Paris, Anthropos, p. 29-42.

Hatt E., Claeys C., 2024. Dépendance, attachement, contestation : quelles transitions pour les stations de sports d'hiver ? *Revue de géographie alpine* [En ligne], n° 112. URL: <http://journals.openedition.org/rga/12792> - DOI: <https://doi.org/10.4000/rga.12792>

Knafou R., 1990. Eléments graphiques pour une modélisation spatiale des stations de sports d'hiver. *Mappemonde* [En ligne], n° 2. URL: https://www.persee.fr/doc/mappe_0764-3470_1990_num_18_2_2564 - DOI : <https://doi.org/10.3406/mappe.1990.2564>

Metzger A., Bussard J., 2020. La Suisse en miniatures dans deux affiches (1942/2019) : Quelles visées touristique et politique ? *Geographica Helvetica* [En ligne], vol. 75, n° 4, p. 393-401. URL: <https://gh.copernicus.org/articles/75/393/2020/> - DOI: <https://doi.org/10.5194/gh-75-393-2020>

Novat F., Novat A., Belluard F., 2013. *Plans des pistes, les domaines skiables de France dessinés par Pierre Novat*. Grenoble, Glénat.

Petre M., Pinton S., 2018. L'histoire (illustrée) du plan des pistes. *Skipass* [En ligne]. URL: <https://www.skipass.com/news/157205-histoire-imagee-du-plan-des-piste.html>

Petre M., 2021. « Panoramas & plans des pistes, une conquête artistique de la montagne. Exercice n° 1 [En ligne]. URL: <https://exercice.co/Panoramas-plans-des-pistes-une-conquete-artistique-de-la-montagne>

Tabeaud M., Browaeys X., 2007. L'imagerie stéréotypée des brochures des offices de tourisme. *Espaces. Tourisme et loisirs*, n° 246, p. 31-35.

Tabeaud M., Lysianuk B., 2009. L'Europe en images... à la manière des offices de tourisme. *Physio-Géo* [En ligne], n° 3. URL: <http://journals.openedition.org/physio-geo/1010> - DOI: <https://doi.org/10.4000/physio-geo.1010>

Tabeaud M., Metzger A., 2018. Les paysages touristiques dans l'imagerie des affiches suisses (fin XIX^e siècle-milieu XX^e siècle). *Diacronie* [En ligne], n° 36. URL: <http://journals.openedition.org/diacronie/9820> - DOI: <https://doi.org/10.4000/diacronie.9820>

Vergne R., Mestres N., Novat A., Thollot J., Boulanger Y., 2024. De l'atelier Novat au projet micmap [consultable sur HAL]. Communication à la *Cinquième édition du Festival Printemps des cartes*, Montmorillon, France. URL: <https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/INRIA-MECSCI/hal-04589120v1>

NOTES

1. INA [site], 1992. *Pierre Nova, panoramiste de montagne*. URL: <https://fresques.ina.fr/montagnes/fiche-media/Montag00126/pierre-novatpanoramiste-de-montagne.html>.

RÉSUMÉS

Depuis la création des stations de ski, les plans des pistes se sont multipliés à destination des skieurs. En analysant plusieurs plans français et quelques plans étrangers, nous nous saisissons les représentations de la montagne, via les domaines skiables, que véhiculent ces plans. En géographes climatologues, nous regarderons quels ciels et types de temps sont valorisés dans les plans, presque toujours blancs de neige au sol. Nous mettrons en évidence que la terre est pourtant loin d'être si blanche à n'importe quelle altitude, dans n'importe quel massif et n'importe quand dans la « saison ». Nous questionnerons l'évolution historique de l'imaginaire suscité par ces plans faits pour attirer les skieurs, en nous focalisant sur quelques stations. Enfin, nous regarderons plus spécifiquement comment l'enneigement artificiel est représenté, avec insistance ou très discrètement. Ainsi l'article s'attache à montrer comment l'image de la neige dans ces plans est en partie une illusion destinée à attirer les touristes.

Since the creation of ski resorts, there has been a proliferation of piste maps for skiers. By analysing several French maps and a few foreign ones, we will look at the representations of the mountains, via the ski areas, that these maps convey. As climatological geographers, we will look at the skies and types of weather highlighted in the plans, which are almost always white with snow on the ground. We will show that the land is far from being so white at any altitude, in any mountain slopes and at any time of the 'season'. We will look at the historical development of the imaginary created by these plans designed to attract skiers, focusing on a few resorts. Finally, we will look more specifically at how artificial snowmaking is represented, whether insistently or very discreetly. In this way, the article sets out to show how the image of snow in these maps is in part an illusion designed to attract tourists.

INDEX

Keywords : ski, snow, sky, weather, mountains

Thèmes : Sur l'image

Mots-clés : ski, neige, ciel, météo, montagne

AUTEURS

ALEXIS METZGER

Alexis Metzger, alexis.metzger@insa-cvl.fr, est enseignant-chercheur à l'École de la nature et du paysage de Blois (INSA CVL) et membre de l'UMR Citeres. Il a récemment publié :

Metzger A. 2024. Idées reçues sur les catastrophes climatiques. Paris, Ed. Le cavalier bleu, 208 p.

- Metzger A., Véron R., Reynard E., 2025. Remaking land-water boundaries in the Rhone plain in Switzerland: A reinterpretation of past and present river training using a 'postcolonial mirror'. *Geoforum*, vol. 161, document 104246.

- Metzger A., Tabeaud M., 2024. À Londres, la promotion météorologique du métro. *Métropolitiques* [En ligne]. URL: <https://metropolitiques.eu/A-Londres-la-promotion-meteorologique-du-metro.html>

MAXIME PETRE

Maxime Petre, est géographe et collectionneur de plans de pistes de ski. Il a fait paraître :

- Petre M., Pinton S., 2024. L'histoire (illustrée) du plan des pistes. *Skipass* [En ligne]. URL: <https://www.skipass.com/news/157205-histoire-imagee-du-plan-des-piste.html>

- Petre M., 2022. Panoramas & plans des pistes, une conquête artistique de la montagne. *Exercice* [En ligne], n° 1. URL: <https://exercice.co/Panoramas-plans-des-pistes-une-conquete-artistique-de-la-montagne>

MARTINE TABEAUD

Martine Tabeaud est professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle a récemment publié :

- Vasak A., Tabeaud M., Metzger A., 2025. Comment nommer les nuages ? Une histoire entre art et science. *The conversation* [En ligne]. URL : <https://theconversation.com/comment-nommer-les-nuages-une-histoire-entre-science-et-art-250220>

- Tabeaud M., Browaeys X. (propos introductifs), 2025. *La veille du ciel. Aquarelles météorologiques d'André des Gachons*. Ed. Phénomène, 222 p.

- Tabeaud M., 2023. Donnez-nous aujourd'hui notre météo quotidienne. *Communications* [En ligne], n°112, p. 79-88. URL: https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2023_num_112_1_3116

Paysages de vie des retraités du désert d'Arizona ou la fabrique d'une communauté en marge

Entretien avec David Frati réalisé le 11 mars 2025 par Sophie Didier
(transcrit avec noScribe v. 0.5)

Landscapes of retired life in the Arizona desert or the making of a community on the margins. Interview with David Frati conducted on 11th March 2025 by Sophie Didier (transcribed with noScribe v. 0.5)

David Frati et Sophie Didier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/28712>

DOI : 10.4000/140ds

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

David Frati et Sophie Didier, « Paysages de vie des retraités du désert d'Arizona ou la fabrique d'une communauté en marge », *EchoGéo* [En ligne], 71 | 2025, mis en ligne le 31 mars 2025, consulté le 17 octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/28712> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/140ds>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Paysages de vie des retraités du désert d'Arizona ou la fabrique d'une communauté en marge

Entretien avec David Frati réalisé le 11 mars 2025 par Sophie Didier
(transcrit avec noScribe v. 0.5)

Landscapes of retired life in the Arizona desert or the making of a community on the margins. Interview with David Frati conducted on 11th March 2025 by Sophie Didier (transcribed with noScribe v. 0.5)

David Frati et Sophie Didier

RÉFÉRENCE

David FRATI

Les réfractaires du désert. Rejet du travail et appropriation de l'espace dans le désert d'Arizona 2024. Nanterre, Presses Universitaires de Paris Nanterre, 242 p.

- 1 L'ouvrage de David Frati nous fait vivre l'univers singulier du désert de La Posa en Arizona, en périphérie de Quartzsite, où vieux et moins vieux réfractaires au travail s'installent d'octobre à avril moyennant un loyer modique versé au Bureau of Land Management¹. Via une ethnographie serrée sur quatre hivers passés à La Posa, David Frati a pu mener l'enquête auprès de 80 de ces résidents temporaires de La Posa, dont une quarantaine a fait l'objet d'entretiens plus approfondis. L'enquête propose des résultats qui sont loin des clichés entretenus sur les snowbirds et la belle vie du troisième âge en camping-car. L'entrée par la sociologie du don et par des méthodes ethnographiques est indissociable d'une analyse des modes d'habiter de ses sujets, depuis les enfilades de RV Parks² à Quartzite au bord de l'autoroute jusqu'aux emplacements de La Posa matérialisés par les moquettes en plastique imitation pelouse, au bout de la piste et à droite après les poubelles.... Vivre en camping-car dans le désert, vivre sous la tente ou en cabane, arriver en voiture ou à vélo, tout cela produit des paysages de vie singuliers pour ces

snowbirds fauchés venus du Midwest, du Canada ou de la Nouvelle-Angleterre, et chassés des villes où ils ne peuvent plus se permettre financièrement de vivre. Le volume même de ces migrations et de ces regroupements dans le désert interpelle...

- 2 *Le cœur de l'ouvrage tient à l'interprétation par David Frati du départ à La Posa comme d'une volonté de ces hommes et de ces femmes, pour la plupart membres des classes populaires blanches, de faire sécession d'un système de vie étatsunien pensé par et pour la consommation, jusque dans la vieillesse et ses temps non travaillés : d'autres modèles, ceux des Active Retirement Communities³, fonctionnent d'ailleurs dans les discours des résidents de La Posa comme en opposition au leur. Le renoncement au travail (dont on verra qu'il n'est pas pratiqué exactement dans les mêmes termes pour tous et surtout pour toutes) et à la maison en dur qui va avec ouvre un espace de liberté pour ces hommes et ces femmes abimés par la vie et leur condition sociale, mais de liberté toute relative. La négociation de l'arrivée et de l'installation dans le camp, l'apprentissage des règles autour notamment du don et de l'échange, mais aussi la tolérance ou l'intolérance vis-à-vis de certains interdits (drogue notamment) se lisent dans l'enchaînement des activités quotidiennes qui rythment les pages de l'ouvrage : prendre le petit-déjeuner chez Suzee, sortir en ATV⁴ en groupe, et grand moment du livre, chanter au karaoké de Donnie et Patty, les piliers du camp... Tout cela participe du petit théâtre de La Posa que David Frati nous révèle grâce à une ethnographie embarquée au plus près de ses sujets, complétée par une série de portraits photographiques qui incarnent de manière bienvenue cette structuration sociale particulière.*
- 3 *Pour les lecteurs géographes, l'ouvrage de David Frati intéressera pour son analyse de la fabrique d'une communauté en marge qui s'invente les normes d'un habiter collectif alternatif, dans les creux du territoire étatsunien, tout autant qu'elle subit la dureté de cette condition marginale, en mêlant ici, dans le Sud-Ouest des États-Unis, les imbrications entre marge spatiale et marge sociale.*

Sophie Didier (SD). Je voulais commencer avec une question qui a trait aux manières de faire du terrain dans ton travail. Tu as passé quatre hivers à La Posa pour ton enquête, en aller-retours avec Nanterre où ta thèse était basée. Au cœur de ton ouvrage, il y a quelque chose de très important, c'est le fameux don initial de l'espace dont bénéficient les résidents de La Posa, et dont tu as aussi bénéficié. Du coup, je voulais en savoir un petit peu plus sur la manière dont toi tu as négocié ta place. Comment aussi as-tu quitté ces résidents pour revenir tous les hivers ? Est-ce que tu as échangé des messages, ou est-ce que tu revenais sans être annoncé ? Comment es-tu entré et comment t'es-tu malgré la distance, maintenu dans le terrain, car finalement, ça nous dit aussi des choses sur l'éloignement par rapport aux enquêtes et aux terrains lointains...

David Frati (DF). L'entrée sur mon terrain, elle s'est passée exactement de la manière dont je l'ai décrite dans le livre, à savoir, les premières pages du livre, ce n'est pas un roman, c'est véritablement ce qui s'est passé. C'est-à-dire que je prends mon camping-car, je traverse un petit wash⁵, je passe devant des toilettes, je passe devant un camp et je ne comprends pas très bien ce que c'est, je passe devant d'autres toilettes, je prends à droite, et là, il y a deux personnes qui sont en train de boire des bières assises sur leur fauteuil de camping et qui me disent « Ah, enfin, te voilà, on t'attendait ». Ils m'avaient vu roder avec mon camping-car de location dans le désert la veille, et ils se demandaient « Mais c'est qui ce zozo avec un camping-car de location ? » Parce qu'il faut savoir que les camping-cars de location, il n'y a qu'une seule marque, c'est Cruise America, c'est écrit en gros sur les flancs du camping-car, et donc j'étais évidemment repéré. Ils se sont demandé pendant toute la soirée qui j'étais, et finalement, j'ai réapparu le lendemain. Et si je ne dis pas grand-chose sur

mon entrée et sur mon acceptation dans le groupe, c'est parce que ça a été aussi simple que ça.

Alors, on pourrait imaginer que c'était un peu difficile pour le jeune homme que j'étais (c'était quand même il y a presque 10 ans maintenant). A l'époque, je n'avais pas 30 ans, eux, ils en avaient bien 60 révolus. Mais j'ai été extrêmement bien accepté par ces personnes âgées en tant que jeune : ils étaient très contents de voir qu'un jeune pouvait s'intégrer parmi eux et s'amuser avec eux. Donc moi, je travaillais, je faisais mon ethnographie, mais n'empêche que j'y prenais beaucoup de plaisir et que je me suis fait des amis. Je faisais du golf avec eux de bon cœur, je faisais de l'ATV avec eux de bon cœur, et ils appréciaient énormément qu'un jeune leur envoie une image de personnes qui savaient s'amuser, tout simplement.

Après, au vu de l'importance aux États-Unis de la question raciale et de la manière dont elle détermine l'organisation de l'espace, dans le cas de mon acceptation par le groupe, cette question ne s'est clairement pas posée. Tous me disaient qu'ils n'étaient pas racistes, tous me disaient que si un Noir se présentait à La Posa, ils seraient ravis de le rencontrer. Mais n'empêche qu'ils étaient tous entre Blancs, et qu'ils ne s'en rendaient pas compte. Au bout de trois ans, je leur ai demandé, « Bon, il est où le Noir en camping-car ? Il est où le Latino en camping-car ? ». Et tous me disaient, « Ah bah oui, tiens, c'est vrai, il n'y a pas de Noir, il n'y a pas de Latino ». Je ne sais pas si mon entrée aurait été aussi facile si j'avais été Noir.

SD. Et tu avais payé le loyer au BLM (Bureau of Land Management), via l'hôte de camp ?

DF. Honnêtement, pas à chaque fois (rires). Pour le premier terrain, j'habitais dans un camping en ville, dans le centre de Quartzite, et je venais en vélo, ce n'était pas très pratique. La deuxième fois, j'étais avec mon camping-car, mais je n'étais pas resté longtemps. Et on m'avait dit « Non, mais gare toi avec moi, passe la nuit ici. Si on vient t'embêter, je dirais que tu n'étais là que pour la nuit ». Il y a eu vraiment beaucoup d'accueil, beaucoup de gentillesse, une gentillesse surprenante pour moi sur le coup, mais finalement pas si surprenante quand tu fais l'analyse et quand tu vois cette histoire de don initial et d'accueil des nouveaux. Et après, oui, j'ai fini par payer le loyer !

L'autre point important que tu soulevais dans ta précédente question concerne les moments où je n'étais pas à La Posa. La Posa, c'est ce que j'appelle un terrain exotique. Tu y es, ou tu n'y es pas. Et quand il te faut te poser des questions, quand il faut que tu te mettes dans Marcel Mauss, tu n'es pas tenté de retourner sur le terrain en permanence. Et ça, je trouve ça très confortable. Alors ça coûte de l'argent, il faut prendre l'avion, il faut louer des voitures, mais en même temps, je trouve ça beaucoup plus confortable. Et j'ai toujours été en contact avec eux, et je suis toujours en contact avec eux par Facebook. Parce qu'il ne faut pas croire, ces retraités qui vivent prétendument loin de tout et de tout le monde, en fait pas du tout, ils sont tout à fait intégrés, ils sont sur Facebook. Je suis leurs péripéties sur Facebook, et puis j'ai envoyé mon livre à certains d'entre eux. On est toujours en contact.

SD. Parmi tes portraits de résidents, il y a celui de Donnie, et Donnie comme figure m'a beaucoup rappelé les capitaines de quartier dans les quartiers précaires où ce n'est pas du tout le chaos, où tu as toujours quelqu'un qui régule l'arrivée des gens, et qui réfléchit au placement, etc. Tu montres que Donnie endossait ce rôle, qu'il portait des signes extérieurs de chefferie, en étant au centre de l'attention, en faisant que même sa localisation dans le camp est un incontournable pour quiconque veut s'installer, en organisant bien sûr le

fameux karaoké du jeudi soir, etc. Comment se faisait le contrôle ? Est-ce que lui venait visiter les nouveaux à un moment donné ? Ou fallait-il aller le visiter ? Est-ce qu'il y avait ces passages obligés pour être reconnu ?

DF. Pour faire lien avec ta question précédente, effectivement, j'ai été vraiment intégré dans le groupe, mais dans le groupe dans son ensemble, c'est-à-dire à peu près 50-60 personnes. Or je n'y ai été vraiment intégré que dès lors que j'ai été reconnu par Donnie comme membre à part entière du groupe, parce que j'ai pris le micro et que j'ai chanté au karaoké. Chose que je n'avais jamais fait de ma vie ! J'étais très timide pour parler en public. Il a fallu que je sois extrêmement ivre à un moment pour que je décide de prendre le micro. Mais voilà, tu vois, pour moi, c'était la scène d'ensorcellement. Le moment où je me suis fait ensorceler par mon terrain, c'était le moment où j'étais suffisamment ivre pour aller chanter (rires).

Donnie a une position de chef qui est tout à fait particulière, mais qui est très courante dans ce qu'on appelle les économies de dons. Il n'est pas forcément le chef parce qu'il a un pouvoir très reconnu. Il n'est pas le chef parce qu'il y a un cadre juridique derrière qui le désigne comme chef. Il est chef parce que c'est celui qui donne le plus. Et il est chef tant qu'il donne. Ce qui est intéressant avec Donnie, c'est qu'il donne la possibilité de donner. C'est ça qui est très important. Il offre le karaoké comme un moment qu'il offre à ses amis. Il y a les enceintes, il y a le *dance floor* qu'il a fabriqué, il prend la responsabilité d'organiser le tour de chant, etc. Mais une fois que ce cadre-là est posé, les gens peuvent se donner entre eux. C'est ça qui est reconnu chez Donnie. C'est ça qui est valorisé chez Donnie. Et on aime Donnie pour cette possibilité de donner qu'il offre. Ça lui donne tout un tas de pouvoir, mais il est quand même relativement limité, ce pouvoir. J'ai observé qu'il ne prenait en fait que des décisions sur des choses qui étaient déjà réclamées par les gens. Et finalement, Donnie endossait une décision dans la sphère publique. Il l'officialisait... Goffman⁶ ici dirait « sur la scène ». Mais en fait, tout était déjà réclamé et décidé en coulisses. Je prends l'exemple de l'éviction de Guppy, un autre membre du groupe qui a tendance à voler les autres et qui rompt les attentes collectives. Et on lui pardonne, on lui pardonne, jusqu'au jour où il s'attaque à une amie proche de Donnie. Et là, Donnie fait un esclandre et le met dehors. Et tout d'un coup, les discours se transforment et tout le monde dit « Oui, mais en fait, Guppy le méritait bien ». Voilà, c'est ça, ce rôle de chef de camp.

Illustration 1 - Début de soirée au karaoké hebdomadaire de Donnie.



Auteur : David Frati, février 2018.

Et alors, effectivement, ce n'est pas le chaos, il y a un contrôle des nouveaux arrivants, qu'on peut lire à partir de Maurice Halbwachs et de Martina Löw⁷. Je parle pour ma part d'un cadastre virtuel. Il y a à La Posa un document qui répartit le régime de "propriété" de l'espace, sauf que ce document, il n'existe pas physiquement, il n'est pas à la mairie, il n'est pas au commissariat. Ce document, il existe dans l'esprit des gens. Et tout le monde sait qui habite où, qui souhaite habiter où, et qui souhaite revenir où. Du coup, il y a une réserve de l'espace. Les gens réservent l'espace pour les autres. Et si, d'aventure, quelqu'un arrive un peu tard dans la saison, on dit aux nouveaux arrivants qui s'installeraient sur la place de John ou de Gary, « Attention, c'est John qui habite ici. Tu peux rester, il n'y a pas de problème. Mais John, on sait qu'il vient dans deux semaines. Donc, dans deux semaines, il faut que tu sois parti ». Et ça, généralement, c'est accepté. Et il y a eu très peu de cas, très peu d'histoires de personnes qui disent avoir eu des mésaventures sur ce point-là.

SD. À partir de cette question du don d'espace, tu parles à un moment donné de la « fiction sincère de l'échange désintéressé » régnant dans le camp. Cette fiction s'articule dans les discours de tes enquêtés au rejet de la consommation qui a provoqué le départ. Pour comprendre cette structuration, tu as fait appel à plusieurs méthodes, et notamment à celle de l'ethnocomptabilité, et j'aurais bien aimé que tu reviennes un peu sur cette méthode qui, pour les géographes notamment, n'est peut-être pas encore bien connue. J'aurais voulu que tu nous expliques un peu comment tu la mobilises, et finalement comment elle t'a paru pertinente à un moment donné pour ta démonstration. Dans un régime de vérité qui est compliqué à La Posa, entre le fantasme de la communauté idéale et la réalité de ce qui se passe sur le terrain, comment, finalement, l'ethnocomptabilité t'a-t-elle permis de mettre à plat les choses ?

DF. Alors, la méthode ethnocomptable, c'est quelque chose qui circulait un peu dans mes circuits, mais plutôt du côté des sociologues. C'est une méthode extrêmement lourde. Quand tu lis l'ouvrage *Une famille andalouse* d'Alain Cottureau, qui est la

première ethnocomptabilité, le dispositif est très, très lourd et c'est très impressionnant⁸. Donc, moi, je m'y suis lancé, mais de manière un peu inconsciente. J'étais venu au départ pour la vie en camping-car, c'était l'habitat et l'habiter en camping-car qui m'intéressaient. J'étais architecte à l'époque, même si je ne me revendique plus architecte aujourd'hui. Donc, quoi de mieux que Quartzsite pour aller étudier des gens qui habitent en camping-car ! Et finalement, le camping-car, j'en ai fait très vite le tour, et puis je me suis rendu compte qu'il y avait des gens dedans, et je me suis rendu compte que les gens se donnaient beaucoup. Et au début, j'ai compris qu'ils me donnaient parce que j'étais l'étranger, parce qu'il fallait bien recevoir l'étranger. Et à un moment, je n'étais plus l'étranger, mais ils continuaient à me donner beaucoup et à se donner entre eux. C'est en fait un choc entre deux théories sociales majeures, celle du don et celle de la valeur, celle de Mauss et celle de Marx, et j'ai eu beaucoup de difficulté à les faire tenir ensemble bien sûr, parce qu'ils n'ont ni la même vision de la société, ni la même vision de l'histoire. Et la méthode ethnocomptable est venue s'insérer entre les deux. C'est-à-dire, qu'à un moment, en ethnocomptabilité, il s'agit de compter des choses qui n'ont pas de valeur. J'avais un problème pour objectiver ces dons, je voulais m'intéresser vraiment à ce qui se donne. Est-ce qu'ils se donnent beaucoup, en fait ? Est-ce que c'est important, cette histoire de don ? Ou est-ce que c'est moi qui imagine ? J'avais besoin de l'objectiver, et l'ethnocomptabilité m'a permis deux choses : elle m'a permis d'objectiver matériellement la quantité de dons qui circulaient. Mais surtout, elle m'a permis d'objectiver ce que les gens mettaient derrière les dons.

La méthode ethnocomptable, c'est une invitation à l'enquête, pour savoir ce à quoi tiennent les gens. Il s'agit de découvrir ce à quoi ils tiennent et comment ils y tiennent, et quels sont les indices qui nous montrent qu'ils y tiennent. Après, une fois que c'est dit, il faut s'accrocher. Il faut rester dix jours avec une personne, la suivre du matin au soir, ne se coucher qu'une fois qu'elle-même s'est couchée, se lever avant qu'elle se lève, et faire le relevé exhaustif de tout ce qu'elle fait. Alain Cottureau utilise une analogie pour parler de l'ethnocomptabilité. Il parle des biologistes qui vont prendre par exemple un mètre cube de terre, pour voir tout ce qui se passe dedans et comprendre l'intégralité de ce qu'il y a et la relation des choses en présence. Nous, les ethnocomptables, nous faisons pareil. On prend une semaine et on regarde de manière intégrale ce qui se passe dans une semaine de la vie de quelqu'un. C'est là qu'on peut revenir à ce que tu disais sur la réalité sur le terrain versus l'utopie de la vie alternative. Il y a en fait deux manières de faire de l'ethnographie : soit tu t'assoies à un karaoké et tu observes ce qui se passe à un karaoké, tu chantes toi-même, tu manges la nourriture qui est sur le buffet, tu vois ce qui se passe lors d'un rituel, le karaoké. Mais il y a une autre manière de faire de l'ethnographie, en suivant quelqu'un pendant une semaine pour savoir ce qu'elle a préparé pour mettre sur le buffet du karaoké. Et là, tu as deux approches radicalement différentes, parce que tu te rends compte qu'au rituel du karaoké, il y a toujours à manger pour tout le monde, il y a pléthore de nourriture. C'est d'ailleurs excellent, c'est très bien cuisiné, et tout le monde passe un bon moment. Et quand tu commences à suivre les personnes avec la méthode ethnocomptable, finalement tu te rends compte que les gens passent énormément de temps à travailler et qu'il y a une structure sociale qui fait, dans ce groupe-là, que ce sont les femmes qui travaillent pour pouvoir servir les hommes. Les femmes, non seulement elles travaillent dans le sens féministe du *care*, tu peux en effet dire qu'une femme qui va aller faire des

courses pour un homme, c'est un travail qui n'est pas reconnu comme tel. Et c'est vrai évidemment. Mais il y a encore un degré en plus, c'est que ces femmes-là, pour pouvoir payer les marchandises qu'elles vont acheter pour ramener dans le désert pour les transformer en don, elles ont besoin de travailler à Quartzsite. Et donc elles font du babysitting, elles travaillent dans des boutiques, à des jobs qu'elles n'aiment pas beaucoup, parce qu'elles touchent des pensions de retraite assez basses, et elles me disent « Moi, il me manque 200 dollars par mois pour vivre ». Et en fait quand tu regardes bien, ce sont les 200 dollars d'alcool qu'elles donnent à leurs voisins masculins. Et du coup, elles travaillent pour pouvoir offrir cette nourriture-là. Et donc là, si tu reviens à Mauss et à Marx, c'est intéressant parce que Mauss va te permettre de comprendre un peu la circulation des dons, de voir la seconde vie des marchandises. On achète un objet, la valeur s'éteint, comme dit Marx, et ça devient un objet qui circule sans valeur. Donc Mauss permet d'explorer tout ça, mais en fait si tu reviens à Marx, si tu t'intéresses au don du point de vue de la production, tu vas plutôt poser la question de savoir ce que ça coûte de produire un don. Et la production, ça peut être tout simplement d'aller acheter une bouteille de vin à l'épicerie. Eh bien là, tu te rends compte que l'utopie de la vie alternative et la fiction sincère de l'échange désintéressé prennent une tout autre allure. Et il faut bien avoir en tête que les hommes qui se font servir à La Posa, ils n'ont pas du tout conscience de tout ça. Ils m'ont expliqué que Suzee, par exemple, qui est l'un des personnages principaux de l'enquête, qu'elle adore être en voiture, qu'elle adore aller en ville, qu'elle va toujours par monts et par vaux, et qu'elle ne tient pas en place... Il faut prendre au sérieux cette remarque-là, et puis il faut regarder, qu'est-ce que c'est une journée dans la vie de Suzee ? En fait, Suzee passe son temps à travailler pour les autres.

SD. Ta seconde entrée méthodologique par la photographie participe de la série de portraits très vifs, ce sont des photos très animées que tu nous proposes et qui structurent aussi l'ouvrage. On y voit des gens qui s'esclaffent, qui sont en train de faire des choses, on les voit en grandes discussions... Ce sont aussi des portraits pris dans le cadre de vie immédiat, la pelouse artificielle, l'auvent de la tente, le petit mesquite qui fait un peu d'ombre... Mais pour photographier le désert en tant que tel ou l'intégralité de La Posa Nord, en prise plus large, c'est plus difficile et du coup, tu es monté dans un avion pour faire ces photos-là. Et alors là, j'ai pensé au problème de prise de vue dont m'avait parlé Jean-Louis Tissier pour les films qu'ils avaient réalisés avec Philippe Pinchemel et Pierre Sanson sur la transformation des paysages, à la fin des années 70, au moment où la vidéo commençait à se généraliser⁹. Ils avaient saisi au début le paysage à la façon classique, et quand ils ont commencé à parler de la périurbanisation des années 70, ils n'y arrivaient plus, l'échelle ne le permettait plus et donc, ils ont été obligés de monter dans un avion. Il y a plusieurs choses qui sont révélées par les photographies vues d'avion dans ton livre. C'est d'une part la discrétion du camp, la dispersion qui permet aussi l'intimité, c'est aussi la platitude du *wash* et l'étalement des camps individuels qui semblent effectivement impossibles à photographier ensemble depuis le camp lui-même. Et le seul moyen d'y arriver, c'est de monter dans un avion. Est-ce que tu peux du coup revenir sur ton usage de la photographie ? Est-ce que ça participe d'une méthode d'observation, en fait ? Ou est-ce que c'est une exposition de résultats ?

DF. Je tiens ça de mon père, l'image. Il y a toujours eu des appareils photos et des caméras chez nous. Finalement, travailler appareil photo en main, c'était quelque chose que je connaissais, avec quoi j'ai été socialisé. Je suis en train de te dire la même chose que pour les gens qui vivent en camping-car, leurs parents généralement avaient des camping-cars ! Pour moi, aller sur le terrain avec un

appareil photo, c'était quelque chose d'assez normal. Je n'avais pas vraiment travaillé une épistémologie de la photographie d'un point de vue sociologique. Par contre, je baignais dans les grands reportages photographiques américains : Walker Evans bien sûr, Dorothea Lange aussi et ses photos des travailleurs migrants au moment de la Grande Dépression... Honnêtement, quand j'ai commencé à prendre des photos là-bas, je me suis dit que c'était une chance que je fasse des photos parce que je ne saurais pas décrire tout ça avec des mots. C'est très difficile de faire comprendre ce que c'est que 10 000 camping-cars habités par des vieux, dans un désert où il y a juste une autoroute qui passe en plein milieu d'une plaine désertique. Et moi, j'ai plutôt une approche de la photographie par l'activité des gens, donc au plus proche. Et aussi par des plans encore plus rapprochés, vraiment de la micro-photographie, de la micro-morphologie du désert, avec par exemple les petits cactus qu'ils appellent les *landmines*, les plus dangereux quand tu marches dessus...

Illustration 2 - Donnie retire des épines de sa chaussure après avoir marché sur un cactus « *landmine* »



Auteur : David Frati, décembre 2017.

Et plus je prenais de photos, plus je me rapprochais de mes enquêtés, parce qu'ils acceptaient l'appareil photo de plus en plus facilement.

Et finalement, les photographies aériennes, ce n'était pas du tout pour comprendre le paysage, même si ça m'a permis de le comprendre, c'était juste pour compter, parce que j'avais un problème pour compter les camping-cars. Et moi, j'avais une approche d'architecte encore à l'époque, et quand tu commences à travailler en architecte sur un bâtiment, tu fais un relevé du site. C'est quelque chose qu'on nous a appris à l'école. Donc je vais là-bas, je fais un relevé du site. Aussi parce que ce qui se disait à Quartzsite, c'est qu'il y avait un million de camping-cars dans le désert. Je vais donc voir le maire de la ville, il me dit, mais non, ce n'est pas un million, mais en même temps, je ne peux pas te dire combien... Qu'à cela ne tienne, je me dis que je vais faire le relevé, mais tu vois, un peu dans une approche journalistique ou de diagnostic en

fait, pour comprendre ce qu'il en est. Et puis la photographie, finalement, c'était plutôt un don, bien après la prise de vue elle-même, quand je revenais avec les tirages argentiques. J'adorais offrir des photos de mes enquêtes, parce que c'est quelque chose qu'ils n'avaient pas. Tout le monde a des photos sur son téléphone, mais des tirages de beaux portraits d'eux-mêmes, c'est quelque chose qu'ils aimaient bien avoir.

SD. Tu reprends beaucoup dans le fil de l'ouvrage la référence classique à Lefebvre, à la dialectique de la production de l'espace¹⁰, qui très utile pour comprendre cette tension entre fiction collective et expérience pratique du terrain. Mais tu montres aussi beaucoup les imbrications entre marge sociale et marge spatiale. De mon côté, j'ai beaucoup pensé à la lecture, notamment du dernier chapitre « Espaces de résistance à la pauvreté », à Alain Reynaud, et à ce qu'il a pu dire avec la dialectique centre-périphérie au début des années 80¹¹. On comprend bien que lui essayait de caractériser les rapports de domination d'un territoire sur un autre, et l'interdépendance entre les deux. Il n'était pas à l'échelle des individus bien sûr, mais en fait, en parlant des territoires, ça a fait écho pour moi à l'analyse que tu fais à partir de ta comptabilité sur La Posa, qui serait une périphérie dominée par Quartzsite ou une sorte de marge utile de Quartzsite, Quartzsite ayant besoin du réservoir de travail qui est disponible à La Posa, et La Posa ayant besoin, finalement, de la source d'une partie des revenus qui re-circulent ensuite à La Posa. Et tu le dis à un moment donné dans ton livre, on se demande finalement qu'est ce qui est la marge de quoi...

DF. La question spatiale est très, très importante. Les résidents de La Posa, ce sont des gens qui ne peuvent plus vivre en ville. C'est aussi bête que ça. Ce sont des gens qui ont perdu leur maison parce qu'ils ont fait le choix ou ont été contraints, notamment par la maladie, d'arrêter de travailler. On ne peut plus être en ville dès lors qu'on ne travaille plus et qu'on est un prolétaire. Faire des choix aussi radicaux dans sa vie, ça a des implications spatiales fortes. L'enjeu de la mobilité, la question d'embarquer dans un camping-car ou dans une voiture, ou même en vélo, c'est de réussir à se dégager de la question du coût de l'espace. Sauf qu'il faut bien aller quelque part et être quelque part, au sens des coordonnées géographiques. Je suis pour parler de La Posa comme marge, mais c'est quand même un territoire administré par une agence de l'État. On n'est pas dans le désert de *Breaking Bad* où il y a des gens qui fabriquent de la méthamphétamine parce que c'est un endroit où il n'y a personne¹². On n'est pas du tout là-dedans. Ce sont des gens qui vont dans un espace administré par l'État dans lequel on peut vivre à 180 dollars pour 7 mois. C'est quand même un endroit dans lequel on paye un loyer, même s'il est dérisoire. Je trouve que cette dimension spatiale est importante parce que ça nous dit quelque chose en miroir, en creux, sur les métropoles et les villes que ces réfractaires ont quittées. Il n'y a plus pour eux d'espaces publics dans le sens des trottoirs, des rues... Mais il y a des espaces qui sont publics et dans lesquels ces gens peuvent être. Finalement, le Bureau of Land Management, c'est un service public de l'espace, dont la fonction n'est pas d'offrir des transports, d'offrir l'internet, l'électricité ou n'importe quoi. C'est un service public qui offre de l'espace dans lequel les gens ont le droit d'être. Du coup, oui, La Posa, c'est une marge, mais finalement c'est une marge de quoi ? En fait, c'est tout le BLM qui est marginal : ils ont eu droit à un audit mené par leur Ministère de tutelle en 2015 qui leur dit : « Mais qu'est-ce que vous faites, vous le BLM ? Vous êtes en train d'offrir du logement en dehors des prix du marché, donc vous faites une concurrence déloyale au marché et l'État n'a pas pour fonction de faire une concurrence déloyale au marché privé. C'est pas possible, vous devez arrêter de faire ça. » Et finalement, le BLM résiste, et le fait quand même. Mais aujourd'hui, le BLM a déjà perdu 10% de ses effectifs depuis les coupes spectaculaires de Musk. La gestion des espaces de

protection de l'environnement, c'est la partie émergée et visible de l'iceberg du BLM, parce qu'il y a beaucoup de touristes qui les fréquentent. Mais le BLM gère aussi énormément d'espaces peu remarquables comme La Posa. Donc finalement, il n'y a pas juste les gens qui sont marginaux, il n'y a pas juste la forme du désert, pas juste La Posa qui est marginale vis-à-vis de Quartzsite. Il y a aussi vraiment l'administration publique, le rôle de l'État, qui est là aussi marginal.

SD. De fait, l'autre rôle des terres du BLM, c'est aussi de servir de ressource spatiale pour l'extractivisme le plus pur et le plus brutal. Et ainsi que le montre le parcours professionnel de la nouvelle directrice du BLM, Kathleen Sgamma, on voit bien que ça va aller dans ce sens-là, et non dans le sens de l'accueil des gens chassés des villes qui viennent s'installer là avec leur caravane... J'avais une autre question sur le rejet de la norme et du refus de suivre le parcours de vie tout tracé qui est proposé par la société états-unienne dans sa dimension la plus consumériste. Le cœur de ton ouvrage renvoie à cette idée-là, d'une communauté choisie en fait. Tu l'inscris dès le titre avec la référence à Jules Vallès¹³. Et c'est très frappant dans les témoignages de tes enquêtés, cette rupture d'avec la vie d'avant, comme acte fondateur et constamment évoqué, il y a l'avant, et il y a l'après. On est sur quelque chose de presque religieux, on se débarrasse de sa vie passée, même si on n'y arrive pas toujours, parce qu'il y a encore des enfants, il y a encore pour certains des maisons, etc. Finalement, qu'est-ce qui t'a fait privilégier cette variable-là, le refus de suivre le parcours tout tracé, comme clé d'interprétation, notamment par rapport à d'autres variables que tu évoques bien sûr et qui ont tout un poids dans la rupture d'avec la vie d'avant ? On voit bien que ce sont des combinaisons de facteurs, mais en fait, qu'est-ce qui te fait privilégier cette idée du rejet de la norme ?

DF. Ce sont des gens qui ont vécu des accidents biographiques parfois très spectaculaires et très très durs en effet et qui, de fil en aiguille, se retrouvent à vivre dans le désert à La Posa. Et finalement, ils sont absolument heureux de vivre dans le désert parce qu'ils s'y sont fait des amis sincères, que beaucoup de problèmes d'argent se sont réglés, qu'ils vivent dans de très beaux paysages, et finalement, après coup, une fois que moi, en tant qu'ethnographe, je les attrape à ce moment-là, c'est normal qu'ils me disent : « De toute façon, moi, je rejette la norme ». C'est que ça leur permet de justifier leur choix. Ils sont bien sûr sincères quand ils me disent : « Moi, je suis mieux ici, dans le désert à La Posa, plutôt que dans les embouteillages en Floride pour me rendre à un boulot que je n'aime pas ». Bien évidemment...

Après, il ne faut pas croire qu'ils rejettent toutes les normes, parce que, par exemple, la norme familiale, ça, s'ils avaient pu ne pas s'en passer, ils seraient restés des parents toute leur vie. Il y a des femmes qui m'ont raconté le déchirement qu'elles ont vécu quand leurs enfants sont partis à l'université ou ont déménagé. Il y a eu pour elles une perte totale du sens de la vie, un vide abyssal, et qui se matérialise par l'abandon du travail, mais parce qu'en fait, c'est un abandon total, un « À quoi bon... À quoi bon travailler pour m'acheter un canapé s'il n'y a plus d'enfants à mettre sur ce canapé ? » Ce sont vraiment des discours aussi simples que ça, et qui rencontrent aussi des parcours de vie. Mes enquêtés étaient quand même majoritairement des prolétaires : des routiers, des manutentionnaires, des testeurs de lait... Il y a même un enquêté qui a été technicien en air climatisé, il a travaillé là-dedans toute sa vie. Je lui dis « tu peux m'en parler ? », et il ne veut même pas en parler. C'est quelque chose qu'ils ont fait parce qu'il fallait le faire. Parce que dans la société américaine, de toute façon, tu te diriges vers ça sans trop te poser de questions. Et tu prends du sens au travail quand tu as des enfants, quand tu as un emprunt qui te force à travailler, mais quand tout ça saute, il n'y a plus aucune raison de travailler. Donc finalement, après, quand ils sont assis dans leurs fauteuils de camping autour du feu, avec une bière à la

main sous les étoiles, face à un ethnographe français, ils critiquent la norme de vie américaine, mais finalement, ce n'est pas tant une critique vis-à-vis de ceux qui sont restés qu'un regret vis-à-vis d'eux-mêmes, un « Ben si j'avais su, toute ma vie, j'aurais vécu dans le désert ». Ce ne sont pas des gens qui ont été sur la route toute leur vie et qui se retrouvent à Quartzsite. Ce sont des gens qui ont eu vraiment des carrières, des vies intégrées, qui ont payé leurs impôts... Mais du coup, ils re-scénarisent leur vie avec le "avant" et le "après" quand même, en y trouvant un régime de justification, *a posteriori*. Et cette justification se fait aussi grâce à la magie du collectif. C'est-à-dire que quand on est seul, on ne trouve pas forcément du sens à ce qu'on est en train de faire. On ne peut plus travailler parce qu'on est malade, on n'en peut plus. Il y a le camping-car qui se présente. On part sur la route, on se met à pleurer quand on est au volant du camping - car la première fois, ils me racontent tous cette histoire - ils sont tous en train de pleurer à ce moment-là. Et finalement, ils font des choses, mais ils ne savent pas forcément ce qu'ils font. Ils ne savent pas vraiment où ils vont. Et quand ils se retrouvent dans le désert et que ça fait un an, deux ans qu'ils viennent, et bien là, ils peuvent créer un régime de justification, mais un régime qui est collectif. Nous, tous ensemble, nous rejetons la norme. Nous, tous ensemble, nous sommes mieux autour du feu que dans les embouteillages en Floride.

SD. Tu montres des gens qui sont très actifs par certains côtés. Les sorties, les parties de golf, la collecte des pierres, la décoration des parties privatives. Pour les femmes aussi, la cuisine constante pour l'accueil des voisins, notamment au petit déjeuner. Les mobilités encore pour les poubelles, pour faire les courses, pour ceci, pour cela. Tu montres aussi beaucoup de moments passés assis en cercle près des caravanes à discuter, à boire des bières, des temps très longs, très étirés. Et en fait, ce n'est pas si différent que ça de la vie en *Active Retirement Community* ! Et est-ce que ce n'est pas aussi dans ce quotidien de la pratique, dans le comment on organise ses journées de loisir que tu arrives à tester cette idée d'une fiction de communauté alternative ? Tu montres que tes réfractaires rejettent le modèle de la *Gated Community* pour seniors, rejettent aussi le modèle du *RV park* parce qu'ils n'ont pas envie d'être entassés les uns sur les autres (ce qu'on retrouve dans la critique française du camping) : est-ce que d'une certaine manière, on retrouve dans ce quotidien de la pratique, finalement, des proximités sur ce qu'on fait avec ce troisième âge de la vie non travaillée ?

DF. Oui, et c'est là où je pense que c'est intéressant d'aborder la question par la socialisation. Tu peux aborder La Posa par l'espace, en disant que c'est une marge, mais si tu regardes par la socialisation, finalement, dans le désert, tout est hybridation. Ce n'est pas parce que les gens disent qu'ils sont en rupture, qu'ils ont tout jeté par la fenêtre, qu'ils sont partis en camping-car, qu'ils laissent leur socialisation en Floride ou à New York. Leur socialisation, ils l'amènent avec eux. Et quand on a vécu 30 ans dans un lotissement, avec de la pelouse devant sa maison, finalement, qu'est-ce qu'on fait quand on arrive dans le désert ? On fait ce qu'on sait faire, et on reproduit ce qu'on sait reproduire, et c'est normal. La quantité de pelouse en plastique vert déroulée devant les camping-cars, elle est gigantesque !

Illustration 3 - Hybridation de l'aménagement de l'espace



L'aménagement de l'espace est le résultat d'une hybridation entre les dispositions incorporées (la vie en pavillon des *suburbs*) et le nouveau contexte de vie (le désert de La Posa).

Auteur : David Frati, janvier 2016.

Tu as des choses originales, parce qu'en fait, effectivement, tu es dans un contexte tout à fait original, si tu prends ça d'un point de vue de ce que propose Bernard Lahire¹⁴, il faut faire des choses particulières au désert, il faut vivre avec l'énergie solaire, ce qu'on ne faisait pas forcément avant, il faut gérer ses déchets humains, ce qu'on ne faisait pas forcément avant, etc. Et en même temps, tu as des socialisations, des habitudes, qui ont été formées pendant 50, 60 ans avant ça. Donc on reproduit des choses et on hybride. Les images de la ville qu'ils prétendent rejeter (la *Active Retirement Community* notamment¹⁵), ce sont tout de même des images qui définissent leur vie. On leur a expliqué toute leur vie que c'est ça qu'ils vont vivre, qu'ils travaillent pour ça, qu'ils reçoivent de la publicité pour ça, des discours, des récits, etc. Et finalement, on a à La Posa un regroupement de personnes d'un âge extrêmement homogène, c'est-à-dire entre 55 ans minimum et 75-80 ans, qui sont tous Blancs (il y a une personne de Puerto Rico dans mon enquête, sur les 500 personnes que j'ai rencontrées). Ils font du golf, qui est l'activité ultime de la *Active Retirement Community*, du moins dans le Sud-Ouest¹⁶. Ils font des balades en ATV, mais c'est parce qu'ils sont dans le désert. C'est ce qu'il y a à faire à cet endroit, ils seraient à la mer, peut-être qu'ils pêcheraient. Et finalement, ils produisent des jugements de valeur vis-à-vis des personnes qui vivent dans les *Active Retirement Community*. Ils me parlent de leurs anciens amis en Idaho, là d'où ils viennent, et qui eux sont restés là-bas, qui n'ont jamais voulu descendre à Quartzsite, qui passent leur hiver devant la télévision, parce qu'il y a 3 mètres de neige et que de toute façon, tu ne peux rien faire d'autre : « Ils passent leur temps devant la télé et ils voient leurs ventres qui grossissent. Et finalement, ils finissent gros. Moi, tu vois, je suis dans un corps sain parce que ce matin, je suis allé courir avant l'entretien », etc. Ils ont reproduit ces discours, mais de manière totalement inconsciente. Ils ont l'impression

d'être dans un discours de rupture, et finalement, ils sont totalement dans un discours de reproduction. Mais d'un point de vue de la socialisation, ça, ce n'est pas du tout surprenant.

SD. Effectivement, quand tu parles de leur pratique du désert pour aller chercher des pierres, pour se balader en ATV, en même temps, c'est surtout de la contemplation et de la discussion entre eux, la sortie est un prétexte à cela, le désert un décor "fait" pour cela. J'ai pensé un peu en te lisant aux enquêtes de Bernard Kalaora à Fontainebleau sur l'appropriation de la forêt par les pratiquants de loisirs¹⁷. Le rapport à la forêt y semblait médié par cette espèce de cercle d'intimité qui est tracé autour d'eux, qui fait qu'ils sont en forêt, mais qu'en même temps, c'est une forêt un peu particulière, c'est la forêt dans leur espace domestique. Je me demandais s'il y avait la même chose avec le désert, qui est quand même plus compliqué, on va dire, à s'approprier que la forêt de Fontainebleau. Est-ce que finalement, on se l'approprie ? Est-ce une extension du domaine du loisir, et du coup d'un loisir collectif à La Posa, ou est-ce que c'est quelque chose qui a une vie propre et qu'on essaie de s'approprier, de domestiquer ?

DF. J'ai de la peine à qualifier leur rapport à l'environnement... Je te dirais qu'il y a deux déserts. Il y a le désert qu'ils habitent, qui est La Posa, dans lequel ils ont réussi à créer un espace d'habitat, où il y a les aménagements autour des camping-cars. Il y a la présence du BLM, il y a les poubelles, etc. Donc ça, c'est un espace apprivoisé par le BLM d'abord, et ensuite par eux. Et ensuite, un deuxième désert dans lequel il faut se rendre, dans lequel il faut aller. Ça peut être beaucoup par la marche, mais aussi beaucoup par les ATV et par la recherche de pierres précieuses ou d'or. Et là, on est vraiment dans le *wilderness*. On est vraiment dans cette image américaine d'un monde à découvrir au-delà de la frontière. On faisait par exemple des balades en ATV de 12 heures. C'était extrêmement long, et très contemplatif en effet. Mais parce que pour eux, le désert, il faut aller le chercher activement. Au bout de douze heures, on commence à découvrir une certaine flore, mais aussi une certaine faune, qu'on ne peut pas avoir à proximité immédiate de la ville. Il y a aussi des Amérindiens qui ont habité là, et dès qu'on voit une pierre qui commence à vaguement ressembler à quelque chose, on dit « Voilà, ça c'est un artefact amérindien ». Je ne sais pas en fait si c'est vrai ou pas ! Il n'empêche, tout ça, il faut le découvrir et il faut l'apprendre, et c'est une activité propre. Et quand tu parles de contemplation... Ma foi je n'en parle pas forcément beaucoup dans le livre, mais il y a beaucoup d'usage de drogue. Par exemple, avant de se mettre à chercher des pierres, et donc la recherche elle dure pendant trois heures... Et puis pour les sorties en ATV, ils boivent aussi beaucoup, ce qui fait qu'il y a une espèce de... Comment dire ? C'est la transe du désert. Il y a une drogue qui monte, une transe qui se met en place, en même temps que tu t'enfonces dans le désert. Donc, il y a de l'herbe, il y a de l'alcool, il y a du LSD. Et le désert, il est aussi support et produit de ça.

Illustration 4 - Les balades en ATV : l'occasion de découvrir la richesse cachée du paysage du désert

Auteur : D. Frati, février 2018.

SD. La Posa, le désert, ce sont des milieux qui sont durs pour les corps. Même en hiver, tu parles dans ton livre de la poussière, du soleil qui mord quand même très fort. Et du froid, la nuit aussi. Tes enquêtés, ils passent leur temps à dire : « J'en avais marre de pelleter de la neige », pour ceux qui vivaient dans les États du Midwest ou de l'Eastern Seaboard. Et en même temps, il y a des dimensions très physiques, enfin très corporelles, à assimiler quand on arrive dans le désert, des difficultés presque physiologiques à s'adapter à l'Arizona. Est-ce qu'adapter son corps, c'est quelque chose qui est ressorti dans les récits de l'arrivée ?

DF. Pas tant que ça en fait. On m'a beaucoup parlé du vieillissement, de la vieillesse, sur le ton du « Toi tu es jeune, tu verras, plus tard ! ». Mais les deux facteurs de vieillissement les plus importants de la population de La Posa, ce sont l'alcool et l'indice UV. Il y a David qui dort en tente, qui me raconte que, effectivement, dormir sur le sol, ça te tire toute ta chaleur corporelle. J'ai mis des photos de David dans le livre, des photos où on le voit installé sous un magnifique arbre. J'ai passé des dizaines d'heures à l'ombre de ce magnifique arbre. Et quand je revois David au moment de faire mon quatrième et dernier terrain, il est installé au milieu de rien. Quand je dis au milieu de rien, il n'y a rien. Il s'est mis à un endroit où il n'y a que des cailloux, et il n'y a plus d'arbre, plus rien. Je dis « Mais qu'est-ce que tu fais là ? Attends, on a passé tout l'hiver dernier sous un arbre, on était bien, non ? » Et il me dit « Non, moi, le soleil, je m'en fous. Moi, ce n'est pas ça le problème, mon problème, c'est le vent ». Quand tu arrives avec un point de vue extérieur, tu les vois vieillir d'une année sur l'autre, parce que c'est spectaculaire comment ils vieillissent d'une année sur l'autre. Suzee, je l'ai revue l'année dernière, ça faisait huit ans que je la connaissais. Ce n'est plus le même visage. Tu arrives avec ces observations-là, mais en fait, eux, ils sont en train de faire des rapports très pratiques de la vie par rapport à l'environnement. Et effectivement, ils préfèrent déblayer du sable et de la poussière plutôt que de pelleter de la neige. Honnêtement, je pense que le froid et la neige, c'est plus violent que la chaleur quand tu as 75 ans. Ils me parlaient tous de leurs articulations, des effets très directs du froid.

Mais aussi, ça touche, je pense, à une question importante qui est celle du repos. Pour Suzee, le seul problème dans le désert c'est qu'elle ne peut pas prendre de douche parce qu'elle ne peut pas lever des gros bidons d'eau au-dessus de sa tête. Elle n'arrive pas à chauffer l'eau non plus. Donc, elle va prendre des douches chez des amis qu'elle a en ville. Du coup, il y a toute une économie de la répartition, de à qui je demande, de à quelle fréquence j'y vais, *etc.* pour aller prendre des douches. Et je me souviens d'une scène particulière dans la vie de Suzee, qui est survoltée, qui fait tout le temps la fête et tout le temps des courses, en gros, pour le dire vite. Il y a un moment, elle sort de la douche chez une amie à elle. Et là, elle se pose. Et là, je vois Suzee qui a vraiment tout son corps qui se pose sur un fauteuil. Et c'est la première fois que je la vois ainsi. Et il y a cette scène qui est vraiment amusante, de prime abord, c'est qu'elle discute avec son amie. Elles se parlent toutes les deux et elles ne s'écoutent pas du tout. Elles parlent en même temps. Elle pose une question, elle dit autre chose. Et en fait, au début, je me dis, qu'est-ce que je vais noter de cette scène ? Elles ne s'écoutent pas, toutes les deux. Et en fait, le statut de cette conversation, l'importance de cette conversation, était ailleurs. Il était juste de se poser avec une amie, sans homme, à l'instant T., pour pouvoir souffler, à l'ombre, au sec après une bonne douche. Et peu importe ce qu'on se disait finalement. L'enjeu n'était pas du tout là. Et donc, la question de la santé est là, mais aussi l'aspect repos du corps, au quotidien même.

Personnellement, j'ai eu très froid la nuit. C'était terrible, ce froid du désert. Tu as des écarts de 30 degrés entre le jour et la nuit, et vivre dans les camping-cars, c'est vivre dans une boîte aux murs épais comme du papier à cigarette. Tu peux te protéger du chaud avec de la clim' mise à fond, mais tu ne peux pas te protéger du froid.

SD. La fin de l'ouvrage est poignante, quand tu évoques la mort de David, on la sent venir, et tu mélanges cette dimension personnelle dans ta conclusion scientifique, en écho à la dédicace de ton ouvrage. Tu réponds aussi dans cette conclusion à l'une des grandes questions qui est celle de la santé et des besoins de santé, laquelle évidemment, plus on avance dans l'âge, plus elle prend de l'importance. Et ce qui est frappant, c'est quand même la grande fragilité de ce pacte social de La Posa. Il y a des gens qui ne reviennent pas d'une année sur l'autre, parce qu'ils sont malades et qu'ils doivent se soigner, des gens qui disparaissent purement et simplement, qui sortent du circuit. La Posa n'apparaît finalement que comme une étape dans des trajectoires de vie complexes, exactement comme la Active Retirement Community est une étape, puis quand elles ne sont pas médicalisées, dès que tu commences à ne pas être en bonne santé, tu la quittes pour aller dans des établissements de soins. Et donc, la dimension "parenthèse enchantée" du séjour à La Posa, qui est jouée dans ce qu'on te présente de la communauté, finalement, elle est réelle mais elle est bornée. C'est vraiment une parenthèse, autant une parenthèse spatiale qu'une parenthèse temporelle dans la vie des gens, parce qu'en fait, on sait qu'au coin de l'été, il peut se passer quelque chose.

DF. La fin, c'est un élément central de la structure sociale des habitants de La Posa. La fin, c'est à dire le fait d'arrêter de venir, le fait qu'une personne arrête de venir. C'est une idée qui est partout, tout le temps. Au point qu'au début de ma thèse, je me demandais si je n'allais pas faire une thèse sur la mort, sur La Posa comme un espace de mort particulier. C'était ça qui était ressorti de mon mémoire de master 2. Finalement, je suis parti sur d'autres choses, mais pour moi, c'était vraiment quelque chose de très présent, de très spectaculaire. Une des premières personnes que j'ai rencontrées, c'était des gens qui avaient 93 ans, un couple, tous les deux 93 ans, et ils me parlaient de s'acheter un nouveau camping-car. Il y a des gens qui refusent ainsi

l'impossibilité de revenir. Donnie il me disait qu'il voulait être enterré ici, à La Posa. C'est parfaitement illégal, et personne n'a jamais été enterré à La Posa... Il y a des gens pour qui c'est impossible de concevoir ça comme une étape parmi d'autres. C'est leur nouvelle maison. Là, tu vois que la rupture est complète avec la vie d'avant.

Il y en a qui sont plus pragmatiques, ceux qui sont moins pauvres, qui ont une famille plus présente, qui ont peut-être une maison suffisamment grande pour pouvoir y aller, et qui disent qu'ils gardent un pied dans leur vie d'avant, en pensant aussi au fait qu'il va falloir rentrer à un moment donné. Pour ceux-là, c'est plus une parenthèse. Pour ce qui concerne les besoins de santé à La Posa, ce qui est sûr c'est que l'offre est totalement absente. De manière générale, tu as un problème de santé publique à La Posa, notamment par rapport à l'alcool. Et l'État est totalement absent. J'ai vu une fois une ambulance venir à La Posa pour quelqu'un qui faisait un problème de cœur. Ça coûte extrêmement cher de faire venir une ambulance, d'autant plus que les ambulances ne viennent pas de Quartzsite, mais de Parker, plus au nord, ou même de Phoenix.

Ça nous renvoie à l'étude des sociétés dites eskimos par Marcel Mauss, c'est qu'il y a un communisme pendant une certaine saison, avec une vie sociale très dense, mais c'est une société qui est très atomisée pendant l'autre saison, ils vont chacun dans leur coin. Il y a un personnage du livre qui s'appelle Paul, on le voit sur l'une des photos que j'ai publiées. C'était quelqu'un que j'aimais beaucoup. Il était très discret sur ses déplacements l'été. Il ne voulait pas dire où il allait, il y avait une certaine pudeur, il trouvait que ce n'était pas intéressant de le dire, mais bon, il était très discret. Et il y a un jour où il n'est plus venu. Et on s'est dit « Bon, ben voilà, en fait, il est tombé. » On sait qu'il avait eu un accident l'année précédente. Il s'était soigné, mais il avait encore des vertiges de temps en temps. Et c'était clair pour tout le monde : « Voilà, Paul a eu des vertiges sur une route, sur son vélo, il est tombé, il a été renversé par une voiture ou un camion ». Et Paul n'est plus venu. Et personne ne sait ce qu'il est advenu de Paul. Et ça, c'est normal et courant, en fait, à La Posa. C'est normalisé. Alors, ça ne veut pas dire que ce n'est pas douloureux, que les gens ne regrettent pas la mort de leurs camarades, mais c'est totalement normalisé et totalement clair.

SD. David Frati, merci !

NOTES

1. Le BLM est un service du Département de l'Intérieur et chargé d'administrer les terres fédérales (NDT).
2. Les RV Parks sont des genres de campings réservés aux camping-cars, et proposant notamment des blocs sanitaires et parfois des salles de convivialité (NDT).
3. Les *Active Retirement Communities* sont des produits immobiliers non médicalisés et destinés aux seniors en bonne santé, dans lesquels le sport (golf notamment) et la sociabilité entre seniors sont centraux (NDT).

4. Un ATV (*All Terrain Vehicle*) est généralement un quad, et en tous les cas un véhicule tout-terrain léger dont la conduite est réservée aux voies privées (NDT).
5. Un *wash* ou *arroyo* dans le Sud-Ouest étatsunien est un lit de rivière asséché, l'équivalent d'un *oued* nord-africain (NDT).
6. Goffman E., 1973 [1959]. *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Éditions de Minuit.
7. Halbwachs M., 1997 [1950]. *La Mémoire Collective*. Paris, Albin Michel ; Löw M., 2015. *Sociologie de l'espace*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
8. Cottureau A., Marzok M.M., 2012. *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d'une économie invisible*. Paris, Éditions Bouchène.
9. *Anatomie du paysage* (1977) ; *Physiologie du paysage* (1979) ; *Une vallée dans la ville* (1980) ; *Pathologie du paysage* (1987), ENS Fontenay/St Cloud (production), Pierre Sanson (réalisation), Philippe Pinchemel (dir. scientifique), Jean-Louis Tissier (scénario).
10. Lefebvre H., 1974. *La production de l'espace*. Paris, Anthropos.
11. Reynaud A., 1981, *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris, PUF.
12. Série télévisée à succès de la fin des années 2000 créée par Vince Gilligan.
13. Vallès J., 1866, *Les réfractaires*. Paris, Librairie Achille Faure.
14. Lahire B., 2011. *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*. Paris, Ed. Pluriel.
15. McHugh K.E., 2003. Three Faces of Ageism: Society, Image and Place. *Ageing and Society*, vol. 23, n° 2, p. 165-185.
16. L'un des modèles historiques d'*Active Retirement Community*, Sun City, est d'ailleurs situé à deux heures de route de La Posa, dans la banlieue Ouest de Phoenix.
17. Kalaora B., 1985. *Le Musée Vert. Radiographie du loisir en forêt*. Paris, L'Harmattan.

INDEX

Thèmes : Sur l'écrit

AUTEURS

DAVID FRATI

David Frati, *David*. frati.david@gmail.com, est chargé de recherche au CNRS et membre de l'UMR Lavue, Equipe Mosaïques, Université Paris Nanterre. Il a publié récemment :

- Frati D., 2023. « Tu peux vivre ici pour un dollar par jour. C'est le moins cher qui soit ! » Le désert de La Posa (Arizona), un espace de vieillissement pour des réfractaires au travail. In Clerval A., Gardesse C., Rivière J. (dir.), *Inégalités et rapports de pouvoir en ville : actualité de la critique urbaine*. Paris, Éditions L'Oeil d'Or.
- Frati D., 2021. « Il va surement avoir besoin de quelque chose à boire pour ce soir... » Ethnographie des échanges d'alcool d'une femme déclassée dans le désert d'Arizona [accessible sur HAL]. *Monde Commun*, vol. 6, n° 1, p. 54-69. URL : <https://inserm.hal.science/UNIV-PARIS10/hal-03414889v1>
- Frati D., 2021. Sociologie d'une architecture sans architectes : étude des pratiques d'aménagement de l'espace dans un rassemblement d'habitats mobiles en Arizona. *SociologieS*

[En ligne]. URL: <http://journals.openedition.org/sociologies/17379> - DOI: <https://doi.org/10.4000/sociologies.17379>

SOPHIE DIDIER

Sophie Didier, IRL 3157 Iglobes CNRS/University of Arizona/ENS-PSL. Elle a publié récemment :

- Morange M., Didier S., 2024. Governing street trading in post-apartheid Cape Town: Neo-colonial or neo-liberal order? *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, vol. 58, n° 1, p. 1-24.
- Didier S., 2024. Parc de loisirs et espaces thématiques, des modèles mondialisés de loisir/tourisme ? *Teoros. Revue de recherche en tourisme* [En ligne], 2024, vol. 43, n° 1. URL: <http://journals.openedition.org/teoros/12974>
- Didier S., Gomes P., 2022. Enseigner la controverse en urbanisme grâce à *Show Me A Hero* [accessible sur HAL]. *Espaces et sociétés*, n° 184-185, p. 201-217. URL: <https://hal.science/hal-03293887v1>